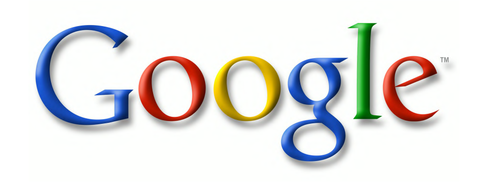
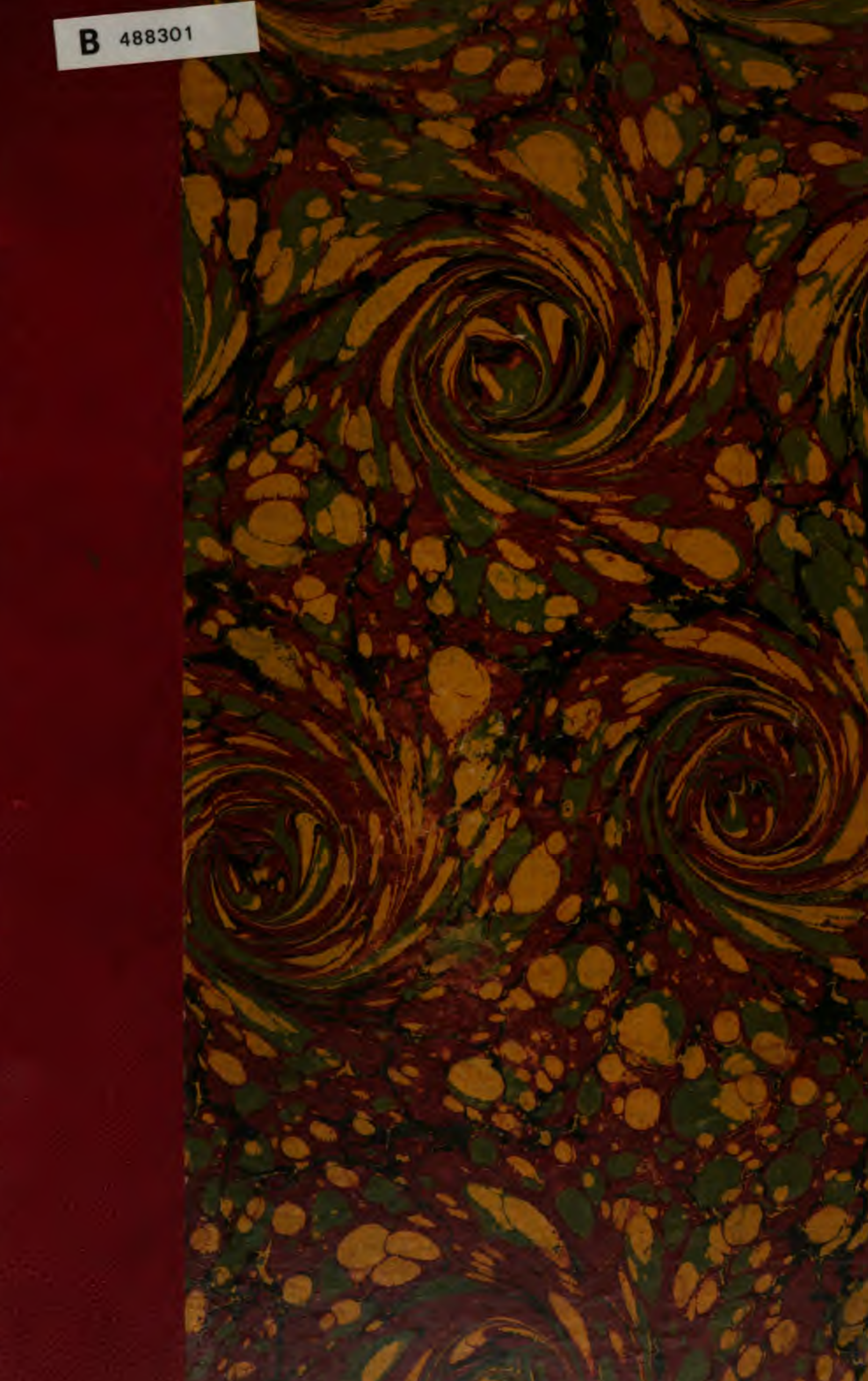
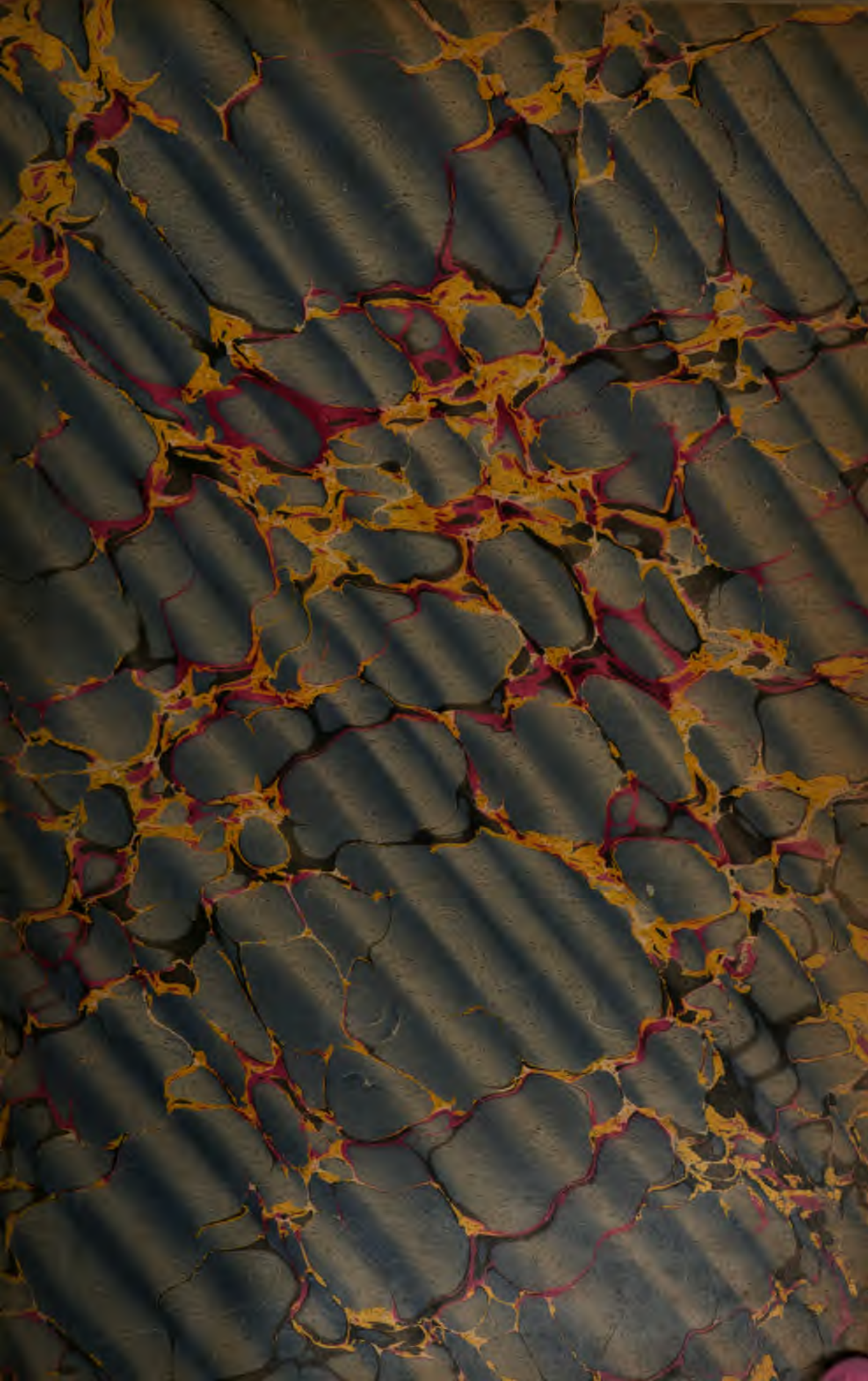



B 488301


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DE
Rome et des Papes
AU MOYEN AGE

PAR LE P. HARTMANN GRISAR, S. J.
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INSPRUCK

VOL. I

ROME AU DÉCLIN DU MONDE ANTIQUE

avec 84 figures et plans historiques

LIVRES II—V.

Traduction de l'Allemand avec l'autorisation et des corrections de l'auteur
PAR EUGÈNE-GABRIEL LEDOS
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE, BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



ROME PARIS LILLE
SOCIÉTÉ DE SAINT AUGUSTIN
Desclée, De Brouwer et Cie
1906

LIVRE II

Rome et les Papes pendant la domination gothique en Italie

ROME ET LES PAPES

PENDANT

LA DOMINATION GOTHIQUE EN ITALIE

CHAPITRE PREMIER.

Les Papes dans les premiers temps du royaume gothique en Italie.

I. — Félix III (483-492).

296. La royauté d'Odoacre en Italie ne devait pas durer. Un autre prince germain s'avançait avec son vaillant peuple pour la détruire.

L'Ostrogoth Théodoric, de concert avec l'empereur Zénon, rassembla (488) son armée à Novae en Mœsie (Szistowo) et se mit en mouvement avec toute la masse de son peuple contre l'Italie, qui revécut ainsi les jours terribles de l'invasion étrangère. "Tout un monde arriva, dit un contemporain, ayant des chariots pour maisons et râflant dans ses tentes mouvantes tout ce qu'il pouvait saisir" [1].

Leur vaillance, l'habileté de leur chef, leur nombre assuraient aux Ostrogoths la supériorité sur le condottière Odoacre et ses Italiens. Les batailles de l'Isonzo et de Vérone décidèrent en faveur de Théodoric. En 490 ou 491, Rome et toute l'Italie sont obligées d'accepter sa domination. Seule Ravenne, que protègent à la fois la mer et ses remparts, offre un suprême refuge à Odoacre et aux débris de ses troupes. Trois ans il s'y défendit avec un héroïque courage; et ce n'est que le 5 mars 493 que la forteresse fut livrée. La médiation de l'évêque de Ravenne Jean obtint à Odoacre des conditions favorables. "Il ouvrit les portes de la ville, dit Agnellus, le chroniqueur de l'église de Ravenne, et avec un cortège de prêtres et de clercs, portant des croix, des encensoirs et les saints évangiles, il alla implorer de l'assiégeant la paix. Le cortège chantait des psaumes et se prosterna suppliant contre terre. L'évêque Jean obtint ce qu'il demandait : ce ne furent pas les seuls Ravennates mais tous les Romains que l'on promit d'épargner, puis la ville fut livrée" [2].

---

[1] Ennodius, *Paneg. Theodorici*, éd. Sirmond, p. 963. Cf. Maurice Dumoulin, *Le gouvernement de Théodoric... d'après les œuvres d'Ennodius* (Paris, 1902. Extrait de la *Revue hist.*, t. LXXVIII et LXXIX).

[2] Agnellus, *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis*, édition Holder Egger (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum langob. et italicorum*) p. 303 : *pax illa ab eo cuncessa est, non solum Ravennensibus civibus, sed etiam omnibus Romanis, quibus beatus postulavit Iohannes.*

Mais bien que Théodoric eût promis à Odoacre non seulement la vie et la liberté, mais le partage du gouvernement, il ne tarda guère à le tuer de sa propre épée; il voulait régner seul sur l'Italie. Ce ne fut pas à Rome, mais à Ravenne qu'il établit sa résidence. Nous ne le verrons faire à Rome son entrée qu'en l'année 500.

La fondation du royaume ostrogothique en Italie fut l'œuvre de la politique subtile de Byzance tout autant que de l'énergie de l'habile roi Théodoric. Les Romains d'Orient n'avaient cessé de considérer comme une usurpation la domination d'Odoacre; et c'est pour la détruire que Zénon avait jeté sur l'Italie la puissance ostrogothe. Il comptait bien tirer profit du duel de deux antagonistes également redoutables pour lui. En quittant la Mœsie, Théodoric délivrait en effet la capitale Constantinople des terreurs que lui inspirait le voisinage menaçant de la population guerrière des Goths. Vainqueur, Théodoric continua de reconnaître Zénon comme empereur et il ne s'installa en Italie que comme gouverneur de l'empire romain. Sous son excellente direction il s'introduisit dans l'administration un ordre meilleur. La puissance et l'éducation militaires de sa race donnèrent un solide appui à sa monarchie populaire, la sévérité de la justice, la douceur et la bienveillance avec lesquelles fut traitée la population romaine, réconcilièrent le pays avec ses destinées.

Commencé sous Félix III (483-492) le changement de la situation en Italie s'affermit sous le pontificat du grand pape Gélase (492-496).

297. Félix III est ce pontife de la gens romaine des Anicii, ancêtre de Grégoire I, que déjà nous avons appris à connaître comme le 3e successeur de Léon le Grand sur la chaire de Saint-Pierre. Son pontificat ne fut pas seulement troublé par la chute de la royauté d'Odoacre, mais par la terrible tempête que le roi des Vandales déchaîna de son trône contre les catholiques. Théodoric et ses Ostrogoths étaient bien ariens, mais ils respectèrent la foi catholique de la population en Italie; ce ne fut que vers la fin de sa vie que Théodoric se laissa entraîner à la persécution. Chez les Vandales d'Afrique au contraire, qui n'en étaient jamais arrivés à un rapprochement sans défiance avec la population romaine locale, la flamme de la haine et de la persécution s'éleva sous Hunneric, fils de Genséric, avec une force particulière, dans les débuts du pontificat de Félix III.

Hunneric crut nécessaire à l'affermissement de son État un peu chancelant de contraindre par la force les anciens habitants du pays à se faire ariens; il pensait trouver dans une église nationale arienne, soumise au roi, la meilleure garantie du maintien en Afrique du royaume vandale. Mais le sang, qu'il fit couler à flots, produisit l'effet contraire; il prépara la dissolution de cet empire vandale resté foncièrement barbare. " Vous ne pouvez que haïr les Romains, criait aux Vandales, avec le sentiment de révolte que lui inspirait la vue de ces cruautés, Victor de Vite, l'historien de la persécution; votre volonté est d'anéantir le peuple et la race des Romains et vous aspirez à ne laisser en vie aucun Romain " [1].

En une seule année, 4976 catholiques furent pour leur constance bannis dans le désert où ils périrent de misère et de faim. On exila les évêques dans

[1] *Historia persecut. Vandal.*, l. V, ch. 18. Sur la persécution de Hunneric, voir Dom Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. I, p. 182 et suiv.

des îles, notamment dans la solitude de Corse; ils durent y couper les bois nécessaires à la flotte. La mort ou les mutilations que beaucoup subirent en divers lieux témoignent de la conviction héroïque avec laquelle les catholiques défendaient le gage précieux de leur foi. Un envoyé de l'empereur Zénon put voir dans les rues même de Carthage le sang des fidèles versé avec des raffinements de cruauté : il se rendait au palais d'Hunneric, auquel l'empereur l'avait dépêché pour obtenir un arrêt dans la persécution. D'après Évagrius [1], c'est Félix III qui aurait sollicité de Zénon cette démarche auprès du roi des Vandales, et ce témoignage paraît mériter créance. L'église romaine ne pouvait manquer d'avoir à cœur le sort effrayant des fidèles et de l'épiscopat d'Afrique, comme elle se préoccupait de l'Italie visitée par les guerres ou des menaces que faisaient courir à l'avenir de l'Orient les déchirements ecclésiastiques.

Quand la mort d'Hunneric (484) eut mis fin à la tempête en Afrique, Félix III apporta tous ses soins à la consolation spirituelle des éprouvés. Il s'agissait, entre autres, de la réconciliation des catholiques tombés, clercs ou laïques. Dans un synode romain auquel assistèrent 43 évêques (13 mars 487), le pape détermina les conditions dans lesquelles devait s'effectuer le retour à la communion de l'Église [2].

L'avenir de l'Orient donnait à Félix de grandes préoccupations. L'idée de l'unité ecclésiastique y perdait de plus en plus de force sous l'influence du schisme acacien, tandis que le principe funeste de l'omnipotence du souverain civil en matière ecclésiastique aussi bien qu'en matière d'État y pénétrait avec une impétuosité barbare et un succès triomphant. Il suffit ici, pour caractériser les causes du schisme, de rappeler l'hénoticon promulgué par Zénon en faveur des hérétiques monophysites. Le patriarche de Constantinople Acace avait dû être mis par Félix au ban de l'Église (juillet 484), comme fauteur de l'hérésie, et au nom d'Acace se rattacha le long schisme entre la nouvelle et l'ancienne Rome. Le pape n'hésita pas à déclarer hardiment à l'empereur, en vrai et grand Romain, que les devoirs envers l'unité de l'Église et la dignité de S. Pierre, d'une part, et, de l'autre, l'intérêt de l'empire dictaient une tout autre conduite à un souverain comme lui.

"Ton Altesse m'a déclaré, lui écrivait-il notamment le 1er août 484, que mon exposition détaillée de la vérité lui causait de l'humeur et de la fatigue. Eh bien, je vais m'expliquer plus brièvement; mais je répéterai la vérité." Et la lettre continue en exposant au souverain l'iniquité des violences et des séductions exercées contre les envoyés pontificaux; pas une seule ambassade de S. Pierre n'a pu jouir auprès de lui de la sécurité garantie par le droit des gens. Jamais le Saint-Siège ne reconnaîtra un hérétique comme Pierre d'Alexandrie. "Et puisque, ô Empereur, tu trouves mes remontrances trop lourdes, je laisse à ta propre conscience le soin de peser si la communion avec un Pierre Monge est préférable à la communion avec l'apôtre Pierre..." [3].

"Il est cependant un avertissement que je dois te donner : la puissance suprême sur les choses terrestres t'a été confiée avec le devoir de laisser la direc-

[1] *Hist. eccl.*, l. III, c. 20.

[2] Thiel, *Epist. rom. pontif.*, p. 259; Mansi, t. VII, p. 1171; Jaffé-Kaltenbrunner, *Regesta pontif. rom.*, n. 82.

[3] Thiel, *ibid.*, p. 247; Jaffé-Kaltenbrunner, *ibid.*, n. 601.

tion des affaires ecclésiastiques à ceux que Dieu a établis pour cela. Ton gouvernement ne peut que profiter à laisser l'Église catholique se mouvoir librement d'après ses propres lois; cela est d'autant moins douteux qu'elle t'a déjà aidé à recouvrer le trône (contre Basiliscus). Quand il s'agit des affaires de Dieu, il est dans l'intérêt propre de ton royaume de soumettre et de subordonner la volonté impériale au sacerdoce, suivant l'ordre de Dieu; de recevoir avec foi des chefs de l'Église la doctrine du salut sans te mêler de la prêcher toi-même; d'obéir aux lois de la religion, au lieu d'imposer à l'Église des décrets civils rendus à la honte de son divin fondateur. Songe que nous avons un compte à rendre de nos actions ici-bas et que nous comparaîtrons tous un jour devant le tribunal de Dieu![1] "

Félix III mourut le 1er mars 492. Il ne fut pas déposé dans le lieu ordinaire de sépulture des papes, à Saint-Pierre, mais à Saint-Paul sur la voie ostienne, sans doute à cause des étroites relations de sa famille avec cette église. Son successeur fut Gélase Ier, ordonné vraisemblablement le même jour [2].

II. — Gélase Ier (492-496).

298. Les principes exprimés par Félix dans sa lettre à Zénon furent maintenus inébranlablement par Gélase en face du même Zénon et de son successeur Anastase.

Caractère énergique et esprit lucide, ce pape, par ses exposés pénétrants des questions de l'Église d'Orient, par ses dissertations savantes sur diverses hérésies, se fit, pour ainsi dire, le théologien et l'historien des luttes contemporaines. Son style emprunte peut-être à son naturel et à son origine africaine sa vivacité plus grande que celle de son prédécesseur; plus que lui également, dans une certaine mesure, il a la conscience profonde de l'autorité spirituelle de S. Pierre. Le langage de Gélase aux Grecs est d'une énergie en parfait accord avec la tradition tout entière : La confession de foi du siège apostolique est inébranlable; " elle ne saurait subir la souillure d'aucune doctrine fausse, le contact d'aucune erreur; si pareil malheur se produisait chez nous, poursuit-il, et nous avons la ferme confiance que ce n'est pas possible, à quelle erreur étrangère pourrions-nous bien oser faire front, d'où pourrions-nous attendre le redressement des erreurs d'autrui? [3] "

[1] ...*Regiam voluntatem sacerdotibus Christi studeatis subdere non praeferre, et sacrosancta per eorum praesules discere potius quam docere*, etc. Comparez avec le langage tenu par Félix III dans une autre lettre à l'empereur (Thiel, p. 270; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 612) : *Haec ergo tamquam sollicitus pater, salutem prosperitatemque clementissimi* filii *manere cupiens diuturnam, fidenter imploro*, etc. Souvent à cette époque l'empereur est désigné dans les lettres pontificales comme le fils du pape. Cf. Gélase, lettre à l'empereur Anastase (Thiel, p. 350; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 632) : *quia, gloriose fili, et sicut Romanus natus Romanum principem amo, colo, suspicio*, etc. Félix III écrit à l'évêque Vetranius (Thiel, p. 276; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 615) de donner de bons conseils *domno filio nostro christianae mentis Augusto;* il appelle l'empereur *praecipuus sacrae religionis filius.*

[2] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. CCLII, donne pour la mort de Félix III une date plus exacte que Jaffé (2e éd., t. I, p. 83). Pour les pontificats suivants, les nouveaux calculs de Duchesne dans son édition du *Liber pont.* sont également à préférer.

[3] *Ep. ad Anastas. August.*, n. 6 (Thiel, p. 353; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 632). A. Roux (*Le pape Gélase*, 1880) a raison de prétendre que l'on trouve dans Gélase les témoignages les plus frappants de la haute situation

Mais en représentant ces principes aux plus hauts défenseurs du schisme grec, dont il réclame l'obéissance, il n'a garde de leur refuser les égards dus à leur rang et il donne à ses lettres la forme la plus respectueuse. Même en face d'un empereur chez qui l'étroitesse le dispute à la tyrannie, comme est Anastase, successeur de Zénon, jamais il ne se départ de ce respect. Après l'élévation au trône d'Anastase, il lui adressa, sur sa demande expresse d'ailleurs, une lettre amicale [1].

Gélase donna sur la controverse acacienne de patientes explications aux évêques qui voulaient parfois pousser le pape à une douceur intempestive. C'est ainsi qu'il expose à l'épiscopat de Dardanie combien était juste et nécessaire la prétention de Rome d'obliger les schismatiques à ne pas rendre honneur à la mémoire d'Acace condamné. Il dit entre autres choses, qu'en s'obstinant à regarder les grands défenseurs du monophysisme et de l'hénoticon comme dignes de recevoir l'honneur liturgique dans les diptyques, les schismatiques " se font les complices de leur malheureuse erreur doctrinale; ils travaillent à corrompre la vérité catholique par le poison de l'hérésie " [2].

La reconnaissance par ses adversaires grecs de la primauté de S. Pierre ne peut faire fléchir la fermeté de son attitude [3].

Cependant un de ses principaux motifs de plainte contre les Grecs est la ténacité du siège de Constantinople à maintenir sa propre élévation. Comme Léon le Grand et Damase, il défend à maintes reprises le droit amoindri du second siège, Alexandrie, et du troisième, Antioche. Il déclare que ce sont eux et non Constantinople qui suivent immédiatement en dignité le siège de Rome. Il y a eu des résidences impériales, dit-il, à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Trèves; leurs évêques ne se sont point élevés aux dépens d'autres évêques, comme veut le faire l'évêque de Constantinople, parce qu'il habite à l'ombre du palais impérial [4].

Dans son affliction, le pape trouve en Italie et en Occident, malgré les ruines causées par l'invasion, plus de sujets d'espérance et de consolation qu'en Orient. Il ouvre son cœur à l'évêque de Lyon Rusticus (494) en lui exprimant sa joie de la concorde et de la bienfaisance des évêques de Gaule. Mais il lui fait part en même temps des chagrins que lui cause l'Orient : " Que de peines, que de persécutions fait peser sur nous l'affaire de l'impie Acace! Mais nous

morale du souverain pontificat à cette époque. Il cite (p. 79) ce passage de la *Defensio declarationis cleri gallicani* attribuée à Bossuet : *... quo nullus pontificum de suae sedis amplitudine magnificentius dixit.* Le concile du Vatican a incorporé à la *Constitutio I. De ecclesia Christi* quelques phrases de Gélase, spécialement dans les parties de la Constitution qui traitent de la primauté du siège de Rome.

[1] C'est la lettre citée dans la note précédente. Entre autres graves enseignements, elle contient le passage fameux : *Duo quippe sunt, imperator auguste, quibus principaliter mundus hic regitur : auctoritas sacrata pontificum et regalis potestas. In quibus tanto gravius est pondus sacerdotum, quanto etiam pro ipsis regibus hominum in divino reddituri sunt examine rationem* (Thiel, p. 350 et suiv.).

[2] *Epist. ad episcopos Dardaniae* (Thiel, p. 335 et suiv.; *Collectio Avellana*, éd. Guenther, dans le *Corpus script. eccl. lat.*, 1895-1898, p. 220 et suiv.; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 623).

[3] Lettre de Félix III (Thiel, p. 270; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 612) sur la reconnaissance de la primauté par le patriarche Flavita ou Fravitas de Constantinople : *ad beati Petri apostoli sedem suae refert dignitatis exordium... Petrum* petram fidei *esse non tacuit*, etc.

[4] Autre lettre aux évêques de Dardanie : Thiel, p. 392 et suiv., 414 et suiv.; Guenther, p. 369 et suiv.; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 664.

tenons ferme; au milieu de ces tribulations nous ne cédons pas, et la peur ne fait pas fléchir notre courage. Dans les angoisses et les soucis qui nous oppressent, nous plaçons notre confiance en Celui qui peut laisser un poids peser sur nous, mais qui ne nous y laissera pas succomber ". Cette lettre fut portée à Lyon par le saint évêque de Pavie Épiphane, qui se rendait en Bourgogne, auprès du roi Gondebaud, avec la mission, que lui avait donnée le roi Ostrogoth Théodoric, de racheter des prisonniers de guerre [1].

299. Tout en demeurant arien, Théodoric fit preuve d'une grande bienveillance envers l'Église. Le prince des Goths ne cessa de témoigner son respect à la loi romaine, à la civilisation romaine. Gélase pouvait toujours s'adresser à lui avec confiance quand il s'agissait de protéger les droits des successeurs de Pierre reconnus dans les lois impériales [2].

De leur côté, au milieu de la détresse du pays, les évêques italiens demeurèrent fidèles au chef de l'Église. Gélase leur donnait des conseils précis sur la conduite à tenir pour l'installation des prêtres dans des contrées ruinées et en partie désertes. Une lettre notamment aux évêques de Lucanie, de Bruttium et de Sicile, sur les ordinations et d'autres matières ecclésiastiques, a eu pour le droit canon une réelle importance [3].

Un trait consolant dans l'œuvre de Gélase est la protection vigilante et énergique qu'il accorde partout au droit, à la liberté, à la pauvreté opprimée, dans un temps où l'esprit de violence et d'ambition se faisait sentir partout et jusque dans les milieux ecclésiastiques.

Il ne croit pas déchoir en multipliant les démarches auprès des évêques et même auprès des puissants du monde en faveur des veuves et des orphelins, dénués de secours. La première lettre qui ouvre la série, retrouvée récemment, de ses écrits au Musée britannique, est une recommandation pour la veuve Antonine à trois évêques qu'il charge de lui accorder libéralement la protection (*tuitio*) légale, car " rien, dit-il, ne convient mieux à l'office sacerdotal que la protection des faibles et des indigents " [4].

Non content de répandre sur les nécessiteux les bienfaits de l'aumône, Gélase " sauva, suivant les termes du *Liber pontificalis*, la ville de Rome du danger de la famine ". Nous n'avons sur ce point aucun détail; mais il est permis de penser que l'action du pontife consista dans des secours extraordinaires aux pauvres grâce aux aumônes rassemblées et aux revenus des patrimoines ecclésiastiques. Il se peut que ce secours ait été donné à un moment où, comme nous le savons par ailleurs, la ville ne reçut pas à temps l'annone habituelle, à cause d'un retard des vaisseaux de transport du blé dispersés par la tempête. Ç'avait été l'occasion pour un certain parti de nobles, étrangement attaché aux anciens usages, d'invoquer superstitieusement Castor et Pollux pour en obtenir une bonne traversée; ces dieux ne voulurent pas faire leur devoir. C'est Gélase lui-même qui rappelle le fait à ces amis du culte païen [5].

---

[1] Thiel, p. 359; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 634.

[2] Thiel, p. 489; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 722; cf. n. 641 et 652. Cf. Schnürer, *Die politische Stellung des Papsthums zur Zeit Theoderichs*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. IX (1888), p. 263 et 264; Dumoulin, p. 43 et suiv.

[3] Thiel, p. 360-379; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 636.

[4] Loewenfeld, *Ep. roman. pontificum*, t. I; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 629.

[5] Duchesne (*Liber pontif.*, t. I, p. 256, n. 6) rapporte à la famine le passage de Gélase

Les Castors n'étaient pas seuls à posséder à Rome des partisans : le sénateur Andromaque et d'autres tenants acharnés des vieux usages romains se firent les défenseurs exprès des lupercales païennes. D'ailleurs les lupercales n'étaient plus à l'époque regardées comme des actes liturgiques d'un culte proprement dit; ce n'était guère qu'une coutume superstitieuse qui s'était maintenue jusqu'alors. A la date fixée pour leur célébration, le 15 février, des bandes de jeunes gens à moitié nus, à la façon antique, parcouraient la ville pour en chasser le mal, comme on chasse les loups (*luperci*). Ils frappaient les femmes avec des lanières sanctifiées, au milieu de toutes sortes de licences; la superstition attachait à ces coups une garantie de fécondité. Le cortège tirait son nom de *lupercalia* du Lupercal, le fameux antre mystérieux du Palatin, d'où partait la procession; les lanières s'appelaient des *februa;* la vertu qu'on leur attribuait de chasser le mal et d'apporter le salut par la purification avait fait forger le mot *februare* pour dire purifier; février (*Februarius*) était le mois de la purification.

Ces traditions vivaient encore en partie au Ve siècle. Sous Anthémius la folie des lupercales joua dans la ville un certain rôle; il est fait expressément mention de la célébration de cette fête sous son règne; puis elle dut être supprimée; car, au temps de Gélase, et c'est un fait à noter pour expliquer son attitude, il n'était pas question pour Andromaque et ses amis de continuer la célébration de la fête, mais de l'instituer à nouveau.

L'occasion leur en fut offerte par une maladie pestilentielle qui frappa Rome. Ils attribuèrent cette maladie à la cessation des lupercales qu'ils se hâtèrent de restaurer. Gélase jugea le moment venu de supprimer le mal à tout jamais; la sanction populaire que l'on voulait donner à la fête était une provocation. Le pontife renouvela donc la défense aux fidèles de prendre aucune part à ces cérémonies rituelles.

Il fit plus : dans un écrit qui nous est demeuré, il attaqua le rite lui-même et ses fauteurs. Il y rappelle entre autres choses à ses adversaires que leurs chères lupercales n'ont pas protégé dans le passé la ville des calamités qui fondaient sur elle. Au temps de l'expédition d'Alaric, à l'époque de la guerre civile entre Alaric et Anthémius qui désola la cité, demande-t-il, est-ce qu'on n'y célébrait pas les lupercales? Il ne se contente pas de montrer la folie de ce reste de paganisme, mais en diligent pasteur il a bien soin de mêler à ses avis cette pensée que ce sont précisément les habitudes de vie païenne et les vices païens, trop fréquents encore chez beaucoup de Romains, qui pourraient être la cause des tribulations que la colère de Dieu suspend si souvent sur la ville [1].

Une tradition fort répandue veut que Gélase ait alors institué la fête de la Purification de Marie avec sa procession de cierges pour combattre plus efficacement la procession des lupercales; cette tradition manque de preuves historiques. L'église romaine emprunta, on ne sait quand, à l'Orient cette fête mariale avec le rite caractéristique des cierges. Ce n'est qu'au VIIe siècle qu'il en est fait mention à Rome. Par contre à Jérusalem la pèlerine Aetheria (Silvia)

contre les lupercales, c. 8 (Thiel, p. 603) : *Castores vestri certe*, etc. La lettre de Gélase à l'évêque de Lyon Rusticus (Thiel, p. 359; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 634) me paraît aussi contenir une allusion au malheur et aux aumônes étrangères qui y portèrent remède : *quam in arcto fuerimus... quam utile fuerit et quod misit (Aeonius, episcopus Arelatensis), et quod ad nos misisti, subsidium.*

[1] *Adversus Andromachum senatorem* (Thiel, p. 598 et suiv.; Guenther, p. 453).

trouva la fête établie en 385-386; mais elle y était célébrée le 15 (ou 14) février, quarante jours après l'Épiphanie ou Noël oriental, et non pas le 2 février comme aujourd'hui dans la liturgie romaine. Dès le temps de Cyrille, l'illustre évêque d'Alexandrie, la fête se célébrait dans la ville par une procession de cierges à l'église de la Résurrection; Théodote d'Ancyre la mentionne aussi, et, à ce qu'il semble, avec la même circonstance d'une procession de cierges. On peut remarquer cependant que le 15 février était la date des lupercales païennes et qu'un lien est ainsi possible entre l'une et l'autre fête [1].

L'œil vigilant de Gélase découvrit à Rome, nous dit le *Liber pontificalis*, la secte des Manichéens, sévèrement interdite par la loi romaine. Il les fit envoyer en exil et brûla leurs livres à l'entrée de Sainte-Marie Majeure, fait tout à fait analogue à ce qui s'était passé sous le pontificat de Léon le Grand. Il montra le même zèle contre les Pélagiens, dont la présence était signalée dans le Picenum et la Dalmatie.

Dans sa province Gélase déploya un zèle infatigable pour surveiller, défendre, encourager chez les évêques la pureté de la foi et la dignité de la vie morale. Les nombreux passages de ses lettres qui se rapportent à ces matières et qui ont pris place dans les collections canoniques, lui ont imprimé la marque d'un législateur actif et universel [2].

300. La mémoire de Gélase jouit dans la suite d'une si haute estime qu'on lui réserva une place d'honneur à côté de Léon le Grand dans la liste des papes du Ve siècle. Cette opinion est tout à fait confirmée par ce que l'on sait de sa personne et par ses écrits dans lesquels se réflètent la vivacité, l'étendue et la profondeur de son esprit. Dans une épître qui précède sa collection canonique le célèbre Denys le Petit peint en termes chaleureux le caractère personnel du pape. Ce que le récit des contemporains et des disciples de Gélase met sous sa plume n'a pas le compassé des formules officielles que trop souvent pour les anciens papes nous regrettons de trouver à la place d'un portrait individualisé; on y trouve l'accent d'une vérité profondément sentie [3].

“ Une sainte pensée vivait en lui, dit Denys. Il reçut le rang suprême dans l'Église par la volonté de Dieu, pour le salut de beaucoup. Il s'y conduisit plus en serviteur qu'en maître. A la parure de la chasteté il joignait une science rare. Il s'absorbait dans la prière, la lecture et l'étude, et il n'hésitait pas à écrire lui-même quand il le fallait. Il se plaisait fort au commerce des moines. Dans ses conversations spirituelles avec eux il se laissait enflammer au saint amour et il s'abîmait dans la méditation de la parole de Dieu... Il se distinguait aussi par sa sagesse et sa longanimité. Il préférait aux jouissances l'abstinence et la mortification, il triomphait de l'orgueil par l'humilité, et il aimait tant la miséricorde et la bienfaisance, qu'il mourut pauvre après avoir secouru un nombre incalculable de pauvres ”. Et Denys continue à louer Gélase comme un

[1] Duchesne, *Origines du culte*, 2e éd., p. 260 et 462; *Liber pontif.*, t. I, p. 381, n. 43; Bäumer, *Geschichte des Breviers*, p. 300; Nilles, *Calendarium*, t. I, p. 91; Usener, dans les *Philosophische Aufsätze zu Ehren von E. Zeller*, 1887, p. 286 et suiv.; Cabrol, *Études sur la Peregrinatio Silviae* (1895), p. 78; Stiglmayr, dans le *Katholik*, 1895, t. I, p. 566, à propos de Cyrille, Migne, *P. Gr.*, t. LXXVII, col. 1040-1019, et de Théodote, *ibid.*, 1389-1412. Cf. *Vita S. Theodosii coenobiachae*, Migne, *P. G.*, t. XXXIII, col. 1186.

[2] Sur la liste des livres canoniques de Gélase, voir ci-dessous.

[3] Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 256, n. 5.

homme "grand parmi les saints", comme un pontife qui n'a vu dans l'honneur et la dignité suprême qu'une lourde charge, et qui regardait la moindre négligence dans ses fonctions comme un attentat au salut des âmes dont il aurait un jour à répondre [1].

De tous les papes qui avaient régné jusqu'alors, aucun ne fut aussi fécond que Gélase. Ses homélies sur des sujets bibliques ou liturgiques ne sont pas arrivées jusqu'à nous, pas plus que ses hymnes et autres productions analogues [2]. Il composa un sacramentaire ou du moins des oraisons et des préfaces pour améliorer le formulaire de la messe; mais le sacramentaire que nous avons aujourd'hui sous son nom ne saurait être son œuvre; des modifications et des additions de différent genre y ont été introduites postérieurement [3]. Outre les nombreux décrets et lettres déjà mentionnés, nous avons de Gélase divers traités sur les erreurs et les hérésies de son temps, notamment : "contre l'hérésie des Pélagiens", "sur la peine de l'anathème", "sur les deux natures dans le Christ", contre Eutychès et Nestorius; enfin deux écrits sur le schisme acacien [4].

Ce pape si méritant mourut le 21 novembre 496 et fut enseveli dans la basilique du prince des apôtres.

III. — Anastase II (496-498).

301. Le schisme regrettable entre la nouvelle et l'ancienne Rome détermina le successeur de Gélase, le pape Anastase II (24 nov. 496 — 19 nov. 498) à pousser dès le début de son pontificat la condescendance jusqu'à ses limites extrêmes pour amener la réconciliation et l'union.

Il envoya deux évêques à Constantinople avec une lettre à l'empereur pleine de protestations de dévouement : il lui notifiait son exaltation au souverain pontificat et demandait en termes très bienveillants la reconnaissance de l'autorité suprême de Pierre sur toute l'Église, le silence sur Acace, la soumission d'Alexandrie à la doctrine orthodoxe. Il y déclarait que Rome reconnaîtrait volontiers la validité des baptêmes et sacrements administrés par Acace [5].

Par cette extraordinaire condescendance Anastase allait bien au delà de ce qu'avait fait Gélase. Celui-ci était sans doute tout disposé à reconnaître la validité des ordinations faites par Acace; mais par des motifs particuliers il n'avait pas cru devoir prendre l'initiative d'un hommage à l'empereur [6].

---

[1] *Epist. ad Iulianum presb.*, Thiel, p. 286 et suiv.

[2] Cela semble résulter d'une note du manuscrit de Gennadius à Vérone (XXII), cité par Duchesne (*Liber pontif.*, t. I, p. 257) : *scribsit... tractatus diversarum scribturarum et sacramentorum delimato sermone.*

[3] Bishop, *The earliest Roman mass-book*, dans *The Dublin Review*, 1894, t. II, p. 245 et suiv.

[4] Pour ces traités que jusqu'à Thiel on confondait dans la correspondance, v. Thiel, p. 1011.

[5] *Ep. ad Anastasium imp.* (Thiel, p. 615; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 744). Sur le principal sujet de conflit, il dit : *Nomen taceatur Acacii, quod multis ex causis scandalum vel offendiculum ecclesiarum concitavit.* Il condamna d'ailleurs clairement et sévèrement les *excessus atque praesumptiones* d'Acace (Thiel, p. 617).

[6] *Ep. ad Anastasium imp.* (Thiel, p. 349; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 632) : *quum directi de partibus Orientis vel videndi me licentiam sibi vestris praeceptionibus abnegatam tota urbe disperserint.* Sur l'attitude postérieure de Gélase, voir les remarques de Schnürer sur sa lettre au sénateur Faustus Niger (*Histor. Jahrbuch*, 1888, p. 259).

Gélase avait aussi évité toute relation avec le patriarche de cour, désirant demeurer dans l'expectative.

Anastase au contraire fit porter au patriarche de Constantinople, au moins verbalement, des paroles de paix. Ses ambassadeurs trouvèrent même dans la capitale les voies et moyens pour un rapprochement avec les apocrisiaires du patriarche schismatique d'Alexandrie, qui de son côté fit savoir au légat qu'il voulait se justifier auprès du pape par un écrit qu'il leur transmettrait.

Tous ces témoignages de bienveillance aux schismatiques d'Orient semblent avoir provoqué contre Anastase le mécontentement d'une partie du haut clergé romain ; c'est un fait qui n'est point rare dans l'histoire pontificale. Un nouveau pontificat cherche assez généralement à mettre un terme aux scissions antérieures ; c'est une chose que les changements de pontificat rendent plus facile dans le gouvernement de l'Église que dans celui des monarchies séculières où règnent des traditions dynastiques. Mais généralement aussi les efforts des nouveaux papes se heurtent aux contradictions des amis des principes antérieurs de gouvernement.

A ces démarches d'Anastase II s'ajouta une tentative de rapprochement, inexplicable pour beaucoup, avec le siège de Thessalonique, fortement suspect. Le schisme acacien y avait rencontré des partisans et des défenseurs passionnés et à leur tête l'archevêque André. Il charge d'une mission à Rome son diacre Photin : l'accueil honorable que lui fait le pape, en l'admettant à la communion de l'Église, excite l'étonnement. On ignore ou l'on ne réfléchit pas qu'André a commencé par donner une pleine satisfaction, en publiant tant dans son diocèse que dans les évêchés voisins une lettre de réconciliation, déjà reçue par Gélase, et en prononçant contre Acace un anathème formel. Il est vrai que le choix de Photin comme son envoyé à Rome n'était guère heureux ; il semble avoir commis des maladresses et avoir répandu dans les cercles ecclésiastiques de Rome des bruits inexacts sur les conditions de la réconciliation de son évêque. Un sénateur, du nom de Festus, porté personnellement à des concessions exagérées envers Byzance, doit avoir aussi contribué à donner une fausse idée de la conduite d'Anastase [1].

C'est ainsi que l'église de Rome vit se former dans son sein un fort parti contre son propre évêque. Les adversaires d'Anastase le soupçonnaient de s'être écarté sans motif de l'attitude énergique des deux papes précédents et de faire tort à l'Église par une fausse politique. On répandait le bruit que le pontife trop pacifique allait tout simplement rapporter la condamnation d'Acace.

A peine les évêques qu'il avait délégués à Constantinople en étaient-ils revenus, qu'au milieu de cette effervescence intime dans le clergé romain le pape mourut après un court pontificat.

L'élection tomba sur le diacre Symmaque, un Sarde, qui reçut la consécration le 22 novembre 498. Il y eut cependant à son élection une scission dans le clergé romain ; quelques électeurs se retirèrent ; la prolongation du conflit amena la création d'un antipape, l'archiprêtre Laurent.

Il avait pour fauteurs et partisans une faible partie du clergé, composée surtout d'hommes à courtes vues et aux tendances exagérément pacifiques qui avaient attendu qu'Anastase souscrirait effectivement à l'hénoticon. Ils se pro-

[1] Sur Festus et ses fâcheux agissements ecclésiasticopolitiques à Constantinople, cf. Schnürer, *op. cit.*, p. 267.

mettaient assurément la même conduite de Laurent. Mais ce parti dut finir, nous le verrons, par se soumettre à Symmaque.

Symmaque accomplit sérieusement son devoir vis-à-vis des Grecs qui cherchaient la rupture et ne montraient qu'une bonne foi douteuse.

302. Le nuage qui obscurcissait la mémoire de son prédécesseur ne se dissipa pas chez bien des membres du clergé romain qui gardèrent leur parti-pris. Ce sentiment se manifeste encore dans le jugement de l'auteur du *Liber pontificalis* sur Anastase. Il exprime formellement contre lui ce reproche : " Le pape voulut secrètement rétablir la mémoire et l'honneur d'Acace ; mais il ne le put ; il mourut frappé par la sentence de Dieu " [1].

Cette assertion sur l'infidélité du pape est une contrevérité. Les documents officiels, que ne connaissait pas l'auteur mal informé de ces quelques lignes, en sont le démenti. Son opinion que la prompte mort du pape ait été une punition de Dieu peut correspondre d'ailleurs au sentiment de beaucoup de contemporains, bien qu'elle n'ait point de fondement. Ces quelques mots du *Liber pontificalis* ont produit dans la suite des temps un effet inattendu : avec toutes ses lacunes, l'ouvrage demeura pour le moyen âge la source capitale des notions historiques sur les papes ; on accueillit sans examen ses affirmations sur Anastase comme parfaitement véridiques et au XII[e] siècle Gratien les reproduit textuellement dans son recueil qui eut tant de succès [2].

Mais cela ne suffit pas aux chroniqueurs des XIII[e] et XIV[e] siècles. Un pape qui avait voulu trahir l'Église ne pouvait manquer d'avoir une mort effrayante : Martin le Polonais, Amaury d'Augier, Bernard Gui donnent donc à Anastase la même mort soudaine qu'à Arius : on l'aurait trouvé avec les entrailles sorties du corps. Dante enfin mit en enfer le malheureux pontife, " détourné, suivant l'inscription mise sur son lieu de supplice, par Photin du droit chemin " [3]. Plus tard des théologiens rattachèrent de leur côté à la prétendue trahison d'Anastase toutes sortes de recherches théoriques sur les relations de l'Église avec son chef. Ils associèrent ce pape à Libère, dont une erreur analogue, fondée aussi sur les fausses assertions du *Liber pontificalis* et d'autres sources troublées, leur fit faire de bonne foi un partisan de l'empereur arien Constance. Les recherches de l'érudition ont remis toutes choses dans une juste lumière.

C'est assurément pour l'histoire une tâche honorable que d'écarter toutes les fables de ce genre que nous a léguées le moyen âge.

Ce serait certes une sottise que de contester l'existence des nombreuses fables et légendes qui ont obscurci l'image du passé en un temps dépourvu de toute tendance à la critique, et que le manque de moyens critiques, de livres et de commerce intellectuel exposait pour ainsi dire sans défense aux faux rapports du passé. Aussi l'historien ne saurait-il prendre trop de précautions scientifiques, dans des cas surtout où il se trouve avoir affaire à certains faits étranges et insolites qui traînent dans les parchemins des érudits du moyen âge.

Disons du moins à la décharge du passé que les historiens qui s'occupent aujourd'hui du moyen âge ne sont jamais sûrs d'être en présence de documents

---

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 258, *Anast.*, § 75 : *voluit occulte revocare Acacium et non potuit; qui nutu divino percussus est.*

[2] *Decretum*, dist. 19, c. 8.

[3] Döllinger, *Die Papstfabeln des Mittelalters*, 2[e] éd., p. 150.

falsifiés ; ce n'est que dans les temps modernes qu'on les a inventés pour en faire honte ou honneur au passé.

L'histoire du pape Anastase nous offre précisément un document de ce genre. Que de personnes ont lu avec une joie mêlée d'étonnement la belle lettre du pontife au roi des Francs Clovis, qui reçut le baptême au début de son pontificat ! Il le félicite, lui et l'Église, de l'entrée d'un si grand prince et de son peuple dans le filet sacré de l'apôtre élu ; son regard qui plonge dans l'avenir lui fait espérer de la nation franque une protection toute spéciale pour la nef de saint Pierre battue des flots des temps. — Et voici que de récentes études ont établi que cette lettre, dont on ne trouve trace que dans les papiers d'un abbé du XVII[e] siècle, Jérôme Vignier, a été inventée et forgée de toutes pièces par cet érudit exercé au style ancien. Vignier en a agi de même avec d'autres documents dont on ne peut plus douter qu'ils sortent de sa main [1].

Les travaux historiques réservent des surprises, plus peut-être que toute autre science positive.

Ce n'est qu'en 1866 que l'on publia pour la première fois, d'après un manuscrit du VII[e] siècle, une lettre incontestablement authentique d'Anastase II, adressée à tous les évêques des Gaules. Le pape y condamne avec la plus grande netteté comme une hérésie l'opinion qui fait naître les âmes humaines par l'acte de la génération au lieu de les faire créer par un acte de la libre volonté de Dieu. Jusqu'ici l'on ne savait rien de ce jugement définitif de la question. Et pendant un certain temps après cette découverte les théologiens qui n'en avaient aucune connaissance se bornèrent à établir sur d'autres preuves la certitude théologique de la doctrine de la création des âmes [2].

On aura plus bas l'occasion de traiter de tout un cycle de légendes et de pièces fausses du VI[e] siècle. Ce sont des documents apocryphes produits après la mort d'Anastase II dans les combats qui se livrèrent pour la reconnaissance du pape légitime Symmaque. Ils ont joui postérieurement de la plus grande publicité et ont jeté quelque désarroi dans les récits historiques. Ce sont les « Gestes du pape Libère », les « Gestes du pape Marcellin ou du synode de Sinussa », l'histoire de la « Purification du pape Sixte III », l' « Accusation de l'évêque de Jérusalem Polychronius », enfin divers documents du pape Silvestre. Leur inauthenticité ne fait plus doute pour personne. Cependant l'on a prétendu récemment, fort injustement, que ces pièces n'avaient été forgées que pour exalter la puissance pontificale [3]. Nous verrons ailleurs que dans leur nature et dans leur portée ils en sont tout à fait innocents.

---

[1] La lettre d'Anastase a été publiée pour la 1[re] fois par d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 304. Cf. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, II, § 6 (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1885, p. 258, 261 ; *Œuvres de* J. Havet, t. I, p. 69 et suiv.) ; Grisar, *Analecta romana*, t. I, p. 47. Thiel, t. I, p. 623, et Jaffé-Kaltenbrunner, n. 745, donnent encore la lettre comme authentique ; voir cependant dans Jaffé, t. II, p. 693, aux *Addenda*. Les tentatives récentes pour défendre l'authenticité de la pièce n'ont pas réussi.

[2] La lettre, trouvée par Maassen, est imprimée dans une dissertation de Tosi au t. V (1866) de l'*Oesterreich. Vierteljahrschrift für kath. Theologie*, p. 556. Thiel la lui a empruntée, p. 634. — Cette décision était demeurée inconnue au distingué théologien Joseph Kleutgen, quand il écrivit son article sur l'origine de l'âme humaine, dans la *Zeitschrift für kathol. Theologie* d'Innsbruck, t. VI (1883), p. 197 et suiv. Il signala (p. 229) une décision de Benoît XII (mort en 1342) dans une lettre aux Arméniens, demeurée également inconnue aux théologiens. Cf. la même revue t. VII (1884), p. 236.

[3] Döllinger, *Das Papstthum* (sous le pseudonyme de Janus) (1892), p. 22 ; le même *Papstfabeln des Mittelalters*, 2[e] éd., p. 58 et suiv.

CHAPITRE II.

Théodoric maître de Rome et le pape Symmaque.

I. — Les premières années de Symmaque et le schisme Laurentien.

303. Les intérêts byzantins avaient contribué à l'établissement du trône de Théodoric en Italie. Ce fut aussi le parti byzantin qui dans l'élection pontificale, après la mort d'Anastase II, se mit du côté des adversaires de Symmaque, le pontife sorti de l'élection. Laurent dut être reconnu pape au nom des Grecs. Ce fut le sénateur Festus, dont nous avons déjà parlé, qui travailla le plus à obtenir un évêque romain qui fût dans les sentiments de la cour impériale hérétique. Ce patriote romain à sa manière, ce serviteur à toute épreuve de l'empire avait, dès le temps du pape défunt, pendant une ambassade à Constantinople pour le compte de Théodoric, fait espérer à la cour impériale que l'on finirait par arracher au pape sa souscription à l'hénoticon. Cette espérance s'en alla en fumée. Mais après la mort du pape Anastase, Festus voulut donner à l'empereur Anastase, successeur de Zénon et monophysite décidé, la satisfaction d'avoir un pape tout à sa dévotion. Il avait acheté les quelques électeurs qui donnèrent leurs voix à l'archiprêtre Laurent; Festus se croyait assuré que ce dernier souscrirait à l'hénoticon [1].

A peine Symmaque avait-il reçu régulièrement la consécration dans la basilique constantinienne du Latran, que son concurrent Laurent se fit donner le même jour la consécration épiscopale dans l'église de Sainte-Marie (Majeure) [2].

L'un et l'autre sollicitèrent la reconnaissance de Théodoric et se rendirent en personne à la cour de Ravenne. Théodoric déclara fort sagement qu'il reconnaissait pour évêque de Rome le candidat qui avait obtenu la majorité des suffrages. C'était la reconnaissance de Symmaque; et Laurent jugea bon de se soumettre momentanément [3].

A peine de retour sur son siège à Rome, Symmaque réunit en un synode, dans la basilique de Saint-Pierre (1er mars 499) 72 évêques d'Italie; 67 prêtres des églises de la ville prirent aussi part à la réunion; ce sont eux dont les souscriptions nous donnent pour la première fois la série presque complète des titres romains avec les noms des églises [4].

---

[1] Théodore le Lecteur, *Hist. eccl.*, l. II, c. 17, donne la preuve de la corruption.

[2] D'après la première recension du *Liber pontif.* (le *Catalogus felicianus*, dans Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 97), Laurent n'eut avec lui que *separata aliqua pars clericorum vel senatorum*. Cf. G. Schnürer, *Die politische Stellung des Papstthums zur Zeit Theoderichs*, dans l'*Histor. Jahrbuch*, t. IX (1888), p. 251-283, et particulièrement à la p. 269 les remarques contre Vogel, *Die römische Kirchensynode vom Jahre 502* (c.-à-d. 501) dans l'*Histor. Zeitschrift*, N. F., t. XIV, p. 401. Voir aussi Pfeilschifter, *Der Ostgotenkönig Theoderich und die katholische Kirche* (*Kirchengeschichtl. Studien*, hrsg. von Knöpfler, Schrörs und Sdralek, t. III, fasc. 1-2, 1896, p. 56 et suiv.

[3] Sur les dépenses inévitables que Symmaque dut supporter à cette occasion, voir Ennodius, *Ep. ad Luminosum*, éd. Vogel (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. VII), p. 83, 223, 229. Cf. Cassiod., *Variar.* l. IX, n. 15, 16, éd. Mommsen (même collection, t. XII), p. 279 et suiv.

[4] Cf. ci-dessus, p. 154.

Le synode se proposait comme objet — les circonstances même l'y invitaient — de prendre des mesures de sauvegarde pour les futures élections pontificales. Il défendit sous des peines sévères aux membres du clergé de promettre, du vivant d'un pape, leurs voix pour assurer à qui que ce fût sa succession. Quant à la forme des élections, le synode décida — c'était d'ailleurs un principe constamment appliqué jusque-là, — qu'en cas de partage, ce serait la majorité des suffrages ecclésiastiques qui emporterait l'élection. Une expression du décret de ce synode laissa penser qu'il attachait une grande importance à la désignation possible par le pape défunt de son successeur. On accorda l'évêché de Nuceria en Campanie à l'antipape Laurent : il y emporta les sympathies de son parti qui grondait sourdement [1]. Le synode se sépara sur un vœu de bonheur à l'adresse de Théodoric [2].

II. — Théodoric et Rome.

304. Le glorieux roi des Ostrogoths vint l'année suivante à Rome pour prendre solennellement possession de la ville dont il respectait les grandes traditions.

Devant les portes il fut reçu par le sénat et le clergé, pape en tête. Sa première visite fut à la basilique vaticane ; et lui, l'arien, fit sa prière au tombeau du prince des apôtres [3] : les ariens avaient pour S. Pierre, chef des apôtres, la même vénération que les catholiques. Puis Théodoric, dans un brillant cortège, traversa la ville, où son escorte nordique excita l'admiration, pour se rendre à l'antique curie du sénat, sur le Forum romain. Dans ce lieu mémorable qui continuait de garder son antique importance pour la vie publique, il voulait saluer les administrateurs civils de la ville et la foule des descendants des Quirites. C'était là aussi qu'il devait reconnaître publiquement les privilèges de Rome.

Théodoric y fit une harangue à la foule, au lieu dit *ad palmam auream.* L'auditoire était composé des sénateurs en tenue solennelle, du clergé rangé hiérarchiquement, de la masse populaire toujours avide de nouveautés, des visiteurs étrangers de diverses nations, enfin des robustes guerriers goths de l'escorte royale. Quelle scène digne du pinceau d'un maître : le héros de la légende germanique, le Dietrich de Bern du moyen âge, pérorant en face du Capitole vieilli et des grands monuments classiques, promettant aux descendants des Gracques et des Scipions de défendre leurs droits, assurant au sénat passé à l'état d'ombre la reconnaissance de son existence, s'engageant à respecter l'État romain dans ses lois, dans son administration, dans toutes les manifestations de sa vie [4].

[1] Les actes du synode se trouvent dans Mansi, t. VIII, p. 230, 305 ; dans Thiel, p. 642 ; dans Mommsen, *quo supra*, p. 399.

[2] *Exaudi Christos Theodorico vita! dictum trigesies.*

[3] La visite au tombeau de S. Pierre est mentionnée au c. 65 des *Excerpta Valesiana*, publiés par Gardthausen au t. II de *Ammiani Marcellini Historia* (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IX). Nous citerons désormais ces *Excerpta* sous le titre d'Annales de Maximien, archevêque de Ravenne vers 550, sous lequel elles ont été vraisemblablement écrites.

[4] *Vita Fulgentii*, c. 13 : *in loco qui* Palma aurea *dicitur*, *memorato Theodorico rege concionem faciente;* Annales de Maximien : *venit ad senatum et ad palmam.* Cassiodore, *Variar.*, l. IV, c. 30, éd. Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. XII), p. 127, nomme à

Il y avait là comme une annonce prophétique de l'alliance entre les civilisations romaine et germanique, qui devait amener dans la suite des temps un nouveau et fécond développement de la vie des peuples.

Fulgence de Ruspe, présent à cet événement, établit une comparaison entre la Rome d'alors et la Jérusalem céleste. La beauté de ce spectacle et du théâtre où il se déroulait réveilla dans le cœur sensible du moine d'Afrique la pensée de la cité de Dieu et de son éclat pacifique et majestueux. Hélas! les Goths ariens n'étaient pas outillés pour donner à l'Italie chrétienne et à l'Europe un avenir de développement pacifique [1].

Après avoir terminé sa harangue, le roi ordonna de graver sa confirmation des privilèges de Rome sur des tables d'airain, qui seraient exposées au Capitole. Puis il prit triomphalement possession des palais impériaux, déjà en ruines, sur le Palatin, mais non pas pour y établir une demeure permanente. Sa résidence habituelle continua d'être à Ravenne, où il retourna après six mois de séjour à Rome.

Mais Théodoric avait eu la sollicitude de prendre des mesures pour la réparation du palais impérial du Palatin. Il avait l'intelligence et le goût de la dignité des monuments antiques et il fit faire mainte restauration aux édifices de Rome. Il y en a des exemples semés dans tout le recueil de ses édits, qui nous offrent un tableau fort attrayant de la civilisation de l'époque. On les conserve dans la collection des *Variae* de Cassiodore, qui en était le rédacteur [2].

Cassiodore, zélé catholique, représente dans sa situation à la cour ostrogothique le romanisme antique sous son meilleur aspect. Dans le domaine de la vie publique, il nous apparaît pour ainsi dire comme le dernier Romain. Il incarne l'effort pour le rapprochement, la collaboration, l'union des deux peuples dans l'œuvre de la civilisation; et c'est là le plus beau trait de caractère par lequel le monde politique romain pouvait clore sa grandiose histoire [3].

une autre occasion le *Curvae porticus, quae iuxta* domum palmatam *posita forum in modum areae decenter includit.* Comme d'autres sources (*Acta S. Restituti*, dans les *Acta sanct. bolland.*, t. VII de mai, 29 mai, p. 12 : *iuxta arcum triumphi* ad Palmam) placent ce lieu près de l'arc de Sévère, nous nous trouvons amenés à l'ancien *secretarium senatus*, aujourd'hui Sainte-Martine. Peut-être y avait-il dans cet édifice, ou à côté, des monuments des victoires remportées dans les jeux publics, auxquels la ville et le sénat prenaient alors un si vif intérêt. Cf. Cassiod., *Variae*, l. II, n. 28 (éd. Mommsen p. 62) : *Athletam populis* palma *designat esse victorem.* – A gauche du portique de Saint-Pierre, au côté méridional, il y avait un lieu, où le pape Honorius établit une chapelle de S. Apollinaire, appelé *ad palmata* (*Liber pontif.*, t. I, p. 323, *Honorius*, § 119) parceque Symmaque, je crois, l'avait décoré de palmiers en mosaïque (*Liber pontif.*, t. I, p. 262, *Symmach.*, § 79). Cf. ci-dessous § 308 le terme de *synodus palmaris* appliqué au synode de 501 dans Saint-Pierre de Rome. Le passage du *Liber pontificalis* (t. I, p. 233, *Xystus III*, § 63 : *domus Palmati intra urbe*), cité par Gregorovius (4e éd., t. I, p. 278) n'a rien à voir avec la désignation en question; c'est la maison d'un certain Palmatius près de Sainte-Marie Majeure. — Souvent dans Cassiodore la curie du Sénat est désignée d'après l'*atrium Libertatis*, auprès duquel elle se trouvait, par exemple, *Libertatis aula*, *Libertatis penetralia*, *Libertatis curia*, et même *Libertatis atria* ou simplement *Libertas* (cf. dans l'édition de Mommsen, p. 567).

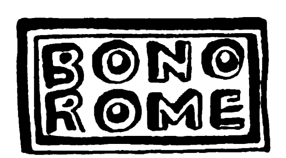
[1] Sur Fulgence à Rome, cf. ci-dessus, p. 113.

[2] On a cru reconnaître les travaux de Théodoric dans les constructions postérieures du podium du stade palatin (C. L. Visconti et R. Lanciani, *Guida del Palatino*, 1873, p. 92). Mais ces constructions semblent beaucoup plus récentes. Une trouvaille de briques au nom de Théodoric sur le Palatin reste douteuse.

[3] Aug. Thorbecke, *Cassiodorus Senator* (Heidelberg, 1867); Adolf Franz, *Cassiodorius, Beitrag zur Geschichte der theologischen Literatur* (Breslau, 1872); Usener, *Anecdoton Holderi, ein Beitrag zur Geschichte Roms*

305. En lisant les édits de Théodoric ou plutôt de Cassiodore pour la conservation des monuments romains on reste confondu de la minutie et du soin dont ils témoignent. A la tête de la direction et de l'entretien des édifices se trouve un architecte public, *architectus publicorum*[1], subordonné au *praefectus urbi*. On ressuscita également l'antique office du *curator statuarum*[2]. Le " conservateur des statues " avait à exercer une surveillance toute spéciale pour protéger les nombreuses statues exposées publiquement contre les atteintes de la cupidité et de la brutalité. L'État prend en mains la restauration du grand théâtre de Pompée et en confie l'exécution au patrice Symmaque qui s'est fait remarquer par ses constructions dans les environs de Rome. En 508 Théodoric fait aussi restaurer le Colisée qui avait souffert d'un tremblement de terre. Les travaux portèrent principalement sur le podium et sur l'arena, comme étant les parties les plus nécessaires de l'édifice. Nous n'avons pas moins de trois inscriptions qui nous renseignent aujourd'hui sur les mérites de l'artiste chargé de la direction des travaux, Decius Marius Venantius Basilius; on le décore de titres particulièrement pompeux dans la Rome gothique : *vir consularis, inlustris praefectus urbi, patricius, consul ordinarius*[3].

On trouve dans le recueil de Cassiodore un édit qui attribue des sommes importantes à un entrepôt du Tibre (*portus Licini*)[4] où se trouvaient des briqueteries et aux ateliers adjacents, en vue de la fabrication annuelle au compte



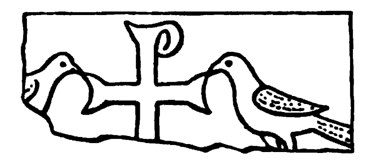







Fig. 136. **Briques de Théodoric et des papes de son temps à Saint-Martin aux Monts. Colombes sur un bas-relief contemporain de la même église.**

de l'État de 25000 briques pour les monuments de Rome. On y trouve aussi des ordonnances sur les aqueducs romains, par où l'on apprend que le *comes formarum* de l'époque classique subsiste toujours. L'administration des aque-

in ostgothischer Zeit (1887), p. 66 et suiv.; Ignazio Ciampi, *I Cassiodori nel V e nel VI seculo* (Roma, 1876); G. Minasi, *Cassiodoro nato a Squillace*, etc. (1895), avec de bonnes indications locales. Cf. Bardenhewer, *Patrologie*, p. 589-593. La dernière édition des *Variae*, publiée en 1894, avec une introduction historique, par Mommsen, contient, dans ses appendices, des lettres de Théodoric, les actes des conciles romains de 499, 501 et 502, et les fragments des discours de Cassiodore.

[1] La formule de nomination (*Var.*, l. VII. n. 15, éd. Mommsen, p. 211) commence : *Romanae fabricae decus peritum convenit habere custodem.*

[2] *Var.*, l. VII, n. 13. (éd. Mommsen, p. 210).

[3] *Corpus inscript. lat.*, t. VI, n. 1716 a—c; Lanciani, *Iscrizioni dell' anfiteatro Flavio* (*Bull. arch. com.*, 1880, p. 211-282), p. 233.

[4] *Var.*, l. I, n. 25, éd. Mommsen, p. 28. Le *portus Licini* et les autres *portus* attenants étaient des fabriques de briques. On a encore deux marques de briques qui nomment le *portus Licini*, *Corpus inscr. lat.*, t. XV, n. 199, 408. Cf. Dressel, *Corpus*, *ibid.*, p. 123.

ducs doit réparer les parties endommagées des conduites et veiller à ce que les thermes et bains publics encore fréquentés soient régulièrement pourvus d'eau. Les édits nomment encore un architecte particulier pour l'entretien des gigantesques égoûts sous le sol de Rome; c'est un certain Jean subordonné par Théodoric au préfet de la ville Argolicus. Puis viennent deux surintendants du port de Rome sur la mer, comme il en existait déjà deux au temps passé : ils ont pour titre *comes portus urbis Romae* et *vicarius portus*. Dans l'emphatique formule de nomination pour la première de ces fonctions on parle en termes pompeux des deux villes d'Ostia Tiberina et de Portus romanus comme des lieux auxquels se rapporte principalement le service des ports [1].

Naturellement les murailles de la ville avaient trop de parties endommagées ou menacées pour ne pas solliciter l'attention du nouveau gouvernement.

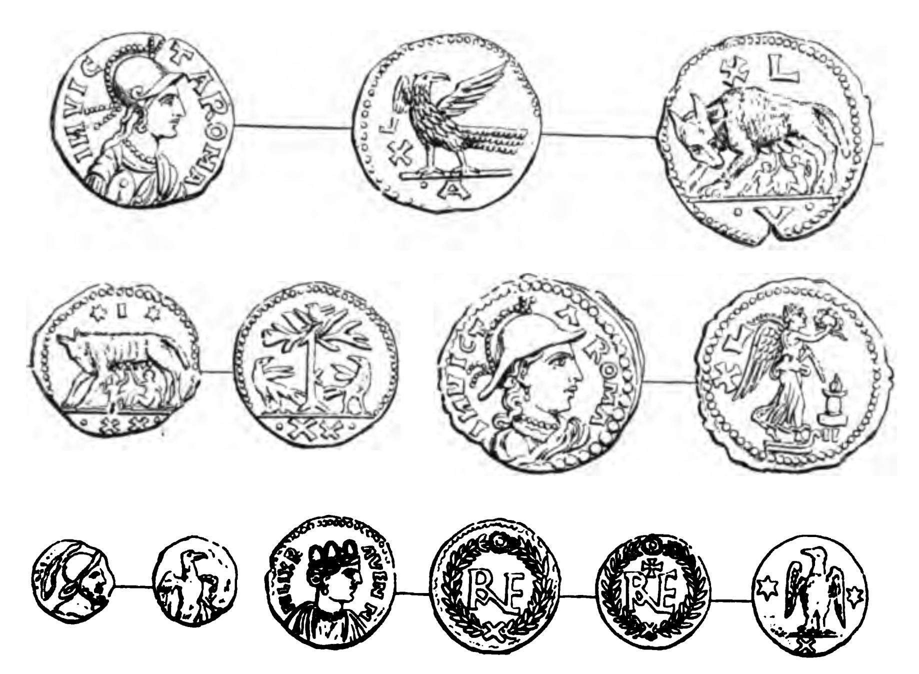


Fig. 137. **Monnaies ostrogothiques A et B avec la mention INVICTA ROMA, C au type de Ravenne.**

ment. Théodoric consacra de fortes sommes à la mise en état de la grande œuvre des empereurs Aurélien et Honorius. Ce furent aussi les fabriques publiques installées à cet effet à Rome qui fournirent les briques nécessaires. L'on a retrouvé jusqu'à ces derniers temps dans les murailles de la ville, dans les édifices publics, dans les églises de Rome et jusque dans la toiture des vieilles basiliques des briques marquées à l'estampille de Théodoric (fig. 136 [2]). Ce qui les distingue régulièrement, c'est, outre le nom et le titre du roi, la croix avec

[1] *Var.*, l. VII, n. 9 (éd. Mommsen, p. 208) : *Formula comitivae portus urbis Romae*.

[2] Dessin de l'architecte Mazzanti. Les briques que les derniers travaux ont fait trouver sur l'ancien toit de Saint-Martin sont aujourd'hui au mur d'une terrasse près du toit de l'église. Celle qui a l'inscription † *In nomine Dei* se trouve avec le fragment de marbre au monogramme accosté de colombes dans la crypte de la basilique.

les mots : " pour le bien de Rome " ou " Rome heureuse ". *Felix Roma* est du moins l'expression d'une bonne volonté et du désir de procurer à la ville une nouvelle période de bien-être et de félicité [1].

Il n'y a pas jusqu'au terme d'*invicta Roma* qui ose réapparaître, non sans quelque timidité, dans la ville humiliée. Des monnaies ostrogothiques portent le titre de Rome invaincue (fig. 137 et 138); l'avers montre Rome avec le heaume, le revers est orné de la louve qui allaite Romulus et Remus ou encore de l'aigle ou de la victoire [2]. Cependant, on le sait, les ailes de l'aigle sont devenues bien faibles et à la gloire a fait place le souci d'empêcher la ruine des édifices de Rome. A ce point de vue les édits contiennent encore nombre d'autres mesures préventives [3].

Des instructions précises furent données au comte Suna pour l'emploi des marbres utilisables provenant des ruines. Un fonctionnaire spécial fut chargé de surveiller la préparation de la chaux. Comme on ne peut établir avec certitude l'existence de cette fonction dans l'antiquité, l'on peut croire qu'en l'instituant le gouvernement goth voulut remédier à un abus trop commun chez les destructeurs romains de la cité aux basses époques : l'emploi des sculptures ou des fragments de constructions en marbre pour la fabrication de la chaux.

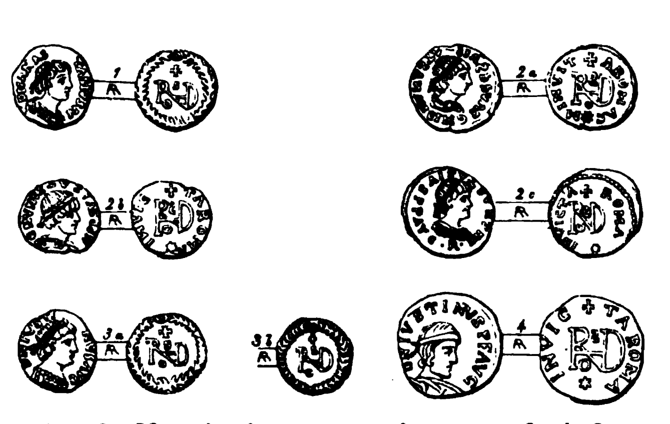


Fig. 138. **Monnaies des empereurs Anastase et Justin Ier avec le monogramme de Théodoric et en partie l'INVICTA ROMA.**

L'on surveillait soigneusement l'emploi des sommes consacrées annuellement aux travaux d'entretien de la ville. Les Annales de Maximien de Ravenne (VIe siècle) [4] nous apprennent que l'on préleva sur l'impôt des vins 200 livres d'or pour le seul entretien du palais et des murs de la ville.

[1] † REG[NANTE] · D · N · THEODORICO · FELIX · ROMA ou BONO · ROME. Sur ces inscriptions et autres analogues du temps de Théodoric, cf. Gaet. Marini, *Iscrizioni antiche doliari*, éd. de Rossi-Dressel (*Bibliot. dell' accad. stor. giurid.*, t. III), n. 149-159ª, p. 74 et suiv. et le nouveau recueil de marques de briques par Dressel au t. XV du *Corpus inscr. lat.*, p. 441, n. 1663 et suiv.

[2] Cf. Pflugk-Harttung, *Das Hoheitsrecht über Rom auf Münzen und Urkunden*, au t. XXV (1904) de l'*Hist. Jahrbuch*, p. 469 et s.

[3] La fig. 137 d'après Friedländer, *Münzen der Ostgoten*, pl. 3; la fig. 138, d'après la pl. 1 du même ouvrage. Dans la série B les deux aigles se rapportent d'après Eckhel à Rome et à Constantinople; en dépit de la flamme du sacrifice, la Victoire est bien la victoire chrétienne, la croix l'indique. La série C nous montre le monogramme de Ravenne, la ville avec la couronne crénelée et l'inscription *Felix Ravenna*, l'aigle de Rome au revers d'une médaille dont l'avers porte le monogramme de Ravenne. Sur la date de ces monnaies, cf. Friedländer, *quo supra*. Sur les monnaies de la fig. 138 le monogramme est celui de Théodoric. Dahn a reproduit dans son *Urgeschichte der germanischen und roman. Völker* (dans l'*Allgemeine Geschichte* de *Oncken*), t. I, p. 301, la fig. de *Roma invicta*, d'après Jul. Friedländer, et aussi les monnaies de Théodoric.

[4] C. 67.

Ce sont aussi ces Annales presque contemporaines qui glorifient ainsi Théodoric : " Il fit libéralement des donations en argent et en froment et remplit par son administration sage le trésor de l'État qu'il avait trouvé complètement vide. Il n'entreprit rien contre la religion catholique. Il accorda au peuple les jeux du cirque et d'autres jeux publics, ce qui lui valut des Romains même les noms de Trajan ou de Valentinien, tant son époque rappelait celle de ces empereurs ". C'est ainsi que parle de Théodoric cette source historique digne de foi, dont l'origine d'ailleurs n'est pas gothique mais romaine.

Ce sont encore ces annales qui nous apprennent que les distributions de blé " au peuple et aux pauvres " de Rome ne montaient pas à moins de 120000 boisseaux (*modii*) par an; cela équivalait à une dépense de 2000 sous d'or, 60 *modii* se donnant pour un sou d'or; le sou était environ la soixante douzième partie d'une livre. L'ancienne préfecture de l'*annona*, profondément déchue de son importance, reprit quelque éclat avec ce renouveau d'activité. Dans le diplôme de nomination du nouveau préfet, on lui dit qu'il lui faut apaiser les cris du peuple qui demande du pain, et que c'est à lui qu'incombe le soin de distribuer aux affamés le blé que le plus haut fonctionnaire de l'empire, le préfet du prétoire, doit faire venir de régions lointaines; le préfet de l'annone a la haute surveillance des boulangeries, il doit veiller au poids du pain, exercer aussi sa vigilance sur les marchands de viande de porc, etc. Car, ajoute emphatiquement l'édit, " l'amour du peuple est grand et unique quand on réussit à le préserver de la faim " [1].

306. Si les relations de ces années, dont nous n'avons d'ailleurs conservé qu'un petit nombre, sont toutes favorables au gouvernement du Goth Théodoric, il ne faut pas oublier que les temps extraordinairement troublés que l'on venait de traverser rendaient le contraste encore plus sensible. Il se peut faire que sous l'impression de ce changement on ait exagéré outre mesure l'état de sécurité publique et de prévoyance. Les éloges que décernent à Théodoric des écrivains modernes, quelque mérités qu'ils puissent être à certains égards, s'appuient trop parfois sur les expressions hyperboliques et emphatiques des sources [2].

[1] *Var.*, l. VI, n. 18. (éd. Mommsen, p. 190.)

[2] Et quelquefois encore force fait-on violence à ces sources. C'est ainsi que Dahn dit qu'à en croire la tradition, on aurait pu " mettre de l'or sur la grand'route et le retrouver au bout d'un an ". (*Urgeschichte*, t. I, p. 248.) Les *Excerpta Valesiana*, c. 72, disent simplement, et D. Coste l'a bien saisi dans sa traduction : " Sa justice était si sévère que l'on pouvait laisser dans ses domaines de l'or ou de l'argent avec la certitude qu'il y était autant en sûreté que dans les murs de la ville ". (*Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, 2e éd., VIe siècle, t. III, p. 381). Dahn va aussi trop loin en louant Théodoric d'avoir maintenu sur les catholiques une suprématie ecclésiastique, qu'il aurait refusée poliment (*Urgeschichte*, t. I, p. 308 et suiv.; et, à l'encontre, Schnürer, *Hist. Jahrbuch*, 1888, p. 271 et suiv.). Gregorovius (4e éd., t. I, p. 382) pense, sans apporter aucune preuve, que : " tant que régna Théodoric, le clergé demeura soumis au for séculier ". Le pompeux panégyrique de Théodoric, rédigé en 507 par Ennodius de Pavie, à la demande du pape Symmaque, ne doit être jugé que comme un panégyrique et le produit d'une époque avilie. D'après Carlo Cipolla (*Intorno al panegirico*, etc., 1889, dans les *Atti. d. r. Accad. di Padova*, t. IV, p. 209 et suiv.), le panégyrique n'aurait pas été récité par Ennodius, mais présenté écrit au roi. Hodgkin ne ménage pas non plus la louange à Théodoric (*Theodoric the Goth, the Barbarian champion of civilization*, 1891 et 1894). Voir dans le même sens Dumoulin, *op. cit.* Cf. le travail beaucoup plus substantiel de Pfeilschifter, *Der Ostgotenkönig Theodorich*, 1896.

D'une affection proprement dite des Romains pour la nouvelle domination, il n'en pouvait être question tant que les Goths demeuraient étrangers à la religion populaire : un fossé moral les séparait des Romains. Ils continuaient à n'être regardés que comme des Barbares, et, ce qui était pis aux yeux de la foule, comme des hérétiques. Ce fut une forte méprise à Théodoric et elle dénote un défaut de sens politique aiguisé, de maintenir dans son royaume l'arianisme mourant et de ne pas donner comme fondement à son État la religion catholique, garantie de progrès. La population romaine se racontait aussi l'inexorable dureté du roi quand son ambition était en jeu. On n'oubliait pas que, une fois devenu le maître absolu dans Ravenne, il n'avait pas hésité à trahir sa parole et à tuer de sa main le malheureux Odoacre et qu'il avait exterminé par des ordres sanguinaires toute sa race et tous ses partisans parmi les grands. Peu à peu se multipliaient aussi des plaintes très fondées contre les

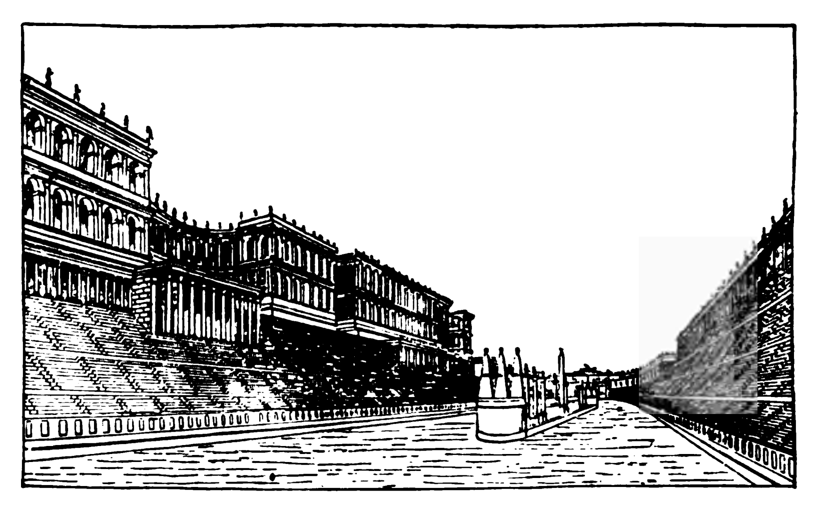


Fig. 139. **Le cirque Maxime.**
Reconstitution, d'après Schneider, *Das alte Rom*, pl. VI, fig. 15.

procédés, demeurés impunis, de Théodahat, fils d'une sœur de Théodoric, qui en Toscane portait une main capricieuse et avide sur les domaines de ses voisins. Et les Latins n'ont pas manqué de sujets de plaintes analogues contre les guerriers goths [1].

Cependant la souple population de Rome s'accommoda de la domination gothique. Ce qui rendait cette soumission facile, ce fut, outre la sollicitude du roi pour la ville, la faveur qu'il accorda aux réjouissances publiques.

Si le Colisée ne vit plus de gladiateurs, du moins de hardis bestiaires (*venatores* ou *arenarii*), des pugiles et des lutteurs (*athletae*) y multiplièrent leurs exercices barbares. Un édit concernant les jeux, rédigé par Cassiodore [2],

[1] Gasquet, *L'Empire byzantin et la monarchie franque* (Paris, 1888), dit avec raison que les Francs devenus catholiques pouvaient exercer un rôle tout autre et bien plus efficace que les Ostrogoths pour amener une fusion avec les éléments romains : " Théodoric restait par la force des choses le représentant du dogme arien parmi les barbares " (p. 131). Sa manière de romaniser était plus violente et moins naturelle que celle des Francs (p. 160).

[2] *Var.*, l. V. n. 24. (éd. Mommsen, p. 169).

contient, à côté de longues dissertations archéologiques d'une science douteuse, une précieuse peinture des scènes dangereuses des combats d'animaux. Nous y apprenons aussi que les nouveaux consuls célébraient leur entrée en charge non seulement par de riches distributions d'argent, mais aussi par des jeux publics dans l'arène. Quand en 519 le gendre de Théodoric, Eutharic, commença son consulat, on amena d'Afrique à Rome des bêtes sauvages de différentes espèces pour les besoins de l'amphithéâtre flavien [1]. Les Romains contemplèrent avec admiration ces animaux qu'ils avaient désappris à connaître.

Les vastes espaces du Cirque Maxime entre l'Aventin et le Palatin retentirent aussi, au temps des Goths, des cris des conducteurs de chars et de ceux de la foule. Cassiodore nous montre dans sa description la grandiose porte à douze passages d'où les chars se précipitaient dans des courses furieuses, puis au centre la spina avec les deux gigantesques obélisques d'Égypte; le plus grand avait été apporté par l'empereur Constance, l'autre existait dès Auguste. Le premier orne aujourd'hui la place du Latran et le second celle du Peuple [2].

L'état du Cirque Maxime devait être à l'époque essentiellement le même qu'au temps de sa création par Trajan (fig. 139). Mais il est fort possible qu'une partie des étages qui l'entourent et où se trouvaient les sièges des spectateurs fût déjà écroulée. Une restauration complète ne paraissait pas opportune : la population fortement diminuée ne suffisait plus à remplir les six immenses espaces réservés aux spectateurs. Et puis l'église de l'Anastase ou de Sainte-Anastasie, dressée sur le penchant du Palatin, à l'angle nord du cirque, qu'elle dominait et dont le côté le plus haut de l'enceinte lui servait d'appui, proclamait que Rome était à une époque bien différente d'esprit de celle qui avait créé le cirque.

On peut supposer à priori que les jeux de course avaient conservé leurs formes anciennes. On en a une image sur un grand relief de la décadence qui représente précisément le Cirque Maxime (fig. 148). On voit à gauche (A) les huit portes (*carceres*), d'où s'élancent les chars, et au-dessus dans une loge ceux qui donnent la fête; on aperçoit la *spina* autour de laquelle doivent courir les chars : elle s'étend des deux *metae* coniques (B) que l'on voit près des *carceres* jusqu'aux deux autres metae (C) à droite, et au milieu se trouvent les obélisques (D). Les deux échafauds l'un avec sept dauphins (E), l'autre avec sept œufs (F) servent à compter les tours de courses. Un personnage en *toga plicata* se tient prêt à remettre la palme au vainqueur (G). On distingue huit attelages; chacun des quatre partis du cirque en a donc deux. A différents endroits entre les attelages apparaissent des temples, des autels et des statues, qui ornent le cirque, particulièrement à ses bords. A droite en haut est représentée une porte triomphale (H), qui doit correspondre à l'arc de Vespasien et de Titus situé jadis à l'extrémité sud du Cirque Maxime.

L'agitation des partis dans les jeux du Cirque était toujours fort vive à Rome bien qu'il n'y eût point la même licence et le même déchaînement de passions qui se manifestait à Constantinople où précisément à cette époque, en l'année 501, une lutte à l'hippodrome entre la faction verte et la faction bleue entraîna la mort de trois mille hommes. Huit années plus tard, les plaines du Cirque furent aussi l'occasion à Rome de scènes barbares. Deux sénateurs,

---

[1] *Cassiodori Chronicon*, vers la fin (éd. Mommsen, p. 161) : *multa vidit Roma miracula editionibus singulis.* [2] *Var.*, l. III, n. 51 (éd. Mommsen, p. 105).

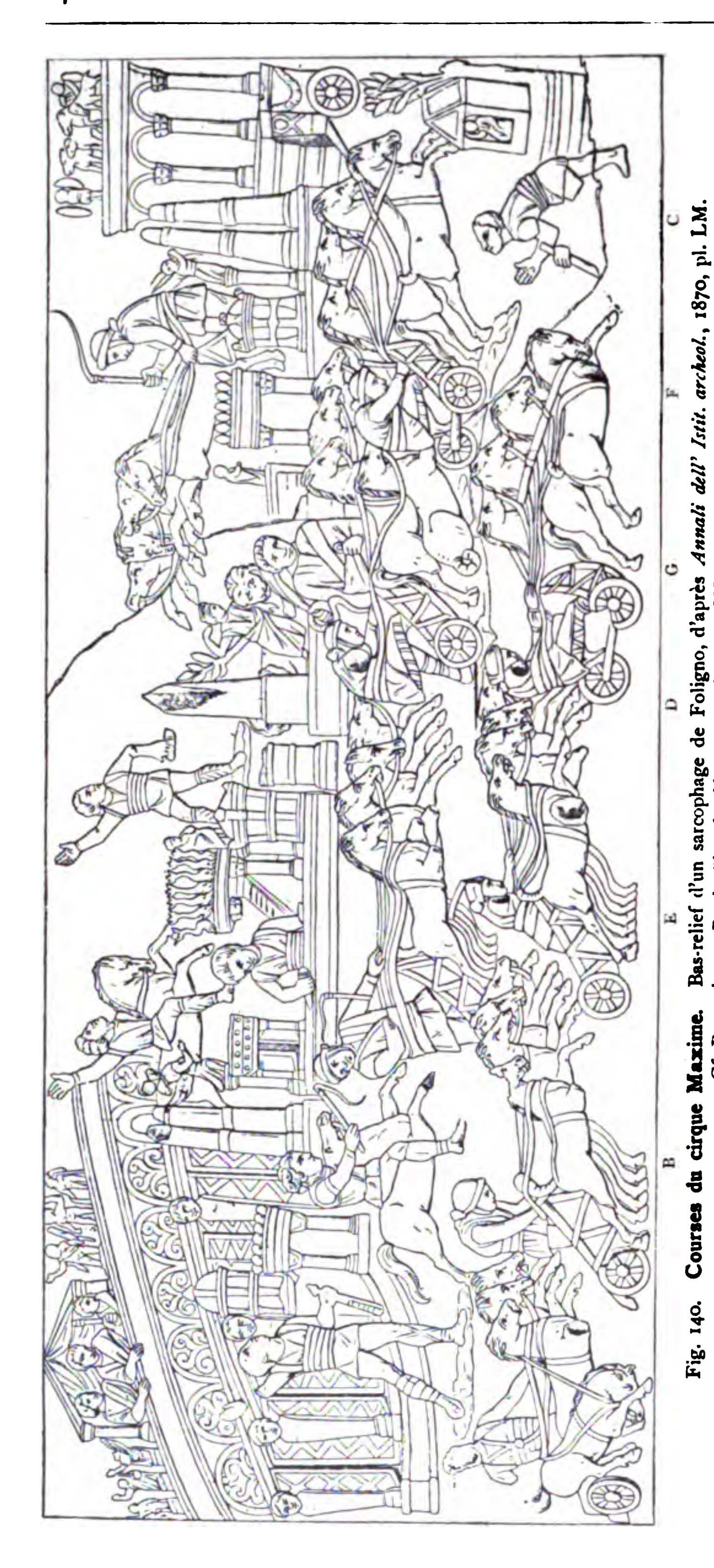


Fig. 140. **Courses du cirque Maxime.** Bas-relief d'un sarcophage de Foligno, d'après *Annali dell' Istit. archeol.*, 1870, pl. LM. Cf. Baumeister, *Denkmäler des klass. Alterthums*, t. III, p. 2093.

Importun et Théodoric, firent tomber leur suite, l'épée à la main, sur le parti des verts *(prasina)*. Des édits du roi au Sénat et au peuple furent nécessaires pour rétablir l'ordre [1].

Dans ses verbeux édits Cassiodore parle aussi des théâtres sur le ton d'une indignation de philosophe et s'emporte contre l'immoralité des spectacles et notamment des divertissements théâtraux. Il déclare que le souverain est bien obligé de céder quelque chose à la folie du peuple et à son goût effréné des plaisirs, mais qu'il attend de ceux qui y prennent part une conduite mesurée et honnête, et qu'il fait appel à leur sens moral. Comme dans l'antiquité, le gouvernement nommait un *tribunus voluptatum*. On lui recommande de tenir l'ordre et la décence

[1] *Var.*, l. I, n. 30, 31; cf. l. I, n. 27.

parmi les artistes des différentes espèces de scènes; les amusements du peuple ne doivent pas être une école de vices. Le tribun doit avant tout donner lui-même un exemple de moralité à la société nombreuse et immorale au milieu de laquelle il se meut [1].

307. Dans la langue de ces édits, la noble cité de Rome a le devoir idéal d'illuminer la face de la terre comme un modèle de bonnes mœurs.

C'est aussi là, plus qu'ailleurs, dans ce centre du vieil empire, que doit se réaliser la vie policée que l'on veut introduire parmi les Goths et les Romains : " Si nous réglons d'après la loi, dit un édit, les mœurs des peuples étrangers, si toute communauté qui se rattache à l'Italie se soumet au droit romain, combien plus convient-il que le siège même de cette vie policée (Rome) manifeste le respect des lois! Celui qui remplit à Rome un office public doit briller de l'éclat de l'ordre et de la légalité " [2].

L'influence d'hommes comme Cassiodore, le guide de l'État, comme aussi les sénateurs Boèce et Symmaque, réussirent à faire, aux meilleurs temps de la domination gothique, une vérité de cette sentence d'un autre édit : " C'est l'honneur des Goths de maintenir la *civilitas Romanorum*", c'est-à-dire de maintenir une vie policée d'après le modèle romain [3].

Les Goths ne purent s'approprier complètement la *civilitas Romanorum*; leur race avait trop de dédain pour le droit romain; elle conserva pour elle son droit et sa loi gothiques. Les hommes, des guerriers pour la plupart, qui entrèrent avec leurs familles en possession d'un tiers des terres, formèrent pour ainsi dire une caste militaire. Les Italiens, la population romaine du pays, gardèrent leurs anciennes lois et furent jugés d'après le droit romain. A titre de population guerrière les Goths habitèrent à Rome le quartier militaire de l'ancienne ville, au S. E., sur le Cœlius et l'Esquilin jusque vers la villa impériale *ad duos lauros* (mausolée d'Hélène) et jusqu'à Centumcellae. Ils possédaient dans ce quartier les églises ariennes de Sainte-Agathe et de Saint-Séverin. Ils possédaient de même à Constantinople et à Ravenne leurs quartiers, reconnaissables en partie à leurs églises ariennes [4].

Pour régler la vie commune, pour trancher les cas litigieux, fut rendu l'*Edictum Theodorici*, publié, c'est aujourd'hui chose prouvée, au temps du séjour du roi à Rome [5], dont nous avons parlé ci-dessus. Ses prescriptions procèdent en général du droit romain, dont elles accentuent parfois la sévérité au profit de l'ordre.

---

[1] *Var.*, l. VII, n. 10, éd. Mommsen, p. 209. Ce diplôme recommande la sévérité au *tribunus voluptatum*, *ne quod ad laetitiam constat inventum, tuis temporibus ad culpas viaeatur esse transmissum... Castitatem dilige, cui subiacent prostitutae.*

[2] *Var.*, l. I, n. 27, éd. Mommsen, p. 29 : *quanto magis decet ipsam civilitatis sedem legum reverentiam plus habere!*

[3] *Var.*, l. IX, n. 14, éd. Mommsen, p. 278 (lettre d'Athalaric à Gildilas, comte de Syracuse : *Gothorum laus est civilitas custodita.* Le contexte montre que par *civilitas* il faut entendre ici, comme souvent ailleurs, une procédure régulière par opposition à l'état de guerre privée. Cf. Dahn, *Urgeschichte*, t. I, p. 247. La traduction courante : "l'honneur des Goths est le maintien de la civilisation", n'est pas exacte.

[4] Tommassetti, *Il quartiere militare di Roma* (*Mittheil. des arch. Instituts*, t. XVII, 1902), p. 98; Zeiller, *Les églises ariennes de Rome à l'époque de la domination gothique* (*Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1904, p. 17 et suiv.).

[5] Voir entre autres F. Schupfer, *R. Accad. dei lincei, Classe di scienze morali*, 18 décembre 1887.

A ces sages ordonnances s'ajoutèrent la discipline militaire, une surveillance rigoureuse, une justice expéditive. On voulait épargner autant que possible aux sujets romains l'oppression de l'arbitraire. Le changement de domination se fit surtout à peine sentir dans les fonctions politiques et civiles. Les anciens centres administratifs de Ravenne et de Rome subsistaient et fonctionnaient comme jadis. Le *praefectus praetorio*, l'ancienne division des provinces avec leurs *duces*, *rectores* et *praesides*, la constitution municipale des villes avec leurs *curiae*, *curiales* et *defensores*, tout fut conservé.

Le vénérable sénat de Rome poursuivit aussi son existence, mais son action ne s'exerça pas au-delà de la banlieue romaine. Ce grand corps, qui jadis gouvernait le monde et qui comprenait aujourd'hui toute la haute aristocratie, n'avait plus sur les affaires du pays qu'une influence morale. Sa sphère d'activité se réduisait essentiellement à de petites affaires locales [1].

Le sénat exerçait encore un certain pouvoir judiciaire, comme le montre entre autres une affaire où sont mêlés les Juifs de Rome. Des Juifs avaient été blessés ou tués par des chrétiens à leur service. Quand les coupables furent traînés devant le tribunal, il se forma un attroupement contre la synagogue, qu'il faut sans doute chercher dans le quartier transtibérin, où les Juifs étaient établis depuis l'antiquité romaine. Quelques ennemis de la race juive allèrent dans leur emportement jusqu'à profiter du tumulte pour incendier la synagogue. Théodoric en fut informé par le comte Aligern auquel les plaignants s'étaient adressés, et il envoya sans tarder ses instructions au sénat. Celui-ci dut faire une enquête, accorder aux Juifs justice et réparation et punir les coupables. Quiconque avait à se plaindre des Juifs fut invité d'autre part à déposer contre eux une plainte légale devant le sénat [2].

III. — Symmaque et le Synodus palmaris de Rome (501-502).

308. Les petites affaires, dans lesquelles se mouvait le sénat, étaient proportionnées à la petitesse des vues d'une partie de ses membres et à l'étroitesse d'esprit que témoignait leur immixtion dans les choses de l'Église. C'était un mal dont le pape Symmaque eut indiciblement à souffrir [3].

Le conflit provoqué par l'élection pontificale était heureusement terminé, les droits de Symmaque avaient été reconnus. Mais à peine Théodoric avait-il quitté Rome pour retourner à Ravenne que la fraction du sénat hostile au pape et quelques membres du clergé se firent ses accusateurs à la cour, sous la

[1] C'est donc une hyperbole un peu hardie dont use Théodoric en écrivant au sénat, suivant les anciennes formules : *domitori orbis, praesuli et reparatori libertatis* (Thiel, p. 695; Mommsen, dans son éd. de Cassiodore, p. 392.) Cf. Lécrivain, *Le Sénat romain depuis Dioclétien à Rome et à Constantinople* (*Bibl. des Écoles franç. d'Athènes et de Rome*, fasc. 52, Paris, 1880).

[2] *Var.*, l. IV, n. 43. (éd. Mommsen, p. 133).

[3] Usener, *Das Verhältniss des römischen Senates zur Kirche in der Ostgotenzeit* (*Comment. philol. in honore Mommseni*, 1877). Schnürer (*Hist. Jahrbuch*, 1888, p. 281) montre par un exemple qu'Usener va trop loin dans la reconnaissance au sénat de droits ecclésiastiques, mais il admet avec raison que l'on ne saurait refuser à cette époque au sénat une légitime coopération aux affaires de l'Église. Pfeilschifter combat aussi Usener par de très bons arguments (*Theoderich*, p. 104 et suiv., 228 et suiv.). Gregorovius dit simplement : " Le sénat donnait en matière disciplinaire des prescriptions à l'Église " (4e éd., t. I, p. 338. Cf. p. 339).

direction du sénateur Festus. Ils lui reprochaient de n'avoir point célébré les fêtes pascales suivant le rit ordinaire et le chargeaient odieusement d'un prétendu commerce immoral avec des femmes et d'une aliénation irrégulière des biens ecclésiastiques. Symmaque ne put se décider à aller se disculper à Ravenne de semblables calomnies. Cela permit d'obtenir de Théodoric, moins expérimenté en matière canonique que dans les armes et dans la politique, l'envoi à Rome d'un visiteur épiscopal, comme si la ville n'avait pas d'évêque. On n'avait guère vu jusqu'alors de visiteurs que dans des diocèses vacants. L'évêque envoyé par Théodoric, Pierre d'Altinum, de la province ecclésiastique d'Aquilée, loin de reconnaître l'irrégularité de sa situation, s'unit aux ennemis du pape pour le presser vivement et consentit formellement à la confiscation de ses églises et de ses biens ecclésiastiques [1].

L'horreur du schisme fit trouver au parti catholique un expédient dans ces conjonctures difficiles. Avec le consentement formel du pape Symmaque, il convoqua un synode, conformément au propre désir de Théodoric. Cent quinze évêques d'Italie se réunirent, vers mai 501, dans la basilique Julienne, c'est-à-dire dans Sainte-Marie du Trastevere, en un synode ecclésiastique pour juger la question pendante et les accusations. Ce fut une chose difficile et compliquée. Symmaque déclara qu'il ne paraîtrait au synode pour se justifier que quand il aurait été rétabli dans tous ses droits, et c'était justice. Cette décision eut pour conséquence de tout mettre en suspens. Enfin il se résolut, ne pouvant obtenir de ses adversaires ce qu'il demandait, à se rendre à l'assemblée sans avoir été réintégré dans son temporel. Une nouvelle session du synode commença donc le 1er septembre dans la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. Mais pendant que Symmaque était en route pour se rendre auprès des évêques qui y délibéraient, il fut surpris par le parti sénatorial adverse. Ces vaillants le malmenèrent tant, lui et sa suite, qu'il put à peine échapper vivant. Il se hâta de rentrer à Saint-Pierre où, à cette époque troublée, il résidait plus en prisonnier qu'en pape. Il refusa de nouveau de prendre part au synode et déclara d'un ton indigné : "Je ne me soumets plus à votre enquête, je suis aux mains de Dieu; me voilà tombé au pouvoir du roi; advienne de moi que pourra" [2].

---

[1] *Visitator... contra religionem, contra statuta veterum vel contra regulas maiorum a parte cleri vel ab aliquibus laicis fuerat postulatus.* Ainsi s'expriment les évêques réunis à Rome au *Synodus palmaris* (cf. plus bas). En sollicitant un visiteur, on prétextait, sans doute en s'appuyant sur le décret de 483 cité plus bas p. 29, que Symmaque, par le seul fait de ses aliénations de biens, était déchu de son office. Que cette dernière accusation fût aussi fausse que celle d'immoralité, c'est ce que les circonstances permettent aisément de croire. Dahn lui-même (*Könige der Germanen*, t. III, p. 215 et *Urgeschichte*, t. I, p. 312) est favorable au pape. Symmaque, dans la première recension du *Liber pontif.* est loué comme *bonus*, *prudens*, *humanus*, *gratiosus* (éd. Duchesne, t. I, p. 97) et le *Fragmentum Laurentianum* (Duchesne, t. I, p. 44 et suiv.), composé par un partisan passionné du chef du schisme, appelle toutes les précautions de la critique pour ses affirmations gratuites contre Symmaque.

[2] Voir les actes de ces synodes et le rapport final dans Thiel, p. 657 et suiv., dans Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiqu.*, t. XII), p. 416 et suiv. Vogel (*Hist. Zeitschrift*, N. F., t. XIV, p. 400 et suiv.), Stöber (*Sitzunber.* de l'Ac. de Vienne, *phil. hist. Klasse*, t. CXII, p. 269 et suiv., Schnürer à leur suite (*Hist. Jahrbuch*, t. IX, p. 274 et suiv.) mettent ces synodes ou sessions et le *synodus palmaris* dont il sera question plus loin en 502. Pourtant les dates consulaires semblent parler bien fort en faveur de l'ancien système qui répartit les synodes entre les années 501 et 502. Voir Duchesne, au *Bulletin crit.*, 1886, p. 439; 1888, p. 200. Mommsen s'en tient au même système (éd. de Cassiodore, p. 426) et place le *synodus palmaris* au 23 octobre 501,

Théodoric de son côté fit annoncer que ce n'était pas à lui, prince temporel, qu'il convenait de décider [1], et qu'il souhaitait que le synode réuni ne se séparât pas sans avoir jugé le cas. Les évêques vont-ils donc juger le pape, les subordonnés leur supérieur? Jamais cette question ne s'était présentée sous cette forme aux autorités ecclésiastiques, surtout au milieu des difficultés sans exemple que créait la passion des factions. Le cas se présentait comme une pierre de touche de la constitution hiérarchique de l'Église. La question se posait de savoir si et comment le vieux principe, qui jusque là n'avait guère été établi que d'une manière indirecte, que le pape représentant du Christ n'a au-dessus de lui aucune puissance terrestre, triompherait dans la situation actuelle. Les évêques du synode eux-mêmes sentaient lourdement toute la gravité d'une sentence judiciaire à prononcer pour ou contre le pape, leur chef, tant qu'il élevait une protestation contre un tel acte. Ils écrivirent au roi que c'était " une chose inouïe et sans exemple que le pontife de ce siège fût appelé et jugé devant un tribunal " [2]. C'est un principe que Symmaque de son côté soutenait énergiquement.

Et cependant il fallut bien prendre une décision : les luttes des factions se perpétuaient et les rues de la ville étaient inondées de sang. Les sénateurs Festus et Probinus et leurs bandes levaient l'épée contre le parti du pape que dirigeait le sénateur Faustus. Les prêtres et les moines, les nonnes elles-mêmes, dès là qu'ils étaient opposés au schisme, se voyaient en butte à d'infâmes attentats. Malgré tout la masse du peuple, dans son sens sain et religieux, restait attachée à Symmaque.

Les pères du concile tremblants de peur finirent par aboutir à une sentence le 23 octobre 501. Elle fut souscrite par 76 évêques. C'est cette session de ce long concile qui reçut dès lors le nom de *synodus palmaris*, soit que la sentence ait été publiée en ce même lieu du forum romain, *ad palmam*, où Théodoric avait harangué le peuple, soit peut-être que l'assemblée se soit tenue dans

---

Pfeilschifter donne des arguments ingénieux pour la date de 502 (p. 71 et suiv.). Cependant Vogel a eu raison de revenir récemment sur son opinion première et de se décider pour 501 (*Neues Archiv*, t. XXIII, 1897, p. 57). Pour l'histoire des synodes et leur jugement au point de vue des principes, cf. Magani, *Ennodio*, t. II (1886), p. 52 et suiv.

[1] *Quia non nostrum iudicavimus de ecclesiasticis aliquid censere negotiis* (Thiel, p. 656; Mommsen, p. 424).

[2] *Causa nova est et pontificem sedis istius apud nos audiri nullo constat exemplo* (Thiel, p. 677; Mommsen, p. 423). Les évêques ne connaissaient donc sûrement pas à cette époque les faux relatifs à Symmaque (cf. ci-dessus p. 14) ou du moins n'y accordaient-ils aucun crédit. Dès avant la fabrication de ces faux Gélase avait exprimé dans les termes suivants la conviction des temps passés sur la suprématie judiciaire du pape *(summa sedes a nemine iudicatur) : cuncta per mundum novit ecclesia quoniam quorumlibet sententiis ligata pontificum sedes beati Petri apostoli ius habet resolvendi, utpote quae de omni ecclesia fas habet iudicandi*, neque cuiquam de eius liceat iudicare iudicio; *siquidem ad illam de qualibet mundi parte canones appellari voluerint, ab ea autem nemo sit appellare permissus (Ep. ad episc. Dardaniae*, c. 5. Thiel, p. 399, 416; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 664). Aussi est-ce une vraie surprise de voir Döllinger (*Das Papstthum*, p. 23) attribuer à ces faux et à la fable du concile de Sinuessa un but si profond et si tragique, celui d'exalter illégitimement la majesté et la puissance du pape en lui attribuant la juridiction suprême et sans appel. Il enregistre les récits les plus naïfs sous ce titre à effet : Falsifications en vue d'une modification de la constitution de l'Église (*Fälschungen behufs Aenderung der Kirchenverfassung)*. Ce livre de Döllinger, intitulé primitivement *Der Papst und das Concil, von Janus*, n'a pas le caractère de l'histoire objective.

l'atrium de Saint-Pierre à un lieu dit *ad palmata* et dont il est fait mention dès cette époque [1].

La sentence disait que les accusations lancées contre Symmaque devaient être considérées comme n'existant pas devant les hommes; que c'était au tribunal de Dieu qu'il fallait laisser juger les questions concernant le pontife; que c'était un devoir strict pour les fidèles de lui obéir. Quant au temporel, le synode décide qu'il doit être restitué à Symmaque; il fait appel pour cela " aux ordres du prince qui lui a donné ses pouvoirs " et dont l'intervention pour l'exécution d'une mesure temporelle était d'ailleurs une nécessité [2]. Ainsi avait fini par s'affirmer au synode le principe que le pape ne peut être jugé (*summa sedes a nemine iudicatur*).

Mais le sénat, où l'opinion était divisée, ne pouvait sitôt battre en retraite. Une mesure de pur arbitraire laissa le pape légitime dans une sorte d'exil au Vatican et on lui jeta comme un défi en appelant de Ravenne à Rome son ancien compétiteur, l'évêque Laurent, qui avait attendu l'issue des affaires à la cour. Le pape lança courageusement contre lui et contre le visiteur Pierre d'Altinum la condamnation ecclésiastique. Pour rentrer en communion avec le pape, il fallait les réprouver l'un et l'autre [3].

En 502 un nouveau synode se tint à Rome, sous la présidence du pape, pour raffermir l'ordre rétabli. Une de ses décisions ôta une arme à son turbulent adversaire; on y reconnaît la prévoyance d'un homme soucieux des intérêts de l'Église. Il y avait une déclaration du préfet du prétoire Basile, rendue en 483 sous Odoacre et qui défendait sous peine d'anathème aux pontifes à venir l'aliénation du domaine ecclésiastique [4]. Cette déclaration avait été inconsidérément acceptée par l'assemblée du sénat et du clergé réuni à ce moment pour l'élection du successeur de Simplice. Comme elle pouvait être une arme aux mains des ennemis du pape qui lui reprochaient des aliénations de ce genre, le synode de Symmaque la rejeta le 6 novembre [5]. Au sein de l'assemblée, on se référa, entre autres, au vieux principe qu' " un laïque ne peut rien ordonner dans l'Église en dehors du pape ". De son côté Symmaque fit en cette occurrence une démarche des plus heureuses, en prohibant les aliénations de biens ecclésiastiques plus énergiquement encore que ne le faisait le document en question [6]. Il ôtait par là même toute prise à ses adversaires.

Cependant l'Église n'en avait pas encore fini avec les temps de tristesse à Rome et dans les environs; l'unité n'était pas encore rétablie. Non seulement

[1] *Ad palmata*, voir ci-dessus p. 16, n. 4. Le concile est intitulé : *Quarta synodus habita Romae Palmaris* (Thiel, p. 657; Mommsen, p. 427). Pour la date, cf. Fr. Vogel, *Neues Archiv*, t. XXIII (1897-8), p. 57.

[2] Thiel, p. 666; Mommsen, p. 431.

[3] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 265, n. 10; Thiel, p. 697. Sur les rapports entre Symmaque et l'empereur Anastase, voir Schnürer, *Die politische Stellung des Papstthums*, t. II, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. X (1889), p. 253 et s.

[4] Dans les actes du synode, Thiel, p. 686; Mommsen, p. 445.

[5] La décision est annullée *ne in exemplum remaneret praesumendi quibuslibet laicis, quamvis religiosis vel potentibus, in quacumque civitate quolibet modo aliquid decernere de ecclesiasticis facultatibus.* — La déclaration de 483 disait que l'élection du successeur de Simplice devait, comme l'avait expressément recommandé Simplice, se faire d'accord avec Basile (*non sine nostra consultatione cuiuslibet celebretur electio*). A quoi Cresconius, évêque de Tudertum (Todi) remarquait qu'en ce cas les laïques auraient mis, contrairement aux canons, l'élection en leur propre pouvoir.

[6] *Obligatio qua se per caritatem Christi connectit summus pontifex*, dit le synode, preuve formelle de la liberté du pape.

Laurent put continuer à se soutenir dans Rome avec son parti, mais pendant quatre longues années tous les titres de la ville furent en son pouvoir. Symmaque eut du moins la consolation de voir son attitude approuvée par ce que l'Église comptait de meilleur. Le principe que le pape n'était soumis à aucun juge rencontra également le plus large assentiment.

309. Les écrivains contemporains de Symmaque nous ont laissé des témoignages exprès en faveur de ce principe et du pape. Le célèbre et savant évêque de Vienne, S. Avit, fut surpris de la procédure suivie dans les affaires du pape, dont il n'avait reçu d'ailleurs que des nouvelles peu claires, et il se hâta d'écrire à des membres du sénat [1] : qu'on ne comprenait guère quelle raison ou quelle loi pouvait autoriser le jugement du supérieur par ses inférieurs; que sans doute le synode était guidé par des vues honorables, mais que, à son sens, il ne pouvait guère échapper au reproche de légèreté pour avoir accepté de juger une telle cause : " Mettre en question l'autorité du pape de Rome, ce n'est pas ébranler un seul évêque, mais l'épiscopat tout entier " [2]. Ainsi s'exprime l'évêque bourguignon, Romain de naissance, et zélé représentant de la pensée romano-chrétienne.

En Italie, l'habile écrivain Ennodius de Pavie se vit appelé à écrire une justification du synode *palmaris*. Il s'y exprime avec vivacité et indignation contre les adversaires de l'assemblée et du pape. La proposition que le pasteur suprême de l'Église n'est soumis à d'autre juge qu'à Dieu est pour lui une doctrine constamment suivie par l'Église. Il juge parfaitement inutile de s'exprimer sur les limites qui sont une garantie théorique et pratique contre un abus de cette doctrine [3].

Dans une longue exposition, Ennodius traite aussi de la sainteté des papes, thème qu'il importait alors de discuter, si étrange que cela paraisse. Les adversaires et Théodoric lui-même y avaient attaché de l'importance. Si un pape ne peut être jugé, avaient-ils dit, il s'en suit que chez lui doit cesser la liberté du péché. Avec beaucoup d'esprit de repartie Ennodius distingue fort bien. Dans une société monarchique, dit-il, l'ordre extérieur accorde au chef les privilèges juridiques les plus étendus; mais il en va autrement de l'ordre intime et moral, si sévère pour le chef qu'il ne lui permet pas le moindre délit contre la loi morale universelle. Dans la suite, il croit devoir alléguer que, quant à la sainteté des papes, leur haute dignité leur est un moyen efficace d'obtenir de Dieu des grâces extraordinaires pour la conduite de leur propre vie. Les mérites d'ailleurs et l'intercession de leurs saints prédécesseurs attirent sur eux une particulière bénédiction du ciel. Puis par un acte spécial de la providence du Christ, les indignes sont éloignés de l'obtention de l'office pontifical et généralement le pontificat n'est confié qu'à des personnes contre qui l'on ne peut formuler de plaintes graves.

[1] 34e lettre dans l'édition de Peiper (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. Antiq.*, t. VI, 2e part.) p. 64 et suiv.; 5e lettre dans l'éd. du chanoine Ulysse Chevalier (*Œuvres complètes de saint Avit*, Lyon, 1890) p. 131-133.

[2] *Si papa Urbis vocatur in dubium, episcopatus iam videbitur, non episcopus vacillare.*

[3] Les adversaires du Concile avaient publié un écrit *Adversus synodum absolutionis incongruae*. Ennodius répondit par son *Libellus adversus eos qui contra synodum praesumpserunt* (éd. Vogel, *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. VII). Sur l'indépendance juridique du pape, il écrit d'après sa conviction et celle du passé : *Aliorum forte hominum causas Deus voluerit per hominem terminare; sedis istius autem praesulem suo sine quaestione reservavit arbitrio* (éd. Vogel, p. 61; Migne, *P. L.*, t. LXIII, col. 200).

Il est sensible que par ces propositions Ennodius n'entend pas exclure l'absolue possibilité de l'intrusion de personnages indignes dans cet office sublime ou de la chute dans des fautes graves d'élus d'abord bien intentionnés[1].

310. En dépit des votes des synodes et de l'opinion des meilleurs de l'Église, Laurent n'entendait pas céder. Il gardait notamment en son pouvoir la basilique de Saint-Paul hors les murs. Pour lui et pour les sénateurs de son parti, cette église pouvait rivaliser avec celle de Saint-Pierre, résidence de Symmaque. Laurent fit ajouter son portrait à la majestueuse série des portraits des papes qui ornaient les deux parois de la nef centrale de Saint-Paul (fig. 100). Au XVIIe siècle encore, le dessinateur du cardinal Barberini, qui prit copie de ces portraits, put lire à la paroi septentrionale de la nef, au-dessous de l'un d'entre eux, le nom de Laurent, qui ne pouvait désigner que Laurent de Nuceria, puisqu'il est le seul à jamais avoir porté ce nom parmi tous les papes et antipapes. D'autre part le portrait ne peut se rapporter qu'à l'époque des succès de Laurent à Rome, puisqu'après sa chute on n'aurait pu l'exécuter[2].

Les démarches de Symmaque à la cour de Ravenne finirent par procurer la chute de Laurent; en 505, par l'intermédiaire du diacre Dioscore d'Alexandrie, le pape renouvela près de Théodoric ses plaintes sur la situation intolérable à Rome et l'habileté du Grec sut enfin déterminer le roi à une action plus énergique : il ordonna de rétablir Symmaque dans ses droits. Les sénateurs durent assister au spectacle de la restitution à l'évêque légitime des églises de la ville. Laurent fut obligé de chercher son salut hors de Rome. Festus, son protecteur, lui réserva dans un de ses domaines ruraux une tranquille retraite pour le reste de ses jours. La paix se rétablit peu à peu dans Rome et Cassiodore put se vanter dans sa chronique de l'avoir rendue définitive, sous son consulat, en 514, l'année de la mort de Symmaque.

IV. — Persistance du schisme d'Orient.

311. Tandis qu'à Rome le schisme s'éteignait peu à peu, l'empire grec irritait de nouveau la scission dogmatique. A la persécution des catholiques orientaux, se joignirent des offenses personnelles au pape.

L'empereur Anastase, aveuglément dévoué au monophysisme, traita injurieusement dans un décret le pape Symmaque, défenseur de la vraie foi, de manichéen, de pape indigne, et lui reprocha l'injustice de son attitude vis-à-vis de l'église de Constantinople. La réponse de Symmaque, écrite entre 506 et 512, fut digne et ferme. Aux attaques personnelles il ne répondit que peu de mots Il lui suffit de prendre à témoins Rome et ses propres écrits qu'il maintenait l'intégrité de la foi. Mais il caractérise et justifie longuement l'attitude

[1] *Praefatio* (éd. Vogel, p. 62; éd. Migne, p. 200). A cette exposition se réfèrent les *Dictatus Gregorii VII*, dans le passage où ils traitent de la sainteté des papes (Migne, *P. L.*, t. CXLVIII, p. 408; Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, 1865, p. 175). Langen, *Geschichte der röm. Kirche*, t. II, p. 235, a travesti dans sa traduction le passage d'Ennodius et l'a mis dans un jour odieux. En parlant avec instance des "prétentions si extraordinairement exagérées du siège de Rome" (p. 236, *so ausserordentlich gesteigerten Ansprüchen des römischen Stuhles*) dans cette lutte, il ne le peut faire qu'en regardant comme des pièces officielles les naïfs faux relatifs à Symmaque, qui ne sont que l'œuvre d'un particulier peu instruit.

[2] Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. XXVIII.

de la papauté vis-à-vis de l'église séparée de Constantinople, et il met en pleine lumière la vraie raison de cette vieille querelle, l'attachement malheureux des Grecs pour Acace condamné. Le schisme acacien, dit-il, a pris un caractère plus menaçant que jadis par les démarches publiques de l'empereur en faveur de l'hérésie eutychienne. "Crois-tu, poursuit-il avec noblesse et dignité, parce que tu es empereur, n'avoir pas à redouter le jugement de Dieu? te crois-tu comme empereur soustrait à l'autorité du prince des apôtres Pierre?... Compare donc la dignité impériale à celle du chef de l'Église. L'un n'a souci que d'intérêts temporels, l'autre a souci des choses de Dieu. Empereur, c'est de lui que tu reçois le baptême et les sacrements, tu lui demandes ses prières et sa bénédiction, tu sollicites de lui une pénitence... Respecte Dieu en nous et nous le respecterons en toi. Et si tu ne respectes pas Dieu, comment peux-tu revendiquer les privilèges de celui à qui tu refuses l'honneur qui lui est dû?... Jette un regard, empereur, sur la longue chaîne de ceux qui ont persécuté la foi depuis les origines du christianisme. Ils sont tombés; tandis que la vraie religion voit grandir l'éclat de sa puissance en raison des persécutions qu'elle subit " [1].

Tel était le langage vraiment grand d'un pape, qui, à Rome même, traqué par une faction indigne et turbulente, se trouvait dans une situation pénible et lamentable.

Quelle acuité prenait en Orient la persécution impériale, on le savait à Rome directement et clairement par les réfugiés grecs qui venaient y chercher une retraite. On sent vibrer aujourd'hui encore le cri de douleur des églises opprimées dans un écrit adressé à l'évêque de Rome par plusieurs évêques orthodoxes, qui réclament de Symmaque, le médecin des malades, établi par Dieu, — comme ils l'appellent, — qu'il applique à leur soulagement tous les moyens de salut en son pouvoir. " Prends soin des membres brisés du corps de notre église; rends la force à nos mains affaiblies, redresse nos genoux fléchissants, assure nos pas incertains... Enseigne-nous la route royale entre les deux erreurs opposées et damnables de Nestorius et d'Eutychès. Éclaire-nous dans la profession de la vraie foi que nous ont transmise le pape Léon et les disciples des saints pères de Chalcédoine ". Les rédacteurs inconnus de cette lettre sont dans l'incertitude sur l'objet du litige. Ils demandent par suite de quelle nécessité l'Église ne leur permet pas de garder la communion avec des personnes qui n'auraient pas condamné ceux que Rome a condamnés [2].

Une réponse de Symmaque aux évêques, au clergé et au peuple de l'Illyricum, de la Dardanie et des deux Dacies contient l'éclaircissement de ce doute, et une exhortation forte et pressante à demeurer ferme et patient dans les tribulations. Voici venu le temps où la foi exige des combattants; voici sonnée l'heure de gagner par la confession une récompense sans fin. Une condescendance aux dépens de la vérité, la promiscuité de cette vérité avec le mensonge ne pourraient que rendre le corps de l'Église malade et languissant. Pour demeurer dans l'amitié de l'Église apostolique de Pierre, pour ne point tomber dans le vasselage du pouvoir temporel comme ceux qui se sont séparés de Rome, il faut décidément et énergiquement se tenir à l'écart de tous les partisans d'Eutychès, de Dioscure, de Pierre, de Timothée, d'Acace [3].

[1] Thiel, p. 700; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 761.
[2] Thiel, p. 709; Mansi, t. VIII, p. 221.
[3] Lettre du 8 oct. 512 : Thiel, 717; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 763. Les expéditeurs semblent avoir été les évêques d'Illyricum, de Dardanie et de Dacie.

312. Le pape qui eut le bonheur de conclure la paix avec les Grecs après des troubles sans fin et sans remède, fut seulement Hormisdas, successeur de Symmaque. La mort mit fin le 19 juillet 514 au gouvernement plein d'épreuves de ce pontife; il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre.

CHAPITRE III.

Hormisdas et la réconciliation avec l'Orient.

I. — Hormisdas et l'Empire.

Hormisdas fut consacré le lendemain de la mort de Symmaque, le 20 juillet 514, sans qu'il soit question de troubles quelconques. On peut induire d'expressions d'Ennodius que la personne d'Hormisdas avait été recommandée ou désignée à l'élection par son prédécesseur [1]. Il était natif de Frusino (Frosinone) dans le Latium ou en Campanie, comme on disait alors et au moyen âge.

L'empereur Anastase, acculé par la révolte de son général Vitalien et par les cris des catholiques pour la paix, entama des négociations avec Hormisdas. Dans l'intérêt de la paix, il promit formellement la tenue d'un concile à Héraclée sous la présidence du pape. Cependant deux ambassades, envoyées en Orient dans ce but par le Saint-Siège, demeurèrent sans résultat [2]. La seconde était composée des évêques Ennodius de Pavie et Peregrinus de Misène. L'Empereur qui pour le moment n'avait plus rien à craindre de Vitalien, essaya de les corrompre. N'y réussissant pas, il les fit secrètement sortir de Constantinople par une poterne, mettre sur un navire qui n'offrait aucune sécurité et renvoyer à Rome sous forte escorte avec défense de prendre terre à aucune ville. Dans le sentiment de sa puissance, il se permit d'écrire au pape : " A qui n'accepte pas les remontrances nous n'adresserons à l'avenir aucune prière. Nous pouvons supporter qu'on nous insulte et qu'on nous méprise, mais non pas qu'on nous commande " [3].

La dernière année de vie qui lui fut concédée après ce refus de toutes relations signifié au pape, l'empereur de 88 ans la mit largement à profit pour jeter encore plus le trouble dans l'Église et dans l'empire. Le 1er juillet 518 il mourut subitement dans son palais, pendant un gros orage, peut-être de peur, peut-être aussi frappé de la foudre, comme le veut le *Liber pontificalis*. Il laissa le trône à un empereur mieux disposé, Justin Ier. Celui-ci connaissait le besoin et le désir d'union religieuse que ressentait le peuple et il n'y voulut point résister.

---

[1] Schnürer, *Hist. Jahrb.*, t. X, p. 258; Pfeilschifter, p. 138; Duchesne, *Bull. crit.*, 1893, p. 236.

[2] Les instructions du pape à la première ambassade, le plus ancien acte de ce genre que nous possédions, se trouvent dans Thiel, p. 748; dans Jaffé-Kaltenbrunner, n. 774; les lettres du pape à la seconde ambassade, Thiel, p. 796 et suiv.; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 789 et suiv.

[3] La réponse de l'empereur, du 11 juillet 517, dans Thiel, p. 813; Mansi, t. VIII, p. 424. — Sur l'action d'Hormisdas en Orient, voir Schnürer, *ibid.*, p. 259 et suiv.; il rectifie des erreurs nombreuses de Langen (*Geschichte der röm. Kirche*, t. II, p. 253 et suiv.) et de Rose (*Kaiser Anastasius I*, Halle, 1882). Ce dernier tranche sur la correspondance d'Hormisdas, sans la connaître même dans l'édition de Thiel.

Le mouvement du peuple fidèle, qui aspirait au rétablissement de la paix de l'Église, brisa les obstacles élevés jusqu'alors par la politique. Un comte du consistoire impérial, du nom de Gratus, remit au pape les suppliques écrites du nouveau souverain, de son neveu Justinien et du patriarche byzantin Jean, qui lui demandaient de venir personnellement en Orient pour y instaurer la paix ou du moins d'envoyer des légats avec ses conditions et pleins pouvoirs [1].

Après s'être consulté avec Théodoric, le pape accrédita comme ses envoyés l'évêque de Capoue Germain, un autre évêque nommé Jean, le prêtre Blandus, les diacres du siège apostolique Félix et Dioscure et le notaire ecclésiastique Pierre. Ce fut au commencement de 519 qu'accompagnés des vœux des Romains, ils prirent la mer pleins d'espérance.

II. — La formule d'union d'Hormisdas.

313. Les envoyés d'Hormisdas emportaient à Constantinople une formule (*libellus*) dont l'acceptation équivaudrait à l'expression de la soumission au siège de Pierre et du rétablissement de l'unité de l'Église universelle. Il y avait déjà quelques années que cette célèbre *formula Hormisdae* avait été proposée et acceptée dans les provinces illyriennes et en Espagne [2].

Cette formule d'union allait pouvoir célébrer son absolu triomphe.

Le souffle d'esprit ecclésiastique, qui pénétrait l'Orient las et meurtri, dispersa sans peine les mesquines préoccupations alléguées jusque-là. Il ne fut plus question de l'hénoticon; on accepta sans résistance d'effacer des diptyques le nom d'Acace; on raya également ceux des évêques ses successeurs et de ses protecteurs impériaux Zénon et Anastase. Les Grecs n'avaient que faire d'un manteau pour couvrir une hérésie qu'ils étaient tout prêts à abandonner de bon cœur.

A Constantinople le patriarche Jean souscrivit le Jeudi saint, 28 mars, la formule d'Hormisdas. A cette occasion une assemblée ecclésiastique solennelle fut convoquée au palais impérial. " Je considère, ajouta par écrit Jean, les saintes églises de l'ancienne et de la nouvelle Rome comme une seule et même église; je considère le siège de l'apôtre Pierre et celui de Byzance comme un seul et même siège. Je m'accorde avec le pape dans la confession doctrinale et je réprouve tous ceux qu'il réprouve ". L'empereur, le sénat et tous les assistants témoignèrent par de formelles acclamations leur satisfaction et leur assentiment. On se rendit en procession du palais à l'église où, après trente-cinq longues années qu'avait duré ce triste schisme acacien, on mit le sceau religieux à la réconciliation par les cérémonies de la liturgie. Une foule compacte et serrée remplissait les vastes espaces de l'église; on pleurait de joie; l'émotion et la reconnaissance envers Dieu s'exprimaient par des exclamations; le chœur des chantres faisait retentir en joyeux accords les acclamations à saint Pierre, au pape, centre de l'unité, à l'empereur, son heureux défenseur; le clergé de Cons-

[1] Thiel, p. 830 et suiv.; Mansi, t. VIII, p. 434 et suiv.

[2] Instructions aux légats : Thiel, p. 838; Günther, *Collectio Avellana*, p. 605; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 805. — *Formula Hormisdae*, sous la forme qu'elle reçut en 515 et qui ne fut pas modifiée : Thiel, p. 754; Günther, p. 520; cf. p. 800. — Sur son application en Illyrie, voir Thiel, p. 780; Günther, p. 532 (*Ep. ad Iohannem Nicopolitanum*); en Espagne, Thiel, p. 793 (*Ep. ad omnes episcopos Hispaniae*).

tantinople déclarait avec admiration que jamais il n'avait vu une si grande foule de peuple qu'en ce jour mémorable participer à la sainte communion[1].

La formule d'Hormisdas fit le tour de l'empire grec.

Le patriarche Jean II de Constantinople et son successeur Épiphane travaillèrent à la faire recevoir dans les autres diocèses. Le patriarche hérétique Timothée se maintint bien à Alexandrie et Antioche reçut comme chef ecclésiastique un homme faible et incapable dans la personne d'Euphrasius; mais la déclaration pontificale, que l'on désignait comme la *regula fidei*, recueillit en Orient, d'après l'estimation du diacre Rustique, l'adhésion d'environ 2500 évêques[2].

Dans le cours des siècles, elle a été maintes fois alléguée dans des circonstances importantes; et ses termes généraux ont servi à exprimer la loi permanente de l'accord avec la chaire doctrinale de Pierre. Les papes Agape, Nicolas Ier, Hadrien II l'ont employée. Et jusque dans le dernier concile œcuménique du Vatican on en a reproduit une partie dans le décret sur la primatie romaine.

En voici le début : " La première condition du salut est de garder la règle de la vraie foi et de ne pas s'écarter de la tradition des pères. La sentence du Christ : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, ne saurait être prescrite; et ces paroles se sont vérifiées, puisque le siège apostolique a toujours conservé sans tache la religion catholique. Attachés fermement à cette espérance et à cette conviction de foi, voulant suivre en tout les constitutions des Pères, nous condamnons toutes les hérésies ". Puis vient une liste de diverses hérésies christologiques de l'Orient, détaillées avec les noms de leurs auteurs, parmi lesquels est expressément compris celui d'Acace. Vient ensuite dans l'écrit une protestation générale à l'adresse du pape : " En suivant en tout le siège apostolique, en enseignant tout ce qu'il a établi, nous espérons demeurer avec vous dans cette communion unique que prêche le siège apostolique, dans laquelle se trouve vraiment toute la force de la religion chrétienne " [3].

Les présents votifs offerts par les Grecs pour la décoration de l'autel de la basilique de Saint-Pierre à Rome en firent un monument éloquent de l'heureuse issue de la réconciliation. L'empereur, la famille impériale (entre autres le futur empereur Justinien), le patriarche et beaucoup de hauts personnages envoyèrent des objets de métal précieux qui durent être exposés au tombeau du prince des apôtres.

---

[1] Rapports des légats au pape : Thiel, p. 856; Mansi, t. VIII, p. 453, notamment la relation particulière du diacre Dioscure, le membre de l'ambassade à qui nous devons le plus, Thiel, p. 858; Günther, p. 618; Mansi, p. 454.

[2] *Contra Acephalos disp.* (Migne, *P. L.*, t. LXVII, col. 1251.)

[3] Thiel, p. 754 : *Prima salus est regulam rectae fidei custodire et a constitutis patrum nullatenus deviare. Et quia non potest Domini nostri Iesu Christi praetermitti sententia dicentis : " Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam ", haec quae dicta sunt rerum probantur effectibus, quia in sede apostolica immaculata est semper catholica servata religio.* Le texte de la formule se trouve aussi dans Mansi, t. VIII, p. 451; dans Migne, *P. L.*, t. LXIII, col. 444; dans Denzinger, *Enchiridion*, n. XX. Sur plus d'un point la *formula Hormisdae* est l'écho des lettres antérieures des papes : ainsi, pour l'attachement au siège apostolique, voir *Ep. episc. Dardaniae ad Gelasium* (Thiel, p. 349); pour la pureté et l'immutabilité de la foi sur le siège de Pierre, *Ep. Felicis III ad Zenonem imp.* (Thiel, p. 224); sur l'importance de la décision de Léon Ier contre Eutychès, *Ep. Simplicii ad Zenonem* (Thiel, p. 188).

Sous le même pontificat d'Hormisdas le roi des Goths Théodoric donna aussi au tombeau de Saint-Pierre deux candélabres d'argent, du poids de 70 livres chacun. Clovis, prince des Francs, entré dans le sein de l'Église à la joie des catholiques, légua après sa mort (511) à Saint-Pierre une couronne ornée de pierres précieuses. Princes et peuples s'assemblaient dans une même pensée d'amour auprès du tombeau de l'apôtre, comme autour d'un sublime foyer une grande famille [1].

Pour mettre le comble aux succès et à la satisfaction du pape Hormisdas, il reçut d'Afrique peu avant sa mort la consolante nouvelle que la dernière grande persécution contre les catholiques, commencée par le roi vandale Thrasamund, avait pris fin avec la vie de cet arien. A la joie de l'église de Rome les évêques bannis purent reprendre en triomphe le chemin de la patrie et les évêchés furent restaurés [2].

Quand le 6 août 523 Hormisdas dit adieu au monde, il ne pouvait soupçonner qu'à tant de bonheur n'allait pas tarder à succéder en Italie, par le fait du roi Théodoric, un triste bouleversement de la situation publique de l'Église.

C'est au bout de sept jours que Jean I de Toscane fut consacré pape.

CHAPITRE IV.

Jean Ier (523-526) et la monarchie gothique en Italie.

I. — Jean Ier martyr.

314. En 525 Jean Ier reçut de Théodoric une invitation à venir à Ravenne qui équivalait à un ordre sans réplique. Ce fut avec de sombres pressentiments qu'il se mit en chemin, bien que malade : il savait fort bien que depuis quelque temps l'impérieux souverain avait conçu contre les Romains et les catholiques une haine profonde. Les mesures prises par l'empereur byzantin pour la conversion des hérétiques et en particulier des ariens, coreligionnaires des Goths, avaient encore plus exaspéré Théodoric ; mais ce qui surtout attisait sa haine c'était la méfiance politique. La reprise récente des bonnes relations ecclésiastiques entre Rome et Byzance avait éveillé en lui le funeste soupçon d'une alliance du clergé et de la noblesse de Rome avec l'empereur contre sa propre domination en Italie.

Dans son triste voyage le pape Jean eut pour compagnons les sénateurs et anciens consuls Théodore, Importun et Agapit et un patrice appelé aussi

---

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 271, *Hormisdas*, § 85 et suiv.

[2] On peut compter dans Jaffé-Kaltenbrunner, p. 101 et suiv., 95 lettres authentiques d'Hormisdas. Sous le n° 862 on y trouve sans date l'écrit dogmatique d'Hormisdas, renouvelant et étendant les décrets cités ci-dessus (p. 275 et suiv.) de Gélase et de Damase. Thiel p. 931 en a intitulé comme suit les différentes parties : I. *De ordine librorum canonicorum;* II. *De numero apostolicarum sedium;* III. *De constitutionibus sanctorum conciliorum;* IV. *De opusculis sanctorum patrum, quae recipiantur;* V. *De opusculis apocryphorum, quae recipienda non sunt.* Le classement des lettres fait l'objet d'un travail de Günther, *Beiträge zur Chronologie der Briefe des Papstes Hormisdas* au t. CXXVI (1892) de la section philol. historique des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne.

Agapit. Dès leur arrivée à Ravenne Théodoric demanda au pape Jean de se rendre en ambassade à Constantinople, pour obtenir entre autres choses de l'empereur la promesse de ramener les convertis ariens à leur ancienne foi arienne. Le pape déclara hardiment qu'il ne pouvait se charger de pareil message, mais qu'il exécuterait volontiers les autres ordres du monarque. Le roi furieux le fit embarquer avec les évêques Ecclesius de Ravenne, Eusèbe de Fano, Sabin de Capoue et les nobles Romains susnommés; le navire les mena par le plus court chemin à Constantinople [1].

L'accueil honorable que la capitale catholique de l'Orient et la cour réservèrent à l'ambassade fit brillamment contraste au traitement qu'elle venait de subir. La nouvelle de l'arrivée du pape se répandit comme l'éclair par la ville qu'elle combla de joie : c'était le premier successeur du prince des apôtres qui foulât de son pied le sol de Constantinople. On alla à la rencontre du voyageur jusqu'à 12 milles romains au delà des murs de la ville; le peuple et le clergé le reçurent en procession solennelle, avec des croix et des cierges. L'empereur l'aborda en se prosternant et lui rendit, suivant notre source, les mêmes honneurs que s'il eût été Pierre en personne [2].

Parmi les commissions de Théodoric que le Pape exécuta et qu'il pouvait exécuter, se trouvait suivant toute vraisemblance la recommandation de ne pas prendre de force les églises aux ariens récalcitrants. L'empereur Justin ne fit aucune difficulté de tout concéder; mais naturellement, il ne fut pas question de la principale exigence de Théodoric. Pendant son séjour à Constantinople le pape accomplit l'acte religieux du couronnement de l'empereur. Le jour de Pâques, le 19 avril, il célébra publiquement les offices en latin et dans l'ordre des places on reconnut sa préséance sur le patriarche. Puis il quitta en hâte Constantinople et fut ramené à Ravenne avec les siens. Il faut croire que les gens de Théodoric n'avaient cessé de le surveiller, même à Constantinople.

A Ravenne le roi le fit jeter sans pitié en prison; l'acte du couronnement avait sans raison irrité sa colère et sa méfiance. La prison fut la passion suprême du malheureux pontife, fidèle à son devoir. Par suite des fatigues déjà subies et sous le coup des nouvelles atteintes physiques et morales qui lui étaient portées le pauvre patient ne tarda guère à rendre l'âme entre les murs de son cachot, noble victime de son courage et de reproches injustes et tyranniques. Jean Ier mourut le 18 mai 526.

Son corps fut d'abord enseveli hors des murs de Ravenne. Les Annales presque contemporaines de Maximien racontent qu'un possédé fut guéri au passage du corps; le peuple et les sénateurs se seraient partagé avec vénération

[1] Les annales de Maximien font dire à Jean par le roi : *Dic ei (Iustino) inter alia, ut reconciliatos haereticos nequaquam in catholicam restituat religionem* (c. 88, éd. Mommsen, p. 328). Ce qui signifie qu'il faut refuser de recevoir dans la communion catholique les hérétiques prêts à la conversion, même volontaire, et imposer à ceux qui ont été déjà reçus le retour à l'arianisme; étrange exigence que de vouloir forcer un pape à coopérer à telle œuvre! Que ce fût bien là, d'après les annales, la pensée de Théodore, c'est ce qui ressort de la déclaration de l'empereur qu'elles nous font connaître également : “ qu'il ne pourrait jamais consentir à rendre aux ariens les réconciliés qui auraient accepté la foi catholique. ”

[2] *Ann. Maxim.*, c. 91 (édit. Mommsen, p. 328) : *Venienti ita occurrit ac si beato Petro.* Cf. *Liber pont.*, t. I, p. 275, *Iohann.* § 87; *Chronicon Marcellini*, éd. Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. XI), p. 102. L'événement eut lieu en 526 (Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 275, n. 8).

comme les reliques d'un saint des fragments des vêtements du pape. Peu après " le martyr glorieusement tombé ", ce sont les expressions du *Liber pontificalis* [1] fut porté à Rome et reposa près des derniers papes dans l'atrium de Saint-Pierre. A la fin de son épitaphe en vers on lisait ces mots expressifs qui personnifient dans son destin celui de la papauté même, dont ils exaltent le passage à la gloire du ciel à travers les souffrances de la vie : " Pontife du Seigneur, tu tombes, victime du Christ; telle est la manière dont les papes de Dieu se sont acquis ici-bas les biens de là-haut " [2].

315. L'Italie vit tomber alors d'autres victimes illustres.

L'aigreur et la férocité qui dans cette dernière période s'emparèrent du roi Théodoric font paraître ce souverain, naguère si remarquable, petit et faible au soir de sa vie, abandonné sans défense à tous les assauts du soupçon. La méfiance en fit un ennemi aveugle et capricieux de Rome et de l'Eglise catholique. Cassiodore, son génie protecteur, s'était écarté de lui; il avait maintenant à ses côtés d'autres figures : le haut fonctionnaire Cyprien, dépourvu de tout scrupule, et un jurisconsulte juif, Symmaque, son conseiller le plus influent. Dès avant le voyage de Jean, Cyprien fit accuser le sénateur Albin, ancien consul, de haute trahison et d'intelligence avec Constantinople. Le grand Boèce, célèbre également comme homme d'État et comme écrivain, eut le noble courage de défendre Albin et le sénat de Rome. Cette conduite eut pour effet de détourner le soupçon et la fureur du roi contre cet illustre citoyen; sa mort, résultat de tortures raffinées, est une des taches les plus ineffaçables dans l'histoire du prince des Goths. C'est avant de mourir que Boèce écrivit sa célèbre Consolation de la philosophie; ce livre, plein de pensées élevées et dont la forme délicate rappelle le classicisme antique, fut rédigé en prison par cet écrivain profondément religieux; mais bien que la forme en soit copiée des modèles païens, les traces d'une conviction chrétienne y transpercent clairement; il en sort comme une auréole de douceur qui illumine le visage du martyr [3]. Dante prête à S. Thomas d'Aquin cette belle pensée sur Boèce :

En elle s'éjouit, voyant le bien céleste,
L'âme sainte qui sait rendre si manifeste
La fausseté du monde à qui veut l'écouter [4].

[1] T. I, p. 276 : *defunctus est... martyr;* 1re recension (p. 107) porte : *defunctus est cum gloria.*

[2] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. 1, p. 57 : *procumbis victima Christi;* texte anonyme rapporté à Jean Ier par les plus solides arguments. Cf. Duchesne, n. 15.

[3] Le *De Consolatione philosophiae* a fait l'objet de jugements aussi contradictoires que l'auteur et sa fin sanglante. Ceux qui nient le caractère chrétien de Boèce ont été réfutés par Aug. Hildebrand (*Boethius und seine Stellung zum Christenthume*, Regensburg, 1885), par Joh. Dräseke (*Ueber die theolog. Schriften des B*,,dans le *Jahrbuch für protest. Theologie*, 1886, p. 312 et suiv.) et par N. Scheid (*Die Weltanschauung des B. und sein Trostbuch*, dans les *Stimmen aus Maria Laach*, 1890, t. II, p 374 et suiv.). La consolation est dédiée à la philosophie, comme l'indique le titre; non seulement ce n'est pas un traité théologique, mais l'auteur y évite même les vérités spécialement chrétiennes. Ce n'est pourtant pas un argument, — comme l'ont fait valoir justement les auteurs susdits, — contre le christianisme du " dernier philosophe " des Romains, comme on a nommé Boèce. On a d'ailleurs aujourd'hui les preuves externes qui faisaient défaut jusqu'ici, de traités théologiques composés par lui. Sous Léon XIII le culte spécial dont Boèce jouit depuis des siècles à Pavie a été confirmé pour ce diocèse.

[4] *Paradis*, c. X, v. 124 et suiv. La traduction est celle de Ratisbonne.

En face de ce généreux apologiste de la religion chrétienne quelle piètre figure fait ce roi passionné dont les excellents débuts aboutissent à cet effondrement dans la barbarie sous l'influence d'un aveugle parti-pris politique et de la haine sectaire!

Et pourtant ce n'était pas assez. Le sort de Boèce fut partagé par son beau-père, le vieux sénateur Symmaque. Le seul tort de ce chef du sénat romain était que sa seule existence pouvait laisser craindre qu'il ne voulût venger sur le roi le meurtre de Boèce; il fut appelé à Ravenne et décapité. Puis la fureur soupçonneuse de Théodoric alla jusqu'à interdire par décret le port des armes aux Romains dans toute l'étendue du royaume. La destruction à Vérone d'un oratoire catholique montra que les lieux saints ne pouvaient plus eux-mêmes échapper à sa colère. Les Annales de Maximien se plaignent qu'il se soit montré " un ennemi de Dieu, oublieux des bienfaits qu'il en avait reçus ". A en croire cette source, le juif Symmaque avait préparé une loi, d'après laquelle les ariens n'auraient pas tardé à prendre possession des églises catholiques. Sur ces entrefaites, le roi fut pris de la dysenterie et emporté subitement le 30 août 526 par un accès du mal.



Fig. 141. **Tombeau de Théodoric à Ravenne.** Extérieur.
Photographie Alinari.

II. — Les constructions de Théodoric.

316. Le mausolée que Théodoric avait fait faire pour sa sépulture dans les faubourgs de Ravenne, subsiste presque intégralement dans sa grandeur imposante (fig. 141). Ses formes massives et puissantes, sa coupole monolithe qui se dresse sur l'ensemble offrent un tableau fidèle de l'Italie gothique. Cet édifice circulaire qui s'éloigne du type architectural ordinaire, manifeste dans une

certaine mesure l'ambition native et heureuse de cette race bien douée. Le penseur qui le contemple se rappelle douloureusement les grandes espérances que laissait concevoir la vivacité d'esprit des Goths, tant qu'ils demeurèrent les amis de l'Église et du romanisme; belles espérances, hélas! sans lendemain; la disparition de Théodoric de la scène de l'histoire fit disparaître du même coup toute pensée d'un retour effectif de la nation à ses voies premières.

Le malheureux peuple, bien loin d'affermir sa religion ou sa culture, ne tardera guère à entrer dans une lutte sanglante pour le maintien de son existence et, malgré toute sa vaillance, à verser son sang sur le champ de bataille des belles provinces qu'il a conquises.

Le mausolée de Ravenne est comme le monument funéraire de ce peuple. Cette puissante rotonde n'est d'ailleurs pas le seul témoignage de l'esprit d'entreprise du roi en matière architecturale; l'activité qu'il déploya dans ce domaine à Rome nous le laisse déjà soupçonner. Nombre de villes en Italie, et surtout Ravenne, profitèrent de son goût des constructions et de son amour de l'art. Dans Ravenne, sa résidence, il laissa un grand palais royal, dont on croit reconnaître la façade sur une mosaïque d'une église de la ville. Théodoric y restaura aussi les aqueducs, notamment celui de Trajan. On lui doit encore un petit palais, une galerie à colonnes, des bains, la basilique d'Hercule, diverses églises et le baptistère arien.

Ces édifices religieux, encore subsistants en partie, contribuent par leur caractère à imprimer à la Ravenne de nos jours ce cachet propre et vénérable qui la place même au-dessus de Rome pour la richesse et le bon état de conservation des monuments du V[e] et du VI[e] siècle. Sans doute Rome dut, sous Théodoric, contribuer largement par ses marbres à l'embellissement de Ravenne. C'est ainsi que le roi fit transporter à Ravenne par les *Catabulenses* et autres entrepreneurs publics de transports les blocs de marbre du palais du Pincio devenus disponibles [1]. En échange, sans doute, il n'épargna ni ses gens ni son argent pour ériger dans la ville éternelle de nouvelles églises; cela s'entend naturellement des temps les meilleurs de son gouvernement, quand il se montrait favorable aux catholiques.

C'est de son temps que Symmaque érigea près de Saint-Pierre la rotonde de Saint-André. Ce pape, l'un des plus intrépides versificateurs qu'ait fournis la papauté, pourvut les autels de la rotonde d'inscriptions métriques. Entre autres églises qu'il construisit encore, notons la basilique de Saint-Pancrace hors des murs d'Aurélien, et celle des Saints-Silvestre et Martin, tout près de l'ancien titre d'Aequitius. Cette église est aujourd'hui Saint-Martin aux Monts (fig. 142) [2].

317. La basilique des Saints-Silvestre et Martin, encore bien conservée dans son ensemble, se rattache, comme type des basiliques du VI[e] siècle, aux églises ci-dessus décrites de Sainte-Marie Majeure, Sainte-Sabine et Saint-Paul, qui appartiennent au IV[e] ou au V[e] siècle. Mais ce qui nous intéresse particulièrement dans la basilique des Saints-Silvestre et Martin, c'est le lien qui l'unit au *titulus Aequitii*, édifice qui remonte aux premiers temps des églises publiques de Rome; c'est aussi qu'elle se rattache à la domination de Théodoric à Rome.

[1] *Var.*, l. III, n. 10 (éd. Mommsen, p. 84): *marmora quae de domo Pinciana constat esse deposita.*

[2] Sur les inscriptions de Symmaque, voir de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, 1[re] part., p. XLI : *videtur Damasi quodam modo pressisse vestigia.*

Aujourd'hui encore on peut visiter sous l'église le titre d'Aequitius; et le souvenir de Théodoric est conservé par toute une collection de briques à son nom, retrouvées dans de récents travaux et qui se gardent dans les combles actuels [1].



Fig. 142. **Églises des Saints Silvestre et Martin, avec la tour médiévale des Capocci.**
Photographie nouvelle du Comm. C. Tenerani.

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 262, *Symmach.*, § 80 : *basilicam sanctorum Silvestri et Martini a fundamento construxit iuxta Traianas.* Cf. *Fragmentum Laurentianum* dans Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 46 : *Hic* (*Symmachus*) *beati Martini ecclesiam iuxta sanctum Silvestrem Palatini inlustris viri pecuniis fabricans et exornans, eo ipso instante, dedica-*

La basilique mérite qu'on s'y arrête. Une double rangée de douze belles colonnes antiques chacune divise l'espace intérieur; la grandeur, la forme, le marbre en sont presque pareils et c'est là une exception remarquable pour cette époque, habituée déjà au changement et à la variété Au bas de deux colonnes l'auteur de ce livre a trouvé le nom de Propus (Probus), qui désigne, comme à Sainte-Marie Majeure et à Sainte-Sabine, le possesseur de la carrière ou le fournisseur du marbre.

A l'époque de la construction de l'église, ces colonnes furent posées sur de hauts socles de marbre noir, parce qu'elles n'étaient pas proportionnées à la hauteur que l'on voulait donner à l'édifice; les chapiteaux très ornés sont corinthiens et la plupart portent dans leur décoration la marque qu'ils ne sont pas antérieurs à l'époque de Théodoric et de Symmaque; ils reproduisent l'ancien type du chapiteau corinthien avec un effort maladroit pour atteindre une plus grande richesse de formes; mais ils sont encore travaillés avec goût et diligence [1]. Les colonnes sont réunies par une architrave de marbre avec une corniche en saillie garnie de consoles.

Il n'y a point de nef transversale.

Vue du dehors, de la place près de la rue moderne, l'abside de l'église fait un grand effet, qu'augmente encore la présence de la puissante tour médiévale des Capocci. Le tour supérieur de l'abside, sous le toit, est couronné d'une corniche du VIe siècle. Les consoles en ont une décoration très chargée; elles portent des carreaux lambrissés où les masques fantastiques alternent avec une ornementation délicate de feuillages et de branches (fig. 143) [2].

Les réminiscences classiques continuaient alors d'affirmer leurs droits : mais le style se chargeait d'accessoires, d'ornementations, et l'impuissance de l'époque est incapable de s'en rendre maîtresse. C'est une observation qui s'applique également à la mosaïque à partir de cette époque; la richesse et la préciosité dans le vêtement et dans les détails extérieurs prennent une importance exagérée au détriment de l'expression et de la vérité.

Des fouilles récentes ont découvert en partie, à gauche de l'abside de Saint-Martin, la remarquable crypte de l'église. On a employé à sa construction, surtout à celle du flanc oriental, de grands morceaux de tuf rectangulaires,

---

vit. Notre exposé donne raison des diverses dénominations de l'église. — Sur l'état ancien de la basilique, cf. Filippini, *Ristretto... della chiesa dei SS. Silvestro e Martino ai Monti* (Roma, 1639). Sur les origines de l'église, et sur ce qui en subsiste notamment sur les briques estampillées, cf. Crostarosa, *Nuovo Bull. arch. crist.*, 1898, p. 201 et sv. Sur les briques exposées dans les combles de l'église, on lit les formules : † *Regnante domino nostro Theodorico, bono Rome* et † *Regnante domino nostro Theodorico felix Roma.* Cf. ci-dessus, t. I, 2e p., p. 18. Sur la marque † *In nomine Dei*, trouvée également à St-Martin, vraisemblablement contemporaine de Symmaque, cf. de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1869, p. 94; 1870, p. 15. Les derniers travaux ont permis d'établir que sous le toit, plusieurs des poutres jetées au-dessus de la vaste nef centrale datent du temps de Théodoric ou de celui de Serge II qui restaura l'église.

[1] Mazzanti donne (*La scultura ornamentale romana nei bassi tempi* dans l'*Arch. storico dell' arte*, 1896, p. 48) un bon dessin des chapiteaux, que nous reproduisons plus loin. Plusieurs, dans la partie de l'église qui est du côté de la porte principale, se distinguent des autres par un style antique plus correct; peut-être ont-ils été empruntés à un édifice plus ancien.

[2] L'abside est reproduite dans Hübsch, pl. IV, fig. 9. C'est à Mazzanti (p. 48) qu'est empruntée notre fig. de la corniche. La corniche intérieure de l'abside est ornée de masques analogues dans l'église des Saints-Nérée et Achillée.

empruntés à l'enceinte de Servius qui longe l'église à l'est; ils gardent encore en partie la marque des architectes.

Il y a donc ici comme une sorte d'union de la Rome primitive avec la Rome chrétienne du moyen âge.

La Rome impériale d'ailleurs s'y montre aussi présente; la basilique repose, si l'on peut dire, à l'ombre d'un chef-d'œuvre architectural du monde classique : elle s'élevait non loin des magnifiques thermes de Trajan. Ces thermes commencés par Domitien furent conduits par Trajan des hauteurs de l'Oppius jusque dans la région de l'Esquilin; une inscription témoigne qu'au IVe siècle on s'en servait encore [1]. Longtemps on leur a donné le nom erroné de Titus. C'est dans le voisinage de leur angle nord-est que Symmaque édifia l'église [2].

On a déblayé de nos jours, sous l'abside, parmi des morceaux de la muraille de Servius, des appartements de la meilleure époque romaine. On découvrit aussi un portique dont un bras courait dans la même ligne que le long côté septentrional de l'église [3].



Fig. 143. **Corniche de l'abside de la basilique des Saints Silvestre et Martin.**

D'après une source contemporaine Symmaque aurait employé à la construction et à la décoration de son église les dons d'un noble *Palatinus*. Il la consacra à saint Martin, le grand convertisseur des Gaules, le célèbre propagateur du monachisme parmi les Germains et les Romains du Nord.

Symmaque avait d'ailleurs une raison particulière de choisir ce lieu pour l'érection d'une basilique. Il voulait visiblement par sa construction donner plus d'ampleur et d'éclat à l'antique *titulus Aequitii*, situé dans le voisinage immédiat. L'église du prêtre Aequitius est à l'ouest, adossée à la colline sur laquelle s'éleva la nouvelle basilique; c'est un sanctuaire de l'époque constantinienne. Le pieux prêtre du pape Silvestre avait abandonné sa maison et les appartenances pour l'érection du titre, et, à la demande de Silvestre, Constantin enrichit d'importantes fondations le titre d'Aequitius. La situation de l'église au pied d'une colline croulante et chargée d'édifices antiques a pu être défavorable à sa condition architecturale. Symmaque la relia par un escalier à la nouvelle basilique [4].

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n. 1670 : *ad augendam thermarum traianarum gratiam.*

[2] Une remarquable inscription de Scaptoparène de l'an 238 mentionne le *porticus thermarum traianarum;* cf. Lanciani, *Bull. arch. com.*, 1892, p. 27. Le chemin qui menait à l'église des quartiers les plus peuplés de Rome passant dès le haut moyen âge devant ces thermes, il était naturel qu'on en rattachât le nom à celui de l'église.

[3] *Bull. arch. comm.*, 1880, p. 317; 1888, p. 221; 1892, p. 342; 1893, p. 26, 116, 300.

[4] Le *titulus Aequitii* est la première église mentionnée sous Silvestre par le *Liber pont.*,

Cela permit au vénérable titre de demeurer un lieu de culte; il devint au moyen âge le sanctuaire fort fréquenté de Saint-Silvestre, lorsque la légende, fondée sur les faux documents du VI[e] siècle relatifs à ce pape, eut raconté la tenue de grands conciles sous sa présidence " dans les thermes de Domitien ou de Trajan " [1]. L'on confondait erronément le titre d'Aequitius avec ces thermes. Tout ce qui concernait Silvestre était propre à exciter au moyen âge l'imagination poétique du peuple romain. Au reste une découverte archéologique nous prouve que dès le V[e] siècle environ on vénérait en ce lieu le pontife : c'est un ex-voto d'argent, sorte de *gabata* trouvée dans ce lieu et dédiée suivant l'inscription à ce pontife [2].

Dans l'église neuve de Saint-Martin, on unit ainsi le culte de deux saints célèbres : le vainqueur du paganisme à Rome, saint Silvestre, dompteur du dragon du temple de Vesta, et saint Martin, l'illustre champion de la religion et de la civilisation chrétienne dans le Nord et le propagateur du monachisme.



Fig. 144. **Restes d'une fenêtre du *titulus Aequitii* (IV[e] siècle) à fermeture de marbre évidé.** Mazzanti, p. 42.

Ce culte que l'on rend dès le V[e] siècle au pannonien saint Martin, moine et évêque en Gaule, est un des plus anciens ou du moins des plus frappants exemples d'honneurs liturgiques rendus à des confesseurs et non seulement à des martyrs. Aujourd'hui encore son office garde la trace de ce passage du culte des martyrs à celui des simples confesseurs de la foi. On y lit, — c'est comme une justification du culte qu'on lui rend, — que Martin, sans avoir été frappé du glaive de la persécution, a eu part dans un sens aux palmes du martyre [3].

L'introduction à Rome du culte de saint Martin, florissant déjà dans les Gaules, est peut-être due à l'initiative du Palatinus susnommé. C'était peut-être un haut fonctionnaire de la cour gothique, comme Valila, fondateur de Saint-André Catabarbara, homme du Nord comme Théodoric, auquel le souvenir de saint Martin serait demeuré assez cher pour l'engager à en attacher le nom à une église.

---

t. I, p. 170, § 34. La situation est déterminée : *in praedium Equitii iuxta termas Domitianas.* Sur le titre cf. ci-dessus p. 156; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 188, n. 4; Lanciani, *Bull. arch. com.*, 1893, p. 26, et l'excellent commentaire qu'il a donné de l'itinéraire d'Einsiedeln, *Monumenti antichi*, t. I, p. 484-489.

[1] Le concile de 275 évêques aurait été tenu dans les *thermae Domitianae quae* (ou *quae nunc*) *cognominantur Traianae*, ou tout simplement dans les *thermae Domitianae.* Cf. Duchesne, *quo supra;* mais en notant que les récentes découvertes rendent inadmissible l'hypothèse des thermes de Titus. Il semble qu'au temps de la compilation de ces documents apocryphes on ait considéré l'église d'Aequitius comme une annexe des thermes de Trajan, commencés par Domitien.

[2] Cf. t. I, 1[re] partie, p. 425, n. 3.

[3] Antienne des secondes Vêpres.

318. De Saint-Martin on descend par l'ancien escalier dans les salles du *titulus Aequitii.* La destruction y a fait son œuvre maligne; mais ce qui reste de l'ancienne église nous ramène aux temps d'Aequitius et de Silvestre (fig. 144 et 145). Les murs et voûtes du IVe siècle subsistent encore. Le pied foule les restes d'un grand pavement blanc et noir en mosaïque[1]. Aux parois la décoration polychrome antique jette encore un éclat presque éteint. Il est visible qu'Aequitius, avec la largeur d'esprit propre à l'antiquité chrétienne, laissa dans sa demeure transformée en église tous les éléments décoratifs qui ne se rapportaient pas immédiatement au culte idolâtrique. L'auteur de ce livre a pu voir encore en 1880 à l'un des murs de voûte des figures mythologiques peintes à l'époque païenne d'un pinceau léger et habile. Ces peintures que les travaux de fouilles avaient rendues visibles se sont détruites par l'effet de l'humidité[2]. Le carme Filippini[3] qui pénétra en 1637 dans ces cryptes longtemps oubliées, y remarqua sur des peintures des disques avec des griffons mythiques, des oiseaux et des feuillages, exécutés, comme il dit, " en style grotesque ", plus loin un cerf bondissant et des figurines " à vêtement flottant ". Aujourd'hui encore on peut reconnaître, témoins du culte dont ce lieu jouit au moyen âge, les figures peintes sur les parois latérales de saints en pied, portant leurs couronnes et groupés autour du Christ et de Marie. On voit aussi aux voûtes à moitié écroulées des restes de grands ornements en forme de croix ou d'étoiles, d'une exécution fort grossière.

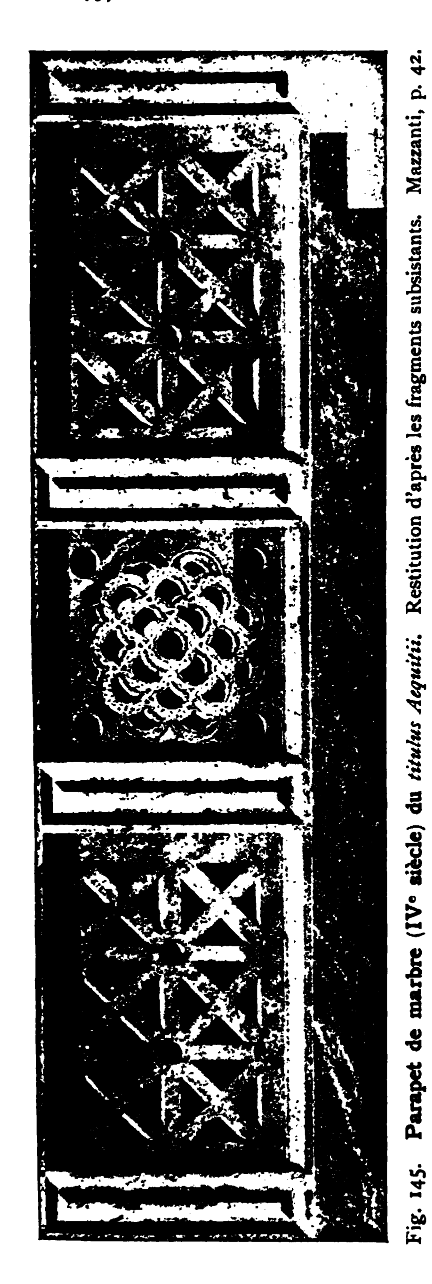


Fig. 145. **Parapet de marbre (IVe siècle) du *titulus Aequitii.* Restitution d'après les fragments subsistants.** Mazzanti, p. 42.

319. Théodoric n'aurait pas pu apporter une si heureuse activité à la conservation des monuments de Rome et à de nouvelles constructions dans le reste de l'Italie, si le royaume des Goths n'eût pas été doté par lui d'une administration financière si bien réglée et si développée. Il se régla sur

[1] Il n'existe malheureusement pas encore de bon plan de cette remarquable construction souterraine. La photographie n. 227 de Parker est un essai en ce sens.

[2] Les photogr. 3057, 3058 et 3059 de Parker reproduisent des peintures mythologiques découvertes en 1872.

[3] *Loco cit.*, p. 16 et 26.

le modèle romain. Il était naturel que, se considérant comme le premier administrateur de l'empire romain en Occident, il mît les employés et fonctionnaires de son royaume au service de l'idée romaine. Théodoric ne se regardait pas comme roi d'Italie ou de Rome; jamais il n'employa ce titre, pas plus que celui de roi des Goths, il s'appela roi, tout simplement; et c'est dans sa principauté germanique qu'il prit le droit de porter ce titre royal [1].

III — Théodoric et l'empire d'Orient.

La situation publique de la royauté ostrogothe n'est pas sans importance pour juger des relations durables des empereurs byzantins avec l'Occident. La puissance que Théodoric, d'accord avec l'empereur Anastase, exerça dans toute l'étendue de son royaume, l'Espagne conquise exceptée, demeura essentiellement celle d'un fonctionnaire romain. Il était, sans en prendre le titre, tout à la fois *magister militum*, consul et patrice. Comme l'idée d'un empire romain d'Occident et d'Orient indivis s'était maintenue, ce n'était qu'au nom de l'empereur de Byzance qu'il avait l'administration de l'Italie et des pays qui lui étaient assimilés; cependant ces fonctions administratives n'étaient point conçues comme un attribut personnel de Théodoric, mais comme attachées d'une manière durable à la principauté gothique [2].

Aussi Théodoric, administrateur de l'empire d'Occident, n'avait-il pas le droit de battre monnaie, ou du moins ne le possédait-il qu'à titre restreint et subordonné; de même son pouvoir législatif était limité; pour le consul nommé par lui, il lui fallait solliciter la reconnaissance de l'empereur Anastase. Il ne lui appartenait pas davantage de donner le droit de cité à des non-Romains, par conséquent d'instituer des Goths sénateurs ou fonctionnaires publics. Au contraire vis-à-vis des Romains il exerçait le droit de nomination à tous les emplois de l'empire.

Il reçut formellement l'autorisation de porter les insignes palatins. Odoacre qui ne recherchait pas ces choses extérieures avait renvoyé à Constantinople les *ornamenta palatii*. Anastase les envoya de nouveau à Théodoric qui les accepta; et c'est ainsi que l'on put voir ce Germain, dans son palais de Ravenne, revêtu de pourpre, coiffé du diadème, au milieu des joyaux impériaux, de la vaisselle d'or impériale, etc. [3].

Personnellement il n'était pas seulement citoyen romain, mais on le comptait comme membre de la famille des Flaviens, comme Odoacre d'ailleurs qui s'était nommé Flavius par suite de l'octroi qui lui avait été fait du droit de cité impérial : héritage imaginaire de la famille de Constantin et des derniers empereurs qui tous s'appelaient *Flavii*. Dans les édits de Théodoric (on les nomme

---

[1] Procope (*De bello Persico*, l. II, c. 1; *De bello Vandalico*, l. I, c. 13) appelle Théodoric et ses successeurs rois des Goths et des Italiens. Cf. Mommsen, *Ostgot. Studien*, dans le *Neues Archiv*, t. XIV (1889), p. 223-249, 451-544; t. XV (1890), p. 181-186. La suite de notre exposé s'appuie sur les résultats de ces études.

[2] Cassiodore maintint vivante chez les Goths la conception d'un empire romain indivis : cf. lettre de Théodoric à Anastase (Cassiod., *Var.*, l. I, n. 1, éd. Mommsen, p. 10) : *pati vos non credimus, inter utrasque res publicas, quarum semper unum corpus sub antiquis principibus fuisse declaratur, aliquid discordiae permanere... Romani regni unum velle, una semper opinio sit.* Cf. l. X, n. 32; l. XI, n. 13.

[3] Mommsen, *Ostg. Studien*, dans le *Neues Archiv.*, t. XIV, p. 537, n. 2.

edicta et non *leges)*, le titre de Flavien n'apparaît pas, mais la seule raison en est que Cassiodore, rédacteur de ces actes, évite l'accumulation de noms romains usuelle jusque-là et s'en tient strictement à l'unité de nom.

Dans l'État de Théodoric, les Germains, à s'en tenir à la conception juridique romaine, ne sont au fond que des soldats étrangers entrés au service de l'empire; ils sont analogues aux anciens *barbari* ou *gentiles*, attachés à l'empire; et ils sont, dans l'ensemble, encore régis par les vieilles ordonnances qui régissaient les populations clientes de Rome, sur les frontières de l'empire. Dans le romanisme tout se rattachait aux grandes lignes du passé, tracées par la loi; et c'est là le secret de la force et de l'importance de Rome.

Au contraire les races germaniques hors d'Italie, Burgondes, Wisigoths, Vandales, sont sorties de cette sorte d'attache à l'empire romain; de cet échelon, où ils étaient jadis, ils se sont élevés par leur propre force à l'indépendance; leurs rois possèdent les propres privilèges de la domination et ne sont plus des généraux de fédérés germains. Ils ont le droit de monnaie et le pouvoir législatif, bien que, sous l'empire de vieilles idées, parfois aussi par intérêt personnel ou sous l'impulsion d'évêques de formation et de pensée romaines, ils continuent de reconnaître à l'empereur romain une certaine prééminence. Quand Théodoric eut conquis le royaume espagnol des Wisigoths, qui se trouvait dans cette situation, il se revêtit à son tour, mais seulement dans ce territoire, de la dignité de roi indépendant.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit quelle fausse conception c'est que de représenter le célèbre prince goth comme le fondateur d'un nouvel État romano-germanique[1].

IV. — Les successeurs de Théodoric sur le trône ostrogoth.

320. La mort ravit à Théodoric son diadème, sans qu'il le pût transmettre à un successeur mâle. Son royaume d'Italie ne pouvait recevoir un coup plus sensible, surtout à un moment où son entrée en guerre contre la religion catholique et son pontife suprême et son injuste persécution contre le Sénat avaient détourné de lui les courages.

Les règnes suivants, promptement frappés de dissolution, font l'impression de succomber sous le poids d'un malheureux destin. Sous Athalaric, enfant mineur du Wisigoth Eutharic et d'Amalasonthe, fille de Théodoric, ce fut cette princesse noble et instruite qui gouverna, à titre de régente. Elle mit toute son énergie à combler le fossé qui séparait encore les Romains des Goths : de pensée et d'action elle était elle-même bien plutôt romaine que gothe. La faveur de Justinien, le codificateur de l'ancienne législation, fut toute-puissante auprès d'elle.

Dans ces conditions, il fallait bien s'attendre à voir l'esprit gothique susciter une opposition parmi les grands de la nation.

Athalaric mourut prématurément, victime de ses excès. Amalasonthe partagea le gouvernement avec Théodahat, fils qu'Amalafride, sœur de Théodoric, avait eu d'un premier mariage, guerrier pillard et violent, bien que délicatement élevé. C'est Cassiodore, qui avait repris à la cour les fonctions de chancelier, qui

---

[1] Mommsen, *ibid.*, p. 540. Cf. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, p. 79 et suiv.

rédigea l'édit en vertu duquel Amalasonthe et Théodahat se partagèrent le trône d'Italie.

Mais l'opposition du parti gothique fit tomber Amalasonthe. Elle alla trouver dans l'île idyllique de Martana, au milieu du lac de Bolsena, où Théodahat l'avait reléguée, une fin effrayante sous les coups d'assassins inconnus. L'empereur Justinien, lié d'amitié avec elle, trouva dans cette mort le prétexte souhaité pour entreprendre la guerre contre les Ostrogoths et leur ravir l'Italie, destinée à redevenir une province de l'empire, immédiatement dépendante de l'empereur.

Le moment semblait favorable. Les vastes plans de Justinien, qui visaient à la restauration dans tout l'Occident de l'ancienne puissance romaine, venaient de se réaliser avec un bonheur surprenant dans leur application au royaume Vandale. En 533 Carthage avait été conquise et peu après le dernier roi Vandale Gélimer était venu orner le triomphe impérial à Constantinople. Le génie, l'activité et la fidélité d'un général comme Bélisaire qui venait de conquérir l'Afrique, donnaient à l'empereur l'espérance de voir bientôt aussi l'Italie à ses pieds.

Bélisaire débarque donc en Sicile en décembre 535. Le général byzantin Mundus attaque la Dalmatie, tandis que les Francs, sur la demande qui leur en a été faite, tombent sur la partie nord-ouest de l'État ostrogoth. Théodahat, aussi incapable que son prédécesseur l'enfant Athalaric, commence par faire à l'empereur Justinien des concessions sans raison, puis prend des mesures pour opposer une vaine résistance aux troupes de l'empire d'Orient qui arrivent de l'Italie méridionale. Enfin à Regeta, localité des marais pontins, les grands du royaume gothique proclament sa déchéance et élèvent sur le pavois le général Vitigès. Ce roi, tout à la fois sage et vaillant, se détermine bientôt à la seule démarche juste : l'abandon momentané de Rome et de l'Italie centrale aux Romains d'Orient qu'on ne peut arrêter, et la concentration de ses forces et de celles de quelques alliés sous la protection des murs puissants de Ravenne.

Bélisaire ne tarde pas à entrer en vainqueur dans Rome, facilement conquise, par la porte asinaire près du Latran (9 décembre 536). Le pape et le sénat saluèrent avec une joie sincère les aigles romaines victorieuses et le général catholique.

CHAPITRE V.

Les papes, de Jean Ier à Vigile.

I. — Félix IV (526-530), Boniface II (530-532).

321. Lorsque les aigles impériales d'Orient rentrèrent pour la première fois dans Rome sous la conduite de Bélisaire, l'Église avait à sa tête le pape Silvère. Le court espace de temps qui le séparait de Jean Ier avait vu quatre papes se succéder.

La fin de la période gothique à Rome fut pour la ville et la campagne comme pour les évêques romains, un temps d'épreuves successives. L'église de Rome n'a guère connu d'époque aussi remplie de difficultés intimes. Les

passions des partis politiques, les luttes pour la succession sur le siège de Pierre, furent pour elle la source de périls sans exemple. Les intérêts les plus divers faisaient irruption dans la vie de l'Église et cherchaient à influencer l'élection pontificale.

Le premier successeur de Jean, un Samnite, Félix IV, fils de Castorius, fut poussé par l'influence prépondérante du roi goth Théodoric. Les électeurs lui donnèrent leurs voix; il fut régulièrement élu et consacré le 12 juillet 529. Félix jouit de la faveur sensible du gouvernement goth, et ce ne fut pas au détriment de l'Église. Quand Athalaric, successeur de Théodoric, reçut à Ravenne les plaintes du clergé de Rome contre les atteintes répétées portées à la liberté ecclésiastique par les tribunaux civils, un édit royal, très honorable pour l'autorité pontificale, et dont le rédacteur fut Cassiodore, interdit de semblables procédés. Il rétablit l'antique usage de porter devant l'évêque de Rome ou devant le tribunal ecclésiastique institué par lui toute plainte au civil ou au criminel d'un laïque contre un ecclésiastique, et punit de dix livres d'or quiconque, à l'encontre de cette procédure, porterait l'affaire aux tribunaux royaux. Les fonctionnaires du trésor à Rome (*palatini sacrarum largitionum*) devaient recevoir l'amende et la distribuer aux pauvres de la ville par les mains du pape [1].

On peut voir une autre marque de la faveur royale envers le pape Félix IV dans la concession qui lui est faite pour l'érection de l'église des Saints-Côme et Damien au Forum romain des deux édifices antiques que l'on sait. Les célèbres mosaïques de ce pape dans cette église nous rappellent au vif aujourd'hui encore les temps extrêmes de la domination gothique [2].

Mais en face de l'influence gothique se dressait à Rome celle de Byzance. Les deux courants avaient tant au sénat que dans le clergé des partisans considérables. Au milieu de ces conflits, sous le gouvernement même d'un pape on songeait déjà à celui de son successeur. Il semble en effet que sous Félix IV les vœux du parti byzantin se soient unis par avance sur la personne du diacre Dioscure, clerc alexandrin d'une activité remarquable, qui avait rendu aux papes d'éminents services tant sous Hormisdas pour la conclusion de la paix religieuse à Constantinople, que sous Symmaque à la cour de Ravenne. Dioscure avait été admis dans le clergé romain, mais son origine même en faisait un représentant des Grecs. Son attitude antérieure promettait à l'Église un bon gouvernement.

En 530 une grave maladie conduisit Félix IV aux portes du tombeau. En prévision de schismes menaçants, il prit une mesure jusqu'alors inouïe pour s'assurer le successeur qu'il croyait le mieux désigné pour prendre en mains les rênes du gouvernement. Il transmit son pallium épiscopal avec future succession au siège de Rome à son fidèle et digne archidiacre Boniface, fils de Sigebaud et d'origine germanique, mais romain de naissance. Une lettre souscrite de la propre main du pape et affichée dans tous les titres annonçait la nomination survenue au clergé, au sénat et au peuple. C'est la pensée d'assurer le calme et la paix de l'Église, dit Félix dans cet écrit, qui a nécessité cette mesure,

[1] *Var.*, l. VIII, n. 24, éd. Mommsen, p. 255 : ... *longae consuetudinis institutum...*, *ut ad antistitem negotium suum dicturus occurreret... Ideo considerantes apostolicae sedis honorem*, etc. (suit le dispositif). On a attribué à cet édit une importance qu'il ne possède absolument pas pour l'évolution de l'exemption ecclésiastique et du " pouvoir politique " du clergé. Voir, par ex., Gregorovius, 4e éd., t. I, p. 328.

[2] Sur l'église et la mosaïque cf. ci-dessus, part. I, p. 190 et suiv.

surtout à une époque où l'Église romaine est appauvrie et chargée de dettes. Boniface d'ailleurs rendra le pallium si Félix recouvre la santé. Il pense que la crainte de Dieu et la piété chrétienne feront accepter de tous une résolution qu'il n'a prise qu'après de longues prières et après avoir reçu des clartés d'en haut; celui qui fomenterait des partis et déchirerait l'Église, n'en serait plus le fils et serait excommunié; qu'on sache qu'il a porté "sa volonté" à la connaissance des princes, c'est-à-dire de la cour de Ravenne [1].

322. Félix IV ne tarda guère à mourir, le 22 septembre 530, semble-t-il. Boniface II fut aussitôt consacré. Mais de son côté Dioscure reçut en même temps la consécration pontificale, entouré de la plus grande partie des prêtres de Rome, dans la basilique même du Latran, tandis que la consécration de Boniface n'eut lieu que dans une salle du palais de Latran, dans la basilique Julienne.

Tel fut le peu de succès de la désignation par Félix IV de son successeur. L'église de Rome se vit désolée par un nouveau schisme. Ce fut pour elle un bonheur inattendu que la mort de Dioscure, un mois à peine après sa consécration. Son grand parti eut la sagesse de ne point prolonger le schisme, mais de se soumettre à Boniface, donnant un rare exemple de modération. Il n'y eut pas moins de 60 prêtres dans Rome à condamner la mémoire de Dioscure et à l'anathématiser dans une déclaration écrite à Boniface, et à donner à son adversaire survivant la satisfaction de s'entendre appeler par eux, *beatissimus papa, papa venerabilis* [2].

On ne peut guère admettre que ces prêtres, une écrasante majorité, aient agi contre leur conscience en s'opposant à la consécration de Boniface, en vertu de leur titre électoral. Il est bien plus vraisemblable qu'ils ne voulaient pas, dans les circonstances actuelles, agréer le nouveau mode de création du pape, la désignation de Boniface par son prédécesseur. Mais quand ils voulurent cesser leur opposition, Boniface, d'après nos documents, les amena, on ne sait par quels moyens, non seulement à le reconnaître au détriment du nom même du défunt Dioscure, mais à faire la promesse expresse, que nous lisons dans leur déclaration écrite, de ne pas s'opposer à l'avenir à une désignation par le pape de son successeur.

Boniface était tout rempli de l'idée que la nomination d'un pape par un autre était une procédure nécessaire et utile. Il regardait dans les conjonctures que l'on traversait la suppression du droit d'élection comme le seul moyen de salut.

Après donc que cette déclaration, écrite et signée de chacun, eut été déposée dans les archives de l'Église, il convoqua une assemblée dans l'église de Saint-Pierre et déclara au clergé qu'il avait choisi le diacre Vigile pour son futur successeur. Cette mesure fut purement et simplement acceptée par les présents et l'assemblée se sépara. Mais ce procédé eut pour résultat par la suite une agitation qui grossit peu à peu. La résistance devint assez forte pour que Boniface se soit demandé s'il ne devait pas rapporter la mesure. Choisissant le

[1] Cf. le texte dans l'édition de Mommsen, au t. XI du *Neues Archiv* (1886), p. 367; déjà publié par Duchesne, entre autres, au t. I du *Liber pontif.*, p. 282, n. 4. Le titre porte : *Incipit praeceptum papae Felicis*, et à la fin le pape dit : *quam* ordinationem *meam*... *hanc* voluntatem *meam*, etc.

[2] Voir le *libellus* de ces prêtres (Mommsen, p. 368; Duchesne, n. 8) : *anathematizans Dioscorum persuasorem... Quod si aliquando similia temptavero in ea causa, in qua veniam ab apostolatu vestro merui, tunc ecclesiasticae subiaceam ultioni.*

moindre mal, il céda, convoqua une nouvelle assemblée au tombeau de saint Pierre, à laquelle on signale la participation du sénat. Boniface reconnut qu'il avait eu tort en désignant par avance son successeur, et il jeta le décret dans les flammes en présence de l'assemblée [1].

On n'avait jusqu'ici que peu de renseignements sur ces événements remarquables. La nomination par Félix IV de son successeur et les détails qui s'y rapportent n'ont été éclaircis qu'en 1882 par trois documents trouvés dans les archives du chapitre de Novare. Les deux premiers documents sont l'acte de désignation par Félix IV de son successeur et le texte de l'anathème des prêtres contre Dioscure; le troisième est le rapport sur une discussion du sénat, dont il doit être question maintenant [2].

323. Pendant le pontificat de Boniface, on éleva contre le sénat, à propos des événements qui précèdent, l'accusation de s'être laissé corrompre, au moins dans une grande partie de ses membres, et d'avoir pris parti, moyennant argent, dans la question de nomination du souverain pontife. La question de savoir si l'inculpation se rapporte à l'agitation de l'époque de Dioscure ou à l'élévation de Vigile, n'est pas claire; mais portée contre un corps comme le noble sénat, l'accusation honteuse de corruption parut assez grave pour déterminer les pères de la Curie à s'en laver par un acte public [3].

Ils agirent comme Symmaque dans la question de l'aliénation des biens ecclésiastiques qui lui était reprochée. Ils interdirent par décret sénatorial, sous menaces de pénalités, d'offrir ou de recevoir de l'argent pour soutenir une candidature aux élections pontificales. Ils ne faisaient d'ailleurs que se conformer aux prescriptions ecclésiastiques. En envoyant leur déclaration (*contestatio*) "aux prêtres, diacres et à tout le clergé", ils usèrent du vieux privilège d'une certaine coopération au maintien de la discipline ecclésiastique; la menace de pénalités put exercer une influence salutaire sur des ecclésiastiques oublieux de leur devoir et parer à de réels dangers.

Le décret du sénat eut l'agrément de la cour gothique de Ravenne, qui peu après, sous Jean II, l'incorpora aux lois du pays en précisant davantage le délit et les peines. Il fut en même temps étendu à tous les sièges épiscopaux du royaume gothique. L'édit d'Amalasonthe et d'Athalaric, rédigé par Cassiodore, n'est pas très honorable pour les ecclésiastiques qu'il menaçait; mais il com-

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 281, *Bonifatius II*, § 92 : *ante confessionem beati apostoli Petri ipsum constitutum praesentia omnium sacerdotum et cleri et* senatus, *incendio consumpsit.*

[2] C'est G. Amelli, alors bibliothécaire de l'Ambrosienne, aujourd'hui prieur du Mont Cassin, qui a eu le mérite de découvrir ces documents et de les signaler en 1882 et de les publier dans la *Scuola cattolica* de Milan, t. XXI, fasc. 122. Mgr Duchesne en a tiré la matière d'un mémoire dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III (1883), p. 239 et suiv. : *La succession du pape Félix IV*. Cf. l'édition, avec commentaire, de P. Ewald au t. X (1885) du *Neues Archiv*, p. 412 et suiv.: *Acten zum Schisma des Jahres 530*.

[3] Cassiod., *Var.*, l. IX, n. 16 (éd. Mommsen, p. 281) : ... *Dudum siquidem senatus amplissimus ab splendore suo cupiens maculam foedissimae suspicionis abradere, provida deliberatione constituit, ut in beatissimi papae consecratione nullus se abominabili cupiditate pollueret*, etc. *Quod nos laudantes et augentes inventum*, etc. Le décret du sénat récemment retrouvé ou plutôt le rapport sur le décret se trouve dans Mommsen, *Neues Archiv*, t. XI (1886), p. 368 : *Atque senatus talia proposuit : senatus amplissimus presbyteris*, etc.; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 282. n. 4; Ewald, *quo supra*, p. 414. Je pense avec Ewald que cette résolution du sénat est la même dont parle Cassiodore (*Var.*, l. IX, n. 15, 16).

mence par la déclaration fort juste qu'il n'est à proprement parler qu'une application des prescriptions canoniques[1].

Un article encore moins honorable de cet édit, — et qui n'a point de modèle dans les décrets ecclésiastiques, — est celui qui, pour empêcher les luttes électorales, prescrit le paiement de sommes pécuniaires quand une élection contestée est portée devant les fonctionnaires de Ravenne par le peuple, la noblesse et le clergé de Rome. Trois mille *solidi*, aux termes de l'édit, doivent être remis à ceux qui à la cour s'occuperont de l'élection, et cet argent devra, puisqu'il provient de l'Église, être distribué aux pauvres; mais il est sûr que ce dernier point ne dut guère trouver son application pratique; dans l'État goth, les fonctionnaires romains n'avaient pas mésappris l'art byzantin de leur enrichissement personnel.

En désignant son successeur, Félix IV faisait allusion à la pénible situation matérielle de la curie romaine. Des dépenses comme celles que nous venons de signaler rendent encore plus sensible pourquoi le pontife mourant cherchait à prévenir tout schisme électoral; et avant même le dépôt de la somme indiquée plus haut il fallait faire d'autres dépenses. En outre dans les dissensions électorales de Rome les biens d'Église durent faire face aux promesses faites pour gagner des voix. La prévention créée par là chez beaucoup de personnes contre toute élection après la mort d'un pape pouvait ménager un accueil plus facile à la pensée d'une désignation par son prédécesseur.

L'épuisement des finances de Félix IV à la fin de son pontificat eut pour double cause sa grande générosité envers le clergé et les pauvres de la ville et un mauvais état des récoltes; les revenus en argent (*pensiones*) que le Saint-Siège avait coutume de tirer de ses patrimoines ne donnèrent alors que de faibles récoltes. On nous apprend au contraire que Boniface II, dans un moment de disette, put distribuer de larges aumônes. On nous raconte aussi que des héritages qui lui furent transmis, il aurait donné aux prêtres, diacres, sous-diacres et notaires ecclésiastiques de la vaisselle, plate sans doute[2]. L'épitaphe du pontife vantait aussi sa bienfaisance[3].

II. — Jean II (533-535). Agapet I (535-536).

324. Boniface II ne régna que jusqu'au 17 octobre 532. Jean II ne lui succéda, semble-t-il, que le 2 janvier 533. Lui-même n'eut qu'un pontificat de deux ans et quatre mois. Son nom était Mercure, et il est possible que le son païen et mythologique de ce nom le lui ait fait changer contre celui de Jean. Fils de Projectus et Romain de naissance, il était avant son élection prêtre de la basilique de Saint-Clément, au penchant du Cœlius, que nous avons appris à connaître déjà[4].

La basilique de Saint-Clément possède encore deux inscriptions qui se

[1] *Var.*, l. IX, n. 15 : *Iohanni papae Athalaricus rex* (éd. Mommsen, p. 279). Le roi entend *talia decernere quae possunt sacris regulis convenire*. Le décret est de la fin de 533.

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 281, *Bonifatius II*, § 92 : *Hic presbiteris et diaconibus et subdiaconibus et notariis scutellas de adeptis hereditatibus optulit*, etc.

[3] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. I, n. 1029; t. II, part. 1, n. 126, 141; Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 283, n. 14; Grisar, *Analecta romana*, t. I, p. 151; avec la reproduction phototypique des quelques fragments conservés, pl. II, n. 6.

[4] Ci-dessus, part. I, p. 172.



Fig. 151. **Chancel de marbre, au monogramme de Jean II, dans l'église de Saint Clément,** d'après Mazzanti, *La scultura*, etc., p. 49.

rapportent à ce pape, avant le temps de son exaltation. Il s'y nomme *Mercurius presbyter.* Les deux inscriptions se trouvaient sur un tabernacle à colonnes, en marbre, qu'il avait érigé d'accord avec ses confrères de la basilique. Le chancel de marbre de la *schola cantorum* porte aussi le nom de Jean monogrammatisé et rappelle son établissement à l'époque du pontificat[1] (fig. 151).

Les partis doivent avoir joué un rôle actif et violent dans l'élection de Jean II.

Un *defensor* de l'église romaine fit à cette occasion de graves plaintes à la cour ostrogothe de Ravenne. Des membres du corps électoral auraient fait des promesses d'argent pour obtenir des voix et des engagements auraient été pris au détriment des biens ecclésiastiques destinés à l'entretien des pauvres; on aurait même vu publiquement exposés en vente des vases sacrés. Par de semblables rapports soumis à la cour arienne, l'ambition et les passions politiques infligeaient une véritable honte au clergé de Rome. La ville était le jouet des luttes politiques. La papauté souffrait profondément de sa dépendance des puissances temporelles et de sa résidence dans une ville qui n'était pas sa propriété. Quelle douleur pour Jean II et pour tout noble cœur quand par ordre du gouvernement le susdit décret du sénat fut remis en avant et affiché sur marbre dans l'atrium de Saint-Pierre, avec l'édit d'Amalasonthe et d'Athalaric[2]!

[1] Grisar, *Analecta romana*, t. I, p. 151.

[2] *Var.*, l. IX, n. 15, 16. Le dernier édit adressé au préfet de la ville Salventius sous la date de 533, se termine par ces mots : *tam definita nostra quam senatus consulta tabulis marmoreis praecipimus decenter incidi et ante atrium beati Petri apostoli in testimonium publicum collocari; dignus est enim lo.us,*

Ce sénatus consulte est le dernier dont l'histoire fasse mention. Le sénat est bien encore nommé parfois, mais seulement d'une manière fugitive, dans les années postérieures; puis il disparaît de la scène du monde. Il avait derrière lui un passé grandiose quand, semblable à l'une des cent ruines classiques de Rome, il dut succomber à son tour dans le désastre universel. Ce dernier sénatus consulte des *patres conscripti* a le mérite d'avoir été pris dans l'intérêt de l'Église et de la papauté. Il cherche à assurer la régularité de l'élection du chef de l'Église. Le sénat ne pouvait trouver une fin plus digne que ce décret rendu pour le bien de la papauté, gravé sur marbre et affiché à Saint-Pierre comme monument de la dernière action de ce corps. Le décret devait affermir le porteur de l'avenir de Rome et étayer cette autorité qui, protectrice, puis propriétaire de la cité, devait faire une réalité du titre de *Roma aeterna*[1].

Au temps de Jean II, l'empire d'Orient fit une démarche honorable pour la ville éternelle et le siège de Saint-Pierre. L'empereur Justinien, qui avait toujours l'œil fixé sur l'Occident, envoya les évêques d'Éphèse, Hypatius, et de Philippes, Démétrius, à Rome pour offrir au successeur de Pierre, avec sa confession de foi comme monarque catholique, les marques de sa vénération pour la chaire doctrinale du prince des apôtres; les envoyés étaient vraisemblablement aussi chargés des offrandes princières de Justinien pour le tombeau de l'apôtre. Les présents consistaient en un scyphe d'or orné de pierres précieuses et en autres calices d'argent, pour la consécration et la communion, enfin en quatre tapisseries de pourpre brodées d'or[2].

C'est ainsi que Justinien s'approche de Rome par des ambassadeurs ecclésiastiques et des présents. Son général victorieux ne tardera pas à franchir avec les armées de l'empire d'Orient les portes de la ville pour la réincorporer à l'Empire.

325. Cinq jours après la mort de Jean II survenue le 8 mai 535, le Romain Agapet, fils de Gordien, prêtre de l'église des Saints-Jean et Paul au Cœlius, lui succéda. Au moment de son élection, il était archidiacre. De race sénatoriale, il avait son palais à proximité de l'église, et joignant la belle demeure du futur pape Grégoire le Grand; ce palais semble avoir appartenu par la suite à ce pontife qui le transmit au monastère grégorien du *clivus Scauri*. Agapet établit dans le palais une bibliothèque dont la dédicace nous a été conservée[3].

L'élection d'Agapet est une preuve incontestable de la résurrection à Rome du parti qui jadis s'était mis aux côtés du grec Dioscure. Il ne pouvait se consoler de s'être laissé décider après la mort de son candidat à lancer l'anathème contre sa mémoire; on peut lui attribuer partiellement l'agitation électorale qui eut lieu lors de l'exaltation de Jean II. Maintenant qu'ils avaient le dessus avec l'élévation au pontificat d'Agapet, qui partageait leurs sentiments, ces ecclésiastiques remuants ne devaient guère tarder à se voir au terme de leurs désirs par la réhabilitation de Dioscure.

qui... decretos contineat (édition Mommsen, p. 281). Le dernier motif invoqué montre que c'est là le premier exemple de l'apparition de décrets civils sur l'église de Saint-Pierre.

[1] Lécrivain, *Le Sénat romain* (1888), p. 200: *le rôle du sénat après Théodoric.*

[2] Cf. ci-dessus part. I, p. 291. Sur les présents, cf. *Liber pontif.*, t. I, p. 285, *Iohannes II*, § 93. Les quatre tapisseries (*pallia olovera auro-texta)* devaient être destinées aux quatre côtés du tabernacle à colonnes du grand autel.

[3] Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 288, n. 1.

Une des premières actions du nouveau pape fut en effet de rechercher dans les archives les déclarations souscrites par ses partisans et portant condamnation de Dioscure, afin de soumettre l'affaire à une revision. Il réunit en assemblée le clergé dans une église, parut avec les documents et les fit brûler aux yeux de tous. L'acte n'avait pas seulement une importance personnelle. Le diacre Dioscure avait précisément réuni les suffrages des très nombreux membres du clergé opposé au nouveau mode de désignation du pape par son prédécesseur. Et c'était une nouvelle et forte protestation contre ce procédé que la déclaration de l'injustice de l'anathème porté contre Dioscure. La défaite que ces mêmes hommes sans doute avaient infligée à Boniface II et à son candidat Vigile, atteignait aujourd'hui en quelque manière le principe même de la désignation [1].

Et de fait la désignation du pape par son prédécesseur est une pratique désormais à peu près abolie dans l'Église. Ce n'est qu'à l'époque de la réforme inaugurée par Grégoire VII qu'elle menaça d'être appliquée de nouveau. Dans l'histoire antérieure, en dépit d'une assertion contraire d'Eusèbe, il n'y a point d'exemple, qui offre quelque vraisemblance, d'un pape arrivé au pontificat par la désignation faite de lui par son prédécesseur. Pour Hormisdas seulement quelques phrases d'Ennodius le laissent soupçonner; il est possible qu'il doive son élévation à son prédécesseur Symmaque [2].

Au point de vue canonique l'opinion la mieux fondée est que le pape ne saurait prescrire la désignation comme mode habituel de nomination au Saint-Siège, ni même l'employer en temps habituel. La forme ordinaire est la libre élection : elle est une garantie contre l'établissement d'une espèce de dynastie parmi les papes, et elle tranche efficacement l'arbitraire. Et si la désignation était une pratique régulière, elle faciliterait d'autant plus l'arbitraire, que les papes meurent souvent à un âge avancé dans lequel les ambitieux n'auraient point de peine à tirer profit de défauts naturels pour se procurer la faveur et assurer leur désignation. Il en va autrement de la désignation appliquée à des cas exceptionnels. Si dans un cas particulier la situation religieuse ou politique faisait considérer au pape la désignation comme nécessaire ou essentiellement utile au bien de l'Église, il peut, suivant l'opinion de théologiens distingués, désigner lui-même son successeur en suspendant pour cette fois le droit des électeurs en vertu du pouvoir suprême qui lui est confié pour le bien de l'Église [3].

A la lumière de ce principe canonique, on sera moins sévère pour Félix IV et même pour Boniface II que ne semble l'avoir été le parti ecclésiastique qui

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 287, § 94 : *Libellos anathematis... in medio ecclesiae, congregatis omnibus, incendio consumpsit.* Les adversaires de la désignation pouvaient invoquer le canon 23 du concile d'Antioche *in encaeniis* admis par Denys le Petit dans son recueil (Mansi, t. II, p. 1307; Hefele, t. I, p. 520; trad. fr., t. I, p. 512).

[2] K. Holder, *Die Designation der Nachfolger durch die Päpste, Inaugural-Dissertation* (Freiburg i. Schweiz, 1892); cf. Granderath, *Stimmen aus Maria Laach*, t. XLV (1893), p. 81 et s.; et VII (1874), p. 139 et suiv.; Duchesne, *Bull. critique*, 1893, p. 236, et surtout l'excellente dissertation de J. Hollweck, *Kann der Papst seinen Nachfolger bestimmen?* dans l'*Archiv für kath. Kirchenrecht*, t. LXXIV (1895), p. 329-424 (bibliographie, p. 330); G. Peries, *L'intervention du pape dans l'élection de son successeur* (Paris, 1901); Sägmüller, *Die Ernennung des Nachfolgers durch die Päpste, Ende des V. und Anfang des VI. Jahrhunderts*, dans la *Theol. Quartalschrift*, 1903, fasc. 2.

[3] Hollweck, p. 375; Granderath, t. XLV, p. 81 et suiv., où il combat Holder.

s'éleva contre eux. Le spectacle de la profonde division intérieure et des courants politiques extérieurs qui mettaient en péril la situation de l'Église pouvait justifier aux yeux de ces pontifes la désignation. La vive opposition qui se manifesta eut le mérite de limiter à un cas à cette époque ce mode d'exaltation du pape.

Au reste pour bien juger la tentative de ces deux papes, il faut prendre en considération que pour la succession au trône byzantin la désignation des héritiers du pouvoir était une pratique habituelle. En Italie l'État ostrogoth admit aussi le principe de la désignation. L'usage séculier de cette pratique, l'exemple de la Rome orientale surtout fait comprendre plus aisément comment, dans une situation très compliquée, une idée si étrangère au passé de l'Église put acquérir dans l'Église quelque faveur.

Sous Agapet la situation politique de la papauté devient encore plus difficile. La succession pontificale se ressent de nouveau des troubles politico-religieux.

326. Les préparatifs de l'entreprise militaire de Justinien contre les Ostrogoths d'Italie et la situation religieuse en Orient obligent le pape à une ambassade à Constantinople. Bien que personnellement il ne fût certainement pas étranger à l'idée de l'empire romain, le noble Romain, suivant les traces du pape martyr Jean Ier, va trouver l'empereur dans un but de réconciliation. Agapet avait sérieusement la pensée de le déterminer à épargner l'État gothique. Il y était poussé autant par la fidélité envers son souverain territorial que par le désir d'éloigner les horreurs d'une longue guerre. Mais les prières et les menaces de Théodahat ne furent pas sans effet sur sa détermination, au moins pour le résoudre à entreprendre personnellement le voyage. Théodahat avait adressé au pape et au sénat les représentations et les ordres les plus pressants. Entre autres démarches inconsidérées auxquelles le poussa son angoisse, il faut noter la menace écrite qu'il fit aux sénateurs de les tuer tous avec femmes et enfants s'ils ne traitaient pas avec Justinien. La situation de la foi en Orient menacée par les monophysites ne fut pas étrangère à la détermination du pape de se rendre dans la métropole grecque; c'est ce que nous apprend la relation détaillée de Zacharie de Mitylène où les questions dogmatiques sont justement mises au premier plan. Sur la demande du zélé patriarche d'Antioche, Éphrem, l'archiatre et prêtre Serge aurait poussé le pape à cette démarche et l'aurait accompagné [1].

Quand l'intérêt de Rome et de la foi est en jeu, Agapet recule si peu devant les difficultés que, manquant d'argent pour le voyage, il n'hésite pas à engager aux fonctionnaires du trésor goth à Rome les vases précieux de l'église de Saint-Pierre. Ce n'est que plus tard que les représentants légaux du pape purent les recouvrer au moyen d'un ordre du préfet du prétoire Cassiodore, adressé aux employés du trésor Thomas et Pierre, grâce auquel nous connaissons ce trait intéressant [2]. A son arrivée à Constantinople, le pape fut salué honorablement au nom de Justinien. Agapet n'exclut de la réception que le patriarche de cour Anthime, dont l'élection est entachée d'irrégularité et qui est d'ailleurs suspect d'hétérodoxie. A peine le pape a-t-il eu avec Justinien

[1] *Anecdota syriaca*, t. XIII, trad. allem. de Ahrens Krüger. p. 207 et suiv.

[2] *Var*, l. XII, n. 20, édition Mommsen, p. 376.

une entrevue amicale et honorable pour l'un et l'autre qu'il se rend compte que ses efforts pour la paix en Italie ne triompheront jamais. L'empereur lui déclare rondement que le succès de son entreprise et l'importance des sommes dépensées ne permettent plus d'éviter la guerre [1].

Bientôt, avec l'orgueilleux Anthime, soutenu par la cour, les dissensions religieuses passent au premier plan. Pauvre et sans moyens terrestres, Agapet fit preuve, au milieu d'une cour séductrice, d'une véritable grandeur d'esprit dans cette affaire de foi. Il résista inébranlablement à l'orage soulevé surtout par l'impératrice Théodora, l'ancienne actrice, qui ne ménagea en faveur de son protégé, le patriarche hérétique, ni les menaces ni les tentatives de corruption, ni les scènes de violence. Le monophysisme de l'ambitieux fut démasqué et, déposé par le pape, il dut abandonner son siège. Agapet mit à sa place le prêtre moine Mennas, président du grand hôpital de Samson à Constantinople [2].

Le pape avait convoqué un synode dans la capitale grecque, pour prendre diverses décisions, notamment au sujet des menées hérétiques sur lesquelles 96 supérieurs de couvents, la plupart de la ville et des environs, lui avaient présenté un mémoire collectif; sur ces entrefaites, il tomba subitement malade et rendit l'âme le 22 avril 536. Il mourut, dit un témoin occidental, avec une joie qui faisait contraste à la douleur des assistants. Des évêques de diverses provinces vinrent en grand nombre à ses obsèques; les prêtres et les moines qui suivaient en longues théories, remplirent les rues du chant des psaumes; les places publiques, les portiques, les toits même ne suffisaient pas à contenir la foule. Tous étaient pleins de respect pour le successeur de Pierre, beaucoup louaient les mérites du défunt. Jamais, dit cette relation en terminant, jamais évêque, jamais empereur n'eut un si merveilleux et si grandiose convoi. La dépouille terrestre d'Agapet fut ramenée à Rome dans un cercueil de plomb et déposée la même année 536 dans l'atrium de Saint-Pierre [3].

Constantinople est devenue une ville fatale pour les papes. Jean Ier l'avait quittée pour aller en prison. Agapet y meurt en se dépensant pour l'Italie et en luttant contre l'hérésie. Vigile, le premier successeur d'Agapet qui se rendra à la cour orientale, s'y verra mis par Justinien à un supplice moral. Martin Ier enfin, obligé aussi dans la suite à un voyage à Constantinople, inaugurera dans la ville un martyre effectif par des traitements injurieux.

D'ailleurs dans Rome même, siège de la papauté, la puissance brutale de Constantinople devait être funeste au successeur immédiat d'Agapet.



[1] Liberatus, *Breviarium*, c. 21 : *imperator pro multis fisci expensis... supplicationes papae noluit audire.* Il faut rectifier en conséquence les indications du *Liber pont.*, I, p. 287, *Agapitus*, § 95, où les affaires théologiques sont tout à fait au premier plan. Qu'on remarque le passage suivant du *Liber pontif.* sur le prétexte dont Justinien autorisa la guerre : *Iustinianus Augustus indignatus est Theodato regi, eo quod occidisset reginam Amalasuenta, filiam Theodorici regis, commendatam sibi, qui* (pour *quae*) *eum regem fecerat.*

[2] Sur le séjour d'Agapet à Constantinople, et particulièrement sur sa fin nous avons le rapport d'un témoin oculaire dans Baronius, *Annal.*, année 536, § 59 et suiv., d'après le Cod. Vat. 1538. Sur la résistance du pape à Anthime, il dit § 60 : *columnam se suffulsit immobilem.*

[3] Baronius, *quo supra*, § 64 et s. — *Liber pont.*, t. I, p. 286, § 96.

III. — Silvère et Vigile.

327. Agapet eut pour successeur S. Silvère de Frosinone en Campanie, fils du pape Hormisdas et jusque-là sous-diacre de l'église de Rome. Dans cette époque critique pour l'Italie, son exaltation ne fut pas régulière. Il fut mis sur le trône par Théodahat, mais légitimé plus tard par l'élection du clergé. Jusqu'alors les papes avaient été régulièrement pris dans les rangs des diacres romains; l'archidiacre de Rome en particulier se trouvait, pour ainsi parler, au seuil de la papauté. Léon Ier, Hilaire, Félix III, Symmaque, Hormisdas, Boniface II, étaient tous diacres au moment de leur élection; Jean II était prêtre. Silvère, simple sous-diacre, forme une exception plus forte encore. Son sacre semble avoir eu lieu le 8 juin 536. La figure douloureuse de ce malheureux pape termine dignement la fugitive série des pontifes qui se sont succédé dans ces dix années sur le siège de S. Pierre.

La colère de l'impératrice Théodora ne se calmait pas. Sa passion de femme surexcitée cherchait à venger la chute d'Anthime. Elle trouva malheureusement un instrument pour l'accomplissement de ses vœux dans le diacre romain Vigile, alors à Constantinople, celui-là même qui s'était vu porter si près du trône pontifical par la désignation du pape Boniface II et qui n'avait pu y atteindre. Le diacre fut assez faible pour faire des promesses à la femme qui faisait miroiter à ses yeux la perspective de la dignité pontificale et en outre 700 livres d'or. Il promit de donner, quand il serait pape, le plus large accomplissement possible à ses volontés. Il n'est pas prouvé qu'il ait ouvertement promis la confirmation de l'hérésie; mais dans ses imaginations l'impératrice rêvait qu'on en arriverait à cette fin, sans se préoccuper des moyens à employer pour attacher à ses plans son mari Justinien, orthodoxe déterminé [1].

Vigile arriva au siège pontifical avec des lettres de recommandation de la cour. Rome était au pouvoir de Byzance. Le général Bélisaire la gouvernait du palais du Pincio où il avait pris sa résidence. Mais les Goths avaient rassemblé leurs forces près de Ravenne, sous Vitigès, et avaient pris le chemin de Rome pour commencer le siège de la ville.

Les desseins de Théodora et de Vigile n'eurent pas à Rome de partisan plus ardent qu'Antonine, femme de Bélisaire. Comme Théodora, elle s'était élevée de la plus basse condition aux côtés du célèbre général. Elle n'avait rien de plus cher que de conserver la faveur de l'impératrice.

---

[1] Les renseignements sur Vigile et sur la fin de Silvère, que donnent la seconde *Vita Silverii* au t. I, p. 291 du *Liber pontif.*, § 100-101, et la *Vita Vigilii* (t. I, p. 296, § 102 et s.) émanent d'un ennemi haineux de Vigile. Il faut les contrôler par les indications de Liberatus dans le *Breviarium*, c. 22 et suiv., les expressions de Procope (*De bello gothico*, l. I) et quelques autres témoignages. Cf. Duchesne, introduction au *Liber pont.*, t. I, p. XXXIX et ses notes aux textes, et surtout son article *Vigile et Pélage* (*Revue des q. hist.*, t. XXXVI, 1884, p. 369 et suiv.) avec sa réponse à dom Chamard (t. XXXVII, 1885, p. 579 et suiv.); F. Savio, *Il papa Vigilio* (extr. de la *Civiltà cattolica*, 1904). Néanmoins le *Liber pontificalis* a raison non seulement sur mainte particularité, mais principalement en ce qu'il dit du caractère de Vigile et de l'origine de ses regrettables démarches. Il a agi *amore episcopatus et auri*, dit aussi Liberatus, qu'il ne faut pas suivre sur tous les points, car son écrit est une œuvre de parti dirigée contre le point de vue du pape Vigile favorable à l'empereur dans la controverse des trois chapitres.

Bientôt quelques Byzantins, mis dans le secret, surent produire un faux document dans lequel le pape légitime Silvère s'offrait à ouvrir par trahison aux assiégeants goths la *porta asinaria*, voisine du Latran. Sans croire à l'authenticité de cette lettre, Bélisaire releva contre Silvère l'accusation de haute trahison. L'accusation est d'ailleurs intéressante en ce qu'elle montre que le pape n'était sûrement pas regardé comme l'ennemi des Goths, ses anciens maîtres; dans les conjonctures les plus difficiles il ne leur avait point manqué de fidélité. Mais on ne pouvait pas davantage lui reprocher l'éloignement contre le romanisme; d'après Procope, à l'approche de l'armée irrésistible des Byzantins, il avait décidé les Romains à ouvrir volontairement les portes pour éviter l'effusion du sang.

Silvère fut appelé à une première audience, au palais du Pincio, devant Bélisaire, et on l'accusa ouvertement de haute trahison. Antonine et Bélisaire lui demandèrent en outre de condamner, sur l'ordre de l'impératrice, le synode de Chalcédoine et de confirmer par un document officiel la doctrine des monophysites. C'était lui demander son abdication; et c'était là d'ailleurs l'objet de toute cette machination. Le vrai crime de Silvère était d'être un pape qui refusait de trahir la vérité religieuse, et non pas la prétendue trahison contre l'armée impériale.

Rentré de l'audience, Silvère cessa d'habiter le Latran et s'établit loin des murs et des portes de la ville assiégée par les Goths, à Sainte-Sabine sur l'Aventin. Il y fut atteint par une nouvelle citation, émanée de Photius, fils d'Antonine, qui lui garantit sa sûreté personnelle. Silvère se rendit au palais du Pincio et cette fois encore et une troisième, bien qu'il eût connaissance des mesures de violence que sa fermeté faisait préparer contre lui, son entourage (*consiliarii*) le détourna en vain de prêter foi aux serments des Grecs. La troisième fois, après qu'il eut prié et recommandé sa cause au Seigneur, il partit accompagné de plusieurs membres de son clergé. Ceux-ci durent faire halte "à la première et à la seconde tapisserie", c'est-à-dire dans les antichambres de la salle de réception; et Silvère seul fut introduit dans la dernière pièce, où Bélisaire était assis aux pieds de sa femme étendue sur un lit de repos. Antonine commença son discours avec fougue et fit au pape le reproche controuvé de trahison. Elle parlait encore quand un personnage vendu, le sous-diacre Jean, s'approcha de Silvère, lui arracha des épaules le pallium, insigne de la dignité épiscopale, et après avoir ainsi déclaré sa déchéance, le conduisit dans une pièce voisine, où il le dépouilla de ses autres vêtements et le revêtit d'une tunique monacale; puis il le conduisit en lieu sûr. Un autre sous-diacre, nommé Sixte, annonça à ceux qui attendaient dehors dans l'angoisse que Silvère n'était plus pape, mais moine; tous s'enfuirent pleins d'effroi et de terreur. Le lendemain tous les prêtres, diacres et clercs furent convoqués par Bélisaire qui leur déclara qu'il fallait élire un nouveau pape. Sous sa pression en effet, bien que Silvère n'eût point abdiqué, on ordonna le diacre Vigile, qui aspirait à la papauté. Il avait promis à Bélisaire 200 livres d'or sur les 700 qui lui avaient été assurées; puis il hésita à payer la somme. Ce qui fut plus grave, c'est qu'il hésita également à consacrer, comme on s'y attendait, la doctrine hérétique. Il ne voulut pas davantage se prêter au rétablissement d'Anthime. L'ambition aveugle est en fin de compte autre chose que la trahison d'une sainte croyance de la vérité de laquelle on est convaincu. Une lettre de Vigile qui contient des

déclarations hérétiques postérieures à son élévation au pontificat, porte les marques de la fausseté [1].

328. Les membres du clergé qui avaient au cœur le souci du droit canonique, ne regardèrent pas Vigile comme un vrai pontife romain, du moins tant que Silvère fut en vie. On le reconnaît facilement dans la seconde relation du *Liber pontificalis* sur Silvère [2].

Vigile avait été sacré le 19 mars 537 peu après la déclaration de déchéance de Silvère. Néanmoins il continue d'être désigné, ce qui est très caractéristique, par un écrivain contemporain comme simple archidiacre [3].

Quelle honte le vaillant confesseur, dont les violences byzantines exaltent la dignité au lieu de l'amoindrir, inflige au diacre léger, traître à l'Église et à son honneur! On suit avec admiration et intérêt Silvère dans son exil de Patara en Lycie où le conduisent les serviteurs de Bélisaire. Le pieux évêque du lieu s'effraya de voir arriver en habit de moine un pape déposé. Il courut trouver Justinien à Constantinople et lui dit : " Qu'as-tu laissé faire? Il y a beaucoup de rois dans le monde; aucun n'est à la hauteur du pape qui gouverne l'Église de la terre entière; et voici que le pape erre banni et vagabond. " L'empereur, ému de ces paroles, voulait renvoyer le pape à Rome pour y faire examiner sa cause avec justice; mais les artifices de Théodora et, à ce qu'il semble l'influence du diacre romain Pélage, présent à Constantinople, firent que Silvère fut bien reconduit en Italie, mais pour être livré à l'intrus Vigile, son ennemi [4].

Vigile fit conduire Silvère par deux de ses *defensores* et plusieurs esclaves, à Palmaria, l'une des trois îles du groupe Pontian dans la mer Tyrrhénienne, en face du promontoire de Circé. Dans l'antiquité, ces îles servirent de lieu d'exil à nombre de Romains. La femme de Bélisaire, d'accord avec le dur Vigile, abreuva Silvère de tortures et d'humiliations, s'efforçant d'exécuter les volontés de la souveraine. Le pape souffrit dans l'île de telles privations et, d'après le *Liber pontificalis*, un tel manque d'aliments qu'il ne tarda guère à succomber à ses souffrances. Le temps de sa mort est incertain [5].

La même relation lui donne à juste titre le nom de confesseur; elle proclame que bien des malades se rendaient à son tombeau et y trouvaient, grâce aux prières, une guérison miraculeuse. Le plus ancien témoignage d'un culte qui lui ait été rendu se trouve dans un calendrier de l'église de Sainte-Marie sur l'Aventin (XIe siècle) [6].

---

[1] La façon dont Langen (*Gesch. der röm. Kirche*, t. II, p. 345) cite et utilise comme authentique (Mansi, t. IX, p. 696; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 909 et addenda) cette lettre, laisserait presque croire qu'il n'y a point eu de discussions sur son authenticité. Cf. au contraire les soupçons fort justifiés de Pitra, *Analecta novissima*, p. 465 et suiv.; Duchesne, *Revue des q. hist.*, t. XXXVI, 1884. p. 373; t. XXXVII, 1885, p. 584; Grisar, *Analecta romana*, t. I, p. 55 et suiv.

[2] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 295, n. 24.

[3] *Liber pont.*, t. I, p. 293, *Silverius*, § 101.

[4] Liberatus, *Breviarium*, c. 22.

[5] Outre le *Liber pontif.* et Liberatus, cf. Procope, *Hist. secreta*, t. I, p. 13, 16, édit. Dindorf. Le cardinal Baronius fait honneur à son amour de la vérité en condamnant sévèrement Vigile (*Ann.*, a. 538, § 18) : *Vigilius pondere scelerum praegravatus*, etc., a. 555, § 2 : *iusto Dei iudicio in insula defunctus confectus ipse aerumnis ex morbo, qui coegerat sanctum praedecessorem suum Silverium deportatum in insulam illic animam exhalare... Qui enim malis artibus ad pontificatum sibi paravit ascensum, ipsum adeptus immensis semper agitatus est fluctibus*, etc. *Nunquam tamen ipsa navis (ecclesiae) impingit in scopulos*, etc.

[6] L. Guérard, *Un fragment de calendrier romain au moyen âge* (*Mélanges d'archéol. et*

Vigile se trouvait désormais seul possesseur du pontificat. Le clergé romain le reconnut, suppléant ainsi au défaut de son élection. Le pape dut chercher à se tranquilliser lui-même sur la façon dont il avait obtenu la dignité pontificale par ses efforts pour suffire aux devoirs de sa charge et notamment par son zèle pour la défense de la vraie foi. Nous avons de lui une lettre réellement exemplaire à Justinien contre les hérésies d'Orient. Un tel langage dut faire tomber les écailles des yeux de l'impératrice. Dans son écrit le pape prend avec vigueur la défense des grands conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, des décisions de Léon Ier, de la mesure d'Agapet contre le patriarche Anthime [1].

Le *Liber pontificalis* nous a conservé une sentence de Vigile, qui caractérise son attitude et son opinion. C'est un passage de la correspondance échangée entre Vigile et Théodora. Nous ne voulons pas nous prononcer sur l'authenticité de cette correspondance; mais le passage en question répond au caractère historique de Vigile : " Autrefois j'ai parlé comme un insensé; il ne m'est pas possible de faire votre volonté et de rétablir dans ses fonctions l'hérétique Anthime qui a été déposé. Quelque indigne que je sois, je n'en suis pas moins le vicaire de l'apôtre S. Pierre, comme mes prédécesseurs, les vénérables Agapet et Silvère, qui ont condamné Anthime " [2].

329. Cette attitude de Vigile et l'orthodoxie déterminée de Justinien auraient affermi en Orient la paix ecclésiastique, si l'empereur n'avait provoqué de nouvelles et graves difficultés par son immixtion dans les questions théologiques et par ses mesures arbitraires en matière religieuse. Justinien rendit notamment un édit, dans le sens du célèbre abbé défunt de la grande laure de Jérusalem Sabas, contre les partisans des doctrines origénistes, et des synodes dévoués à la cour s'empressèrent sans nécessité d'y souscrire.

Puis l'empereur publia (544) une loi contre les nestoriens, destinée à ramener les monophysites à l'union avec l'Église. Il y condamnait en même temps les trois chapitres : sous ce nom l'on comprenait certains écrits de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse, et la personne et les écrits de Théodore de Mopsueste. Ces noms et ces écrits parurent à l'empereur et à ses conseillers cacher les nestoriens. Grâce à ce fougueux théologien couronné, à ses évêques et à ses synodes, la question des trois chapitres devint peu à peu une des plus brûlantes de l'empire. C'était encore là une lutte bien inutile. La question surexcita en Orient et par la suite en Occident les esprits à un degré que nous ne comprenons plus de nos jours et menaça de provoquer un schisme considérable.

Tandis qu'en Orient l'édit de Justinien contre les chapitres recueillait de nombreuses souscriptions parmi les évêques, on se montrait bien plus réservé, et avec raison, dans les provinces occidentales de l'empire. Pour juste en soi que fût la condamnation, elle ne paraissait pas nécessaire et moins encore opportune. On redoutait que, dans ses conséquences pratiques, elle ne fût dirigée contre le synode de Chalcédoine, et rien que les procédés violents des Orientaux avec, à leur tête, ce souverain dogmatisant, éveillaient une juste méfiance et de profonds soupçons. Au contraire, ce puissant empereur, une fois

---

d'hist., t. XIII, 1893, p. 153, 175), p. 169. Ce document complète la notice de Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 295, n. 23, d'après Papebroek.

[1] Mansi, t. IX, p. 35; Guenther (*Collectio Avellana*), p. 348; Jaffé-Kaltenbrunner, p. 910.

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 296, § 103 : *etsi indignus vicarius sum beati Petri apostoli.*

la question lancée, mit tout en œuvre pour donner à son édit favori, par l'adhésion de l'Occident et notamment du pape Vigile, la force d'une décision de l'Église universelle. Dans ce but il voulait amener Vigile à Constantinople et l'on résolut de s'emparer de sa personne.

On ne se trompera guère en donnant, à la suite du *Liber pontificalis*, une part importante à l'impératrice Théodora dans l'élaboration de ce plan. Cette femme vindicative aurait-elle renoncé complètement aux espérances mises jadis en son protégé? n'aurait-elle pas au moins songé à satisfaire sur Vigile sa vengeance féminine?

330. Le 22 novembre 545 le quartier transtibérin de Rome fut le théâtre d'une scène mouvementée et extraordinaire.

En ce jour, fête de la martyre romaine Cécile, Vigile célébrait le saint office dans son église titulaire au delà du Tibre. Pendant la messe les troupes impériales occupèrent peu à peu le quartier tout entier et les issues de l'église. Le pape n'avait pas achevé la dernière prière, l'*oratio ad complendum, super populum*, dit notre source, qu'un fonctionnaire impérial, le scribe Anthime, fendant la foule rassemblée dans la basilique, déclara au pape qu'il eût à le suivre incontinent. Le pape lui demandant où? à Constantinople, répondit-il. Et sans laisser à Vigile le temps d'achever le saint office, il l'entraîna vers le Tibre où l'attendait un bateau.

Le peuple accompagna le pape avec crainte et anxiété. Quand il se fut embarqué avec quelques-uns de ses chers fidèles, on vit malheureusement que les sentiments de la foule étaient très divisés; peut-être était-elle excitée, peut-être des ennemis de Vigile avaient-ils été spécialement convoqués. Tandis que les uns, en larmes, suppliaient le pontife de leur donner la bénédiction en achevant la prière interrompue et, quand il eut dit la formule, y répondaient hautement par l'*amen*, un attroupement se formait sur les bords du fleuve qui accablait le voyageur de grossières injures; on lançait sur le bateau des pierres, des morceaux de bois ou de vieille vaisselle; on criait: " Emporte avec toi la famine! emporte avec toi la mort! tu as fait du mal aux Romains. Que le mal t'accompagne! [1] "

Vigile laissait la cité qu'il ne devait plus revoir dans la pire fermentation. Il n'avait point réussi à se rattacher tous ses subordonnés qui connaissaient les moyens par lesquels il s'était élevé à la dignité suprême dans l'Église. Beaucoup murmuraient hautement contre lui tout en le reconnaissant pour pape. Ses ennemis racontaient sans souci de la vérité d'horribles violences qu'on lui attribuait. Il aurait donné à un de ses notaires un coup si violent qu'il en serait mort; il aurait fait saisir de nuit et fouetter à mort le mari de sa nièce, etc. [2].

Quels ont pu être les sentiments de Vigile pendant que le vaisseau descendait à la mer sur le Tibre solitaire, et que lui-même songeait à son passé, terminé par ce tragique événement! Il ne dut point penser sans un serrement de cœur à ce Constantinople qu'il lui fallait revoir et où il avait débuté dans la carrière honteuse qui l'avait conduit à la papauté. Il lui fallait y voir l'humiliation profonde infligée à la dignité qu'il avait recherchée et à sa personne par un despote pour la question des trois chapitres. Une dure pénitence lui était réservée dans la capitale.

---

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 297, § 104.

[2] *Ibid.*, § 103 et suiv.

Les cris d'ailleurs qui retentissaient à ses oreilles que sous son pontificat la famine et la mort avaient visité Rome, il avait dû les entendre déjà dans la cité; seulement ils n'étaient pas alors, comme en ce jour de son départ, dirigés contre sa personne. Les souffrances de la guerre des Goths avaient fait retentir Rome, à son époque, de plaintes et de soupirs émouvants. Une misère sans nom remplissait les rues, surtout pendant le dernier siège par le roi Totila. Une véritable famine se déclara; des épidémies firent d'innombrables victimes. Les adversaires de Vigile le rendaient responsable, à cause même de son attachement au parti byzantin, de toutes les horreurs de la guerre. Mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer ces événements; l'histoire de Rome pendant la guerre des Goths trouvera place ailleurs.

Le départ tragique d'Occident de Vigile, la longue absence de Rome d'un pape qui en fut la conséquence, nous invite à jeter un regard sur l'œuvre des derniers papes en Occident, que nous avons laissée quelque peu de côté dans l'histoire de ces pontificats.

CHAPITRE VI.

Relations de la papauté avec les peuples nouveaux d'Occident.

I. — Les devoirs de Rome.

331. Dans la dernière période, nous l'avons vu, la chaire de S. Pierre fut mise en péril par des choix hésitants et incertains. L'ingérence des puissants mais aussi les sentiments mondains du clergé ou des papes la firent descendre des pures hauteurs dans lesquelles par état elle aurait dû se maintenir. Mais en dépit des courtes vues et de l'égoïsme, en dépit des difficultés extérieures qui la firent visiblement dévier de son rôle, elle n'a pas cessé d'accomplir, sous l'inspiration divine, l'office qui lui était échu au milieu des nations.

Précisément au moment où l'histoire nous montre à Rome même, au siège de la papauté, son action amoindrie par la politique des États, par l'esprit de parti, par les défauts de l'entourage des papes ou des pontifes eux-mêmes, l'activité extérieure de la papauté qui ne cesse pas de s'exercer, la force de la parole pastorale devant laquelle s'inclinent les peuples chrétiens, apparaissent comme d'autant plus extraordinaires.

Dans les pays d'Occident, la primatie, saluée partout avec joie comme le centre d'unité des catholiques, se vit sa tâche facilitée par le concours de grands évêques.

Tandis qu'en Occident l'empire romain se morcelait en de nouvelles formations politiques, les évêques catholiques des Gaules, d'Italie, de Germanie, d'Espagne conservaient une étroite intelligence. Beaucoup entretenaient un commerce assidu. Ils maintenaient vivante, par la parole et par l'action, jusque dans les points les plus éloignés, en dépit des barrières nationales, l'idée romaine d'unité et d'universalité, mais dans un sens supérieur, le sens ecclésiastique.

Les évêques ariens n'avaient pas la même cohésion dans les royaumes nouveaux.

L'arianisme qui prenait partout essentiellement la forme d'une religion d'État, ne ressentait ni le désir ni le besoin de déborder les limites du territoire ni de dépasser le cercle d'idées du prince. D'ailleurs, l'eût-il voulu qu'il ne l'aurait pas pu. Ses représentants ecclésiastiques étaient des personnages effacés, son action religieuse égale à zéro. En face des actions et de l'influence des Latins cultivés, généralement titulaires des évêchés catholiques et que distinguaient leurs connaissances et leur caractère, la secte arienne ne présentait que des ombres épaisses, que rendait plus fortes encore sa haine et sa jalousie contre le romanisme et contre l'Église.

332. Un des plus éminents parmi les évêques qui surent exprimer l'universalité de l'Église romaine, est l'évêque des Burgondes S. Avit de Vienne. Le sentiment qu'avaient les évêques gaulois de leur dépendance du successeur de Pierre et de la garantie de force que cette union leur donnait dans le pays vis-à-vis du parti hérétique, se reflète fidèlement dans les lettres de ce personnage à la forte trempe et à la culture délicate.

Avit s'écrie : Si nous voulons éviter que l'arianisme entraîne notre ruine, il nous faut soutenir de toutes nos forces l'évêque de Rome. Ces paroles montrent combien l'arianisme dans les nouveaux États, par la seule opposition qu'il provoque et tient éveillée, contribue à faciliter sa tâche à la papauté [1].

L'évêque de Vienne est aussi favorable à l'empire romain qu'à la monarchie légitime des Burgondes; il s'efforce de les rapprocher. Romain de naissance il cherche à communiquer à l'État burgonde ce que les Romains avaient de meilleur.

La conversion au catholicisme du roi burgonde Sigismond lui cause une joie indicible. Avec le roi Franc Clovis, c'est le seul catholique des princes alors régnants. Sigismond se rend à Rome où l'appelle l'attrait de la ville, de ses tombeaux, de son éclat ecclésiastique, et où le pape Symmaque lui réserve un accueil honorable et affectueux. Sous l'impression de ce monde nouveau, le converti écoute avec avidité les enseignements de Symmaque qui lui recommande de gouverner désormais en prince chrétien. A son retour, il charge Avit de demander en son nom au pape de multiplier en sa faveur le bienfait des enseignements, au moins écrits, "du chef de l'Église universelle". Il sollicite l'envoi de reliques des saints, celles qu'il a emportées de Rome étant insuffisantes [2].

Les lettres de l'archevêque Avit sont une source abondante de renseignements sur l'histoire de l'Église et de la civilisation à son époque. Ses lettres s'adressent à Rome, à Constantinople, à Jérusalem, aux rois des Burgondes et des Francs. Partout il s'occupe des intérêts de la religion et du maintien de l'unité et de la paix. "Je suis une sentinelle, dit-il, je tiens la trompette, je ne puis me taire" [3]. Il demande et reçoit du pape Hormisdas [4] une relation

[1] *Ep. 34* aux sénateurs de Rome Fauste et Symmaque, éd. Peiper, *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VI, part. II, p. 64; éd. Chevalier (n° 5), p. 131 : *si nobiscum huiuscemodi pericula formidatis, expedit, ut gubernatorem vestrum participato labore tueamini.*

[2] *Ep. Sigismundi ad Symmachum papam*, dans Thiel, p. 730 (éd. Chevalier, p. 166) : *pontificatus vester vel praesentem monitis docuit vel absentem intercessionibus acquisivit.*

[3] *Ep.* 55 (Chevalier, 47, p. 208) : *Speculator sum, tubam teneo, tacere mihi non licet.*

[4] Lettre d'Hormisdas à Avit, 15 fév. 517 : Thiel, p. 783; Chevalier, p. 182.

détaillée sur la marche des négociations avec l'église grecque; car ces affaires sont les siennes, les évêques de là-bas sont des siens. Tel était l'effet de l'universalité produite par Rome.

Hormisdas se réjouit de cet intérêt pour les affaires d'Orient. Ses lettres pontificales garantissent l'opinion publique en Gaule contre les travestissements des Grecs. Il compte sur les prières de ses fidèles coopérateurs dans l'épiscopat pour assurer dans tout l'Orient le triomphe définitif de la foi catholique [1].

II. — Césaire d'Arles, auxiliaire de la papauté.

333. Le siège d'Arles avait pour la papauté plus d'importance encore que celui de Vienne, où S. Avit était évêque.

Arles, ville forte près des bouches du Rhône et de la mer, était alors un centre du royaume wisigoth. Antérieurement Arles avait été de la part des papes l'objet d'une faveur toute particulière. Mais depuis, Anastase II avait restreint les privilèges ecclésiastiques du siège : il avait soustrait à son obédience quelques évêchés suffragants que lui avait soumis Léon le Grand, pour les attribuer à l'archevêché de Vienne. Symmaque rapporta cette mesure, sur laquelle il n'hésita pas à exprimer son blâme dans une lettre à l'archevêque d'Arles Éonc, jugeant que son prédécesseur avait commis une faute en allant contre la tradition.

Comment, dit-il, la dignité du siège apostolique ne souffrirait-elle pas si l'on rapporte sans raison une mesure une fois prise? Et pour sa propre justification, Symmaque dans une lettre "aux évêques de Gaule", déclara ouvertement qu'Anastase s'était laissé induire à cette démarche hâtive, " sur des prières et des sollicitations profanes " [2].

La dignité d'Arles, son importance comme point d'appui de l'action pontificale en Gaule, atteignirent une grande hauteur sous l'évêque distingué Césaire.

Ce saint homme, tout rempli de l'esprit divin, fut pour ainsi dire le bras droit de la papauté dans ces régions pendant son long épiscopat (502-542). Il reçut de Symmaque la mission de surveiller la marche des affaires ecclésiastiques dans les parties gauloise et espagnole du vaste empire wisigoth. Comme représentant du siège apostolique, il devait réunir les évêques en synodes; en ne répondant pas à son appel, on s'exposait à des peines canoniques; l'on ne devait porter devant le siège apostolique que les affaires qu'il n'était pas possible d'expédier dans son diocèse; il était même interdit à tout clerc, fût-il évêque, d'entreprendre le voyage de Rome, sans être muni de lettres délivrées par lui, vicaire du pape [3].

[1] Sur les relations de S. Avit avec le Saint-Siège, cf. Grisar, *Analecta rom.*, t. I, dissert. VIII : *Roma e la chiesa de' Franchi*, p. 348 et suiv. et C. Binding, *Das burgundisch-romanische Königreich* (1868), qui dit (p. 130) : " Le resserrement de l'union de la confession catholique, la communauté d'action et indirectement le développement de la primauté romaine, trouvèrent un puissant auxiliaire dans l'ennemi même de cette primauté : l'hérésie; " et (p. 174) : " Le cri d'Avit est à l'union dans l'Église, union entre l'Orient et l'Occident, entre Rome et Byzance... La grande unité catholique, telle que la conçoit Avit, se réflète dans sa correspondance ".

[2] *Epist. Arelatenses*, éd. Gundlach (*Mon. Germ. hist.*, *Ep.* t. III), p. 34; Thiel, p. 655; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 754.

[3] *Ep. Arelatenses*, p. 41; Thiel, p. 728; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 769. Lettre du 11 juin 514.

C'est ainsi qu'en avait décidé le pape Symmaque, qui plaçait avec raison la plus grande confiance dans ce zélé pontife.

La visite de Césaire aux tombeaux des apôtres donna l'occasion au pape de le connaître et de l'apprécier davantage. L'évêque expose au Saint-Siège diverses questions disciplinaires. Les demandes et les réponses revêtent dans ce document, que nous avons conservé, une forme qui a servi de modèle aux milliers d'actes analogues où la requête est suivie d'une décision et qui à travers tout le moyen âge jusqu'à nos jours marquent l'activité du siège apostolique.

Ces décisions, datées de l'an 513, s'adressent, en même temps qu'à Césaire, à tous les évêques de son ressort; le destinataire devait d'ailleurs, comme il est dit expressément, les communiquer à tous. Les questions traitées sont : la dilapidation des biens d'Église, les consécrations simoniaques, l'exaltation trop



Fig. 152. **Deux papes avec le pallium et Sainte Agnès.**
Mosaïque de la basilique de Sainte Agnès, dessin inédit d'après une photographie.
Cf. Garrucci, *Storia dell' arte*, pl. 274.

rapide de laïques aux dignités ecclésiastiques, le rapt, le mariage des vierges ou des veuves, enfin l'ingérence d'intrus dans les élections épiscopales [1].

Ce fut également à l'occasion de cette visite à Rome que Symmaque accorda ou confirma l'usage du pallium à Césaire, mais seulement pour les Gaules [2].

C'est le plus ancien exemple connu d'une concession de pallium, qui devint ensuite d'un si fréquent usage. Le port du pallium était un des plus hauts privilèges ecclésiastiques. C'était une sorte d'écharpe en laine blanche, pourvue de croix, et qui à l'époque descendait assez bas par dessus les épaules; le port en était réservé en Italie et dans quelques parties de l'Occident

[1] *Ep. Arelatenses*, p. 37; Thiel, p. 723; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 764 : *Haec ad omnium episcoporum volumus perferri notitiam.*

[2] *Ibid.; Vita S. Caesarii*, dans les *Acta sanct. boll.*, t. VI d'août, p. 71.

à un petit nombre d'archevêques et d'évêques privilégiés. Dans d'autres régions, il y avait une autre espèce de pallium d'un usage général parmi les évêques. Sa forme et la façon dont il était porté jusqu'au IXe siècle font du pallium de l'église romaine un dérivé du pallium classique, replié de manière à former une simple bande, tel qu'il était porté par les philosophes et les docteurs, d'où il passa naturellement dans l'usage du haut clergé. Les hauts fonctionnaires du bas empire portaient une bande analogue, sorte d'écharpe civile; mais la forme et la disposition en étaient différentes : c'était l'antique toga plusieurs fois repliée. La première apparition du pallium ecclésiastique sur les monuments romains se voit sur les images des papes Corneille et Sixte II et des évêques Cyprien et Optat au tombeau de S. Corneille, dans la catacombe de Calixte. La peinture est vraisemblablement de l'époque de Jean III (561-574). La plus ancienne représentation en est ensuite celle de la mosaïque de Sainte-Agnès sur la voie nomentane, de l'époque d'Honorius Ier (fig. 152). Ce monument et d'autres font comprendre la façon dont les papes portaient le pallium (fig. 153): de leur épaule gauche l'un des bouts (1) retombait assez bas par devant, le reste de la bande contournait la nuque, passait (2) sur l'épaule droite, faisait une pointe sur la poitrine, remontait sur l'épaule gauche (3) pour retomber librement par derrière [1].

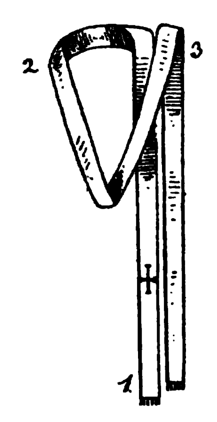


Fig. 153.
Pallium romain.
Forme primitive.

Outre le pallium, Césaire obtint pendant son séjour à Rome une autre distinction : le droit pour ses diacres de porter la dalmatique de la même façon et avec les mêmes ornements que les diacres romains. Il suffit de lire la *Notitia dignitatum* de l'empire après Constantin et les règlements relatifs à la tenue et au faste des fonctionnaires civils et d'avoir sous les yeux les nombreuses et minutieuses indications de Cassiodore qui s'y rapportent, pour n'être pas surpris de cette diversité de palliums et de dalmatiques. Dans toutes ces choses extérieures, l'Église ne pouvait guère échapper à l'influence de l'époque; elle s'accommodait facilement aux usages civils.

Dans un synode tenu plus tard (529) à Vaison (*Vicus Vasensis*), Césaire s'occupa d'introduire dans son vaste diocèse les usages de l'Église romaine : on ordonna notamment l'introduction dans l'office du nom du pape régnant [2].

Dès 506 l'infatigable archevêque, en vertu de ses pouvoirs pontificaux, avait réuni au concile d'Agde (*S. Agatha*), les évêques de Gaule et d'Espagne, dépendants du royaume wisigoth d'Alaric. L'assemblée prit la résolution, qui sans doute ne fut pas exécutée, de tenir chaque année un grand concile, conformément à une décision antérieure du pape Hilaire. Dans un autre canon les

[1] Grisar, *Das römische Pallium und die ältesten liturgischen Schärpen* dans la *Festschrift... des deutschen Campo Santo in Rom* (1897), p. 83 et suiv. Cf. mes additions dans mes *Analecta rom.*, t. I, p. 542 et suiv. : *Il vestito liturgico dei vescovi e dei papi; il pallio sacro;* et p. 675 et suiv.; Wilpert, dans la revue *L'Arte*, 1898, p. 102 et suiv.; Braun, *Die pontificalen Gewänder* (1898), p. 132 et suiv. Notre figure est empruntée à notre mémoire *Das römische Pallium*, p. 89. On trouvera plus loin d'autres représentations du pallium.

[2] *Concilia merovingica*, éd. Maassen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, *Concilia aevi merov.*), p. 55; Mansi, t. VIII, p. 727.

évêques renouvellent les prescriptions d'Innocent Ier et de Sirice sur le célibat ecclésiastique. Les lois qui régissent la Rome ecclésiastique se montrent comme faisant autorité pour ces contrées [1].

334. Quand Arles fut passée sous la domination du roi ostrogoth Théodoric, Césaire continua d'agir, dans l'esprit des décrets pontificaux, par le moyen des assemblées ecclésiastiques. Il réunit du moins en conciles les trois provinces d'Arles, d'Aix (*Aquae*) et d'Embrun (*Alpes maritimae*), qui lui étaient immédiatement soumises. Il savait la puissance de l'union et de l'action commune. La clarté de son esprit, la promptitude de sa décision savaient obtenir de grands résultats dans des assemblées de ce genre.

Ce fut le cas notamment au mémorable concile d'Orange (*Arausio*) en 529, connu dans l'histoire de l'évolution de la doctrine de la grâce sous le nom d'*Arausicanum secundum*.

L'origine du concile et son cours même sont assez effacés; à peine se présente-t-il comme un synode réel. Et pourtant son décret dogmatique eut un retentissement considérable : on y vit plus tard dans toute l'Église une décision contre les Pélagiens, à laquelle il fallait souscrire sans condition comme aux décisions des plus grands conciles. Ce qui a valu cette importance au synode d'Orange, c'est l'autorité du siège apostolique, appliquée à propos et avec force par Césaire et qui, après la fin du concile, demeura attachée à ses décrets. L'histoire de l'assemblée manifeste trop clairement l'autorité doctrinale de la chaire de Rome, pour ne pas demander ici quelque détail.

Il s'agissait alors dans le midi de la Gaule de triompher des restes du pélagianisme. Sous la forme mitigée du semipélagianisme, la dangereuse hérésie continuait de subsister, ne cessant pas de contester la nécessité de la grâce pour le salut. Césaire avait écrit de sa plume savante un traité de la grâce et du libre arbitre; il l'avait envoyé au pape Félix IV avec un exposé détaillé des erreurs qui se propageaient, et avait reçu du pontife une réponse pleine de louanges et d'encouragements.

Le hasard de la consécration d'une église ayant réuni autour de lui quatorze évêques à Orange, il résolut d'utiliser leur présence pour faire accepter et publier par eux, dans une espèce de synode, une série de propositions contre le semipélagianisme. Ces propositions se basaient sur de courtes décisions doctrinales, envoyées de Rome à Césaire par le siège apostolique à une époque indéterminée. L'archevêque les tenait toujours prêtes, dit son ancien biographe, pour " pouvoir avec la tradition apporter la pleine preuve de la vraie doctrine ". Ces explications précises coupaient toute retraite aux adversaires de la grâce; elles réfutaient en particulier l'opinion que les forces humaines, à l'exclusion de tout secours surnaturel suffiraient pour produire au moins un commencement de foi et une pieuse inclination à la foi sanctificatrice.

La petite assemblée s'appropria ces propositions doctrinales avec joie. Les évêques assemblés déclarent, dans le préambule à leurs décisions, vouloir présenter aux égarés certaines propositions émanées du siège apostolique et qui expriment la doctrine catholique [2].

---

[1] Mansi, t. VIII, p. 323, can. 9 : *papae Innocentii ordinatio et Siricii episcopi auctoritas.*

[2] *Concil. merov.*, p. 46 : *secundum admonitionem et auctoritatem sedis apostolicae iustum ac rationabile visum est, ut pauca capitula ab apostolica nobis sede transmissa... ab omnibus observanda proferre... deberimus.*

Le prêtre abbé Arménius porta cette décision à Rome avec les procès-verbaux de la session. Il devait solliciter du pape Félix la confirmation de ce qui s'était passé, non qu'elle fût indispensable, mais visiblement pour briser davantage l'opposition. Félix étant mort sur ces entrefaites, ce fut son successeur, nommé par lui, Boniface II, qui confirma les décisions du second concile d'Orange (25 janvier 531); cette confirmation est la seule lettre de Boniface qui se soit conservée [1].

Sous le nom du concile d'Orange, les propositions ci-dessus obtinrent la validité la plus générale; on ne put plus contester nulle part la pleine certitude de la doctrine du synode et le semipélagianisme se vit peu à peu vaincu par un synode qui prit presque l'autorité d'un concile œcuménique. Il ne pouvait emprunter une telle et si décisive importance qu'à l'autorité de la chaire doctrinale romaine. Et c'est à Césaire que ce petit synode local d'Orange dut de pouvoir faire sienne la voix de Rome. Ils étaient rares ceux qui sentaient au même degré que cet archevêque le besoin de l'union religieuse avec Rome, qui grandissait à cette époque de décadence pour toutes les formes extérieures de l'ancien empire. Ils étaient rares ceux qui savaient reconnaître les besoins sociaux du temps et l'aptitude de l'Église à leur donner satisfaction, autant que cet homme infatigable, qui était tout à la fois évêque, politique chrétien, père des pauvres, fondateur de monastères.

335. C'est aussi Césaire qui servait d'intermédiaire entre l'église de Rome et la monarchie austrasienne. Quand Théodebert d'Austrasie, petit-fils de Clovis, envoya le noble Moderic à Rome pour faire en son nom au siège apostolique une requête relative à son mariage, la réponse pontificale fut transmise au roi par les mains de Césaire d'Arles [2].

Dans les temps qui suivirent, l'église gauloise ne fut pas davantage soustraite à l'action de la primatie. Jean II intervint dans un décret conciliaire gaulois : il modifia en l'aggravant la mesure prise par le synode de Marseille (533) contre l'évêque de Marseille Contumeliosus; l'appel interjeté au pape Agapet Ier par Contumeliosus amena la nomination par le pontife de nouveaux juges [3].

Hormisdas rendit en faveur d'un couvent d'Arles un décret (vers 515), qui est le plus ancien exemple d'une lettre pontificale de sauvegarde et d'exemption pour des fondations monastiques [4].

Par lettre du 22 mai 545 [5], le pape Vigile éleva l'archevêque Auxanius, successeur de Césaire, à la même dignité de vicaire du Saint-Siège (*vicarius apostolicae sedis*) qu'avait déjà revêtue le grand Césaire. La "Gaule", soumise dans l'acte à l'autorité d'Auxanius, désigne, et c'est aussi le cas pour les lettres de nomination en faveur des archevêques suivants Aurélien et Sapaudus, le

[1] Migne, *P. L.*, t. LXV, col. 31; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 881; cf. Löning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 544.

[2] *Ep. Arelatenses*, p. 57; Migne, *P. L.*, t. LXIX, col. 21; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 906. — Sur Césaire et ses relations avec Rome, cf. Grisar, *Analecta romana*, t. I, p. 343 et suiv., 360.

[3] Agapet à Césaire, *Ep. Arelatenses*, p. 56; Migne, *P. L.*, t. LXVI, col. 46; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 890.

[4] Thiel, p. 988; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 864; Blumenstock, *Der päpstliche Schutz im Mittelalter* (1890), p. 27.

[5] *Ep. Arelatenses*, p. 61; Migne, t. LXIX, col. 27, 29; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 913 et sv.

grand empire franc de Childebert, institué au prix de sanglants combats et dont Arles faisait partie [1].

Une suite de guerres et de révolutions avait déchaîné sur ces contrées une extraordinaire misère; le siège apostolique y porta remède dans la plus large mesure : les papes avaient beau prodiguer les dépenses pour l'éclat des basiliques et des tombeaux des saints à Rome, pour les besoins du culte et l'administration de l'Église, ils trouvaient encore des ressources importantes pour subvenir aux souffrances de leurs frères dans l'éloignement.

A son départ de Rome, S. Césaire put emporter avec lui huit mille sous d'or comme don de l'église romaine et de riches fidèles. Il racheta dans sa patrie de nombreux prisonniers de guerre: dans sa ville épiscopale, qui le reçut au chant des psaumes, il ramena comme en triomphe de véritables armées de captifs libérés. Le *Liber pontificalis* raconte que Symmaque aussi fit racheter en Ligurie, à Milan et ailleurs des prisonniers de guerre qu'il renvoya dans leur patrie avec des présents; il parle aussi de la bienfaisance de ce pontife compatissant pour les victimes de la persécution vandale qui languissaient dans l'exil et la privation au milieu des déserts de l'Afrique du Nord ou dans l'île de Sardaigne.

III. — L'Afrique du Nord et l'Espagne.

336. Depuis 508 environ, Trasamond, roi des Vandales, avait expédié en Sardaigne 220 évêques. Ces vaillants confesseurs du Christ recevaient de Symmaque une subvention annuelle en vêtements et en argent; ils trouvaient d'ailleurs plus de confort dans l'amour de l'église romaine que dans le don lui-même.

Il ne fut donné qu'à peu de ces persécutés de vivre jusqu'à l'heure de leur délivrance; quelques-uns seulement purent assister au concile général d'Afrique qui se réunit à Carthage, dans la basilique de Fauste, après la chute de l'empire vandale, pour rétablir et réorganiser, à la joie des catholiques, les affaires de l'Église. Cette assemblée pacificatrice de 535 fut présidée par l'archevêque Réparatus. La reconnaissance de la primatie romaine fut le fanal qui éclaira l'assemblée épiscopale. Les évêques décidèrent unanimement de soumettre au pape Jean II la solution de la question s'il fallait maintenir dans leurs fonctions ecclésiastiques les anciens prêtres ariens des Vandales convertis au catholicisme. Ils en firent de même pour un autre doute : fallait-il admettre dans l'état ecclésiastique les enfants baptisés par les ariens? L'ambassade envoyée à Rome se composait des deux évêques Caïus et Pierre et du diacre Réparatus, connu à Rome depuis la controverse des Akoïmètes [2].

Au lieu du pape Jean, mort dans l'intervalle, ce fut son successeur Agapet qui répondit aux questions proposées et les résolut l'une et l'autre par la négative. Il joignit à sa réponse un recueil, aujourd'hui perdu, d'anciennes lois ecclésiastiques, suivant un usage pratiqué dans d'autres cas par le Saint-Siège, pour éclairer les évêques d'une manière authentique sur les observances de l'Église. La décision pontificale devait être communiquée à tous les évêques de l'Afrique septentrionale.

[1] Cf. mes *Analecta rom.*, t. I, p. 360 et suiv., pour les successeurs de Césaire sur le siège d'Arles.

[2] Le concile africain à Jean II, dans Mansi, t. VIII, col. 848; Guenther, *Coll. Avell.*, p. 330.

L'exclusion des susnommés de l'état ecclésiastique était justifiée par la crainte fondée de conversions prématurées; on adoucit la mesure en faisant participer, suivant la volonté du pape, les prêtres ariens convertis aux revenus ecclésiastiques destinés à l'entretien du clergé; le pontife recommanda également de subvenir, au moyen des fonds ecclésiastiques, aux besoins des convertis, baptisés par les ariens (9 septembre 535)[1].

Agapet profita de l'occasion pour confirmer à l'archevêque de Carthage Réparatus les droits de métropolitain afférents à son siège[2].

Ce n'est pas sans plaisir et sans émotion que l'on surprend dans cette correspondance d'affaires la vive part que prend Agapet à la joie causée aux fidèles d'Afrique par le changement enfin survenu. Elle s'exprime entre autres dans le passage suivant d'une de ses lettres : " Nous renouvelons nos cris d'allégresse sur votre bonheur et nous louons le Seigneur de nous avoir tirés de la main de l'ennemi; c'est bien nous-mêmes qu'il en a tirés, car votre délivrance est la nôtre, comme l'était votre tristesse. L'Église universelle ne forme qu'un seul corps et la tête devait doublement souffrir du mal commun. Que de larmes nous a jadis arrachées votre détresse, votre misère[3]! "

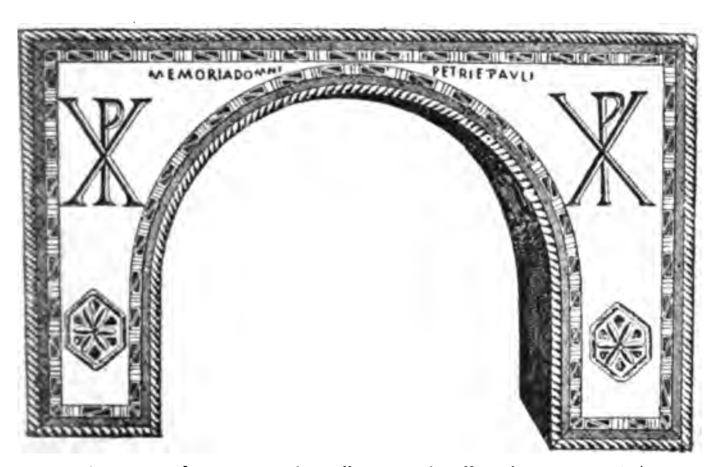


Fig. 154. **Arc en marbre d'un autel reliquaire (*memoria*) des apôtres Pierre et Paul à Megrun en Afrique.**

Bien des monuments chrétiens que les fouilles des dernières années ont fait sortir du sol des provinces ecclésiastiques d'Afrique, jadis prospères, offrent des témoignages fort clairs de l'union de ces évêques avec Rome et de la vénération qu'on y avait pour les tombeaux des apôtres, dont on aimait à rapporter les reliques (fig. 154)[4].

337. Des autres documents concernant les relations du siège apostolique avec les églises d'Occident au temps de la domination gothique à Rome, nous ne citerons plus ici que la lettre du pape Hormisdas à l'Espagne.

Hormisdas envoya en 517 à Jean, évêque d'Elche (*Illici*), et sur sa requête, un certain nombre de renseignements canoniques. Le titre même montre qu'ils étaient destinés à " tous les évêques d'Espagne ", c'est-à-dire à tous ceux qui faisaient partie du vaste empire wisigoth d'Espagne. Ces articles traitent

[1] Mansi, *ibid.*, Baronius, *Ann.*, ad a. 535, n. 37; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 892.

[2] Mansi, t. VIII, p. 850; Guenther, p. 332; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 893.

[3] Dans sa lettre au concile, le pape souligne et glorifie l'attitude de l'église d'Afrique qui a conscience de la *potestas claustrorum* transmise au siège de Rome.

[4] Ce *tegurium* provient de Megrun près de Tebessa. De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1877, p. 101 et suiv.; cf. 1878, p. 14-20, 25, 115 et pl. VII, et du même *Capsella africana*, p. 18.

de l'élection et de la consécration des évêques, de la simonie et de la tenue des synodes. Hormisdas fit de Jean une sorte de vicaire apostolique dans ces contrées et le chargea de tenir Rome au courant des affaires ecclésiastiques. Il éleva également l'évêque de Séville (*Hispalis*) Salluste à la dignité de son vicaire pour les provinces méridionales de Bétique et de Lusitanie[1].

CHAPITRE VII.

Le gouvernement intérieur de l'église romaine. Les synodes romains. Cassiodore.

I. — L'affaire des moines scythes à Rome.

338. Deux fois à l'époque gothique, Rome fut prise par les Orientaux comme l'arène bruyante de querelles hérétiques. C'est un contraste avec le spectacle de docilité qu'offrent les peuples occidentaux. Non contents de tenir en haleine par leurs luttes religieuses les parties grecques de l'empire, les sectes orientales vinrent troubler de leurs conflits et des scènes les plus violentes jusqu'aux églises et aux rues de Rome; ils y venaient chercher — et il y allait de tout pour eux, — l'aveu et la protection du chef de l'Église; mais ils s'y heurtaient à un examen calme et sérieux de leurs doctrines et, au besoin, à une résistance énergique et décisive à l'arbitraire.

Au temps d'Hormisdas, sous la conduite d'un certain Léonce, une troupe turbulente de moines scythes fit irruption dans Rome. Ils tentèrent d'emporter d'assaut la confirmation par le pape d'une proposition défendue par eux avec une ardeur passionnée, et par laquelle ils croyaient anéantir d'un coup les longues erreurs des Grecs sur la nature divine et la nature humaine dans le Christ: elle était conçue en ces termes : "Un de la Trinité a été crucifié" et assurément, au point de vue théologique, elle était en soi parfaitement innocente.

Hormisdas fit à leur requête un accueil très froid. A Constantinople, d'où venaient les moines scythes, on avait pris la chose bien plus à cœur. Des hommes éminents y avaient en effet conçu l'espérance de mettre d'accord par cette formule monophysites et nestoriens. Cette belle espérance demeura purement théorique; en pratique elle s'évanouit, comme le montre l'histoire de la proposition devenue, hélas! trop célèbre. Ce fut un malheur que Justinien, ce théologien passionné de la famille impériale (il n'était pas encore monté sur le trône), ait attaché une grande importance à la nouvelle découverte, dans sa passion pour les subtilités. Dans deux lettres, il avait prié le pape de prendre en mains la décision sur la proposition en question. Les légats pontificaux à Constantinople avaient éconduit les turbulents auteurs de cette nouveauté, en déclarant qu'il n'était aucunement besoin de compléter ou d'expliquer par une formule de ce genre le canon du concile de Chalcédoine ou la lettre doctrinale de Léon.

[1] Hormisdas à Jean, Thiel, p. 787, cf. p. 106; — aux évêques, p. 788; — à Salluste, p. 979; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 786, 787, 855.

Pour éviter de plus grands troubles, Hormisdas essaya sagement de détourner les moines scythes à Rome de leur idée; mais ils se jetèrent aussitôt dans toutes sortes d'intrigues. Convaincre des dogmatiques Grecs n'était pas chose aisée, surtout quand on avait affaire à des moines fanatiques qui sentaient derrière eux un Justinien. Ces théologiens se mirent à afficher dans les rues, tout à la moderne, des placards et des bulletins polémiques pour se gagner des adhérents; ils essayèrent d'entraîner dans leur parti la fraction byzantine du sénat; ils écrivirent aux évêques exilés en Sardaigne de les aider du poids de leur opinion; ils tinrent sur les places de la cité des conférences tumultueuses, en ayant toujours soin de rester près et sous la protection des statues de la maison impériale, où le droit d'asile les mettait à l'abri de toute agression.

Le peuple romain avait trop de bon sens pour se laisser exciter par les étrangers. Finalement, ne pouvant réduire au repos ces hôtes importuns ni par l'enseignement ni par la force, Hormisdas se déclara ouvertement contre eux et contre leur nouvelle proposition de paix. En dépit de la protection que la secte avait rencontrée jusque dans les rangs des évêques, il proclama que la nouvelle proposition : "Un de la Trinité a été crucifié", était inutile et dangereuse. Sans condamner la formule comme inexacte, il voulait que l'on dit plus clairement : "Une des trois personnes divines a souffert dans la chair". Après plus de quatorze mois de séjour à Rome, les moines scythes virent qu'ils n'y avaient plus que faire et s'enfuirent à Constantinople. Ils n'épargnèrent pas à Hormisdas le reproche d'hérésie.

Ce pontife nous a laissé une excellente description de ces fanatiques dans une lettre à l'évêque africain Possessor. Les agitateurs théologiques grecs pendant ces siècles y sont admirablement caractérisés. On y voit l'indignation du pape, dont tant d'autres et si graves soucis de l'administration ecclésiastique réclamaient le temps et les forces, d'être obligé de combattre ces petits esprits. "Ils viennent à nous, dit-il, non pour s'instruire, mais pour disputer; dans leur emportement aveugle, ils sont incapables de saisir toute pensée étrangère; ils s'imaginent que l'Orient et l'Occident, que les deux hémisphères, devraient n'avoir d'oreilles que pour leurs inventions; des moines ils n'ont que l'habit; les deux premières vertus du monachisme, l'humilité et l'obéissance, leur font de tout point défaut" [1].

339. L'opiniâtre entêtement des Grecs en vint à renouveler au bout de douze ans la controverse sur la formule prétendûment salutaire "un de la Trinité". La papauté fut de nouveau entraînée dans l'affaire et la querelle prit plus d'acuité que jamais.

Ce furent surtout les moines de Constantinople qui remirent sur le tapis les termes en question. Parmi eux, ceux qui appartenaient au monastère des Akoïmètes ou sans-sommeil se déclarèrent les adversaires de l'ancienne formule; mais ils eurent le grand tort de mettre en avant des affirmations nestoriennes tout à fait erronées. Les amis de l'ancienne secte des moines scythes firent front contre cette tendance nestorienne et n'en mirent que plus de pas-

[1] Lettre d'Hormisdas *ad Possessorem episc.*, du 13 août 520 (Thiel, p. 926; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 850) : *ad concussionem quietis circa regum etiam statuas inclamantes*. Sur la décision d'Hormisdas, cf. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. II, p. 572 (trad. fr., t. III, p. 171.)

sion à défendre leur proposition; l'abandonner dans les circonstances actuelles eût été une sorte de concours donné au nestorianisme.

Devenu empereur, Justinien rendit en 533 un édit théologique, comme il dit, au nom des évêques, pour défendre la formule qu'il exposait, en la développant, en ces termes fort appropriés : " Le fils de Dieu fait homme et crucifié est une des personnes de la sainte et consubstantielle Trinité ". Alors voilà tout un bataillon de moines exaltés qui fond de nouveau sur Rome : ce sont des akoïmètes, Cyr et ses compagnons. Bien que mis au ban de l'Église par le patriarche de Constantinople, Épiphane, ils commencent à travailler Rome, où ils se savent soutenus par la faveur de quelques sénateurs.

Jean II les exclue de sa communion, mais fait soumettre l'affaire sous sa face actuelle à un nouvel examen. Le retour offensif du nestorianisme rendait effectivement possible la question de savoir s'il ne fallait pas accepter et introduire la formule laissée de côté. Ce qui décida plus encore Jean II à prendre la chose sérieusement, c'est que Justinien lui envoya deux métropolitains le solliciter de confirmer le susdit édit.

On a tout récemment produit, d'après un manuscrit de Novare, un recueil d'extraits d'anciens Pères des églises grecque et latine, formé à Rome en ce temps même à l'occasion de cet examen; les passages recueillis sont en faveur de la formule contre les akoïmètes [1].

Le pape finit par confirmer la formule et adressa le 25 mars 534 une longue lettre à Justinien sur l'affaire.

Il y emploie des termes aimables, trop aimables peut-être, pour reconnaître le zèle religieux de l'empereur. Il loue particulièrement et non sans arrière-pensée l'expression par l'empereur de la volonté de soumettre au siège apostolique les décisions en matière doctrinale. Il déclare qu'en effet l'affaire n'appartient pas au for laïc et il l'évoque à lui. C'était déjà auparavant la pensée du Saint-Siège, dit-il, que le contenu de la formule répondait à la doctrine de l'Église. L'édit de Justinien étant conforme à la tradition doctrinale apostolique, il lui accorde sa confirmation. Comme l'a déjà fait le patriarche Épiphane, il excommunie les moines akoïmètes. On a cru pouvoir se fonder sur cette lettre pour parler d'une contradiction théologique fondamentale entre Jean II et son prédécesseur Hormisdas. Supposition erronée, comme le montre l'exposé qui précède [2].

Dans une lettre à onze sénateurs, *illustres et magnifici viri*, Jean leur relate ce qu'il a écrit à son " fils ", l'empereur Justinien. Il leur recommande de rompre, suivant les prescriptions de l'Église, tout commerce, même de simple parole, avec les akoïmètes. Ces sénateurs devaient être ou du moins se croire assez versés dans la théologie; car dans sa lettre le pape leur cite des séries de sentences des saints pères, groupées systématiquement [3].

Parmi ces passages s'en trouve un, — et c'est un point digne de remarque, — emprunté aux écrits de S. Cyrille d'Alexandrie contre Nestorius. Quelque

[1] *Spicilegium Casinense*, t. I, p. 157 et suivantes. Cf. Duchesne, *Bulletin critique*, 1894, p. 182.

[2] Jean II à Justinien, Mansi, t. VIII, p. 797; Guenther, *Collectio Avellana*, p. 320; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 884 : *romanae sedi reverentiam conservatis et ei cuncta subicitis*. Il dit à propos de sa décision : *hoc sedes apostolica praedicavit hactenus*.

[3] Jean II à Avienus et autres sénateurs, Mansi, t. VIII, p. 803; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 885.

respect que l'on eût toujours à Rome pour Cyrille, jamais encore on n'avait fait de ses écrits de théologie polémique contre Nestorius l'usage que l'on aurait pu attendre, étant donnée son attitude; Jean II est le premier pape qui s'appuie de cette façon sur ce père de l'Église [1].

II. — L'expédition des affaires ecclésiastiques à Rome. Les synodes.

340. Il semble incontestable que cette décision du pape ait été prise dans un synode romain [2].

Sans doute il n'en est pas fait mention expresse. Mais c'était une coutume en même temps qu'un besoin de réunir en synode, quand il s'agissait de controverses si importantes, à tout le moins les prêtres de la cité, les évêques du voisinage et les évêques étrangers de passage à Rome. Ce sont ces petits synodes que S. Cyprien mentionne dès le III[e] siècle, en parlant du *presbyterium* de l'évêque de Rome [3]. Au VI[e] siècle on avait déjà, sous le nom de consistoires, des lieux de réunion déterminés à cet effet [4]; nous avons eu l'occasion déjà de rencontrer quelques-uns de ces petits synodes.

Nos sources nous en fournissent un exemple fort instructif en traitant de l'attitude du patriarche Épiphane vis-à-vis du Saint-Siège.

Épiphane, patriarche d'Alexandrie, s'était conduit avec zèle et habileté dans la question des akoïmètes, comme dans d'autres occasions. Il avait gagné la confiance du pape Hormisdas, au point de se voir élevé par lui au rang de vicaire du siège apostolique en Orient. Quand la paix eut été rétablie sur la base de la " formule d'Hormisdas ", le pape lui avait volontiers accordé de recevoir dans la communion de l'Église les ecclésiastiques qui auraient souscrit la formule, à cette seule condition qu'il en ferait rapport à Rome.

Le patriarche cependant se laissa de plus en plus dominer par l'idée d'une prétendue prééminence de son siège sur tout l'Orient. Il se fit à cet égard l'exécuteur des désirs de l'empereur; car Justinien, ce Louis XIV byzantin, avait un besoin souverain que l'église de la capitale jouît d'une situation supérieure et dominante sur toutes les églises grecques. La juridiction des exarques d'Éphèse et de Césarée semble avoir disparu à l'époque; le patriarche de la capitale a sans contestation la juridiction ordinaire sur eux. Il ne cesse pas de prétendre aux mêmes droits sur les trois grands patriarcats d'Orient; il n'y a que la juridiction spirituelle sur les métropolitains de leurs patriarcats que les patriarches exercent sans appel au patriarche de cour.

Ces efforts pour l'exaltation de sa domination spirituelle conduisirent Épiphane à un conflit sérieux avec la papauté. Cette lutte forme l'objet des petits synodes en consistoire du pape dont nous avons parlé et que nous choisissons comme exemples de la marche des affaires dans ces synodes.

Bien que depuis longtemps les métropolitains de l'Illyricum oriental fussent assujettis au pape comme leur patriarche propre, Épiphane avait accueilli,

[1] Cf. Schäfer, dans la *Theolog. Quartalschrift* de Tubingue, 1895, p. 441 et suiv. et surtout p. 447.

[2] C'est à tort qu'Hefele (*Conciliengeschichte*, t. II, p. 751; trad. fr., t. III, p. 356), le conteste contre Mansi et autres.

[3] Mansi, t. VIII, p. 774.

[4] Cf. par exemple le titre de la dix-septième homélie sur l'Évangile de Grégoire le Grand : *habita ad episcopos in consistorio lateranensi*, d'après la bonne leçon des manuscrits.

comme ressortissant à son tribunal, la plainte de quelques ecclésiastiques arrivés dans la capitale grecque contre le métropolitain Étienne de Larisse dans l'Illyricum. Il commença par interdire, sans enquête préalable, au clergé de Thessalie la communion avec Étienne, qu'il fit traîner à Constantinople, malgré son appel au Saint-Siège, par la puissance civile qui dans ces circonstances était toujours à la disposition des hauts évêques de l'empire. Il le déposa dans un synode urbain (*synodus endemusa*). Il lui reprochait d'avoir, par son appel au pape, attenté aux privilèges de la sainte église de Constantinople, la nouvelle Rome, et il le mit sous la garde des défenseurs de son église pour qu'il ne pût s'enfuir à Rome. Les lettres de l'opprimé surent du moins trouver le chemin de Rome. Théodore, évêque d'Échinus, les porta au Saint-Siège avec les rapports d'autres évêques qui se plaignaient des entreprises byzantines.

Boniface II réunit un petit synode (531) au consistoire de Saint-André, c'est-à-dire dans l'ancien mausolée impérial, à gauche de la basilique de Saint-Pierre, que Symmaque avait transformé en église. C'est le plus ancien exemple d'un synode romain dont les actes nous permettent encore de jeter un coup d'œil sur les détails de la procédure qui y était suivie et sur le côté extérieur du synode, et à ce titre seul, il mériterait une attention particulière [1].

Autour du pape Boniface siègent, dans la première réunion, quatre évêques, dont deux sont du voisinage immédiat de Rome, Félix de Numentum et Carosus de Centumcellae; le troisième, Sabinus de Canusium, plus tard fêté comme saint et que le Saint-Siège employa parfois à des affaires ecclésiastiques importantes; enfin Abundantius de Demetrias en Thessalie. Ce dernier se trouvait par hasard à Rome, où il venait porter plainte contre un évêque qui l'avait dépossédé de son siège. A côté des évêques 39 prêtres de Rome prenaient part à la session; plusieurs des 25 titres se trouvaient ainsi avoir plus d'un représentant. En outre quatre " diacres du siège apostolique " assistent debout à la réunion [2].

Le premier de ces diacres, l'archidiacre Tribunus, introduit cérémonieusement dans l'assemblée Théodose d'Échinus en Thessalie, porteur des plaintes contre le patriarche de Constantinople, et sur l'ordre du pape, lecture de la première plainte est donnée par le notaire Menas. Étienne de Larisse y expose en détail les violences qu'il a subies. Il déclare qu'il attend avec confiance l'aide du pape qui doit veiller sur toutes les églises du monde et qui sans doute protègera d'une manière toute particulière ses droits patriarcaux dans sa province pontificale d'Illyrie [3].

Comme dans ce rapport l'intrus qui avait pris le siège d'Abundantius était nommé, celui-ci, qui était présent, profita de l'occasion pour faire enregistrer aussitôt une protestation solennelle dans laquelle il défendait ses droits. Après la lecture de la seconde plainte du métropolitain de Larisse, la première session fut close.

Deux jours plus tard la seconde session eut lieu dans le même " consistoire ". Les prêtres étaient au nombre de 41. On commença par donner con-

[1] Concile des 7 et 9 déc. 531, Mansi, t. VIII, p. 739 et suiv. Ce texte est la source de notre récit.

[2] ... *Praesidente venerabili viro papa Bonifatio una cum Sabino*, etc., *episcopis*, *residentibus etiam Sanctulo*, etc., *presbyteris*, *adstantibus quoque Tribuno*, etc. *diaconibus*... *Bonifatius episcopus ecclesiae catholicae urbis Romae dixit : Veniat.*

[3] On attribue au pape le *principatus* dans toute l'église, et en plus dans l'Illyricum oriental la *gubernatio*.

naissance d'un document envoyé par trois évêques de Thessalie : cette supplique au pape, dirigée contre Épiphane de Constantinople, fut présentée par Théodose et lue par le susdit notaire Menas. Les trois évêques y demandaient le rétablissement du métropolitain persécuté Étienne. Théodose, véritable avoué d'Étienne et en même temps défenseur des droits patriarcaux du pape en Illyrie, demanda la permission, pour exposer ces droits plus clairement, de faire lire une série de documents officiels, pontificaux ou impériaux, qui les garantissaient. Il en avait apporté les copies et il demanda qu'elles fussent collationnées avec les originaux conservés dans les archives de l'église romaine [1].

Malheureusement, c'est au milieu de la longue série de ces actes lus par Menas que s'interrompt notre récit documentaire du synode. Le reste du procès-verbal n'a pas été conservé en sorte que nous ne connaissons ni l'issue des débats ni le sort d'Étienne de Larisse. C'est une de ces regrettables lacunes qui ne se rencontrent que trop fréquemment dans la tradition des anciens documents historiques exposés à tant de hasards.

Si nous jetons un nouveau regard sur la partie des actes qui nous est conservée et qui garde assez d'importance pour la connaissance de la marche des affaires ecclésiastiques à Rome, nous serons surpris de trouver dans les formalités de la réunion une foule d'analogies avec la procédure du droit romain de l'époque. L'Église est entrée, dans ses tribunaux, en pleine possession des règlements en cours, jusque pour de petites règles extérieures. Citons quelques exemples.

Au commencement l'évêque Théodose attend, avec l'écrit d'accusation, devant la porte ou le *velum*. L'archidiacre l'annonce à l'intérieur par son nom et sa fonction et demande au pape ses ordres. Le pape Boniface dit : « Qu'il entre! » Puis, toujours avec le même formalisme, il invite Théodose à dire ce qu'il désire, comme si l'on ignorait de quoi il s'agit. Comme il est Grec et que l'assemblée est latine, un interprète est à ses côtés. Théodose annonce d'abord d'une manière sommaire le premier *libellus* du métropolitain qu'il tient en mains. Sur l'ordre du pape a lieu l'acceptation juridique de cette pièce (*susceptio*), et il faut un autre ordre spécial du pontife pour qu'il en soit donné lecture. Après ce long cérémonial, le notaire, dont le nom grec (Menas) mérite ici une attention particulière, commence enfin la récitation en langue latine. A la fin de la plainte, il lit exactement les formules de souscription : « Et d'une autre main : Je, Étienne, pauvre évêque de la sainte église de Larisse, ai de ma propre main souscrit cette plainte rédigée par moi, et l'ai envoyée à mon très saint et bienheureux Seigneur, le vénérable Père des pères et patriarche universel Boniface. » Puis, après qu'Abundantius a fait la déclaration ci-dessus mentionnée, le pape en ordonne l'incorporation aux actes, en même temps que de

[1] Les Actes renferment 26 de ces documents: décrets des papes Damase, Sirice, Innocent Ier, Boniface Ier, Célestin Ier, Sixte III et Léon Ier; rescrits des empereurs Honorius, Théodose II, Valentinien III, Marcien; lettre de l'archevêque de Constantinople Anatole. Le texte des lettres pontificales devait être garanti par les registres tenus dès cette époque. Sur la question d'authenticité, cf. Duchesne, *Byzantinische Zeitschrift*, t. I (1892), p. 538 et suiv., particulièrement p. 541 à propos des actes d'Honorius et de Théodose II contestés par Mommsen. Ce mémoire de Duchesne est réimprimé et développé dans *Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées* (1896), p. 229 et suiv. F. von Nostitz Rieneck a mis en lumière l'authenticité des pièces attaquées dans un nouveau mémoire : *Die päpstlichen Urkunden für Thessalonika*, dans la *Zeitschrift für kathol. Theologie*, t. XXI (1897), p. 1-50.

la plainte. Le procès-verbal est dressé séance tenante : il contient pour la présentation et la lecture de la deuxième plainte du métropolitain les mêmes formalités que pour la première. Enfin le pape lève la séance à cause de l'heure avancée, en autorisant Théodose à présenter dans la prochaine séance quelques autres pièces et communications.

Des formalités de la deuxième séance, nous retiendrons seulement que le début du procès-verbal reproduit presque textuellement dans ses dispositions générales celui de la première séance. Il y a donc un formulaire judiciaire constant, comme le montre d'ailleurs la comparaison avec les autres synodes romains. Le voici : " Après le consulat de Lampade et d'Oreste, le 5 des ides de décembre, au consistoire de S. André apôtre; sous la présidence du vénérable pape Boniface, assisté des évêques (suivent les noms avec les diocèses); siégeant les prêtres (suivent les noms sans mention des titres); assistant debout à la réunion les diacres Tribunus, Agapius, Donat et Probus, l'archidiacre Tribunus dit (suivent ses paroles). Puis Boniface, évêque de l'église catholique de la ville de Rome, dit, etc. " On lit dans le procès-verbal de la première séance : " Abundantius, évêque de la ville de Demetrias, se lève du cercle des assistants et dit... "

341. D'autres procès-verbaux de synodes, intégralement conservés, montrent qu'à la fin de toutes les procédures, le pape président, avec le placet des assistants, résume l'affaire et prononce la sentence; puis tous signent les actes. Le pape signe le premier avec la formule constante : " évêque de la sainte église catholique de la ville de Rome ", puis les évêques avec mention chacun de son siège, puis les prêtres avec indication des titres auxquels ils appartiennent, enfin les diacres, qui ajoutent parfois à leur nom la mention de la région urbaine à laquelle ils se rattachent [1].

L'acte écrit, qui à cette époque encore l'était sur papyrus, est ainsi complété. C'est justement parce que l'on se servait d'une matière aussi facilement destructible que le papier et non de parchemin, que nous avons conservé si peu de ces documents même dans des copies postérieures. L'on se servait également alors de papyrus pour la transcription des bulles pontificales et d'autres actes juridiques. Le procès-verbal original du synode était déposé, suivant la coutume, dans les archives du Latran; des expéditions officielles étaient délivrées par les notaires ecclésiastiques aux évêques et aux autres assistants qui pouvaient y avoir intérêt.

Parfois ces procès-verbaux de conciles romains font allusion à des conférences plus confidentielles des membres entre eux, ou à des consultations avec le pape. Pendant qu'elles ont lieu, celui qui en est l'objet doit quitter l'assemblée. Au petit synode romain de 600, auquel, outre le clergé romain, assistent cinq évêques, l'abbé Probus est introduit par un *secundicerius* du pape avec toutes les formalités que nous connaissons déjà; mais presque aussitôt il doit quitter le synode, " afin, déclare le président, Grégoire le Grand, que nous puissions examiner sa requête avec nos frères (les évêques) et nos fils (le clergé) " [2].

---

[1] Cf. les souscriptions du concile de 499 dans Thiel, p. 653 et suiv. et à l'appendice de l'édition par Mommsen des *Variae* de Cassiodore (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. XII, p. 605 et suiv.). Le pape souscrit : *Caelius Symmachus, episcopus sanctae ecclesiae catholicae urbis Romae.*

[2] *Append. ad epist. S. Greg. M.*, édit. des Bénédictins de S. Maur, t. II, col. 1297; éd. Migne, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1346; Jaffé-

Au synode de Symmaque en 499, tous les évêques et prêtres présents se lèvent de leurs sièges pour conférer entre eux et s'entendre mieux au sujet des décrets relatifs à l'élection pontificale. La séance est pour ainsi dire suspendue. Dès que les termes des décrets ont été bien arrêtés les assistants reprennent solennellement leurs sièges, pour marquer la continuation de la réunion officielle, le notaire lit le texte du décret, qui, sur demande expresse du pape, est reçu par des *placet* et des *fiat*.

Certaines formalités, comme les acclamations en l'honneur du souverain ou du pape, comme l'appel en témoignage du sénat ou du peuple, comme le discours d'ouverture du pape, ou l'annonce finale du résultat dans l'église, qu'accompagne dans certains cas l'anathème prononcé par les assistants, semblent réservés aux grands synodes ou synodes provinciaux de Rome. Les petites assemblées, dont nous venons de parler, formaient au contraire dans leur simplicité les précurseurs des consistoires médiévaux, où le pape, de concert avec les cardinaux, dans des sessions régulières et fréquentes, prend les plus importantes mesures du gouvernement de l'Église. En fait les diacres et prêtres que nous avons vus ci-dessus sont bien les cardinaux des papes quoiqu'ils n'en portent pas encore spécialement le nom; et les quelques évêques présents du voisinage forment un groupe qui dans la suite sera remplacé par les cardinaux évêques des diocèses suburbicaires.

III. — La cour des papes. La culture de Rome et les monastères de Cassiodore.

342. La cour qui entourait l'évêque suprême de l'Église commença dès le IVe siècle à se modeler sur la cour impériale.

Nous en avons déjà la preuve, en une certaine mesure, dans les divers termes, tout à fait copiés sur l'usage civil, dont on désigne les fonctionnaires de la curie et que nous avons déjà rencontrés çà et là. Mais le manque de sources rend extrêmement difficile de suivre dans cette époque reculée une évolution fort lente. Nous aurons plus tard l'occasion de considérer le fonctionnarisme pontifical et la cour du Latran, à un temps où les choses auront pris un développement plus ample.

Si l'on pouvait avoir confiance en la fausse donation de Constantin, l'époque même du pape Silvestre serait éclairée d'une vive lumière [1].

Car l'auteur inconnu de ce remarquable document du VIIIe ou IXe siècle sait que Constantin, après sa légendaire guérison de la lèpre et la réception supposée du baptême à Rome, donna le palais du Latran à Silvestre, et lui remit gracieusement un diadème, " la couronne de notre tête, — fait dire à Constantin le document, — le *frigium* (*Phrygium*) et le superhuméral ou *lorum*, qui entoure le cou de l'empereur, la chlamyde de pourpre et la tunique écar-

Ewald, n. 1798. Les formalités décrites ici, comme celles du synode de 499, méritent d'être comparées avec celles que nous avons exposées. Le concile de Grégoire nous offre aussi, après l'introduction de Probus, la *susceptio*, puis la *recitatio* de sa *petitio*.

[1] Cf. les éditions données de ce document par Grauert, *Hist. Jahrbuch*, t. III (1882), p. 25, et par Zeumer, *Die konstantinische Schenkungsurkunde*, t. II, dans la *Festgabe für R. von Gneist* (1888). C'est aussi Zeumer qui a établi le texte de la donation pour les *Mon. Germ. hist.*, *Formulae merov. et carol. aevi* (1886), p. 492.

late, une escorte de cavaliers, comme en a l'empereur, le sceptre impérial et tous les insignes impériaux et tout le cortège. Au vénérable clergé de la sainte église romaine dans ses différents degrés nous donnons en outre le rang de sénateurs; ils seront patrices et consuls et pourront prendre les autres désignations impériales, et comme à notre cour les différents chambriers, huissiers et autres officiers ont leurs insignes, il en sera de même du clergé de l'Église romaine. Ils pourront mettre à leurs chevaux quand ils s'en serviront des housses de lin brillant et se chausser des souliers des sénateurs. Le terrestre sera dans sa magnificence une image du céleste, à la gloire de Dieu... Et que nul ne se laisse aller à l'orgueil et à la présomption ".

Ce document imaginaire représente, sur quelques points du moins, la cour pontificale et son cérémonial, à l'époque de l'auteur, c'est-à-dire dans la période carolingienne; sur d'autres points il ne contient guère que les pieux désirs du clerc qui l'a rédigé et qui prenait visiblement une grande joie à ce pompeux tableau. Les quelques monuments figurés ou écrits qui se sont conservés nous montrent le pape et son entourage dans une plus grande simplicité.

Quelle considération entourait la situation ecclésiastico-politique et sociale de la papauté vers le milieu du VI[e] siècle, même de la part des hommes d'État les plus éminents, nous en avons la preuve dans une lettre de Cassiodore à Jean II, qui est autrement authentique que la donation de Constantin et dont le fond est extrêmement remarquable à une époque où nul ne pouvait songer aux États de l'Église.

Cassiodore avait revêtu en 533 la plus haute dignité civile de l'Italie, celle de préfet du prétoire; il se recommanda dans ce temps à l'appui du pape auquel il fit de grandes protestations de respect et de soumission. " N'abandonnez pas à moi seul, lui dit-il, le souci de la ville de Rome. C'est par vous surtout qu'elle possède la sécurité. Vous êtes le gardien préposé au peuple chrétien, vous témoignez à tous l'amour d'un père. Le cercle de notre sollicitude est limité, la vôtre ne connaît pas de bornes. C'est sans doute votre premier devoir de mener le troupeau aux prairies spirituelles, mais vous ne pouvez négliger les intérêts corporels. L'homme se compose de corps et d'esprit et un bon père soigne ses enfants dans leur corps et dans leur âme. Il pense même tout d'abord à éloigner par ses prières les nécessités terrestres, châtiment des fautes... "

" Ne ménagez pas, poursuit-il, les avis sur mon administration... Tout en étant fonctionnaire de la cour, je ne cesse pas d'être votre disciple... Puisse le siège de Pierre, admiré dans le monde entier, me prendre en particulière protection, moi, qui le vénère; car ce siège, établi pour le monde entier, n'en a pas moins vis-à-vis de nous, habitants de cette ville, des devoirs particuliers que lui impose son séjour ici. Rome a le bonheur de garder dans son sein les tombeaux des deux apôtres, qui excitent les désirs de toutes les nations, et c'est pour nous un titre et un gage de la protection des apôtres. Soutenus par leurs prières et les vôtres, nous n'avons à redouter aucune difficulté de notre condition " [1].

[1] *Variar.*, l. XI, n. 2, éd. Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. XII, p. 33) : *nos decet cogitare aliqua, sed vos omnia... Bene agere vel correptus exopto... Sum quidem iudex palatinus, sed vester non desinam esse discipulus... Confessiones illas, quas videre universitas appetit, Roma felicior in suis sinibus habere promeruit.*

343. Cassiodore resta plusieurs années encore au service de l'État, jusqu'au temps de Vitigès et de la guerre des Goths. Puis vers 540, âgé de quelque soixante ans, il se retira dans sa patrie, à Vivarium en Calabre près de Squillace (*Squillacium*), pour vivre dans le cloître fondé par lui sur ses domaines, tout à l'étude et à la piété. Dans sa longue vie d'homme public il avait rendu d'inappréciables services à la papauté, à l'influence de l'Église sur la société, à la réconciliation des Latins avec les Germains.

L'action sur le monachisme de cet homme rare, qui fut peut-être moine lui-même, fut, on peut le dire, un événement considérable pour l'Italie et pour l'évolution de la science chrétienne dans les monastères. Dans le calme de son cloître, magnifiquement situé sur une hauteur au bord de la mer, au milieu d'un cercle de compagnons d'études pleins de zèle, Cassiodore par ses écrits et par ses exemples fut le précurseur de S. Benoît pour guider dans des voies régulières l'avenir de l'activité scientifique des moines d'Occident.

Si dans les siècles suivants les monastères font place dans leurs murailles aux lettres soit classiques, soit sacrées, si dans une époque troublée ils conservent le feu sacré de la culture scientifique pour l'empêcher de s'éteindre, c'est un résultat qu'il faut attribuer en grande partie au vaste regard et à la sollicitude empressée de Cassiodore.

Sa clairvoyance d'homme d'État comprit que l'empire gothique, où les sciences avaient trouvé un asile et avaient jeté quelque éclat, était perdu. Il vit aussi nettement qu'après l'effondrement de ses vastes efforts en faveur des Goths, il n'y avait point de royaume germanique qui en assumerait la tâche civilisatrice. Aussi donna-t-il au monachisme les restes de son activité. La religion lui paraissait contenir les seuls germes d'avenir pour l'Europe ; et la pensée religieuse lui paraissait avoir pris corps avant tout dans ces associations, déjà si répandues alors en Italie, d'hommes échappés au tumulte du monde, pour s'appliquer tout entiers aux fins sublimes de l'âme, sans demeurer étrangers à la civilisation de l'époque ni à l'étude des sciences. De là les grandes espérances que Cassiodore fondait sur l'activité des moines ; et c'est pour eux qu'il écrivit dans le cloître son utile traité des *Institutiones*, " introduction aux études divines et profanes " [1].

Le premier des deux livres que comporte cet ouvrage est une longue introduction aux disciplines théologiques et en particulier à l'étude de la Sainte Écriture. Le second est une esquisse des sept arts libéraux et traite successivement de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, de l'arithmétique, de la musique, de la géométrie et de l'astronomie. Dans la pensée de Cassiodore, l'ouvrage devait suppléer en quelque façon l'école supérieure que, de concert avec Agapet, il avait projeté d'établir à Rome et que les circonstances avaient rendue impossible. Ses Institutions furent en effet pour les écoles du moyen âge comme un guide à l'étude des sciences supérieures [2].

[1] *Institutiones divinarum et saecularium lectionum* (Migne, *P. L.*, t. LXX, d'après l'édition de Garet). *Lectiones* chez Cassiodore a le sens de *Litterae;* cf. Ebert, *Literatur des Mittelalters*, t. I, p 501, trad. fr., t. I, p. 533. Dans la règle de S. Benoît, la *lectio*, à laquelle les moines sont assujettis, a le sens général d'activité scientifique.

[2] Cassiodore avait formé le noble projet, bien digne de lui, d'établir *cum beatissimo Agapito papa urbis Romae... collatis expensis in urbe Roma professos doctores scholae christianae*, qui auraient eu entre autres devoirs d'expliquer les saints livres *per expositiones patrum*. Voir la préface de ses *Instit.* (Migne, *P. L.*, t. LXX, col. 1105-1106). Sur

Dans sa carrière d'écrivain, Cassiodore rattacha à ce livre la suite de ses autres ouvrages fort lus au moyen âge. Ils se composent de traités originaux et de traductions du grec, qui visent moins à la nouveauté qu'à embrasser dans un ensemble rapide la science de l'époque et à la conserver pour l'avenir.

Rome, dont les écoles dans les temps postérieurs vinrent chercher là leur nourriture intellectuelle, avait de son côté enrichi sensiblement de ses trésors littéraires la grande bibliothèque monastique de Cassiodore. Dans sa bibliothèque, qu'il nous décrit lui-même, les ouvrages des Pères de l'Église font bon ménage avec les produits de la littérature païenne[1].

Cassiodore recommande à ses disciples, qu'il ne guide pas sans une secrète satisfaction personnelle à travers ces trésors livresques, d'étudier surtout la Bible, puis S. Augustin, S. Ambroise, S. Jérôme; mais il les avertit aussi de lire avec zèle les représentants de la science païenne et profane pour se former le goût et s'enrichir de connaissances humaines. "C'est ainsi, dit-il, que les grandes lumières de l'Église ont fait servir les sciences humaines aux sciences divines". Il n'oublie pas de citer comme modèle Moïse qui s'instruisit dans toute la sagesse des Égyptiens[2].

Le fondateur de l'Académie monastique de Vivarium conduit aussi le visiteur dans la chambre des écrivains, où des mains actives s'occupent à la transcription de livres anciens. Ces *antiquarii*, c'est le nom que leur donne Cassiodore, ont reçu des règles particulières dans des leçons sur l'orthographe rédigée par lui. Déjà, dans les Institutions, Cassiodore a trouvé des paroles éloquentes pour louer le labeur quotidien de ces moines écrivains; c'est à ses yeux le labeur matériel le plus élevé, mais on doit apporter à son exécution de l'attention et de la fidélité. " Satan, s'exclame-t-il, reçoit autant de blessures que l'*antiquarius* transcrit de paroles au Seigneur! En donnant à son propre esprit une occupation salutaire, il est un semeur qui répand au loin les commandements du Seigneur " [3].

Le cloître de Cassiodore offrait toutes les commodités pour les besoins de la vie et pour l'agrément du séjour à la campagne. Mais, dévoué sérieusement, comme il l'est, au service de Dieu, son riche fondateur veut que sa communauté s'élève par l'esprit bien au-dessus des choses extérieures et terrestres, au-dessus même de la jouissance que procure l'étude, et vise à un autre but, plus élevé : la vertu, le service de Dieu, le travail pour le bien éternel de la société, voilà ce qui doit le guider dans sa retraite. " Tout ce qui nous entoure ici-bas, dit-il, après avoir décrit les charmes de cet établissement, ce sont des joies de la vie présente; mais ce n'est point là pour le croyant l'espérance de la vie future. Ce sont choses qui passent; celles de l'au-delà sont éternelles. Au milieu des biens présents, dirigeons nos désirs sur ces biens suprêmes, les seuls qui nous préparent un règne éternel avec le Christ " [4].

la bibliothèque fondée dans cette intention par le pape Agapet dans le *Clivus Scauri* au Cœlius, cf. de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 16.

[1] Cf. A. Franz, *Cassiodorius Senator, ein Beitrag zur Geschichte der theol. Literatur* (Breslau, 1872).

[2] *Instit.*, l. I, c. 17 et suiv. (Migne, *P. L.*, t. LXX, col. 1133).

[3] *Ibid.*, c. 30 (Migne, col. 1145) : *Tot enim vulnera Satanas accipit, quot antiquarius Domini verba describit.*

[4] *Ibid.*, c. 29 (Migne, col. 1144) : *Verum haec oblectamenta sunt praesentium rerum... Sed illic positi ad illa potius desideria transferamus quae nos faciunt regnare cum Christo.* Sur la situation et la disposition du *monasterium vivariense*, cf. le chanoine G. Minasi :

Non loin du premier cloître, Cassiodore en installa un autre sur les hauteurs du mont Castellum, pour favoriser le recueillement spirituel de ceux qui désiraient passer leurs jours dans la solitude ou qui n'avaient aucun projet d'études. Les deux fondations avaient comme loi commune, outre le travail manuel, la récitation en commun des heures avec les psaumes et les leçons sacrées. Dans ses écrits le fondateur invite les abbés des deux monastères à conduire à la vie parfaite ceux qui leur sont soumis avec sagesse et amour [1].

Cassiodore et bientôt S. Benoît de Nursie, par l'influence qu'ils exercent sur le domaine de la vie monastique, font entrer l'Italie dans une nouvelle période spirituelle.

Cette période commence dans les misères d'une guerre terrible. Les provinces de la contrée, Rome surtout, déjà si éprouvée, sont jetées par les horreurs de vingt années de combat dans le plus profond des abîmes.

Dans les sillons ensanglantés de l'ancien monde détruit, la Providence jeta, en même temps que les semailles de la civilisation chrétienne, le monachisme avec son renoncement, sa vie austère, sa puissance de travail sur le terrain temporel et spirituel. Il devait s'épanouir comme un arbre vigoureux ; et le concours que Rome lui prêta, y contribua essentiellement.

Cassiodoro senatore, ricerche storico-critiche (Napoli, 1895), notamment p. 143 et suiv., 221 et suiv. Ses indications s'appuient sur des connaissances locales précises.

[1] Ebert, *Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 504; trad. fr., t. I, p. 537.

LIVRE III

Rome, Byzantins et Ostrogoths au temps du rétablissement en Italie de la puissance impériale

ROME,
BYZANTINS ET OSTROGOTHS

AU TEMPS DU RÉTABLISSEMENT EN ITALIE DE LA PUISSANCE IMPÉRIALE

CHAPITRE I.

Vingt ans de guerre en Italie

I. — Vue d'ensemble. Le camp des Goths devant Rome.

344. Vitigès, Totila et Teïas sont les trois noms célèbres auxquels sont liées la première chute, la restauration et la décadence définitive de la puissance gothique en Italie et à Rome.

Ce fut une guerre à mort de dix-huit années (535-553), marquée de part et d'autre par des actes d'héroïsme rares dans les annales militaires mais qui plongea l'Italie et Rome déchue dans un abîme d'impuissance matérielle et morale. Les restes de la magnificence classique dans la vie et dans la culture ne pouvaient courir à leur ruine d'une façon plus tragique. Toute autre ville que Rome, battue par de telles tempêtes, aurait succombé pour toujours et sans ressource.

La cité tibérine, prise par Bélisaire, soutient d'abord de mars 537 à mars 538 un siège terrible que lui inflige Vitigès. Le roi des Ostrogoths doit cependant abandonner la ville que Bélisaire défend en héros; il doit même en 539 ouvrir les portes de Ravenne au vainqueur byzantin. Son vaillant successeur Totila, élu roi des Goths en 541, rétablit jusqu'en Pouille et en Calabre la domination germanique avec la force et le bonheur d'un Hannibal. Il investit une nouvelle fois, de l'été de 545 à la fin de 546, la cité tremblante et affamée de Rome, que défend le général byzantin Bessa, et il y pénètre enfin en vainqueur. Après avoir pillé la ville et en avoir abattu les remparts sur divers points, il l'abandonne à Bélisaire, qui a des forces supérieures, et il entreprend en Lucanie une expédition sans plan arrêté. Ce n'est qu'après des assauts répétés qu'au commencement de 549 il rentre en possession de Rome, tandis que Bélisaire, jadis le bras droit de Justinien, aujourd'hui rappelé et disgracié, achève ses jours à Constantinople dans l'amertume.

Ce n'est pas Bélisaire, mais Narsès, l'actif et digne général de l'empereur, qui doit moissonner les lauriers de la défaite de Totila. Il gagne contre

le héros le sanglant combat de Taginæ (552) et entre glorieusement à Rome, de nouveau et pour longtemps sous le sceptre byzantin. Mais dans l'Italie méridionale les restes du peuple goth rassemblés offrent une résistance désespérée. Le nouveau roi Teïas descend, par des marches forcées, du Nord jusqu'au Vésuve. C'est là sur les collines campaniennes, en face de la mer bleue et des campagnes luxuriantes, sur le plus ravissant théâtre de la terre, qu'il se verra vaincu par la supériorité matérielle et tactique des Byzantins. Teïas tombe couvert de gloire, le bouclier percé de douze javelots. Ainsi finit la puissance gothique qui s'était consumée sans utilité comme les laves intérieures du Vésuve. C'était en mars 553. Narsès laisse aux mille derniers survivants de la nation la libre retraite sur Pavie, avec leurs armes et en corps. Mais il faut encore deux années de combats pour triompher de l'immense cohue des Alamans et des Francs qui, sous les ordres de Leutharis et de Boutilin, ont pénétré en Italie, deux années de combats pour lesquels les Romains trouvent de redoutables auxiliaires dans la famine et la mortalité qui fauchent les rangs de leurs ennemis. C'est alors seulement que Narsès peut procéder en paix à réorganiser le pays reconquis. Voilà l'Italie redevenue une province du puissant empire qui continue de s'appeler fort intentionnellement l'empire romain; mais l'éloignement considérable rend un peu lâche le lien qui rattache Rome à la capitale orientale; pour Rome et l'Italie commence la période peu glorieuse de l'exarchat grec.

Tels sont rapidement esquissés les faits qui se sont déroulés depuis la première entrée à Rome de Bélisaire victorieux salué par le pape Silvère.

Comme ce n'est point l'objet de cet ouvrage de retracer les détails de l'histoire militaire, mais bien plutôt de suivre la vie et l'évolution de Rome en laissant à l'arrière-plan ses destinées historiques et locales, les pages suivantes devront se borner à mettre en lumière les traits de la topographie ou de l'histoire de la civilisation qui offrent quelque importance pour la connaissance de Rome dans ces années riches en vicissitudes. L'histoire ne souffre pas disette de tableaux et de renseignements sûrs à cet égard; le grec Procope, qui fut longtemps aux côtés de Bélisaire et assista en témoin oculaire aux événements de Rome, nous a tracé dans son histoire un tableau très clair de la situation de la ville pendant toute la guerre[1].

345. Il convient tout d'abord de remarquer qu'en dépit de tous les combats livrés sous les murs de Rome, ils ne furent pas une seule fois pris d'assaut : quatre fois ce fut la trahison ou la libre volonté des défenseurs qui en ouvrant les portes de la ville livra cette proie précieuse aux vainqueurs; une seule fois Narsès escalada les murailles, encore fût-ce à un endroit que l'on avait négligé de garder. Ainsi les fortifications d'Aurélien et d'Honorius conservaient encore leur puissance; ainsi les tours crénelées et les murailles à barbacanes de l'enceinte continuaient à rendre de bons services.

Il est vrai que l'art des sièges était assez défectueux, et les braves Goths

[1] Γοτθικὸς πόλεμος ou Ἰταλικά en 4 livres, édit. Dindorf dans le *Corpus script. byzant.* de Bonn et mieux par Haury (Leipzig, Teubner, 1905); D. Comparetti en a publié depuis 1895 (*Istituto storico, Fonti per la storia d' Italia*) une nouvelle édition grecque, avec trad. italienne; trad. allemande de D. Coste dans les *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, 2e édition, *VI. Jahrhundert*, t. II.

n'en avaient pour ainsi dire pas; ils ne surent même jamais investir Rome complètement; jamais ils ne parvinrent à couper pour longtemps toutes les communications. Leurs troupes se contentaient habituellement de jeter autour de la ville, aux points qui leur semblaient convenables, des campements inutiles, d'où ils s'épuisaient dans une petite guerre contre les défenseurs entre les aqueducs de la campagne.

Les renseignements de Procope sur ces camps et sur les aqueducs ont un vif intérêt topographique.

Dès le commencement, les Goths choisirent de préférence pour l'établissement de leurs camps la plaine ondulée qui s'étend entre l'Anio et la partie nord-est de la ville et que traversent les voies salarienne, nomentane, tiburtine et prénestine. Des murs de Rome on y voyait les hauts remparts de terre formés par les Goths, les camps entourés de fossés et fortifiés d'une enceinte de palissades.

Après avoir échoué dans son premier assaut à la ville, Vitigès établit six de ces camps dans cette partie de la campagne; il menaçait ainsi, comme dit Procope, cinq portes de la ville. Il installa un septième camp sur l'autre rive du Tibre, la rive droite, dans le champ dit de Néron, c'est-à-dire dans la plaine qui s'étend au nord-ouest de Rome, sous le Monte Mario, entre le Vatican et le pont Milvius. Le dernier camp servait surtout à l'attaque de la porte que Procope désigne constamment sous le nom d'aurélienne; ce n'est pas, comme on l'a cru, celle que dans les temps plus anciens on appelait *Porta aurelia*, qui se trouve sur les hauteurs du Janicule et qui avait pris le nom de S. Pancrace, mais bien plutôt la porte immédiatement voisine du mausolée d'Hadrien; elle donnait accès de Saint-Pierre au pont d'Hadrien et de là dans la ville[1].

346. En outre Vitigès rompit les aqueducs dans la campagne dont la plupart se trouvaient près de lui à l'est de Rome, dans la partie haute de la plaine qu'il occupait. Les eaux abondantes que laissaient échapper les conduits brisés, se déversèrent dans l'Anio ou formèrent des ruisseaux au hasard pour aller rejoindre le Tibre ou séjournèrent dans la campagne en marais malsains. Les fontaines qui se trouvaient dans la ville empêchaient la cessation des aqueducs d'être un malheur irréparable pour les habitants. La destruction par Vitigès du grand aqueduc de Trajan sur l'autre rive du fleuve fut plus fâcheuse; nous savons déjà qu'il déversait la masse de ses eaux sur le penchant du Janicule,

[1] Au sujet de cette porte je suis d'accord avec Gregorovius, t. I, p. 372. C'était la *Porta S. Petri in Hadrianio*, à laquelle le voisinage de la *Via aurelia nova* (cf. ci-dessus, part. 1, p. 220-221) aura fait donner le nom d'aurélienne. Les cinq autres portes que Procope ne nomme pas expressément étaient vraisemblablement la flaminienne, la salarienne, la nomentane, la tiburtine et la prénestine. La *Porta pinciana* semble n'avoir pas alors servi de porte; c'est Bélisaire qui l'aurait rendue à cet usage. Le catalogue d'Amon porte expressément: *porta pinciana clausa* (Urlichs, p. 78). Comme ce catalogue de 403 ne nous a été conservé que dans une rédaction faite sous Hadrien I[er], il est très possible que cette expression se rapporte à un nouvel enmurement de la porte pincienne sous Hadrien. Le texte fort clair de Procope met hors de doute l'usage de la porte sous Bélisaire. Gregorovius dit (p. 363) : " Le rapport des portes tiburtine et prénestine aux portes actuelles de S. Laurent et Majeure est un objet de controverses", mais c'est là un doute sur la situation de ces portes qui est résolu depuis beau temps et l'on ne met plus en question la conformité de la *porta tiburtina* d'Honorius avec celle de S. Laurent et de la *praenestina* avec la porte majeure. Cf. Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, t. I, p. 358.

où aujourd'hui encore, sous la magnifique fontaine de Paul V, elles mettent en mouvement les moulins à papier; ses flots alors activaient les nombreux et indispensables moulins à blé de la ville. Le manque de farine dut être plus pénible aux Romains que le manque des bains et des thermes jadis alimentés par les autres aqueducs. Bélisaire sut cependant remplacer ces moulins par d'autres qu'il fit installer sur les bords du Tibre et les Goths firent de vains efforts pour les détruire en laissant aller à la dérive dans le fleuve des troncs d'arbres. Quiconque a vu Rome avant les travaux d'endiguement du Tibre, garde l'inoubliable souvenir des gais et actifs moulins dans la région des ponts sous le Janicule; c'était comme un souvenir conservé de ces premiers moulins du VI[e] siècle.

Ce fut une négligence aux Goths dans ce siège de ne pas s'emparer ou de ne pas fortifier d'une manière durable les points stratégiques importants éloignés de Rome. Cette négligence renouvelée plus tard ne pouvait manquer de nuire au succès de leur entreprise. L'un des points les plus importants était Porto (Portus romanus) sur la rive droite à l'embouchure du fleuve; un autre était Tivoli (Tibur) qui de sa hauteur commandait le pays. De ces deux villes et aussi des collines albaines les Goths auraient eu plus de facilité pour couper l'approvisionnement de la ville, et pour se défendre contre les armées de secours; au lieu que, éparpillés dans la campagne, exposés aux ardeurs d'un soleil d'été, victimes des fièvres du sol et des nouveaux marais, ils souffrirent presque autant que les assiégés de Rome pendant les sièges qu'ils entreprirent.

Ce doivent être ces longs sièges qui ont irrémédiablement détruit ce qui restait encore de ces établissements des environs de Rome, œuvres du travail assidu d'esclaves sans nombre. Maintes villas et maints palais furent réduits en cendres! Plus d'une statue de marbre dans les nobles maisons de campagne doit avoir commencé dès lors à dormir son sommeil dans les ruines et les éboulis, futur sujet de joie pour les chercheurs.

347. En général les Ostrogoths épargnèrent les grandes églises sises hors des murs de Rome; nous le savons d'une manière précise pour les basiliques des deux princes des apôtres[1]. Mais les bandes avides envahirent les nécropoles souterraines des chrétiens qui faisaient à Rome une ceinture[2]. Le riche butin qu'ils trouvèrent dans les tombeaux païens à la surface du sol devait les attirer dans ces profondeurs : les mausolées de l'époque classique, demeurés jusqu'alors sous la protection des lois et la surveillance de gardiens possesseurs de leurs précieux trésors, leur offrirent une première proie; à la recherche d'une seconde ils descendirent, avec moins de succès sans doute, dans les catacombes chrétiennes. Le danger que l'on pouvait courir ne permettait pas alors aux Romains et aux pèlerins de visiter les catacombes, et les guerriers barbares purent en parcourir curieusement les galeries souterraines dans leur chasse au butin sans risque de rencontrer des processions de fidèles priant et portant des cierges.

Les catacombes gardent encore les témoignages de ces destructions. Après le départ des assiégeants, Vigile se préoccupa de réparer les dommages causés par eux aux tombeaux des saints. Une inscription de lui, qu'au VIII[e] siècle on lisait encore dans le cimetière des Jordani sur la *Via salaria nova*, au tombeau

[1] Procop., l. II, c. 4.

[2] *Liber pontif.*, t. I, p. 293, *Silverius*, § 99 (éd. Mommsen, p. 145), *ecclesiae et corpora martyrum sanctorum exterminatae sunt a Gothis.*

des martyrs Alexandre, Martial et Vital, nous dit que quand les " Gètes " eurent établi sous la ville leurs camps voués à la destruction, ils firent une guerre impie aux sépultures de ces martyrs, jadis ornées par Damase et pourvues par lui d'inscriptions en vers; Vigile a contemplé ces ruines avec larmes; après le départ des ennemis, il a tout restauré, notamment l'inscription de Damase. Cette inscription en vers de Vigile a été répétée textuellement dans plusieurs cimetières. Le musée du Latran conserve un petit fragment d'une inscription semblable que nous reproduisons, en le complétant, sur notre fig. 155; ce sera en même temps un spécimen de l'écriture de l'époque [1].



Fig. 155. **Inscription du pape Vigile dans les catacombes, faisant mention des Goths.**

Dans la catacombe de Calixte le visiteur aperçoit un autre monument de cette époque. C'est la copie en marbre, exécutée sans doute sous le même pape Vigile, de la grande inscription en l'honneur du pape Eusèbe. L'original avait disparu, vraisemblablement brisé par les Goths. Le copiste s'est donné beaucoup de mal pour imiter les traits si caractéristiques de l'épigraphie damasienne; mais la copie très fautive [2] est un exemple de la décadence de l'art épigraphique dans ces années [3].

---

[1] *Cum peritura Getae posuissent castra sub urbe* | *Moverunt sanctis bella nefanda prius* | ... *Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos* | *Affixo monuit carmine iure coli* | ... *Diruta Vigilius nam mox haec papa gemiscens* | *Hostibus expulsis omne novavit opus.* Voilà ce qu'on lit notamment dans l'inscription du *Coemeterium Iordanorum*, dont le texte complet se trouve dans de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 100, 137. Cfr. de Rossi, *Bullett. arch. crist.*, 1880, p. 37 : *Degli antichi danni e restauri dei monumenti priscilliani.* Notre fig. 155 donne d'après de Rossi (pl. III, fig. 6 de ses reproductions photographiques d'inscriptions chrétiennes du Latran dans le *Triplice Omaggio a Pio IX*), sur la partie sombre le fragment des cinq premiers vers d'après une inscription du Latran qui provient du *Coemeterium ad duas lauros* sur la voie labicane. On a récemment reconnu dans la même catacombe, à la sépulture des martyrs Pierre et Marcellin, des traces de restaurations qui doivent dater du pontificat de Vigile. On y a découvert également une croix gravée sur la pierre et dont la forme surprenante rappelle tout à fait celle de la croix qui se trouve sur la *Porta pinciana* (cf. fig. 163 D). (Marucchi, *La cripta storica dei SS. Pietro e Marcellino* dans le *Nuovo bullett. di arch. crist.*, 1898, p. 137 et suiv., avec le dessin de la croix p. 159).

[2] Reproduit par de Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. IV (cf. p. 195); Kraus, *Roma sotterr.*, pl. II.

[3] Une autre inscription qui parle de la *furor hostilis* des "Gètes" contre les tombeaux des martyrs se trouvait au tombeau de S. Diogène sur la *Via salaria vetus.* Le texte, dans la restitution de de Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 83, 100), proclame avec orgueil que : *cum scelere hostili crevit amor tumulis.* Voici la fin d'un poème analogue qui parlait des destructions et des restaurations et se trouvait au tombeau des martyrs Chrysanthe et Darie, sur la voie salarienne neuve : *Crevit in his templis per tua*

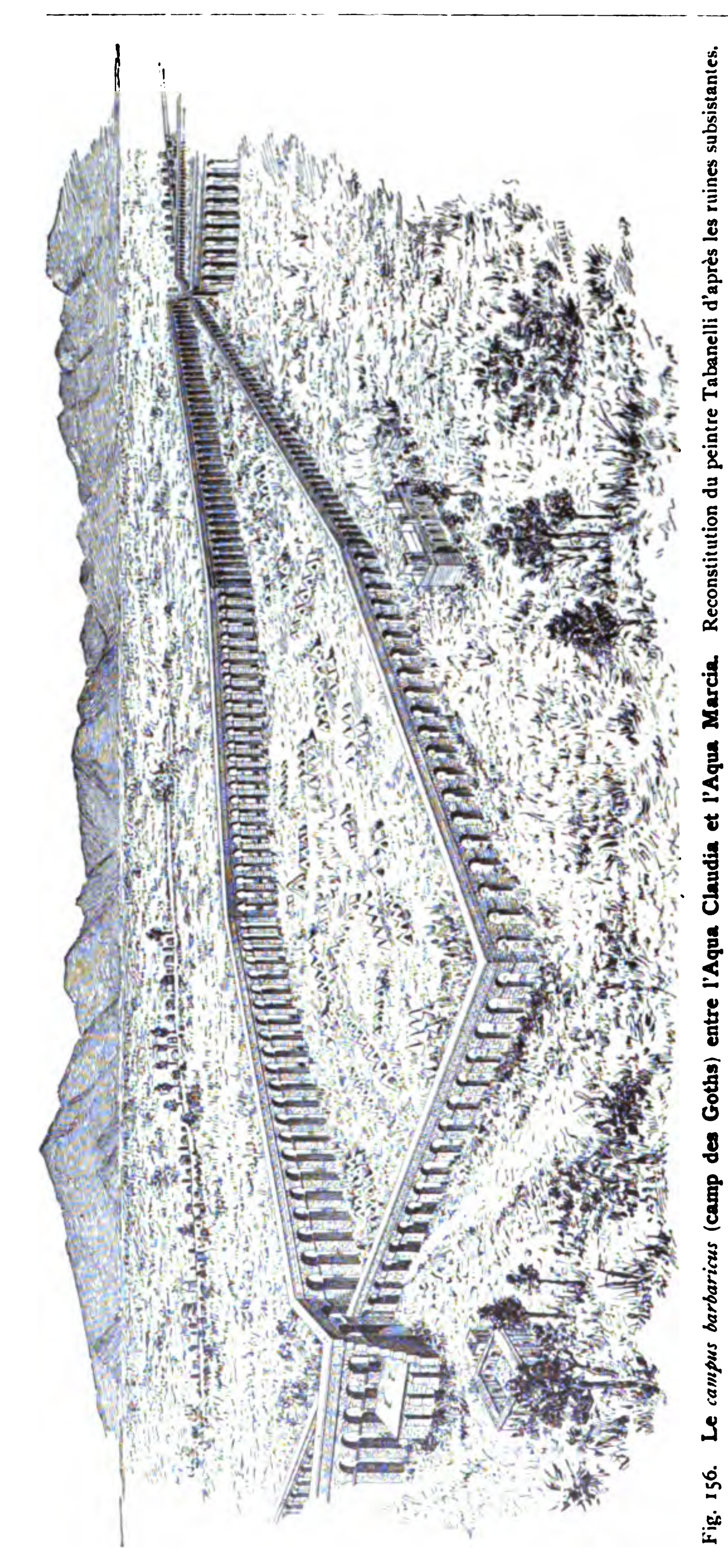


Fig. 156. **Le** *campus barbaricus* **(camp des Goths) entre l'Aqua Claudia et l'Aqua Marcia.** Reconstitution du peintre Tabanelli d'après les ruines subsistantes.

De Rossi a observé que les cimetières notamment de la région des deux voies salariennes, ancienne et neuve, portent encore les traces des dommages causés par les Goths. C'est là qu'a dû camper sous Vitigès le gros des forces gothiques. C'est aussi au long séjour des ennemis dans la banlieue de Rome que de Rossi rapporte — et non sans raison — la coutume qui devient de plus en plus fréquente au cours du VI[e] siècle d'enterrer les morts à l'intérieur des murailles dans de grands cimetières nouvellement construits. Cette coutume avait commencé, semble-t-il, dès la fin du V[e] siècle; l'insécurité persistante de la campagne la fixa pour toujours dans le siècle suivant[1].

---

damna decus (de Rossi, ibid., p. 84, 87, 116, 135; *Bullettino archeol. crist.*, 1882, p. 59 et suivantes). Cf. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 293 et suiv.

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 217 et suiv.

348. L'on peut encore reconnaître à peu près l'un des campements des Goths devant Rome, qui s'étendait à l'un des points les plus pittoresques de la campagne. C'est le *Campus barbaricus* sur la voie appienne. Le nom se maintint après la guerre et des catalogues postérieurs de biens-fonds de cette contrée l'ont conservé jusqu'à nous. Procope nous décrit la façon dont en 537, les Barbares (c'est le nom qu'il donne toujours aux Ostrogoths) établirent habilement à 50 stades de Rome un lieu fortifié, entre les voies appienne et latine, au point, dit-il, « où deux aqueducs aux arcades élevées se rencontrent, puis se séparent pour se recroiser bientôt de nouveau ». « L'espace intermédiaire, remarque-t-il, forme presque un château naturel, par le moyen de ces aqueducs. Les Barbares remplirent les arcades de pierre et de terre; ils eurent ainsi une forteresse capable de recevoir sept mille hommes ». Il fallut les maladies et le manque de nourriture pour les en déloger[1].



Fig. 157. **Croisement des aqueducs au camp des Goths** *(campus barbaricus)*.

Aujourd'hui encore, on peut observer dans la contrée et à la distance indiquées un double croisement d'aqueducs; c'est indiscutablement le *Campus barbaricus*. Là, non loin des ruines grandioses de la villa des Quintilii, les arcades majestueuses de l'Aqua Claudia se coupent par deux fois avec les arcades plus basses de l'Aqua Marcia (fig. 156)[2] pour former cet espace clos où

[1] De Rossi, *Bullett. arch. crist.*, 1870, p. 104 et suiv.; 1873, p. 95 et suiv. avec (pl. VII) une carte topographique peu commode; Lanciani, *Acquedotti*, p. 148; Procope, l. II, c. 3, 4.

[2] L'Aqua Claudia est au fond, avec ses piliers plus élevés, aujourd'hui presque disparus en cet endroit mais bien conservés ailleurs; l'Aqua Marcia encore subsistante, dresse en avant ses arcades. Les restes des deux villas se distinguent encore. A l'arrière plan la voie latine coupe la plaine avec ses tombeaux encore debout.

prit place le camp gothique. Une tour du moyen âge qui aujourd'hui regarde mélancoliquement les ruines des aqueducs imprime à l'ensemble un caractère solennel. Le croisement des vieux aqueducs, sur lequel elle se dresse, est un chef-d'œuvre de l'architecture antique (fig. 157)[1]. En 1853 on a découvert sur la nouvelle route d'Albano, qui passe tout près, entre le quatrième et le cinquième mille, des tombeaux chrétiens, qui contenaient, renfermés dans des linges précieux, des cadavres portant trace de mort violente; peut-être étaient-ce des victimes de la guerre entre Ostrogoths et Byzantins[2].

Contre ce retranchement entre les voies appienne et latine, Bélisaire établit un camp pour ses cavaliers huns, au sud de Rome, près de la voie ostienne, immédiatement avant d'arriver de la ville à la basilique de Saint-Paul. Il fut établi là parce qu'il protégeait en même temps le cours du Tibre qui coulait à ses pieds. Il n'en reste plus trace, pas plus que du portique conduisant à Saint-Paul, que Procope nomme en parlant de ce fort des Huns, qu'il a dû servir à couvrir, peut-on croire[3].

Plus tard, lors du second siège de Rome, Totila établit le gros de ses campements sur la rive opposée du fleuve, près de la *Via Portuensis*, à huit milles de Rome, au lieu dit le champ des merles[4]. Il y a encore dans le pays un domaine appelé Campo di Merlo; et on y a retrouvé en 1858 les restes d'une église de " Saint-Pierre du Pons Meruli ", mentionnée au VII[e] siècle[5].

II. — Histoire des murs et des portes pendant la guerre.

349. Si après ce regard jeté sur les camps nous portons notre vue sur les murs de Rome, ils nous offriront à leur tour maint souvenir monumental de cette période profondément agitée.

En elles-mêmes, ces ruines vénérables gardent l'indestructible mémoire de la vaillance et de l'habileté stratégique que Bélisaire a mises à les défendre dans la position la plus difficile; elles sont en même temps la grandiose épitaphe des milliers de Goths tombés devant elles. Une sombre destinée ramenait toujours ces tenaces enfants du Nord devant cette impitoyable enceinte de pierres, où se brisaient leurs forces.

Dans la première période de la guerre, quand on parle des murs, c'est surtout la porte pincienne (fig. 158)[6] qui est en jeu. Cette petite porte encore subsistante se distingue notablement des autres portes de Rome. Il semble qu'on ait utilisé une poterne antérieure (*posterula*) pour en faire une porte. La

[1] Lanciani, *Ancient Rome*, p. 63. Le croisement est celui qui sur la figure précédente est à gauche du spectateur.

[2] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1873, p. 96; 1876, p. 35; Lanciani, *I comentarii di Frontino intorno le acque e gli acquedotti* (1880), p. 148. Cfr. le plan des aqueducs dans Fabretti, *De aquis et aquaeductibus*, (1788), pl. I, et sur la carte *Dintorni di Roma* de Kiepert (*Carta archeolog. dell' Italia centrale*).

[3] Procope, l. II, c. 14. Lanciani a donné place au portique dans sa *Forma urbis*, p. 44.

[4] S. Grégoire, *Dial.*, l. III, c. 11 : *ad locum qui ab octavo huius urbis milliario Merulis dicitur.*

[5] *Liber pont.* t. I, p. 346, *Adeodatus : hic ecclesiam beati Petri, qui est via Portuense iuxta ponte Meruli, restauravit.* Cf. A. Pellegrini, *La basilica di S. Pietro in Campo di Merlo* (Roma, 1860); De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1870, p. 107; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 347.

[6] Dans le passage de la porte on reconnaît encore la présence de l'antique herse, qu'on ne peut voir sur la photographie. Cf. fig. 164.

proximité du palais du Pincio, d'où Bélisaire dirigeait les opérations de la défense de Rome, a donné alors à cette porte une importance exceptionnelle. La clef de l'arcade extérieure conserve encore la trace des restaurations byzantines, dans la grande croix grecque gravée sur la pierre (fig. 158 et 159 B)[1]. La clef de l'arcade intérieure porte une croix latine (fig. 159 D). Le double caractère de la Rome d'alors, à la fois grecque et latine, semble s'y être



Fig. 158. **Porta pinciana,** côté extérieur, d'après une photographie.

exprimé. C'est sans doute à Bélisaire que l'on doit les transformations en porte de cette poterne[2].

[1] A est emprunté au côté intérieur de la porte appienne; on y lit: la grâce de Dieu; saint Conon, saint Georges. B est au côté extérieur de la porte pincienne, D au côté intérieur; G au côté extérieur de la porte latine.

[2] Lanciani, qui éclaircit par un plan cette transformation dans le *Bull. arch. com.*, 1892, p. 102, l'attribue sans preuve à Honorius; de même dans sa *Forma urbis*.

Si, partant de la porte pincienne, on suit les murs vers l'est, on y remarque des brèches considérables, réparées à une époque fort ancienne. Le large usage que l'on a fait pour ce blocage de constructions anciennes, et notamment de morceaux de marbre, dénote assez clairement la hâte avec laquelle a été exécuté le travail. Beaucoup de ces antiques brèches, si elles pouvaient parler, nous raconteraient sans doute les assauts des Goths et les rudes efforts de leurs béliers de bois. Il n'est pas douteux que beaucoup d'ouvertures ont été pratiquées à cette époque et que les assiégés ont dû les boucher en toute précipitation.

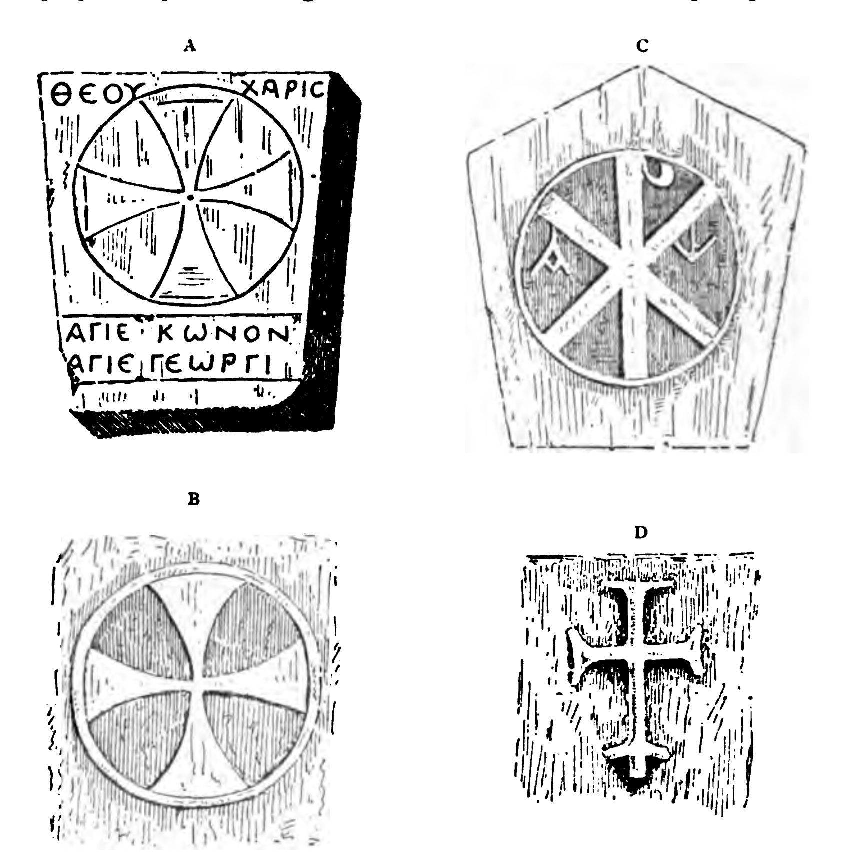


Fig. 159. **Quatre croix des portes de Rome à l'époque byzantine,** dessin de Pio Franchi.

Dans le séjour que Totila fit à Rome, après l'avoir subjuguée, il abattit aussi, au dire exprès de Procope, quelques parties de murailles. Ce fut un acte d'aveugle brutalité, puisque cette destruction ne pouvait être d'aucune utilité au roi des Goths qui n'avait assurément pas l'intention d'abandonner Rome de nouveau. Cependant, l'on ne saurait admettre que, comme on le raconte ordinairement, la destruction ait frappé le tiers de l'enceinte totale. C'est une assertion que contredit aussi bien l'aspect de la muraille actuelle, qui est encore l'ancienne, que l'invraisemblance même du fait. Il faut prendre le texte de l'historien grec en ce sens que l'on abattit en maints endroits le tiers supérieur de la muraille, et peut être simplement aux endroits où elle était déjà endommagée. Dans sa grande *Forma urbis*, Lanciani marque un long espace de mur à gauche de la porte nomentane dans la direction de la

porte salarienne comme détruit en 546 par les Goths; ce n'est là qu'une hypothèse[1].

Totila aurait également détruit toutes les portes de la ville, à prendre textuellement les expressions de Procope. Mais c'est encore là une assertion contre laquelle proteste le seul aspect des choses, puisqu'aujourd'hui encore mainte porte garde l'antique construction d'Honorius (cf. fig. 14, 31, 157). Mais il suffit de quelque attention pour remarquer à diverses portes que les blocs de pierre qui constituent l'arc de la herse (*sarracinesca*) ont été à un moment violemment arrachés et rétablis ensuite en hâte et d'une manière irrégulière. On peut rapporter cet état de choses à des dommages causés par Totila et réparés par Bélisaire ou par Narsès, surtout lorsque, comme c'est le cas à la porte latine, on voit au milieu de ces arcs réparés des croix et des monogrammes byzantins (fig. 160)[2].

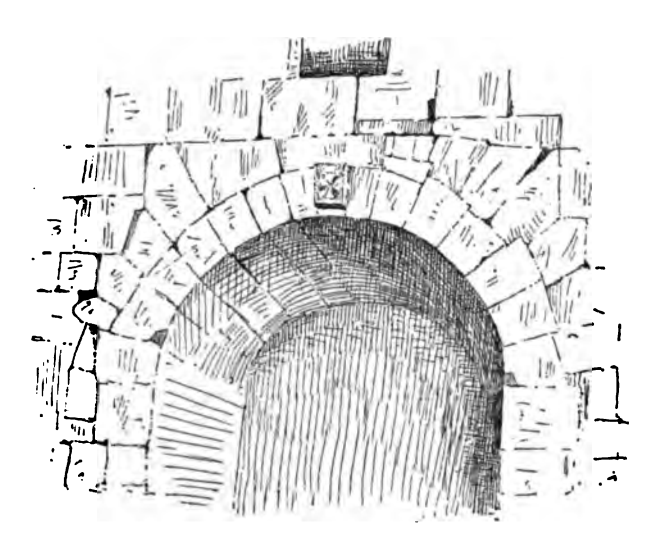


Fig. 160. **La Porta Latina.** Côté intérieur. Dessin de P. Franchi.

En allant à droite de la porte nomentane et longeant le camp prétorien, on arrive, d'après la *Forma urbis* de Lanciani, au *Vivarium*, si fatal aux armes gothiques dans le premier assaut de Vitigès. C'était un espace carré, entouré de murs, qui avait jadis servi à la garde de bêtes sauvages. Il était devant le mur de la ville, au côté sud du camp prétorien. C'est là que se trouvait l'antique *Porta clausa* ou *Porta inter aggeres*, encore visible aujourd'hui et qui avait été murée.

[1] *Procop.* I. III, c. 22 : Τοῦ περιβόλου ἐν χωρίοις πολλοῖς τοσοῦτον καθεῖλεν ὅσον ἐς τριτημόριον τοῦ παντὸς μάλιστα (éd. Comparetti, t. II, p. 344). Gregorovius s'appuie là-dessus pour raconter que " le tiers de cet ouvrage gigantesque (la muraille) fut effectivement abattu " (t. I, p. 421) ! Heureusement que l'on peut donner des mots une explication fort naturelle, — celle que nous proposons, — qui nous fait éviter cette monstrueuse affirmation.

[2] *Procop.* l. III, c. 24 : Πάσας γὰρ (πύλας) διαφθείρας Τωτίλας ἔτυχεν, ἅσπερ οὐκ ἔφθη τεχνιτῶν Βελισάριος τεκτηνάμενος (éd. Comparetti, t. II, p. 355). Sans détruire les portes, il suffisait de leur faire subir le traitement dont nous parlons pour les mettre hors d'usage; et pour faire de Rome une ville ouverte, Totila n'avait meme pas besoin de les traiter toutes ainsi. Coste, dans sa traduction (p. 232), rend à tort τεχνιτῶν par *Zimmerleute* (charpentiers). Je pense qu'il s'agit des maîtres maçons chargés de rétablir la bordure intérieure des arcs aux portes endommagées; travail difficile pour lequel on pouvait manquer de temps et d'hommes, bien plus que de charpentiers pour les herses. Le médiocre travail de restauration des Byzantins est aussi très apparent au côté extérieur de la porte appienne et même à son côté intérieur, où la clef de l'arc porte exactement la même croix grecque à branches égales et pattée, inscrite dans un cercle, que l'on voit au côté extérieur de la porte pincienne (fig. 159 B. Cf. pour le côté intérieur de la même porte p. 95). La même croix se voit encore au pont de l'Anio construit par Narsès sur la voie salarienne (Cf. F. Mazzanti, *Ar-*

Les Goths avaient espéré trouver là un point faible pour s'emparer de la ville. Ils assaillirent le *vivarium* où Bélisaire les laissa tranquillement et froidement s'engager; mais dès qu'ils en eurent rempli l'espace les troupes romaines firent une sortie soudaine et les Goths que les murs du *vivarium* empêchaient également de combattre et de fuir se virent condamnés à une épouvantable défaite [1].

350. En suivant le mur extérieur dans le sens opposé, au nord-ouest, sous les hauts remparts du Pincio, on rencontre, à l'angle le plus septentrional de

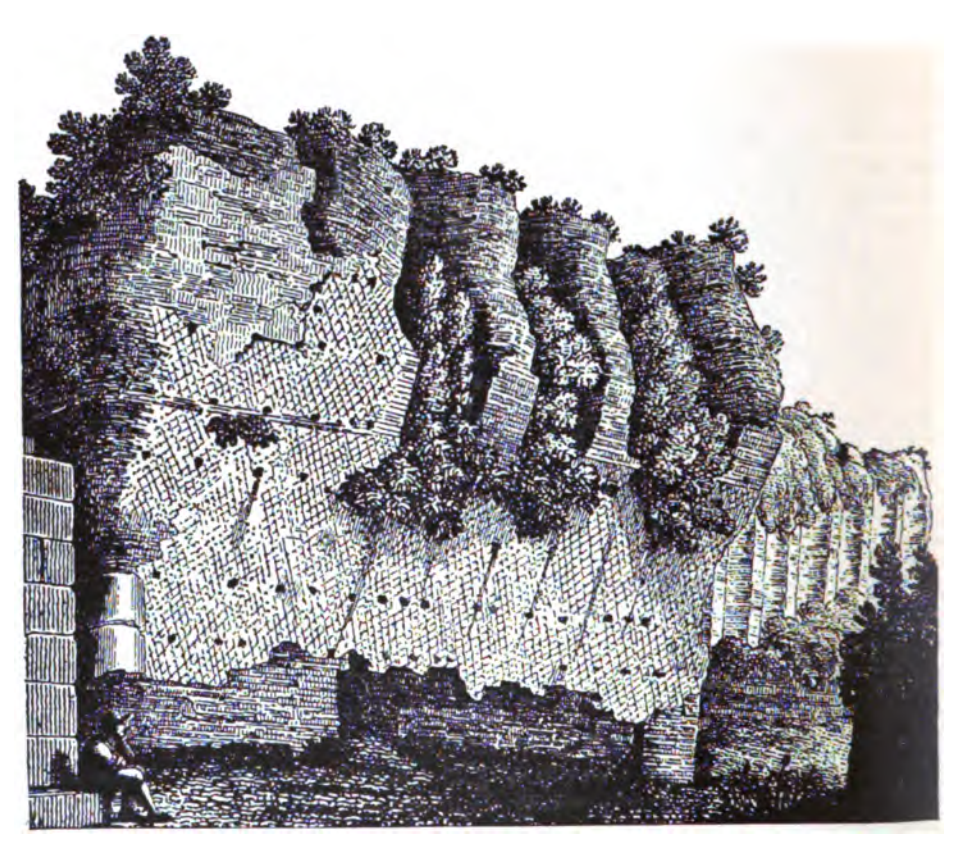


Fig. 161. **Le muro torto, pan de mur romain en ruines sous les jardins du Pincio.**

chivio storico dell' arte, 1896, p. 50, avec la figure de l'ancien pont d'après d'Agincourt). La croix qui se trouve sur la face intérieure de la porte appienne (fig. 159 A) porte les mots ΘΕΟΥ ΧΑΡΙϹ, et au dessous ΑΓΙΕ ΚΩΝΟΝ | ΑΓΙΕ ΓΕΩΡΓΙ. On remarque encore cette restauration byzantine aux deux faces extérieure et intérieure de la porte latine. Le côté extérieur (Nibby, *Mura di Roma*, pl. 24) a un monogramme ☧ avec l'alpha et l'oméga dans les angles latérax de uxtreet senestre (fig. 159 C); le côté intérieur est orné d'une croix byzantine (fig. 160). Un examen architectural plus détaillé pourrait faire rentrer d'autres portes, même dépourvues de croix byzantine, dans la catégorie des portes restaurées par Bélisaire ou par Narsès. Actuellement on ne connaît sur les portes de Rome d'autres croix que celles que nous avons indiquées, avec celles de la porte d'Ostie.

[1] Procope, l. I, c. 23 (éd. Comparetti, t. I, p. 167) : Οὐιττίγιδος ἐν βιβαρίῳ ἰσχυρότατα ἐγκειμένου, etc.

cette colline, un pan de mur d'une grande hauteur écroulé et en ruines, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Muro torto* (fig. 161)[1].

Le Pincio, désigné dans l'antiquité sous le nom de *collis hortorum*, possédait en ce point de son flanc septentrional, alors comme aujourd'hui, de collossales substructions. Ces murs, à en juger par divers indices, datent environ du Ier siècle : l'appareil réticulé de la meilleure époque romaine se voit au *muro torto*, comme plus à l'ouest sous les derniers des gigantesques contreforts bâtis par Pie VII. Dans son travail d'établissement de l'enceinte de la ville, l'empereur Aurélien y a compris toutes les substructions du Pincio.

Dans l'histoire de la guerre gothique, Procope parle avec détail de cet angle écroulé. Il en parle comme d'une position miraculeusement protégée par S. Pierre, d'après la tradition populaire. Il est visible que la lézarde existait là depuis longtemps déjà; peut-être dans les temps qui suivirent Aurélien, un tremblement de terre et le poids de la colline avaient-ils produit le désastre. Dans les premières mesures qu'il prit pour la défense de la ville, Bélisaire voulut abattre et remplacer par un nouveau mur ce coin qui lui semblait offrir à l'ennemi une brèche capable de le tenter. Mais, d'après Procope, les Romains lui auraient dit que saint Pierre s'était engagé envers eux à y monter la garde; cette assurance aurait fait renoncer Bélisaire à son projet; et les assiégés auraient pu constater avec admiration que jamais, même dans les années suivantes de la guerre, le lieu en question n'aurait été l'objet d'un assaut ou d'une alerte quelconque. Jusqu'aujourd'hui, conclut-il, une crainte religieuse a empêché d'y faire la moindre réparation [2].

Le "jusqu'aujourd'hui" de Procope peut s'appliquer à notre époque. Car l'état du *muro torto* est resté essentiellement le même dans tous les temps. Toujours cependant, et sans doute aussi sous Bélisaire, on a pourvu ce lieu d'une maçonnerie suffisante. Aucune époque, et moins que toute autre celle de l'habile général byzantin, n'a simplement abandonné cette partie du rempart à la protection de S. Pierre. A la voir d'en bas, cette masse pendante en avant et cette ouverture béante par derrière donnent l'impression d'une ruine effrayante; mais c'eût été une rare audace que de tenter de s'emparer des murailles sur ce point. D'ailleurs, au temps de Bélisaire, comme on le voit par la description de Procope, le terrain environnant était considérablement plus profond qu'aujourd'hui et l'assaut n'en était que plus difficile.

Ce n'est cependant pas une raison pour douter de la pieuse croyance des guerriers de l'époque ou des habitants de la ville, ni pour nier la protection spéciale accordée à Rome par S. Pierre : les Romains ont très bien pu faire à Bélisaire des protestations dans la forme qui nous est racontée. Mais c'est le devoir de l'historien de considérer toutes les circonstances historiques et en ce qui concerne Procope, la critique sait que ses récits sont en général bien supérieurs à ses jugements et à sa philosophie. En tout cas il a parfaitement raison de conclure le passage ci-dessus mentionné par cette remarque : " L'apôtre

[1] D'après Nibby-Gell, *Le mura di Roma*, pl. 4. La vue est prise de l'entrée latérale occidentale de la villa Borghèse. Cf. la *forma Urbis* jointe à ce volume. Les murs qui apparaissent à droite et qui sont incorporés aux substructions modernes du Pincio laissent voir par endroits l'ancien *opus reticulatum*.

[2] Voici le passage le plus caractéristique de Procope (p. 165) : Περίβολον διερρωγότα Ῥωμαῖοι τῇ σφετέρᾳ γλώσσῃ ἐκ παλαιοῦ καλοῦσι τὸν χῶρον.... Πέτρον σφίσι τὸν ἀπόστολον ὑποσχέσθαι ἰσχυριζόμενοι αὐτῷ μελήσειν τοῦ ἐνταῦθα φυλακτηρίου.

Pierre est pour les Romains un objet d'admiration respectueuse et de vénération." Et nous pouvons être certains que les Romains mettaient sous la protection de S. Pierre tous leurs remparts et non pas seulement le *Muro torto*. Les Goths rivalisaient avec les Romains et les Byzantins dans le culte de S. Pierre: si Bélisaire orna d'un précieux ex-voto le tombeau de l'apôtre, nous verrons d'autre part le roi goth Totila, devenu maître de Rome à la fin de 546, se rendre aussitôt au tombeau de S. Pierre pour lui faire ses actions de grâces.

351. Un autre point remarquable des fortifications, dont le nom revient souvent dans l'histoire des assauts de l'époque, est le grand mausolée d'Hadrien près du Tibre.

De Saint-Pierre, le portique dont nous avons déjà parlé conduisait au mausolée. Sous Vitigès, les Goths pensèrent à utiliser ce portique et les bâtiments adjacents, notamment le vaste cirque d'Hadrien, pour tenter un assaut contre le mausolée, qui était alors et demeura par la suite un point d'une grande importance stratégique. C'était la clef du pont élien, le pont Saint-Ange actuel, par lequel on accédait à la partie principale de la ville sise sur la rive gauche du fleuve. Transformé en forteresse dès l'époque d'Honorius, il défendait, outre le pont, la porte dite de Saint-Pierre *in Hadrianio*, c'est-à-dire l'ancienne porte aurélienne, qui se trouvait, pour préciser sa position, tout contre la rive droite du fleuve dans le plus occidental des deux murs qui allaient du mausolée au fleuve et comprenaient entre eux le pont [1].

Lors du premier siège de la ville par Vitigès, les Goths dirigèrent donc contre le mausolée impérial l'un de leurs principaux efforts; il fallait à tout prix s'emparer de la porte aurélienne. Une fausse attaque des Goths avec des bateaux contre les murailles de la rive gauche entraînèrent à une sortie le commandant de la forteresse. En même temps, d'autres troupes gothiques s'avançaient, presque sans être vues, contre la porte aurélienne à l'abri du toit du portique de Saint-Pierre; arrivés près de la porte ils lancèrent une nuée de traits contre les parapets de la forteresse, puis, couverts de leurs grands boucliers, ils tentèrent l'escalade. La faible partie de la garnison demeurée dans la place voyait réduits à l'impuissance et le tir de ses machines à cause de la proximité des assaillants et ses javelots à cause des boucliers dont ils étaient couverts [2].

Les troupes du mausolée recoururent alors à un moyen de défense tout à fait tragique : les antiques statues qui entouraient le parapet et formaient autrefois une décoration à ce magnifique monument, furent mises en pièces en toute hâte et l'on précipita sur les Goths une grêle de tronçons de ces chefs-d'œuvre de l'art; produits du génie de la Grèce et de Rome, images des Dieux, curieusement rassemblées par Hadrien et ses successeurs, ces statues admirées des héros de jadis écrasèrent de leurs débris les Goths, rompant les rangs des assaillants. Le mausolée fut délivré : tout autour gisaient des cadavres, mêlés aux débris glacés des statues.

Les statues et fragments de statues retrouvés jusque dans les temps modernes sous les murs du mausolée donnent une idée de la richesse et du nombre des sculptures qui le décoraient. C'est de là que provient le faune

[1] Cf. part. 1, p. 217.

[2] Procop., l. I, c. 22 (éd. Comparetti, t. I, p. 160). On a donné de ce passage les interprétations les plus étranges, à cause de l'incertitude qu'en offraient autrefois les données topographiques.



endormi de Munich, retrouvé sous Urbain VIII en creusant des fossés ; de là le buste colossal d'Hadrien, découvert sous Alexandre VI et qui est au musée du Vatican [1]. Les travaux faits en 1892 pour prolonger le pont élien ont mis à jour d'autres fragments considérables, notamment des têtes humaines colossales et une partie d'une tête chevaline, également fort grande. Nous savons par Procope qu'en effet le tour supérieur du mausolée était orné de statues équestres et de quadriges [2].

Deux fois encore dans la guerre des Goths, le mausolée d'Hadrien fut le théâtre de combats. On ne tenta plus d'assaut proprement dit ; mais lorsque Totila eut pris Rome pour la seconde fois, il assiégea dans le tombeau Paul, capitaine de la cavalerie cilicienne; déterminé à se battre jusqu'à la mort, celui-ci reçut de Totila le droit de se retirer en armes. Le roi des Goths fortifia la place par une nouvelle muraille.

Lorsqu'il fut tombé dans le combat contre Narsès et que le capitaine grec fut entré en possession de Rome, la dernière poignée des guerriers goths de la ville se maintint encore dans le château-fort; ils s'y défendirent avec le précieux butin qu'ils y avaient caché en hâte; mais leur vaillance ne pouvait penser à une longue résistance. Narsès les laissa généreusement partir, leur accordant la vie sauve et la liberté, comme jadis avait pu se retirer le capitaine byzantin.

III. — Scènes dans la cité pendant la guerre des Goths.

352. L'histoire intérieure de la cité pendant ces années de troubles nous offre deux scènes d'un caractère tout autre, calme et pacifique : l'une au Latran l'autre dans la basilique de Saint-Pierre au Vatican : la première a pour principaux personnages le pape Vigile et Bélisaire, la seconde le même Vigile et le poète Arator.

Bélisaire avait vaincu Vitigès et l'avait réduit en son pouvoir à Ravenne. L'infortuné roi des Goths apprit qu'on devait le conduire à Justinien, à Constantinople, et que Bélisaire se proposait de l'accompagner lui-même, par mesure d'honneur. Le roi des Vandales Gélimer avait aussi été conduit à Constantinople pour orner de sa présence le triomphe de l'empereur. D'après le *Liber pontificalis*, le départ de Vitigès devait avoir lieu non de Ravenne, mais de *Portus romanus*. Bélisaire vint auparavant à Rome avec son prisonnier, avec lequel il se présenta devant Vigile au palais du Latran. Dans la salle dite basilique de Jules, une assemblée solennelle se tint pour célébrer la paix qui semblait reconquise par la chute du roi. Bélisaire et les gardes chargés de la personne de Vitigès firent, à la face de l'autorité ecclésiastique, le serment solennel de ne commettre aucun attentat contre la vie ou la personne du roi, mais de le conduire sain et sauf à Constantinople. Ce fut ainsi devant le successeur de S. Pierre que le chef germanique reçut dans son abaissement les garanties de sécurité de l'empire grec [3].

[1] Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. II, part. I, p. 408.

[2] C. L. Visconti, *Bullett. archeol. comun.*, 1892, p. 265 et suiv.

[3] *Liber pontif.*, t. I, p. 296, *Vigilius*, § 102 : *Tunc dederunt ei sacramenta in basilica Iulia, ut salvum illum perducerent ad Iustinianum*. Je ne vois pas les raisons de reléguer avec Gregorovius (t. I, p. 399) dans le domaine de la légende ce fait garanti par un écrivain presque contemporain, simplement parce que Procope et le continuateur de la chronique de Marcellin gardent le silence à ce sujet.

On doit rattacher à cette scène de l'histoire de Rome quelques autres souvenirs des rapports de Bélisaire avec la ville.

Peut-être est-ce alors que, en reconnaissance de ses succès guerriers, Bélisaire remit entre les mains du pape Vigile pour le tombeau de S. Pierre la précieuse croix d'or, qui rappelait ses triomphes, soit par des sculptures, soit par les noms gravés des combats; en même temps que la gloire de la guerre contre les Vandales, elle devait éterniser celle des luttes gothiques. Elle ne pesait pas moins de cent livres d'or et était richement ornée de pierres précieuses. On la conservait encore dans le trésor du Latran sous Hadrien II au IXe siècle; mais après sa mort elle disparut dans le pillage auquel fut livré le palais pendant la vacance du siège[1].

Le généreux capitaine donna également à la basilique vaticane deux grands luminaires d'argent, dont le biographe de Vigile dans le *Liber pontificalis* dit qu'ils sont demeurés "jusqu'au présent jour devant le corps de l'apôtre Pierre". Il ajoute que Bélisaire fit distribuer aux pauvres de larges aumônes; qu'il fonda près d'Hortae (Orte) sur la voie flaminienne un cloître en l'honneur de S. Juvénal (premier évêque connu de Narni) et le dota de nombreuses possessions; enfin qu'il construisit à Rome sur la *Via lata* un hospice pour les pèlerins (*xenodochium*)[2].

La place de cet hospice est marquée par l'église de *S. Maria in xenodochio* ou *inter trivium*, appelée aujourd'hui Sainte-Marie de Trevi. L'église actuelle, de construction moderne, garde sur sa façade une inscription commémorative de la fondation par Bélisaire, laquelle provient du linteau de la porte de l'église médiévale. Elle dit en vers léonins que " Vilisarius " ami de la cité, a fondé cette église pour le rachat de ses fautes et demande au visiteur de prier pour lui le Seigneur[3].

Ce n'est pas la seule inscription romaine qui mentionne Bélisaire. Diverses épitaphes font mémoire de ce général en le nommant incidemment. Elles sont d'autant plus remarquables que les épitaphes étaient plus rares à l'époque dans Rome, et qu'il ne s'en est conservé qu'un très petit nombre qui fassent allusion aux Goths ou à des personnages célèbres[4].

Au contraire c'est au domaine des fables qu'appartient la statue de Bélisaire mendiant que jadis l'on montrait à Rome dans la villa Borghèse[5]. La

[1] *Liber pont.*, *ibid.*, et t. II, p. 192, *Stephanus V*, § 643.

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 296, *ibid.*, § 102 : *xenodochium in via lata et in via flamminea iuxta civitatem Hortas monasterium sancti Iuvenalis.*

[3] Armellini, *Chiese*, 2e éd., p. 278, donne le texte, d'une manière peu correcte; il manque dans Forcella. Les caractères sont extraordinairement beaux pour le XIe-XIIe siècle, auquel Armellini les attribue. La notice que le même auteur donne de la découverte en 1890 de restes supposés du xenodochium ou de son église près du flanc oriental de l'église actuelle, est inexacte. La longue muraille (ce n'est pas un portique) dont il s'agit était antérieure à Bélisaire. Cf. Lanciani, *Bull. arch. com.*, 1892, p. 278; Lanciani a reproduit ces restes dans sa *Forma urbis*.

[4] Par ex., l'épitaphe de *Seberus tinctor* (537), à Saint-Pancrace, nomme *beatissimus papa Vigilius* et *Vilisarius vir excellentissimus adque* (sic) *patricius* (De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. I, p. 481, n. 1057). Cf. dans mes *Analecta romana*, t. I, p. 156, et pl. V, fig. 5, l'inscription romaine du Goth Wiliaric, neveu du *magister militiae* Trasaric à Sainte-Praxède. Le texte, de 589, est une intéressante preuve de la durée à Rome des familles gothiques nobles après la chute de l'empire gothique.

[5] Winckelmann, trad. ital. avec additions de Fea : *Storia delle arti del disegno*, t. II, p. 421; t. III, p. 513; trad. fr. (Paris, an II-an XI), t. II, p. 509; t. II, 2e partie, p. 295.

figure assise, la main tendue, représentait non Bélisaire, mais un autre personnage. Il a fallu la croyance universelle à la légende du moyen âge sur Bélisaire aveugle et réduit à la dernière misère pour faire attribuer à cette statue cette étrange signification. Cette fausse légende a donné aussi naissance au récit populaire de Bélisaire demandant l'aumône aux passants à la porte pincienne[1]: la porte a bien porté longtemps son nom, mais pour une tout autre raison ; et cependant la légende a si fortement agi sur l'imagination populaire qu'au moyen âge on mit sur la porte l'inscription : " Donnez une obole à Bélisaire "[2].

353. En 544 la basilique vaticane vit l'autre scène pacifique à laquelle nous avons fait ci-dessus allusion. Rome, à ce qu'il semble, n'avait pas encore à redouter le voisinage du successeur de Vitigès prisonnier. Pendant la paix, Arator, sous-diacre de l'église romaine, avait composé un grand poème en hexamètres

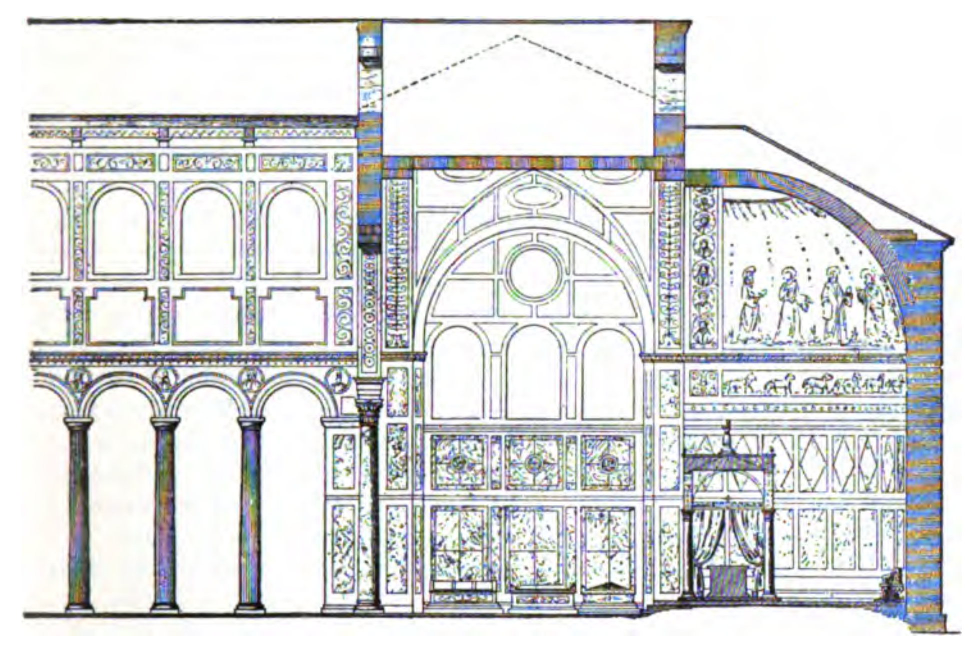


Fig. 162. **Saint-Pierre ès-liens.** Coupe longitudinale, avec l'autel et le transept. Reconstitution.

sur l'histoire des apôtres. Ligure de naissance, ce personnage qui s'était distingué dans de hautes fonctions au service de l'État goth, était entré dans les ordres à Rome sous l'influence de Vigile. Il offrit au pape son ouvrage dans une assemblée solennelle à Saint-Pierre[3].

Ce fut le 6 avril qu'eut lieu cette remise, d'après une note insérée dans les manuscrits. Plusieurs évêques et la majorité du clergé étaient devant la confession de l'apôtre. Vigile fit lire une partie de l'œuvre et la remit au primicier des

[1] Baronius (ann. 561, n. 2) croyait encore à la scène de la porte pincienne, inventée au XII[e] s. par Jean Tzetzès dans ses chiliades : Βελισαρίῳ ὀβολὸν δότε τῷ στρατηλάτῃ.

[2] Mentionnée notamment par Uggeri, *Journée pitt. du tour des murs de Rome* (1828), p. 17. Cf. C. Meyer, *Belisarius in Sage und Kunst*, au t. XVI (1893), fasc. 4, du *Repertorium für Kunstwissenschaft*.

[3] *Aratoris De actibus apostolorum libri duo* (éd. Arntzen, 1769; éd. Migne, *P. L.*, t. LXVIII, p. 81 et suiv.).

notaires, Surgentius, pour être gardée dans les archives (*scrinium*). Mais, lit-on dans l'annotation manuscrite, les gens les plus instruits et les plus savants de la ville ne cessant de solliciter le pape de faire lire l'ouvrage publiquement, l'auteur en personne donna lecture des 2326 vers de son poème dans la belle basilique de Saint-Pierre-ès-liens (*ad vincula*, fig. 162)[1], richement décorée par la générosité de la famille théodosienne.

La lecture, à laquelle assistaient des auditeurs de toute condition, nobles et pauvres, clercs et laïques, ne prit pas moins de quatre séances, parce que certains morceaux, particulièrement goûtés, furent redemandés, ce qui ne permit que d'avancer lentement[2].

De semblables réunions étaient la reviviscence d'un usage des beaux temps où Rome écoutait en audiences publiques les œuvres des poètes distingués. Dans les temps malheureux de la décadence, l'église se faisait l'asile des habitudes classiques.

Mais ce n'étaient point les muses du classicisme antique ni les figures de l'Olympe, mais les hautes pensées de la Sainte Écriture et de l'Église qui avaient inspiré Arator. Parfois son exposition poétique atteint une véritable perfection. Tour à tour légers et gracieux ou sublimes et solennels, selon le sujet, ses vers coulent avec aisance; mais il y a quelque lourdeur dans le développement de son thème. Le poète s'abandonne trop à une interprétation allégorico-mystique des faits bibliques; et sa langue se ressent de l'obscurité et de la recherche des pensées. Arator représente à Rome la dernière efflorescence de la poésie chrétienne primitive.

Quoi qu'il en soit, on comprend l'intérêt qu'éveillait à cette époque dans la ville ce rare phénomène d'une œuvre poétique. Mais la description poétique du sort des apôtres persécutés et de leur prédication triomphante, et surtout la glorification profondément sentie que fait Arator de S. Pierre, protecteur et consolateur des Romains dans ces temps de malheur, devait lui assurer la reconnaissance et l'attention de son auditoire. La délivrance de S. Pierre de la prison d'Hérode arrache au poète cette exclamation : " Pierre emprunte son nom à la pierre; il a hérité d'un nom éternel. C'est un fondement qui ne connaît pas la ruine. Pierre, nous t'attendons; viens à nous, sors de prison pour le salut de nous tous qui te chérissons[3]! "

Quelle profonde impression devait produire Arator, quand, un peu plus loin, au terme de la première moitié du poème, il arrivait aux chaînes de S. Pierre, conservées dans cette même église! " Un gage de libération, disait-il, nous a été donné; un joyau que Pierre, le prisonnier, a sanctifié de sa main et l'ange de sa parole; ces chaînes ont fortifié la croyance, elles t'assurent, ô Rome, le salut! Dans ces liens qui te tiennent tu seras à jamais libre et tes murs ne redouteront aucun ennemi. Car Pierre, qui ouvre les portes du ciel, ferme la voie aux maux de la guerre"[4].

---

[1] Hübsch, *Die altchristlichen Kirchen*, pl. IX, fig. 8. Ce dessin est instructif pour l'intelligence des différentes parties d'une riche basilique.

[2] Migne, *quo supra*, col. 55.

[3] Liv. I, v. 1013 et suiv. (Migne, col. 171).

[4] Liv. I, v. 1070 et suiv. (Migne, col. 174) : *His solidata fides, his est tibi, Roma, catenis* | *Perpetuata salus; harum circumdata nexu* | *Libera semper eris*, etc. Ces vers ne tardèrent guère à être transformés en inscription dans l'église même de St-Pierre-ès-liens. (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 110, 285.) Cf. mon mémoire de la *Civiltà cattolica*, 1898, t. III, p. 205 et suiv., 210, sur les chaînes de S. Pierre.

Ces dernières paroles étaient d'actualité, les souhaits du poète étaient vraiment inspirés. Mais était-il réellement impossible que Totila, dès lors fort redouté pour ses exploits guerriers, menaçât bientôt Rome et se mît finalement en possession de la ville? En enseignant la confiance aux saints, l'Église était fort éloignée de prescrire des lois au secours qu'elle attendait d'eux. Le secours ne vient pas toujours aussi vite que le voudrait l'impatience du désir. Pour Rome il ne vint que tard, après seulement qu'un nouveau fléau se fut abattu sur la ville et eut fait tomber ses portes. Mais il fallut déjà une assistance extraordinaire pour conserver la ville à son rôle futur dans le monde. Si au milieu de tous les coups qui la frappaient, Rome vit se fortifier chaque jour son autorité spirituelle sur les peuples, si l'Église, même sous un pape comme Vigile, ne subit pas de plus graves dommages, nous voyons là la marque de la direction céleste dans l'histoire de la ville et de son siège spirituel.

354. Vigile, on le sait, grâce aux ombres de sa vie antérieure, n'avait pu s'acquérir la considération des Romains. Et cependant c'était bien l'époque où la ville aurait eu besoin d'un Léon le Grand.

Le sous-diacre Arator parle bien, dans la dédicace de son œuvre à Vigile, de l'admirable bonté du pape; il porte, dit-il, son troupeau sur ses épaules. Mais ce n'est guère là qu'une louange de courtoisie, bien que l'on puisse penser que Vigile ait justement cherché, par de larges aumônes, à faire oublier les moyens qui l'avaient mis en possession de sa dignité et les traitements qu'il avait fait subir au saint pape Silvère. Ses adversaires firent parvenir contre lui des plaintes officielles à Constantinople. A la cour on finit par penser que le bien de la ville menacée demandait que l'on confiât plutôt le gouvernement ecclésiastique à un vicaire pontifical bien accepté que de s'exposer à un schisme sous un chef comme Vigile; mais le principal motif qui fit entraîner le pape à Constantinople, ce fut l'intérêt dogmatique de l'empereur : il comptait bien amener le pape à son propre avis dans l'affaire des trois chapitres[1].

Vigile fut donc, comme nous l'avons raconté, arraché de Rome sur l'ordre de Justinien. L'événement eut lieu en novembre 545, au moment où les Goths, conduits par Totila, venaient de se rapprocher de Rome, prêts à en recommencer le siège[2].

En décembre, Vigile se trouvait en Sicile et put procéder à Catane, pendant les quatre-temps, aux ordinations de prêtres et de diacres. Son séjour en Sicile se prolongea pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il fit à cette époque recueillir les blés sur les patrimoines que l'église romaine possédait dans l'île, et les expédia pour ravitailler la ville assiégée. Les vaisseaux portaient en même temps deux vicaires nommés par lui pour l'administration de Rome : l'un, le prêtre Ampliatus, avait le titre de *vicedominus*, et c'est la première fois que l'on rencontre dans les sources cette fonction qui consistait dans la garde de la demeure pontificale; l'autre, Valentin, évêque des Saintes-Rufine et Seconde, devait régir le clergé à titre de vicaire ecclésiastique. Mais en entrant dans le Tibre, les vaisseaux tombèrent dans une embuscade gothique : tous les approvisionnements furent la proie des Goths et le clergé fut fait prisonnier.

[1] Le *Liber pontificalis*, tome I, page 297, *Vigilius*, § 103, parle, mais avec un mélange de faux et de vrai, des *suggestiones* des Romains à Constantinople contre Vigile.

[2] Cf. ci-dessus, p. 62.

Totila eut une entrevue avec l'évêque Valentin et, l'accusant de mensonge, lui fit couper les deux mains avec une cruauté inouïe. D'autres doivent avoir assumé la lieutenance du pape ; la part principale en cette affaire revint vraisemblablement au diacre Pélage et en même temps ou plus tard au prêtre Maréas. Plus tard encore, vers 554, on nomme le prêtre Applicatus et le diacre Étienne comme vicaires pontificaux[1].

IV. — Les souffrances de Rome pendant la guerre.

355. Cependant la disette prenait à Rome des proportions incroyables. Procope nous en fait des tableaux effrayants. On voyait des formes chancelantes se glisser par les places désertes ou le long des murailles, arracher les orties, les faire cuire et les dévorer comme des friandises. Une foule de malheureux mouraient d'épuisement ; beaucoup luttaient, au dire du *Liber pontificalis*, contre la tentation de dévorer leurs propres enfants. Les capitaines grecs, Bessas et Conon, rendaient la situation encore plus insupportable par les exactions que leur inspirait leur rapacité. Des bandes de fugitifs venaient leur acheter à prix d'argent la permission de sauver par la fuite les restes de leur vie mourante. Hôtels et palais se dépeuplèrent, mais les malheureux qui les abandonnaient ne tardaient guère à succomber dans les environs à la faim et à la fatigue[2].

Un jour, au champ des Merles, le diacre Pélage se présenta au camp de Totila, au nom des Romains survivants. Pélage, qui devait succéder à Vigile comme pape, jouissait dans la ville et dans l'Italie d'une grande considération comme ami de Justinien. Depuis son retour de Constantinople, il avait partagé entre ses concitoyens toutes ses richesses. Et maintenant il s'entremettait pour son peuple auprès du roi des Goths ; il ne sollicitait qu'un court armistice : si Rome ne recevait pas dans l'intervalle de prompts secours de l'empire, elle s'abandonnerait aussitôt à la merci des Goths.

Tout en se montrant fort aimable, Totila mit tant de décision et de cruauté à repousser les représentations de Pélage, que celui-ci n'eut qu'à se retirer, après avoir déclaré au prince qu'il confiait à Dieu la cause des habitants, à ce Dieu qui punit ceux qui méprisent les suppliants[3].

La nuit du 17 décembre 546 Totila pénétra dans la ville : des soldats isauriens lui livrèrent la porte asinaire, que les Byzantins avaient jadis accusé faussement et méchamment le pape Silvère d'avoir livrée ; et maintenant ces mêmes Byzantins la voyaient tomber la première aux mains de l'ennemi. La porte asinaire subsiste encore dans sa presque intégrité ; c'est un des monuments les plus pittoresques que la ville ait conservé du bas empire (figure 163)[4]. Les Goths triomphants passèrent en armes la fin de la

[1] *Liber pont.*, *quo supra*, § 105 et les notes de Duchesne. Applicatus et Étienne sont mentionnés dans la lettre de Pélage Ier à l'évêque de Préneste, Maur, en 558 (Mansi, t. IX, p. 736 ; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 951) : *pro indictione secunda et tertia Applicato quondam presbytero et Stephano diacono vices pontificis in urbe agentibus*, avant l'exaltation au pontificat de Pélage, comme il est dit expressément.

[2] Procope, l. III, c. 16 et suiv. ; *Liber pont.*, *quo supra*, § 107 : *ut etiam natos suos vellent comedere*.

[3] Procope, l. III, c. 16.

[4] Uggeri, *Journaux pittoresques de Rome*, t. II, pl. 6. En quittant la porte S. Jean actuelle on trouve à droite les restes grandioses de cette porte.

nuit sur la place du Latran sous les fenêtres du palais pontifical et de la basilique. Les soldats grecs eurent ainsi le temps de s'échapper pour la plupart avec leurs chefs. Le peuple rassemblé, réduit à quelques milliers d'âmes, chercha dans les églises un asile ; tous les sénateurs, confondus avec la populace, attendaient leur sort dans les transes. A Saint-Pierre les patrices Maxime, Olybrius et Oreste se joignirent au peuple près des autels. Le diacre Pélage, espoir suprême de la foule, y vint à son tour [1].

Quand il fit jour, le vainqueur Totila vint à son tour à la basilique vaticane, triomphalement escorté de ses troupes.

Pélage vint à sa rencontre en haut de l'escalier, pour intercéder une nouvelle fois en faveur de la population. Il supplia le roi d'avoir pitié de la ville devenue son esclave. Cette fois du moins il lui fut donné d'obtenir ce que Léon le Grand avait jadis obtenu de Genséric. Totila promit qu'il n'y aurait point de



Fig. 163. **Porte asinaire près du Latran.** Extérieur. Reconstitution.

massacres, mais la plus large liberté de pillage serait laissée aux guerriers goths. Après avoir prié dans le sanctuaire, le roi donna des ordres sévères pour le respect de la vie des Romains [2].

356. En effet il n'y eut de tués que 60 citoyens et 26 soldats ; l'honneur des femmes fut respecté ; mais les demeures furent brutalement dépouillées de leurs richesses, et ce fut avec une joie toute particulière que l'on découvrit les trésors assemblés par la rapacité du grec Bessas. La violence sans frein des pillards n'épargna même pas les incendies en maints endroits. Procope parle expressément des " nombreuses maisons de la cité " qui devinrent alors la proie des

[1] A en croire Procope (l. III, c. 20), il ne serait resté dans la ville " du commun peuple que 500 personnes ".

[2] Sur la scène de l'escalier, cf. Procope, *ibid.* Par une distraction singulière, Coste, dans sa traduction (p. 223), fait porter par le diacre *das Allerheiligste*, c'est-à-dire l'Eucharistie, tandis que le grec dit : τὰ χριστιανῶν λόγια ἐν ταῖς χερσὶ φέρων, c'est-à-dire le livre des Évangiles, comme c'était la coutume dans les ambassades. Cf. p. [449]. Le *Liber pontificalis*, § 107, dit de Totila : *habitavit rex cum Romanis quasi pater cum filiis;* c'est un écho de la voix du peuple,

flammes; et le Goth Jordanis n'hésite pas à dire, dans l'histoire de son peuple, que Rome fut alors détruite [1].

C'est peine perdue que de vouloir réduire, par amour des Goths, les effets de leur vengeance à la ruine de quelques maisons. Mais c'est outrer les choses que de parler d'une destruction de la ville ou de la réduction en cendres de quartiers entiers. Sans doute la tradition romaine à la fin du moyen âge rendait les Goths détestés responsables de la ruine de Rome entière. Cette opinion provenait du souvenir demeuré vivace des maux sans exemples que tant le siège que la prise de la ville par Totila lui avait infligés.

En tout cas, il n'est point douteux que le roi ait proféré la menace de raser la ville. Le triomphe l'enivrait, et ce fut par l'effet d'une sorte de frénésie qu'il abattit réellement quelques parties des remparts de la ville, remparts cependant qui lui assuraient à lui-même une protection. Il en voulait aux pierres de lui avoir coûté le meilleur de ses forces.

Les violentes paroles de Totila contre la force et la grandeur de Rome, cette ennemie devant laquelle il sentait sa petitesse, provoquèrent la célèbre lettre de Bélisaire, qui prenait ces menaces très au sérieux. Il représentait au roi quelle honte s'attacherait à jamais à son nom s'il entreprenait la destruction totale de la plus grande et de la plus remarquable des villes. Rome était un monument laissé par l'antiquité de sa puissance et de sa grandeur; c'était l'œuvre à la perfection de laquelle pendant des siècles n'avaient cessé de collaboré les artistes et les architectes de l'univers entier. Une destruction barbare de Rome serait pour les Goths, en cas d'un revers de fortune, toujours possible, une charge telle qu'elle les priverait de tout droit à l'indulgence [2].

Sans aller jusqu'à cette folie d'une destruction de Rome, Totila poussa l'esprit de vengeance jusqu'à exiger le départ de tous les habitants survivants. C'est encore là une mesure qui ne s'explique pas.

Mais la fureur du roi s'exaspéra par la nouvelle des victoires dans l'Italie méridionale du général byzantin Jean. Le désir de lui tendre l'épée l'entraîna fougueusement hors de Rome. C'est à ces événements que Procope rattache la mesure de l'évacuation totale de Rome : « Le roi emmena, dit-il, avec lui les sénateurs romains et envoya dans les localités de Campanie le reste des citoyens, les femmes et les enfants; nul être humain ne dut rester dans Rome, qu'il laissa de la sorte entièrement déserte » [3]. Tel est le langage de l'historien le plus sûr de la guerre.

Rome fut donc quelque temps comme un tombeau désert; on put voir la reine du monde privée de tout vestige de vie! C'est bien là le dernier degré d'ignominie qu'ait subi la ville dans le cours de sa longue histoire.

Après le départ de Totila, les Romains dispersés par force revinrent lentement dans leurs demeures.

Cependant désormais les races sénatoriales disparaissent de l'histoire. Les nobles emmenés par Totila furent surpris par le général Jean dans leurs prisons de Campanie et expédiés par lui en Calabre, puis en Sicile. Beaucoup sans

---

tout d'un coup délivré de la plus affreuse nécessité.

[1] *Romana* (al. *De summa temporum* ou *De regnorum successione*), éd. Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. ant.*, t. V, 1re p., p. 50) : *demolita Roma*. Sur cette destruction et sur Procope, cf. Gregorovius, t. I, p. 424 et suiv., qui s'efforce d'atténuer les faits.

[2] Procope, l. III, c. 22, éd. Comparetti, p. 345.

[3] *Ibid.*, p. 347 : Ἐν Ῥώμῃ ἄνθρωπον οὐδένα ἐάσας, ἀλλ' ἔρημον αὐτὴν τὸ παράπαν ἀπολιπών.

doute prirent la route de Constantinople que bien d'autres fugitifs volontaires avaient prise avant eux. Le sort, qui dispersa les membres du sénat dans les lieux les plus éloignés, en ramena fort peu à Rome.

357. Totila avait laissé une garnison dans Algidum, à proximité de la ville. Elle ne put empêcher Bélisaire de remettre les Byzantins en possession de Rome. Il y fit son entrée sans siège, sans assaut, au printemps de 547[1].

Bélisaire mit aussitôt la main à la réparation des murs et des portes[2]; il comprenait mieux que son adversaire l'importance qu'il y avait à défendre Rome. Mais quand, en hiver, il dut marcher contre Totila dans l'Italie méridionale, pour ne plus rentrer à Rome, théâtre de sa gloire, la ville se vit privée de son bras le meilleur.

358. Totila reparut au début de 549 dans les environs de Rome et commença l'assaut. Les Isauriens, casernés à la porte d'Ostie, la lui ouvrirent par trahison, et il fut à peu de frais maître de la cité. Au rebours de ce qu'il avait fait la première fois, le vainqueur travailla tout ensemble au repeuplement des rues encore presque désertes et à la réparation des remparts.

Totila eut aussi l'idée, admirée par des modernes, mais que dans ces circonstances l'on ne peut que qualifier de barbare, de donner des jeux dans le cirque de Rome. Il fallait bien être un guerrier dépourvu de tout sentiment pour inviter la population dispersée à des fêtes, comme des courses de chevaux ou de chars.

Il y a plus. Il se trouvait dans son camp devant Rome, dans ce champ des Merles, naguère fortifié par lui, quand on lui amena Cerbonius, évêque de Populonium, ville côtière de la Toscane, sous l'accusation d'avoir caché quelques soldats de l'armée byzantine, qui avaient trouvé un asile près de lui; il avait voulu les soustraire à une mort certaine. Cet acte d'humanité fut proclamé par Totila un crime de haute trahison, qu'il voulut punir d'une manière sensible. On annonça donc à Rome que l'évêque serait exposé à un ours en présence du roi. Mais, tandis qu'entouré de ses troupes et d'une vile populace, le barbare, en pompeux apparat, regardait ce spectacle digne d'un Dioclétien, voici que le premier ours lâché par son dompteur vint se coucher doucement devant le saint évêque et lui lécha les pieds, comme en témoignage de respect. Ce fut chez la foule des spectateurs saisis un long cri d'admiration. Totila lui-même ne put s'empêcher de témoigner son respect à l'évêque et de le mettre en liberté. Grégoire le Grand, en racontant ce fait, se réfère à des témoins oculaires qui de son temps étaient encore vivants à Rome[3].

359. Chez les familles nobles et cultivées de Rome, qui survécurent à la guerre des Goths, Totila laissa un triste souvenir. Dans la maison du pape

[1] D'après Procope, Algidum était à 120 stades (22 km., 12 milles) de Rome à l'ouest, et la garnison avait pour mission d'empêcher une expédition de Bélisaire de Portus sur Rome. Il est donc impossible d'identifier ce lieu avec l'antique *oppidum Algidum* de la voie latine, au sud, sous Rocca Priora. Il faut plutôt le chercher sur la voie aurélienne ou entre cette voie et celle de Porto. Alsium ou Palo est trop loin de Porto et de Rome pour qu'on y puisse songer avec Nibby (*Dintorni di Roma*, t. I, p. 124) et Gregorovius (t. I, p. 426).

[2] Cf. ci-dessus, p. 97.

[3] *Dialog.* l. III, c. 11 (Migne, P. L., t. LXXVII, col. 237) : *Ursus... lambere episcopi pedes coepit... Cui rei hi qui tunc praesentes fuerunt, adhuc nonnulli supersunt eamque cum omni illic populo se vidisse testantur.*

Grégoire sur le Cœlius, la mémoire du cruel ennemi de Rome demeurait profondément imprimée. En de nombreux passages de ses écrits le pape se fait l'écho de cette impression. D'ailleurs un compatriote de Totila, le Goth Jordanis, dans son " Livre de l'origine et des actions des Goths " parle avec peu de sympathie des " dévastations " accomplies en Italie par le roi " irrité ". Il parle du régime cruel qu'il fit subir aux Romains [1].

D'après une opinion assez vraisemblable, Jordanis était en 551 aux côtés du pape Vigile à Constantinople, comme évêque de Crotone. Il lui dédia, semble-t-il, une sorte de chronique universelle, différente de l'histoire mentionnée ci-dessus. Comme Cassiodore et les autres esprits les plus éminents de l'époque, il était guidé par cette pensée que le peuple goth ne pouvait espérer en l'avenir qu'à condition de se fondre pacifiquement dans l'empire et dans la civilisation des Romains. Les guerres malheureusement ruinèrent de fond en comble de telles espérances. Jordanis, comme ses contemporains catholiques, ne s'en tint que davantage du côté de l'empire représenté par les Byzantins. En face de Totila et de son successeur, ariens comme les princes goths leurs prédécesseurs, les Byzantins lui apparaissaient comme les représentants tout ensemble de l'unité de l'empire et de celle de l'Église [2].

Les nobles romains en particulier se figuraient le destin de leur ville lié à la puissance impériale fixée à Byzance. Il y avait à Rome tant de monuments qui conservaient la mémoire de l'empire et de ses représentants, jusqu'aux murs et aux portes, où les aigles romaines venaient de lutter contre les Barbares, par exemple la pittoresque porte du Pincio (fig. 164) [3].

Le lecteur n'attend pas que l'on raconte dans cette histoire la chute du batailleur Totila, ni la fin tragique du roi Téïas et des restes de la nation gothique. La défaite de Totila à Taginae, celle de Téïas au Vésuve sont trop éloignées de notre sujet.

En arrivant du midi pour son premier siège de Rome, Totila passa dans la Campanie, au pied de la hauteur sur laquelle trônait le monastère du Mont-Cassin. Dans ses murailles sacrées demeurait encore le fondateur de la maison et le restaurateur du monachisme occidental, S. Benoît (mort en 543). Le roi, qui avait entendu parler de cet homme remarquable, désira le voir; il voulait en même temps mettre à l'épreuve les hautes connaissances du saint. Aussi envoya-t-il devant lui son porte-glaive Riggo, vêtu de la pourpre royale, richement chaussé et entouré d'une escorte guerrière que commandaient les comtes Vult, Ruderic et Blidin; on verrait bien si Benoît prendrait ou non Riggo pour le roi. A peine le saint fut-il en présence de celui qu'on lui annonçait être le roi, qu'il lui cria : " Mon fils, dépose ces vêtements qui ne sont pas à toi ". Riggo et sa suite, frappés et émus, tombèrent aussitôt à genoux. On alla chercher Totila qui ressentit à la vue du saint une telle émotion qu'il se prosterna sur le sol pour le vénérer et ne voulut pas se redresser avant que Benoît vînt le relever. L'abbé

[1] Grégoire nomme le roi des Goths *perfidus Totilas* et dit qu'il s'est montré vis-à-vis du saint Cerbonius *crudelitatis immanissimae vesania succensus.*

[2] Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd., t. I, p. 77 et W. Martens, *Jordanes' Gotengeschichte*, part. II, en opposition à Mommsen, relativement à la biographie de Jordanis et à ses rapports avec Vigile.

[3] Voir fig. 158 la façade extérieure. L'intérieur de la porte, trop sombre et retouché, ne laisse plus voir l'antique herse. A droite on voit se dresser encore presque intactes les arcades avec leurs galeries aux flancs des ruines de la tour.



Fig. 164. **Porte pincienne.** Façade intérieure. Photographie nouvelle du comm. Carlo Tenerani.

lui dit : " Tu fais et as déjà fait bien du mal ; mets un terme à tes crimes. Tu entreras dans Rome et iras sur mer ; tu règneras neuf années et mourras dans la dixième ". Le roi guerrier demeura comme frappé de stupeur. A peine put-il balbutier qu'il se recommandait aux prières du saint abbé. Grégoire le Grand, qui nous fait ce récit, ajoute que depuis lors Totila se montra moins cruel[1].

Quand plus tard vint à S. Benoît la nouvelle de la prise de Rome par Totila, il dit au messager, l'évêque de Canusium, qui redoutait la ruine de la ville : " Rome ne sera point détruite par les peuples étrangers ; elle s'effondrera sur elle-même, battue par les tempêtes, les éclairs, les tourbillons et les tremblements de terre ". " Prophétie, dit Grégoire le Grand, que nous voyons réalisée dans les ruines de la ville ancienne et les phénomènes physiques qui augmentent sans cesse ces ruines "[2].

---

360. Pendant que, dans les plaines italiennes, Ostrogoths et Byzantins menaient cette longue et terrible lutte décisive, des hauteurs bien protégées ou des vallées lointaines montait au ciel, dans le calme des monastères, la prière des moines pieux et laborieux réunis par S. Benoît. Une hymne que l'on devait déjà chanter fait résonner à nos oreilles les chants de paix des moines assemblés dans la nuit autour de l'autel : " A l'heure du repos nous chantons et prions ici du fond du cœur pour que la bonté du Père nous accorde l'éternelle récompense "[3].

Peut-être Benoît, avec ses moines, chantait-il ces paroles sur les hauteurs du Mont-Cassin sanctifiées par lui, tandis que Totila et la cohue guerrière des Goths traversaient la montagne.

CHAPITRE II.

Le monachisme et le Saint-Siège.

I. — Les cloîtres avant saint Benoît.

361. Au temps où Cassiodore animait sa colonie de Vivarium par les compagnons de ses exercices monastiques et de ses études scientifiques, au temps où S. Benoît gouvernait les moines du Mont-Cassin, l'état monastique avait atteint la plus grande expansion aussi bien en Occident que dans l'Orient, sa patrie, et en plus d'un lieu son efflorescence était remarquable. Mais en Occi-

---

[1] *Dial.*, l. II, c. 14 et suiv. Riggo, Vult, Ruderic, Blidin sont les formes des noms goths que j'ai trouvées dans les plus anciens manuscrits des dialogues. C'est peut-être le nom d'un Vult qui s'est conservé dans Vultvilla, nom ancien de l'actuelle Mentorella, près Tivoli.

[2] *Dial.*, l. II, c. 15, (Migne, P. L., t. LXVI, col. 162.) Grégoire y donne un exemple de son exactitude de narrateur. Il dit de la prophétie de Benoît : *Quamvis hoc Honoratus, eius discipulus, cuius mihi relatione compertum est, nequaquam ex ore illius audisse se perhibet, sed quia hoc dixerit, dictum sibi a fratribus fuisse testatur.*

[3] Cette strophe est empruntée à l'hymne *Primo die quo Trinitas*, que dans l'office d'hiver romain l'on chante le dimanche au début des matines.

dent il ne s'était point encore établi de règle uniforme pour la vie du cloître. Cette règle générale prit naissance dans la fondation de S. Benoît et ne commença guère d'être appliquée et reçue dans les années de Cassiodore, qui d'ailleurs ne la connaît pas encore lui-même.

L'institution même du monachisme avait pris dans l'Église de tels développements que l'arbre étendait la multiplicité de ses branches sur l'Italie, l'Afrique septentrionale, l'Espagne, sur les vieilles provinces de l'empire romain au Nord et sur les états nouvellement formés jusqu'en Bretagne et en Irlande.

Sur la côte occidentale de ce dernier pays, dans le cloître de Banchor, trois mille moines, au VI[e] siècle, vivant du travail de leurs mains, chantaient sans interruption de jour ni de nuit les offices de l'Église, divisés en sept chœurs alternants. En Gaule dès le début du V[e] siècle, près de la sépulture de S. Martin de Tours, grand fondateur de monastères, on voyait rassemblés, au dire d'un contemporain, Sulpice Sévère, non moins de deux mille moines. En Espagne, S. Martin de Braga (Bracara), qui travaillait parmi les Suèves de la Galice, prit pour modèle l'activité monastique et apostolique de l'évêque de Tours; il rassembla des armées de moines et par eux il convertit à l'Église catholique les peuples ariens [1].

Dès le commencement du V[e] siècle l'île de Lérins vit s'épanouir de florissantes écoles monastiques, foyers de civilisation et de science, pépinières de bons évêques. De Marseille, Jean Cassien, écrivain fort lu, répandait dans les cloîtres de fondation ancienne ou nouvelle le zèle de la vie ascétique. Il fit dans la Gaule méridionale ce qu'avaient fait auparavant pour l'Italie septentrionale Eusèbe de Verceil d'une part et de l'autre Ambroise de Milan, dont le langage inspiré gagnait à l'état de virginité d'innombrables sectateurs des deux sexes, qui vivaient privément dans la retraite ou s'adonnaient à la vie commune du cloître.

S. Augustin surveillait ses monastères de Carthage, de Thagaste et d'Hippone; Rufin travailla dans Aquilée pour le monachisme et, après avoir visité les couvents d'Égypte et d'Asie, il propagea les institutions monastiques de S. Basile dans bien des couvents de l'Occident, grâce à l'abbé de Pinetum, Urséius. S. Jérôme enfin, le plus éloquent porte-paroles de l'ascèse et des vœux rencontra tant de succès parmi les meilleurs cercles de Rome, qu'il s'écriait dans son étonnement : "Rome est devenue une Jérusalem. Combien de couvents de vierges s'élèvent? Qui pourrait dénombrer les troupes des moines de la cité? Jadis on rougissait d'entrer ainsi dans la servitude de Dieu, aujourd'hui ceux qui le font sont assez nombreux pour qu'on s'honore de le faire [2]".

[1] L'épitaphe de Martin de Braga (*Dumiensis*) par lui-même cite Martin de Tours comme son modèle (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 270). De Rossi donne aussi (*ibid.*, p. 269) deux inscriptions du monastère central fondé à Dumium près Braga par Martin et de l'église du couvent. Les vers suivants rappellent l'œuvre de ses moines parmi les races germaniques qui se mêlaient là-bas : *Immanes variasque pio sub foedere Christi | Adsciscis gentes. Alamannus, Saxo, Toringus, | Pannonius, Rugus, Sclavus, Nara, Sarmata, Datus, | Ostrogothus, Francus, Burgundus, Dacus, Alanus, | Te duce nosse Deum gaudent, tua signa Suevus | Admirans*, etc.

[2] *Ut... gauderemus Romam factam Ierusalem. Crebra virginum monasteria, monachorum innumerabilis multitudo*, etc. (*Ep. 122 ad Principiam*, c. 8.) Les principes de S. Jérôme et des autres écrivains ecclésiastiques sur l'ascèse n'ont naturellement pas été compris par les adversaires de l'Église catholique. Aux jugements d'Harnack dans ses *Vorlesungen über das Wesen des Christenthums* on peut opposer S. Höveler, *Prof. A. Harnack und die kathol. Askese* (1902).

S. Augustin se plaît à rappeler ces monastères de Rome qu'il a visités: " J'en connais beaucoup, écrit-il, demeures de saints, où au milieu de compagnons qui mènent dans l'amour, la piété et la liberté, la vie commune, préside un chef que distinguent la gravité morale, la sagesse et la science ecclésiastique"[1].

362. L'histoire et le développement progressif à Rome de la vie monastique méritent d'attirer tout particulièrement notre attention. Elle a commencé dans cette ville avant S. Augustin et S. Jérôme, avant même S. Athanase et son séjour à Rome en compagnie des moines égyptiens. C'est une hypothèse sans preuves que ces hôtes venus à Rome des déserts nilotiques auraient les premiers familiarisé les Romains avec la vie cénobitique. Ce serait bien plutôt le contraire qui ressortirait des expressions des vieux écrivains, à savoir que, dès avant l'année 340, Rome a connu non seulement des ascètes solitaires des deux sexes, mais aussi des communautés, notamment d'hommes; seulement ce mode d'existence ne jouissait pas encore autant que plus tard de la considération populaire, et surtout ne trouvait aucune faveur dans la société distinguée[2].

Le plus ancien cloître de Rome d'ailleurs, dont nous connaissions d'une manière assez précise le nom et la situation, appartient à la période suivante: c'est celui que le pape Sixte III fonda, aux portes de la ville, sur la voie appienne *ad catacumbas*, c'est-à-dire près de la sépulture provisoire des apôtres, à Saint-Sébastien. De nombreuses inscriptions nous ont fait connaître d'une manière encore plus sûre l'existence d'un monastère de vierges consacrées au Seigneur, qui doit s'être élevé hors de la ville sur l'Ager Veranus près de la basilique de Saint-Laurent. La basilique de Sainte-Agnès semble avoir eu également de bonne heure son monastère de religieuses. Au temps de sainte Galla, nous en trouvons un autre auprès du tombeau de S. Pierre, et cette illustre Romaine y vécut ses années de veuvage. Le *Liber pontificalis* nous apprend en outre que Léon le Grand fonda un couvent près du même tombeau de S. Pierre; il s'agit vraisemblablement du monastère pour hommes des saints Jean et Paul. De même, dans le voisinage de Saint-Laurent, à côté du couvent de femmes s'en éleva un autre pour hommes, par les soins du pape Hilaire, successeur de Léon, qui établit dans la ville même, à un endroit indéterminé, un autre monastère.

On remarquera dans ces exemples, en commençant par la fondation du tombeau apostolique de la voie appienne, l'attrait exercé sur les anciens monastères de Rome par les sépultures des saints les plus illustres.

S. Paulin de Nole et sa femme Terasia, quand ils s'adonnèrent à la vie religieuse, suivirent cet exemple en construisant un ascétère ou monastère près de la basilique et du tombeau de S. Félix de Nole, le cimetière actuel. Des salles qu'ils avaient destinées à la prière et au chant des psaumes, le regard plongeait dans le sanctuaire de ce martyr[3].

D'ailleurs ce souci d'élever les monastères romains à proximité des tom-

---

[1] *De moribus cath. eccl.*, l. I, c. 70.

[2] Cf. E. Spreitzenhofer, O. S. B., *Die Entwicklung des alten Mönchthums in Italien von seinen ersten Anfängen bis S. Benedikt* (Wien, 1894), p. 5 et suiv.; J. Wilpert, *Die gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche* (Freiburg i. B., 1892). Dans cette œuvre où les monuments sont utilisés de préférence, un intérêt tout spécial s'attache à l'appendice, p. 82 et suiv., sur les épitaphes de vierges dans les catacombes romaines.

[3] *Vita S. Paulini*, c. 18, 43. (Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 51, 99)

beaux et des basiliques fréquentées n'avait pas seulement pour objet de favoriser la piété personnelle des communautés, mais de donner par elles plus d'éclat au culte et d'exercer sur lui une sorte de haute surveillance. Le service liturgique dans les basiliques funéraires et les catacombes était mieux assuré et réglé si l'on en confiait le soin aux pieux habitants des cloîtres, à côté du clergé urbain qui ne s'y rendait qu'à des dates déterminées; c'est ce qui avait lieu pour les moines du *coemeterium ad catacumbas* et auprès de S. Laurent pour les moines du *coemeterium* de S. Hippolyte et de celui de Ste Cyriaque[1].

La catacombe de Ste Priscille contient un monument de la vie des premières vierges consacrées de Rome. C'est une peinture au-dessus du tombeau d'une vierge qui avait reçu le voile des mains du supérieur ecclésiastique. On la représente au moment où elle est revêtue de ce gage de virginité (fig. 165). L'évêque assis sur la cathedra, tandis que le diacre est à côté, debout, lui montre du doigt la figure de la Vierge mère de Dieu, exécutée sur la même fresque, comme le modèle sublime des vertus de son nouvel état. Le même tableau nous montre encore au milieu de l'ensemble la vierge, revêtue de son voile, priant les bras étendus. Le voile retombe sur sa tête et sur sa tunique (*discincta*) ornée du double *clavus* (fig. 166)[2].



Fig. 165. **Remise du voile à une vierge consacrée.** Peinture du cimetière de Sainte Priscille, d'après Wilpert.

Combien le langage des épitaphes des vierges chrétiennes nous paraît tout à la fois simple et expressif, comparé aux titres d'honneur des Vestales! Les inscriptions mises par ordre des grands prêtres sur les statues de ces dernières pour perpétuer leur souvenir, vantent en termes recherchés et pompeux la chasteté qu'elles auraient gardée conformément à la loi divine, c'est-à-dire au vœu qui les engageait pour leurs années de sacerdoce. Les épitaphes des tombeaux chrétiens sont en règle bien plus simples : mais elles n'en sont que plus touchantes. En voici des exemples : (Tombeau) de la digne et méritante vierge Adeodata; elle

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, tome III, p. 529.

[2] On doit la connaissance précise de ce tableau à J. Wilpert (*Die gottgeweihten Jungfrauen*, p. 60 et suiv.); cf. Kraus, *Gesch. der christl. Kunst*, t. I, p. 166. Je tiens pour tout à fait manqués les essais récents pour donner de cette figure une autre interprétation. Cf. la reproduction de Wilpert dans ses *Katakombengemälde*, pl. 79 et 80.

repose ici en paix sur l'ordre de son époux, le Christ. — Bellicia, la vierge fidèle, repose ici en paix. — Aurelia Agapetilla, servante de Dieu, qui dort ici en paix. — Dans ce sépulcre repose Alexandra, de bonne mémoire, vierge consacrée à Dieu, qui reçue dans le ciel a rencontré le Christ, — etc. [1] Dans une épitaphe métrique émouvante le pape Damase loue sa sœur Irène de son zèle à suivre le Christ, " auquel elle s'était fiancée dans la sainte chasteté " et il termine par cette prière : " Maintenant que Dieu (ton fiancé) est arrivé, souviens-toi de nous, vierge, afin que ta lumière nous éclaire auprès du Seigneur " [2].

Les inscriptions analogues à Rome ne nous laissent pas voir toujours nettement si elles s'appliquent à des ascètes vivant dans la solitude ou appartenant à quelque cloître; à l'époque même où la vie monastique était arrivée dans la ville à son plein développement et épanouissement, l'on voyait encore, en dehors des communautés, la vie ascétique exercée librement par des particuliers, des familles, ou même de grandes associations.



Fig. 166. **Vierge revêtue du voile,** d'après une peinture du cimetière de Priscille.

Pendant son séjour à Rome, lors de l'entrée de Théodoric, saint Fulgence de Ruspe ne visita pas seulement les cloîtres, mais aussi ces autres centres bien connus de lui, où l'on exerçait au milieu du monde le plus noble renoncement. Ses lettres témoignent qu'il continua de demeurer dans un commerce intellectuel et amical avec bien des partisans de ce genre de vie. Il connaît et estime le sénateur et ex-consul Théodore qui vit avec sa femme comme avec une sœur, adonné à la seule pratique de la vertu : il parle de la sainte mère de Théodore, ange gardien de la communauté ascétique formée par cette illustre maison; et à cette association appartient aussi le noble Romulus. Fulgence loue expressément la vierge éminente Proba, de la famille des Anicii; c'est avec chaleur qu'il la vante de nourrir à sa table les pauvres, " dédaigneuse de l'éclat des vêtements, du luxe des bains, de la mollesse des lits de repos, des pommades, des fards et de la gaîté de compagnons de fête " [3].

Les cloîtres même de Rome trouvaient le meilleur appui dans ces personnes influentes consacrées à Dieu, qui se trouvaient avec elles dans les rapports les plus étroits d'échange des biens spirituels et matériels.

---

[1] Wilpert, p. 86, 87.

[2] *Ibid.*, p. 77; de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1889, p. 146 et suiv.

[3] *Ep.* 2 *ad Gallam;* 3 et 4 *ad Probam;* 6 ad *Theodorum* (Migne, *P. L.*, t. LXV, p. 314, 324, 348).

363. Ce fut pour les ordres un appui encore plus considérable et une véritable colonne que la papauté romaine. Nous possédons encore une série de décrets rendus par les papes dès le IV[e] siècle en faveur des cloîtres, soit pour les protéger contre des injustices, soit pour régler leur manière de vivre et maintenir la discipline, soit pour déterminer l'accession des moines aux fonctions cléricales ou à d'autres emplois, etc. Les papes veillent résolument et sévèrement à l'inviolabilité des vœux monastiques. Dans une lettre de l'année 385 à l'évêque de Tarragone Himère, le pape Sirice prend des mesures contre les violateurs de la chasteté monastique[1]. Léon I[er] édicte de même (443) des peines contre les défaillances des moines et nonnes dans une lettre à Rustique, évêque de Narbonne[2]. Les efforts de ce grand pape pour établir l'union et la tranquillité dans les couvents sur le terrain de l'orthodoxie s'étendit jusqu'à la Palestine. Les moines orientaux, avec leur excitabilité et leur penchant au fanatisme ne donnaient que trop souvent leur concours aux hérétiques. Ils ne soutenaient pas seulement les pires hérésies par le renom de leur austérité et de leur mortification extérieures, mais aussi par les violences qu'ils exerçaient à la tête d'une foule aveugle. Dans ses lettres, Léon mit en œuvre toute son autorité pour réduire au silence en Palestine les moines égarés par les doctrines de Nestorius et d'Eutychès[3]. Nous avons raconté ci-dessus les assauts et les vexations que firent subir au pape Hormisdas à Rome certains moines scythes. Ce fut par une résistance patiente qu'il triompha de ces excès[4].

Sur ce terrain même le bien n'était donc pas sans défaut, et de tout temps il se mêla des scories à l'or du zèle et à l'enthousiasme de l'ascèse. Si la vie monastique porta les fruits les plus magnifiques du renoncement personnel, si elle eut le mérite de servir à l'extension de l'Église, de sa doctrine et de sa morale, par contre la sollicitude de la papauté et de l'épiscopat pour le bien des cloîtres eut souvent les luttes les plus pénibles à soutenir pour extirper les abus trop prompts à s'y glisser.

Le monachisme anté-bénédictin du V[e]-VI[e] siècle donnait lieu en Italie à deux plaintes principales; et la législation même de l'État romain, qui dans son désir profond de favoriser l'ordre monastique et ses droits prenait des lois protectrices de la bonne discipline, demeura impuissante à triompher de ces deux abus. L'un consistait dans ce vagabondage errant de moines de toute espèce, qu'on rencontrait sans cesse par troupes sur les chemins. Ils refusaient de se fixer dans aucun cloître et ils avaient pour cela leurs raisons. Ils se montraient dans tous les cloîtres une paire de jours, hôtes fugitifs, et n'y laissaient d'autre trace qu'un renom de mondanité, d'orgueil et de voracité. C'étaient les *monachi gyrovagi*, dont parle S. Benoît. L'autre abus consistait dans l'existence de petits groupes de deux ou trois moines, sans supérieurs claustraux ou ecclésiastiques, sans règle fixe et affermie par l'expérience, n'ayant d'autre norme de vie que leur caprice et leur sens propre. " Au fond, dit S. Benoît, ils servent le monde, ils mentent à Dieu par leur vêtement et leur

---

[1] Jaffé-Kaltenbrunner n. 255.
[2] *Ibid.*, n. 544. [3] *Ibid.*, n. 500.
[4] Ci-dessus p. 72. Cf. Spreitzenhofer, *Entwicklung des Mönchthums bis St Benedikt* p. 109 et suiv. : *Die kirchliche Stellung des Mönchtums.*

tête rasée. Nous donnons le nom de Sarabaïtes à cette mauvaise espèce de moines ". Cassien connaît déjà le nom et la chose [1].

Les plus anciennes communautés monastiques, au contraire, qui observaient une meilleure discipline, étaient soumises à l'évêque; et c'était sous sa surveillance et sous la direction d'un supérieur choisi dans leur sein, qu'elles suivaient des règles de vie bien établies, se livraient à des occupations et à des exercices de pénitence également bien ordonnés, avaient un temps déterminé pour la prière, le travail et la récréation.

364. L'on ne connaissait point en Occident de grande règle générale pour tous les cloîtres; il n'y avait pas non plus d'ordres au sens où l'on prit plus tard ce mot. Les usages monastiques variaient avec les régions; dans une province, dans une ville même les observances des diverses monastères pouvaient être fort différentes. Cependant deux institutions à la vie monastique s'étaient acquis un crédit particulier : les prescriptions monastiques du célèbre père de l'Église grecque Basile de Césarée, et les instructions du moine latin Cassien. C'étaient là les deux premières sources où l'on pût puiser une norme pour la vie des communautés.

Le principal propagateur en Italie de la règle basilienne fut Rufin; la conception austère du monachisme qui y régnait était plus appropriée à l'Orient; et beaucoup de ceux qui l'observaient y ajoutaient un autre élément également austère par l'imitation des usages du monachisme égyptien qu'avaient fait connaître la vie, très répandue, de S. Antoine par S. Athanase, et les vivantes descriptions que des voyageurs faisaient du Nil et de ses saints moines. Mieux que Rufin, Basile et les moines égyptiens, répondaient au caractère de l'Occident S. Cassien et son prédécesseur Martin de Tours : les traits que l'on pouvait lire dans la vie de ce grand thaumaturge, qui fut aussi un grand fondateur de cloîtres, exerçaient une véritable séduction. Son histoire, écrite par Sulpice Sévère, fit le tour du monde romain comme la biographie de S. Antoine par S. Athanase. Elle fut lue à Rome avec enthousiasme et pénétra de très bonne heure dans les cercles romains.

L'influence profonde de Cassien de Marseille vient des adoucissements que son sens pratique lui avait fait apporter aux usages orientaux. Il ne fit pas une stricte obligation de l'imitation des exemples d'idéal sublime donnés par les saints préférés; il crut devoir compter avec les mœurs et les conceptions des Occidentaux. Il semble qu'avant S. Benoît, les Institutions de Cassien aient presque partout en Italie, et surtout à Rome, servi de règle aux couvents. Cassiodore recommande encore aux religieuses des monastères fondés par lui la lecture assidue des œuvres ascétiques de ces écrivains.

Après un long séjour en Égypte et en Palestine, Cassien vint personnellement à Rome en l'an 405; et c'est une rencontre remarquable que le *Liber pontificalis* attribue précisément au pontife romain de l'époque, Innocent I[er], la première loi sur les règles des monastères [2]. Peut-être Innocent utilisa-t-il la présence à Rome de cet homme d'expérience et de réputation pour établir, vis-à-vis de la multiplicité des " règles " en vogue, des principes et des usages d'une valeur plus générale.

[1] *Regula S. Benedicti*, c. 1 : *De generibus monachorum;* Cassien, *Collat.*, l. XVIII, c. 7.

[2] T. I, p. 220, *Innocent.*, § 57 : *Hic constitutum fecit de omnem ecclesiam et de regulis monasteriorum et de Iudaeis et de paganis*

Les formes générales de l'état monastique demeurèrent en tout temps essentiellement fondées sur les mêmes principes. Les efforts successifs des hommes d'Église pour l'amélioration de la vie monastique les ont laissées intactes. Il en fut ainsi de S. Césaire d'Arles, auteur vers 520 d'une règle monastique qui se propagea dans la Gaule méridionale; il en fut ainsi en Italie de S. Equitius, " père de nombreux monastères " comme l'appelle S. Grégoire [1], dans la région du lac Fucin, province de Valérie; il en fut ainsi de S. Columban, rénovateur de la vie claustrale dans la Gaule et dans l'Italie septentrionale à la fin du VI[e] siècle, dont la règle sévère, hérissée de corrections corporelles, demeura longtemps en usage; il en fut ainsi enfin et surtout de S. Benoît de Nursie, le patriarche des moines d'Occident au moyen âge.

Ces principes généraux de la vie monastique sont en premier lieu l'état de pauvreté volontaire, c'est-à-dire le renoncement à toute propriété personnelle et à tout droit d'en disposer librement; secondement la chasteté et sa lutte héroïque et volontaire contre la chair et ses désirs; troisièmement l'obéissance, l'abandon de la volonté propre qui nous égare par la soumission à un supérieur éclairé et auquel la règle sert de guide. Voilà le triple sacrifice offert à Dieu par les vœux obligatoires.

En outre la prière et le travail s'unissent dans le cloître, selon l'esprit de l'Église, comme des éléments de la vie quotidienne. La prière est avant tout la prière solennelle et officielle au nom de l'Église, c'est-à-dire les heures canoniques sous la forme qu'elles ont prise peu à peu avec leurs psaumes, antiennes, répons, leçons, etc. Dans les anciens monastères, dont nous parlons, le travail est en partie intellectuel (étude, enseignement, prédication au peuple, missions chez les païens), et en partie manuel, ce dernier s'appliquant à la majorité des moines. Les moines étaient généralement laïcs; et bien peu recevaient les ordres sacrés. Palladius dit des moines égyptiens : " L'un est occupé au travail des champs, un autre au jardin, un troisième à la boulangerie, un quatrième à la forge; celui-ci fait de la menuiserie et de la charpenterie; celui-là foule et coud les vêtements; tel prépare les cuirs, tel autre fait les souliers, tel autre écrit de beaux livres ornés et tel autre tresse des paniers grands et petits [2] ". S. Jérôme écrit à Démétriade, supérieure d'un séminaire romain et dame d'une des plus nobles maisons de la ville : " Quand l'office du chœur est terminé, ne laisse pas échapper la laine de tes mains, fais courir sans cesse tes doigts sur les fils de la quenouille, ou presse la trame dans les navettes de ton métier. Rassemble les produits du travail de tes sœurs pour les dresser au métier du tissage et examine avec zèle ce qu'elles ont tissé. Si c'est mal, blâme-les et montre-leur comment il faut faire [3] ".

C'est ainsi que dans l'époque qui a précédé S. Benoît le monachisme latin était en train de devenir une école de vie très pratique. C'était dans la société une force qui offrait aux plus incapables même une occupation utile et religieuse, et qui pouvait en même temps élever à une grande hauteur spirituelle les âmes les plus capables de pénétrer dans son idéal.

---

[1] *Dial.*, l. I, c. 4 : *multorum in eadem provincia* (*Valeriae*) *monasteriorum pater exstitit.*

[2] *Hist. Lausiaca*, c. 39.

[3] *Ep.* 130, c. 15. Les encouragements de ce genre au travail ne manquent pas.

365. Le fondateur d'ordre Benoît était appelé à préparer un terrain plus ferme encore au monachisme occidental par une règle douce, sage, fort détaillée, appelée à devenir le trésor commun des monastères futurs.

Ses prescriptions, longuement méditées, rédigées sous une inspiration supérieure, apportent maint adoucissement aux formes antérieures de la discipline claustrale; elles ramènent leurs exigences à ce que peut atteindre tout membre de la communauté; le reste est laissé à l'effort libre, auquel d'ailleurs elles donnent le plus puissant stimulant. Plus encore que celle de Cassien, la règle de S. Benoît s'adapte au caractère des Occidentaux. Chaque monastère devait faire une famille sous le gouvernement paternel de l'abbé. Ce sens de la famille et l'union de l'autorité avec la liberté, qui vont de pair dans la règle, la mettent bien plus en harmonie avec les sentiments du monde médiéval que les prescriptions monastiques du passé.

C'est ainsi que Benoît, sans avoir lui-même conscience de la portée de sa règle, transforma le monachisme du monde romain en celui du moyen âge germanico-roman.

L'ascèse des siècles suivants reçut du Mont-Cassin l'empreinte du génie puissant autant que pacifique et paternel de l'homme béni de Dieu; et son humble règle avec ses prescriptions simples et pratiques prépara, sous l'action de la Providence, le vaste champ spirituel qui vit germer les plus grands hommes de l'Église, qui produisit des papes comme Grégoire Ier et Grégoire VII, de vaillants évêques et des docteurs éclairés comme S. Anselme et Bède le Vénérable, de hardis et généreux missionnaires comme S. Augustin de Cantorbéry et S. Boniface, auxquels faisaient cortège des essaims de moines zélés, appliqués au travail manuel, envoyés chez les sauvages infidèles pour y porter la civilisation chrétienne et rendre la paix du cœur à des hommes devenus étrangers à Dieu.

II. — Subiaco et le Mont-Cassin dans l'histoire de Rome et de S. Benoît.

366. Ce fut pour lui-même que S. Benoît, soupirant après Dieu, chercha d'abord la paix de l'âme. Il voulait se consacrer tout entier à la retraite et à la prière. Il était dans l'éclat de sa jeunesse, exposé à toutes les séductions d'une haute situation, quand il quitta Rome à laquelle il devait son éducation pour aller chercher dans les gorges de l'Anio écumant, par delà Tibur, le lieu retiré où il voulait dans la prière et dans la pénitence suivre les traces des saints ermites d'Égypte. En ce point de la vallée, sous la grotte dont il fit choix, s'étendaient les ruines d'une magnifique villa impériale, construite par Néron [1].

L'on ne peut aujourd'hui visiter cette grotte mémorable, ce Sacro Speco de Subiaco, avec l'église attenante d'un âge plus récent (fig. 167) [2] et les ruines encore grandioses des constructions néroniennes, sans être puissamment saisi

[1] Grég., *Dial.*, l. II, c. 1 (Migne, *P. L.*, t. LXVI, col. 128) : *Deserti loci secessum petiit, cui Sublacus vocabulum est, qui a Romana urbe quadraginta fere millibus distans frigidas atque perspicuas emanat aquas*, etc. Il n'est point fait ici mention de la villa impériale.

[2] La grotte se trouve derrière les hauts arcs gothiques de soutènement. A droite, sur la hauteur on aperçoit le cloître de Romanus. A gauche, dans la vallée, au bord de l'Anio, paraît le monastère de sainte Scolastique, sous lequel s'étendent les ruines de la villa de Néron.

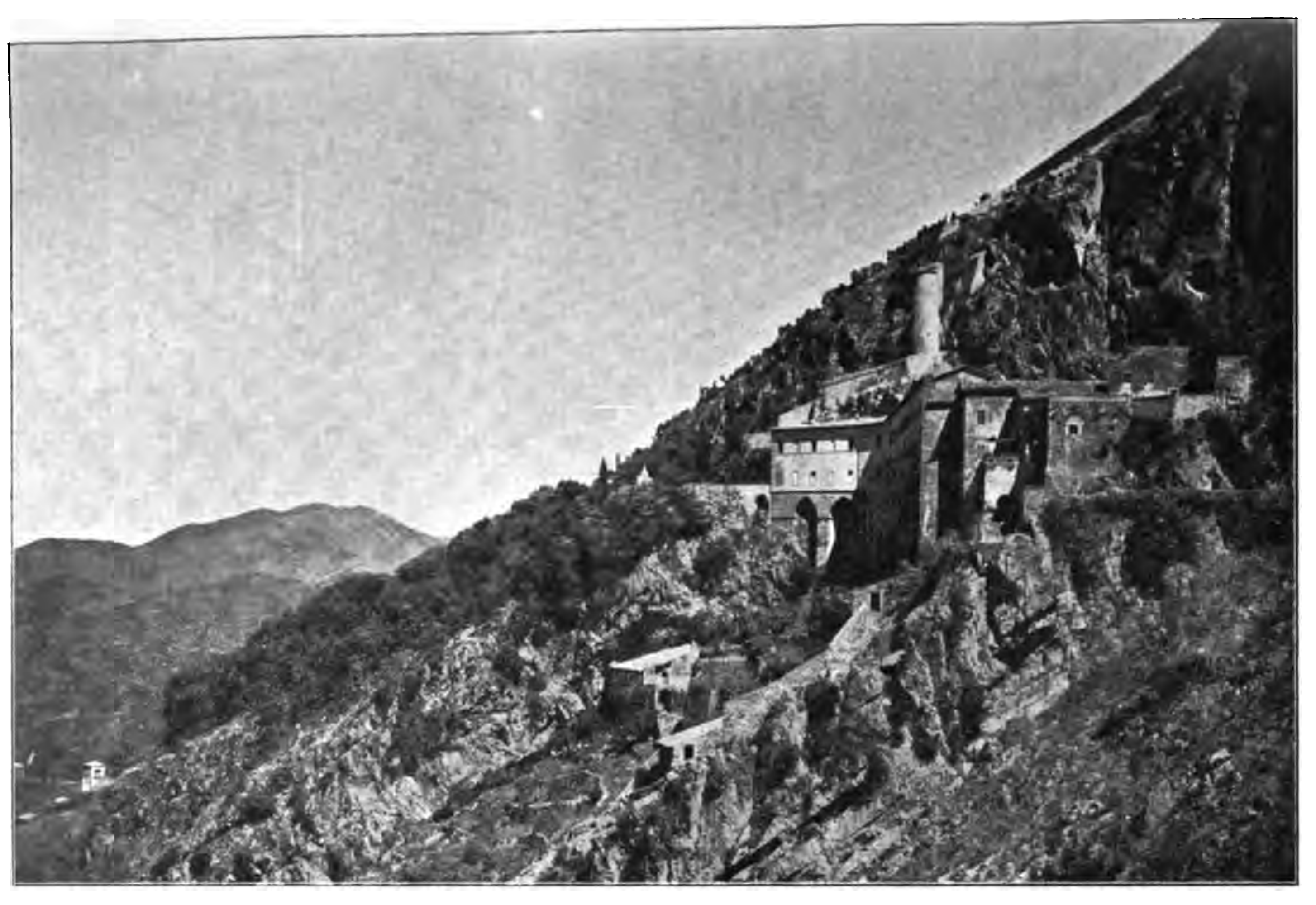


Fig. 167. **Subiaco : le monastère dans le désert de Saint-Benoît, au-dessus de la ville de Néron.** Photographie d'Anderson.

par les contrastes historiques qui se rencontrent sur ce coin de terre d'une beauté sauvage et pittoresque : c'est d'une part le souvenir de cet excès de délicatesse et de corruption où était tombée la Rome païenne sous ce César insensé; mais c'est aussi le monument de vertu, de renoncement, de charité divine du monachisme antique, pour la rénovation duquel la Rome chrétienne avait envoyé le plus noble de ses enfants.

Les moines qui, sous la direction personnelle de Benoît, établissaient leurs pauvres cellules dans la villa, pouvaient se dire que leur pauvreté et leur mépris du monde foulaient aux pieds le dernier éclat de la magnificence mondaine en train de disparaître.

La villa, depuis longtemps abandonnée était sans doute, à l'arrivée de Benoît, dévastée, ruinée, et toute envahie d'épaisses broussailles. Aujourd'hui encore on en peut reconnaître le plan général, et jusque dans ces derniers temps l'on a retrouvé sous le sol des œuvres remarquables. C'est ce terrain classique qui nous a rendu le jeune joueur de balle nu, magnifique statue de marbre, d'un artiste grec, qui est allée depuis peu enrichir le musée des Thermes à Rome : elle a été trouvée en 1884, à 8 ou 9 mètres sous terre, par le bénédictin Leone Allodi; et peut-être les premiers moines la virent-ils encore debout aux bords du lac ou du fleuve, où vraisemblablement elle faisait partie d'un groupe de marbre[1].

La villa de Néron s'étendait sur les deux rives de l'Anio, que reliait un pont élevé; en avant de celui-ci des digues retenaient les eaux écumantes dans un lac artificiel d'une assez grande profondeur. C'est à ce lac que se rattache dans Grégoire le Grand l'histoire merveilleuse de Maur, le disciple de S. Benoît, marchant au commandement du maître, avec la confiance de la soumission, sur les eaux, sans s'y enfoncer, pour sauver son confrère Placide qui y était tombé[2].

Outre ce lac, il y en avait un ou deux autres situés plus haut, formés aussi par de puissantes murailles qui captivaient les ondes bondissantes. C'est de ces lacs que le lieu tirait son nom de Sublacus, aujourd'hui Subiaco.

A cette époque, les environs de ce lieu pittoresque choisi par Benoît n'étaient pas inhabités. Ainsi, non loin de la grotte s'était déjà établi un monastère, derrière Subiaco, sur la montagne; et c'est d'un de ses pieux habitants, Romain, que l'anachorète Benoît, dans la grotte presque inaccessible où il se livrait à la prière et à la pénitence, recevait de temps à autre du pain qu'on lui descendait au moyen d'une corde.

Après trois années de la plus sévère retraite, Benoît voulut entrer en relations avec le voisinage. Il instruisit les pauvres pâtres qui grimpaient jusqu'à sa grotte. Puis, cédant aux instances qu'on lui faisait, il accepta de prendre la direction d'un monastère qui n'avait plus de chef, à Vicovaro, mais revint précipitamment à Subiaco après une tentative d'empoisonnement par les moines qui le trouvaient trop sévère. Près de sa chère grotte, il fonda sur les bords du fleuve et sur les hauteurs douze monastères de douze moines chacun, et dont il établit lui-même les abbés; tant était grand le nombre de ceux dont sa renommée avait attiré la piété. Parmi ses moines latins se mêlaient déjà quelques Goths. Déjà aussi de nobles Romains lui envoyaient leurs fils pour qu'il les instruisît et les formât à la vie monastique : c'est ainsi que le patrice Tertulle

[1] A. de Ridder, *Revue archéol.*, 1897, p. 265-290 : *La statue de Subiaco*; reproduction dans les *Antike Denkmäler* de Brunn Bruckmann, t. I, part. 1 (1891), pl. 56, p. 45 et suiv.

[2] *Dial.*, l. II, c. 7 (Migne, col. 146).

confia son fils Placide à ses mains habiles, et qu'Equitius lui adressa Maur, jeune homme de grandes espérances, qui ne tarda pas à devenir l'aide du maître dans " l'école du service divin " [1].

Ce n'était point Subiaco qui devait être le principal foyer de la nouvelle vie monastique; ce ne fut pour ainsi dire qu'une école préparatoire. L'hostilité du prêtre Florentius, qui tendait des embûches à la vertu des moines, chassa de ce lieu Benoît et fut cause qu'il se retira au loin, sur le Mont-Cassin.

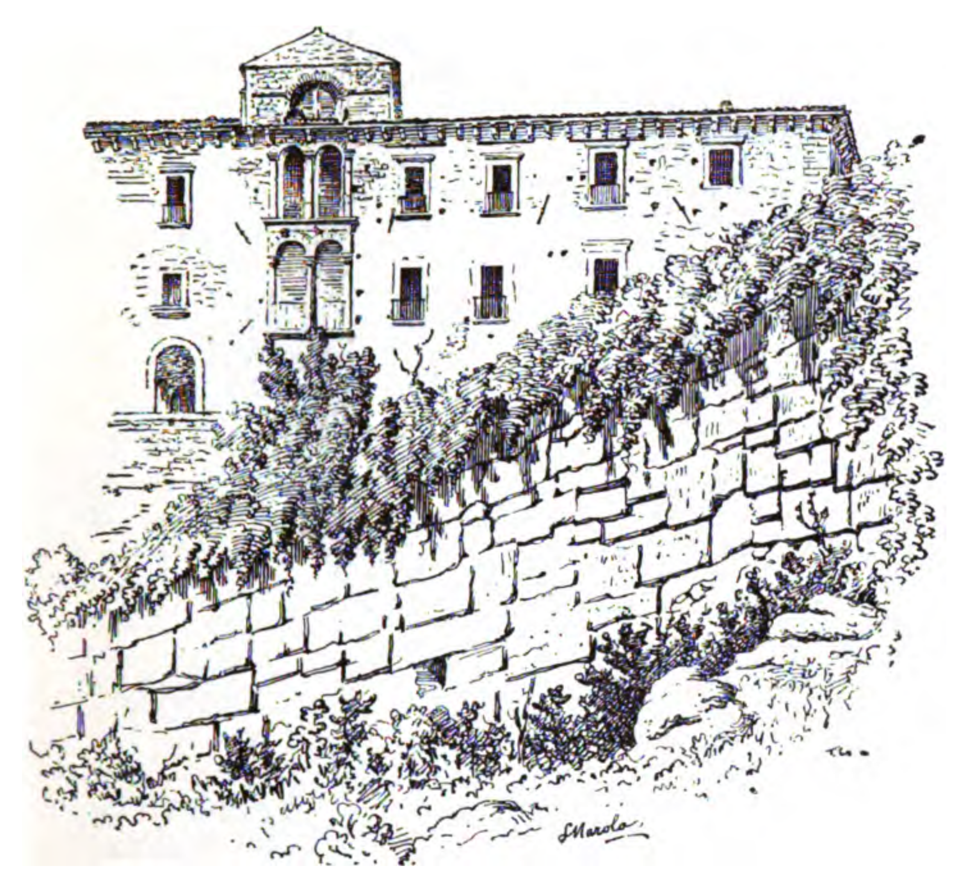


Fig. 168. **Le Mont-Cassin et sa muraille cyclopéenne.** Dessin de Marola d'après une photogr.

367. Là-bas sur la magnifique montagne qui domine la petite cité de Castrum Cassinum et d'où le regard s'étend avec ravissement sur la plaine de la Campanie, le saint trouva la nouvelle retraite qu'il désirait. Il s'établit dans l'enceinte d'une vieille station pélasgique (fig. 168) [2]. Les murailles, construction du genre dit cyclopéen, c'est-à-dire formées de vastes quartiers de roc taillés et

[1] On peut voir sur ces particularités la vie de S. Benoît par Grégoire le Grand; elle forme le second livre de ses Dialogues. Un Goth est mentionné au chap. VI (Migne, col. 144) : *Alio quoque tempore Gothus quidam pauper spiritu ad conversionem venit. Conversio* désigne toujours l'entrée dans la vie monastique. Sur l'arrivée de S. Placide et de S. Maur, voir le ch. III (Migne, col. 140).

[2] C'est précisément de ce côté que les vastes bâtiments claustraux, pour la plus grande partie d'une date plus récente, offrent le plus grand intérêt archéologique.

accumulés les uns sur les autres, étaient depuis longtemps abandonnées : on les observe encore aujourd'hui par places et l'on peut constater qu'elles descendaient de la hauteur en deux longs bras divergents jusqu'au vallon où se trouvait Cassinum. Il était facile de restaurer et de compléter cette forteresse de géants pour protéger une vaste habitation monastique [1].

Mais, malgré sa majestueuse beauté, le lieu était encore inhabitable pour un chrétien; car il était alors un refuge du culte païen. Autour d'un autel d'Apollon s'étaient groupés les derniers restes du culte défaillant. Des paysans ignorants continuaient à venir sacrifier sur ces hauteurs. Comme dans sa biographie de S. Benoît, écrite un demi-siècle plus tard, Grégoire le Grand parle de " l'extrême antiquité " de l'autel et qu'il nomme, à côté du temple d'Apollon, les " bois consacrés au culte des démons " [2], l'on peut croire que le culte d'Apollon remontait en effet dans ce lieu aux premiers habitants et que l'autel consistait en un carré de blocs de pierre, semblable à ceux que les temps pélasgiques ou cyclopéens nous ont laissés sur d'autres hauteurs. L'Apollon de ces temps reculés s'appelait Pitosyrus [3].

Il est possible que cette ténacité du paganisme à profaner ce lieu ait été pour le saint, avec les avantages qu'en offrait la situation sûre et aérée, un motif d'y porter ses pas. Il pouvait caresser la pensée d'y sceller la conquête de l'Italie pour le Dieu des chrétiens. Et en effet le monastère, fondé par Benoît sur cette montagne du faux dieu de la lumière, était destiné à répandre sur les parties encore barbares de l'Europe la lumière de la civilisation chrétienne, grâce aux vertus, à la science, à la doctrine du monachisme médiéval.

Benoît mit en pièces la statue du dieu, détruisit l'autel et le remplaça par une chapelle de saint Jean-Baptiste. Au temple d'Apollon succéda la petite église de Saint-Martin de Tours, patron des moines. Les bois, auxquels il mit le feu, livrèrent à Benoît et à ses actifs compagnons le terrain pour d'utiles travaux agricoles.

Le premier monastère sur la hauteur, dont le visiteur se plaît à rechercher et à suivre les traces, semble s'être élevé dans l'angle sud-ouest de l'acropole cyclopéenne, près de l'église de Saint-Martin. Aujourd'hui encore les moines prétendent posséder dans cette partie du monastère actuel, considérablement agrandi, des souvenirs de l'histoire du saint fondateur. La chapelle de Saint-Jean au contraire, avec l'ancien tombeau de saint Benoît, doit être cherchée plus haut, à l'extrémité opposée des bâtiments actuels. Elle s'y trouvait isolée, sur la pente douce de la montagne, au point où se dresse aujourd'hui la grande église du couvent avec ses deux atriums pittoresques. L'aspect topographique de l'ensemble est bien rendu dans une vieille gravure (fig. 169) [4] qui montre au-dessus

---

[1] Sur ces murs, voir Domenico Bartoli, *L'antico Cassino e il primitivo monasterio di S. Benedetto* (Montecassino, 1880, fig.). L'auteur du présent ouvrage a pu se convaincre de visu que le travail de Bartoli exigerait d'être complété et rectifié; et l'on en peut dire autant de la reconstitution qu'il a tentée du monastère primitif et de ses églises.

[2] *Dial.*, l. II, c. 8 (Migne, col. 152) : *ubi* vetustissimum *fanum fuit in quo ex antiquorum more gentilium a stulto rusticorum populo Apollo colebatur. Circumquaque etiam in cultu daemonum luci succreverant.*

[3] De Cara, *Gli Hethei-Pelasgi*, t. I (Roma, 1894), p. 476.

[4] D'après Gattola, *Accessiones ad historiam Montis Cassini*, t. I, pl. I. Cette vue est importante pour le détail topographique de l'histoire ancienne et moderne du monastère. Des noms qui y sont écrits, nous ne nous arrêterons qu'à celui de S[te] Scolastique près de Fontanelle (à gauche vers le milieu) où la

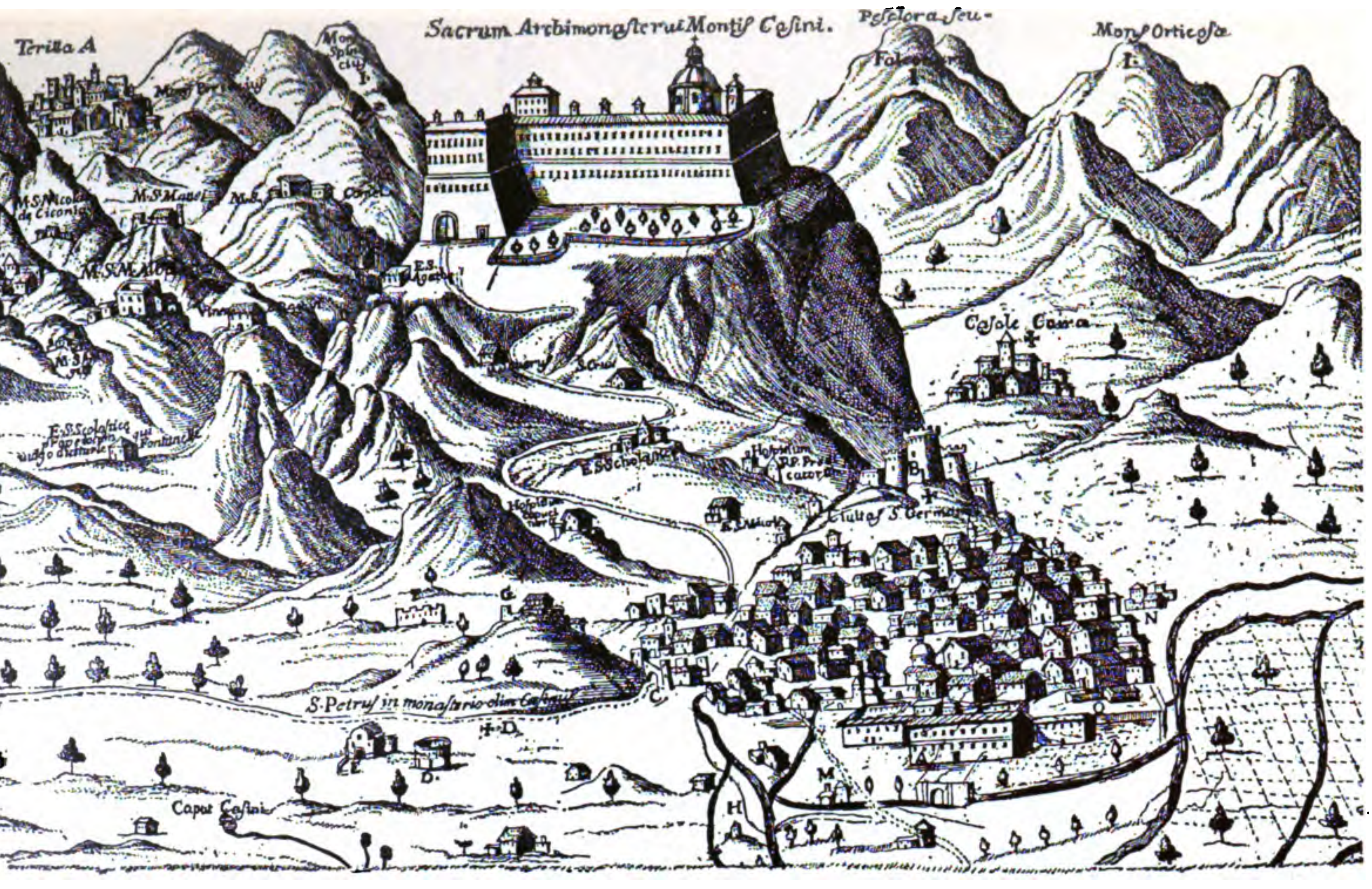


Fig. 169. **Le Mont-Cassin et ses alentours historiques.** Vieille gravure.

des ruines de l'antique Cassinum et de la petite cité médiévale de San Germano le vaste monastère sur la haute montagne, et qui nomme tout autour les points mémorables de l'ancienne histoire bénédictine.

Le fait historique de la fondation du Mont-Cassin tombe en l'année 529.

S. Benoît n'eut pas quinze années à y exercer son activité. Il détruisit dans les environs le paganisme et mit l'amour des vertus monastiques au cœur des fidèles frères dont le nombre s'accroissait merveilleusement. Bientôt l'esprit du maître et législateur plein de sagesse fut porté par ses disciples dans d'autres couvents. De bonne heure l'art du moyen âge a représenté le saint avec sa règle devant ses disciples (fig. 170)[1]. Sur ces images pénétrées de l'amour et du respect de S. Benoît, ce qui nous attache ce n'est pas seulement la spiritualité des figures, mais aussi la simplicité des vêtements des anciens moines et abbés telle qu'elle nous est représentée (fig. 171)[2].



Fig. 170. **Saint Benoît sur un trône devant l'abbé du Mont-Cassin Jean.**
Miniature du XI[e] siècle (cod. cas. 55).

368. L'esprit de la règle bénédictine n'est autre que l'ancien esprit de l'Évangile, appliqué à la pratique des conseils évangéliques. On le trouve exprimé dans le court prologue, mis en tête de sa règle par S. Benoît; il y conserve, pourrait-on dire, toute sa fraîcheur d'expression, comme dans ce cloître élevé sur le libre sommet de la montagne, l'air embaumé garde toute la puissance de son haleine. Tout ce que le saint dit dans son prologue, et qu'il ramène ensuite à l'application dans son livre doré, est en effet aussi dégagé, aussi clair aussi lumineux que le ciel du midi qui couvre de sa voûte le Mont-Cassin et les vertes plaines de la Campanie qui s'étendent à ses pieds.

---

tradition place la rencontre de S. Benoît et de sa sœur décrite dans les Dial. de Grégoire le Grand (l. II, c. 33). Les lettres seront éclaircies dans les volumes suivants de cet ouvrage.

[1] D'après Tosti, *Vita di san Benedetto*, p. 201. Le cliché m'a été aimablement fourni par le monastère du Mont-Cassin. Jean tend au saint fondateur le livre écrit par lui. Derrière Benoit se tient une figure, qui symbolise peut-être l'inspiration; à l'arrière plan un oratoire à abside arrondie.

[2] Tosti, *ibid.*, p. 201. La souscription en vers léonins et dans les caractères employés par l'école calligraphique du Mont-Cassin au XI[e] ou XII[e] siècle, est ainsi conçue : *Accipe dignanter quod fert, pater alme, Ioannes,* | *Munus et eterni sibi confer munera*

" Écoute, mon fils, ce sont là les termes mêmes de la sainte Écriture que le fondateur d'ordre emploie au début de sa règle pour s'adresser à ses disciples, écoute les préceptes de ton maître et prête-leur l'oreille et le cœur. Accepte joyeusement les recommandations de ton père et mets-les en pratique. Reviens à Dieu sur le chemin difficile de l'obéissance que tu as délaissé pour suivre ton caprice dans l'insoumission. C'est à toi que s'adressent mes paroles, à toi qui as résolu de renoncer à ton propre sens et de t'attacher à la milice du vrai roi, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tu veux ceindre les armes puissantes et magnifiques de l'obéissance. Prie donc avant tout et supplie que d'en haut te soit impartie la force d'accomplir le bien que tu as commencé ".

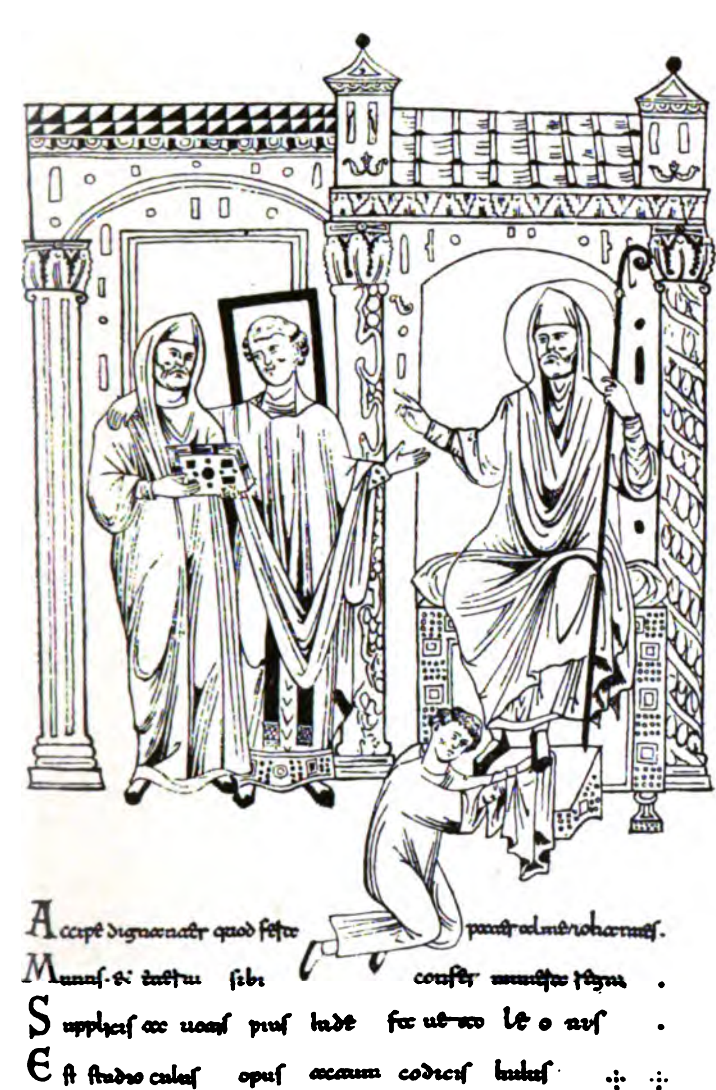


Fig. 171. **Vêtement des moines,** d'après une des plus anciennes miniatures du Mont-Cassin (cod. cas. 99).

On a dit et répété sous toutes les formes dans ces derniers temps le mot de Gregorovius : " La limitation de l'homme " dans l'état monastique " sort des fins de la nature ". Mais aussi saint Benoît avait bien conscience que la vie parfaite n'est point une fin naturelle, qu'elle n'est point une prescription du

regni. | *Supplicis ac votis pius inde faveto Leonis,* | *Est studio cuius opus actum codicis huius.* Jean, copiste d'un nouveau livre (Cod. Casin. 99), est agenouillé devant S. Benoît, le velum dans les mains, et s'apprête à lui baiser les pieds à la fin de son travail, tandis que Didier, à l'époque abbé du monastère, tient le livre. Didier amène le donateur, aux frais duquel le livre a été écrit, Jean, archiprêtre de Marsico, qui entre dans le monastère. C'est aussi lui qui parle dans les vers. S. Benoît porte, comme l'abbé, la vaste coule de chœur, à plis nombreux, avec le capuce; le prêtre a la tunique ornée, et par

christianisme pour la totalité ni même pour la majorité des hommes. Dans sa pensée, embrasser l'état des conseils évangéliques n'est affaire que de ceux qui s'y sentent poussés par un amour intime pour Dieu. D'ailleurs le saint et les milliers de disciples qui ont suivi ses traces savaient et sentaient fort bien que le but auquel ils tendaient n'était pas agréable à la bassesse de la nature humaine qu'ils traînaient avec eux jusqu'au tombeau. Mais dans l'héroïsme de leur résolution ils entendaient imiter le Christ, combattre ce qu'il y a de bas dans la nature pour libérer en eux ce qu'il y a de haut.

Dès les premiers mots, ci-dessus cités, de sa règle, le fondateur d'ordre répond à l'objection moderne tirée de l'opposition de l'état monastique à "la fin naturelle", sans avoir d'ailleurs sans doute songé qu'il pourrait jamais être besoin de la réfuter. Il ne s'adresse pas à tous les croyants, mais à celui-là seulement qui s'est résolu de servir plus généreusement le Christ roi ; et il l'exhorte avant tout à solliciter de Dieu dans d'ardentes prières la grâce de l'exécution, parce que justement la route qu'il entreprend de suivre est fort au-dessus de la "fin" comme de l'inclination et des forces de la nature.

"Cette vie de l'état virginal, avait dit déjà S. Ambroise aux fidèles et aux païens, n'est point de cette terre et n'est pas une invention de la nature. Qui le nierait? c'est du ciel qu'elle est descendue avec le christianisme. On ne la trouve guère en ce monde avant que le Sauveur y ait pris chair... Mais il fallait qu'il vînt pour insuffler dans le corps de l'humanité le souffle sublime du ciel... Vous n'êtes point de ce monde, dit ensuite le docteur milanais à ceux qui professent cet état. Vous avez été donnés au monde, mais il n'a pas su vous retenir"[1].

Le témoignage de tous les grands esprits qui ont pratiqué dans l'ordre de S. Benoît la vie de sacrifice et de prière, nous est garant que jamais n'a été rendue vaine la promesse faite par le fondateur à ses vrais enfants des joies les plus pures et les plus nobles. En tête de sa règle, il montre à ceux qui entrent dans le cloître ces jouissances spirituelles. "Quoi de plus doux, dit-il, ô frère très cher, que l'invitation qui nous est faite par le Seigneur! Voyez avec quelle miséricordieuse bonté il nous montre le chemin de la vie. Ceignons nos reins de la foi et du zèle des bonnes œuvres, et marchons, guidés par l'Évangile, dans les voies du Seigneur pour mériter un jour de le voir dans son royaume où il nous appelle".

Après cette allocution aux siens, le saint, avec une admirable prévoyance de tous les détails de l'existence monastique, avec une mesure et un tact qui dénotent le génie religieux, se met à régler la vie des moines, la direction de la communauté familiale par l'abbé, les exercices de la vertu et de la mortification. La prière du chœur et le travail manuel, l'étude et la récréation, la punition des transgressions, les relations avec l'extérieur, la réception des hôtes, toute l'existence, en un mot, de ceux qui se confient à sa direction, font l'objet de prescriptions sages et bienveillantes. Le seul fait que la règle remet en bien

dessus, la stola et la planeta; tandis que, quand il est prosterné, il n'est plus vêtu que d'une simple tunique longue et lâche. Léon a la tunique longue. Le vêtement ordinaire des moines comme habit de travail est celui qu'on voit sur la figure précédente : c'est la courte tunique sans manches, avec le capuce, comme, dans la même figure, S. Benoît et l'abbé Jean l'ont sur la longue tunique; mais elle est exceptionnellement ornée d'une bande; le fondateur de l'ordre est en outre décoré de la *mappula*, qui repose sur ses genoux.

[1] *De virginibus*, l. I, c. 3 : *Quis neget hanc vitam fluxisse de coelis?...* (c. 8) *Saeculum vos habere meruit, tenere non potuit.* (Migne, P. L., t. XVI, col. 192, 203.)

des cas la décision à l'abbé lui donne un caractère d'extraordinaire souplesse et de discrétion.

Ce n'est naturellement pas le lieu d'étudier dans le détail ce chef-d'œuvre législatif. Il importe de remarquer que, pour presque toutes ses prescriptions, la règle trouve des points de contact avec les règles monastiques antérieures. Benoît n'a pas créé quelque chose de tout à fait nouveau, n'a pas institué quelque chose d'entièrement inconnu jusque-là. On peut montrer au contraire que souvent ses prescriptions sont empruntées textuellement à celles de S. Basile, qu'il honore du titre de père, à celles de Cassien ou d'autres. Mais par la forme même sa règle se distingue fort de celles de S. Basile ou de Cassien : ce sont vraiment des lois qu'il expose d'une manière brève et méthodique comme un bloc fondu d'un seul jet, tandis que Basile et Cassien emploient la forme de pieuses considérations ou de courts aphorismes, sans établir des lois, sans donner aux monastères une constitution parfaite comme Benoît[1].

III. — La règle de S. Benoît et les papes.

369. L'esprit de simplicité et de mesure de la règle bénédictine, son étroit attachement à la tradition la rendirent chère à l'église romaine. On peut dire que l'institution tout entière fut un fruit de l'essence de l'esprit chrétien et romain; et la papauté ne put manquer de reconnaître dans la règle de S. Benoît le caractère de sa propre puissance.

C'est avant tout ce qui explique la prédilection marquée par les papes des âges suivants, depuis Grégoire le Grand, pour les prescriptions monastiques de S. Benoît. Cette faveur accordée par la papauté à la règle bénédictine est à son tour l'explication de son succès extraordinaire, de l'accueil qui lui est fait et de sa large propagation. Si Rome ne l'avait pas prise sous ses ailes avec les monastères qui la suivaient, cette règle n'aurait pas sans doute exercé partout, comme elle le fit, son action efficace. C'est à Grégoire et à ses successeurs que cette institution dut sa diffusion et son succès dans tous les domaines[2].

---

[1] Que le saint n'ait pas prétendu à une création nouvelle, il le laisse entendre tant dans le prologue que dans les c. 65 et 73 de sa règle. Que cependant elle ait apporté au monachisme un élément nouveau, c'est ce qu'établissent contre Grützmacher (*Die Bedeutung Benedikts von Nursia und seiner Regel*, Berlin, 1892) Suitbert Bäumer dans la *Liter. Rundschau*, 1893, col. 80 et surtout Beda Adlhoch dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cisterzienser-Orden*, t. XIV (1893), p. 628 et suiv. Cf. Spreitzenhofer, *Die histor. Voraussetzungen der Regel des hl. Benedikt* (Wien, 1895. *Jahresbericht des Schottengymnasiums*). La critique s'est beaucoup occupée dans ces derniers temps du texte de la règle, comme le montrent les travaux d'Edmund Schmidt, de Wölfflin et surtout de Traube. La dernière édition est celle de Wölfflin (Teubner, 1895). Cependant d'après Traube (séance de l'acad. bavaroise en mai 1902) le meilleur manuscrit se trouve dans le codex des règles monastiques recueillies par Benoît d'Aniane et acquis en 1902 pour Munich de la bibliothèque de Joseph von Görres. Cf. Traube, *Textgeschichte der regula S. Benedicti* dans les *Abhandlungen* de l'académie bavaroise, *1e Klasse*, t. XXI (1898), *3e Abtheil.*, p. 559-731; extrait de Weyman dans l'*Histor. Jahrbuch*, 1898, p. 726 et suiv.

[2] Suitbert Bäumer dit : " Les papes trouvèrent dans cette règle un esprit homogène à celui de l'église romaine, ce caractère pratique, cette sage modération, cette largeur de cœur, cette conception géniale, cette intelligence du principe d'autorité, qui ont toujours distingué le Romain et l'église romaine. L'auteur (Grützmacher) le reconnaît lui-même implicitement lorsqu'il dit, p. 72, que par l'acceptation générale de la règle bénédictine le monachisme a été

S. Benoît, quant à lui, ne songea pas à autre chose qu'à l'établissement et à l'organisation du Mont-Cassin et de quelques monastères qui en pourraient sortir : quant à instituer une règle universelle pour tous les couvents d'Occident, c'était, à dire le vrai, fort loin de ses pensées; ce n'est que plus tard et sous l'action de la Providence que les choses en vinrent là. Benoît se contenta sagement d'introduire dans son couvent du Mont-Cassin et dans ses quelques autres fondations le principe de la stabilité : une fois admis dans un monastère après la longue expérience du noviciat, le moine lui appartenait définitivement, en vertu même de son vœu. S. Benoît ne réunit pas plusieurs maisons en une seule organisation, bien que la pensée des associations de couvents que l'on rencontre par la suite ne lui ait pas été étrangère. Ce sont plutôt les papes qui ont conçu et réalisé l'idée de rendre cette règle universelle, à cause, nous l'avons déjà remarqué, de sa facilité d'adoption et de son caractère extrêmement pratique.

Sur le terrain de la diffusion de l'ordre, le mérite principal revient au pape Grégoire Ier, qui ne s'est pas contenté de favoriser ces couvents dans le gouvernement de l'Église, mais qui nous a laissé dans ses dialogues une histoire du saint retracée avec amour et admiration. En relations avec les disciples immédiats de S. Benoît, il a pris des informations auprès des successeurs du saint dans la direction du Mont-Cassin, les abbés Constantin et Simplice, de Valentinien, abbé du monastère bénédictin du Latran à Rome, d'Honoré, abbé de Subiaco[1]; et son récit prend souvent une teinte locale et personnelle très vive : il cite par exemple Florentius, sous-diacre de l'église romaine, petit-fils encore vivant du prêtre Florentius par qui fut déchaînée contre S. Benoît la persécution qui le chassa de Subiaco : triste souvenir de famille pour le sous-diacre[2].

Le merveilleux abonde dans le récit de Grégoire : un certain nombre de ces faits extraordinaires, qui se présentent ici presque sous le vêtement de la vie quotidienne, peuvent sans doute reposer sur une tradition erronée ou sur l'exagération de contemporains et de disciples subjugués par la grande figure de Benoît; mais de tels récits ne pouvaient guère s'attacher qu'à un homme tout à fait extraordinaire et réellement doué du don des miracles. Il en est pour S. Benoît comme pour S. Martin de Tours et d'autres grands saints et convertisseurs de peuples de l'époque. Opposer à leurs miracles un doute absolu et général est contraire à toute critique historique.

D'ailleurs les miracles sont loin d'être le principal dans la biographie de S. Benoît par Grégoire le Grand. Le caractère de cet homme de Dieu forme comme le noyau de cette histoire. On y voit Benoît dans toute son individualité; on constate en lui pour la sainteté une ardeur et un enthousiasme merveilleux, un zèle dévorant que dans ses relations avec les autres il sait tempérer par la sagesse et la modération, pour les entraîner à sa suite; on reconnaît l'esprit austère du législateur, que l'art religieux du moyen âge signifiait par la verge, austérité qui laisse percer d'ailleurs l'amour et la tendresse du père. Ce portrait du saint est trop naturel, il complète trop justement les pages muettes de sa règle pour pouvoir être le produit arbitraire de l'imagination de Grégoire.

---

formé à l'esprit romain ". (*Liter. Rundschau*, 1893, col. 80).

[1] *Dial. lib. II. praefatio : Pauca quae narro quattuor discipulis illius referentibus agnovi*, etc.

[2] *Ibid.*, c. 8.

370. Appuyée de l'autorité du siège de Rome, soutenue de cette biographie attrayante due à un pontife aussi respecté que Grégoire, l'institution de S. Benoît se répandit rapidement dans les pays chrétiens.

Mabillon, l'historien de l'ordre, désigne le VIIe siècle comme étant déjà un âge d'or pour la diffusion lointaine des fondations. Déjà les monastères d'Angleterre soumis à cette règle rivalisaient avec ceux d'Italie et d'Espagne. Du VIIIe siècle jusqu'au XIIIe, date de l'introduction des ordres mendiants, presque tous les monastères d'Occident observèrent la règle de S. Benoît. Elle fit dès l'abord des pas si rapides à travers le monde que la légende s'en empara ; c'est ainsi qu'elle fait jouer à S. Maur, fils spirituel du fondateur de l'ordre, un rôle considérable pour le monachisme en Gaule, alors qu'on ne peut citer à l'appui des documents authentiques.

Au temps de S. Benoît la poussée en Italie du monde vers le cloître fut un véritable phénomène. Le sentiment général de la dissolution de tout ce qui existait accompagnait la décadence des institutions politiques et sociales du romanisme en Occident. Ajoutez-y l'effet moral de la longue et terrible guerre entre les Ostrogoths et les Byzantins. On se détournait avec angoisse et dégoût d'un monde que Grégoire représente si souvent, dans ses écrits et ses discours, comme " en train de mourir "; on se réfugiait dans le cloître comme dans l'asile des biens supérieurs.

Au reste, le plus souvent ce qui attirait sous le toit grossier et misérable du cloître, ce n'étaient pas des considérations terrestres, c'était l'entraînement du souffle divin qui traversait le monde bouleversé. La Providence voulait que l'époque se recueillît ; elle entendait créer des ateliers pour l'évangélisation des peuples nouveaux et l'amélioration de leurs mœurs sauvages : rien ne pouvait agir plus fortement sur ces fils de la nature, encore inconvertis, que l'exemple d'une figure supraterrestre, rayonnante dans l'obscurité du lointain, surtout si Dieu prêtait aux enseignements l'appui des miracles.

En entrant au couvent, d'autres aussi cédaient à des motifs moins nobles : l'amère expérience du monde avait détruit leurs illusions ou brisé leur courage; ou bien ils étaient guidés par l'espérance de trouver sécurité et protection. De tels éléments, admis à la légère, étaient pour les monastères la cause de luttes intestines. Pour se faire de l'histoire une conception juste, il faut songer qu'il ne dut jamais manquer de cloîtres obligés de travailler à donner à de semblables membres quelque stimulant religieux. Cependant il faut bien que ç'ait été une vocation sérieuse et une fin claire qui ait réuni ensemble la grande majorité des moines dans le travail et la prière; autrement, en vérité, les institutions monastiques n'auraient pas pu se maintenir vivantes à travers les siècles.

Le saint abbé Bernard de Clairvaux, jetant à la fin du moyen âge un regard rétrospectif sur les disciples du monachisme depuis l'origine, poussait ce cri d'étonnement : " Le Christ a prononcé une parole merveilleuse en disant : « Quiconque abandonne sa maison, ses frères, ses champs et me suit, recevra le centuple et possédera la vie éternelle. » Cette parole a partout enseigné aux hommes le mépris du monde et le goût de la pauvreté volontaire; elle a peuplé les couvents de moines et les solitudes d'anachorètes; elle a dépouillé les Égyptiens pour enrichir le sanctuaire de leurs trésors ; c'est cette parole vivante et efficace qui a enflammé les âmes du zèle de la sainteté et de l'espérance d'une récompense sûre et éternelle ".

CHAPITRE III.

Le pape Vigile à Constantinople et l'empereur Justinien.

I. — Vigile à la cour.

371. Au milieu des tourmentes de la lutte des peuples, l'Occident recueille les germes d'une évolution féconde de la civilisation dans l'avenir et parmi les facteurs qui préparent aux peuples d'Occident la civilisation médiévale, le monachisme, dont nous venons de considérer le développement, tient une place d'honneur. En Orient, au contraire, à la même époque, à côté des triomphes purement extérieurs remportés par la politique ou par l'épée de Justinien, ce sont les luttes dogmatiques sur les trois chapitres, luttes inféconds et stériles, qui occupent le premier plan.

Dans son voyage involontaire au cœur de l'hiver, à la fin de 546 ou au début de 547, Vigile était arrivé à Constantinople.

Il s'agissait pour Justinien de dissimuler aux évêques, à ceux surtout de l'Occident, l'état de contrainte morale où il avait réduit le successeur de S. Pierre en l'éloignant brutalement de Rome.

Partout, au cours de son voyage, Vigile avait entendu s'élever des murmures contre le procédé théologique de Justinien dans l'affaire des trois chapitres. Ces voix l'affermirent dans sa décision de ne pas accepter le décret ecclésiastique de l'empereur.

Par un calcul habile l'empereur lui réserva une réception très brillante; il alla au devant du chef de l'Église; ils s'embrassèrent l'un l'autre en pleurant; le peuple fit cortège au pape jusqu'à l'église de Sainte-Sophie, et sur la route on chanta des psaumes. L'air retentissait de ce cri : " Voici qu'est venu le Seigneur, le maître" ! La nouvelle Rome reçut son hôte dans le palais de Placidie, demeure officielle des nonces du pape.

Les besoins de Rome et de l'Italie fournirent un sujet aux premières conférences entre Vigile et Justinien. Vigile ne cessa pas, au rapport de Procope, de supplier l'empereur de tout mettre en œuvre pour rattacher l'Italie à l'Empire. Il recourut à l'intervention des nobles "Italiens" qui séjournaient alors dans la capitale grecque. Il obtint nommément l'aide du patrice et consulaire Céthégus, venu précisément d'Italie pour solliciter desse cours. " L'empereur promit bien de ne pas oublier l'Italie, poursuit Procope qui raconte l'affaire avec un naturel surprenant ; mais ce qui l'intéressait le plus, c'étaient les dogmes chrétiens et son zèle se préoccupait surtout de supprimer les points controversés en théologie. Tel était, dit-il, l'état des choses à Byzance "[1].

D'ailleurs rien ne fut changé : la persistance du pape à rejeter l'édit impérial lui valut d'être persécuté à la fois par la cour et par l'épiscopat grec.

Justinien mit en œuvre la séduction et la violence qu'il savait unir de la plus étrange manière. Quand Vigile se vit séparé de ses compagnons et de ses

[1] Procope, l. III, c. 35.

connaissances et épié comme un prisonnier, il dit : " Vous pouvez bien me tenir en captivité, mais vous n'y tiendrez pas l'apôtre Pierre " [1].

Le pape finit cependant par se lasser, et par céder à la pression exercée sur lui. La première cause en fut le peu de fermeté de son caractère; et puis l'unanimité des évêques grecs à soutenir l'empereur le remplissait de la terreur d'un schisme. Il gardait aussi l'espérance de triompher de la résistance de l'Occident et de dissiper les préjugés qui y avaient cours. Il eut encore contre lui, semble-t-il, les intrigues de l'impératrice, qui, en vraie femme, mit tout en œuvre pour se donner la satisfaction de faire enfin plier le pape qui n'avait pas répondu à ses premières espérances.

372. D'ailleurs, comme on sait, il ne s'agissait pas pour Vigile de faire des avances à l'hérésie. Il pouvait, comme l'empereur l'avait fait, condamner les trois chapitres, sans rien faire contre la foi. On a déjà remarqué que l'édit de Justinien contre les chapitres, origine de ce grand conflit, ne blessait pas la doctrine de l'Église; il avait été suggéré par un excès de zèle pour la foi. Être orthodoxe, c'était un point sur lequel l'empereur se montrait particulièrement chatouilleux et où il cherchait sa gloire.

Mais était-il bien nécessaire de protéger ainsi la foi par un édit? Était-ce seulement utile? ou n'était-ce pas plutôt inopportun, puisqu'on ne pouvait guère par là que provoquer le désordre et le schisme? Telle était la question, à laquelle on pouvait répondre de diverses manières. Les écrits incriminés de l'évêque Théodoret, la lettre théologique d'Ibas, deux des chapitres combattus par Justinien, avaient été suffisamment réprouvés, au moins d'une manière indirecte, lors de la condamnation du nestorianisme. A quoi bon alors une nouvelle procédure contre eux? Quant aux écrits et à la personne de Théodore de Mopsueste, qui formaient le troisième chapitre, il y avait longtemps aussi qu'ils étaient condamnés par tous les hommes bien pensants. Comme Théodoret et Ibas, le père spirituel du nestorianisme était depuis longtemps rayé du nombre des vivants. Quel motif y avait-il donc, pouvait-on demander, à cette évocation inutile et périlleuse de son ombre pour lui faire un nouveau procès?

Justinien et ses théologiens de cour disaient : Nous devons détruire les trois chapitres, parce que les Nestoriens se dissimulent à leur abri. C'était le cri poussé du côté de l'empereur tout d'abord par l'évêque Théodore Ascidas, qui avait forgé le plan, et par le patriarche de Constantinople, Mennas, homme faible, qui s'empressa d'engager l'autorité de son siège au service de l'édit impérial.

Le parti adverse, représenté par les Latins et qui avait d'abord le pape avec lui, déclarait au contraire que la condamnation des trois chapitres serait une atteinte à la dignité du concile de Chalcédoine qui n'avait pas vu de raison de procéder contre eux et qui au contraire avait reconnu Théodoret et Ibas (après, il est vrai, qu'ils eurent manifesté des sentiments orthodoxes). On déclarait encore, du côté des Latins, qu'il ne convenait pas que l'empereur, souverain

[1] *Etsi me captivum tenetis, beatum Petrum apostolum captivum facere non potestis* (*Epist. clericorum Italiae ad legatos Francorum*. Migne, *P. L.*, t. LXIX, col. 116). Cf. Duchesne, *Rev. des quest. hist.*, t. XXXV, (1884), p. 404 : *Vigile sur la voie douloureuse*. Cet article montre notamment que des renseignements erronés et confus se trouvent dans le récit du *Liber pontificalis* sur Vigile.

temporel, publiât des édits ecclésiastiques comme celui qu'il dirigeait contre les chapitres; on voyait, et l'on n'avait pas tort, un grand péril dans la condescendance servile des évêques grecs à de semblables mesures de la cour.

Parmi ceux qui formulèrent de vive voix ou par écrit ces critiques contre l'édit byzantin, il faut nommer l'archevêque de Milan Dace, présent à Constantinople, porte-paroles des évêques de la Haute-Italie, le savant et passionné Facond, évêque d'Hermione, représentant de l'épiscopat africain, l'évêque Pontien, son compatriote, et le diacre carthaginois Ferrand. Ils allaient malheureusement trop loin, reprochant aux accusateurs des chapitres des idées et des doctrines qui leur étaient étrangères.

373. Vigile, dont l'opposition à l'empereur avait faibli, se contenta, dans la détermination qu'il dut prendre à Constantinople, de sauvegarder dans les formes les droits et privilèges de la primatie romaine. Il voulut avant tout décider lui-même. En fait, les conférences qu'il eut désormais avec les évêques présents dans la ville impériale eurent la forme d'un tribunal pontifical autonome, chargé de juger la question pendante. Le résultat en fut la condamnation par le pape des trois chapitres, le *iudicatum* du 11 avril 548. Dans cet écrit orthodoxe, Vigile crut devoir maintenir en outre la doctrine de l'Église par une déclaration formelle en faveur des quatre conciles œcuméniques tenus jusqu'alors[1].

A peine cette décision fut-elle connue qu'elle déchaîna un véritable orage; les cercles latins à Constantinople y firent une opposition bruyante. Dans l'entourage même de Vigile, on vit son neveu, le diacre Rustique, s'élever violemment contre lui, soutenu par un autre diacre pontifical, Sébastien. Vigile aurait dû se hâter de se libérer de ces discussions chaque jour croissantes autour de lui dans la capitale grecque; et peut-être désirait-il lui-même de se trouver sur le sol de Rome : mais là-bas il avait aussi un redoutable adversaire de sa nouvelle démarche dans le puissant diacre Pélage; et Rome était au pouvoir de Totila qui n'ignorait pas que le pape, le premier et le plus en vue des représentants de l'idée impériale romaine, travaillait contre lui auprès de l'empereur. La situation était angoissante.

Les ennemis théologiques de Vigile lui firent plus de mal que n'auraient pu faire les Goths, semant contre lui la calomnie, l'accusant de trahison envers le concile de Chalcédoine. Les évêques d'Illyrie, de Dalmatie, d'Afrique se séparèrent de sa communion.

Frappé, troublé d'une telle fermentation, le pape conçut le plan d'un concile œcuménique; Constantinople n'était visiblement pas le lieu qu'il fallait choisir pour cela. Mais tout fut arrêté dès les premières démarches, grâce aux intrigues de Justinien et aux décrets de bannissement qu'il porta contre les évêques de l'opposition. Le pape réclama son *iudicatum* à l'empereur, qui se fit longtemps presser avant de le lui rendre et qui se dédommagea par la publication d'un nouvel édit contre les chapitres, daté de 551; naturellement ce procédé ne fit qu'envenimer la controverse ecclésiastique.

[1] Le *iudicatum* n'est connu que fragmentairement (Mansi, t. IX, p. 104, 105, 181; Jaff-Kaltenbrunner, n. 922); mais on en connait assez pour justifier le jugement de Monseigneur Duchesne (*loc. cit.*, p. 406) : " Les réserves étaient si claires et si précises que nul monophysite n'aurait pu les signer sans faire ainsi une abjuration complète ". Contre les doutes élevés sur l'authenticité de ce document par le cardinal Pitra, voir Grisar, *Anal. romana*, t. I, p. 56 et suiv.

Vigile menaça du ban les évêques, grecs pour la plupart, réunis autour de lui dans le palais de Placidie, s'ils souscrivaient au nouvel édit de l'empereur. Ils se laissèrent néanmoins entraîner par Théodore Ascidas et par la cour dans le parti impérial. Nul ne pouvait prévoir comment le conflit prendrait fin.

Ces difficultés, ces amertumes, dont était abreuvé Vigile, furent comme le châtiment de ses démarches illégitimes pour arriver à la papauté; il devait payer plus cher encore sa conduite envers le pape Silvère.

374. Quand Justinien remarqua que Vigile était disposé à se rapprocher des Occidentaux et qu'il entendait sauvegarder à tout prix l'indépendance du pouvoir ecclésiastique, il songea à le mettre en lieu sûr. Vigile, avec son clergé et l'évêque Dace de Milan, se réfugia dans l'église de Saint-Pierre *in Hormisda*. De cet asile sacré, il lança les peines ecclésiastiques contre Théodore Ascidas et son parti. A ce moment le préteur de la garde urbaine apparaît, envoyé par l'empereur avec une troupe armée; il a l'ordre de tirer de l'église par la force Vigile et sa suite. Dans leur détresse le pape et Dace embrassent l'autel, les clercs se serrent autour d'eux pour les protéger. On commence par arracher de ce lieu ces ecclésiastiques, puis Dace; enfin l'on porte la main sur le successeur de Pierre; on s'efforce de le tirer, par les pieds, par la tête; mais Vigile tient si fortement les colonnes du saint autel, que celui-ci s'écroule; et le pape serait gravement blessé, sans la promptitude des assistants à lui porter secours.

Cependant, la foule des fidèles avait pénétré dans l'église; en voyant le traitement indigne infligé au vénéré pasteur universel, elle poussa un cri de révolte. Ses menaces eurent raison des sbires qui s'enfuirent du temple profané, poursuivis par la foule. Ce ne fut que lorsque leur sécurité leur eut été garantie par serment que le pape et l'évêque quittèrent le lieu.

Mais dans le palais de Placidie, l'empereur et les siens accablèrent de nouvelles amertumes Vigile, qui dut songer à fuir de Constantinople.

Une nuit, deux jours après la Noël de 551, et par conséquent dans le froid de l'hiver, bien que sa maison fût cernée, il descendit de sa fenêtre par une corde sur un mur en construction, escaladant les pierres au péril de sa vie, et par une sortie de la ville laissée sans gardes, il gagna la mer; des compagnons l'attendaient avec une barque; ramant presque sans bruit, on gagna par le Bosphore Chalcédoine, la ville célèbre du concile, et dans la même église où les Pères avaient tenu leurs réunions, au tombeau de Sainte-Euphémie, le pape plein d'angoisse chercha un refuge avec l'évêque de Milan qui l'accompagnait et d'autres fidèles.

Du coup l'empereur orthodoxe Justinien se trouvait dans la situation la plus pénible. Lui fallait-il subir les reproches de tout le monde chrétien pour avoir obligé l'évêque suprême à la fuite dans ce lieu de Chalcédoine, qui faisait paraître l'empereur comme un ennemi du concile qui s'y était tenu, en même temps que les circonstances de cette fuite faisaient de lui un véritable persécuteur de l'Église? Car les paroles que le *Liber pontificalis* met sur les lèvres de Vigile, n'étaient certes que trop justifiées au jugement des fidèles qui apprenaient ces événements : " En Justinien ce n'est pas un gracieux prince, mais un Dioclétien que j'ai trouvé "[1].

---

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 298, § 106 : *Ut video, non me fecerunt venire ad se Iustinianus et Theodora piissimi principes; sed hodie scio quod Diocletianum et Eleutheriam* (sic) *inveni. Facile ut vultis : digna enim factis recipio* (éd. Mommsen, p. 152).

Justinien hésita s'il ne devait pas arracher le pape de cet asile.

Son embarras ne fit que s'augmenter, quand Vigile, tombé malade de souffrance et de fatigue, adressa au monde chrétien une encyclique plaintive. Le chef de l'Église y expose les faits, proclame son inébranlable attachement à la foi, marque ses justes exigences.

Dans de telles conjonctures le persécuté inspirait le respect. Les souffrances, les violences lui avaient remis de la force au cœur. Il en a été de même dans des situations analogues pour d'autres héritiers du pouvoir de Pierre, qui avaient eu leurs heures de faiblesse.

Ce fut au tour des ennemis à plier, et les évêques grecs frappés d'excommunication envoyèrent des lettres satisfactoires. Justinien de son côté pria le pape de revenir, lui faisant mille avances, lui offrant des serments grecs : il fallut l'intervention personnelle de Bélisaire, ami de Vigile et jadis son protecteur, trop officieux même, pour le déterminer à quitter Chalcédoine.

Après son retour on revint à l'idée du concile universel et Vigile mit tout son zèle à obtenir l'accession des Occidentaux ; c'était le point capital pour lui de les ramener et de faire cesser le schisme. Son désir était d'écarter la question passionnante des chapitres, en faisant oublier, en dépit de l'empereur, les points objets du conflit. C'eût été incontestablement le mieux dès le début et on n'aurait pas dû agiter ces questions. Qu'il fallût enfin les mettre de côté, c'est à quoi le pape se voyait poussé par le diacre romain Pélage, hardi et perspicace; après avoir rendu à l'église romaine et à Rome les plus grands services, il venait d'arriver à Constantinople qu'il avait jadis appris à connaître comme nonce.

Pélage eut tôt fait de s'apercevoir que l'empereur mettait tout en œuvre pour empêcher un véritable concile œcuménique.

375. Déjà 151 évêques, tous de l'Orient, avec six africains, avaient commencé à tenir un concile prétendûment œcuménique, quand le conseil et l'appui de Pélage firent prendre à Vigile éprouvé et chancelant une attitude fermement négative vis-à-vis de l'assemblée. Ce fut un spectacle étrange : un concile impérial et prétendûment œcuménique et dans la même ville le successeur de Pierre, qui refusait d'y prendre part. Vigile annonça qu'il publierait une sentence particulière, suivant la dignité de son rang. Comme on pouvait le prévoir, l'assemblée conclut dans le sens impérial, c'est-à-dire contre les trois chapitres. La déclaration du pape fut au contraire dans un sens opposé à l'opinion de l'empereur; c'est ce qu'on appela le *constitutum*. Il semble que le pape ait adressé ce document à l'assemblée pendant qu'elle siégeait encore, mais que Justinien l'ait intercepté. Il y était interdit de condamner les trois chapitres et l'exposition, qui accompagne cette interdiction, est excellente : on y trouve la réprobation, fondée sur une argumentation claire, d'une série de fausses propositions tirées des écrits de Théodore de Mopsueste[1].

En réponse au *constitutum*, Justinien fit rayer des diptyques le nom du

[1] Constitutum du 14 mai 553 : Mansi, t. IX, p. 61 ; Migne, t. LXIX, col. 67 et dans l'édition par O. Günther de la *Collectio avellana* (dans le *Corpus script. ecclesiast.* de l'Académie de Vienne), p. 230. Garnier, *De libris Theodoreti* (*Theodoreti opera*, ed. Schultze, t. V, p. 555) juge ainsi le *constitutum : mirabili quadam ratione compositum, ut nihil sexto saeculo melius et forte par editum reperiatur.*

pape par l'assemblée épiscopale, sans préjudice, était-il dit, de la communion avec le siège apostolique. Le concile siégeait encore quand le fait se produisit[1].

Après sa clôture, l'empereur frappa de bannissement les quelques évêques latins à sa portée. Il confirma sa victoire par des promesses et des présents. Il chercha sans doute aussi à gagner le pape soit par des menaces soit par la douceur. Nous ignorons le détail de la conduite du pape ; ce qui est certain, c'est que dès 553 il finit par céder à l'empereur. Son conseiller, le diacre Pélage, fut impuissant à lui faire garder avec résolution le point de vue pratique exprimé dans le *constitutum*[2].

Le monde chrétien apprit ainsi ce regrettable événement que Vigile avait pour la troisième fois modifié son jugement.

Ce n'était pas un fait de nature à fortifier l'autorité du siège apostolique ; et c'est une blessure qui demeure toujours sensible. Le pape d'ailleurs était malade et souffrait souvent de la pierre ; il était isolé de son entourage et le sort de ses amis exilés l'avait découragé et terrorisé.

Justinien au contraire, son inexorable oppresseur, n'avait pas seulement avec lui tous les princes de l'église grecque, mais il était devenu puissant en Italie. Le vaillant Narsès avait de nouveau soumis Rome à son autorité et brisé à tout jamais la domination gothique. L'empereur ne pourra-t-il pas dans Rome soumise faire élire un nouveau pape à son gré? Cette pensée peut bien avoir troublé Vigile, déjà si abattu, et ce fut peut-être la dernière goutte qui fit déborder le calice, c'est-à-dire qui poussa jusqu'à la complaisance le pontife désireux d'être à tout prix à Rome.

Nous possédons encore le dernier écrit, fort long, auquel il ne manque que l'adresse, dans lequel il se prononce pour le décret impérial et contre les trois chapitres. Les plumes officieuses qui l'ont rédigé pour lui y ont introduit une réfutation détaillée et pitoyable des principes que l'on avait mis en avant en faveur de ces mêmes chapitres. La suite des temps montra que cette accession à la décision prise par l'empereur et l'assemblée des évêques finit, après de longues luttes, par conduire à l'union et par raffermir du moins l'Orient[3].

376. Après une telle satisfaction au monarque, Vigile put retourner chez lui, sous les sourires du prince content. Il emportait une marque de faveur, non point personnelle, mais à l'avantage de sa chère Italie, de la ville de Rome et, dans une certaine mesure, de la papauté même : c'était la promesse d'une pragmatique sanction, loi impériale qui réglerait en détail la condition de l'Italie.

[1] Mansi, t. IX, p. 367, déclaration de l'empereur : *unitatem vero ad apostolicam sedem et nos servamus et certum est quod et vos custodietis;* réponse des évêques : *servemus itaque unitatem ad apostolicam sacrosanctae ecclesiae sedem antiquioris Romae, omnia secundum tenorem lectorum apicum peragentes.* Le sentiment de l'unité et la conscience de la nécessité de l'union avec la tête étaient donc puissants même dans des moments aussi critiques. L'authenticité des documents qui parlent de la radiation du nom du pape des diptyques a été maintes fois contestée. Voir cependant Hefele, *Conciliengeschichte*, t. II, p. 887 et suiv.; trad. fr., t. III, p. 506; Hergenröther, *Handbuch der Kirchengeschichte*, t. I, p. 503 note, tr. fr., t. II, p. 301-303, rem.; et *Photius*, t. I, p. 172; Duchesne, *quo supra*, p. 420.

[2] Déclarations du pape, du 8 décembre 553 et du 23 février 554 : Mansi, t. IX, p. 413 et 457; Migne, t. LXIX, col. 122 et 143.

[3] Cf. la seconde pièce citée dans la note précédente, Jaffé-Kaltenbrumer n. 937. Sur toute l'affaire des trois chapitres, voir Diehl, *Justinien* (1901), p. 356-362; le même, *l'Afrique byzantine* (1896), p. 434-439.

Cette ordonnance fut publiée à Constantinople le 13 août 554, quelques mois après la rédaction de la déclaration pontificale, et elle porte en tête l'indication qu'elle a été rendue sur les instances de Vigile. Ce qui nous en reste n'est d'ailleurs pas la loi fondamentale, mais un ensemble de statuts transitoires et additionnels à cette grande loi, avec laquelle commença pour l'Italie une meilleure époque [1].

C'est, semble-t-il, au printemps de l'année 555 que Vigile se mit en route pour l'Italie. Arrivé à Syracuse, il se sentit si faible qu'il dut interrompre son voyage; et le 7 juin 555 la mort qui le prit dans cette ville vint le délivrer du calvaire de sa vie.

Après dix ans d'absence, il rentrait à Rome à l'état de cadavre : il fut déposé sur la voie salarienne au cimetière de Priscille, dans la chapelle construite par le pape Silvestre; il y avait fait jadis exécuter mainte réparation dans les catacombes; car nulle part les dévastations des Goths n'avaient été plus fortes. Peut-être le souvenir que l'on avait conservé de ces travaux furent-ils cause que l'on choisit pour l'enterrer ce lieu plutôt que le portique de Saint-Pierre où étaient ses prédécesseurs. C'est le premier pape pour lequel on n'ait pas conservé mémoire d'un culte qui lui aurait été rendu tôt ou tard.

CHAPITRE IV.

Pélage Ier et Rome après le conflit des trois chapitres et la guerre des Goths.

I. — Pélage Ier et les amis des trois chapitres.

377. Comme le plus digne à succéder au siège apostolique, une inscription de Rome nomme le prêtre romain Maréas : le malheur est que cette inscription n'est que l'épitaphe en vers qui ornait son tombeau. Ce prêtre éminent mourut dès avant la fin d'août 555.

Cette épitaphe, encastrée dans l'atrium de l'église de Sainte-Marie au Trastevere, nous apprend que Maréas dans les dernières années d'absence de Vigile eut à remplacer le pape. Il se fit beaucoup aimer par sa droiture et sa charité : il avait tout donné aux pauvres. La principale louange qu'on lui décerne est d'avoir été un défenseur de la foi et, semble-t-il, du concile de Chalcédoine. Il avait en outre, aux termes de sa laconique épitaphe, eu l'occasion de maintenir les traditions de l'Église au sujet de la reconfirmation. Sur cette pierre mémorable les lettres sont en grande partie effacées, parce qu'ayant servi de

---

[1] La pragmatique sanction se trouve dans les novelles de Justinien (éd. C. E. Zachariae von Lingenthal, Lipsiae, 1881, t. II, p. 354-366) et débute ainsi : *Pro petitione Vigilii venerabilis antiquioris Romae episcopi quaedam disponenda esse censuimus*, etc. A la fin se trouve la formule : *Pragmatica data idibus augusti... Narsi viro ill. praeposito sacri cubiculi, Antiocho viro magnifico praefecto per Italiam*. Cf. Hartmann, *Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien seit 540*, p. 6; et du même, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. I, p. 356 et suiv.; Diehl, *Justinien* (1901), p. 202-203.

pavement elle a été usée par le foulement des pieds; mais de Rossi a pu en reconstituer le texte d'après d'anciennes transcriptions, faites quand la pierre était encore intacte[1].

Si l'inexorable mort avait arraché Maréas à l'expectative du pontificat, il y avait à Constantinople un autre Romain, sur lequel Justinien jeta les yeux pour cette succession. C'était le diacre Pélage, ecclésiastique fort estimé tant à cause de ses qualités personnelles que de sa haute naissance. Il avait été longtemps en grande faveur auprès de l'empereur.

Actuellement, et depuis un assez long temps il éprouvait la disgrâce de la cour; sa résistance au concile impérial l'avait fait enfermer dans une cellule de couvent à Constantinople. On l'y tenait dans un tel isolement qu'il ne pouvait même obtenir des livres. Ce qui n'empêchait pas cet homme ardent de continuer du fond du cloître, avec un farouche entêtement, à défendre dans des écrits son opinion, à flétrir la condamnation des trois chapitres, comme une faute, comme un funeste malheur. Et s'il s'était contenté de cela! Mais il s'en prenait avec amertume à Vigile de son acceptation finale du jugement du concile; il le représentait comme un vieillard sans indépendance, qui à la fin n'avait fait que s'abandonner à la direction de ses " satellites ", c'est-à-dire du clergé de son entourage; il lui reprochait l'inconsistance du caractère et la vénalité des sentiments. A la fin de 554 ou au commencement de 555 il écrivait encore dans son exaltation un ouvrage en six livres contre les adversaires des chapitres[2].

Comprit-il, à la nouvelle de la mort du malheureux Vigile, que celui-ci pouvait emporter dans le tombeau la conscience que pour le rétablissement de la paix religieuse et l'affermissement de l'Église en Orient, la dernière démarche qu'il avait faite, en mettant un terme à sa résistance, pouvait avoir quelque utilité? Le maintien de l'unité de l'Église devait passer avant toute autre considération. Le diacre Pélage, en pesant tout cela dans une heure de calme, s'aperçut-il que la voie où il était entré si passionnément ne pouvait que conduire au schisme et que créer un irréparable malheur?

Nous ne savons pas comment se fit en lui une révolution; en tout cas, elle se produisit. Lui aussi, il finit par accepter la condamnation des trois chapitres. Il se mit du parti du concile qui, avec les Grecs, comptait maintenant la majorité des Latins. On a dit que l'appât seul de la dignité papale a pu produire en lui ce changement. C'est possible, mais ce n'est pas certain du tout.

Justinien s'occupa effectivement de le pousser au pontificat. Pélage s'en fut à Rome, et l'accueil qu'il y reçut fut divers, comme les opinions sur les chapitres étaient partagées. Nous n'avons malheureusement sur l'élection aucun renseignement. Le fait est que Pélage fut consacré le jour de Pâques, le 16 avril 556, après une vacance du siège de presque dix mois. Il fut consacré par les évêques de Pérouse, Jean, et de Ferentino, Bon, en l'absence des consécrateurs habituels, dont peut-être les sièges étaient vacants. Le meilleur appui du nouveau pape

---

[1] DIGNE *Tenes premium, Marea, pro nomine Christi* | ... TV FVERAS ME*ritus pontificale decus*, etc. (De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1869, p. 19 et suiv.; *Insc. christ. urbis Romae*, t. II, part. I, p. 83, 117; Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 302.)

[2] Pélage, devenu pape, parle de deux traités jadis écrits par lui : *Refutatorium ad papam Vigilium quando me dampnare volebat et sex libros in defensionem capitulorum clausos.* Ce dernier ouvrage, demeuré inédit, a été signalé par Mgr. Duchesne dans la bibliothèque d'Orléans (*Bulletin crit.*, t. V (1884), p. 96; *Revue des quest. hist.*, *quo supra*, p. 425). Cf. S. Reiter, *Eine unedirte Schrift des Pelagius*, dans les *Serta Harteliana* (Wien, Tempsky, 1896).

fut Narsès, animé des meilleurs sentiments et du plus grand zèle pour l'Église, et qui administrait alors l'Italie au nom de l'empereur.

Sous la domination d'un Justinien, la dignité pontificale ne pouvait guère être un objet de vive ambition, pour qui du moins, comme Pélage, connaissait la nature de l'empereur : l'expérience de Vigile parlait trop haut. La situation d'un diacre riche et considéré était bien plus enviable que celle d'un pape, dans une ville déchirée comme Rome, et avec la mission de lutter contre un tyran dogmatiseur, rendu plus superbe encore par sa récente victoire. C'est la raison qui nous rend douteuse l'opinion que le désir de la papauté aurait conduit Pélage à modifier sa manière de voir dans l'affaire des trois chapitres. Comme pape il travailla, la chose est certaine, avec conviction à faire accepter la décision du synode de Constantinople ; il fit de nobles efforts pour effacer les injustes préjugés qui avaient cours chez les Occidentaux contre le synode et l'empereur et en faveur des trois chapitres. Et sa situation comme pape en fut d'autant plus difficile que lui-même auparavant s'était fait avec plus d'âpreté le défenseur des trois chapitres.

378. Les adversaires opposèrent au nouveau pape ses propres écrits, on mit au jour les dures paroles dont il avait usé contre Vigile, on lui rendit son administration sous maint rapport aussi pénible et difficile que l'avait été celle de son prédécesseur. Ce lui fut du moins une consolation de pouvoir répondre en toute vérité qu'il n'avait pas changé dans son attachement au dogme.

Même en effet dans le constitutum de 553, à la rédaction duquel il avait eu la plus grande part, il avait condamné en termes indirects mais d'une clarté suffisante les doctrines théologiques de Théodore de Mopsueste. Quant à Ibas et à Théodoret, pas plus que Vigile il ne leur faisait injure en anathématisant des écrits qu'eux-mêmes, au concile de Chalcédoine, avaient généreusement rétractés. Par cet anathème l'autorité du concile de Chalcédoine n'était pas atteinte, quelque obstination que missent à l'affirmer les adversaires d'Occident. Dans l'état des choses c'était servir la paix religieuse et la cause de l'orthodoxie, que d'augmenter l'autorité du dernier concile, celui de Constantinople en 553

Plus tard, quand les détails de son histoire ne furent plus aussi présents à la mémoire, ce concile fut rattaché aux quatre premiers conciles œcuméniques. En 590 encore, il est vrai, Grégoire le Grand ne citait que les quatre premiers conciles comme formant le groupe des conciles œcuméniques, mais il déclare honorer également le cinquième (celui de Constantinople) et condamner tout ce qu'il condamne ; du consentement universel tous ces conciles étaient en vigueur [1].

Si le canon de Constantinople obtint une telle vigueur, ce n'est pas évidemment au caractère de l'assemblée qu'il le doit : ni par le nombre de ses membres, ni par la composition ou l'importance, elle n'était en mesure d'obtenir semblable autorité. Cette autorité dans toute l'Église, elle ne l'acquit guère que par l'accession des papes Vigile et Pélage à sa décision. Cette consécration du saint-siège

[1] *Ep.*, l. I, n. 24, p. 36 (éd. des Bénédictins de S. Maur, l. I, n. 25); Jaffé-Ewald, n. 1092; Pélage Ier appelle déjà le cinquième concile *universalis synodus* (*Ep. ad Narsetem patricium. Coll. britann.* dans le *Neues Archiv.*, t. V, 1880, p. 555; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1019). Il lui donne aussi le titre de *generale concilium* (*Neues Archiv*, *ibid.*, p. 536; *Monumenta German. histor.*, *Epistolae*, t. III, p. 442).

fut suivie peu à peu et après un assez long délai par la reconnaissance du synode dans tout le monde chrétien.

L'opposition cependant fut assez forte en Occident contre la validité de ce décret. Les schismes que l'on avait redoutés se produisirent en effet ou du moins furent très menaçants : ce fut le cas dans l'Afrique du Nord, dans l'Illyrie et dans l'Italie septentrionale.

Dans l'Afrique du Nord et en Illyrie, on put sans trop de frais, grâce à la pression du gouvernement impérial et aux enseignements des amis du Concile, provoquer enfin la soumission à la décision conciliaire. Mais en Italie, notamment dans les diocèses de Milan et d'Aquilée, et en Dalmatie, il y eut sous la direction des évêques une opposition tenace et schismatique.

D'ailleurs, Pélage, comme nous l'avons déjà indiqué, eut à combattre des résistances même à Rome; et pour en triompher il lui fallut mettre en œuvre des moyens extraordinaires et jusqu'alors inconnus au siège pontifical. Cet objet fut rempli notamment par une confession de foi détaillée qu'il fit au moment de sa consécration. Il déclarait accepter, avec un entier attachement, les quatre conciles œcuméniques et particulièrement celui de Chalcédoine; il ne soufflait mot encore d'un cinquième concile œcuménique; il déclarait également adhérer aux enseignements contenus dans les écrits de ses prédécesseurs depuis Célestin, Sixte et Léon le Grand jusqu'à Jean II et Agapet; il assurait que ceux qu'ils avaient reconnus orthodoxes, il les reconnaissait pour tels lui aussi, et notamment, lit-on en termes exprès, " les vénérables évêques Ibas et Théodoret ". Sur Vigile et sur la décision de Constantinople, la sagesse lui fit garder longtemps le silence [1].

Comme malgré cela les habitants des couvents, et avec eux beaucoup de pieux fidèles des classes cultivées et distinguées se tenaient hors de sa communion, il prit occasion de la station dans la basilique de Saint-Pancrace pour une nouvelle manifestation. Alors comme aujourd'hui, la station se faisait dans cette église le dimanche après Pâques. Suivant l'usage, on vit venir en procession à cette église, à l'occasion de la solennité, les moines, le clergé, une grande partie du peuple, avec le pape qui célébrait l'office dans l'église stationale. Il n'est pas douteux qu'il y eut à la procession et à la réunion dans la basilique du martyr sur le Janicule des absences importantes et significatives. Pélage tint avec Narsès qui était présent un conseil, dont le résultat fut qu'après la célébration du service divin, on se rendit à Saint-Pierre avec les assistants, au chant des psaumes. Là Pélage prit en mains l'Évangile et une croix, gravit l'ambon et, en présence du peuple, tenant dans un geste solennel les deux objets sacrés au-dessus de sa tête, fit serment qu'il était innocent du crime dont on l'accusait de trahison envers la foi [2].

C'est à la même occasion, ou peu après, qu'il tint au tombeau de Saint-Pierre une sorte de consistoire avec le clergé présent. Il recommanda de remplir avec soin et canoniquement les vides qui s'étaient produits dans le clergé romain pendant la longue absence de Vigile et la vacance du siège. En même temps il proposa un décret contre la simonie dans les prochaines consécrations. Par ces mesures dans l'intérêt de la vie ecclésiastique, comme par sa sollicitude pour les églises de la ville qu'il dédommagea des trésors dont la guerre les

[1] Mansi, t. IX, p. 717; Migne, t. LXIX, col. 397; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 938.

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 303, *Pelagius I*, § 109 (éd. Mommsen, p. 155).

avait privées, mesures qui témoignent de sa prudence et de sa connaissance des hommes, il obtint que peu à peu à Rome la confiance de tous lui revint et que les dernières traces du schisme s'effacèrent.

La paix fut définitivement scellée par sa tendre sollicitude pour les pauvres et par ses généreux efforts, qui jadis déjà l'avaient tant signalé, pour assurer aux habitants de Rome le bien-être matériel.

379. Pélage put alors porter ses regards et ses soins sur ces diocèses occidentaux, séparés de l'unité de Rome ou en danger de schisme. Les évêques de la Toscane septentrionale refusaient d'inscrire son nom dans les diptyques. Il ôta tout fondement à leurs scrupules par l'envoi d'une profession de foi, sans entrer dans la question embrouillée des trois chapitres, et ils se rendirent[1]. Dans les diocèses de Milan et d'Aquilée, les schismatiques opiniâtres et fanatiques continuaient, par leur levée de boucliers contre la primatie, de mettre en question toute la hiérarchie ecclésiastique. Après de vains essais de conciliation, Pélage voulut que les chefs de la rébellion fussent punis sévèrement d'après les lois de l'empire par les autorités byzantines; il proposa à ces hauts fonctionnaires d'éloigner par la force les évêques de leurs sièges[2].

Les mécontents avaient aussi répandu dans les pays francs leurs malheureux écrits contre la décision de Constantinople. Ils proclamaient qu'il fallait s'en tenir à l'ancien Pélage et non au nouveau. Le roi Childebert ne sachant quel parti prendre, demanda au pape même la déclaration écrite qu'il acceptait en tout la doctrine du pape Léon. Il reçut cette déclaration; et comme les soupçons ne prenaient pas fin, le pape adressa au roi une nouvelle profession de foi, plus détaillée, et il l'accompagna d'une lettre amicale, destinée à dissiper, autant que possible, les doutes offensants contre sa personne. Il semble que profession de foi et lettre aient été destinées aux évêques du pays qui avaient poussé le roi, plutôt qu'au roi lui-même[3].

« Ce ne sont pas des questions dogmatiques, dit le pape à ces esprits troublés, sans nommer le concile de Constantinople, qui ont été discutées en Orient; sous ce rapport l'Église n'a plus, depuis la mort de l'impératrice Théodora, rien à craindre là-bas, Dieu merci ! Mais on a discuté vivement sur quelques chapitres en dehors du dogme. Il serait trop long, poursuit-il, d'en exposer le détail dans une lettre. Nous nous contentons de dire, et que cela suffise à vous tranquilliser, que nous disons anathème à quiconque s'est écarté ou s'écarte, ne fût-ce que d'un mot ou d'une syllabe, de la foi du pape Léon, acceptée solennellement par le concile de Chalcédoine... Votre zèle pour la foi, votre amour de l'unité, ne peuvent se laisser entamer par de malins discours ni par des écrits hors de propos. Ici à côté de nous (en Italie) quelques

[1] Mansi, t. IX, p. 716; Migne, l. LXIX, col. 397; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 939.

[2] Voir, par ex., la lettre au prince Valérien que nous a fait connaître récemment la collection britannique de lettres pontificales : *Neues Archiv*, t. V (1880), p. 561; *Mon. Germ. hist.*, *Epistolae*, t. III, p. 445; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1038. Pélage y demande qu'on conduise à l'empereur les évêques schismatiques qui s'étaient illégitimement installés dans des diocèses : *legitima utamini potestate*, etc. Pour justifier l'emploi de la force dans des cas semblables, le pape se réfère notamment à l'autorité de S. Augustin.

[3] Mansi, t. IX, p. 722 et suiv.; Migne, t. LXIX, col. 402 et suiv.; il n'y a pas lieu de rejeter le milieu de la lettre que Pagi (dans Baronius, ad a. 556, n. 7 et suiv.) voulait écarter comme apocryphe; cf. Duchesne, *Revue des quest. hist.*, *quo supra*, p. 435.

évêques mal informés, hommes ignorants des premiers éléments de la foi, sont tombés dans l'erreur au point de n'entendre aucune raison; ils ont oublié combien il est bon de demeurer attaché à la foi catholique " [1].

Avec un coup d'œil très pratique, Pélage préfère rassurer par des généralités les incertains et les dissidents. Sans entrer dans les détails des trois chapitres, si compliqués et défigurés par la passion, il professe la foi de Léon et des Pères de Chalcédoine. Il lui suffit aussi que de l'autre côté on professe l'union avec le siège apostolique de Rome et la soumission au pape, que par conséquent l'on accepte implicitement le concile et la condamnation des trois chapitres. L'étouffement des discussions sur le point controversé et l'acceptation tacite de la décision intervenue par l'union avec Rome était en effet la meilleure des solutions. Qu'auraient pu gagner la vérité ou la paix à toujours agiter de nouveau les vieilles querelles, à peine intelligibles aux Occidentaux, sur Théodore de Mopsueste, sur Ibas et sur Théodoret? C'était une bonne chose qu'elles fussent enfin écartées. Les papes suivants qui eurent à travailler à l'aplanissement du schisme, observèrent avec raison la même règle de conduite.

Pélage, pour amener ses adversaires à l'obéissance, rappelle aussi qu'au pape seul ont été remises les clefs et que c'est près de lui qu'il faut chercher l'Église; il dit textuellement que l'autorité de son siège embrasse celle de tous les autres sièges apostoliques [2].

C'est là une sentence qui montre en quel sens il faut entendre l'argument que Pélage et ses successeurs font valoir à l'occasion contre leurs adversaires de l'unanimité des autres sièges apostoliques. Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, une diminution quelconque de la valeur décisive de leur sentence propre; ce n'est qu'un moyen d'augmenter leur propre autorité du poids et de la considération qui s'attache aux autres sièges vénérables, pour amener plus aisément leurs adversaires à la soumission.

Cependant les anciens écrits du pape contre Vigile continuaient de lui préparer des heures d'amertume. Des documents récemment retrouvés ont montré comment il parlait de son passé dans l'intimité. La collection britannique de lettres pontificales, que l'on ne connaît que depuis peu de temps, contient en ce genre une lettre de Pélage à l'archevêque d'Arles, Sapaudus, dans laquelle il dit : " Comment mes adversaires peuvent-ils me reprocher une lettre écrite après le concile quand j'étais encore dans l'incertitude du parti à prendre, et

---

[1] *Ibid.* Il n'oublie pas de remarquer qu'il a dû souffrir bien des maux à Constantinople. Mais il ne dit pas (ce qui serait inexact) que les auteurs de ces maux sont les défenseurs du Constitutum, les schismatiques actuels de Milan et d'Aquilée. C'est une rectification en faveur de Pélage à faire à Duchesne (*loco cit.*, p. 436).

[2] Voici d'après l'édition de Löwenfeld (*Epist. roman pontif.*, p. 15, n. 28) le texte de la lettre de Pélage à un évêque, que nous a fait connaître la collection britannique et dans laquelle il parle de l'unité nécessaire avec le successeur de Pierre : *Adeone te in summo sacerdotii gradu positum catholicae fefellit veritas matris, ut non statim scismaticum te conspiceres, cum a sedibus apostolicis recessisses? Adeone populis ad praedicandum positus non legeras, super apostolorum principem a Christo Deo nostro ecclesiam esse fundatam, et ita fundatam, ut portae adversus ipsam inferi praevalere non possunt? Quod si legeras* ubinam praeter ipsum esse credebas ecclesiam, in quo uno omnes scilicet apostolicae sedes sunt? *Quibus pariter sicut illi, qui claves acceperat, ligandi solvendique potestas indulta est? Sed idcirco uni primum quod daturus erat, etiam in omnibus dedit, ut secundum beati Cipriani martiris ad ipsum exponentis sententiam una esse monstretur ecclesia. Quo ergo tu, carissime iam in Christo, ab ista divisus errabas vel quam salutis tuae tenebas spem?*

qui n'avait pas le caractère d'une définition, mais d'un doute? Je l'ai écrite dans une situation (comme diacre), qui m'obligeait à soumettre mes définitions, si j'avais entendu en donner, à l'avis de si nombreux évêques... Mes adversaires ne savent pas tout ce qu'il m'en a coûté d'adhérer enfin avec une ferme conviction au décret salutaire, et combien mon acte irréfléchi m'a valu de souffrances de la part de mes contradicteurs! Devais-je à tout jamais me raidir contre la vérité, parce que l'ignorance m'avait fait demeurer un temps dans une autre opinion? [1] ".

Puis, dans sa douloureuse situation, empruntant les paroles de S. Cyprien, il fait allusion, à S. Pierre, qui, dans le conflit d'Antioche, accepta une leçon de S. Paul. Il rappelle la grandiose unité des évêques de tout l'Orient, de tout l'Illyricum, de toute l'Afrique, dont plusieurs avaient commencé par être d'un avis différent; mais aujourd'hui, ajoute-il, il a reçu d'Afrique et d'Illyrie les actes de conciles qui ont produit l'adhésion de tous à la décision conciliaire et leur heureux rattachement à l'unité de l'Église. Il peut donc dire avec S. Augustin sur son changement d'opinion : " J'aime mieux être mon propre critique que de m'en tenir à une parole lâchée aux dépens de la vérité "; et si ce docteur de l'Église a tiré un véritable honneur du livre de ses rétractations, il espère bien que sa rétractation ne saurait lui réserver de la honte.

Ces textes récemment découverts mettent l'histoire de Pélage dans un jour tout différent et bien plus favorable que beaucoup jusqu'ici ne la voyaient. Pélage se tire avec honneur de sa position difficile; et tant qu'il fut pape, jamais l'adhésion à la sentence de Constantinople ne fut chez lui une hypocrisie.

380. Les affaires ecclésiastiques de la Gaule multiplièrent les relations du pape avec l'évêque Sapaudus; il l'éleva à la dignité de vicaire du siège apostolique pour le royaume de Childebert, ce qui était conforme aux privilèges traditionnels du siège d'Arles [2]. Il essaya d'agir par Sapaudus sur l'attitude du roi envers l'Église et d'obtenir la répression de certains abus chez les Francs. Dans une encyclique aux évêques, il recommanda l'observance des lois ecclésiastiques, qui interdisaient de donner trop vite les ordres sacrés : il arrivait en effet qu'en un seul jour un laïque reçût tous les ordres et fût élevé à l'épiscopat. Il prit aussi des mesures sévères contre certaines survivances du paganisme dans ces contrées [3].

Les relations des pays francs avec Rome étaient moins vivantes qu'autrefois; la raison en est aux circonstances politiques qui entravaient ce commerce. Les guerres perpétuelles surtout rendaient extraordinairement difficiles les relations internationales et paralysaient par suite le gouvernement ecclésiastique.

---

[1] *Neues Archiv*, t. V (1880), p. 536; *Mon. Germ. hist.*, *Epistolae*, t. III, p. 442. Il faut remarquer au commencement de ce texte l'expression de *generale concilium* appliquée au synode des chapitres de Constantinople. La lettre incriminée de Pélage est sans doute la dédicace de l'un des deux ouvrages signalés p. 139, n. 2.

[2] 3 févr. 557 : *Mon. Germ. hist.*, *Epistolae*, t. III, p. 73; Migne, t. LXIV, p. 405 et suiv.

[3] *Mon. Germ. hist.*, *ibid.*, p. 442; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 978.

II. — Rome et l'Italie après la gerrre des Goths.

381. Dans plus d'une page la correspondance de Pélage avec Sapaudus d'Arles nous retrace avec vivacité les tristes résultats de la longue guerre gothique et des autres guerres que l'Italie eut à subir, surtout de la part des Francs. " Il règne à Rome, gémit-il, une misère et un dénûment qui nous causent une indicible peine; des hommes de naissance distinguée en sont réduits à mendier ". " Les biens fonds (de l'Église romaine) sont presque dévastés ou ont été aliénés ". Comme la papauté avait dans la Gaule méridionale des possessions, qu'administrait le patrice Placide, père de Sapaudus, le pape demande que les revenus recueillis par lui en soient changés en objets de nécessité et expédiés par voie sûre à Rome. Il demande de faire faire en Gaule avec cet argent des vêtements : " de blanches tuniques, des coules ou des colobies, ou tout autre vêtement fabriqué dans la province "[1].

Après la chute de l'empire gothique les races du Nord avaient déversé sur l'Italie épuisée d'innombrables cohortes de Barbares : c'étaient surtout des Alamans et des Francs que conduisaient Leutharis et Butilin. Ce n'était pas une guerre, c'était une inondation qui avec la fureur brutale des éléments détruisait tout ce qui restait à détruire, pillait et emportait tout ce qu'avait laissé la lutte d'extermination entre les Goths et les Byzantins. Des maladies contagieuses se faisaient les compagnes de ces scènes nouvelles et terribles de la transmigration des peuples.

A l'automne de 554 la peste vint faucher Leutharis et les rangs de ses peuples à leur retour d'Italie. Les masses de Butilin furent vaincues et écrasées par Narsès dans les plaines de Capoue. La dernière rencontre fut si meurtrière pour les Barbares chargés du butin de l'Italie méridionale que bien peu échappèrent à l'épée ou au javelot. L'historien Agathias pense qu'il y a là comme une répétition par Narsès, qu'il célèbre, des victoires de Marathon et de Salamine. Il n'est pas dit que Rome ait été directement atteinte par ces invasions ; mais l'on conçoit que la victoire arrache cette exclamation à l'auteur presque contemporain du *Liber pontificalis*, qui écrivait à Rome : " toute l'Italie fut dans la joie "[2]. Le sentiment de gratitude et de délivrance s'exprime en ces termes chez un autre écrivain : " Le patrice Narsès a rendu le pays à l'empire romain, il a rétabli les cités détruites et après avoir chassé les Goths il a restauré en Italie la joie antique "[3].

Mais que pouvait bien être cette joie de voir les campagnes dépeuplées et dévastées de l'Italie changer de possesseur, sans garantie d'ailleurs d'un meilleur avenir?

Le pays avait beau avoir été délivré et être retourné à l'État romain, le présent ne continuait pas moins à en offrir le spectacle de la calamité. Procope se déclare hors d'état d'établir le bilan des pertes en vies humaines causées par la guerre : il exagère sûrement quand il compte par millions. Le manque de culture du sol, dont souffrait déjà l'Italie, doit être devenu encore plus sensible, et les

[1] Mansi, t. IX, p. 724 et 727; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 943 et 947 (lettres de 556 et 557).

[2] T. I, p. 305, *Johannes III*, § 110 : *erat enim tota Italia gaudens.*

[3] *Prosperi Aquit. contin. Havniensis*, éd. Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IX), à l'année.

lieux encore habités s'endeuillèrent de ruines. Nombre de villes fortes et de châteaux, refuges des populations sans défense, avaient éprouvé les effets terribles de la brutalité des Goths et de la poliorcétique des Grecs. Les décombres laissés dans tout le pays par les deux armées proclamèrent longtemps les résultats de la guerre.

C'est à cette époque que la campagne romaine se revêtit de ce calme solennel, sorte d'habit de deuil, sous lequel aujourd'hui encore elle apparaît voilée. Elle semble encore pleurer la chute du monde antique qui lui avait jadis donné la vie et l'éclat. Depuis lors les colons manquèrent à ces plaines et collines de la campagne, où plus qu'ailleurs cependant des bras robustes ont toujours été une nécessité impérieuse; car sur les roches volcaniques et les bancs de sable la couche de terre est si rare et les conditions climatériques sont si défavorables que pour arracher à la terre les fruits de l'agriculture il faut lutter plus énergiquement que partout ailleurs. La canalisation régulière fit défaut, par suite de la rupture totale ou partielle des anciens aqueducs. Comment les rétablir dans l'universelle misère? Les eaux qui s'y précipitaient sans interruption se cherchèrent de nouvelles voies à travers les jardins et les champs de jadis, sans parler des marécages, foyers de fièvres, qu'elles formèrent et dont il a déjà été question.

A cette époque les habitants de Rome doivent avoir été réduits à une poignée, en comparaison du moins de la foule de jadis : bourgeois et nobles, formant le peuple des Quirites, et esclaves qui les servaient. Nulle autre époque, si troublée qu'elle fût, n'a réduit à ce point le nombre et le bien-être des habitants. Quelle condition que celle du *Senatus Populusque Romanus* d'autrefois, ainsi réduit et humilié, au milieu des magnificences encore debout de l'antique souveraine des peuples! Les forums, les Thermes, les palais, les portiques gardaient, malgré les ruines, leur gigantesque grandeur; mais aujourd'hui c'était un peuple affamé qui les habitait, parmi lequel on ne comptait plus les hommes de naissance ou de distinction réduits à porter le bâton de mendiant et qui ne trouvaient plus que dans les diaconies, les basiliques et les cloîtres un peu de consolation et d'espoir et même le plus souvent le pain quotidien.

Les inscriptions contemporaines de Rome et les récits des historiens ne mentionnent plus guère les familles sénatoriales : la plupart des membres de ces nobles familles, quand la race n'était pas éteinte, vivaient à la cour de Constantinople, ou en Sicile sur les *latifundia* de leurs ancêtres.

Rome continua quelque temps d'avoir un sénat nominal[1], à la tête duquel était le *praefectus urbi.* L'an 579 est le dernier dans lequel nos sources nomment le sénat: au nom du sénat une ambassade fut à Constantinople quérir du secours; mais il est significatif que c'était en même temps une ambassade du pape[2]. Peu à peu l'autorité ecclésiastique prend la place du sénat.

Agnellus, l'historien des évêques de Ravenne, voit dans la disparition du sénat comme le sceau de la ruine de la grandeur de Rome : " peu à peu, dit-il en parlant des malheurs de la guerre gothique, le sénat romain disparut; et alors ce fut la fin de la liberté romaine " [3].

[1] Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (568-751), livre II, chap. 4, pages 124 et suivantes; Hartmann, *Byzantinische Verwaltung*, p. 44.

[2] Fragment de Ménandre Protecteur : *Excerpta de legat. ad gentes*, n. 25 (Migne, *P. G.*, t. 113, col. 835).

[3] *Liber pontif. eccl. ravenn.*, *Petrus sen.*, § 95, éd. Holder-Egger, p. 338.

Si l'on voulait préciser une époque à laquelle la vie antique commença de s'éteindre dans Rome, on n'en saurait trouver une plus indiquée que la seconde moitié du VIe siècle avec les troubles causés par la guerre des Goths. Les conditions et les habitudes de la vie tant publique que privée subirent des modifications si profondes que toute la civilisation romaine en fut entamée. Une nouvelle et générale secousse se préparait avec l'invasion des Lombards. Un nouveau monde, on peut le dire, commence en Italie : la civilisation antérieure s'effondre, la science et l'art courent à leur ruine. Les évêques et la papauté recueillent maintenant entre leurs bras l'humanité malheureuse que menace la barbarie, et les monastères sont les derniers refuges solitaires des études, le foyer où se forgent les forces destinées à lutter avec la décadence du monde.

382. Dans ses lamentations sur le sort du sénat, Agnellus regrettait "la fin de la liberté romaine". En effet, bien qu'Agnellus n'ait guère eu cela en vue dans sa phrase, ce que les Byzantins mirent en place du gouvernement goth, ce ne fut pas la liberté, c'en fut le contre-pied.

L'administration byzantine tendait à subjuguer tout mouvement libre de la personnalité, elle tendait à un système de servitude. Et à ce point de vue, l'on peut dire hardiment qu'au contraire chez les Goths la vraie liberté avait une patrie. Le triomphe des Byzantins sur les Goths ne prouve pas chez l'État goth un manque d'évolution libre ni de franche vigueur; il était sous ce rapport bien supérieur à l'État byzantin. La cause principale de la chute prompte que subit leur empire à son essor, ce fut l'éloignement que garda pour lui la population latine de l'Italie; il ne put prendre racine dans le pays, mais demeura un état militaire, formé par des étrangers. La différence de foi surtout empêcha les indigènes d'accorder aux Goths leur sympathie, et ce vaillant peuple libre se vit isolé et sans appui; leur hérésie fut cause de leur ruine, et ce fut un bonheur pour l'Italie que cette ruine ait entraîné celle de l'arianisme.

Malheureusement avec les Byzantins ce fut le despotisme qui prit la place de l'arianisme; et au lieu d'une religion morte, ce fut la bureaucratie d'un État, caduc à bien des égards, qui devint l'objet du mécontentement de la population latine.

Dans le système politique byzantin, à la tête de l'État se trouvaient quelques privilégiés qui décidaient tout, aux dépens de la libre individualité, et qui aussi revendiquaient pour eux toutes les jouissances : ils s'enrichissaient et écrasaient les faibles. Tout le zèle apporté sous Justinien à l'étude de la jurisprudence n'empêchait pas qu'en pratique la justice fût arbitraire au dernier point. On ne savait même plus d'ailleurs développer la théorie en l'accommodant, par exemple, aux besoins des États germano-romains conquis par Byzance[1].

383. Cependant la révolution qui suivit la guerre des Goths offre aussi dans son histoire quelques heureuses modifications pour Rome et pour l'Italie : ce sont des villes qui se restaurent, des routes commerciales qui reprennent vie; et ce qui est plus important, les articles de la pragmatique sanction préparent les voies à l'évolution intellectuelle; elles facilitent à l'Église et à la papauté son

[1] Diehl, *quo supra*, p. 367 : "Le régime administratif pesait lourdement sur les villes et sur les provinces"; Hartmann, *quo supra*, p. 3 et suiv.

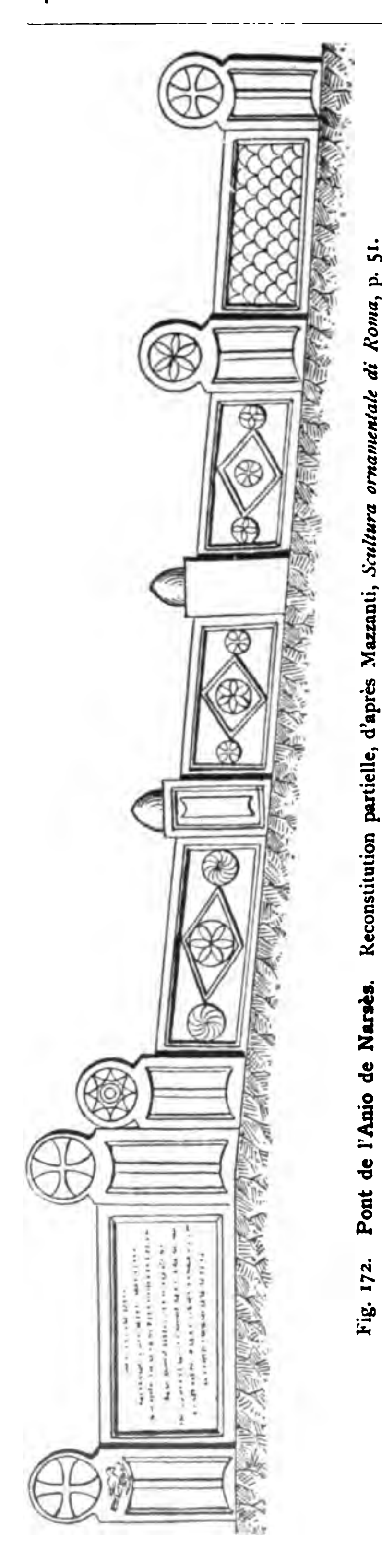


Fig. 172. **Pont de l'Anio de Narsès.** Reconstitution partielle, d'après Mazzanti, *Scultura ornamentale di Roma*, p. 51.

action curative sur les désastres moraux, sociaux et politiques; sur le terrain ecclésiastico-religieux enfin, nous le verrons, on constate au siège pontifical un heureux progrès, qui s'exerce aussi sur les institutions liturgiques.

C'est au zèle prévoyant de Narsès qu'il faut savoir gré de la restauration en temps de paix de bien des forteresses et châteaux détruits; il fit aussi aux murailles et aux portes de Rome les réparations nécessaires. Les croix byzantines que nous avons déjà signalées sur la clef de l'arc de quelques portes romaines (cf. fig. 159) proclament que Rome se trouvait alors de nouveau incorporée à l'empire orthodoxe qui mettait sa puissance au service de la croix : sous l'égide de ces signes de croix l'antique enceinte soutiendra victorieusement les attaques des Lombards. Soumise à la croix, la puissance byzantine étendra pendant deux siècles sur la ville son autorité, de plus en plus, il est vrai, purement nominale; ce sceptre lui échappera tout à fait quand, dans la querelle des iconoclastes, elle combattra la vraie religion de la croix.

On retrouve à cette époque les mêmes croix byzantines sur le pont de l'Anio de la voie salarienne (fig. 172), belle construction restaurée en 565 par Narsès, après sa destruction par Totila. Le pont portait la croix sur les pilastres d'angle des parapets : on en a conservé un ou deux spécimens, tandis que l'ancien pont a disparu pour faire place à un nouveau [1].

[1] Cf. p. 97, n. 2. Le pont est dessiné dans d'Agincourt (*Storia dell' arte, Architettura*, pl. 19) qui l'a heureusement copié avant sa première destruction partielle en 1798 par les Napolitains, battant en retraite devant les républicains. Depuis 1798 les inscriptions mentionnées sont dans le fleuve. En 1866 l'approche de Garibaldi obligea les troupes pontificales de faire sauter le pont qui avait été restauré; j'en vis encore les ruines en 1870. Il a été depuis refait en style moderne, et les parties décoratives qui ne sont pas restées au fond de l'eau gisent inutilisées, aux alentours : elles ont servi à améliorer le dessin de d'Agincourt dans notre fig. Pour les notices antérieures, cf. Nibby, *Contorni di Roma*, l. II, p. 593 et sv.

D'anciennes copies nous ont conservé le texte des deux inscriptions latines que Narsès fit mettre au milieu du pont, sur les parapets intérieurs, en vis à vis; l'une et l'autre sont actuellement ensevelies dans le lit du fleuve. Elles continuent de vivre dans les ondes tumultueuses de l'Anio, comme les exploits de Narsès vivent dans l'histoire. L'une d'elles, qui débute par le monogramme du Christ ☧ annonce que Narsès a soumis les rois des Goths avec une merveilleuse rapidité et rendu la liberté à Rome et à toute l'Italie; et qu'il a " rétabli, plus beau qu'auparavant, le pont détruit par le tyran Totila ". Narsès y est appelé : *Narses vir gloriosissimus, ex praeposito sacri palatii, ex cons. atque patricius.*

Sur le parapet opposé le passant lisait l'autre inscription, poésie tétradistique assez bien tournée et d'une belle facture pour l'époque : " Sur les ondes rapides, dit le poète, Narsès a pris soin de rétablir le chemin de pierre; celui qui a rabattu l'orgueil des Goths a su également contraindre le puissant torrent à subir le joug du pont[1]. "

III. — La pragmatique sanction pour l'Italie. Influence croissante des évêques et du pape.

384. Le nouvel ordre légal établi en Italie par la pragmatique sanction[2] aurait pu fonder un meilleur état des affaires, si seulement les autorités l'avaient appliquée et exécutée réellement. Ce qui nous reste de ses dispositions déclare d'une manière générale, qu'à l'avenir le code impérial aura force également en Italie. Dans des dispositions particulières, favorables à la fois pour l'Église et pour le pays, la pragmatique contient des prescriptions sur l'élection des magistrats des provinces *(provinciarum iudices)*[3] par les évêques et les nobles de la province; de même l'évêque doit avoir part à l'élection des magistrats municipaux; elle attribue à l'évêque et aux citoyens les plus distingués la vérification des comptes des fonctionnaires à leur sortie de charge; c'est encore l'évêque qui doit notifier à l'empereur le déni de justice fait à un plaignant par le juge ordinaire; lui qui doit prendre part au jugement d'une affaire quand l'impartialité du juge est mise en cause par une des parties; lui enfin qui doit décider entre le lieutenant et ses sujets quand ceux-ci se prétendent lésés par celui-là.

---

[1] Voir les inscriptions dans De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. II, part. I, p. 18, n. 1 et 2 (d'après le Codex Einsiedlensis); *Corpus inscr. lat.*, t. VI, p. 1199. La poésie débute : *Quam bene curbati directa est semita pontis... Calcamus rapidas subiecti gurgitis undas.* etc. Le pont Cestius sur le Tibre à Rome montre à la même place l'inscription à Gratien, Valentinien et Valens qui était primitivement répétée sous la même forme sur l'autre parapet. Les souvenirs monumentaux de Narsès sont d'ailleurs rares. Dans le *Bullet. arch. crist.*, 1887, p. 70, De Rossi commente l'épitaphe d'une fille de Narsès et signale sur la voie salarienne un fragment d'inscription historique avec son nom. Garrucci (*Storia dell' arte*, t. VI, p. 74) croit trouver sur un ivoire du musée Barberini (qu'il ne publie pas) une figure de Narsès en costume militaire offrant à Justinien une Victoire. C'est le diptyque de notre fig. 174.

[2] La meilleure édition de la pragmatique (qui est proprement le complément de lois fondamentales perdues) est celle de Zachariae von Lingenthal dans son édition des Novelles (Lipsiae, 1881, dans la *Bibliotheca teubneriana*), t. II, p. 354 et suiv.

[3] C. 12, p. 359.

De telles mesures assuraient en fait à l'autorité ecclésiastique un large contrôle sur les actes des fonctionnaires.

Ce qui décida l'État à faire intervenir ainsi l'Église dans l'administration, ce ne fut pas seulement la considération de la situation effective, de la richesse et des possessions des églises épiscopales, auxquelles d'ailleurs leur puissance fondée sur des donations territoriales assurait une influence prépondérante dans les affaires urbaines; les souverains furent encore guidés par deux autres motifs : la conscience de la grande autorité des évêques et des forces sociales de la religion, — la connaissance qu'ils avaient de la corruption des fonctionnaires et la certitude de l'impuissance où l'on était de réagir contre cette vénalité et contre l'oppression sans une autorité de contrôle que guideraient des principes supérieurs et qui serait hors de la sphère bureaucratique [1].

Que l'on réfléchisse aussi que les autorités civiles et militaires, par suite de l'épuisement des caisses publiques et par manque de connaissance des affaires publiques, se voyaient souvent sans moyens et sans conseil en face des besoins des villes et des provinces. Les évêques avaient pris dans ce cas l'habitude d'intervenir; et dans bien des villes, des branches importantes de l'administration avaient simplement passé entre leurs mains. Parmi les évêques qui avaient ainsi développé leur influence, celui de Rome n'était pas le dernier.

Il était tout naturel que la pragmatique sanction qui traitait ainsi les évêques se montrât empressée à reconnaître leur juridiction à l'intérieur de l'Église. C'est devant l'évêque que devaient être portées les plaintes contre les ecclésiastiques ou les moines. Le tribunal ecclésiastique avait à sa disposition le bras séculier pour l'exécution de la sentence, comme cela se passait dans la partie orientale de l'empire. Les défenseurs de l'église romaine, représentants attitrés du pape, jugeaient, dans leur indépendance de l'État, les accusations dirigées contre les évêques. Les ecclésiastiques commencèrent, pour les délits criminels, par n'être soumis à la juridiction ecclésiastique que pour les matières de petite importance; dans les cas graves, ils étaient déposés et dégradés par l'autorité ecclésiastique et punis par le tribunal séculier. Mais cette ingérence de l'État cesse à son tour dès la fin du VIe siècle. L'Église seule impose aux malfaiteurs clercs une pénitence plus ou moins longue, parfois à vie, et l'on applique le principe que les juges séculiers n'ont aucune compétence en matière ecclésiastique [2].

Les habitants des monastères ne furent pas oubliés dans les dispositions de la pragmatique sanction. Les révolutions et les violences avaient souvent amené des infractions aux vœux. " Les vierges consacrées, dit la pragmatique, et les personnes du sexe qui, après avoir vêtu l'habit religieux, se sont mariées doivent retourner dans les couvents, dans les églises ou dans leur situation religieuse antérieure [3]. "

385. Rome se vit confirmer par la nouvelle loi tous ses privilèges et prérogatives d'antan [4], notamment les mesures et le budget pour les monuments publics, pour l'entretien du lit du Tibre, pour le marché, pour le port, pour les

[1] Hegel, *Geschichte der Städteverfassung in Italien*, t. I, p. 138 et suiv.; Malfatti, *Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia*, t. I, p. 137 et suiv.; Diehl, *Études*, p. 369 et suiv.; Hartmann, p. 50.

[2] Hartmann, p. 48.

[3] *Novellae*, éd. Zachariae, c. 17.

[4] *Ibid.*, c. 25.

aqueducs. La distribution publique d'aliments aura lieu comme au temps de Théodoric, et suivant les prescriptions de Justinien pour Rome[1]; on continuera de payer " les grammairiens et les rhéteurs, les médecins et les juristes, afin que l'État voie fleurir une jeunesse bien élevée ". Et la loi se termine par ces mots pompeux : " que tous puissent sentir le bonheur de notre époque " [2].

Aux dispositions établies dans la " divine " pragmatique sanction par " l'éternité " de l'empereur (suivant les formules empruntées au paganisme par le style de cour), s'en ajoute enfin une sur les monnaies, les poids et les mesures[3]. On y lit que l'empereur a donné au pape et au sénat les instructions nécessaires : pape et sénat sont ainsi déclarés gardiens des monnaies, des mesures et des poids, afin de prévenir l'exploitation des provinces. Dans d'autres lois de Justinien, l'autorité ecclésiastique est expressément désignée comme la gardienne des étalons officiels des poids et mesures[4].



Fig. 173. **Poids romains en pierre, en partie conservés dans les églises.** Dessin de Tabanelli.

Les étalons étaient déposés dans l'église principale de chaque ville et servaient à contrôler les poids et mesures employés dans le commerce à l'usage des citoyens, des militaires ou de l'administration. Cette coutume de l'État romano-chrétien correspond à une coutume analogue de l'époque païenne : les modèles officiels des poids et mesures étaient dans l'antiquité classique confiés à la garde des temples. A Rome ils étaient déposés dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin, et des reproductions officielles, estampillées comme telles, et destinées au contrôle des poids et mesures en usage se trouvaient dans d'autres temples, ceux par exemple des Dioscures, de Mars Ultor et d'Ops[5].

On possède de nombreux poids de Rome antique (fig. 173[6]) généralement en pierre noire et ordinairement de forme sphérique mais aplatis en dessus et

[1] *Ibid.*, c. 22.

[2] *Ibid.* c. 14 : *Ut undique nostri temporis possint felicitatem sentire.*

[3] *Ibid.* c. 19 : *iubemus in illis mensuris vel ponderibus species vel pecunias dari vel suscipi, quae beatissimo papae vel amplissimo senatui nostra pietas in praesenti contradidit.*

[4] *Authent. collat.*, l. IX, tit. XI, c. 15 : *Praecipimus ... has mensuras et pondera in sanctissima uniuscuiusque civitatis ecclesia servari, ut secundum ea et gravamen collatorum et fiscalium illatio et militares et aliae expensae fiant.*

[5] Lanciani, *Pagan and Christian Rome*, p. 38.

[6] 1 et 2 : originaux conservés dans l'église Ste-Marie de Galeria, près de Rome; sur le n° 1, poids de 3 livres, on voit encore le chiffre; le chiffre, effacé sur le n° 2, poids de 10 livres, a été ajouté par le dessinateur; 3 et 4 sont empruntés à l'ouvrage de Gatti, *Antichi pesi inscritti del museo capitolino*

en dessous. Ils pesaient de dix à cent livres, la livre romaine étant de douze onces ou 327 gr. 45. Beaucoup de ces poids portent marqué le nombre des livres et possèdent encore leurs anses ou les trous pourvus de plomb dans lesquels était assujettie l'anse. Quelques-uns portent la marque de l'étalon introduit en 167 après J.-C. par Junius Rusticus [1].

Dans les églises de Rome et dans divers autres lieux, des poids de ce genre sont exposés; le commun les prend pour des pierres qui auraient servi aux martyres des premiers chrétiens (fig. 100). On ne peut d'ailleurs nier que parfois ces poids aient servi pour l'application aux chrétiens de la torture ou d'autres peines. Mais l'explication de la conservation dans les églises de temps immémorial des pierres de ce genre, semble être dans le dépôt légal exécuté jadis de la manière que nous venons de dire. Ils y ont obtenu le respect et même, quand on n'en connut plus l'origine, la vénération. Là surtout où l'on en trouve une collection nombreuse de formes différentes, ils ont dû se conserver d'une manière ininterrompue, depuis l'époque de l'empire romano-chrétien. Les pillages et les autres vicissitudes qu'ont subis les basiliques n'ont pas nui à leur conservation autant qu'à celle d'objets plus précieux. L'on ne saurait admettre la distinction que Baronius tente d'établir entre ces pierres des églises actuelles et les poids des anciens Romains, quand il dit que les poids sont tous pourvus d'un chiffre et que ces pierres ne le sont pas. Il y a beaucoup de poids demeurés sans chiffres et beaucoup de pierres des églises par contre en sont pourvues [2].

---

386. Pélage Ier fut l'homme dont la vue claire et l'infatigable énergie sut mettre à profit pour le plus grand bien de l'Église et du pays la nouvelle législation Justinienne en Italie. L'expérience qu'il avait acquise comme diacre dans les affaires politiques et ecclésiastiques, le mettait à même de réaliser les desseins élevés sur lesquels l'unité de vues existait entre la papauté et l'empire.

En effet ses regestes nous donnent le spectacle d'une activité vive et énergique.

Tantôt il intervient dans le désordre des tribunaux et soustrait par exemple des questions de droit qui intéressent le clergé ou les moines au forum séculier italien pour les soumettre à ses évêques; tantôt il fait appel au pouvoir séculier contre des évêques intrus ou fauteurs de troubles, en demandant à l'occasion la présence d'ecclésiastiques, afin, dit-il, que " l'autorité militaire ne

---

(*Bull. arch. com.*, 1884, p. 61 et suiv., 105 et suiv., pl. 6 et 7). 3 est aussi un decapendium et porte l'inscription: *Ex auc(toritate) Q(uinti) Iuni Rustici praefecti urb(i)*; 4, poids de 20 livres, d'après le chiffre qui y est marqué, appartenait à G(aius?) Mar(cius?) Art(emas?). Il montre les points d'insertion de la poignée, dont le plomb est parti. Le musée Capitolin possède à lui seul plus de 100 poids de cette espèce (Gatti, p. 68). A Sainte-Marie du Trastevere on voit dans une niche de la nef latérale droite un certain nombre de poids de grandeurs différentes; et c'est peut-être là le meilleur souvenir que nous ayons de la conservation légale des étalons dans les basiliques.

[1] G. Gatti, ouvrage cité à la note précédente; De Rossi, *Bullett. arch. crist.*, 1864, p. 58 sur la conservation des mesures au Capitole et sur une mesure de la bibliothèque de Strasbourg, pourvue d'un monogramme du Christ.

[2] Emiliano Sarti, professeur à l'Archigymnase romain, combat aussi l'opinion de Baronius (*Appendix* aux *Cryptae vaticanae* de Dionysius, p. 97) dans ses doctes remarques sur les poids romains conservés dans l'église souterraine de Saint-Pierre (n. 149, p. 6) : *pondera ex nigro lapide, quae in excruciandis sanctis martyribus adhibita olim fuisse traditur.*

semble pas agir seule"; tantôt il lutte contre les abus du monachisme ou du clergé avec les armes de l'avertissement ou du châtiment ecclésiastique; tantôt il soutient l'activité régulière de ses évêques par les " défenseurs du siège apostolique ", c'est-à-dire par des clercs inférieurs, mais versés dans les matières du droit, qui sont les exécuteurs de ses ordres [1].

Çà et là les lettres de ce pape ont une forte empreinte séculière : les devoirs particuliers de l'époque le voulaient ainsi. Quand surtout il s'agit de remettre de l'ordre dans les finances ou les possessions du Saint-Siège, Pélage développe une vigilance qui descend jusqu'au moindre détail.

387. Déjà sous les papes antérieurs on rencontre des mentions isolées des possessions de S. Pierre désignées sous le nom de patrimoines. Du pape Gélase provenait le livre des fermes et cens qui plus tard encore sous Grégoire le Grand servait au Latran à l'administration des patrimoines [2]. La chancellerie de Gélase nous a laissé encore des documents qui font pénétrer le lecteur en plein dans l'activité de l'administration domaniale, notamment de nombreuses reconnaissances établies après livraison des revenus en toute forme. Les patrimoines s'étendaient alors au delà de l'Italie, par exemple jusqu'en Dalmatie [3]. Gélase se plaint déjà, comme plus tard Pélage, de l'occupation par les ennemis, à la suite des guerres, d'un grand nombre de biens patrimoniaux; ce qui empêche de continuer aux pauvres la même assistance qu'on leur accordait jadis [4].

Nous avons déjà vu comment Pélage, à la suite des ravages des patrimoines italiens, recourut à celui de la Gaule. Sa sollicitude agit de même façon à l'égard des patrimoines d'Afrique, où l'église romaine possédait peut-être déjà les biens mentionnés sous Grégoire Ier. Il représente à Boèce, *praefectus praetorio* d'Afrique, que les désastres de 25 années d'interminables guerres ont mis l'église romaine dans la nécessité de tirer, pour l'entretien de son clergé et de ses nombreux pauvres, un revenu mesquin d'îles et de contrées éloignées [5].

Le mal qu'il se donna rétablit graduellement l'état des affaires. Dans les quelques documents qui ont survécu par hasard, Pélage parle souvent des revenus qu'il touche, par exemple dans des lettres aux évêques de Préneste, Maur [6], et de Cingoli, Julien [7], l'un et l'autre administrateurs dans leurs contrées des patrimoines romains. Julien avait remis à Rome 500 sous d'or à un trésorier nommé Anastase, que l'on appelle dans cette occasion *argentarius* et qui est dit aussi *arcarius* du pape.

Un notaire ecclésiastique, Valentin, donnait au pape un concours spécial dans le travail de réforme économique. Pélage avait plusieurs aides pour ce labeur que rendait encore plus épineux l'insuffisance des fonctionnaires ecclésiastiques. C'est ainsi qu'il dut adresser une lettre de blâme à un défenseur, Dulcitius, auquel il reproche d'avoir présenté un règlement de compte " à la

[1] Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1021, 964, 952, 1024, 1028, 1001, 968, 981.

[2] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. II, c. 24 : *gelasianus polytychus*.

[3] *Recula S. Petri inter Dalmatias. (Gelas. ep. ad Agilulphum*, Mansi, t. VIII, p. 141; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 686). Plaintes de Gélase à *Firmina, illustris femina* (Mansi, VIII, 142; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 685).

[4] Mansi, *ibid.;* Jaffé-Kaltenbrunner, n. 684 : *res pauperum*.

[5] Mansi, t. IX, p. 737; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 963.

[6] Mansi, t. IX, p. 736; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 951.

[7] Mansi, t. IX, p. 737; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 953.

mode grecque"[1]. Comme exemple du soin apporté à l'administration, nous citerons les instructions pontificales au comte Gurdimer, au sujet de la culture de prairies près de la *via portuensis*[2].

Mais la peine avait sa récompense; c'était en toute vérité le "bien des pauvres" dont il s'agissait; et le pape avait avec raison si à cœur ces *res pauperum*, que même vis-à-vis du célèbre Narsès il n'hésitait pas à refuser nettement de les appliquer à d'autres qu'aux pauvres[3].

388. Quand Pélage mourut le 4 mars 561, le monument funéraire que la piété des Romains lui éleva au portique de Saint-Pierre reçut une inscription sympathique dans la forme métrique alors en usage; la poésie en était médiocre, mais les vers célébraient dignement les mérites du défunt pour la restauration de Rome et le soulagement de toutes les misères : il avait accru le nombre des serviteurs du sanctuaire et chassé la simonie; il avait délivré les prisonniers et n'avait jamais refusé aux misérables les biens dont il pouvait disposer; il avait partagé toutes les tristesses, s'était associé à tous les soupirs et à toutes les joies[4].

IV. — Le pape Jean III (depuis 561).

389. Après la mort de l'éminent pontife Pélage, le choix du clergé et l'influence byzantine élevèrent sur le trône apostolique un autre Romain de haut rang : les charges séculières de la papauté faisaient rechercher chez le pape une haute naissance. Jean III, fils d'un *illustris*, Anastase, fut consacré le 17 juillet 561. Évagrius lui donne le surnom de Catelinus[5].

Cinq mois s'étaient écoulés entre ce pontificat et le précédent. La cause de ce long retard eut sans doute pour cause que Justinien, comme il conste indubitablement, avait réservé à la couronne de Byzance la confirmation des élections pontificales à venir. Par conséquent, à la suite de chaque élection à Rome, il fallait qu'une ambassade du clergé allât à la capitale grecque pour solliciter le consentement impérial à la consécration de l'élu.

390. Peu de temps après, ce nouvel usage est mentionné dans le *Liber pontificalis* qui raconte que les guerres rendant impossible le départ d'une ambassade à Constantinople, l'élu (Pélage II) fut consacré sans attendre l'"ordre" impérial[6].

L'église romaine était donc entrée, de gré ou de force, dans une alliance si étroite avec l'État romain qu'elle faisait dépendre du consentement de la puissance séculière l'institution de son chef et du supérieur de l'Église universelle. Elle se laissa même aller à payer à la cour une forte somme à l'occasion de l'acte de confirmation, suivant l'inévitable usage du protocole byzantin. Cette

[1] Mansi, *ibidem;* Jaffé-Kaltenbrunner, n. 949.

[2] *Collectio britannica. Pelagii ep. 62 : prata in via portuensi quae Epreiana vocantur* (Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1034).

[3] *Bene noverit excellentia vestra, nos habentibus duntaxat hominibus et nullam necessitatem patientibus res dare pauperum nulla ratione praesumere*, etc. (Mansi, t. IX, p. 736; Deus dedit, *Collect. canon.*, l. III, c. 104, éd. Martinucci, p. 289).

[4] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 208 (d'après Mallius).

[5] *Hist. eccl.*, l. V, c. 16.

[6] T. I, p. 309, § 112 (éd. Mommsen, p. 160) : *absque iussione principis.*

situation dura quelque cent ans; ce n'est qu'en 684 que l'empereur Constantin Pogonat renonça au privilège de confirmation par un décret concédé à Benoît II. Au reste, jamais ce privilège ne fut compris comme un droit intrinsèque de la puissance impériale vis-à-vis de l'Église. Bien loin de là. L'empereur ne revendiqua la formalité de la confirmation des élections que comme un droit extrinsèque, accidentel, en obtenant de gré ou de force du gouvernement ecclésiastique la concession de cette participation à l'élection pontificale; et ce n'est que par égard au profit moral qui résultait pour l'Église et pour l'État de cette alliance, que l'Église accepta cette situation momentanément; elle admit, pour parler canoniquement, que l'élection du pape ne fût définitive et valide qu'après l'obtention de l'adhésion impériale; ce n'est qu'alors que l'acceptation par le candidat de son élection sortissait son plein effet. Le consentement impérial ne fut jamais refusé, et il n'avait au fond qu'une importance secondaire, du moins quand l'élection était unanime. Au contraire, en cas de division des voix, le droit douteux de l'empire aurait pu créer des situations difficiles, sans une constante bonne volonté.

Ce qui est certain, c'est que l'église romaine ne considérait pas cette situation comme irrégulière ou insupportable. Si elle l'eût été à ses yeux, elle aurait eu le courage de combattre franchement et ouvertement cette mesure, comme des papes antérieurs, successeurs de Léon le Grand, Hilaire, Simplice, Félix III, Gélase et Symmaque, avaient opposé aux exigences de Byzance, quand elles lésaient le droit de l'Église et les consciences, la dernière résistance, en dépit de tous les périls.

LIVRE IV.

Rome sous Narsès et les premiers temps de l'Exarchat

ROME SOUS NARSÈS

ET LES

PREMIERS TEMPS DE L'EXARCHAT

CHAPITRE I.

Les Papes et l'administration de l'Italie et de Rome.

I. — Vue générale.

391. Les trois successeurs de Pélage, qui gouvernèrent l'Église jusqu'au pontificat de Grégoire le Grand, vécurent dans une époque misérable, en dépit des victoires byzantines et des grandes espérances qu'elles suscitèrent.

Jean III, dont le pontificat dura près de treize années, vit l'invasion lombarde en Italie (568) et l'aurore sanglante d'une nouvelle terreur. Le pape qui lui succéda en 575 après une longue vacance de dix mois, un Romain, Benoît Ier, fils de Boniface, inspire au *Liber pontificalis*, à l'occasion de sa mort, ces paroles : " Abîmé dans les peines et la tristesse, Benoît passa de cette vie "[1]. Il ne compta guère que quatre ans de gouvernement et mourut en 579.

Celui qui fut ensuite élevé sur le trône de S. Pierre, si plein de soucis, fut Pélage II, fils du Goth Winigild. Son élection est le signe réjouissant que l'église de Rome commençait enfin à triompher de la lutte de nations qui, récemment encore, s'étaient livré de meurtriers combats. Pélage II, excellent prêtre, inférieur à son prédécesseur homonyme en talent et en capacités politiques, eut un pontificat de dix années, que le voisinage des Lombards près de Rome contribua à remplir de soucis et d'angoisses; il mourut victime de la terrible épidémie qui désola la ville et les environs au début de l'année 590[2].

392. Si nous rattachons à cette énumération des prédécesseurs de Grégoire Ier celle des souverains, nous voyons s'éteindre dès 565 la lumière de Justinien Ier, le conquérant législateur. Ce fut un prince d'un esprit grand et entreprenant, un restaurateur heureux et sans scrupules de la puissance extérieure et de l'éclat souverain de l'empire d'Orient. Un diptyque romain de l'époque (fig. 174[3]) le

---

[1] T. I, p. 308, § 111. La mort de Benoît Ier tombe le 30 juillet. La vacance du siège avant lui avait duré du 13 juillet 574 au 2 juin 575.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 309, *Pelagius II*, § 112 : *Natione Romanus, de patre Unigildo.* D'après cette source son pontificat embrasse dix ans deux mois dix jours, du 26 novembre 579 au 7 février 590.

[3] Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, t. II, part. I, p. 275, fig. 2459. Entre autres érudits qui ont reconnu Justi-

représente d'une manière caractéristique, foulant de son coursier fringant la terre qui lui est soumise, tandis que ses fidèles lui présentent l'image de la



Fig. 174. **Justinien, ivoire Barberini, aujourd'hui au Louvre.** Photographie de Morcioni à Rome.

nien dans l'empereur anonyme sont Garrucci, *Arte crist.*, t. VI, p. 74, et Stuhlfauth, *Altchristliche Elfenbeinplastik*, p. 109 et 200. Garrucci soupçonne que la figure de gauche représente Narsès. Le monument est entré récemment au Louvre à Paris. Cf. Schlumberger, *L'Ivoire Barberini* dans *Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires*, t. VII (1900), p. 79-94, avec une excellente héliogravure (pl. X), que Monsieur Diehl a reproduite au frontispice de son *Justinien*.

Victoire et que les peuples subjugués lui offrent le tribut de leurs pays. Au sommet un Christ juvénile, tenant dans la senestre le sceptre de la domination divine sur le monde, bénit de la dextre l'empereur. Il est vrai que le sceptre tenu par le Christ ne fut pas reconnu par Justinien dans toutes ses actions et dut parfois, dans les conflits religieux, céder au sceptre du despote.

Un astre plus doux s'élève avec Justin II, monarque cultivé, pieux et pacifique, qu'à bien des égards l'on serait tenté de mettre au-dessus de Justinien, prince impérieux et trop absorbé dans la poursuite de l'éclat extérieur. Mais Justin II fit preuve de faiblesse; trop âgé, sa vieillesse se fit sentir dans son gouvernement; il n'eut ni le vaste regard ni la nature souveraine de l'autre. Tibère, qui lui succéda en 578, montra plus de décision et d'énergie.

Maurice enfin, qui reçut en 582 le trône de ce dernier, fut avant tout un soldat et fit briller quelques belles qualités de gouvernement. Mais il gâta le bien qu'il pouvait faire par ses efforts mesquins pour enrichir les caisses de l'État et celles de la cour, par son manque de générosité, par sa méfiance contre le libre jeu des éléments qui soutiennent les États et en première ligne de l'Église.

Par piété byzantine comme par politique, l'empereur Maurice fut un admirateur de son patriarche de cour, Jean le Jeûneur, qui travailla, non sans jalousie contre le pape de Rome, à exalter son propre rang : cette conduite obtint la faveur la plus vive et l'appui le plus généreux à la cour de Constantinople. Mais quand Jean le Jeûneur, au synode constantinopolitain de 588, se décerna le titre ronflant de "patriarche œcuménique", Pélage II fit entendre une ferme protestation et déclara nulles les décisions de l'assemblée [1].

Le tableau historique des relations des papes avec les empereurs dans toute cette période demeure d'ailleurs incomplet; il y manque par hasard les documents qui seraient les plus propres à en préciser les traits caractéristiques; les lettres de la chancellerie pontificale, dont on possède encore un certain nombre de l'époque de Pélage Ier, nous font ici malheureusement défaut. Du long pontificat de Jean III nous n'avons conservé qu'un seul acte écrit, grâce à son insertion dans le registre épistolaire de Grégoire le Grand. On ne connaît le texte d'aucun document émané de Benoît Ier; nous n'avons que quelques relations qui mentionnent ses décrets. Enfin dans les registres de Jaffé on ne compte pour Pélage II que 11 articles. Il ne saurait donc malheureusement être question pour cette période d'une histoire précise des papes.

Nous sommes mieux informés des détails de la vie ecclésiastique à Rome et de diverses circonstances qui intéressent l'art et la littérature tant profanes que religieux. On peut également donner une solution assez claire de quelques problèmes déterminés de l'administration de l'Italie et et l'État romain, grâce surtout aux clartés que répand la riche correspondance de Grégoire le Grand. Naturellement c'est le côté intérieur de l'histoire de Rome qu'il s'agit pour nous de retracer dans cette période; et c'est en premier lieu l'administration byzantine, dernière forme du gouvernement romain jadis si puissant et si magnifiquement constitué, qui doit arrêter notre attention [2].

[1] *Gregorii magni registr.*, l. V, n. 44 (éd. de S. Maur, V, 18); Jaffé-Ewald, n. 1357, 1354; cf. n. 1058.

[2] Pour ce qui suit, voir Hartmann, *Die byzantinische Verwaltung in Italien*; Diehl, *Études*, déjà citées; Mommsen dans le *Neues Archiv*, t. XV (1890), p. 181-186, où il complète Hartmann et Diehl. Il faut citer encore les ouvrages un peu antérieurs de Kohn, *Die Stellung der byzantinischen Statthalter in*

393. La série des exarques d'Italie, dont il convient d'exposer ici les débuts, ne commence pas proprement avec le célèbre capitaine Narsès. Il eut sans doute, même après la fin de la guerre des Goths, le haut commandement militaire des parties byzantines de l'Italie et fut en même temps à la tête de l'administration civile. De sa résidence du Palatin à Rome, il dirigeait les destinées du pays tout entier. Mais il ne portait pas encore le titre d'exarque; il avait une situation purement personnelle et les fonctions d'exarque n'étaient pas encore créées.

Après la destitution de Narsès en 568 et sa mort qui ne tarda guère, l'Italie sentit amèrement son absence. Ce n'est qu'en passant que le général byzantin Baduaire entre en campagne contre les Lombards; il ne porte pas encore le titre d'exarque; il n'y avait alors ni armée permanente ni organisation militaire stable. C'est la seule façon d'expliquer les grands succès des Lombards dès leur entrée en Italie (568). Leurs entreprises hardies et victorieuses amenèrent entre 575 et 577 une sanglante défaite de Baduaire, gendre de l'empereur Justin.

C'est après lui que l'on trouve, sous la pression de la nécessité, le premier commandant supérieur propre à l'Italie, avec le titre d'exarque : Dèce. En 584, il se jeta dans la place forte de Ravenne, quand ce boulevard de la puissance byzantine eut été mis dans la situation la plus critique par la chute aux mains des Lombards de son port de Classis [1].

Smaragde, successeur de Dèce, résida vraisemblablement dès l'année suivante en Italie. Ce fut un excellent choix que sa nomination : le pape Pélage II célèbre ses succès militaires, et Grégoire Ier put en parler comme d'un homme religieux et toujours prêt à donner aux papes un concours bienveillant. En 589 on trouve à la tête de l'Italie un nouvel exarque, Julien, que de Rossi a été le premier à faire connaître d'après un fragment d'inscription grecque trouvé à Rome [2].

Jusqu'en 596, sous Grégoire, c'est le général Romain à qui sont confiées les fonctions d'exarque. Romain, fort inférieur aux exigences d'une tâche militaire particulièrement difficile, s'abandonne à l'inertie et au laisser-aller, mais n'en est que plus zélé et plus despotique dans le domaine des questions ecclésiastiques.

Depuis Dèce, Ravenne fut la résidence des exarques. Les successeurs de Romain jusqu'au milieu du VIIe siècle sont : Callinique (596-603), vaillant lieutenant de l'empereur; puis, à la satisfaction de Grégoire Ier, de nouveau Smaragde en 603, on ignore jusqu'à quelle date; plus tard Jean, Éleuthère jusqu'en 619; de 625 à 643 Isace, depuis 643 Calliopas, vers 646 Platon, de 649 jusque vers 651 Olympe.

II. — L'administration de l'Italie et de Rome.

394. La fonction d'exarque sortit, comme l'a récemment établi Mommsen [3], par une évolution naturelle, de la situation officielle que le roi des Goths Théodoric avait eue vis à vis de Byzance.

Italien (1889) et la dissertation de Lampe, *Qui fuerint Gregorii M. temporibus ... exarchi*, etc. (1892).

[1] Hartmann, p. 9.

[2] *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 455, inscription datée, avec la mention : ἐπὶ Ἰουλιανῷ τῷ ἐξάρχῳ Ἰτ (αλίας).

[3] *Neues Archiv*, t. XV (1890), p. 185 et suiv.

L'exarchat d'Italie est la continuation de l'emploi, revêtu par Théodoric, de *magister militum* permanent pour l'empire romain. Comme, dans l'idée de l'empereur, le roi des Goths était un chef militaire supérieur, dont la fonction n'était ni à vie ni héréditaire, ainsi en fut-il de l'exarque. Le tableau des fonctionnaires byzantins connaît pour la Thrace et pour l'Orient des lieutenants à pleins pouvoirs comme les exarques, et il les nomme *magistri militum*. Mais comme, en Italie, d'autres officiers de rang inférieur portent aussi le titre de *magistri militum*, on réserve au commandant supérieur celui d'exarque, que porte aussi dans l'Afrique septentrionale le premier chef militaire; mais en Afrique il reçoit également le titre de *magister militum*, comme on le voit par exemple dans les inscriptions de l'exarque africain Salomon.

De cette façon la dignité d'exarque prend naturellement place dans la hiérarchie byzantine, qui dans son organisation et dans ses titres était quelque chose de sacro-saint et d'intangible. Cette hiérarchie connaissait déjà le titre d'exarque dans ses listes traditionnelles, mais dans un autre sens : celui de chefs d'armées expéditionnaires [1].

Les exarques d'Italie n'étaient pas simplement les commandants suprêmes de l'armée, mais les plus hauts détenteurs de la puissance civile. Ils dirigeaient au nom de l'empereur toute l'administration de l'Italie, même celle des finances. Ils étaient assistés d'un certain nombre de hauts fonctionnaires, choisis par eux : *consiliarii*, *scholastici*, *adsessores*, *domestici*, *cancellarii*.

Que l'administration civile dépendît de l'autorité militaire, ce n'était à coup sûr pas un avantage pour le pays : ce système ouvrait un large champ à l'arbitraire. Mais les circonstances militaires, après l'invasion des Lombards, semblaient rendre nécessaire un tel ordre de choses : il s'établit si bien que peu à peu les *iudices provinciarum*, administrateurs civils des provinces, furent remplacés par les *duces* militaires. C'est une cause de soupirs pour l'habitant de voir les affaires de sa province confiées à des commandants inférieurs, investis de pleins pouvoirs, et qui souvent agissent avec brutalité. Mais ces commandants inférieurs n'en restent pas moins à la tête des affaires, tandis qu'au cours du VIIe siècle les *iudices* disparaissent de l'histoire du pays [2].

Mais les pleins pouvoirs de l'exarque et de ses subordonnés ne s'étendent pas à la Sardaigne ni à la Corse. Depuis l'époque Vandale, ces îles appartiennent au gouverneur de l'Afrique septentrionale et relèvent de l'exarque byzantin qui y est établi.

L'exarque d'Italie est appelé parfois simplement *patricius* ou *patricius Italiae*. Ce nom de *patricius* est le plus haut degré de l'échelle hiérarchique des dignités byzantines; et ce rang pompeux est toujours conféré au détenteur de l'exarchat. Comme, en dehors de lui, il n'y a point de patrice en Italie, il arrive que dans le langage courant on confond ces deux termes de patrice et d'exarque. Le titre spécial et exclusif attaché à l'exarque est celui d'*excellentissimus*.

Le fonctionnaire d'Italie qui venait immédiatement après l'exarque était le *praefectus praetorio per Italiam*, qui résidait à Ravenne et auquel était attribuée la juridiction sur les parties byzantines du pays. Cet office paraît s'être conservé jusqu'au milieu du VIIe siècle. Les anciennes fonctions de vicaire d'Italie et de vicaire de la ville de Rome semblent aussi s'être conservées assez long-

[1] Hartmann, p. 9.
[2] Hegel, *Gesch. des Städtewesens in Italien*, t. I (introduction); Hartmann, p. 44; Diehl, p. 133.

temps sous les Byzantins. Le vicaire d'Italie, dont le titre propre était *agens vices praefecti praetorio*, était le représentant permanent de l'empire à Rome [1].

A Rome, outre le vicaire d'Italie et le vicaire de Rome, il y a encore l'antique préfet de la ville, *praefectus urbi*, dont l'autorité s'exerce sur un autre domaine; et l'on peut croire que dans les occasions solennelles, il a continué de faire usage des insignes que l'empire lui avait jadis attribués : le char de parade et les images impériales (fig. 175).

On ne distingue pas clairement dans les sources ce que cette fonction jadis si respectable avait sauvé de ses anciennes attributions. Son éclat était d'ailleurs près de s'éteindre : car, de l'époque qui suit la mort de Grégoire le Grand jusqu'au pape Hadrien, c'est-à-dire jusqu'à la fin du VIII[e] siècle, on ne voit apparaître dans l'histoire aucun préfet de la ville de Rome. D'après Cassiodore, le préfet de Rome, au temps des Goths, n'étendait pas seulement sa juridiction sur Rome, mais sur quarante mille romains au delà; on en peut conclure que l'on accordait encore à ces fonctions une certaine importance. Il n'est pas impossible que la préfecture se soit encore maintenue sans interruption pendant l'époque susindiquée, avec des attributions judiciaires restreintes; mais " les fonctions des divers subordonnés du préfet de la ville ont avec le temps passé aux organes du siège apostolique " [2].

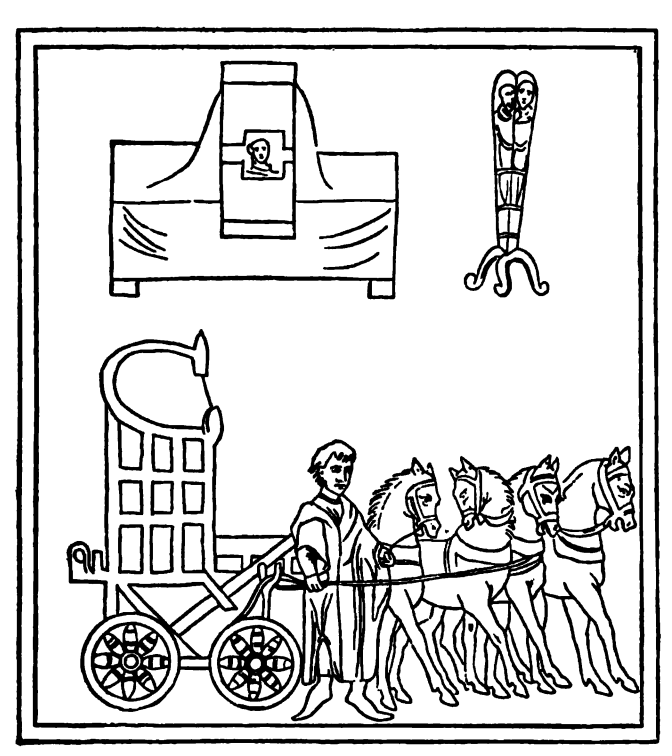


Fig. 175. **Insignes du préfet de la ville de Rome,** d'après le manuscrit munichois de la *Notitia dignitatum* (Seek, p. 113).

C'est un fait que ne put empêcher la circonstance que le préfet de la ville, comme le *vicarius urbis Romae*, avait son lieutenant *(agens vices)* et que les fonctionnaires étaient en fort grand nombre; partout et incessamment se développait l'influence municipale des évêques, en même temps que baissait l'autorité des fonctionnaires civils et que se manifestaient davantage leur vénalité et leur incapacité.

Souvent c'est un simple hasard qui fait que des emplois civils à Rome ne

[1] Mommsen, *Neues Archiv*, t. XV (1890), p 181; Hartmann, p. 39 et suiv.; d'après ce dernier auteur le *vicarius urbis Romae* mentionné par Cassiodore serait le vicaire du préfet de la ville.

[2] Hartmann, p. 45.

sont plus nommés dans les documents que nous avons conservés. C'est ainsi que jusqu'au milieu du Ve siècle on ne peut prouver l'existence de la préture et de la questure comme charges municipales de Rome; et cependant nous lisons dans les lettres de Grégoire le Grand qu'avant de se donner au service de l'Église, il avait exercé la préture à Rome[1].

Il semble que l'exarque de Ravenne ait communiqué administrativement avec Rome surtout par l'intermédiaire des *chartularii*. Ces *chartularii* de Ravenne jouent souvent un grand rôle au VIIe siècle dans la cité du Tibre. L'on ne peut déterminer avec la précision désirable leur office particulier; et l'on peut leur appliquer le terme, assez vague aussi dans notre langue, de " secrétaires " de l'exarque[2].

Quand il séjournait à Rome, le *chartularius* s'établissait dans l'ancienne résidence du Palatin, que l'on continuait de désigner sous le seul nom de *palatium*. C'était aussi la résidence du vicaire d'Italie et de son armée de courtisans; c'est encore là qu'on recevait avec un faste oriental l'exarque de Ravenne quand il daignait honorer Rome de sa présence; là enfin, dans les appartements du vénérable palais impérial, que descendit le souverain byzantin Constantin lors du séjour qu'il fit à Rome en 653.

CHAPITRE II.

Le Palatin chrétien.

395. Narsès avait remplacé dans les salles du Palatin, comme conquérant de l'Italie et administrateur de ses provinces, les fonctionnaires et courtisans goths qu'il en avait chassés; et le riche butin, provenant des trésors de nombreuses cités italiennes, qu'il apportait avec lui, redonna quelque éclat passager au palais en décadence. On dit que Narsès, pareil à un roi, avait une suite de quatre cents personnes. Sans doute pour tenir cette cour brillante sur le Palatin, il fit réparer les constructions vieillissantes. Déjà Théodoric[3] avait consacré une somme annuelle à l'entretien de cette résidence impériale; et le Grec, le représentant dévoué de l'empereur, n'aura pas voulu se laisser surpasser par un Goth dans le soin des palais classiques.

Cependant l'on ne trouve plus sur le Palatin ni constructions ni même traces certaines de réparations que l'on puisse attribuer à Narsès. En errant aujourd'hui parmi ces ruines dévastées et grandioses, on ne voit presque partout que des restes de palais, de salles, de portiques, de temples de l'époque païenne. Il n'y a du moyen âge, même du plus ancien, que des débris dispersés et fort rares[4].

---

[1] Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, t. II (3e éd.), p. 238, 534; *Gregorii M. Registrum*. l. IV, c. 2, p. 234.

[2] Hartmann, p. 33, remarque que la fonction primitive du *chartularius* était la tenue des feuilles de présence et que c'est ce qu'indique ce mot de *chartularius*.

[3] Cf. p. 17.

[4] Dans son mémoire, *Die angebliche mittelalterliche Beschreibung des Palatins (Mittheil. des archäol. Instituts*, t. XVII, 1902, p. 255 et suiv.), Hülsen signale pour le Palatin une source que l'on a souvent attribuée à tort au moyen âge.

L'imagination se prête difficilement à peupler d'images chrétiennes, soit de l'époque byzantine, soit des siècles postérieurs, ce monde colossal de l'antiquité. Les annales chrétiennes ne parlent guère que de la ruine et de la destruction de l'antique. Depuis les jours où, sous Léon le Grand, les Vandales de Genséric ont promené le pillage et l'incendie jusqu'au cœur de ces espaces jadis regorgeants de richesses, qu'a-t-il pu subsister de la gloire de ces édifices? Qui, avant Théodoric et Narsès, prit souci de ces murailles noircies, de ces galeries

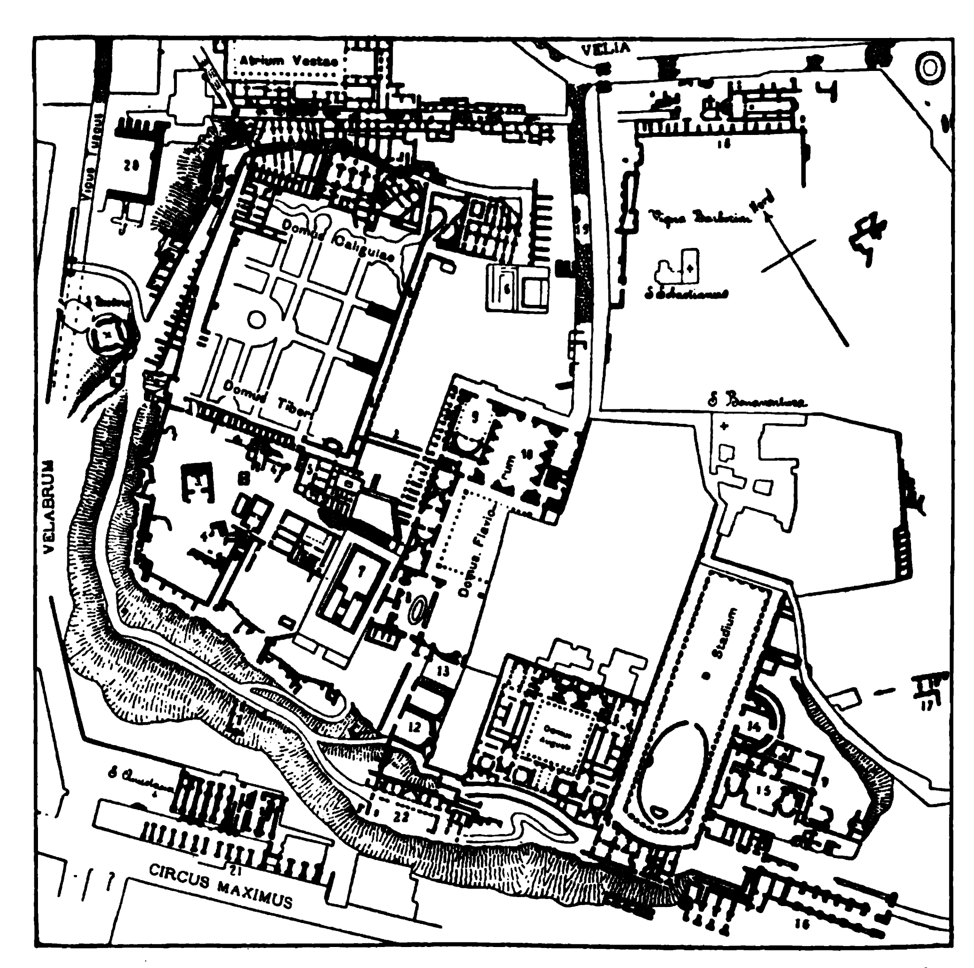


Fig. 176. **Plan des palais impériaux et des autres constructions antiques sur le Palatin.**

croulantes? Ce ne furent certes pas ceux qui dans ces assauts, pillages et destructions que subissait sans cesse la ville ne songeaient qu'à leur vengeance ou à leur enrichissement.

D'ailleurs Théodoric et Narsès ont dû borner leur sollicitude à maintenir en état une partie seulement de ce palais aussi vaste qu'une ville.

Il semble que deux groupes de bâtiments surtout aient continué d'être habités : celui qui fait face au Capitole et au Forum, à cause de ses attenances avec la ville, et celui qui se trouvait à l'angle sud de la colline, près du *stadium palatinum*, qui dominait la voie appienne et qui est encore relativement dans

un bon état de conservation. On trouvera sur notre plan (fig. 176)[1] ces parties en haut à gauche et en bas à droite. Il faut admettre que dans la suite les communications demeurèrent possibles entre ces parties encore habitées, grâce aux chemins qui longeaient les bords de la colline; car le milieu du Palatin avec ses énormes masses de constructions devint, par suite des ruines qui s'y amoncelaient avec le temps, un désert inaccessible et où il était périlleux de s'aventurer.

396. Sur la célèbre colline, les temples antiques commencèrent à s'envelopper de lugubres ténèbres : ainsi le temple d'Apollon, jadis si brillant et qu'ornaient les premiers chefs-d'œuvre, probablement à l'est du palais des Flaviens (*domus Flaviorum*, fig. 177); ainsi le temple de Jupiter Vainqueur, sis de l'autre côté de ce palais et pleurant sur le pillage des dons votifs que lui avaient fait les généraux victorieux ; ainsi le temple de Cybèle, mère des dieux, de tous les sanctuaires de la colline celui peut-être qui demeura le plus longtemps un objet de tendresse pour les sectateurs de Mithra et des cultes orientaux. L'abandon et la ruine étaient le partage des temples qui faisaient au Palatin une ceinture :

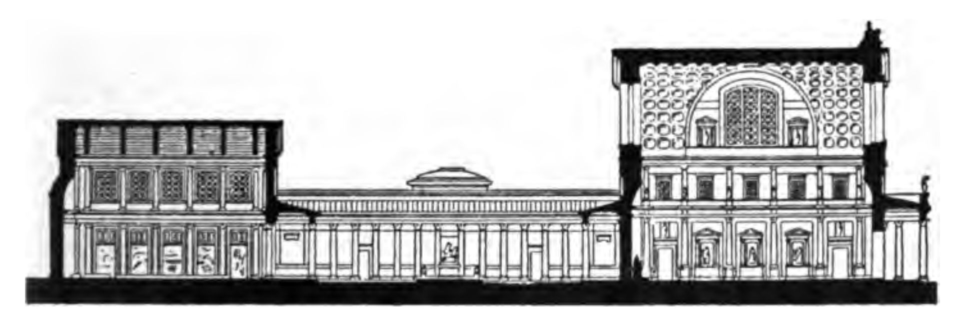


Fig. 177. **Palais des Flaviens sur le Palatin.** Reconstitution d'après Reber. *Panorama von Rom zur Zeit Konstantins*, p. 63.

temple de la Victoire, temple du divin Auguste, temple de Minerve, temple de Jupiter Stator. Déjà s'effondraient les deux bibliothèques d'Apollon, grecque et latine, depuis longtemps sans doute pillées et dépouillées de leurs trésors littéraires, l'imposant palais de Tibère, la magnifique maison d'Auguste, modèle d'élégance architecturale. La destruction triompha même de la résistance du palais des Flaviens, qui dressait au centre de la colline sa masse puissante, avec son vaste péristyle dont les ruines même forcent aujourd'hui l'admiration, avec sa salle de festins et de fêtes y attenante, avec sa salle de réception qu'accostaient de part et d'autre la basilique et le lararium.

Il y avait longtemps que les jardins d'Adonis, établis par Domitien sur des modèles orientaux, n'étaient plus qu'un désert sauvage et oublié. Le fabuleux sanctuaire du Lupercal était depuis Gélase réduit à l'état de solitude. Depuis plusieurs années le paedagogium des pages impériaux n'avait plus envoyé à la cour de serviteurs des souverains, beaux et flatteurs; désormais les pages byzantins sont envoyés aux lieutenants de l'Empereur au palais de la cour; ils vénèrent la croix et sa religion sur la même colline où les murs

[1] Notre plan est, avec quelques changements, celui de Visconti et Lanciani, *Guida del Palatino.* L'on aura occasion plus loin de renvoyer aux numéros du plan.

du paedagogium sont profanés par le crucifix à tête d'âne (fig. 178), découvert par Garrucci [1].

L'habitant du paedagogium, qui a dessiné sur la muraille cette caricature,

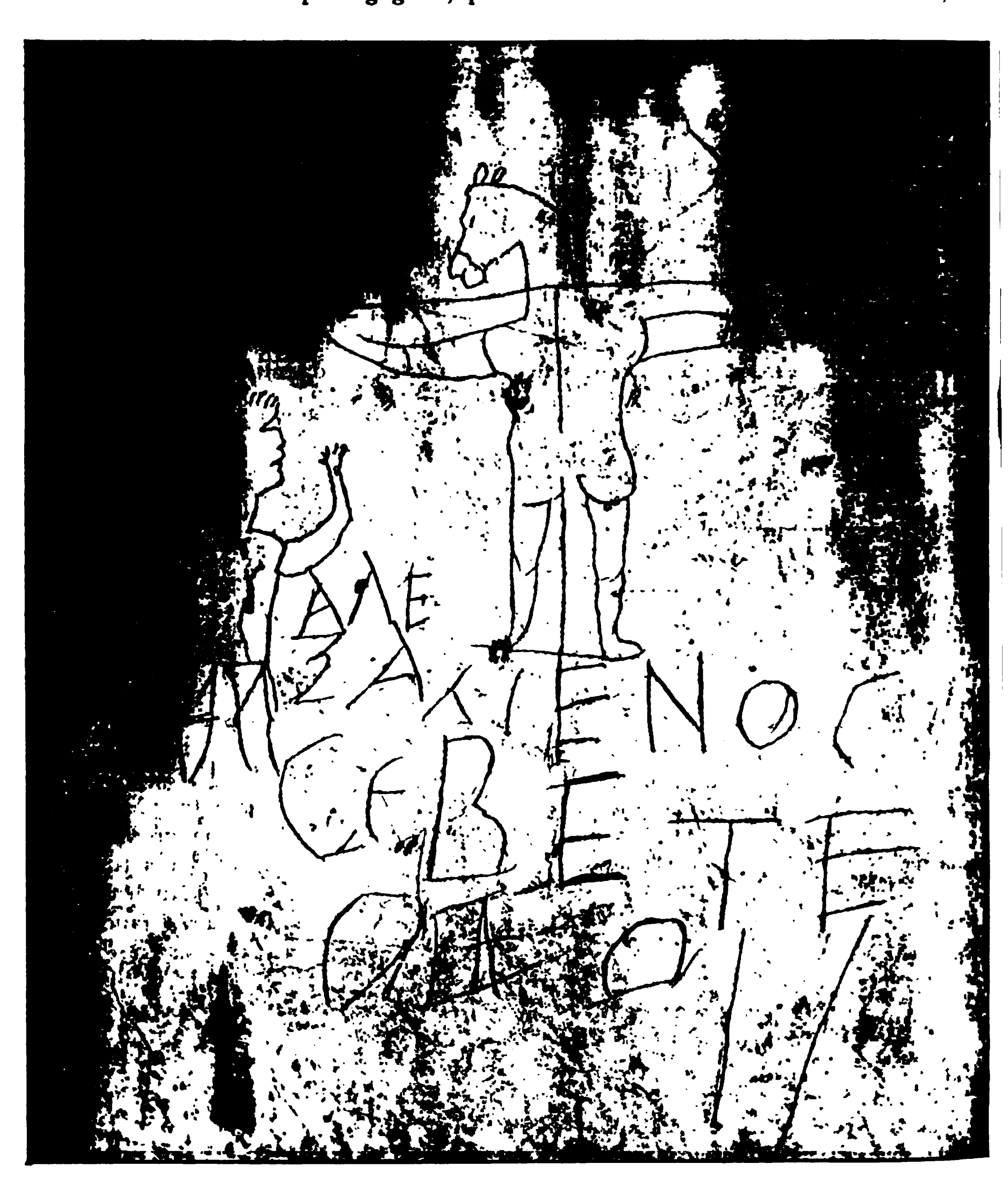


Fig. 178. **Le crucifix caricatural du Palatin.**
ΑΛΕΞΑΜΕΝΟϹ ϹΕΒΕΤΕ ΘΕΟΝ (Alexamenos prie Dieu).

[1] Garrucci, *Il crocifisso graffito*, etc., 1857, qui a le premier publié et expliqué cette fig. découverte par lui. Fig. également dans Kraus, *Geschichte der christl. Kunst*, t. I, p. 173. Cf. du même Kraus, *Das Spottcrucifix* (1872) et *Realencyklopädie der christl.*

partageait l'opinion courante chez les païens, que le Sauveur crucifié, adoré comme Dieu par son compagnon Alexamenos, avait une tête d'âne (fig. 178). Ce Sauveur ainsi bafoué possédait au VI[e] siècle, et même avant pour une partie, de nombreux sanctuaires très vénérés sur ce Palatin ou dans les environs. Ils servaient à satisfaire solennellement pour les outrages que n'avaient pas ménagés à la vertu, à la religion et à la morale, sur ce même coin de terre, la tyrannie et la dissolution.

397. A l'angle occidental du Palatin, sur les substructions du Cirque Maxime, s'élève Sainte-Anastasie, l'église de la cour. Selon toute vraisemblance le nom primitif en était Anastasis ou résurrection; comme sanctuaire du Ressuscité, elle correspondait à l'Anastasis de Constantinople, qui elle-même était une imitation de la célèbre église du même nom, aux lieux saints, à Jérusalem. Élevée et richement dotée au IV[e] siècle par la cour impériale, semble-t-il, elle faisait contraste aux monuments du culte d'Hercule qui se trouvaient à ses pieds, aux portes du Cirque : l'ara maxima de la Rome primitive et le temple rond d'Hercule, dont la fondation était attribuée à Évandre. Les relations de Sainte-Anastasie avec la cour lui firent assigner le premier rang parmi les titres de Rome. Elle venait immédiatement après la basilique du Latran et l'église mariale de l'Esquilin. Au point de vue des stations elle jouissait de divers privilèges qui ne peuvent s'expliquer que par les égards respectueux de l'église romaine pour les représentants de l'empereur, qui résidaient au Palatin; c'est ainsi par exemple qu'elle avait au matin de Noël, quand le pape allait célébrer la messe à la résidence impériale, une station spéciale, qui aujourd'hui encore subsiste pour une des trois messes de cette solennité[1].

De Sainte-Anastasie, on allait en longeant la colline à Sainte-Marie Antique (Sainte-Marie Libératrice). Ce sanctuaire que nous connaissons déjà, situé au Nord du Palatin, près du temple antique de Vesta, et que l'on peut rapporter au pape Silvestre, eut dans la suite l'honneur d'être la première des diaconies de Rome, c'est-à-dire de tenir le premier rang parmi les églises officiellement chargées de la répartition des aumônes et des œuvres de bienfaisance. Ici encore l'origine de cette prééminence est facilement reconnaissable : Sainte-Marie Antique était justement la diaconie de la cour. A Sainte-Anastasie on distribuait les secours spirituels; à Sainte-Marie, les représentants de l'empire répandaient sur les misères de Rome les secours de la terre. Il est remarquable qu'à Sainte-Marie aussi le sanctuaire chrétien ait fait contraste à un lieu de culte païen, contraste qui offrait pour le IV[e] siècle la plus haute signification : Marie, la Vierge Mère du Sauveur, y était opposée à Vesta que la mythologie désignait comme la mère et la protectrice de l'État romain, comme une déesse vierge digne d'être honorée par des vierges. La lutte spirituelle qui se livrait

Alterthümer, t. II, p. 774. Le crucifié à tête d'âne, vêtu d'un étroit colobium, est posé sur un marchepied. Il se tourne vers Alexamenos qui prie devant la croix, debout, les bras étendus : cet Alexamenos est peut-être un membre du paedagogium dont se moque le païen auteur de la composition. Nous ne pouvons passer sous silence que dans ces derniers temps l'on a fait des objections à l'explication de Garrucci presque universellement acceptée : l'on a voulu rattacher le crucifix au culte païen et exclure par là son sens chrétien. La valeur de ces objections a été surfaite; elles n'ont pas ébranlé à mon sens la signification chrétienne de la scène.

[1] Sur S[te] Anastasie, voir ci-dessus part. I, p. 157, et ma dissertation dans mes *Analecta romana*, t. I, p. 595 et suiv. (plan, p. 602.)



Fig. 179. **Rotonde de Saint-Théodore sur le *clivus Victoriae* au Palatin.** Photographie du Comm. Carlo Tenerani.

ainsi aux portes de la maison des Vestales, a déjà été signalée plus haut dans la visite du Forum romain[1].

Toujours plus loin, en suivant le bord de la colline, on rencontrait un autre temple chrétien, le Trullus ou église ronde de Saint-Théodore (fig. 179)[2]. La mosaïque de la niche centrale, avec saint Théodore, le saint oriental, offre un caractère byzantin, et peut appartenir au VII[e] ou au VI[e] siècle[3]; mais les fondements de la rotonde montrent que la première érection doit en être assez voisine de l'époque classique. N'aurait-elle pas été le baptistère palatin ou de la cour? Les baptistères étaient de forme ronde et l'on sait que le préfet de la ville Longinien fit en 403 construire un baptistère pour Sainte-Anastasie, par conséquent non loin de cette église. Les bâtiments actuels du Trullus sont presque complètement du XV[e] siècle[4].

Près de Sainte-Anastasie, mais sur la hauteur du Palatin, a dû exister une autre église, l'oratoire de Saint-Césaire *in Palatio*. On ne sait rien de précis sur sa situation[5].

Ce que nous savons sur la destination de Saint-Césaire, c'est que cette chapelle servait à recevoir solennellement et à garder les portraits des empereurs byzantins. La coutume voulait que l'image de chaque nouveau souverain fût portée dans les grandes villes par une ambassade, reçue solennellement et exposée en lieu saint[6]: par son image l'empereur régnait en personne sur le Palatin. Dans les limites permises, l'Église entourait son autorité établie par Dieu du nimbe de la vénération au lieu même où jadis les empereurs s'étaient divinisés eux-mêmes dans leur orgueil ridicule. Il semble qu'en choisissant pour l'oratoire le nom de Saint-Césaire, l'on ait voulu, suivant le goût de l'époque, faire allusion à César et au palais des Césars; et ce titre de Saint-Césaire a comme annoncé à lui seul le nouveau caractère chrétien de la puissance césarienne.

Près de Saint-Césaire s'éleva plus tard un couvent grec, qui jouit au moyen âge de l'honneur d'être à la tête du groupe historique des vingt abbayes de Rome, honneur qu'il dut sans doute, comme Sainte-Anastasie et Sainte-Marie Antique, au respect qui s'attachait à la cour et à l'exarque. Il aura été dans un

---

[1] Voir ma dissertation sur S. Maria antiqua dans la *Civiltà cattolica*, 1896, t. II, p. 458-478 (plan, p. 460, 463).

[2] La petite abside du fond remonte, d'après la mosaïque qui la décore à l'intérieur, aux premiers temps du christianisme, comme l'église même. A droite, entre les ruines antiques, le *Clivus victoriae* gravit le bord oriental du Palatin; cf. sur notre plan, fig. 176, au-dessous et à côté du n° 20; à gauche, au loin, paraît la tour médiévale delle Milizie, que le peuple appelle Torre di Nerone.

[3] De Rossi, *Musaici*, S. Théodore est à droite du Christ; à gauche est un autre martyr.

[4] *Analecta rom.*, t. I, p. 603 et suiv. La rotonde fut réédifiée par Nicolas V dont les armoiries sont à l'entrée. La forme ogivale des fenêtres et la frise du toit indiquent la même époque.

[5] Mgr Duchesne a montré (*Bull. critique*, 1885, p. 417 et suiv.) qu'il ne faut pas confondre cette église avec celle du même nom sur la voie appienne. Cf. de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1885, p. 327. Lanciani, dans sa *Forma urbis*, la place sous le Palatin, vis-à-vis des temples de Vénus et de Rome, dans les ruines qu'on a nommées sans motif thermes d'Héliogabale. Mais Duchesne avait déjà fait remarquer, avec raison, que le catalogue turinois des églises de Rome, qui date du XIV[e] siècle, nomme Saint-Césaire *in Palatio* près de Sainte-Anastasie et de Sainte-Marie *in Cosmedin* (*Liber pontificalis*, t. I, p. 377, n. 12).

[6] Sur la translation, au temps de Grégoire le Grand, de l'image de l'empereur Phocas à Saint-Césaire in Palatio, voir *Greg. Opera*, édition de S. Maur, *Epistolarum Appendix XII*.

sens le monastère de la cour; et comme la paroisse et la diaconie de la cour, le couvent de la cour obtint aussi des privilèges particuliers.

Les débuts d'un monastère latin de Sainte-Marie *in Pallara*, sur le Palatin, vis-à-vis du Colisée, sont obscurs. L'oratoire construit au même endroit sur l'emplacement présumé du lieu où S. Sébastien subit le martyre est aussi d'un âge élevé.

L'antique office d'administrateurs des palais du Palatin *(cura palatii)* continua de subsister, puisqu'on cite au VII[e] siècle un certain Plato qui aurait rempli ces fonctions. L'épitaphe de ce Plato se trouvait à Sainte-Anastasie, où l'avait fait placer en 686 son fils, le futur Jean VII. Elle louait les " soins multiples " apportés par Platon aux *prisca palatia Romae* et signalait en particulier le rétablissement par lui du haut escalier du palais [1]. On a d'autant plus de raisons de rapporter cette dernière indication à l'escalier, encore en partie visible,

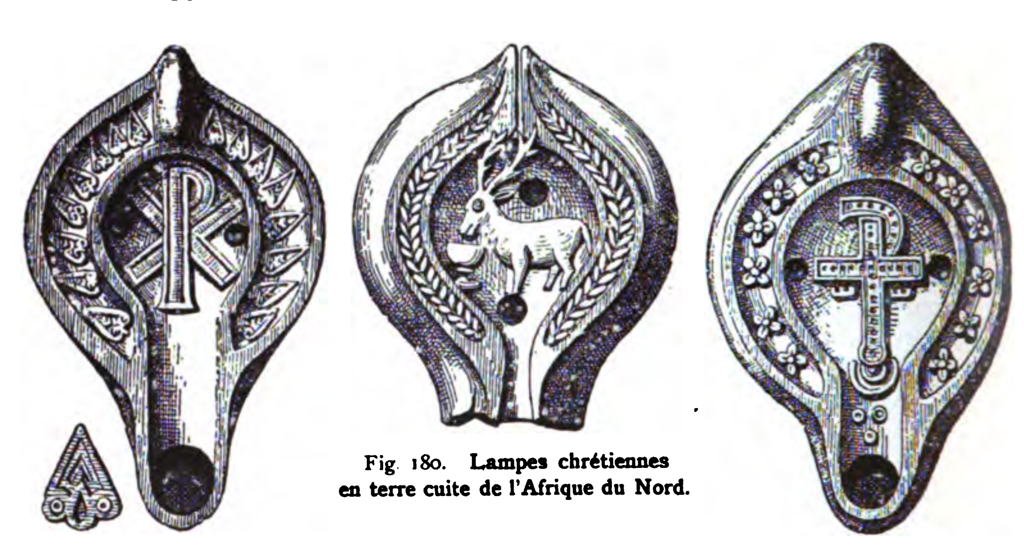


Fig. 180. **Lampes chrétiennes en terre cuite de l'Afrique du Nord.**

qui descendait du Palatin près de Sainte-Marie Antique et était le principal moyen de communication avec le Forum et la ville, que Jean VII se bâtit précisément près de cette église une demeure épiscopale *(episcopium)* et embellit l'église même [2].

398. L'on a des souvenirs des premiers habitants chrétiens des palais impériaux dans de petits objets d'art qu'ont fait connaître jusqu'à ces derniers temps les fouilles pratiquées dans ces lieux historiques.

Un intérêt tout particulier s'attache à la grande collection des lampes en terre cuite, à insignes chrétiens, mises au jour, au temps de Pie IX, sur le *clivus Victoriae*, c'est-à-dire sur ce côté du Palatin qui domine le Forum romain et que nous venons de décrire [3]. Elles ont dû servir à l'éclairage officiel des parties

[1] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 442, n. 153; le même, *Bull. arch. crist.*, 1867, p. 10.

[2] *Liber pontificalis*, t. I, p. 385, § 167. Cf. ma notice dans la *Civiltà cattolica*, 1896, t. II, p. 461 et suiv.

[3] De Rossi, *Bullett. arch. crist.*, 1867, p. 9 et suiv. On a découvert sur d'autres points de Rome de semblables collections de lampes tant de l'époque classique que des premiers temps du christianisme. Elles sont ordinairement de terre rougeâtre ou jaunâtre.

habitées du palais dans les cérémonies soit civiles soit religieuses. Aux temps classiques comme aujourd'hui, il fallait pour exalter la joie des Romains en fête de riches illuminations et les Byzantins adoptèrent à Rome l'antique coutume. On raconte de Constantin le Grand que dans la nuit de Pâques il faisait illuminer magnifiquement d'un bout à l'autre sa nouvelle cité construite sur le Bosphore[1]. Dans les provinces de l'Afrique du Nord où les fouilles qui se poursuivent aujourd'hui laissent si souvent reconnaître les mœurs de l'empire romain, les découvertes se multiplient constamment de belles collections de petites lampes (fig. 180).

Les lampes du Palatin portent le plus souvent des monogrammes du Christ ou des croix monogrammatisées de formes diverses, parfois le poisson, le palmier mystique, une fois aussi le chandelier à sept branches sur un exemplaire juif. Une de ces lampes (fig. 181) représente une scène significative pour le Palatin et sa transformation morale; le spectateur s'y voit transporté au plus profond du contraste qu'offre cet emplacement. Le Sauveur, tenant en main le bois triomphant de la croix, fait le geste de mettre le pied sur la tête d'un dragon, tandis qu'un serpent et un lion menacent en vain le vainqueur du monde. « Tu marcheras, dit le psalmiste, sur l'aspic et le basilic et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon »[2]. Notre lampe est une des plus anciennes représentations de ce groupe fréquent dans l'art byzantin. Le byzantinisme de cette lampe se manifeste suffisamment par la figure du Christ allongée et d'une solennelle raideur[3].



Fig. 181. Lampe de terre cuite du Palatin représentant le Christ vainqueur du dragon.

Parmi ces objets d'éclairage on n'a pas seulement trouvé des produits byzantins et romains, chrétiens et juifs, mais d'autres qui par leur ornementation et la blancheur de la terre dont ils sont faits trahissent une origine égyptienne ou palestinienne, en sorte que ces ustensiles de peu d'apparence expriment en quelque sorte l'universalité du lieu où on les a découverts, le caractère grandiose du Palatin romain. Ces lampes orientales fournissent à de Rossi l'occasion de rappeler que du VI[e] au VIII[e] siècle la cour des lieutenants de l'empereur à Rome se trouvait formée par des soldats et courtisans originaires souvent des contrées les plus lointaines de l'Orient[4].

C'est à un noble de cette espèce qu'a pu appartenir la grande agrafe cruciforme en or pur que le hasard a fait trouver en 1895 près du stade de Domi-

[1] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. IV, c. 22.

[2] Ps. XC, v. 13.

[3] Fig. dans de Rossi, *ibid.*, p. 12 et 13; Kraus, *Geschichte der christl. Kunst*, t. I, p. 487; *Revue de l'art chrétien*, 1889-1893 (Afrique). Voir dans Kraus, p. 108, une lampe en terre cuite représentant le Christ ophioctone; Kraus dit que jusqu'ici l'on a signalé trois exemplaires de ce type datant des V[e]-VI[e] siècles.

[4] *Ibid.*

tien. C'est une de ces fibules qui assujettissaient sur l'épaule les extrémités de la chlamyde, le vêtement bien connu de la cour byzantine. La nôtre montre enchevêtrée dans ses méandres une deuxième croix d'un travail achevé, qu'entourent des oiseaux [1].

Signalons encore en passant les autres objets chrétiens : assiettes, lampes et amphores mis au jour en 1893 dans ce même emplacement du stade. Parmi les amphores l'une portait sur son col, en caractères rouges, les initiales des noms Christ, Michel et Gabriel [2].

Il semble que ce soient là de petites trouvailles qu'il n'est guère utile au lecteur de connaître; elles nous offrent néanmoins pour l'histoire du Palatin des indications que l'on ne saurait dédaigner; et d'une manière générale, l'histoire de la civilisation et la topographie de Rome reçoivent des clartés surprenantes d'observations archéologiques de peu d'apparence. Les découvertes chrétiennes sur le stade palatin rendent très vraisemblable l'opinion que dans les premiers siècles qui ont suivi Constantin l'on habitait encore l'extrémité méridionale de l'antique résidence, près de l'emplacement du stade.

CHAPITRE III.

Les établissements grecs à Rome et dans les environs.

I. — Des Trois Fontaines (Aquae Salviae) à la Schola graeca et à l'église des Apôtres de Narsès.

399. Narsès attacha pour l'éternité son nom au lieu du supplice de l'apôtre Paul près de Rome en y instituant avec une riche dotation un monastère grec, le plus ancien de Rome.

Le lieu, appelé *Aquae Salviae*, se trouvait près de la route d'Ostie, à plus d'un mille romain au delà de la basilique de Saint-Paul, sur un antique embranchement de la *via Ostiensis :* la *via Laurentina*, qui conduisait à Laurentum sur la mer. On y a découvert récemment les fondations d'un petit temple païen construit en tuf dans le voisinage des sources déjà connues des anciens et qui avaient donné son nom au lieu, mais que plus tard les récits populaires assurèrent avoir surgi miraculeusement, lors de la décapitation de l'apôtre, aux trois points où sa tête avait rebondi [3].

---

[1] Notice et fig. dans les *Notizie degli scavi*, 1895, p. 360. L'objet est aujourd'hui au musée national à Rome.

[2] ΧΜΓ (Χριστός, Μιχαήλ, Γαβριήλ) : *Notizie degli scavi*, 1893, n. 118; cf. de Rossi, *Bullett. arch. crist.*, 1890, p. 41. Sur les autres objets, cf. *Notizie*, 1893, p. 163 : le ☧ se trouve en relief sur des lampes de terre; (⳨) est l'estampille d'une anse d'amphore; deux grands monogrammes du Christ et des dauphins se rencontrent sur une assiette de terre rouge.

[3] Les blocs de la construction, malheureusement emportés au moment des fouilles, sont actuellement dans le jardin du cloître des trappistes du lieu et servent à limiter le chemin. Sur la *via Laurentina*, cf. Tomassetti, *Archivio stor. rom.*, 1894, p. 68 et suiv.; 1896, p. 135.

Le pèlerin qui, de nos jours, va rendre visite à ce lieu solitaire, ne tarde guère, aussitôt après avoir laissé derrière lui la basilique de Saint-Paul, à se trouver au milieu d'un paysage très caractéristique de la campagne romaine. La vaste plaine où paissent les troupeaux et que limitent dans le lointain les monts albains, est coupée de collines peu élevées qui abaissent à droite vers le Tibre leurs belles pentes adoucies; çà et là une de ces brusques dépressions, si fréquentes dans ce terrain volcanique, dont l'escarpement clair se couronne de sombres bruyères. Mainte colline de cette vaste plaine ondulée porte la modeste ferme, la calme demeure d'un paysan, bâtie à la place d'une des somptueuses villas de l'antique Rome dont souvent encore elle emprunte les assises. Les ruisseaux glissent dans les parties basses de cette humide région sans se faire remarquer autrement que par leur mystérieux murmure. C'est au pont d'un de ces ruisselets (*Ponticello*) que notre voie laurentine se détache à gauche de celle d'Ostie et gravit la hauteur commandée jadis par une forteresse médiévale. De là le regard s'étend sur les ruines mélancoliques d'autres vieilles tours de guet, qui autrefois défendaient Saint-Paul, son couvent et les champs cultivés par ses moines. Dans les temps chrétiens plus anciens, on y voyait de pieux pèlerins aller à gauche, à travers les vignobles, rendre visite au cimetière de Sainte-Thècle avec sa grande église souterraine, que couvre aujourd'hui une métairie. A droite, au bord du Tibre qui serpente en décrivant un arc gigantesque, le *vicus Alexandri*, vieux faubourg et port de Rome détruit depuis longtemps, était animé par les bateliers et les commerçants. Aujourd'hui il n'y a plus que des restes abandonnés de monuments funéraires et les traces des grandioses travaux de canalisation exécutés jadis par les Romains, qui évoquent plus vivement devant la pensée l'existence de l'époque où l'apôtre Paul parcourut cette voie, pour aller à son lieu de supplice.

Une fois gravie la montée de la voie laurentine, on aperçoit enfin le monastère actuel d'Aquae Salviae ou Trois Fontaines dans le vallon ravissant, où parmi de hauts eucalyptus il se blottit dans le silence, le calme et le recueillement. Dans son état actuel c'est l'abbaye la mieux conservée de la Rome médiévale et l'impression d'antiquité pieuse et vénérable qui se dégage de l'ensemble des bâtiments, des jardins, des forêts en harmonie avec les souvenirs de Bernard de Clairvaux et d'Eugène III, les seconds fondateurs du monastère, est augmentée encore par la vue des blanches robes des trappistes, ses habitants actuels. Les deux jolies églises modernes, qui s'élèvent dans la verdure des arbres près de l'antique basilique à pilastres et des grises murailles du monastère, n'empêchent point l'esprit de se reporter avec délices au passé le plus lointain de l'Église en ce lieu.

Quelque cent ans avant Narsès, les Actes dits des saints Pierre et Paul parlent déjà de ce lieu comme du théâtre du supplice de S. Paul. D'ailleurs dans l'antiquité, diverses allusions d'une époque assez voisine de Constantin témoignent de l'existence de traditions locales sur la mort de l'apôtre qui se rattachent vraisemblablement à cet endroit. L'art et la tradition désignent un pin et un roseau comme caractérisant ce lieu, de même que primitivement le térébinthe annonçait le voisinage du tombeau de Pierre. Dès avant Constantin, un cimetière chrétien dit *Coemeterium Zenonis*, se trouvait aux Aquae Salviae [1].

[1] La première mention de la légende relative à l'origine miraculeuse des trois sources n'apparaît que dans une homélie apocryphe et très postérieure de S. Jean Chrysostome.

Grégoire le Grand a exprimé dans une inscription la ferme conviction où était son époque que l'apôtre des Gentils avait souffert aux Aquae Salviae la mort pour le Christ [1].

Dans le siècle qui suivit son pontificat les pèlerins de Rome se rendaient, comme ils le faisaient déjà sans doute auparavant, à ce lieu consacré et venaient visiter le monastère fondé par Narsès; en effet les itinéraires du VII[e] siècle à l'usage des pèlerins font une mention expresse de ce sanctuaire [2].

Les fouilles sont venues corroborer d'une façon remarquable la tradition qui se rapporte aux Trois Fontaines. Les travaux commencés en 1867 ont fait retrouver une inscription de 688 ou 689 [3] qui dit qu'à cette époque, sous le pape Serge I[er], l'église élevée au lieu de la décapitation de l'apôtre existait "depuis longtemps déjà". L'église, à en juger par ses traces, s'étendait sur la colline comme l'église actuelle, due au cardinal Aldobrandini (1540) et assez exactement à la même place. Des dessins qui datent d'une époque antérieure au cardinal Aldobrandini montrent qu'elle se composait d'un double hall qui suivait les sources [4]. Des restes de sculptures de marbre que les fouilles de ces années ont mis au jour se rapportent assez bien par leur caractère artistique à la fondation byzantine de Narsès [5].

Jusque dans le moyen âge le monastère *Ad Aquas Salvias* demeura une colonie grecque. Au X[e] siècle, les Romains, en offrant le couvent à S. Nil pour y installer des moines grecs, lui dirent qu'il avait toujours été une possession de "la nation grécanique" [6].

Les Πράξεις Πέτρου καὶ Παύλου du pseudo-Marcellus n'en soufflent pas mot, mais désignent avec précision comme le lieu du supplice μάσσα καλουμένη 'Ακκοῦαι Σαλβίας πλήσιον τοῦ δένδρου τοῦ στροβίλου (Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, t. II, part. I, p. 284 et suiv.; Tischendorf, *Acta Petri et Pauli*, p. 35). Cf. sur cette donnée et les autres, de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1869, p. 83 et suiv., et Kirsch, *Röm. Quartalschrift*, t. II (1888), p. 233 et suiv. De Waal, *der Sarkophag des Junius Bassus* (1900), p. 51, attire l'attention sur le roseau qui se trouve à l'arrière plan de la scène du sarcophage, reproduite par lui, dans laquelle Paul est conduit au martyre; il remarque que la présence de barques sur d'autres sarcophages corrobore encore l'attribution du martyre à cette région du Tibre. Cf. Prudence, *Peristeph.*, l. XII, 1 : *Scit Tiberina palus, quae flumine lambitur propinquo*, etc. Sur le cimetière, mal exploré jusqu'ici, de Zénon, cf. de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1871, p. 74; Armellini, *Cimiteri cristiani* (1893), p. 500 et suiv.

[1] *Registrum*, l. XIV, n. 14; Jaffé-Ewald, n. 1991. L'inscription contemporaine qui contient le texte du *praeceptum* se trouve commentée dans mes *Anal. rom.*, t. I, p. 158, pl. III, fig. 2.

[2] Voir les itinéraires dans de Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 182 et suiv. et 141. D'après ce dernier passage, il y aurait eu déjà un *monasterium* aux Aquae Salviae vers le temps du pape Honorius. L'attribution de la fondation à Narsès n'est sans doute proclamée qu'aux environs de l'an mil par le chroniqueur Benoît du Mont Soracte; mais de Rossi a fait judicieusement valoir la crédibilité de ce renseignement. Ce Benoît emprunte souvent ses assertions à des inscriptions qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Benoît du Mont Soracte, *Chronicon*, n. 9, édit. Pertz (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. III), p. 699 : *Narsus fecit aecclesia cum monasterium beati Pauli apostoli qui dicitur ad Aquas Salvias;* De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1887, p. 79. Cf. F. Giorgi, *Cenni sull' origine del monastero di S. Anastasio ad Aquas Salvias* (*Arch. stor. rom.*, t. I, 1877, p. 49).

[3] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1869, p. 83.

[4] Outre de Rossi, voir Kirsch, *quo supra*.

[5] Ces sculptures, restes de chancel et autres, sont exposées près de l'église médiévale des Saints-Vincent et Anastase.

[6] *Graecanicae genti semper addictum* (*Vita S. Nili lat. reddita a Caryophilo*, Romae, 1624, p. 153, citée dans Giorgi, *loco cit.*, p. 55). Sous Hadrien I[er] on mentionne l'*ygumenarchium* du lieu (*Liber pont.*, t. I, p. 512, § 354). Le récit par un contemporain de l'exorcisme fait en 713 dans le monastère (*Anal. Bolland.*, t. XI, 1892, p. 234) suppose aussi la présence

Dès le VII[e] siècle on le nomme, par une allusion précise à ses habitants, le " monastère de Cilicie ", visiblement parce qu'il était habité par des moines originaires de la province de Cilicie en Asie Mineure. Or c'est en Cilicie que se trouvait Tarse, patrie de S. Paul. Il semble donc que l'apôtre, au lieu de son glorieux martyre, ait dû être honoré précisément par de pieux ascètes de son pays, et il ne serait pas surprenant, étant données les habitudes du VI[e] siècle, que Narsès lui-même ait introduit les moines ciliciens à cet effet dans le plus ancien monastère grec de Rome. Constantin le Grand nous offre ici un point de comparaison. Parmi les nombreuses donations territoriales dont il a enrichi la basilique de Saint-Paul fondée par lui, se trouvait une île de " Gordianon sous Tarse en Cilicie ", au rapport du catalogue cité par le *Liber pontificalis*. Nous pouvons donc conclure que c'était le vœu de l'époque que le pays de Tarse manifestât à Rome, aux points où l'on célébrait l'entrée de l'apôtre dans la céleste patrie, sa reconnaissance du privilège qu'elle avait eu d'être la patrie terrestre du témoin du Christ [1].

Ce fut visiblement aussi le caractère oriental du monastère d'Aquae Salviae, qui lui fit donner la tête du célèbre martyr perse Anastase ; il en reçut un nouvel éclat ; quand la relique eût été sous Honorius apportée d'Orient à Rome, elle fut déposée au lieu du martyre de S. Paul chez les moines grecs ; et c'est de la relique que vint plus tard au couvent son nom de monastère de Saint-Anastase, auquel on ajouta par la suite : près des Trois Fontaines. Il semble que dans les premiers temps après Narsès le couvent ait été dédié à la Sainte Mère de Dieu. Il ne s'appela jamais monastère de Saint-Paul. Il y avait au contraire un monastère de ce nom près du tombeau de l'apôtre sur la voie d'Ostie, et il était habité par des moines latins. Ainsi des ascètes grecs et latins rivalisaient de zèle pour honorer le témoin de la foi dans ces champs bénis des environs de Rome; il est bien l' " apôtre des gentils ", le convertisseur " du monde entier ", le prédicateur de l'Orient comme de l'Occident.

400. Au temps de Narsès, les apôtres Philippe et Jacques obtinrent aussi à Rome une magnifique église, imitée de la célèbre église des apôtres à Constantinople. En y conduisant le lecteur, nous devons attirer son attention sur les autres monuments du culte grec qui se trouvent réunis, et non pas par l'effet d'un simple hasard, le long de la route qui des Aquae Salviae mène à ce point de la ville.

Après que nous avons pénétré dans la cité par la porte d'Ostie, la route est bordée d'une série de sanctuaires qui ont une origine grecque ou évoquent des souvenirs grecs. Nous traversons le quartier particulier des Grecs, le long du Tibre, au point de débarquement des vaisseaux venant de l'Orient; quartier qui sans doute reçut un regain de vie et d'animation par les succès de Narsès

de moines grecs et nomme la *mansio* (= μονή) *Sanctae Mariae Deigenitricis*.

[1] Au concile de Rome en 649 se trouve présent (Mansi, t. X, p. 903) Γεώργιος πρεσβύτερος καὶ ἡγούμενος τῆς εὐαγοῦς μονῆς τῶν Κιλίκων τῆς ἐνθάδε παροικούσης εἰς τὴν ἐπιλεγουμένην Ἀκκουασσαλβίας. Le même document nomme à Rome la μονῆ τῶν Ἀρμηνίων. Les abbés et moines grecs à Rome formaient d'après ce texte un κοινόν ou *corpus*. Les actes du concile œcuménique de 680 parlent d'un monastère cilicien avec l'indication précise : " appelé Baias". Il s'agit de Baiae sur la côte de Cilicie et non pas en Sicile, puisqu'en Sicile il n'y a pas de Baiae. Mabillon se trompe (*Ann. ord. S. Bened.*, t. I, *ad a.* 649) en disant qu'il n'y eut de moines grecs aux Trois Fontaines que depuis 649.

et la restauration de la domination byzantine. C'est bien souvent à l'époque de ce général ou des premiers exarques que se rattache l'origine des monuments que nous aurons à citer.

Tout d'abord voilà, devant les murs de la grande basilique de Saint-Paul, le vaste cimetière qui reçoit pacifiquement unis Grecs et Latins. Le cloître actuel conserve une importante collection d'épitaphes grecques provenant soit de ce cimetière soit de la basilique. Le dernier de ces marbres à date certaine remonte à l'année 534[1].

Une de ces inscriptions nous apprend qu'à la fin du VIe ou au commencement du VIIe siècle, un certain Eusèbe, dont le nom révèle l'origine grecque, entreprit une restauration — qu'elle nous fait connaître en détail — de ce vaste cimetière : elle s'étendit aux portiques, aux peintures, au pavement de marbre, aux bancs, aux fenêtres, aux toitures, à toutes les constructions annexes. Par l'énumération de toutes ces choses, cet homme actif et les *alumni* qui l'aident méritent notre reconnaissance ; car aucun texte autant que ce verbeux document ne nous expose avec détails les vastes constructions annexées habituellement aux cimetières des basiliques extra-urbaines : il est question d'édifices avec salle supérieure, d'autres pourvus de bains, d'absides fermées par des chancels, d'une galerie conduisant aux tombeaux des martyrs et de tables de marbre près de ces tombeaux. Cette galerie (*introitus ad martyres*) conduisait peut-être le visiteur à un lieu particulièrement cher aux gens d'Antioche. Un prêtre d'Antioche, Timothée, que l'on vénérait comme saint, reposait non loin du saint apôtre Paul, dans une crypte souterraine, sur laquelle s'élevait une chapelle. Mais les indications trop imprécises d'Eusèbe piquent notre curiosité sans la satisfaire. Ni les recherches archéologiques ni les recherches historiques ne sauraient rétablir clairement à notre esprit les riches constructions du grand cimetière gréco-latin de S. Paul[2].

Suivons dans la direction de Rome le long portique couvert qui va jusqu'à la porte et au delà ; nous atteignons bientôt, non loin de la basilique de Saint-Paul, un sanctuaire des Alexandrins : l'église du martyr Ménas, enterré dans Alexandrie, mais dont ses concitoyens grecs ont répandu le culte à travers tout l'empire. On a trouvé tant à Rome qu'ailleurs de petits vases où il est représenté, généralement entre deux chameaux et dans l'attitude de la prière (fig. 182)[3]. Ces vases contenaient jadis des gouttes de l'huile qui brûlait à son tombeau en Égypte. C'était une coutume des pèlerins, quand ils visitaient des sanctuaires célèbres, d'emporter ainsi à titre de reliques ou d'eulogies, comme on les nommait, des ampoules de ce genre. L'anonyme d'Einsiedeln, au VIIIe siècle, marque notre église comme le lieu le plus important du portique[4]. Dès la fin du VIe siècle, Grégoire le Grand[5] tint dans cette "basilique" du martyr oriental station et prédication[6].

---

[1] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 476, n. 1048.

[2] Reproduction photographique de l'inscription, avec commentaire, dans mes *Anal. rom.*, t. I, pl. III, fig. 4, p. 156 et 100. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 463 et suiv.

[3] Voir De Waal, *Röm. Quartalschrift*, 1896, p. 244 et suiv. et pl. 4 ; voir d'autres exemples dans Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 524. Les vases portent souvent l'inscription ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ.

[4] *Inde (scil. a porta ostiensi) per porticum usque ad ecclesiam Menne et de Menne usque ad sanctum Paulum* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. 1, p. 31).

[5] *Hom. 35 in Evang.*, qui commence : *Quia longius ab urbe digressi sumus.*

[6] Armellini, *Chiese*, 2e éd., p. 917.

Un fragment d'incription grecque[1] nous apprend l'existence à Rome d'une corporation (σωμάτιον) des Alexandrins, qui édifia peu avant cette époque un oratoire ou une église au " très saint " Ménas en un lieu non nommé.

Immédiatement avant d'atteindre la porte d'Ostie, nous rencontrons près de la pyramide de Cestius la chapelle du diacre grec et martyr Euple de Catane en Sicile, érigée vers le milieu du VII[e] siècle par le pape Théodore, natif de Jérusalem[2].

401. La porte d'Ostie elle-même garde un souvenir de cette époque dans les insignes christiano-byzantins de ses arcs, mentionnés plus haut.

Une fois entré dans la ville, on voit à droite, sur une hauteur agréable, l'église et le monastère en l'honneur de S. Sabas de Palestine, fondateur de la grande laure de Jérusalem.



Fig. 182. **Vases à huile du tombeau de saint Ménas portant le monogramme et la figure du saint.**

C'est une fondation de moines grecs, qui voulurent peut-être reproduire en quelque manière à Rome les célèbres *cellae* de la laure de Jérusalem, d'où le nom de *cellae novae* pour cet établissement. Ce nom est du VIII[e] siècle, mais il avait dès le VII[e] siècle des moines grecs; en tout cas ce fut un lieu de prédilection pour sainte Silvia, mère de Grégoire le Grand, qui y vécut dans une pieuse retraite. On a tout récemment retrouvé sous le pavement de la nef centrale de l'église actuelle les restes vénérables de la première église datant de la fondation grecque et l'on a constaté qu'elle se trouvait établie dans un oratoire en forme de salle de la basse époque romaine : il est aisé de reconnaître dans cet oratoire celui que Jean Diacre appelle de Sainte-Silvie[3]. Aujourd'hui le

[1] De l'an 589 (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 455). C'est l'inscription qui seule nous fait connaître l'exarque Julien (cf. p. 162).

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 333, *Theodor.*, § 128; Armellini, *Chiese*, 2[e] éd., p. 925 ; Tomassetti, *quo supra*, p. 86.

[3] Cf. mes *Archeologia* dans la *Civiltà cattolica*, 1901, t. II et III, 1905, t. III.

cloître antique et l'église vénérable appartiennent au Collège germanique de Rome et sont souvent animés par les ébats des élèves qui viennent s'y récréer[1].

Nous atteignons le centre du commerce grec à Rome en traversant l'*emporium* et les *horrea* ou magasins des XIII[e] et XI[e] régions pour arriver, en suivant le Tibre, au *Forum boarium*. Le nom de *schola graeca*, dans l'itinéraire d'Einsiedeln, conservé encore aujourd'hui dans le nom de *Via della Greca*, nous rappelle que cet ancien marché était le centre principal des Grecs[2].

C'est la région de Sainte-Marie in Cosmedin, l'église que la voix populaire désigne sous le nom de Bocca della Verità. Cosmedin, qui veut dire "ornée" est aussi, comme on voit, emprunté aux Grecs. Il y avait d'ailleurs une Cosmedin à Constantinople, une autre à Naples et une troisième à Ravenne[3].

L'église voisine de Sainte-Anastasie ou Anastasis, qui trône au-dessus du Cirque sur le Palatin, trahit également dans son nom une origine byzantine. Ce fut dans cette église que Léon le Grand parla contre les marchands alexandrins qui semaient les erreurs de leur patrie orientale parmi le peuple simple de Rome[4].

Non loin de là sur la place du Vélabre, près du monument de Janus à quatre arcs, il y a l'église du saint grec Georges, fêté comme chevalier au moyen âge. Elle s'appuie au petit arc triomphal construit par les orfèvres en l'honneur de Septime Sévère[5]. Au VII[e] siècle, Léon II la restaura ou la reconstruisit, vraisemblablement[6]. Ce temple assez bien conservé dans son état primitif et vénérable, possède encore un certain nombre d'épitaphes grecques, dont les plus anciennes ne sont guère antérieures à la seconde moitié du IX[e] siècle[7].

La rotonde de Saint-Théodore et Saint-Césaire au Palatin sont aussi, nous le savons, des monuments chrétiens byzantins. D'autres églises en l'honneur de saints grecs ou orientaux s'élèvent encore peu à peu par la suite sur le Forum romain, jusqu'au moment où l'influence franque finit par chasser l'influence byzantine et où l'élément occidental succède à l'élément grec. Déjà sous Félix IV les saints martyrs Côme et Damien ont ouvert la série[8]. Saint-Serge et Saint-Bacchus, ces saints de l'Euphrate, que Justinien a honorés d'une église à Constantinople, pénètrent dans une diaconie près de l'arc d'Alexandre Sévère[9]; la curie du sénat devient le sanctuaire du martyr de Nicomédie

---

[1] Jean Diacre (*Vita Greg.*, l. I, c. 9) dit que S[te] Silvie habita *loco qui dicitur cella nova*, près de Saint-Sabas; or notre monastère s'appelle *monasterium cellas novas* dans le *Liber pontificalis*, t. I, p. 471, *Steph. III* (768-772), § 272. Ses abbés assistent aux VI[e] et VII[e] conciles œcuméniques. Sur l'abbé qui apparaît dans Mansi (t. X, p. 903) dans les actes du concile romain de 649, voir Ehrhard, *Röm. Quartalschrift*, 1893, p. 39.

[2] Lanciani, *Itinerario di Einsiedeln*, p. 511 et suiv.

[3] Armellini, *Chiese*, 2[e] éd., p. 600. Sur l'origine et la disposition de l'église, cf. Stevenson, dans la *Röm. Quartalschrift*, t. VII, (1893), p. 11 et suiv.; Giovenale, *Annuario dell' associazione artistica fra i cultori di architettura* (1895), avec de bonnes figures et des résultats nouveaux; Grisar, *Sainte-Marie de Cosmedin à Rome* (*Revue de l'art chrétien*, mai 1898), ou *S. Maria in Cosmedin* (*Civiltà cattolica*, 1899, t. IV, p. 725 et sv.).

[4] Sur Léon le Grand, cf. ci-dessus part. I, p. 334 et sur l'église, voir mes *Analecta rom.*, t. I, p. 595 et suiv.

[5] *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n. 1035 : l'arc est construit en 204 par les *argentarii et negotiantes boarii huius loci qui invehent*.

[6] La plus ancienne mention de l'église au *Liber pont.* est au pontificat de Léon II, t. I, p. 360, § 150; mais le passage est interpolé et se trouve pour la première fois dans un manuscrit du X[e] siècle.

[7] Sur les épitaphes et l'église, cf. Batiffol, *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. VII (1887), p. 419 et suiv.

[8] Ci-dessus, part. I, p. 190 et suiv.

[9] *Liber pont.*, t. I, p. 512, 522.

Adrien[1], et Sainte-Marie *in Aracoeli* devient la demeure, aux termes d'une inscription récemment retrouvée, d'un higoumène, c'est-à-dire d'un abbé grec, et de ses moines[2].

On voit que la colonie grecque de Rome et le culte des saints orientaux jouissent près du Palatin de la faveur et des encouragements constants des souverains byzantins.

II. — L'église des apôtres Philippe et Jacques, monument de la restauration byzantine à Rome.

402. La basilique des apôtres Philippe et Jacques, que Narsès fit construire dans le goût grec, fut comme un monument du triomphe de Byzance.

Elle se trouvait sur la route du Palatin aux thermes de Constantin. Lorsque, venant du Forum romain, on avait traversé celui de César et celui de Trajan, on se trouvait aussitôt au flanc occidental du Quirinal, d'où les thermes de Constantin, qui couronnaient la hauteur, dominaient fièrement la route. Le pied du Quirinal se trouvait bordé de grands portiques qui entouraient la superbe église neuve des Grecs de Rome, dont nous nous occupons ici.

Ce temple, complètement transformé, s'appelle aujourd'hui basilique des Douze apôtres. L'édifice byzantin reçut le nom des seuls apôtres Philippe et Jacques (le Mineur). Les reliques de ces deux apôtres furent apportées d'Orient à Rome, sous l'influence probablement du nouveau gouvernement byzantin et particulièrement sans doute de Narsès. Le riche et précieux édifice pour la décoration duquel on n'épargna rien, fut destiné tout spécialement à recevoir ces reliques très agréables aux Romains[3].

Au moyen âge, le récit commença de courir que Narsès avait emprunté pour la décoration de l'église des colonnes et d'autres morceaux du forum de Trajan; qu'il avait même généreusement fait don à son église favorite de la colonne trajane[4]. En réalité ce forum, le plus beau de Rome, était encore fort éloigné de se laisser dépouiller de ses ornements en faveur d'édifices ecclésiastiques, et ce n'est que beaucoup plus tard que sa fameuse *columna centenaria* fut remise en possession et en garde à une église dépendante de la basilique des apôtres. Ce qui donna vraisemblablement naissance à cette fable, ce furent les magnifiques colonnes de marbre pentélique dont était décorée l'église, et dont il subsiste quelques-unes dans une chapelle latérale. Cette riche colonnade, comme d'autres ornements du nouvel édifice, pouvaient provenir de quelque bâtiment en ruines de l'époque constantinienne, situé dans le voisinage ou à la même place[5].

[1] *Ibid.*, p. 324, 327.

[2] Ci-dessus part. I, p. 206.

[3] Sous Jean III l'église s'appelle *ecclesia apostolorum Philippi et Jacobi* (*Liber pontif.*, t. I, p. 305, § 110); sous Hadrien Ier et sous Léon III, elle porte le titre de *ecclesia apostolorum in via lata* (*Ibid.*, t. I, p. 500, § 324; t. II, p. 28, § 414). Benoît du Mont Soracte dit erronément : *sancti apostoli*. Cf. de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1887, p. 80.

[4] Volaterranus, dans sa notice de 1454 sur l'église, Cod. Vatic. 5560; et d'après lui Fiorav. Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, p. 64. Sur cette source qui reviendra souvent par la suite, cf. de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 354.

[5] Les colonnes de la dernière chapelle de droite ont une triple cannelure torse, une grande accompagnée de deux petites, caractéristique de l'époque constantinienne. Les fragments de sculpture que l'on voit au portique actuel pourraient en partie provenir de l'église du VIe siècle.

Au même endroit se trouvait déjà une petite église consacrée par le pape Jules (337-352), peu d'années après Constantin, la basilique Julienne[1]. On la reconstruisit en l'agrandissant et en imitant dans le nouveau plan adopté, d'une manière qui caractérise bien l'époque, le célèbre Apostoleion de Constantinople.

L'Apostoleion, l'église des Apôtres au Bosphore, jouissait alors d'une renommée universelle. Justinien l'avait érigée en forme de croix avec un faste véritablement oriental (550)[2], précisément à la place d'un autre Apostoleion, plus ancien et plus petit, élevé par Constantin dans sa nouvelle Rome[3]. Ces deux églises constantinopolitaines, l'ancien et le moderne apostoleion, servaient de mausolées à la famille impériale, dont les cercueils y étaient exposés.

Ce fut aussi la forme d'une croix grecque à branches égales que reçut la nouvelle église byzantine de Rome, ce qui dans la presque uniformité des basiliques romaines formait une exception unique et une création, qu'on peut s'expliquer seulement par l'intention d'imiter le célèbre monument de Byzance. L'Apostoleion romain, si nous pouvons le nommer ainsi, garda fort tard cette forme de croix. Au XVe siècle quand l'édifice avait déjà subi tant de modifications, Volaterranus en fait encore tout spécialement mention[4].

Les vastes portiques qui entouraient l'église romaine des Apôtres, étaient une ressemblance de plus avec l'Apostoleion de Constantinople : les descriptions que nous possédons de ce dernier édifice insistent sur les immenses portiques, les περίβολοι, qui lui faisaient enceinte. A ce péristyle confinaient les appartements les plus variés pour l'empereur, le clergé et les gardes; il y avait des salles de réunion et des bains; la cour de l'église était décorée de grandes statues des douze apôtres.

Nous devons imaginer qu'il en fut tout de même pour l'Apostoleion romain.

Déjà auparavant, il y avait là de grands portiques que Constantin mit sans doute en relation avec ses thermes voisins[5]. Une aile portait expressément le nom de *porticus Constantini*[6] et peut avoir été bâtie par cet empereur; une autre partie existait déjà près de la caserne de la première cohorte des vigiles[7]. Les thermes du Quirinal alimentaient par le moyen des aqueducs constantiniens les bassins et fontaines qui se trouvaient dans ces vastes cours, notam-

[1] *Catalogus liberianus* (éd. Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 8) : *basilicam Iuliam quae est regione septima iuxta forum divi Traiani.* Lanciani en donne dans sa *Forma urbis* un plan très problématique.

[2] Procope, *De aedif. Iustiniani*, l. I, c. 4; cf. Holtzinger, p. 111; Hübsch, *Kirchen*, pl. 32, fig. 5-7, reconstitution; et à ce propos Holtzinger, p. 113; cf. Diehl, *Justinien*, p. 487-488; Théod. Reinach, dans Constantin le Rhodien, *Description des œuvres d'art et de l'église des saints apôtres de Constantinople*, publiée par Em. Legrand (Paris, 1896), p. 60 et suiv., avec 2 plans (fig. 8 et 9).

[3] Eusèbe, *Vita Const.*, l. IV, c. 59; Dehio et Bezold, p. 44; Holtzinger, p. 96, 206.

[4] *In similitudinem crucis fabricam eius bracchiatam largissime inchoavit*, dit-il de Pélage Ier. Au temps d'Ugonio (*Stationi*, 1588, p. 80ro), les remaniements avaient rendu méconnaissable cette forme. Cf. les notices du livre d'esquisses de Cherubino Alberti, dans Lanciani, *L'Itinerario di Einsiedeln*, p. 475.

[5] Voir ces portiques dans Kiepert et Hülsen, *Formae urbis antiquae*, pl. 3, où ils sont plus grands que sur la *Forma urbis* de Lanciani, pl. 22, et offrent une orientation quelque peu différente. Cf. Hülsen, *Bullett. arch. com.*, 1893, p. 133.

[6] La description régionale la cite à la regio VII; cf. Nibby, *Roma antica*, t. II, p. 799; Borsari, *Bull. arch. com.*, 1887, p. 146; Lanciani, *L'Itinerario*, p. 474.

[7] La partie des portiques appartenant à la *I. cohors vigilum*, a pu être donnée par Narsès à l'église, parce qu'elle était devenue sans utilité pour eux.

ment l'artistique canthare antique encore subsistant de l'atrium de l'église [1]. Peut-être aussi les statues des apôtres se trouvaient-elles exposées là comme à Constantinople; et peut-être pourrait-on en voir les traces dans les " bases, seuils ", et autres fragments ensevelis de la magnificence primitive que Volaterranus a vus " devant le front de l'église actuelle " [2].

Bref, nos observations ne laissent place à aucun doute sur le caractère byzantin de ce remarquable édifice. Il n'est peut-être pas téméraire de supposer qu'il était destiné à servir de mausolée à Narsès d'abord, puis aux lieutenants futurs de l'empereur en Italie. Mais ce n'étaient pas les honneurs qu'il pouvait rêver qui attendaient le triomphateur des Goths; et ce ne fut pas Rome, mais Ravenne, qui fut choisie comme capitale des exarques grecs en Italie.

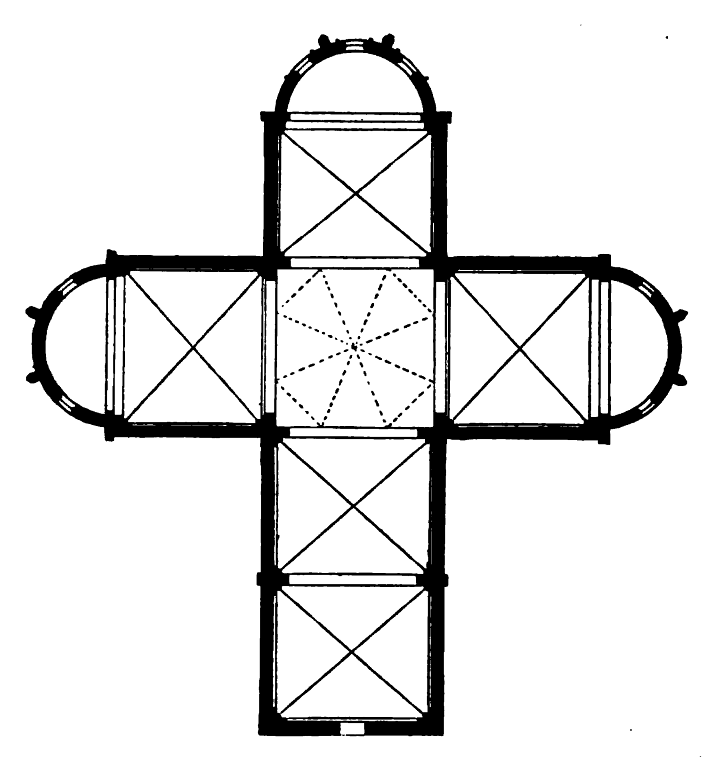


Fig. 183. **Saint-Nazaire (autrefois église des Apôtres) à Milan.** Plan.

L'Italie y possédait déjà un remarquable mausolée de même style : le célèbre tombeau de Placidie à Ravenne offre en effet dans son plan une croix grecque à branches égales [3]. C'est la même forme de croix que Justinien adopta pour l'église funéraire de l'apôtre saint Jean à Éphèse, par imitation de l'Apostoleion de Constantinople [4]. Déjà S. Ambroise avait copié l'Apostoleion de Constantin dans une église construite par lui à Milan en l'honneur des apôtres (fig. 183) [5], ou plutôt peut-être avait-il pris comme modèle l'église romaine qui précéda le nouvel apostoleion : la basilique Julienne, sans doute destinée par Constantin même à honorer les apôtres, et que l'on peut supposer faite en forme de croix grecque, comme l'on est sûr qu'elle fut incorporée aux portiques environnants comme un mausolée [6].

[1] Actuellement au Musée national. Il est appelé *calix marmoreus* dans la bulle fausse de Jean III pour la basilique *duodecim* (!) *apostolorum* (Jaffé-Kaltenbrunner, n. † 1043).

[2] *Loco cit.* On y lit ces remarquables paroles : *Semirupti arcus et parietes in fronte praesentis ecclesiae et amplissimi postes et spatiosa superliminaria ac pavimenta sepulta.*

[3] Plan dans Holtzinger, p. 248.

[4] Procope, *De aedificiis Iust.*, l. V, c. 2; Holtzinger, p. 98.

[5] Aujourd'hui Saint-Nazaire le Grand. Elle fut reconstruite en 1075, mais sur le plan primitif. Plan dans Dehio et Bezold, p. 44, auquel le nôtre est emprunté.

[6] L'opinion que l'apostoleion romain du

403. Ce que nous savons du remarquable édifice grec de Rome se borne aux renseignements suivants. L'œuvre fut commencée par Pélage I[er], l'actif pontife que soutenait la faveur de Justinien. Dans son long séjour à Constantinople, il avait appris à admirer les grandes constructions de l'empereur. Ce fut Jean III, son successeur, qui, avec Narsès, acheva et consacra le nouveau monument. L'inscription au-dessus de la porte de l'église célébrait les mérites de l'un et l'autre pape. Dans l'abside, une autre inscription antique glorifiait Jean III d'avoir pu créer quelque chose de si magnifique malgré le malheur des temps, bien plus " dans la ruine du monde "; l'église, disait-elle, avait été construite pour réunir le peuple chrétien dans le lieu saint, à l'abri de la dent dévorante du loup, et pour faire briller en ce lieu les lumières des apôtres Philippe et Jacques. Ces derniers mots sont la confirmation historique de la translation des reliques des deux saints, dont nous ne possédons qu'un récit peu digne de créance et apparemment déformé par des remaniements légendaires [1].

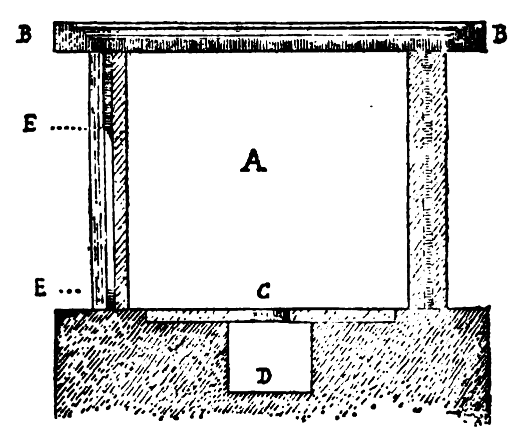


Fig. 184. L'autel de l'église des Apôtres à Rome. (VI[e] siècle).

Sous Hadrien, à l'occasion de la querelle des images, il est fait mention de la magnificence de l'église. On remarque que cette " église d'une merveilleuse grandeur resplendit des couleurs variées de ses mosaïques, et est décorée d'images saintes que l'on vénère " [2]. Hadrien et son prédécesseur restaurèrent les portiques historiques qui l'entouraient *(portica in circuitu)* [3]. L'église était devenue avec le temps l'une des plus vénérées de Rome : elle jouissait aux quatre-temps du privilège d'être la station pour les scrutins ou examens des candidats aux ordinations, ce qui semble lui donner rang près de la seconde cathédrale de Rome, Sainte-Marie Majeure, et de Saint-Pierre du Vatican " [4].

Les malheureux remaniements, qui détruisirent le caractère antique de l'édifice, sont attribuables en partie au moyen âge, en partie à Jules II, quand il possédait cette église à titre cardinalice, en partie et surtout à Clément XI et à Benoît XIII.

VI[e] siècle avait son entrée à l'ouest comme aujourd'hui, tandis que l'église antérieure l'avait à l'est, vient de ce que le plan cruciforme comportait des entrées à différents côtés. L'apostoleion de Constantinople avait son autel au milieu.

[1] Voir les deux inscriptions dans De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 139 et p. 65, 248, 355; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 306. La seconde dit de Jean III : *Despexit mundo deficiente premi*, et se termine ainsi : *Quisquis lector adest Iacobi pariterque Philippi | Cernat apostolicum lumen inesse locis.*

[2] Mansi, t. XIII, p. 801.

[3] *Liber pont.*, t. I, p. 500, *Hadrianus*, § 324. La restauration des portiques avait été commencée par le prédécesseur d'Hadrien. Léon III s'est plus tard occupé spécialement du quadriportique en avant de la basilique (*Ibid.*, t. II, p. 28, § 414).

[4] *Ordo romanus* dans la *Collectio canon.* de Deusdedit, l. II, c. 91 (éd. Martinucci).

404. L'ouverture de l'antique autel majeur pour les travaux de la crypte amenèrent le 15 janvier 1873 une découverte remarquable : on trouva sous l'autel le petit autel à reliques du VI[e] siècle. Au rapport de témoins oculaires bien informés, on y put constater mieux que dans tous les monuments similaires connus jusqu'alors, la façon dont, à l'époque, on cachait dans les autels les restes des saints (fig. 184) [1].

Ce curieux monument existe encore, dans ses parties essentielles, dans l'église et mérite que nous nous y arrêtions un moment; il nous offre l'occasion de parler d'un rite important de l'époque : la consécration des temples par la déposition des reliques des saints. Les églises qui se dressent dans l'antique Rome, avec les tombeaux vénérés des martyrs qui dorment sous leurs autels, sont des gages sacrés de grandeur future pour l'église de Rome. La consécration de ces églises a l'importance d'une prise de possession triomphale du sol classique par les saints de la nouvelle religion.

En construisant l'autel primitif de notre église des apôtres, les architectes de Jean III firent un simple coffre d'autel de fines lames de marbre pavonazetto (A), qu'ils recouvrirent d'une table de marbre ornée d'une croix en relief (B, B et fig. 185) [2]; cette croix à branches presque égales, aux extrémités légèrement élargies, répond tout à fait au style du VI[e] siècle. Le coffre d'autel offrait dans sa base une ouverture ronde (C) par où l'on communiquait avec la petite cavité (D) où se trouvaient les reliques. Le devant d'autel était autrefois percé de la *fenestella* (E, E), qui rapprochait en quelque sorte les fidèles des reliques et leur permettait de faire toucher à la plaque liturgique (C) les objets qu'ils voulaient consacrer. Extérieurement l'autel était semblable à celui des Saints-Côme et Damien, que l'église souterraine conserve tel qu'il était au temps de sa consécration (VI[e] siècle), mais dont on ignore encore la constitution intérieure (fig. 186) [3].

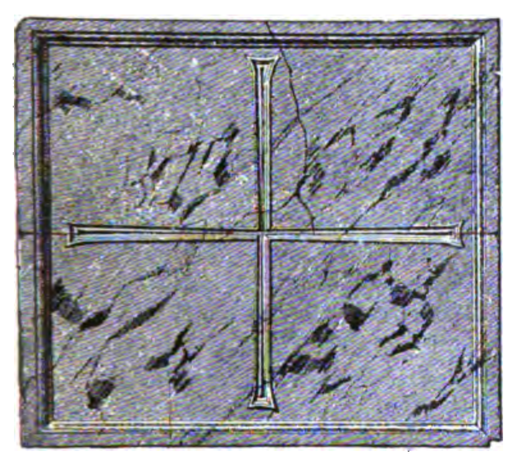


Fig. 185. **Table d'autel de l'église des Apôtres à Rome.** VI[e] siècle, d'après J. Rohault de Fleury, *La Messe*, pl. 137; Cf. *Analecta rom.*, p. 621.

Dans le coffre de marbre de l'église des apôtres, on a trouvé divers ossements, une cassette ovale d'argent qui contenait des restes d'un tissu de pourpre [4], et un vase à baume, aussi en argent. Il n'y avait ni inscription de

[1] Bonelli, *Basilica dei XII apostoli* (1879), p. 50 et suiv., donne d'après les actes, la relation des travaux commencés en 1869 et de la découverte de 1873. Cf. Garrucci, *Arte crist.*, pl. 423, fig. 9-11. L'église mériterait une nouvelle monographie; l'ouvrage de Bonelli n'est guère meilleur que celui de Malvasia (Roma, 1765), qui est inutilisable. Le dessin de l'autel est emprunté à mes *Anal. rom.*, dissert. XII, t. I, p. 620, qui contient plus de détails sur le sujet.

[2] Garrucci, *loco cit.*

[3] Rohault de Fleury se trompe, à mon avis, en attribuant au XII[e] s. l'autel des Saints-Côme et Damien.

[4] Cf. De Rossi, *La capsella africana argentea* (1889), p. 28; trad. fr. dans *Bulletin monumental*, 1889, p. 345-397, avec pl.; ex-

pierre ou de métal, ni la bande de parchemin avec indication des reliques si fréquente plus tard (*pittacium*). Les ossements furent examinés par la commission scientifique qui dirigeait ces travaux depuis le commencement, et reconnus pour appartenir à deux adultes mâles. Une dent qu'on recueillit fut comparée par des experts envoyés à cet effet à Ancône, avec la mâchoire qu'on garde dans la cathédrale de cette ville comme celle de S. Jacques, et ce fragment de dent s'adapta parfaitement à la racine d'une dent demeurée dans cette mâchoire [1]. Après de longues discussions entre médecins, chimistes et archéologues sur le résultat de cette trouvaille, et après un avis conforme de l'érudit J. B. de Rossi [2], la commission déclara qu'il y avait des raisons suffisantes d'authentiquer ces reliques des apôtres Philippe et Jacques [3].

Nous avons dans cette histoire un exemple de la façon dont l'autorité ecclésiastique romaine règle actuellement des affaires de ce genre; elle nous est en même temps un avertissement à ne pas traiter comme jadis, par le mépris, des traditions réellement antiques sur la déposition de reliques dans les églises de Rome. Il est notoire sans doute que le moyen âge ne procéda pas toujours avec assez de circonspection dans les questions de reliques ; les dépositions, translations ou reconnaissances opérées à cette époque ne prêtent que trop souvent matière à de forts soupçons. Mais si l'on se reporte à une époque plus antique, on constate avec plaisir que l'on y observe certains usages constants, même pour des détails comme la forme du reliquaire, et que la surveillance des autorités ecclésiastiques dans les translations, d'ailleurs assez rares, ne s'exerce pas avec moins de zèle que la piété des fidèles envers les saintes reliques.

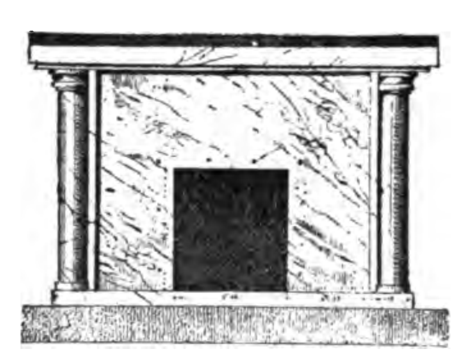


Fig. 186. **Autel du VI[e] siècle aux Saints-Côme et Damien**, d'après Rohault de Fleury, *La Messe*, pl. 82; cf. *Analecta rom.*, p. 623.

Pour ce qui concerne la forme du reliquaire, on a trouvé dans des lieux fort éloignés des vaisseaux d'argent assez analogues à la cassette de l'autel de notre église des apôtres et qui appartiennent à peu près à la même époque. C'est ainsi qu'en 1863 on mit au jour une semblable cassette sous un autel du VI[e] siècle, à Rimini; en 1872 on en rencontra deux autres que l'on put attribuer au V[e] et au VI[e] siècle dans la cathédrale de Grado. Une autre, découverte en 1876 dans l'église de Saint-Zénon (Tyrol méridional), du VI[e] siècle ou de l'époque suivante, est aujourd'hui conservée dans le Ferdinandeum d'Innsbruck [4].

Le plus célèbre de ces objets est le reliquaire d'argent d'un autel de basilique nord-africaine, de forme ovale, avec des reliefs d'une grande importance

trait en italien dans *Bullet. arch. crist.*, 1887, p. 118 et suiv.

[1] Le rapport sur la *piccolo dente molare sinistro* est reproduit par Bonelli, p. 80.

[2] 27 février 1873. Utilisé, mais malheureusement non reproduit par Bonelli, p. 72.

[3] Décret du cardinal vicaire Costantino Patrizi (19 avril 1873), dans Bonelli, p. 82. Le même auteur dit (p. 83) que les reliques furent replacées dans la nouvelle crypte *recte sub ara principe noviter constructa ... in arca marmorea*. On montre dans cette crypte des bases de colonnes et d'autres restes des constructions primitives.

[4] De Rossi, *La capsella*, p. 28.

archéologique, actuellement en la possession du musée chrétien du Vatican[1]. Le dedans de l'autel, auquel il appartenait, concordait assez avec celui de l'église des apôtres à Rome : il était composé de deux cavités superposées, communiquantes par une ouverture. Cette ouverture des deux autels rappelle le puits des tombeaux de Saint-Pierre, de Saint-Paul et d'autres saints et permettait une sorte de communication religieuse plus intime avec le mort vénéré.

III. — La consécration des églises.

405. Quand fut achevée à Rome la construction de l'église des Apôtres, Jean III en fit la consécration solennelle[2].

Elle eut lieu vraisemblablement le 1er mai ; c'est du moins ce que l'on peut conclure de l'union en ce jour, dans le martyrologe hiéronymien, des apôtres Philippe et Jacques. Aujourd'hui encore on fête communément les deux apôtres à cette date[3].

La messe que l'on récite encore aujourd'hui au jour de la fête fait l'impression d'être la messe romaine du VIe siècle. Elle se distingue des messes des autres apôtres par des traits caractéristiques : l'introït et l'épître semblent contenir des allusions à une délivrance de misères et de calamités obtenues par l'aide de Dieu. Précisément, grâce aux victoires des Byzantins, on venait d'échapper à la terreur de longues guerres et la joie de ces fêtes de consécration pouvait s'augmenter de l'espérance en des temps meilleurs procurés par Narsès[4].

406. La consécration des églises était alors un usage fort général. Le judaïsme avait eu la consécration solennelle de son temple ; le paganisme avait des cérémonies particulières pour la " dédicace " de ses lieux de culte, le christianisme à son tour ne pouvait manquer d'établir des cérémonies liturgiques spéciales pour la sanctification et la prise de possession des édifices cultuels. Cette cérémonie s'appela la *dedicatio* (en grec *encaenia*)[5].

L'acte le plus ordinaire de la dédicace était la déposition de reliques dans la nouvelle église, déposition à laquelle se rattachait tout l'ensemble de la solennité. Il était de règle que l'on célébrât une vigile dans l'église où les reliques étaient provisoirement gardées. Saint Ambroise[6] fait déjà quelque allusion à cet usage qui rappelle l'office ordinaire de la sépulture pour les trépassés. Au matin de la consécration proprement dite, on organisait une procession solen-

---

[1] On en trouvera les dessins en appendice à l'ouvrage de Rossi, *La capsella.*

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 305, *Iohannes III*, § 110 : *Hic perfecit ecclesiam apostolorum Philippi et Iacobi et dedicavit eam* (édition Mommsen, p. 157).

[3] Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 306, à propos du passage ajouté sans doute à la suite de la dédicace au martyrologe hiéronymien sous la date du 1er mai : *In Phrygia, Hierapoli, natale Ss. Philippi apostoli et Iacobi.* Philippe seul était mort à Hiérapolis, et on le trouve ailleurs au martyrologe.

[4] L'introït commence par des mots qui ne s'appliquent pas aux apôtres : *Clamaverunt ad te, Domine, in tempore afflictionis suae et tu de coelo exaudisti eos* (Esdras, l. II, c. IX, v. 28).

[5] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 385 et suiv. ; Probst, *Die Sacramentarien*, p. 87, 238.

[6] *Ep. 22.* Il est invité à procéder à la dédicace d'une nouvelle basilique avec des reliques. On passa la nuit en vigile dans l'église de Fausta, auprès des reliques des saints Gervais et Protais, qui devaient servir à la cérémonie. Pendant la procession des reliques, qui fut une marche triomphale *in locum ubi Christus hostia est*, un aveugle recouvra la vue.

nelle avec les reliques, et ici le rituel offre encore plus de ressemblance avec l'office des morts. Qu'on se rappelle que les premiers édifices du culte se trouvaient en grande partie au-dessus des tombeaux des saints, soit au-dessous de terre dans les catacombes, soit sur terre dans les basiliques cimetériales. De là était née la coutume de déposer des corps saints ou d'autres reliques des martyrs dans des églises élevées non pour être des basiliques funéraires, mais pour servir de temples pour les assemblées des fidèles.

407. Avant d'accompagner dans la nouvelle église à Rome la procession des reliques, qu'il nous soit permis de donner ici quelques détails historiques. L'histoire fait souvent mention expresse de reliques réclamées à Rome par des contrées éloignées pour servir à consacrer des églises : de très bonne heure la ville des papes répandit sur le monde ces trésors spirituels.

C'est ainsi qu'au temps de Fortunat des reliques des apôtres Pierre et Paul furent apportées en Gaule pour une dédicace; et le poète décrit en vers gracieux la solennité de la translation et l'enthousiasme du peuple à la réception des reliques[1]. Dès le IVe siècle déjà, saint Ambroise s'était servi de reliques romaines des deux princes des apôtres pour la dédicace de sa *basilica romana* à Milan[2]. Dans les provinces d'Afrique, les autels qui contenaient des reliques romaines des princes des apôtres s'appelaient *memoriae domni Petri et Pauli*, comme l'ont montré des découvertes récentes[3]. En 394 le préfet du prétoire Rufin reçut des reliques de ce genre pour l'apostoleion qu'il bâtit à Chalcédoine en Asie Mineure[4].

En 519, avant d'être empereur, Justinien sollicita, pour la consécration d'une église des apôtres, des reliques ou, comme dit la relation, des *sanctuaria* des tombeaux des apôtres Pierre et Paul[5]. Plus tard, pendant son règne impérial, quand fut célébrée en 550 la dédicace de l'apostoleion de Constantinople souvent mentionné, l'acte le plus important de la cérémonie fut la translation au temple par le patriarche Ménas des reliques obtenues à cet effet. Pour suivre la procession, Ménas, au rapport de notre source, était assis "sur le char impérial d'or orné de pierreries et tenait sur son sein les trois reliquaires"[6].

Nous avons la description, contemporaine de S. Augustin, de processions accompagnées de cierges et du chant des psaumes, qui eurent lieu, dans l'Afrique du Nord, au milieu des marques les plus touchantes de la piété populaire, pour la translation dans des basiliques des reliques du martyr Étienne. On y fait aussi mention du char spécial qui porte l'évêque et les reliques[7].

Le remarquable ivoire du trésor de Trèves, chef-d'œuvre du Ve siècle environ, nous représente un char de ce genre et toute la pompe d'une procession de reliques destinées à la consécration d'une basilique. Nous en donnons le dessin (fig. 187), parce qu'il permet de se faire une claire idée de la dédicace

[1] *Lib. III, carm. 6 ad Felicem episcopum : De dedicatione ecclesiae suae* (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV, part. 1).

[2] *Ep. 22 : pignora apostolorum Petri et Pauli.*

[3] Voir dans Holtzinger, p. 245, une figure empruntée à de Rossi, *Bull. arch. crist.*, de l'arcade d'une *memoria* de Megrun et notre fig. 154.

[4] Duchesne, *l. c.*, p. 388.

[5] Lettre des légats romains à Hormisdas. Thiel, *Ep. rom. pontif.*, p. 873; Migne, *P. L.*, t. LXIII, col. 474; cf. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 271 et suiv.

[6] Cf. De Rossi, *Capsella africana*, p. 32.

[7] *De miraculis S. Stephani*, l. I, c. 2 (Migne, *P. L.*, t. XLI, col. 835).

de l'église des apôtres à Rome. A la tête de la procession marche l'empereur, le front simplement orné du bandeau ou *tenia*. Il porte un cierge, comme sa suite de nobles personnages vêtus de leurs habits officiels ou chlamydes. Deux évêques, que distingue le pallium épiscopal sur l'ample *planeta*, sont assis sur un magnifique char à quatre roues, que traînent deux chevaux; ils tiennent ensemble un reliquaire à couvercle en forme de toit. La procession passe devant un amphithéâtre, rempli d'une foule de spectateurs qui assistent à la sainte cérémonie : ceux du portique moyen agitent des encensoirs. On aperçoit la basilique avec son baptistère rond à droite : à l'entrée de la basilique l'impératrice en grand costume, avec une croix immense sur l'épaule, reçoit la procession[1].



Fig. 187. **Procession de reliques.** Ivoire de Trèves, photographie.

La déposition à Rome des reliques des apôtres Philippe et Jacques donna donc lieu à une procession analogue, qui emprunta un caractère de solennité particulière au siège du pontife romain et à la situation de Narsès.

408. L'une des opérations préparatoires consistait à tracer sur le sol de la nouvelle église, richement décorée, deux longues lignes croisées sur lesquelles on écrivait les lettres de l'alphabet latin et de l'alphabet grec. Cette coutume, encore en vigueur aujourd'hui, se rattache étroitement à des usages antérieurs au christianisme; mais on en avait écarté le côté profane et on lui avait imprimé le caractère chrétien par l'emploi de cette croix qui rappelait le Christ. Cette *crux decussata*, comme on l'appelait, avait été jadis en usage dans les travaux d'arpentage. Les augures s'en servaient aussi dans la détermination des surfaces destinées aux temples, circonstance qui aide particulièrement à expliquer l'usage chrétien; les augures païens employaient également pour ces lignes les lettres de l'alphabet. Le rite chrétien, en acceptant tout cela, voulut que la ligne

[1] Fig. dans : Kraus, *Gesch. der christl. Kunst*, t. I, p. 501; C. Willems, *La sainte robe* (1891); Aus'm Werth, *Kunstdenkmäler des christl. Mittelalters in den Rheinlanden*, t. III, pl. 58, fig. 1. Ces auteurs et avec d'autres Barbier attribuent l'ivoire au V[e] s., mais l'on discute à quelle translation historique se rapporte cette représentation.

croisée fût l'initiale du nom du Christ, comme on le voit dans les hymnes chantées plus tard à cette occasion. Quant à l'alphabet, il semble qu'on lui ait donné le sens que possèdent déjà si souvent à eux seuls l'alpha et l'oméga et qu'on l'ait rapporté à la divinité comme principe et fin de toutes choses, en sorte que la croix et l'alphabet auraient servi à confesser et honorer la divinité du Christ[1].

Dans les premiers siècles du christianisme l'alphabet fut souvent pris dans un sens mystique, précisément parce qu'on le considérait comme une extension de l'alpha et oméga et comme une forme plus solennelle, plus pleine de ces deux lettres sacrées. Aux exemples allégués par de Rossi[2], on peut encore ajouter le suivant, emprunté à l'époque dont il s'agit ici. Parmi les sculptures qui décorent à Narni la tombe du saint évêque Cassius (2e moitié du VIe siècle), on grava, à l'époque même, sur une longue ligne un alphabet calligraphique encore visible, réminiscence de l'antique alpha et oméga; cependant ici comme ailleurs peut-être le sens élevé de l'alphabet n'était-il plus compris par les auteurs mêmes[3].

De Rossi fait remonter " à une époque fort antérieure au moyen âge ", sans pouvoir en préciser davantage l'origine, l'usage de tracer sur le terrain une croix en X au jour de la consécration. Nous croyons qu'il existait à Rome dès le VIe siècle, et la période du gouvernement byzantin explique excellemment l'emploi de l'alphabet grec avec le latin. La coutume mystique, qui s'est toujours conservée, de commencer les alphabets à l'orient de l'Église répond assez aux temps primitifs de la Rome chrétienne.

Tout le rituel romain d'ailleurs de la consécration de l'église par une translation de reliques, peut être regardé au moins dans les points essentiels comme fort ancien, bien que le hasard ait voulu qu'on n'en trouve pas mention dans les sources avant le VIIIe ou IXe siècle[4].

Suivant le rite, à l'arrivée de la procession à la nouvelle église des Apôtres à Rome, seuls le pape et quelques ecclésiastiques pénètrent dans l'église, sans les reliques, pendant que le cortège attend dehors et que le chœur chante les litanies. Le pape se prépare à déposer les reliques à l'autel, en consacrant l'eau mélangée du chrême, et en l'employant pour préparer le mortier qui servira à sceller les reliques dans l'autel. Il lave l'autel avec l'eau consacrée, comme pour purifier le tombeau par la lustration; puis il sort, termine les litanies par une oraison qui se rapporte à la dédicace du lieu saint et asperge le peuple avec le reste de l'eau bénite.

Ce n'est qu'alors que, suivi de toute la procession, il porte les reliques dans l'église.

---

[1] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1881, p. 140 et suiv.; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 403. Baronius remarque déjà *(anno 44) in dedicatione templorum multa fuisse gentilibus cum pietatis (christianae) cultoribus similia.*

[2] *Loco cit.*

[3] L'alphabet manque sur la reproduction donnée par Garrucci, pl. 393, fig. 6, du tombeau de Cassius, mais se trouve sur la reproduction d'Eroli, *Miscellanea storica narnese* (1858), t. I, p. 280.

[4] *L'Ordo ad reliquias levandas sive deducendas seu condendas* du manuscrit de Saint-Amand (Bibl. nat., Ms. latin, 974) publié par Mgr Duchesne dans ses *Ordines romani*, n° VIII, p. 461, est du IXe siècle. Duchesne (p. 391) expose le rite d'après cet *ordo* et l'autre *ordo* romain, publié par Bianchini dans ses *Vitae pontificum* du pseudo-Anastase, t. III, p. XLVIII. Vigile, dans sa lettre à Profuturus de Braga (538), parle du devoir d'introduire les reliques dans certaines églises avant la messe; le sacramentaire gélasien a (l. II, c. 1 et suiv.) une *Denunciatio cum reliquiae ponendae sunt martyrum* (éd. Muratori, *Opera*, éd. d'Arezzo, t. XIII, part. II, p. 233).

Le pape s'approche de l'autel, sans *planeta*, parce qu'il travaille, il ensevelit. Il met les reliques dans leur thèque de pierre, dont il oint les quatre angles intérieurs, suivant l'usage antique de répandre des huiles odoriférantes dans les tombeaux de personnages distingués. Le reliquaire est bien un tombeau, il en porte le nom, *sepulcrum*. Après que le pape a clos le reliquaire de sa dalle, dit une oraison et oint la dalle au milieu et aux quatre angles, on étend sur l'autel les nappes ordinaires de lin, on bénit un cierge qui brûle, on allume toutes les lumières de l'église et on commence aussitôt le saint sacrifice de la messe.

C'est la messe qui termine la cérémonie de la consécration.

Il y avait pour cette solennité des oraisons particulières qui contenaient des invocations aux martyrs, apôtres et confesseurs qui trônaient en quelque sorte dans ce lieu par leurs reliques. Ces vénérables oraisons étaient, semble-t-il, en usage sous Gélase, au moins dans leurs parties essentielles, et étaient insérées dans la messe [1].

C'est ainsi que l'Église romaine composait le cycle mystérieux de ses cérémonies à une époque où la vie antique continuait de se mouvoir autour d'elle dans ses voies anciennes. Les nombreux points de contact entre ses rites et les usages traditionnels du monde religieux ou profanes sont une chose fort naturelle et qui ne saurait étonner personne.

L'Église sanctifie ce qu'elle trouve et sa tendre sollicitude l'élève à un ordre supérieur.

CHAPITRE IV.

Contrastes monumentaux à Rome. Les Forums impériaux et la voie flaminienne. Les cimetières chrétiens de l'époque byzantine.

I. — Le Forum de Trajan.

409. Ce que Rome sentait battre encore dans ses veines de vie classique se concentrait sur un point de la cité plus que sur tous les autres.

Nous voulons parler du célèbre Forum de Trajan. On continua jusqu'à une époque assez tardive à tenir dans ses antiques salles et bibliothèques encore debout des réunions littéraires, à y déclamer des vers, à y instituer des tournois poétiques. Là, où Sidoine Apollinaire avait eu la satisfaction de contempler sa statue de bronze doré, on entendait encore à la fin du VI[e] siècle, au dire de Fortunat, des " vers bien polis ", des poésies qui, à son sens, auraient pu servir de modèle aux poètes de tout pays; l'on se plaisait particulièrement à l'art de Virgile et à son imitation [2].

[1] Probst, *Die Sacramentarien*, p. 238, 245.

[2] *Carm.* l. III, c. 18, v. 7 : *Vix modo tam nitido pomposa poemata vultu | Audit Traiano Roma veneranda foro;* cf. l. VII, c. 8, v. 26 : *Aut Maro Traiano lectus in urbe foro* (éd. Leo, *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV, part. I) p. 70, 162.

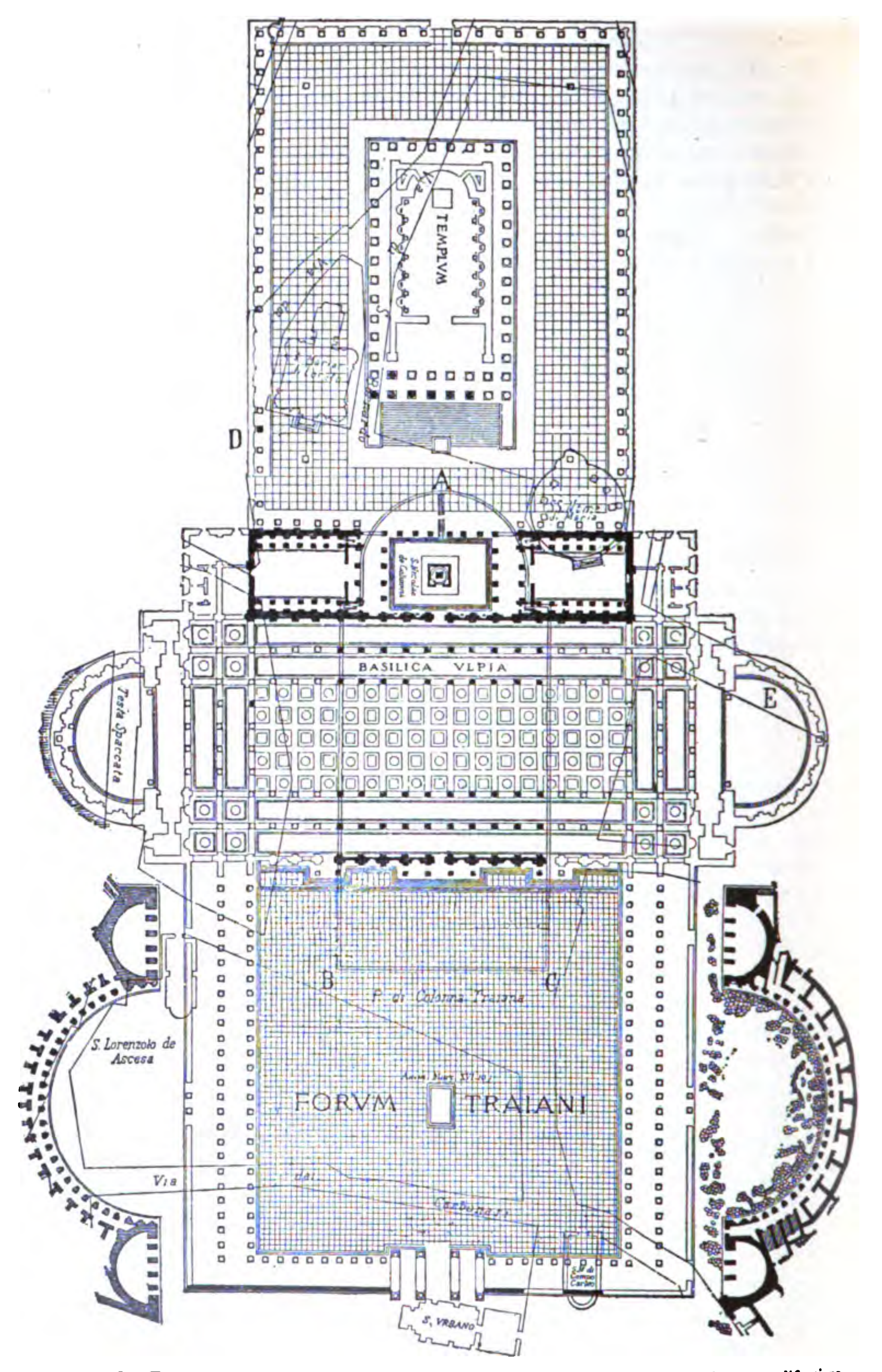


Fig. 192. **Le Forum de Trajan.** Plan de Lanciani, *Forma urbis Romae* avec quelques modifications.

Sans doute l'enfant prodige Boèce, fils du notaire Eugène, y avait fait briller son talent. Ce Boèce, dès sa onzième année gloire des Romains de l'époque, était mort en 578 et avait été enseveli à Saint-Pierre dans le tombeau de sa famille. Son épitaphe remarquable, qui se lit aujourd'hui à S. Angelo in Borgo, célèbre l'enfant dans un langage pompeux, mais en vers très médiocres, comme un " artiste admiré des habitués du Forum les plus distingués ", comme un " poète inspiré " que ses rares capacités auraient fait un " maître des maîtres "; en dépit de sa jeunesse, il aurait " laissé de grands monuments de son esprit " [1].

Cette épitaphe du *clarissimus puer*, héros du Forum de Trajan, est un des derniers monuments épigraphiques qui éternisent l'ancienne noblesse de Rome. Ce qui rend cette inscription plus remarquable encore et plus caractéristique de l'époque, c'est la mention ajoutée sur le marbre par le pieux père de l'enfant que six arpents de jardin près de la porte de Portus ont été donnés en oblations et en cierges pour le repos des âmes de la famille [2].

Sur le Forum de Trajan, c'était la basilique Ulpienne qui se prêtait le mieux à de brillantes assemblées. Par sa magnificence et sa grandeur elle était le point culminant de l'architecture de l'ancienne Rome et méritait bien d'exciter chez Constance, lors de sa visite à Rome, comme nous l'avons raconté ci-dessus, une admiration au-dessus de toute expression.

Les abords en étaient grandioses : devant et derrière la basilique s'étendaient de belles cours d'honneur : la plus grande entourée d'un double portique à colonnes, flanquée de deux vastes *exedrae*, était à proprement parler le Forum de Trajan. Comme le montre notre plan (fig. 188), l'entrée du Forum était au point où se trouve aujourd'hui l'église de Saint-Urbain sur la Via Alessandrina. Là se dressait un arc triomphal à trois portes et en face, au centre de la place pavée de marbre, étincelait, d'après Ammien Marcellin, la statue équestre de Trajan, toute dorée. L'autre place rectangulaire, située derrière la basilique ulpienne, était d'étendue moindre; elle entourait de son portique un temple de l'empereur, *aedes divi Traiani*. Entre ce temple et la basilique était la célèbre colonne trajane, aujourd'hui encore l'orgueil de Rome. Quand de nos jours on passe devant la colonne en suivant la rue qui va à l'orient (de D en E), on a la place de l'ancien temple à gauche, entre les deux nouvelles églises de la Vierge, et à droite le long côté de la basilique antique. C'est là que se trouvaient près de la colonne trajane les deux bibliothèques, grecque et latine, qui faisaient partie de la basilique ulpienne; elles sont marquées en noir sur notre plan parce qu'on en a pu déterminer les restes. Nous avons aussi des restes importants de la grande basilique ulpienne, mais on n'en a guère encore dégagé qu'un tiers.

[1] Texte dans mes *Anal. rom.*, t. I, p. 153; reproduction partielle de l'original pl. II, n. 2. De Rossi suppose (*Inscr. christ.*, t. I, p. 512, n. 1122) une parenté entre ce Boèce et le fameux philosophe et homme d'État. Si elle eût existé, l'épitaphe-panégyrique n'aurait pas manqué de la signaler.

[2] Le panégyrique en forme d'épitaphe de l'enfant chrétien Boèce rappelle l'enfant prodige de la Rome païenne, Quintus Sulpicius Maximus, dont le tombeau a été mis au jour dans les premiers travaux de remaniement de la ville en 1871. Il se trouvait sous la tour orientale de la porte salarienne, démolie à cette époque. L'épitaphe donnait le détail des multiples prix obtenus par cet enfant plein d'esprit et d'éloquence aux concours publics de poésie (Carlo L. Visconti, *Il sepolcro di Quinto Sulpicio Massimo*, dans le *Bullett. dell' istituto*, 1871, p. 98; Lanciani, *Pagan and christian Rome*, p. 280).

Quiconque a visité Rome garde le souvenir de ces tronçons de colonnes, profondément enfouis, dont les rangées solennelles (fig. 189), marquent à peu près l'emplacement du portique primitif. Ils se trouvent dans l'espace déblayé (fig. 188 A B C) qui coupe à angle droit le côté long de la basilique.

410. La basilique ulpienne comptait cinq nefs dont ces restes déterminent la largeur. La forêt de colonnes de ces nefs s'étendait à l'orient et à l'occident sous les bâtiments modernes qui enserrent la place. Il y avait 80 ou 84 colonnes; il n'en subsiste que 40 à l'état fragmentaire. La longueur de la basilique était encore augmentée par les deux absides rondes qui la terminaient. L'abside occidentale s'étendait par delà la rue actuelle de Testa spaccata jusqu'aux pentes du Capitole, l'abside orientale allait jusqu'au delà de la rue Magnanapoli.



Fig. 189. **Partie du Forum de Trajan.** État actuel.

La basilique avait deux étages. Le toit en était si élevé qu'il dépassait le haut de la colonne trajane. Tandis que les admirables bas-reliefs de la colonne célébraient les guerres de Trajan contre Décébale, roi des Daces, les inscriptions des frises de la basilique donnaient les noms des légions qui avaient pris part aux expéditions contre les Daces.

La basilique devait être un monument digne de la magnificence de Trajan, dont elle portait le nom de famille (Ulpii); elle le fut aussi par les précieux matériaux qui y furent employés.

Les colonnes de la nef centrale, large de 25 mètres, étaient alternativement de granit égyptien et de marbre soit jaune antique, soit pavonazetto; — celles des nefs latérales étaient toutes de granit. Les murs, le sol, les escaliers montraient une véritable profusion des marbres les plus divers, comme en témoignent encore les précieux fragments conservés. Comme au Panthéon, le sol de

la nef centrale était pavé de grandes dalles de marbre rondes et carrées, provenant des carrières de Numidie et de Phrygie et travaillées dans les meilleurs ateliers de Rome. Un autre dallage précieux brillait dans les nefs latérales.

Le hall central avait une couverture richement ornée avec un entablement de bronze.

L'entrée principale s'ouvrait au sud, vis à vis du large carré du Forum de Trajan. Cinq degrés de marbre jaune antique, qu'on reconnaît encore en partie, montaient de la place aux trois portes de la basilique.

Ce que l'œil apercevait du monument, bien que moins précieux, rendait déjà témoignage du goût exquis de l'âge d'or de l'art qui y avait présidé, depuis les trois entrées avec leurs colonnes et leurs portes de bronze d'un beau travail, jusqu'au faîte de l'édifice que couronnaient les chars de triomphe à quatre roues traînés par des chevaux pleins de vie, et les insignes de la victoire en bronze doré. A l'attique se trouvaient comme supports de délicates caryatides. Quelques parties de la frise, d'une admirable beauté plastique, sont conservées aujourd'hui encore au lieu même où on les a trouvées; d'autres ont émigré dans les musées, notamment au Vatican. Ce ne sont que de petits fragments, mais remarquables, échappés par un heureux hasard aux fours à chaux du moyen âge. Les fragments que possède le Vatican montrent des génies ailés occupés à vider des cratères, qui alternent avec des chimères. Entre les génies et les chimères sont sculptés des vases de formes étranges au dessus desquels ont pris place d'autres scènes de jeux, par exemple des scènes du culte de Bacchus avec des satyres et des ménades.

La basilique ulpienne et le Forum de Trajan étaient ornés des plus rares statues : au Ve et au VIe s., les nobles romains qui y avaient affaire pour des actions solennelles, comme la libération de leurs esclaves, s'y trouvaient au milieu des statues de leurs grands généraux, hommes d'État et poètes de jadis [1].

On y voyait aussi des statues de célébrités plus récentes; nous en avons le témoignage de Fortunat, que les fouilles ont confirmé. Au XVIe siècle on découvrit au Forum nombre de socles qui avaient appartenu à des statues de basse époque : on y lut entre autres les noms d'Anicius Auchenius Bassus, de Pétrone Maxime, du rhéteur Victorin, que mentionne saint Jérôme, du poète Claudien et du consul Flavius Eugène. Ces inscriptions apprirent que les statues étaient de bronze doré [2].

Les fouilles de 1812 et 1813 qui mirent au jour les tronçons de colonnes, visibles aujourd'hui, firent également sortir de terre la base d'une statue d'un rhéteur célèbre de la basse époque, l'espagnol Flavius Mérobaudes, qui s'illustra tout ensemble comme écrivain et comme capitaine. L'inscription proclamait en termes élogieux qu'il avait su " sous les armes même servir les belles-lettres ", que " en guerroyant dans les Alpes, il avait exercé le goût et la finesse de son esprit ". Nous connaissons par Niebuhr ce qui reste des poésies de Mérobaudes; si l'on n'y rencontre guère la finesse et le goût, elles ont du moins " quelque chose de l'expression pathétique de Virgile " [3].

---

[1] Sur les manumissions en ce lieu, au temps de Sidoine, voir son panégyrique à Anthémius, v. 44.

[2] Nibby, *Roma antica*, t. II, p. 196.

[3] C'est le jugement d'Ebert, *Literatur des Abendlandes*, t. I, p. 417; traduction française d'Aymeric et Condamin, t. I, p. 446 : l'inscription dit : *inter arma litteris militabat et in Alpibus acuebat eloquium* (Nibby, *loco cit.*, p. 195).

C'est un incendie, au X[e] siècle, qui semble avoir commencé à endommager sérieusement la basilique ulpienne. Grégoire le Grand (mort en 604) traversait encore avec ses processions le Forum conservé dans son ensemble. Une légende du haut moyen âge raconte que dans une de ces processions, Grégoire aurait admiré la grandeur de Trajan, et, touché de ses vertus de souverain et notamment de sa mansuétude, aurait prié pour lui avec ferveur [1].

Mais Grégoire le Grand a sans doute pu voir au Forum de Trajan tous les signes d'une décadence imminente; il avait sûrement eu à souffrir des invasions barbares. On ne se trompera guère en pensant que la magnifique statue dorée de Trajan avait été arrachée de sa colonne et que le tombeau de l'empereur dans le soubassement de la colonne avait été fracturé et violé : les cendres de Trajan y reposaient dans une urne d'or; qui devint l'heureux possesseur de ce précieux métal?

La grande colonne trajane retient encore le regard et la pensée de l'homme instruit qui passe devant. Il ne nous est pas permis de la décrire ici; nous remarquerons seulement qu'elle n'était pas simplement le monument de gloire et le sépulcre de l'empereur, mais qu'elle avait un intérêt topographique : la hauteur en détermine assez exactement celle du terrain déblayé par Trajan pour établir entre le Capitole et les hauteurs du Quirinal et du Viminal la place artificielle où s'élevèrent la basilique ulpienne et le Forum. C'est l'antique inscription de la colonne qui nous l'apprend elle-même [2].

Au moyen âge, quand une ruine commune atteignit la basilique, les bibliothèques, le temple de Trajan et le Forum, le sénat de la ville, d'accord avec l'Église, prit sous sa protection particulière la mémorable colonne; elle fut donnée en possession et en garde, avec le terrain adjacent à une petite église de Saint-Nicolas, que l'on appela *ad columnam Traianam*. Un acte du sénat pour les religieuses de Saint-Cyriaque et pour cette église qui leur appartenait (1162) dit que la colonne est une " gloire publique " de la ville et que tant que durera le monde elle doit demeurer intacte : l'œuvre est demeurée jusqu'ici fidèle à ce vœu [3].

---

[1] Jean Diacre raconte à cette occasion (*Vita S. Greg. Magni*, l. II, c. 44), d'après des biographies anglo-saxonnes sans autorité, que Grégoire le Grand aurait libéré l'âme de Trajan. Paul Diacre a donné place dans sa *Vita S. Gregorii*, c. 27, à l'histoire qui a obtenu au moyen âge une vogue imméritée. Nous y reviendrons dans la vie de Grégoire.

[2] Inscription de l'an 113 : SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS IMP. CAESARI DIVI NERVAE F. NERVAE TRAIANO AVG. GERM. DACICO PONTIF. MAXIMO TRIB. POT. XVII. IMP. VI. COS. VI. P.P. AD DECLARANDVM QVANTAE ALTITVDINIS MONS ET LOCVS TANTIS OPERIBVS SIT EGESTVS (*Corp. Inscr. lat.* t. VI, n. 960). Pour les reliefs de la colonne, cf. Cichorius, *Die Reliefs der Trajansäule* (Berlin, 1896-1900, 3 vol.)

[3] L'acte se trouve dans Galletti, *Del primicero*, c. 56, p. 323. La chapelle dépendait de la paroisse des Douze apôtres, ce qui explique que Volaterranus ait pu dire (Codex Vat. 5560 de l'année 1454, dans F. Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, p. 66) que Narsès avait donné à l'église des Apôtres *praecelsam quoque coclidem palatii Traiani*. Le Forum avait pris au moyen âge le nom de palais, comme tant de monuments antiques qui n'avaient rien à voir avec les palais. Le terme de *cochlis*, κοχλίς, se trouve dès l'antiquité appliqué à la colonne de Trajan, comme à celle de Marc Aurèle, et s'explique par la cavité intérieure comparée à celle d'un mollusque; cette cavité contient un escalier et des bouches d'air. Par le terme de *columna centenaria*, appliqué aussi aux deux colonnes, on a voulu désigner leur grande hauteur sans penser d'ailleurs juste à cent pieds.

II. — Les autres Forums impériaux. La voie flaminienne.

411. Le Forum de Trajan se trouvait relié au Forum romain par deux autres Forums impériaux, celui d'Auguste et celui de Nerva. Du Forum de Trajan un arc de triomphe à trois passages et huit colonnes conduisait au sud au Forum d'Auguste (fig. 190).

On peut se faire une idée grandiose de l'ampleur et du plan de ce dernier par les deux semirotondes conchoïdes qui subsistent à son extrémité orientale. Elles dressent encore en partie jusqu'à la hauteur primitive leurs murailles massives et enserrent entre elles les colonnes ruinées du magnifique temple de

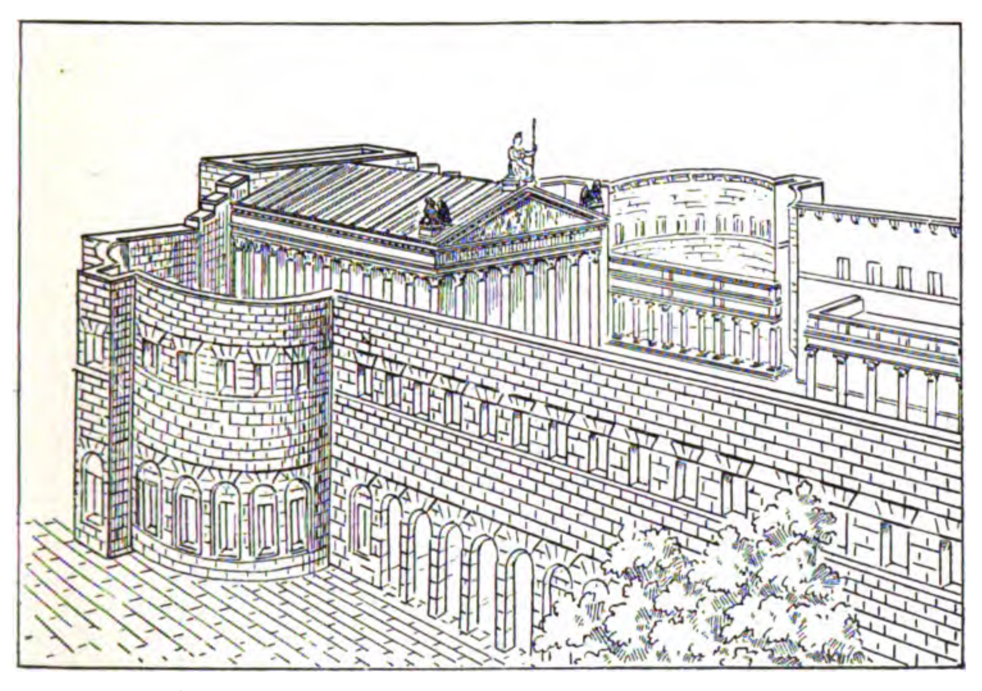


Fig. 190. **Forum d'Auguste.**
Reconstitution d'Hülsen (Schneider, *das alte Rom*, pl. VII, fig. 11).

Mars Ultor. Quand, venant du Forum romain, on s'approche de l'Arco dei pantani, on aperçoit devant soi à gauche trois hautes colonnes et leur belle architrave, ce sont les débris de ce temple; à droite le regard domine le Forum d'Auguste situé très en contrebas, et dont le sol n'a été dégagé qu'en 1889; là, la conque d'enceinte dresse majestueusement ses murailles sévères de pierres de taille. Jadis cet hémicycle était décoré des statues magnifiques de capitaines ou autres serviteurs de l'empire, dont des inscriptions rappelaient les actions, pour provoquer chez le peuple et les grands une généreuse émulation. Les fouilles n'ont produit que de misérables fragments d'inscriptions, bien qu'elles eussent été conduites surtout en vue de recueillir des monuments épigraphiques. Au temps de son éclat le temple de Mars était un admirable musée d'art indigène et étranger. On y gardait de célèbres statues d'ivoire d'Athéné et d'Apollon,

deux bronzes provenant de la maison d'Alexandre le Grand, le quadrige d'Auguste en bronze doré[1].

Au VIe siècle, pour voir toutes ces magnificences, il aurait fallu les aller chercher aux quatre coins du monde où les avaient dispersées des mains avides. Après le sac de Rome par Genséric plusieurs de ces statues ont dû aller orner le forum de Carthage ou le palais vandale de cette capitale.

Le forum d'Auguste n'était point orienté au sud comme celui de Trajan; sa direction était à l'ouest vers le Forum romain et l'arc de Septime Sévère. Il était séparé du Forum romain par le Forum Julien. L'un et l'autre sont traversés dans le sens de la longueur, mais non suivant leur axe, par la Via Bonella établie au XVIe siècle. Elle a rendu les deux Forums méconnaissables, sans hériter en rien de leur beauté.

Anciennement, l'on traversait ordinairement, pour aller au Forum romain, le Forum de Nerva, qui joignait au sud celui d'Auguste. Le Forum de Nerva en avait reçu le nom de *Forum transitorium*. Son étroitesse relative en faisait plutôt une large rue qu'un véritable forum. Mais ses murs d'enceinte à droite et à gauche que décoraient de ravissantes colonnes corinthiennes lui prêtaient un grand caractère monumental. Ces colonnes, au nombre de trente quatre, soutenaient une architrave de marbre avec attique richement ornée, comme on le constate sur des dessins d'époque tardive, mais faits à une époque où des parties considérables du Forum étaient encore conservées.

Au fond du Forum de Nerva, comme de celui d'Auguste, se dressait un temple dédié à Minerve; six colonnes en ornaient la façade et les deux côtés de l'atrium. Deux de ces colonnes conservées au croisement des rues Alessandrina et della Croce bianca, témoignent de la magnificence disparue du monument. Elles supportent une attique d'un goût exquis et une haute architrave qui représente Minerve protectrice de la vie industrielle. Le peuple nomme ces colonnes *le Colonnacce*. Au temple de Minerve faisait vis-à-vis, à l'extrémité de ce long forum, le temple de Janus, rattaché au Forum romain et que longeait la route qui conduisait à ce dernier forum.

Le lecteur sait déjà que le Forum romain continuait presque sans interruption jusqu'au Colisée la série des constructions magnifiques. C'est ainsi que les forums faisaient, à travers le cœur de l'ancienne Rome, une chaîne continue de places publiques, de portiques et d'édifices superbes, et qui faisaient pâlir tout ce que Rome possédait déjà de grand et de beau.

Elles offraient en même temps aux habitants de la ville tout ce qu'ils pouvaient souhaiter d'avantages et de commodités pour tous les besoins de la vie tant publique que privée, avec leurs longues promenades ombreuses, leurs vastes salles, leurs jardins riants et leurs somptueuses boutiques.

412. En faisant son forum, le but de Trajan était d'établir une communication immédiate entre la partie septentrionale et la partie méridionale de Rome. Il voulait en particulier mettre un lien entre les forums déjà existants au sud-est du Mont Capitolin d'une part et, d'autre part, la voie flaminienne qui commençait de l'autre côté de la colline et les places et constructions du Champ de Mars. L'élévation du terrain entre le Capitole et le Viminal avait

[1] Jacobi, *Grundzüge einer Museographie der Stadt Rom zur Zeit des Kaisers Augustus (Jahresbericht der kgl. Studienanstalt von Speier*. 1884), p. 70.

fait jusqu'alors obstacle à ces communications. Et c'est la raison qui fit entreprendre les gigantesques travaux de déblaiement qui permirent l'établissement du Forum de Trajan, comme le dit l'inscription citée plus haut de la colonne trajane.

On pouvait donc désormais atteindre la voie flaminienne et les quartiers septentrionaux de Rome en se dirigeant à l'ouest, c'est-à-dire à gauche, de la colonne trajane ou du temple établi derrière. Le lecteur s'en rendra compte par un simple regard sur la carte de Rome aux premiers temps du christianisme jointe à ce volume.

Le *clivus argentarius* (aujourd'hui *Via del Marforio*) rendait aussi d'appréciables services pour unir la Rome du nord à celle du sud. Le *clivus* quittait le Forum près de la prison Mamertine et grimpait sur le bord oriental du Mont Capitolin. A ce point de la colline se trouvait jadis la *porta ratumena* de l'enceinte de Servius. De l'autre côté de l'enceinte commençait la via Flaminia, établie par le censeur Caius Flaminius. Elle longeait à droite le tombeau de Poblicius Bibulus, monument de l'époque républicaine, actuellement au centre de la cité et sur lequel se lit l'épitaphe de Bibulus. Non loin de là, mais à gauche, était le tombeau dit des Claudes, bâtiment carré de briques, aujourd'hui en ruines, dans la via di S. Marco, vis-à-vis de l'angle du palais de Venise.

413. Sous le nom de Via del Corso, la voie flaminienne continue de tracer sa longue ligne dans la plaine à travers la ville. En bien des endroits l'on a retrouvé à des profondeurs variables sous le sol actuel l'antique pavé en carrés de basalte de l'époque romaine. En la suivant quelque temps pour apprendre à connaître la vaste partie de l'antique Rome qu'elle traverse, nous sommes assurés de fouler une des artères principales de la ville, qui n'a jamais cessé d'être fréquentée depuis l'antiquité.

C'est une rue incomparable, remplie de monuments, remplie de vie et d'art, qui conduit le voyageur de la pente nord du Capitole jusqu'à la porte flaminienne, aujourd'hui Porta del Popolo. Cette longue ligne comporte trois sections, dont la détermination se rattache naturellement à l'histoire monumentale de cette partie de Rome. La première section s'étend du pied du Capitole jusque derrière l'arc de l'Aqua Virgo, l'*Arcus Claudii*, qui traversait la rue à l'angle de la Via del caravita actuelle. La seconde section va jusqu'à l'arc de triomphe de Marc Aurèle près du point où s'embranche aujourd'hui la Via della vite. La troisième enfin nous conduit à la porte flaminienne.

La première section a reçu son caractère particulier des entreprises architecturales d'Agrippa, l'ami des Julii; la seconde offrit un champ surtout à l'activité des Antonins; ce fut l'empereur Auguste qui prodigua magnifiquement à la dernière les constructions classiques.

Dans les plus anciennes données topographiques qu'un chrétien nous ait laissées sur cette voie, nous trouvons un mélange tout particulier de monuments antiques et de lieux du culte chrétien. Elles proviennent de l'auteur inconnu de l'Itinéraire d'Einsiedeln. La série des monuments qu'il cite à gauche est courte; elle ne comprend que la *columna Antonini*, l'*obeliscus* et l'église *S. Laurentii in Lucina*. A droite il est un peu plus abondant : il nomme tout d'abord l'église des Apôtres au nord du Forum de Trajan, *ad Apostolos*, puis un portique qui conduit à l'église de Saint-Marcel, l'aqueduc rompu de l'Aqua Virgo, *forma Virginis fracta*. Il passe de là à la colonne de Marc Aurèle, *columna*

Antonini, entre dans un portique qui le conduit à Saint-Silvestre. Il ne nomme plus ensuite qu'un monument, qu'il appelle *pariturium* et enfin la *porta flaminea* [1].

III. — Première partie de la voie flaminienne intra-muros.

414. Les maigres données du guide d'Einsiedeln doivent être fortement complétées pour la première partie de la route que nous allons examiner. Il ne nomme point le monument considérable des *saepta Iulia*, au commencement de la route, à gauche. Le nom seul de cette longue construction rappelle qu'elle est un monument élevé par les Julii. Les *saepta Iulia* étaient jadis un espace clos destiné à servir aux votes des comices centuriates. Jules César en fit une place entourée de portiques en marbre; Agrippa termina ces portiques magnifiques, où s'installèrent des boutiques et les cours servirent à célébrer des jeux. Les *saepta* s'étendaient de l'entrée latérale actuelle du palais de Venise jusque, par le palais Doria et l'église de Sainte-Marie in Via Lata, à l'aqueduc de la Vierge; et ils couvraient ainsi un espace gigantesque[2].

Le nom de *Via lata* donnée à une section de la voie flaminienne vient certainement du contraste entre l'élargissement considérable de la rue et l'étroitesse de son commencement. L'église de la Vierge, qui aujourd'hui encore porte le nom de la Via lata, semble avoir existé dès Hadrien Ier (772-795), mais ne remonte certainement pas au delà du VIIe siècle[3]; car il n'est pas admissible qu'elle ait pu prendre place avant cette époque dans le bâtiment public des *saepta*. L'église primitive de Sainte-Marie in Via Lata se trouve au-dessous de l'église actuelle; le sol de la voie ancienne était sensiblement plus bas que celui de la rue actuelle. Dans ces salles inférieures le bas moyen âge plaçait la prison de saint Paul, légende non seulement dénuée de toute autorité, mais qui a contre elle les plus grandes difficultés topographiques[4].

Près de cette église on indique au moyen âge un lieu nommé *diburium* ou *deburo*[5]; c'est sans doute un souvenir de l'antique *diribitorium* qui se trouvait en cet endroit, qui servait jadis pour les scrutins électoraux et qui disparut de bonne heure[6].

A l'angle actuel de la rue de Santa Maria in Via lata était le premier arc triomphal qui fut jeté sur la voie flaminienne. C'était l'*arcus novus*, destiné primitivement à célébrer Dioclétien, le persécuteur des chrétiens. Au VIe siècle, la statue en pied de l'empereur qui dominait le sommet de l'arc avait sans doute disparu depuis longtemps. Si les Barbares ne l'enlevèrent point, elle ne dut pas résister à la haine qu'inspirait aux chrétiens le nom sanglant de cet empereur.

[1] *Itinerarium Einsiedlense*, n. 4 : *a porta flaminea usque via lateranense*. L'itinéraire ne suit pas la direction sud-nord que nous avons adoptée, mais l'inverse. Cf. le commentaire de Lanciani (*Monumenti antichi*, t. I, 1891), p. 463 et suiv.

[2] Lanciani, *Archivio della Società romana di storia patria*, 1896, p. 453.

[3] Duchesne, *Liber pontif.*, t. II, p. 41, n. 65.

[4] En faveur de la tradition relative à S. Paul, Martinelli, l'historien de l'église, n'apporte (*Primo trofeo*, etc., 1655) aucun témoignage antérieur au bas moyen âge; l'inscription qu'il allègue p. 56 : *Oratorium quondam S. Pauli*, etc., ne peut remonter, vu la forme des lettres, au delà du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

[5] Jordan, *Topographie*, t. II, p. 417.

[6] Hülsen (*Bull. arch. com.*, 1893, p. 140) regarde le *diribitorium* comme une *vasta sala... posta nella parte mezzana del piano superiore del (porticus) Saeptorum*.

Vis-à-vis des *saepta Iulia*, à droite de la route, se développe un remarquable système de grands portiques; ce sont ceux qui enclosent l'église des Saints-Philippe et Jacques et qui se relient aux portiques du Forum de Trajan. Comme on l'a exposé plus haut, ces grandes constructions qui comprenaient jadis des édifices comme la caserne de la première cohorte des vigiles et comme le catabulum, subirent des remaniements dès l'époque de Constantin. Lors de l'érection sous le pape Jules de la première église des Apôtres, ils lui furent rattachés et plus tard, lors des grands travaux de réfection de l'apostoléion, aux temps de Narsès, ils furent sûrement refaits sur un autre plan[1].

Le *catabulum*[2] était un magasin à voitures; sa situation favorable au milieu de la ville en faisait un lieu tout à fait central pour les messageries publiques auxquelles il était destiné. Tout près et à gauche de l'ancien titre de Saint-Marcel se trouvaient les remises et les écuries des *catabulenses;* ces facteurs apparaissent encore sous ce nom au VI[e] siècle dans les lettres de Cassiodore, quand il est question par exemple de transport par les *catabulenses* de blocs de marbre de Rome à Ravenne[3].

La légende connue du saint pape Marcel était alors déjà en circulation. Le *Liber pontificalis* raconte que, au temps de la persécution, Marcel fut condamné à l'entretien des écuries et des bêtes de somme (*animalia, catabuli*). Dès l'an 418 l'église encore subsistante de Saint-Marcel s'élevait à cette place. Si confus que soient dès une époque ancienne les beaux récits de la passion et de la mort du saint pontife, on ne saurait refuser toute considération à la concordance topographique des magasins des *catabulenses* avec le titre antique de Saint-Marcel. Cette relation a été négligée jusqu'ici et ce n'est que tout récemment que l'attention a été attirée sur la situation de l'antique catabulum[4].

Des souvenirs chrétiens de cette région nous n'allons pas tarder à revenir aux monuments païens, ce qui est bien conforme au caractère de Rome à cette époque.

Près de Sainte-Marie in via lata, un second arc franchit la voie flaminienne, celui de la Virgo. Ce n'est pas un arc de triomphe, mais la traversée du monumental aqueduc de la Vierge. Construit par l'empereur Claude, il en a pris le nom plus fréquent d'arc de Claude, *arcus* ou mieux *fornix Claudii*. La longue série d'arcades qui amène de la campagne dans Rome l'eau de la Vierge commence sous le mont Pincio. Dans la Via del collegio nazareno actuelle, on voit encore surgir de terre à quelque profondeur deux piliers d'une arcade. La série des piliers passe par la Via delle Vergini, par le palais Sciarra et traverse à

[1] Dans son *Itinerario di Einsiedeln*, p. 471, Lanciani établit nettement contre Jordan, *Forma urbis*, pl. VI, fig. 36[1], que le fragment reproduit du plan capitolin de la ville, avec ses longs portiques et péristyles, appartient au côté droit de la voie et non au côté gauche. Pour la reconstitution topographique, cf. Hülsen, *Bull. arch. com.*, 1894, p. 133 et pl. 6; il y donne aux portiques plus d'extension que Lanciani dans sa *Forma urbis :* ils atteignent jusqu'au pied du Quirinal une longueur totale de 150 mètres et embrassent le *porticus Constantini* et la place de l'église des Apôtres. Ce que nous avons dit p. 182 et certaines notices du moyen âge parlent peut-être pour Hülsen.

[2] Cantarelli, *Bull. arch. com.*, 1888, p. 386; Rostovtsev, *Mittheil. des archäol. Instituts*, 1896, p. 321. Étymologiquement *catabulum* veut dire lieu de déchargement.

[3] *Variar.*, l. III, c. 10 : *marmora, quae de domo Pinciana constat esse deposita; ad Ravennatem urbem per catabulenses vestra ordinatione dirigantur.* Cf. l. IV, c. 47; *Cod. Theod.*, l. XIV, tit. III, 9-10.

[4] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 165, 166 et, d'après lui, Lanciani, *L'itinerario*, p. 470, 473.

l'angle nord de la Via della Caravita près de l'église susnommée la voie flaminienne[1].

Au delà de cette voie, elle portait l'eau dans le Champ de Mars, aux thermes d'Agrippa, au sud du Panthéon.

Entre ces thermes grandioses et les *saepta Iulia*, il y avait encore l'Iseum, le Serapeum et le temple de Minerve chalcidique. L'emplacement de ce dernier reste signalé par l'église postérieure de Sainte-Marie *sopra Minerva.* De même le temple des divinités égyptiennes Isis et Sérapis, qui était en même temps un riche musée, a laissé une trace dans le nom de Saint-Étienne *del Cacco;* car chez le commun peuple ce nom de cacco désignait une statue égyptienne de chien, qui s'était conservée assez tard en ce lieu[2].

415. Pour nous en tenir aux monuments antiques immédiatement voisins de la voie flaminienne, nous rencontrons derrière l'aqueduc de la Vierge deux grands édifices de destination analogue : à gauche, le portique des Argonautes avec la basilique de Neptune, le dieu au trident, souverain des mers et frère de Jupiter; à droite, le champ d'Agrippa et le portique Vipsanien. Ces deux constructions terminent la première section de la rue pourvue de monuments magnifiques par les Jules et en leur nom, comme on l'a dit déjà, par Agrippa, époux de la fille d'Auguste, Julie.

Le portique des Argonautes étendait au nord son vaste quadrilatère jusqu'à la place où la colonne de Marc Aurèle se dresse près de la voie flaminienne. Comme la basilique de Neptune qu'il enfermait, il devait son origine à Agrippa. On contemple encore avec étonnement à la Piazza della pietra un reste de cette basilique, dite aussi Poseidonion : les onze puissantes colonnes de son atrium septentrional, chef-d'œuvre de style corinthien. Le *campus Agrippae*, de l'autre côté de la voie flaminienne, était une large area ceinte de splendides portiques sur la destination de laquelle on ne possède aucun détail. Une partie de ces constructions, immédiatement contre la voie flaminienne, avait reçu de son fondateur, Marcus Vipsanius Agrippa, le nom de portique vipsanien.

Indépendamment de ses autres mérites et qualités, Agrippa était un constructeur habile et aux conceptions grandioses, et un géographe studieux. On soupçonne qu'il a pris une part considérable à la description géographique et statistique de l'empire ordonnée par Auguste. On avait de lui une grande carte du monde qui vraisemblablement était exposée dans le portique vipsanien, soit gravée sur marbre, soit peinte en couleurs.

Sur l'origine du titre de Saint-Marcel, cf. cidessus, 1er part., p. 156. La légende de S. Marcel, telle qu'on la rencontre dans les Bollandistes, (t. II de janvier, p. 9) contient plusieurs données fausses. L'auteur du *Liber pont.* en a utilisé une recension plus ancienne et relativement meilleure. Il fait naître le pape Marcel dans la *regio via Lata*, et fait fonder le titre par Lucine dans sa propre maison, où le pape serait mort gardien des animaux du catabulum. Cf. Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. XCIX. Je n'ai pu reconnaître la source où Armellini a puisé (*Chiese*, 2e éd., p. 254) l'indication étrange qu'avant la reconstruction de 1519 l'église était orientée en sens inverse de l'orientation actuelle.

[1] Lanciani, *Forma urbis*, pl. XV et XVI.

[2] Le terme médiéval *del Cacco (Macacco)* se rapportait à un cynocéphale, situé devant l'église (Vacca, *Memorie*, ch. 27, dans les *Miscell.* de Fea, t, I, p. 67). Lanciani a relevé l'inscription grecque et latine du socle (*Bull. arch. com.*, 1883, p. 37). Deux cynocéphales du temple d'Isis ont été exhumés dans cette région en 1883 et portés au musée capitolin.

IV. — Un mithræum dans la VII[e] région.

416. A l'extrémité septentrionale des constructions d'Agrippa se trouvait un mithræum, fort fréquenté au IV[e] siècle, et qui appelle notre attention[1].

Les inscriptions qu'on y a retrouvées témoignent d'un zèle extraordinaire en ce lieu pour le culte de Mithra. Une partie de ces inscriptions a servi, dans le moyen âge, à la construction ou à la décoration de l'église voisine de Saint-Silvestre in Capite : c'est ainsi que sous le petit chœur, d'où l'on montrait les saintes reliques, se trouvait une inscription païenne de l'an 358. De l'ensemble de ces textes épigraphiques[2], l'on apprend que le consulaire Nonius Victor Olympius a élevé en ce lieu ce remarquable mithræum, qu'il a rempli dans cet antre les fonctions de " père des pères "[3] et que le culte superstitieux s'est prolongé en cet endroit jusque vers 370.

L'admission à ce culte secret différait fort de la réception dans le sein de l'Église catholique. Interrompons un moment notre promenade topographique par un regard sur cette question et par une comparaison entre le baptême chrétien et l'initiation aux cultes secrets de l'Orient.

Le culte de Mithra, qui singeait d'une manière générale les usages chrétiens, eut aussi sa caricature du baptême, du sacrement chrétien de la renaissance dans des rites insipides et superstitieux. Déjà Tertullien parle avec indignation de " l'imitation par le démon du culte chrétien " dans le culte de Mithra ; il y signale une sorte de baptême pour la rémission des péchés, l'usage de signer au front les récipiendaires, le sacrifice du pain, une certaine résurrection après la mort[4].

On sait qu'on leurrait les récipiendaires de l'espérance de révélations secrètes et supérieures. On sait aussi que l'initiation était précédée de nombreuses épreuves rituelles et qu'on l'accompagnait d'une exaspération des sens, d'une irritation factice de l'imagination et d'une honteuse excitation des passions. Ce n'est pas sans raison que S. Paulin de Nole parle des " noirs antres de Mithra ". Le rite de l'introduction des néophytes dans la religion chrétienne était bien différent : tout y était plein de clarté et de pureté ; tout y tendait à l'illumination de l'esprit par une vérité sûre et pacifiante, à la purification de l'âme par la lutte contre l'esprit du monde et les mauvais désirs. On ne pourrait concevoir entre l'Église et le paganisme un contraste plus grand que sur ce point.

D'après la conception du paganisme romain aux derniers temps de son existence la purification la plus efficace s'accomplissait par le baptême du taurobole.

Les tauroboles sont étroitement liés au culte mithriaque. Par le sacrifice expiatoire d'un taureau et par l'effusion de son sang, l'on se proposait dans les tauroboles d'obtenir de la " grande mère Cybèle " et du dieu Attis la réconciliation et la purification. Cette cérémonie n'était pas moins répugnante et barbare qu'affreusement superstitieuse[5].

---

[1] Lanciani, *Bull. arch. com.*, 1894, p. 294 et s.

[2] *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n. 749-754.

[3] *Patrem patrum*, *ibid.*, n. 751[a]. Cette inscription et la suivante (751[b]) ont été transcrites autrefois *sub suggestu unde ostenduntur reliquiae.*

[4] *De praescriptione adversus haereticos*, c. 40; Justin, *Apologia*, l. I, c. 66.

[5] Preller, *Römische Mythologie* (1858), p. 713, 739, 762. F. Cumont dans ses *Textes et monuments figurés* soutient une doctrine assez différente.

Le poète contemporain Prudence nous a dépeint ce baptême de sang. Il nous représente avec horreur le récipiendaire jeté dans une fosse que ferme un couvercle de bois percé de trous à la façon d'un crible; le sang du taureau coule sur lui, il s'en oint avidement le corps, le visage et jusqu'à la langue. Prudence nous montre ce singulier baptisé, " la barbe toute dégouttante de sang," sortant de la fosse et recevant les hommages des assistants. " Voyez, s'écrie-t-il railleur, comme une bête morte a brillamment purifié ce bienheureux dans une fosse puante "[1].

Les tauroboles se célébraient de cette façon dans mainte partie de l'empire. Hors de l'Italie, la cérémonie ne prenait souvent pas la forme d'un baptême de sang, mais n'était qu'une formalité qui garantissait la participation à la vertu d'un taurobole. Des communautés, des villes, des provinces pouvaient ainsi participer aux effets d'un bain dans le sang du taureau. C'était un usage à peu près établi que cette participation devait être renouvelée tous les vingt ans.

Ces cérémonies étrangères présentent dans leurs rites une connexité toute particulière avec les usages païens de Rome. C'est à Rome que se trouvait le centre principal des tauroboles, en plein Vatican, tout près du tombeau de saint Pierre. C'est de là que la vertu du baptême superstitieux se communiquait au dehors. Une inscription de Lyon nous montre les testicules du taureau sacrifié à Rome envoyés dans cette ville gauloise pour y porter les vertus du sacrifice. La fête de la " grande Mère " et d'Attis avait lieu à Rome du 22 au 27 mars. Le 28 mars le calendrier de Constance porte la mention : *initium Gaiani*, ouverture du Gaianum, et il faut entendre peut-être par là l'ouverture de ce lieu d'expiation au cirque de Gaius, près de la colline vaticane. Dans ce cas, ces fêtes et cérémonies du paganisme auraient été placées, comme par manière de raillerie, au temps même où les chrétiens célébraient la sainte fête de Pâques ou s'y préparaient et où le grand baptême était administré au Latran par l'évêque de Rome[2].

Toutes ces particularités provocantes du culte de Mithra et des tauroboles nous expliquent suffisamment l'explosion d'indignation et les violences qui aboutirent, en l'année 377, à l'envahissement et à la destruction par le préfet de la ville Gracchus, suivi de soldats et de la foule, de tous les antres du mithriacisme à Rome.

Ce fut sans doute aussi le sort du mithræum déjà cité de la voie flaminienne, près de Saint-Silvestre in Capite, et les grands édifices de cette voie durent être alors les témoins de scènes violentes et sanglantes. Le " père des pères " de ce mithræum et la hiérarchie de ses acolythes : perses, lutteur, lion, etc., ne purent plus douter que leur temps était bel et bien passé. Par les aberrations de ses derniers temps, le paganisme manifesta plus clair que le jour son impuissance au relèvement moral et intellectuel du genre humain.

L'église de Saint-Silvestre voisine de ce mithræum ne peut prêter ici matière à des remarques topographiques ou historiques : elle n'existait pas au VIe siècle; c'est le pape Paul Ier qui la construisit dans sa maison paternelle qu'il transforma en un monastère des Saints-Silvestre et Étienne[3].

---

[1] *Peristephanon*, l. X, v. 1011-1050 (Migne, *P. L.*, t. LX, col. 520 et suiv.)

[2] Pour l'inscription de Lyon et le calendrier, voir Preller, *ibid.*, p. 741.

[3] *Liber pontificalis*, t. I, p. 464, *Paulus*, § 260.

V. — Deuxième section de la voie flaminienne intra-muros.

417. En face de Saint-Silvestre, la voie flaminienne était traversée par un troisième arc, l'arc de triomphe de Marc Aurèle Antonin. Plus loin, à gauche de la rue, le regard était attiré par la puissante colonne d'Antonin le Pieux et par l'*Ustrinum Antoninorum* à ses pieds; plus au sud et plus près de notre route se dressait triomphante la colonne de Marc Aurèle, aujourd'hui encore à la même place; la vue s'y attachait plus qu'à tous les objets de ce coin magnifique.

La célèbre et colossale colonne de Marc Aurèle, qui fait aujourd'hui l'ornement de la place Colonna, fut élevée sur le modèle de la colonne trajane, peu après le décès de l'empereur en l'an 480 (cf. fig. 35). Elle s'élevait avec ses riches reliefs en spirale, au milieu d'une vaste cour environnée de portiques. Comme de sa sœur du Forum de Trajan, on pouvait en faire intérieurement l'ascension. Comme elle aussi, elle a vu sa base, aujourd'hui invisible, s'abaisser au-dessous du niveau actuel des rues environnantes. Sixte IV lui fit donner la base actuelle sur le sol de la place; il la couronna de la statue de S. Paul, comme la colonne trajane de la statue de S. Pierre, auquel il l'avait consacrée.

On a déjà dit que la colonne de Trajan avait à ses pieds au moyen âge une petite église qui lui servit en quelque sorte de gardienne. La colonne de Marc Aurèle eut une protectrice du même genre dans la chapelle de Saint-André de Columpna, qui relevait de la basilique voisine de Saint-Silvestre. C'est ainsi qu'une église remplit auprès de la colonne l'office confié à l'époque classique au gardien Adraste, dont une inscription trouvée sur place nous fait connaître le titre de *procurator columnae centenariae divi Marci*, en même temps qu'elle nous renseigne sur la maisonnette qu'à ce titre il occupait près du monument [1].

La colonne est de bas en haut couverte de bas-reliefs assez bien conservés, représentant des épisodes des victoires remportées par Marc Aurèle sur les Quades et les Marcomans. L'exécution en est moins artistique et moins achevée que pour la colonne trajane.

Un des bas-reliefs que les chrétiens devaient regarder avec complaisance, est celui qui se trouve en assez bonne place, à la troisième spire face à la rue : une figure aux larges ailes ruisselantes y représente cette pluie miraculeuse et bienfaisante, qui, au milieu d'un épouvantable orage, sauva tout à la fois l'armée romaine en Dacie de la soif et de l'ennemi (fig. 191). Tout chrétien qui avait lu l'apologie de Tertullien devait se souvenir que l'illustre écrivain parlait de cette pluie [2] et que les païens étaient d'accord avec les chrétiens pour l'attribuer aux prières des soldats chrétiens de la *legio fulminata*. Avant Tertullien déjà, les contemporains Apollinaire, évêque de Hiérapolis en Phrygie [3], et le païen Dion Cassius [4] témoignent de la réalité de ce prodige, chacun naturellement à sa

---

[1] L'inscription d'Adraste est dans la galerie lapidaire du Vatican. La description constantinienne des régions donne à la *columna centenaria* une hauteur de 175 pieds romains. On peut lire encore sur une inscription de 1119 dans le portique de Saint-Silvestre in Capite les droits de ce monastère sur la columpna Antonini et l'*ecclesia S. Andree que circa eam sita est.* Armellini, *Chiese*, 2e éd., p. 298; Forcella, *Iscrizioni*, l. IX, p. 79, n. 149 en donnent des reproductions insuffisantes.

[2] *Apologet.*, c. V; *Ad Scapulam*, c. IV.

[3] Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. 27.

[4] Livre LXXI, c. 8-10, éd. Dindorf (1863 et suiv.), t. IV, p. 176.

manière. La représentation du fait sur la colonne a un caractère tout particulier : forcément impartiale, elle tient le milieu entre la conception chrétienne et



Fig. 191. Le miracle de la pluie sur la colonne de Marc-Aurèle.

la conception païenne : au-dessus des soldats romains pressés les uns contre les autres et qui se précipitent contre les rangs de l'ennemi, ce n'est pas un Jupiter

Pluvius qui paraît comme sauveur, ce n'est pas une autre divinité païenne, encore moins une figure chrétienne, c'est simplement une personnification gigantesque de la pluie. Cela cadre bien avec l'attitude neutre et prétendument philosophique que le " philosophe " Marc Aurèle gardait vis à vis des religions de l'empire[1].

Il est très vraisemblable qu'à la colonne et aux portiques de la place où elle s'élevait se rattachait un *templum divi Marci*, comme il y avait près de la colonne trajane un *templum divi Traiani;* mais ce n'est qu'une conjecture sans certitude.

Ce que les fouilles, d'accord avec les indications topographiques de l'antiquité, ont mis hors de doute, c'est l'existence et la position d'un autre monument double des Antonins dans cette région : la colonne d'Antonin le Pieux et l'Ustrinum ou champ crématoire. On a récemment reconnu qu'il y avait entre ces deux monuments un lien étroit. L'*Ustrinum* des Antonins était destiné à la crémation des cadavres de leur famille et à l'exposition des urnes artistiques qui contenaient leurs cendres. La colonne d'Antonin, avec ses merveilleuses sculptures, s'élevait devant le monument funéraire comme un trophée de gloire.

Les fragments de cette colonne furent découverts au commencement du XVIIIe siècle dans le jardin de la Casa della missione et la grande base fait aujourd'hui l'ornement d'une des cours du Vatican, où elle est réduite à l'humble fonction de piédestal de la *pigna*, ou pomme de pin en bronze. C'est là une sorte d'humiliation pour cette œuvre orgueilleuse qui dans ses bas-reliefs ne représente rien moins que l'apothéose d'Antonin le Pieux, dont la statue en pied brillait jadis au haut de la colonne[2].

Du théâtre de ces monuments, situés dans le voisinage de la voie flaminienne, nous gagnons l'arc de Marc Aurèle Antonin, jeté sur cette même rue, et qui n'est séparé de la colonne que par une basse colline, le Monte Citorio actuel.

L'arc est aujourd'hui disparu. La seule trace qui subsiste de sa présence en ce lieu, est une inscription moderne, sur la maison d'angle de la Via delle Vite. On y lit qu'en 1662 Alexandre VII a fait abattre le monument, appelé à l'époque Arco di Portogallo. Il portait ce nom depuis Paul III et il le devait au voisinage de la demeure du cardinal portugais Michel de Silva, palais des ducs de Fiano. Érigée primitivement en mémoire d'Hadrien, cette porte triomphale fut plus tard décorée en l'honneur de Marc Aurèle et se revêtit de grands bas-reliefs, qui magnifiaient les actions et la famille de cet empereur.

On conserve encore quelques-uns de ces grands bas-reliefs dispersés de côté et d'autre depuis la destruction de la porte triomphale. Au palais des conservateurs sur le Capitole par exemple, le visiteur du musée en rencontre des fragments sur l'escalier intérieur, et l'on n'a point de peine à y reconnaître la figure, toujours semblable, de l'empereur philosophe; on le voit assister à l'apothéose de sa défunte femme Faustine la jeune; il est grave et absorbé dans

[1] La scène se trouve reproduite en photographie dans le grand ouvrage publié en 1897 par Petersen, *Die Marcussäule*. J'ai reproduit cette figure, qui m'a été gracieusement communiquée par l'Institut archéologique allemand de Rome pour mon article de la *Civiltà cattolica* (1895, t. I, p. 716-724) : *Il prodigio della legio fulminata*. Les travaux parus depuis 1895 sur l'événement ou sur ce bas-relief n'ont point modifié mon jugement.

[2] Cf. l'inscription de la base au *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n. 1004.

ses méditations, près du bûcher en feu, d'où un génie féminin, une torche allumée en main, s'élève vers les immortels auxquels un décret du sénat avait associé l'impératrice. Cette espèce d'apothéose était dès cette époque devenue une coutume et un besoin pour les familles souveraines; et c'est sous cette forme que se présentaient aux regards des chrétiens du moyen âge commençant les idées de la gloire que le paganisme s'était faites dans un de ses représentants les plus éclairés. La doctrine chrétienne avait déjà pénétré le vaste domaine de l'empire de conceptions tout opposées sur la dignité de la personnalité et la récompense future réservée aux humbles.

VI. — Dernière partie de la voie flaminienne intra-muros.

418. La section suivante de la voie flaminienne rappelle le visiteur de Marc Aurèle au siècle d'Auguste : du moins les riches monuments, à gauche de la route, dans le Champ de Mars, datent de l'époque d'Auguste, si brillante pour Rome.

On y voyait d'abord, tout à proximité de l'arc de Marc Aurèle, l'autel de la paix d'Auguste, l'*ara pacis Augustae*. Par derrière, et plus à gauche s'élevait l'obélisque d'Auguste, aux pieds duquel s'étendait un vaste cadran solaire. Plus au nord, près de la place Otto Cantoni actuelle et tout contre la rue se trouvait l'*ustrinum* de la maison d'Auguste et plus en arrière près du Tibre on atteignait le tombeau de ce prince, qui dominait tout ce quartier de sa haute et puissante rotonde.

Parmi toutes ces magnificences, celle qui laissait sans doute l'impression la meilleure à l'ami des arts et de l'humanité, c'était l'autel de la paix d'Auguste, élevé en l'an 13 avant J.-C., quand l'empereur revint d'Espagne et des Gaules. Une paix universelle et glorieuse couronnait alors ses exploits et le sénat voulut la célébrer par l'érection d'un grand autel.

La sculpture y atteignit la plus haute perfection. L'antiquité n'offre guère de création ornementale qui surpasse en délicatesse, en grâce et en force tout ensemble les reliefs qui décorent ce qui reste de cet autel monumental; malheureusement depuis la destruction du monument, les fragments en ont été dispersés en divers lieux; l'étude qui en a été faite, jointe à celle de reproductions plus anciennes, a éclairci récemment tout l'ensemble : au milieu d'une enceinte carrée de marbres richement sculptés, l'élégant autel s'élevait sur un soubassement également carré à plusieurs degrés [1].

Dans le haut moyen âge même, le monument excita l'intérêt de certains artistes. Une école ombrienne de sculpture qui, dans le XII[e] siècle, cultiva l'art ornemental classique avec un rare bonheur, manifeste dans ses créations, si notre jugement n'est pas erroné, l'influence exercée sur elle par cet admirable chef-d'œuvre, encore intégralement conservé et accessible à tous [2]. Au cours des

[1] Cf. le mémoire de Petersen sur l'*ara pacis augustae* dans les *Mittheil. des archäolog. Institutes*, 1894, p. 171 et suiv. Depuis 1550 dans les alentours du palais Ottoboni-Fiano, le sol a livré à diverses reprises des fragments du monument. Quelques-uns, trouvés en 1859, sont encore aujourd'hui dans la cour du palais; d'autres parties se sont réfugiées dans la galerie des Uffizii à Florence, dans le musée du Louvre à Paris, et ailleurs.

[2] Sur l'école de Méliorantius en Ombrie, voir mes articles du *Nuovo Bull. di arch. crist.*, t. I (1895), p. 42 et suiv., 127 et suiv. et notamment p. 45 et 130.

siècles, bien des chrétiens qui n'étaient pas artistes ont dû en passant devant l'*ara pacis* d'Auguste, se remémorer l'état de paix procuré à la terre sous ce grand César comme la préparation des bienfaits de l'incarnation et de la rédemption ; bien souvent en effet, les Pères de l'Église parlent de la paix d'Auguste, comme d'une œuvre évidente de la Providence divine. Il fallait d'après eux qu'à l'entrée dans le monde du divin Sauveur les peuples fussent unis au sein de l'empire romain par les liens d'une tranquillité et d'une amitié universelle, pour annoncer que tous comme une seule grande famille recevraient les bénédictions du salut.

L'obélisque d'Auguste avait pour objet de commémorer l'heureuse soumission de l'Égypte par ce prince[1].

Le nouvel obélisque sur la place devant le palais de Monte Citorio contient de nombreux fragments du célèbre obélisque d'Auguste avec son cadran solaire[2]; mais l'emplacement a été changé, car l'ancien obélisque était sensiblement plus au nord ; c'était aussi dans la direction du nord que s'étendait devant lui une grande place, qui portait gravées sur ses dalles les lignes du cadran solaire d'Auguste ; c'était l'obélisque même qui servait d'aiguille pour marquer les heures[3].

Ici également un sanctuaire chrétien appelle notre attention. Au côté oriental de la place, juste au point extrême des lignes du cadran, existait dès le IVe siècle l'église de Saint-Laurent *in Lucina*. L'origine n'en est pas connue d'une manière précise ; mais Damase, qui y fut consacré en l'année 366, pourrait bien y avoir introduit le culte du saint diacre Laurent ; Damase honora d'un culte spécial ce saint martyr romain et lui consacra l'autre église qui prit plus tard le nom de Saint-Laurent *in Damaso*. Le fragment d'inscription damasienne trouvé en 1872 près de Saint-Laurent in Lucina serait pour cette église un souvenir historique important du pontife, si l'on avait quelque certitude que cette inscription s'est toujours trouvée en cet endroit et qu'elle n'y a pas été apportée d'ailleurs, comme c'est le cas à Rome pour tant de fragments[4].

Une autre église de ce quartier de la voie flaminienne ou du Corso conserve le nom du mausolée impérial d'Auguste (fig. 192). C'est l'église de Saint-Jacques *in Augusta*, qui ne fut construite qu'au moyen âge sur l'emplacement des jardins qui entouraient jadis ce magnifique tombeau.

Le mausolée est conservé en grande partie. Il renferme au centre une grandiose salle ronde, à peu près de la capacité de la *moles Hadriani*, le mausolée d'Hadrien, de l'autre côté du Tibre : c'est une véritable *moles Augusti*, qui a dû donner à Hadrien l'envie de la surpasser. Les hautes murailles de marbre soutenaient un tertre conique de terre étagé en terrasses, planté de cyprès et d'autres arbres et qui offrait à l'œil un ensemble harmonieux avec les jardins

---

[1] L'inscription de l'obélisque, établi l'an 10 avant l'ère chrétienne, disait : ... *Aegypto in potestatem populi romani redacta soli donum dedit* (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 702). L'obélisque est de Psammétik II et du VIe siècle avant J.-C.

[2] Cet obélisque a été fait de fragments de l'ancien obélisque et de la colonne d'Antonin.

[3] Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. 72 ; cf. les relations des fouilles au *Corpus inscr. lat.*, *quo supra;* ces relations nous apprennent qu'on vit *varia signa coelestia ex aere artificio mirabili in pavimento circa gnomonem*.

[4] De Rossi a reproduit ce fragment, *Bull. arch. crist.*, 1872, p. 34, et pl. III, fig. 3. Il a été trouvé dans les fouilles de 1872 à gauche du portique de l'église ; mais diverses épitaphes trouvées alors à la même place avaient visiblement subi de grandes pérégrinations.

qui s'étendaient au loin vers le nord du côté de la porte flaminienne. Deux obélisques décoraient l'entrée du monument au midi. Encore debout sans doute au VI[e] siècle, ils furent plus tard renversés et brisés; puis enfin, tirés des décombres où ils gisaient, ils allèrent orner les places où ils sont actuellement : l'un au Quirinal, près de la belle fontaine située devant le palais, l'autre sur l'Esquilin, derrière l'abside de Sainte-Marie Majeure.

Au VI[e] siècle les jardins qui entouraient le mausolée ne pouvaient guère ressembler que de fort loin à ce qu'ils étaient dans l'époque qui suivit Auguste. Dans le déclin de Rome les quartiers qui furent le plus vite et le plus gravement atteints par la destruction durent être précisément ceux-là que ne couvraient pas des bâtiments susceptibles de défense, qui n'offraient pas d'intérêt commercial ou d'utilité pratique et qui ne servaient qu'à l'ornement de la ville.

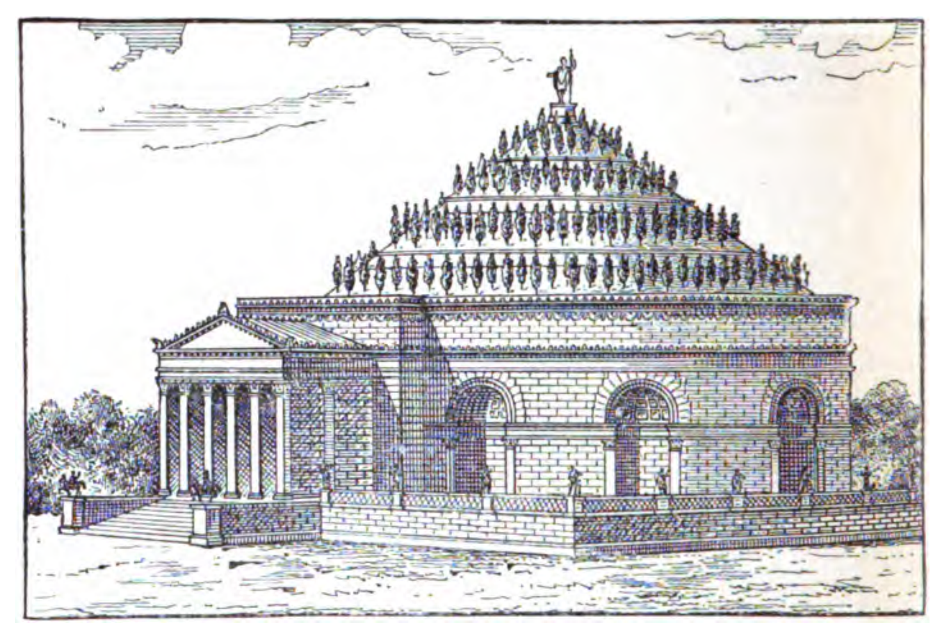


Fig. 192. **Reconstitution partielle du mausolée d'Auguste,** d'après Schneider, *Das alte Rom*, pl. VIII, fig. 14.

On peut croire aussi que la magnificence éblouissante des œuvres décoratives et des précieuses urnes cinéraires qui s'y trouvaient rassemblées attirèrent les barbares au pillage. Le mausolée d'Auguste gardait entre autres dans des urnes de ce genre les cendres d'Agrippa, de Drusus, de Germanicus, des empereurs Tibère, Claude et Nerva, le dernier souverain qui y ait reçu la sépulture.

419. Les jardins qui couvraient de si grands espaces à gauche de la voie flaminienne près de la sortie de la ville impériale, se développaient encore plus largement à droite de la voie. C'est de ce côté que l'itinéraire d'Einsiedeln cite le *pariturium* qui n'est mentionné nulle part ailleurs ; on ne connaît en plus, de ce même côté, qu'un long et agréable monument anonyme qui se composait principalement de portiques rectangulaires. Il comprenait peut-être au sud la place de la future église de Saint-Silvestre, et il s'étendait au nord jusqu'à la via Frattina de nos jours. Des fouilles pratiquées dans cette rue et dans la via

della Vite, en 1883 et en 1886, mirent au jour de puissantes colonnes en granit rouge d'Orient et en marbre cipollin qui ont dû appartenir à cette construction et qui témoignent de sa grandeur et de sa magnificence. Des blocs de péperin, des dalles pariétales en marbres variés, et d'autres morceaux d'architecture qui reposaient dans le sol, manifestèrent la richesse du vaste monument qui se trouvait en ce lieu. Le nom et la destination de ce monument sont choses également difficiles à déterminer. Andrea Palladio nous a laissé un dessin des ruines considérables qui subsistaient de son temps[1]; Rodolfo Lanciani et d'autres croient trouver dans cette esquisse la preuve qu'il y avait là deux jardins de plaisance entourés de portiques et communiquant ensemble[2]. On connaît à Pompéi des dispositions de jardins qui peuvent être cités à l'appui de cette opinion. Hülsen voit au contraire dans l'esquisse de Palladio le plan du fameux temple du Soleil d'Aurélien, qu'il placerait en ce point, et il appuie son opinion de considérations également sérieuses[3]. Mais comment expliquer qu'aucun témoignage ne parle de la situation de ce temple en ce point de la plaine de Rome? Comment se fait-il qu'à l'emplacement supposé de ce temple on ait retrouvé des jardins sans restes de murailles? Et a-t-on réfuté suffisamment les raisons que l'on donnait jusqu'ici pour placer ce grand temple du Soleil sur le penchant sud-ouest du Quirinal, près des thermes de Constantin?

Le tombeau d'Auguste ouvrait la marche à tout un groupe de monuments funéraires qui s'y rattachaient au nord : ils s'élevaient entre les jardins qui avoisinaient la voie flaminienne près de sa sortie, et dataient d'une époque antérieure à la construction des murs d'Aurélien.

A l'extrémité du Corso où les deux églises de la Mère de Dieu se font vis-à-vis comme deux gardiennes de la rue, deux mausolées pompeux flanquaient la voie flaminienne. Celui de gauche, en forme de pyramide, reçut du peuple au moyen âge le nom de *meta*, comme la pyramide de Cestius près de la porte d'Ostie. Il se conserva vraisemblablement jusqu'à l'époque de Paul III. Le tombeau qui lui faisait vis-à-vis et que l'on ne peut déterminer avec plus de précision avait aussi une large base carrée. On en a retrouvé en partie les substructions en 1874 dans les travaux exécutés à la piazza del Popolo.

Sur cette place majestueuse dresse aujourd'hui sa masse imposante l'obélisque égyptien que Sixte V y a fait apporter du Cirque Maxime, et sur lequel par conséquent nous n'avons pas à nous arrêter plus longuement.

VII. — Environs de la porte flaminienne.

420. En poursuivant la voie flaminienne par delà l'enceinte d'Aurélien, on rencontrait à la sortie et à gauche de la *Porta flaminia* un autre monument funéraire d'une surprenante grandeur. L'inscription et les reliefs qu'il portait sont fort caractéristiques des mœurs de la Rome impériale. Le guide d'Einsiedeln en a été frappé et a noté l'épitaphe[4] qui célébrait le défunt, Aelius Gutta Calpurnius, comme l'un des premiers cochers et coureurs de son temps. Ses victoires immortelles sont tout au long énumérées; les factions ou partis, dans

[1] Lanciani parle de ce dessin retrouvé par lui au *Bull. arch. com.*, 1894, p. 304, pl. 12 et suiv.

[2] *Ibid.*, 1894, p. 285 et suiv.; 1895, p. 94 et sv.

[3] *Ibid.*, 1895, p. 39 et suiv., pl. 4.

[4] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 10047 a b c; de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 29, n. 59 et suiv.

lesquels il a gagné des prix, sont détaillés avec sollicitude; les noms des chevaux sont gravés sur la pierre et participent à l'immortalité; bien plus cinq d'entre eux, ceux qui ont moissonné le plus de lauriers, sont représentés en ligne sur le monument : Palmatus, Danaus, Oceanus, Victor et Vindex. Le quadrige du vainqueur ne pouvait manquer d'être représenté aussi. Cet homme si glorifié appartient à l'époque des Antonins. Son tombeau eut un tragique destin. Demeuré debout, semble-t-il, jusqu'au XVe siècle, il fut alors détruit; et lorsque, en 1877, on abattit les deux tours de Sixte IV qui flanquaient la porte, on reconnut parmi les matériaux de celle de droite d'importants fragments du tombeau disparu; sans respect du grand Calpurnius on s'en était servi pour la construction de la tour; on les trouve aujourd'hui exposés au musé municipal du Cœlius, avec leurs représentations équestres[1].

Le guide d'Einsiedeln nous a conservé aussi le texte d'une autre inscription, lue dans le voisinage de la porte flaminienne. Elle ne provient pas d'un tombeau, mais intéresse la cité : c'est une loi de Marc Aurèle sur l'acquittement des droits d'octroi en ce point de la ville. Elle prouve qu'un siècle déjà avant la construction de l'enceinte aurélienne la ligne d'octroi se trouvait au point marqué[2].

Le tombeau impérial des Domitiens, près de la porte flaminienne, se trouvait, lorsqu'il fut construit, hors de la ville. Cette œuvre magnifique couronne le côté nord-ouest du Pincio, et se dressait sur la hauteur que l'on voit immédiatement derrière l'église actuelle de S. Maria del Popolo. Néron y laissa ses cendres. Le moyen âge n'avait pas oublié que le cruel persécuteur de l'Église y avait sa dernière demeure et les Romains le considéraient avec terreur. On racontait que l'âme de Néron, torturée par les peines de l'au delà, troublait le lieu par ses apparitions et ses gémissements. La légende du bas moyen âge sur l'origine de l'église mêle aussi à sa construction le sombre souvenir de Néron et de son esprit errant. Elle dit qu'il avait fallu purifier ce lieu maudit et qu'il ne recouvra la paix que par l'érection de l'église de la Vierge sous Pascal II[3].

Les topographes de Rome étaient autrefois assez d'accord pour placer erronément l'emplacement de l'ancienne porte flaminienne sur ce penchant du Pincio, sur la foi d'un passage mal compris de Procope, tandis qu'il était naturel de chercher cette porte sur le prolongement direct de la rue; c'est en ce sens que l'époque moderne a tranché définitivement la question. Les travaux exécutés en 1877 à la Porta del Popolo ont établi qu'elle répond assez exactement à l'ancienne porte flaminienne de l'enceinte d'Aurélien ; on reconnut dans et sous la Porta del Popolo les restes des tours rondes de la *Porta flaminia*[4].

[1] C. L. Visconti, *Delle scoperte avvenute per la demolizione delle torri della porta flaminia* (*Bull. arch. com.*, 1877, p. 184 et ss.); Lanciani, *Ancient Rome*, p. 215.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1016[a]; De Rossi, *quo supra*, p. 27, n. 50; p. 29, n. 57; *Piante di Roma*, p. 48.

[3] A la fin du moyen âge on considérait comme le lieu de l'apparition une tour située plus près du fleuve. Le plan de Rome conservé à Mantoue y marque *la torre dove stette gran tempo il spirito di Nerone*, et le plan du Cod. Urbin. n. 277 (XVe siècle) indique au même endroit la *turris ubi umbra Neronis diu mansitavit*. L'un et l'autre plans ont été publiés par de Rossi, *Piante*, pl. 3 et 6.

[4] Cf. le travail de Visconti, cité n. 1. Dans sa *Topographie*, t. I, part. I, p. 353, Jordan dit encore : " Il est certain que l'ancienne *porta flaminia* était plus à l'est sur le penchant du Pincio ". Plus d'une question topographique a été décidée ainsi à Rome par la bêche et la pioche. Pour les résultats des fouilles relativement à la voie flaminienne hors des murs, cf. Tomassetti, *La via flaminia*.

421. Les créneaux de ces tours d'Aurélien et plus encore les hauteurs voisines du tombeau impérial des Domitiens nous permettent de jeter un regard sur les magnificences des quartiers que nous venons de traverser et sur les environs d'un caractère grandiose.

A gauche l'horizon est fermé par les terrasses du Pincio, avec les jardins et édifices des Acilii, l'illustre famille chrétienne; et derrière un grand nymphée au pied du Pincio, la longue et pittoresque série des arcades de l'Aqua Virgo commence sa course dans la ville. Tout à droite au contraire, à l'autre extrémité de la cité, au delà du Tibre et derrière la colline vaticane, s'élève la vénérable basilique de l'apôtre Pierre, qui alors comme aujourd'hui fait face à notre poste d'observation, naturellement sous sa forme antique de vaste église à cinq nefs, conformément au style basilical. Les grandes mosaïques à fond d'or de sa façade brillent au soleil et se voient de loin. A gauche de la basilique un regard perçant peut distinguer l'aiguille aiguë de l'obélisque du cirque de Gaïus et de Néron. Sur la même rive gauche du Tibre l'œil glisse jusqu'au mausolée d'Hadrien; puis, traversant le fleuve, on voit le mausolée d'Auguste et l'on s'attarde avec étonnement aux édifices du Champ de Mars qu'ouvre le mausolée lui-même.

Nous n'avons énuméré ci-dessus que les monuments à proximité de la voie flaminienne; mais combien d'autres constructions admirables décorent la grande plaine du Champ de Mars et de toute la neuvième région à l'ouest de la route, c'est-à-dire à droite de notre point de vue! Ce sont avant tout les thermes de Néron et d'Alexandre Sévère, dont les masses imposantes forment comme le point central de toute cette forêt d'œuvres de pierre. A gauche la coupole du Panthéon s'élance dans les airs, à droite s'étendent gigantesques les hautes murailles d'enceinte et les gradins du stade de Domitien sur la Piazza Navona de nos jours.

En avant et en arrière de ce groupe se détachent dans la clarté du ciel méridional les toits de temples, de théâtres, de bains, les faîtes des entrées de portiques ou de jardins, des colonnes, des obélisques, des arcs de triomphe, des toitures de thermes, des coupoles de toute espèce. Derrière eux se cachent moins élevés les splendides portiques avec leurs jeux d'eaux, leurs boutiques, leurs statues, leurs œuvres d'art.

Sans doute, au temps où nous faisons notre promenade, tout cela était bien quelque peu en ruines; mais au VI[e] siècle l'aspect que continuait d'offrir la reine du monde montrait bien quel cachet ineffaçable de grandeur et de beauté était marqué en elle. Si le regard continuait de suivre le cours majestueux de la voie flaminienne avec ses arcs de triomphes, la vue n'était pas arrêtée comme aujourd'hui par une ligne inélégante, mais elle s'étendait librement à droite et à gauche par delà les monuments qui bordaient la rue. A l'arrière-plan l'on apercevait, quand l'œil se portait au delà des *saepta Iulia*, la forteresse grave et solennelle du Capitole, puis au-dessous des thermes de Constantin les masses du forum de Trajan, puis les thermes eux-mêmes qui étendaient leurs immenses constructions jusque sur le promontoire du Quirinal, plus loin encore les maisons et les monuments du Viminal et de l'Esquilin, alternant avec des jardins.

Au milieu de toutes ces constructions, les basiliques chrétiennes n'occupent encore qu'une place modeste, et plus humbles encore sont les monastères. Églises et couvents, au milieu de la brillante cité, réservaient pour l'intérieur

toute leur décoration. Saint-Pierre, le Latran et quelques autres églises grandioses de fondation impériale offraient, même dans leur aspect extérieur, une heureuse exception.

Mais, avec leur petite apparence, ces nombreux temples et couvents se préparaient à recueillir dans les siècles futurs l'héritage du monde classique. L'empire et la capitale païenne ne se relèveront plus de leur ruine. Toute la splendeur que notre œil a contemplée dans son efflorescence dernière, est irrémédiablement vouée à la ruine. Le destin, qui déjà frappe les plus grandes œuvres de l'esprit en ce centre du monde, est digne à tout jamais de la compassion de l'humanité; mais c'est une consolation de savoir que pour le bien réel de Rome et du monde antique la Providence en conserve et en transforme de nobles parties pour des objets plus sublimes.



Fig. 193. **Portrait en pied d'Auguste, provenant de Prima Porta,** actuellement au Vatican.

Quels sentiments ont dû éprouver en particulier les fils instruits de la Germanie, poussés par la dévotion chrétienne et le culte de saint Pierre à visiter Rome à son déclin, en contemplant sur la voie flaminienne les inscriptions et les monuments qui proclamaient la domination éternelle et universelle de Rome! C'était par cette rue qui les conduisait au sud que passaient d'abord, à leur entrée dans Rome, les pèlerins venus du nord, et ils y avaient largement matière à des comparaisons entre le présent et le passé. Dès leur arrivée les inscriptions, gravées sur bronze, du tombeau d'Auguste magnifiaient l'empereur comme dompteur du monde[1]. Qu'était devenu le sceptre, qu'il porte si fièrement sur sa célèbre statue (fig. 193)?

Des monuments célébraient, aux regards des pèlerins, les triomphes d'antan sur la Gaule, l'Espagne, l'Égypte; ces pays obéissaient à d'autres maîtres. Sur l'arc de triomphe de Marc Aurèle, les Germains pouvaient voir la figure humiliée de leur patrie, la Germanie; ils la retrouvaient en deuil au temple de Neptune parmi les statues des provinces soumises (fig. 194)[2].

[1] Inscription de bronze du *monumentum Ancyranum*.

[2] Notre figure est une photographie de la partie supérieure de la *Germania devicta*. Cf. Burckhardt, *Cicerone*, 7e éd., t. I, p. 137; Baumeister, *Denkmäler des klassischen Alterthums*, t. I, p. 251; *Annali dell' Istituto*, 1883, p. 8.

Comme ils y pouvaient bien reconnaître les traits allemands, ils retrouvaient aussi l'expression des visages du Nord sur les portraits typiques d'esclaves et de prisonniers (fig. 195)[1]. Mais déjà ces barbares de naguère commencent à dicter leurs lois au monde romain; plus encore : ils commencent à unir la conception chrétienne de la vie à la culture latine et ils y joignent une activité



Fig. 194. **La Germanie en deuil.** Loggia dei Lanzi à Florence.



Fig. 195. **Dace du Forum de Trajan,** au Vatican. Photographie.

vivante, une volonté jeune, un esprit d'initiative intelligente; en un mot les qualités nécessaires à l'établissement d'une nouvelle période de morale chrétienne.

VIII. — Procession païenne et chrétienne sur la voie flaminienne.

422. Sur la voie flaminienne se déroulait jadis, à l'époque païenne, la procession solennelle des prêtres et du peuple pour célébrer dans la campagne de banlieue les *robigalia*, destinées à obtenir la protection des dieux pour la moisson. Elles avaient lieu le 25 avril, c'est-à-dire au jour où l'Église chrétienne célèbre la fête de S. Marc.

Après avoir franchi la porte, la blanche théorie suivait la voie flaminienne à travers les champs verdoyants de la plaine tibérine. On laissait à droite les Monti Parioli, où, dès le IIIe siècle, le cimetière chrétien de S. Valentin avait été creusé dans le tuf. Plus loin, l'on traversait le pont Milvius et sur l'autre rive du Tibre on entrait dans la Via Claudia. C'est sur cette voie, au cinquième mille, que se trouvait le bois, objet d'une vénération superstitieuse, consacré à Robigo, dieu de la gelée, qui pouvait justement à cette époque porter préjudice aux fruits des champs. On s'y arrêtait et le flamen Quirinalis sacrifiait à la Canicule un chien roux et une brebis; puis, sur la belle et vaste place, il y avait des courses de jeunes gens et d'enfants [2].

La procession chrétienne du jour de S. Marc se rattachait à cette coutume païenne dans une certaine mesure. Lorsque le rite païen disparut, peut-être même aux derniers temps de son existence, les évêques romains adoptèrent cet usage, mais en le dépouillant de tout sens superstitieux.

[1] Sur le Dace du Forum, cf. Beaumeister, *ibid.*

[2] Becker, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. IV, p. 449 et suiv.

On fit en l'honneur du vrai Dieu une procession religieuse pour obtenir de lui par l'intercession de ses saints la bénédiction des moissons. Voici quel était l'ordre de la procession : on se réunissait dans la ville près de Saint-Laurent in Lucina sur la voie flaminienne, et l'on suivait à peu près le même chemin que les anciens à travers la campagne. L'Église voulut ainsi donner au peuple une haute compensation pour une cérémonie chère à ses aïeux et combattre par là plus victorieusement les quelques restes des conceptions païennes. Au lieu d'hymnes aux dieux, les prairies printanières retentissaient du chant des hymnes ecclésiastiques, du *Kyrie eleison* et des psaumes.

La procession comportait diverses haltes, tant pour donner à ceux qui parcouraient ce long chemin les repos nécessaires, que pour réciter aux lieux convenables des prières solennelles. Le premier arrêt était au cimetière de S. Valentin sous les monts Parioli, où, dès après Constantin, s'élevait une basilique. Puis la route se poursuivait jusqu'au pont Milvius, où avait lieu la seconde station. De l'autre côté du Tibre on ne prenait pas la voie claudienne comme la procession païenne, mais on inclinait d'abord à l'ouest, puis au sud du côté de la ville, afin d'atteindre Saint-Pierre en traversant la plaine au pied du Monte Mario. Un nouvel et dernier arrêt se faisait sur ce chemin à l'oratoire de la Sainte-Croix. Puis on se rendait à la basilique du prince des apôtres ; c'était jour de station et le pape y offrait le saint sacrifice. Il est possible que l'ordre de la procession avec toutes ces particularités ne se soit établi qu'après le VIe siècle ; en tout cas elle se faisait de cette manière assez peu de temps après. On ne se trompera guère en fixant au IVe siècle même l'institution de cette procession [1].

IX. — Église et cimetière de Saint-Valentin sur la voie flaminienne. Nouvelles fouilles.

423. La basilique de Saint-Valentin, au premier mille sur la voie flaminienne, près du cimetière de ce martyr, fut bâtie au IVe siècle par le pape Jules [2]. Dans la première moitié du VIIe siècle l'église fut transformée par le pape Honorius [3] et elle fut consacrée à nouveau par son troisième successeur le pape Théodore [4].

Dans les guides de ce siècle à l'usage des pèlerins, on parle expressément de la beauté et de la grandeur de l'église. Les saints qu'on y vénérait lui valaient un grand respect. " Tu vas par la ville au nord, dit l'Itinéraire de Salzbourg [5], et tu arrives sur la voie flaminienne à la grande basilique restaurée par Honorius, dans laquelle repose le saint martyr Valentin ; plus au nord d'autres mar-

[1] Probst, *Die römischen Sacramentarien*, p. 328 et suiv. Les points d'arrêt et les prières sont donnés dans le *Sacramentarium Gregorianum* de Muratori (*Opera*, éd. d'Arezzo, t. XIII, part. II, p. 618). Pour l'arrêt à l'église de Saint-Valentin, cf. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino* (1890), p. 124; pour l'oratoire de la Croix, cf. Armellini, *Chiese*, 2e éd., p. 839.

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 206, § 50 : *fecit cymiteria III unum via flamminea* (*coemeterium* au sens de basilique cimetériale).

[3] *Itinerarium Salzburgense : basilica magna quam Honorius reparavit* (De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 176).

[4] *Liber pont.*, t. I, p. 333, *Theodorus*, § 128. Cf. Marucchi, *Il cimitero*, etc., *di S. Valentino*, p. 113 et suiv.

[5] *Loco cit.* Cf. l'*Epitome*, dans de Rossi, *ibid. : iuxta viam Flamineam apparet ecclesia mirifice ornata S. Valentini martyris*, etc.

tyrs sont ensevelis sous terre ". Le culte de S. Valentin fit transformer le nom de la porte flaminienne, qui conduisait à son tombeau, en *porta S. Valentini* [1]. Le culte se continua dans ce sanctuaire fréquenté pendant le moyen âge, et sur la colline s'éleva un monastère florissant.

Mais quand, au XIII[e] siècle, on eut porté le corps des saints dans la cité, à l'église de Sainte-Praxède, l'on cessa de visiter l'antique basilique. L'église disparut peu à peu ou fut détruite.

Ce n'est que de nos jours que ses restes vénérables sortirent de l'oubli et de la terre. La découverte de la basilique et de la catacombe chrétienne qui en dépend est un de ces événements que la Rome éternelle réserve comme surprise et comme récompense aux amis de l'antiquité religieuse. Ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont pris part à de telles découvertes, où chaque jour les fouilles révèlent des particularités nouvelles, en gardent une impression toujours vive et ineffaçable. Un court examen de cet important édifice mettra le lecteur au courant de divers détails qui offrent un intérêt général pour la connaissance des mœurs romaines.

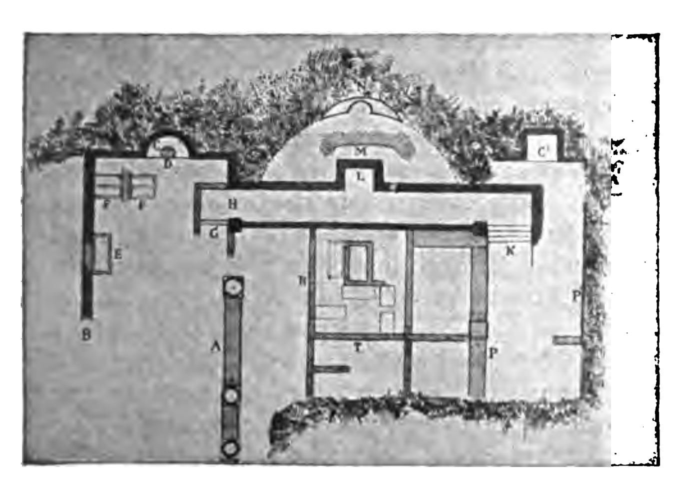


Fig. 196. Plan de la partie exhumée de l'église de Saint-Valentin sur la voie flaminienne.

Dès 1878, Orazio Marucchi, archéologue romain et disciple de de Rossi, avait reconnu au sein de la colline et parmi les diverses catacombes qui l'entouraient la crypte primitive de S. Valentin, tandis qu'auparavant on pensait erronément la trouver dans des galeries situées plus haut dans la colline. Mais ce ne fut que dix ans après, en 1888, que l'on découvrit la basilique, au point même que cet érudit avait indiqué comme son emplacement probable. Lorsqu'on ouvrit la nouvelle rue dite Passeggiata Flaminia, les travaux coupèrent la plaine immédiatement devant le cimetière de la colline et peu à peu ils exhumèrent tout l'intérieur de l'église oubliée, son soubassement, des restes de colonnes, depuis l'abside bâtie dans la colline même jusque vers le vaste atrium. La plus grande partie de l'espace ainsi exhumé dut être comblée de nouveau, mais l'essentiel demeura dégagé, et c'est la partie que montre notre plan (fig. 196) [2].

[1] Je trouve pour la première fois ce nom, mentionné d'ailleurs comme existant déjà, dans la bulle de Marin II pour l'évêque de Sabine Jean, de mai 944 (Jaffé, 2[e] éd., n. 3626). La bulle est imprimée notamment dans Sperandio, *Sabina sagra*, *Docum.* n. 6, p. 331. Marucchi (p. 128) cite d'autres bulles de 955 et 962. Selon lui le nom de *Porta del Popolo* commença d'être en usage au XIV[e] siècle. *Popolo* désigne la population établie dans les champs et jardins de cette région de la voie flaminienne.

[2] Marucchi, *Il cimitero di S. Valentino*, pl. 4; Kraus, *Geschichte der christl. Kunst*, t. I, p. 316.

L'atrium seul n'a pas été dégagé. Il reliait autrefois la voie flaminienne et l'église, et l'éloignement de la rue fait supposer qu'il était d'une grandeur inusitée. C'était là, *ad S. Valentinum in atrio*, comme dit notre source, que la procession de la Saint-Marc faisait son premier arrêt. C'est aussi par là que les pèlerins venus du nord par la voie flaminienne pénétraient habituellement dans le sanctuaire pour visiter l'église du martyr, la première des pieuses stations de Rome qui s'offrit à eux [1].

Les fouilles ont permis de reconnaître les trois nefs, dont la séparation était marquée par les socles de grandes colonnes, disparues pour la plupart (fig. 196 en A). La nef centrale (A, T, P) avait plus de 12 mètres de largeur. Toutes les colonnes étaient renversées. Peu à peu apparurent des restes des très anciens chancels de marbre, des chapiteaux ioniques, des épitaphes des IVe, Ve et VIe siècles, des fragments bien conservés de l'antique pavage de mosaïque, des sculptures des premiers temps de l'église et aussi du moyen âge plus avancé; car les produits de la sculpture des époques les plus diverses avaient fraternisé en paix sous le sol. La nef latérale gauche se terminait par une abside ronde (C), celle de droite par une niche carrée (C').

Devant l'abside de la nef centrale, on voyait les restes de deux constructions particulièrement remarquables : d'abord les traces du chœur rectangulaire surélevé (*chorus cantorum*) commun dans les basiliques, au centre de la nef (R, T). Il reposait sur de très anciens tombeaux, recouverts de dalles de marbre; l'un de ces tombeaux, encore intact, portait une épitaphe du temps de Jules Ier. Derrière le chœur et plus bas on mit à jour une longue galerie, jadis recouverte d'un toit, et qui coupait transversalement l'église (H); des degrés y conduisaient de la nef de droite et de celle de gauche (G, K); elle passait devant les fondements du maître-autel, et l'on constata qu'elle était autrefois éclairée par des lampes posées dans les niches des parois. Elle formait donc une sorte de crypte allongée et c'est l'un des plus anciens exemples que l'on en connaisse à Rome. Elle avait été établie pour permettre d'approcher davantage du corps du martyr : le soubassement du maître-autel derrière le milieu de la galerie était en forme de chambre et doit avoir renfermé S. Valentin dans son sarcophage; la *fenestella* ordinaire permettait sans doute aux fidèles de voir et de toucher le tombeau [2].

424. Il est vraisemblable que le martyr fut tiré sous Honorius de son premier tombeau, qui se trouvait tout près de là, dans le roc même, pour être apporté en ce lieu, et en ce cas on pourrait attribuer à Honorius l'établissement de la remarquable crypte. La sépulture primitive dans la montagne était trop petite et peu favorable à l'affluence de fidèles qui venaient vénérer la relique. C'est sans doute cette raison, jointe au désir de doter d'une église la population des environs, qui avait fait construire par Jules Ier la vaste basilique. Mais on continuait d'aller faire ses dévotions au tombeau et dans les catacombes de la

[1] En parlant de S. Valentin et de S. Zénon à l'occasion de la chapelle dédiée au second dans l'église de Sainte-Praxède, de Rossi emprunte à un manuscrit d'Arezzo l'oraison, que la procession de Saint-Marc adressait à Dieu *ad S. Valentinum in atrio*, comme l'indique le titre; elle contient les mots : *intercedente beato Zenone*.

[2] Voir les relations des fouilles par Marucchi, au *Bull. arch. com.*, 1888, p. 240 et suiv., 429 et suiv., pl. XIX (reproduite dans sa monographie, avec quelques autres). Cf. Marucchi, *Röm. Quartalschrift*, t. III (1889), p. 15 et suiv., 114 et suiv., 305 et suiv.

colline et l'on voit encore l'escalier qui y conduisait. En avant et dans le voisinage immédiat des catacombes, il y avait plusieurs tombeaux païens[1].

Les sépultures chrétiennes formaient deux groupes, séparés des tombeaux païens. Les plus modernes étaient dans et près de la basilique, les plus anciennes près du tombeau du martyr dans les catacombes. Dès avant Constantin, on avait fait un cimetière en creusant dans le tuf cinq galeries rectilignes près du lieu où reposait S. Valentin. Ce n'est qu'après Constantin ou plutôt Jules Ier que les chrétiens déposèrent aussi leurs morts dans la basilique, puis autour de ses murs et dans le long atrium. On voit par les épitaphes, que l'on continua d'ensevelir dans ces derniers lieux jusqu'au VIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où la coutume prévalut d'ensevelir les morts dans la cité.

Le cimetière et la basilique de Saint-Valentin semblent avoir été dans la dépendance du titre de Saint-Laurent in Lucina; et cela serait bien conforme à l'usage de confier la surveillance des cimetières suburbains aux titres urbains qui en étaient les plus rapprochés. On a trouvé du moins parmi les nombreuses épitaphes sur le lieu des fouilles celle d'un prêtre du " titre de Lucina "[2].

Les épitaphes chrétiennes, exhumées des seules parties de terrain traversées par la nouvelle voie, sont au nombre de deux cents, chiffre qui s'augmenterait encore si l'on pouvait extraire celles de l'atrium. On trouve dans le texte de ces épitaphes et de celles qui subsistent dans les catacombes de S. Valentin l'expression touchante de la foi en l'autre vie, d'une piété fraternelle envers les défunts, des vœux que l'on forme pour leur repos éternel. La confiance des chrétiens dans la puissance de l'intercession des fidèles vivants et des saints du Christ est aussi vivement exprimée sur ces pierres[3].

Un autre fait considérable est le témoignage que les inscriptions nous rendent du culte des saints, en particulier de S. Valentin. On lit, par exemple, sur une des dalles la prière à *domnus Valentinus* d'obtenir au défunt " le rafraîchissement "[4], c'est-à-dire le repos dans l'autre vie; une autre inscription dit : " Puisses-tu partager la gloire de Valentin "[5]! Le pape Damase, l'ami des catacombes, est représenté ici au moins par un fragment en l'honneur du saint martyr[6].

Ces inscriptions sont, d'autre part, souvent intéressantes au point de vue historique. L'une d'entre elles, du IVe siècle, contient le nom d'un certain Maxime, *praepositus de via flabinia*. C'était une haute dignité laïque, qui, lors de la réorganisation sous Dioclétien et Constantin de la hiérarchie administrative, remplaça celle de l'ancien *praefectus vehiculorum* de la voie flaminienne. Cette voie devait à son importance commerciale et militaire de posséder depuis longtemps un administrateur de ce genre. Les *praepositi cursuales* formaient une corporation (*militia*) et portaient comme vêtement officiel la chlamyde ou man-

[1] La présence de ces tombeaux explique pourquoi la basilique n'a pas été construite en avant du tombeau, mais de côté; on devait respecter les sépultures païennes. Quant à édifier au-dessus du tombeau lui-même, on en fut empêché par la hauteur et la raideur de la colline et par le défaut de place.

[2] Marucchi, *Röm. Quartalschrift*, t. IV (1890), p. 152.

[3] Marucchi, *Cimitero*, etc., p. 70 (inscriptions de la catacombe), 76 (inscriptions du cimetière).

[4] *Refrigeret tibi Valentinus*, comme on lit ailleurs : *Refrigeret tibi domnus Ippolitus* et *refrigeret Ianuarius*, *Felicissimus*, *Agapitus*.

[5] *Addetur et tibi Valentini gl(oria s)ancti.* Cf. Marucchi, *Bull. arch. com.*, 1888, p. 456, n. 56.

[6] Marucchi, *Röm. Quartalschrift*, t. II, (1888), p. 290 et dans sa monographie, p. 120.

teau attaché sur l'épaule par une fibule. Il faut noter que l'on trouva près de l'inscription de Maxime une fibule d'or, en même temps qu'un reliquaire ou phylactère, également d'or, semblable à ceux que les grands portaient sur la poitrine[1].

Si la partie essentielle de l'église, ainsi exhumée, demeure pour l'avenir un monument précieux des premières années du triomphe de l'Église, les catacombes au contraire trompent l'espoir du visiteur par leur état de ruine. Les possesseurs d'un vignoble qui se trouvait au-dessus — c'étaient les Augustins de la Porta del Popolo, — ont, à une époque qui ne professait que l'indifférence pour ces lieux respectables, établi leurs celliers dans le cimetière et anéanti dans ce but les anciennes constructions chrétiennes et même de vénérables peintures[2].

De très bonne heure la tradition pieuse tissa ses légendes habituelles autour du tombeau du martyr. Elle nous a laissé sur la destinée et le supplice de Valentin des notions fort troubles. Les " actes " du saint[3] forment une partie des récits relatifs aux martyrs de Perse : Marius, Marthe, Audifax et Abacum. " C'est une compilation si barbare et si gauche que l'on ne saurait en discuter l'âge assez récent et qu'il faut l'attribuer au VIe siècle, époque à laquelle si souvent on revêtit d'une forme légendaire les histoires des martyrs, pour composer ces récits où les mêmes faits merveilleux reviennent constamment "[4].

Le seul fait qui paraisse assuré, c'est que S. Valentin souffrit le martyre sous l'empereur Claude II le Gothique[5]. Nous ne connaissons guère aussi que le fait du martyre de S. Zénon, honoré dans l'église que nous venons de décrire comme compagnon de supplice de S. Valentin et dont on a retrouvé le nom sur une dalle de marbre dans la basilique[6]. Comme S. Valentin, S. Zénon était invoqué dans les anciennes prières de la procession de S. Marc.

X. — Les cimetières chrétiens extra-muros.

425. Les catacombes chrétiennes, depuis longtemps si chères au peuple de Rome et aux pèlerins, se virent exposées par les longues guerres des Goths au péril de la destruction. Non seulement la main de l'ennemi y causa des dommages considérables et exigea ces réparations multipliées dont nous avons donné des exemples dans l'histoire du pape Vigile, mais l'insécurité des environs de Rome amena peu à peu les fidèles à cesser leurs visites.

On a déjà remarqué que depuis le siège de Rome par Alaric on ne fit plus

[1] L'inscription chrétienne se trouvait au revers d'une épitaphe païenne. On ignorait jusqu'alors l'existence d'un semblable office pour la voie flaminienne. Cf. Marucchi, *Röm. Quartalschrift*, t. IV (1890), p. 152 ; de Rossi, *Del praepositus di via flaminia*, au *Bull. arch. com.*, 1888, p. 257 et suiv. Il montre notamment que l'office de ce *praepositus* devait être tout à fait distinct de celui, purement ecclésiastique, du *praepositus basilicae S. Valentini*. Une autre épitaphe intéressante, de l'an 404, se réfère à un certain *Iovianus nutritor et papas trium fratrum* (Marucchi, *Cimitero*, p. 85). *Papas* est le titre qui, dans le cours des temps, finit par être réservé aux seuls papes comme expression de leur dignité paternelle.

[2] Marucchi, *Cimitero*, p. 43 et suiv. ; p. 67 : *gli ambulacri barbaramente tagliati.*

[3] *Acta sanct. Boll.*, t. II de février, p. 753.

[4] Marucchi, *Röm. Quartalschrift*, t. III (1889), p. 17.

[5] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 212 ; Allard, *Hist. des persécutions*, t. III, p. 196 et s.

[6] Inscription du Xe siècle : Marucchi, *Cimitero*, p. 125.

d'ensevelissements dans les catacombes; la Rome chrétienne déposa ses morts dans des cimetières en plein air qui se trouvaient au-dessus ou près des catacombes et où s'élevaient des églises plus ou moins grandes, suivant le modèle de la basilique de Saint-Valentin. Les visites aux cimetières avaient à la fois pour objet de prier pour les fidèles défunts et d'honorer les martyrs qui y reposaient. Beaucoup de corps de martyrs, enterrés à une profondeur d'accès incommode, furent alors peu à peu transportés dans les oratoires ou églises qui se trouvaient en plein air au-dessus de leurs tombeaux.

Au VIe siècle la difficulté des temps donna naissance à Rome à la coutume déjà mentionnée d'enterrer les morts à l'intérieur de la cité, nouveauté contraire aux anciens usages et à la loi romaine. Il en résulta une inutilisation des cimetières extra-urbains et par là-même une nouvelle entrave à la fréquentation des anciennes catacombes. Les catacombes reçurent dans la bouche du peuple le nom de "cimetières des martyrs"[1], bien que l'immense multitude des morts qui y étaient ensevelis fussent de simples chrétiens et que les martyrs y fussent beaucoup plus rares; néanmoins ces hypogées jadis fréquentés et célébrés risquaient d'être privés du culte liturgique qu'y accomplissait le clergé.

Ce fut le mérite de Jean III (561-574), noble Romain, de conserver aux vénérables cimetières leur place dans le culte de la cité chrétienne. Le *Liber pontificalis* commence sa biographie avec ces paroles brèves mais significatives : "Il aima et restaura les cimetières des saints martyrs. Il établit que tous les dimanches le Latran pourvoirait ces cimetières de l'oblation, du vin du sacrifice et du luminaire[2]". Cette modeste mesure du pape Jean possède du moins, comme l'a montré de Rossi[3], l'importance d'un point de repère dans l'évolution du culte des cimetières romains.

Ce que ce pape avait établi demeura observé pendant plus de deux siècles : la célébration de la messe dominicale dans une église élevée sur chaque cimetière. Le prêtre était fourni par le titre urbain dont dépendait le cimetière, et les objets nécessaires par le Latran, centre de tous les titres romains; l'*arcarius* et le *vestararius* du pape avaient à y pourvoir.

Ce n'était pas là une simple précaution pour empêcher le culte de s'éteindre dans les catacombes, mais une mesure qui facilitait à la population de la campagne voisine l'accomplissement du devoir dominical, puisque sans doute l'état de guerre que l'on venait de traverser avait porté atteinte aux usages sur ce point. On voit par exemple, au temps de Grégoire Ier (590-604), un prêtre se rendre chaque dimanche à la catacombe de Saint-Pancrace sur la voie aurélienne pour célébrer une messe dans l'église au-dessus du cimetière, et on ne se trompera pas en supposant que ce prêtre appartenait à l'un des titres les plus voisins de la colline et de la porte aurélienne : Saint-Chrysogone, Sainte-Cécile, ou Sainte-Marie transtibérine[4].

[1] Le nom de *coemeteria sanctorum martyrum* qui devint d'un usage de plus en plus commun contribua certainement à créer l'opinion, prédominante aux XVIe et XVIIe s., que les catacombes étaient toutes pleines de corps de martyrs.

[2] T. I, p. 305, *Iohann.* III, § 110 : *Hic amavit et restauravit cymiteria sanctorum martyrum. Hic instituit, ut oblationem et amula vel luminaria in easdem cymiteria per omnes dominicas de Lateranis ministraretur* (éd. Mommsen, p. 157).

[3] *Roma sotterr.*, t. I, p. 218 et suiv.; t. III, p. 515 et suiv.

[4] S. Grégoire, *Registr.*, l. IV, n. 18; Jaffé, n. 1290. D'après cette lettre le prêtre ne remplit pas régulièrement son obligation et le pape est obligé de prendre d'autres mesures.

Il était dans la marche naturelle des choses que depuis longtemps le service religieux dans les catacombes et leur surveillance fussent répartis entre les titres romains, de telle manière que chaque catacombe fût soumise au titre le plus voisin. Les cures urbaines choisirent et établirent naturellement dès l'origine leur propre cimetière aussi près que possible, c'est-à-dire devant la porte la plus proche; et il va de soi que les prêtres de ces titres en conservèrent entre leurs mains l'entretien et l'administration. D'autre part on s'explique assez facilement que la plus célèbre des catacombes ait appartenu à la communauté chrétienne, comme corps : ce fut celle de Saint-Calixte, où les papes étaient enterrés au III[e] siècle; elle n'était subordonnée qu'au clergé du pape et le " premier diacre du siège apostolique " en avait la direction.

Le service du clergé des titres dans les sanctuaires cimetériaux prit un développement et une extension tout particuliers pour les trois principales basiliques extra-muros : Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Laurent; ces basiliques funéraires réclamaient des mesures particulières, vu le nombre des fidèles et des pèlerins qui s'y pressaient.

Dès le temps de Simplice, on institua pour ces trois basiliques un service de semaine complet, auquel devaient pourvoir des titres déterminés; on adjoignit aux prêtres des religieux pour l'office de chœur, qui fut confié à des monastères dans le voisinage immédiat de ces basiliques. A Saint-Pierre les prêtres semainiers étaient fournis par des titres de la sixième et de la septième région, à Saint-Paul par ceux de la première, à Saint-Laurent par ceux de la troisième. Bien que, faute de sources, la circonscription des régions ecclésiastiques soit mal connue, il est néanmoins avéré que celles que nous venons d'indiquer étaient topographiquement fort voisines des trois grandes basiliques qui leur étaient assignées. On doit donc reconnaître que le système adopté pour ces basiliques était une continuation de l'ancien, encore en vigueur sous Jean III, qui voulait que les cimetières extra-muros fussent commis à la garde des titres les plus voisins [1].

C'est un fait remarquable que ce système se conserva jusque dans le moyen âge avancé, malgré tous les changements.

Nous le voyons par Pierre Mallius; il énumère au XII[e] siècle [2] les sept " cardinaux prêtres " qui avaient à pourvoir à tour de rôle, jour par jour, au service semainier dans les trois basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent; ces " cardinaux prêtres " ne sont que les prêtres des anciens titres, auxquels à l'époque de Mallius avait été attaché d'une manière fixe le nom de " cardinaux ". Parmi les cardinaux fonctionnant à Saint-Pierre, cinq [3] sur sept, d'après sa liste, appartenaient encore aux titres de la sixième et de la septième région et par conséquent aux quartiers de la ville désignés par Simplice; pour Saint-Paul quatre [4] sûrement, et probablement cinq [5] sur sept

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 249, *Simplicius*, § 72 : *Hic constituit ad sanctum Petrum apostolum et ad sanctum Paulum apostolum et ad sanctum Laurentium martyrem ebdomadas, ut presbyteri manerent, propter penitentes et baptismum : regio III ad sanctum Laurentium*, etc.

[2] Au t. VII de juin des *Acta sanct. boll.*, p. 46*, n. 134. Cf. Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 250, n. 5.

[3] Ceux de Sainte-Marie transtibérine, de Saint-Chrysogone, de Sainte-Cécile, titres de la septième région, de Saint-Laurent in Damaso et de Saint-Marc, titres de la sixième.

[4] Ceux de Sainte-Sabine, de Sainte-Prisque, de Sainte-Balbine, des Saints-Nérée et Achillée.

[5] Celui de Saint-Sixte.

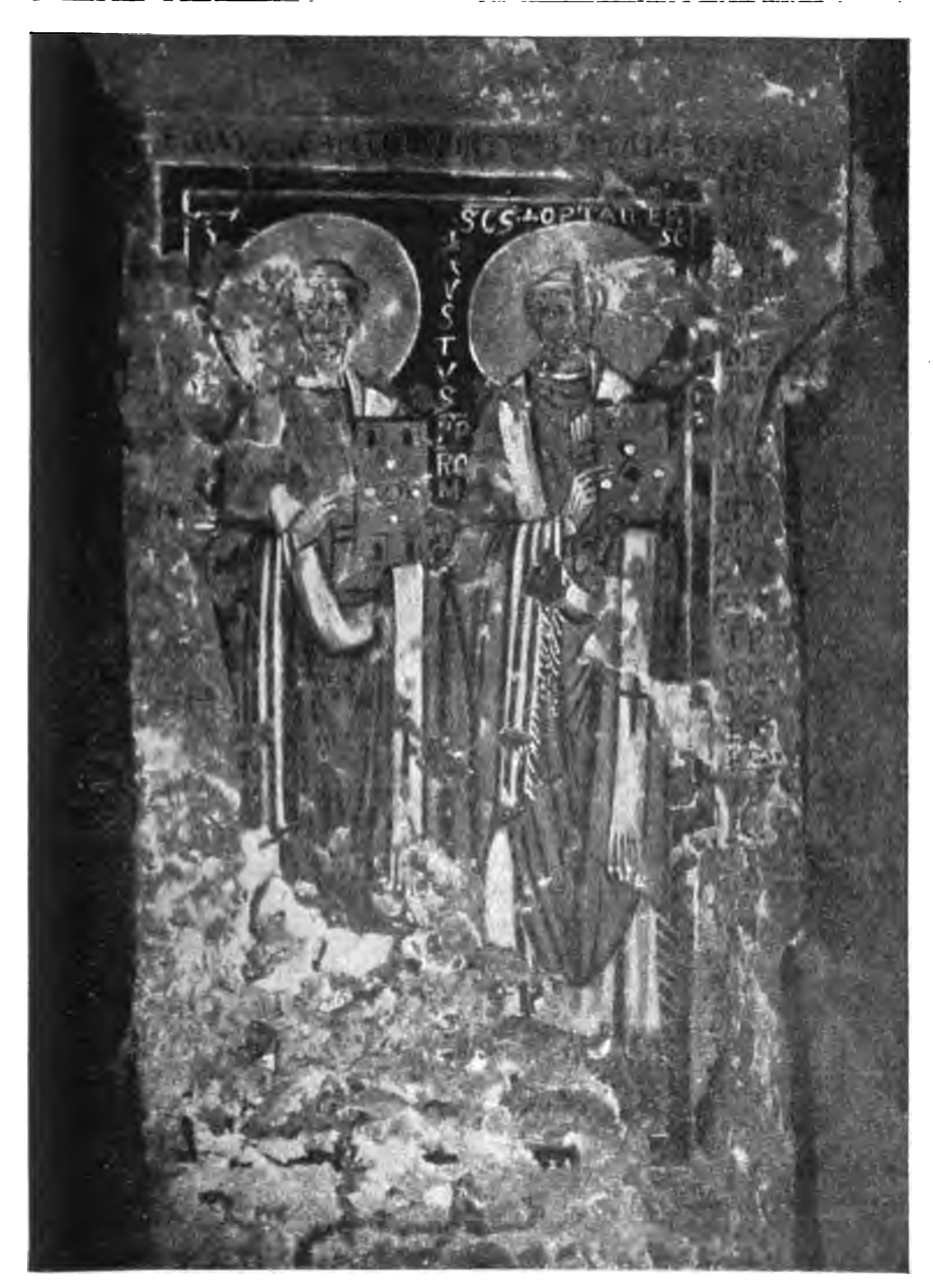


Fig. 197. **Sixte II et Optat,** peinture des Catacombes du temps de Jean III.

appartenaient de même à la première région. Pour Saint-Laurent seul, les rapports s'étaient modifiés davantage ; mais on peut en donner la raison particulière : on avait en effet un service analogue de semaine par les cardinaux

prêtres pour la basilique de Sainte-Marie Majeure, située assez près de la porte de Saint-Laurent; et il en résulta que des titres, chargés de pourvoir Saint-Laurent, furent appelés au service de Sainte-Marie Majeure, église d'une dignité supérieure; et c'est ce qui obligea de modifier les dispositions relatives au clergé de Saint-Laurent.

Jusqu'au seuil de la période d'Avignon, le service continua d'être assuré dans ces églises de la façon dont il était sorti de l'administration des plus anciens cimetières. Il fallut le long séjour des papes en France pour détruire cette institution vénérable, comme tant d'autres vieux usages de la capitale chrétienne [1].

La mesure prise par Jean III après les guerres des Goths pour la célébration régulière du saint sacrifice dans les catacombes doit être considérée à la lumière de toute cette évolution : elle se montre ainsi dans toute sa signification et apparaît comme un acte qui rattache à la vie de l'église romaine le culte des catacombes, sur le fondement des anciennes institutions existantes. Les cimetières souterrains si importants pour Rome et pour les pèlerins chrétiens furent par là garantis pour longtemps contre l'oubli et la ruine, qui finirent pourtant par faire leur œuvre.

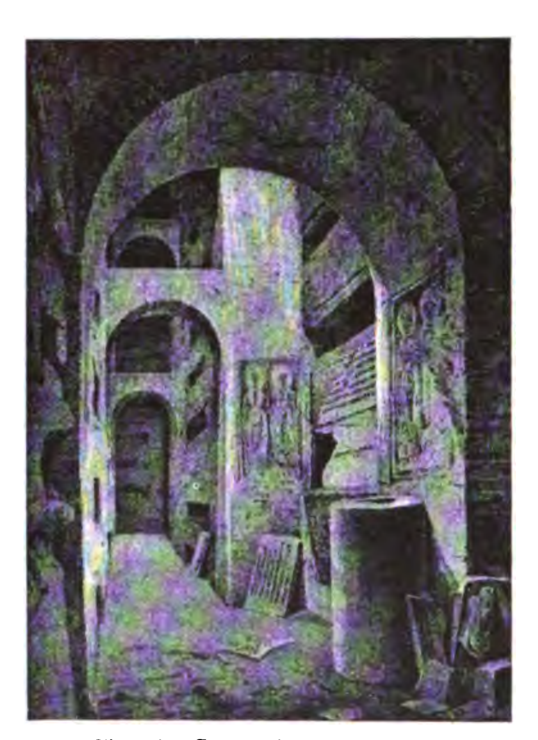


Fig. 198. **Crypte de saint Corneille dans la Catacombe de Calixte,** d'après de Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. 5.

427. Jean III, "l'ami et le restaurateur des cimetières", s'acquit de nouveaux mérites par les embellissements qu'il y apporta. C'est à son époque qu'appartiennent les portraits de deux papes martyrs et de deux saints africains, qui ornent, dans la catacombe de Saint-Calixte, les murs de la crypte de saint Corneille. L'une de ces fresques nous représente les figures dignes et graves du pape Sixte II et de l'évêque Optat (fig. 197) [2] et l'autre celles du pape Corneille et de l'évêque Cyprien.

Sur la première nous lisons ces paroles du psaume 58, qui résonnent comme un écho de reconnaissance pour les secours obtenus dans les difficultés que venaient de traverser Jean III et son époque : "Je chanterai votre force et j'exalterai au matin votre miséricorde, parce que vous vous êtes fait mon aide

[1] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 528 et suiv.

[2] Wilpert, *Katakombengemälde*, pl. 256; cf. du même, *Un capitolo di storia del vestiario*, dans l'*Arte*, 1898, p. 105. Les personnages sont désignés par les mentions SCS SVSTVS PP. ROM., SCS OPTAT. EP. Sur le pallium des deux figures voir la note 1 de la p. 67. C'est Mgr Wilpert (l'*Arte*, 1898, p. 100) qui date de Jean III la peinture.

et mon refuge au jour de ma tribulation " [1]. Les quatre papes et évêques sont vêtus de la même façon et portent encore l'habit des sénateurs de l'époque en tenue ordinaire et non pas de cérémonie. On reconnaît leur tunique à manches et par-dessus la dalmatique et la *paenula* ou *planeta*. La partie la plus remarquable de leur vêtement est la large bande de laine blanche du pallium à croix noire, jeté sur les épaules de façon qu'un des bouts retombe par devant et l'autre par derrière. Les têtes portent une large tonsure; les bras tiennent le livre des évangiles orné de pierres précieuses.

Peut-être est-ce à ce même pape qu'il faut faire honneur de toute la restauration de cette crypte. Notre figure 198 [2] la montre dans l'état où elle fut découverte en 1852 par de Rossi et offre notamment le tronc de colonne qui avait servi à soutenir la table d'autel ou le bassin à huile qui alimentait les lampes devant le tombeau du saint.

XI. — La Catacombe de Prétextat.

428. Jean III semble avoir eu pour le cimetière de Prétextat une prédilection toute particulière. Lorsque, au temps du gouvernement de Narsès, Rome, par suite de ses querelles avec ce gouverneur, se vit menacée d'une nouvelle tempête, Jean se retira, par mesure de sûreté, dans le cimetière de Prétextat. " Il y demeura longtemps, dit le *Liber pontificalis* [3], et y consacra des évêques ".

Il ne saurait naturellement être question d'un séjour sous terre; car le nom de cimetière s'appliquait aussi aux constructions au-dessus de la catacombe et qui, outre les églises et oratoires, pouvaient comprendre des locaux d'habitation parfois assez nombreux et assez grands. Aujourd'hui encore il existe au-dessus de la catacombe de Prétextat des restes considérables de bâtiments ecclésiastiques de l'époque post-constantinienne et peut-être du VIe siècle, notamment une vaste salle en partie écroulée, avec de hautes niches voûtées; elle semble avoir eu la forme d'une croix grecque, se rapprochant ainsi par le plan de l'église des Apôtres dédiée à Rome par Jean III.

D'ailleurs, dans le voisinage immédiat de cette ancienne catacombe chrétienne, il y avait d'antiques villas qui pouvaient offrir un asile au pape fugitif.

La catacombe de Prétextat et ses grandioses alentours se prêtent assez bien à représenter à l'imagination le tableau de l'état où se trouvait à l'époque un lieu tout ensemble du culte religieux et de la magnificence classique; ces deux points frappent vivement encore le souvenir et l'on pourrait dire les yeux du visiteur contemporain : le culte de l'ancien christianisme et la prodigalité de luxe de l'époque païenne; il serait difficile de trouver des contrastes

[1] Mgr Wilpert lit l'inscription : † ECO AV(TEM) CANTABO BIRTVTEM TVAM ET EXALTABO MANE MISERICORDIAM TVAM QV(I)A FACTVS SET (pour *est*) SVSCEPTRO (pour *susceptor*) MEVS ET REF(V)G(IVM) MEVM I(N) DI(E TRIBVLATIONIS MEAE).

[2] L'épitaphe du pape Corneille (fig. 71) est celle que l'on voit au-dessus du tronc de colonne.

[3] T. I, p. 305, § 110 : *Tunc sanctissimus papa retenuit se in cymiterio SS. Tiburtii et Valeriani, et habitavit ibi multum temporis, ut etiam episcopos ibidem consecraret*, etc. Les deux saints avaient au-dessus du cimetière de Prétextat une petite église, mentionnée dans les itinéraires du VIIe siècle (De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 180, 181). Sur la situation du cimetière, cf. de Rossi, *Bullett. arch. crist.*, 1872, p. 47 et suiv.

moraux et matériels plus tranchés. Longtemps avant que l'abandon eût commencé de frapper les palais et les riches jardins, quand ils étaient encore dans toute leur splendeur, déjà reposaient dans le sein de la terre, dans les galeries funéraires chrétiennes, presque sous les villas, les martyrs vénérés de la nouvelle religion qui prendra l'héritage des maîtres de la veille, et qui est destinée à continuer leur glorieuse histoire, dans un sens meilleur.

Les saints de la catacombe de Prétextat reposaient dans un des sites les plus beaux et les plus remarquables de Rome.

Le cimetière est au côté oriental de la voie appienne, à main gauche du voyageur qui va de la basilique de Saint-Sébastien à l'église de Saint-Urbain. L'horizon est limité par les riantes collines albaines; à droite s'élève majestueusement le tombeau païen en forme de rotonde de Caecilia Metella. Dans l'enfoncement s'étend le cirque de Maxence, encore conservé, avec ses immenses murailles circulaires; tout près et au premier plan se dresse l'élégant héroon de Romulus, fils de Maxence.

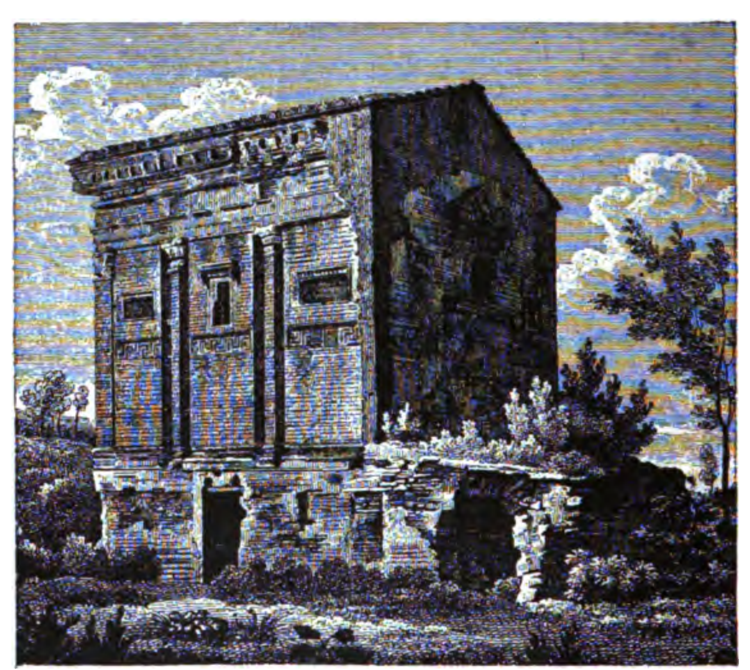


Fig. 199. **Tombeau païen, dit le temple du Deus Rediculus, sur la voie appienne,** d'après une ancienne gravure de Parboni.

L'église même de Saint-Urbain, qui de la colline d'en face regarde la tranquille surface du cimetière, est un monument d'origine antique et non chrétienne. C'était une annexe des propriétés d'Hérode Atticus qui s'étendaient sur ce point : temple ou peut-être mausolée d'Annia Regilla, femme d'Hérode.

Ce personnage avait été l'un des maîtres de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Le domaine qu'il établit sur ce territoire se rattachait au *pagus Triopius*, colonie agricole. La villa et ses riches constructions se trouvaient plus à droite, immédiatement contiguës à la voie appienne, où une fière rangée de colonnes en cipollin formait la bordure. Plus à gauche, dans la direction de Rome et du beau vallon de Caffarella, se trouvait le point central du cimetière souterrain des chrétiens. Le ruisseau rêveur qui court dans la vallée a reçu le nom d'Almo; une antique grotte bien conservée s'appelle poétiquement grotte de la nymphe Égérie. Les chênes rouvres font une couronne pittoresque à la colline en face de Saint-Urbain; on en a fait un bois sacré (Bosco Sacro) et le tombeau

classique en briques qui est au nord a pris le nom célèbre de temple du dieu Rediculus (fig. 199)[1]. Pour n'avoir aucune valeur historique, ces désignations n'en ajoutent pas moins un ornement à ce lieu, que ses monuments, les souvenirs qu'il évoque et ses beautés naturelles rendent également attrayant.

429. Pourquoi le cimetière a-t-il reçu le nom de Prétextat et quel était ce personnage, c'est ce qu'on ignore également.



Fig. 200. **Les Saisons, fresque de la catacombe de Prétextat,** d'après Garrucci, *Arte crist.*, pl. XXXVII, fig. 1.

Parmi les saints que renferme la catacombe, le premier à y avoir été déposé semble être le tribun Quirin, condamné au martyre, avec sa fille Balbine. On place leur supplice à l'époque d'Hadrien. Une trentaine d'années plus tard,

[1] Lanciani pense que ce pourrait être le mausolée d'Annia Regilla.

l'un des fils de la sainte matrone Félicité, le martyr Janvier, y reçut la sépulture. Le tombeau de saint Janvier, dont de Rossi a retrouvé la grande épitaphe en caractères damasiens (fig. 78), est la crypte la plus monumentale que la catacombe offre au visiteur et présente par ses fresques une importance particulière (fig. 200)[1].

Dans ce cimetière furent ensuite déposés des martyrs que nous font connaître les actes de sainte Cécile : Valérien, Tiburce, Maxime, Urbain, évêque et peut-être pape, auquel était dédiée l'église, et beaucoup d'autres témoins de la foi, victimes de la même persécution.



Fig. 201. **Reconstitution du tombeau des saints Félicissime et Agapet dans la catacombe de Prétextat.**

C'est aussi là que, sous Valérien, le pape Sixte II fut arrêté pendant la célébration du saint office et massacré sur sa chaire de pierre, là ou dans la catacombe de S. Calixte. Ses diacres Félicissime et Agapet et quelques membres du bas clergé, tombés avec lui témoins de la foi, furent enterrés dans ces galeries. Le tombeau des deux diacres, dont on a l'épitaphe métrique de Damase[2],

[1] Notre fig. est une simple esquisse. Cf. la reproduction photographique de Wilpert, *Katakombengemälde*, pl. XXXI, fig. 2; XXXII-XXXIV. Cf. de Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1863, p. 4; Kraus, *Geschichte der christl. Kunst*, t. I, p. 205 et suiv.

[2] L'inscription conservée par d'anciennes copies (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 66) dit : *Aspice et hic tumulus retinet celestia membra | Sanctorum, subito rapuit quos regia celi. | Hi crucis invicte comites pariterque ministri, | Rectoris sancti meritumque fidemque secuti, | Etherias petiere domus regnaque piorum. | Unica in his gaudet romane gloria*

était flanqué de deux colonnes de porphyre et fermé d'une barrière de marbre; il a été restitué par des études attentives dans son état primitif (fig. 201)[1]. Autour des saints étaient enterrés dans les galeries du cimetière d'innombrables chrétiens.

Telle était la catacombe que Jean III avait mis sans doute tout son zèle à conserver et au-dessus de laquelle il résolut d'établir sa résidence, quand il eut été chassé du Latran.

XII. — Les plus anciens cimetières intra-muros de la Rome chrétienne.

430. Si nous revenons à la ville pour y chercher les plus anciens cimetières chrétiens, nous trouverons qu'ils ne sont guère antérieurs à Jean III, dont le pontificat peut être désigné comme l'époque où se fixa l'usage d'enterrer à l'intérieur de la ville.

Sa première année de gouvernement tombe juste avant la dernière épitaphe datée du cimetière de Saint-Calixte extra-muros (560)[2] : signe que vers cette époque cessa l'enterrement régulier hors des murailles. C'est aussi pendant son gouvernement, en 567, que se rencontre la plus ancienne inscription datée d'un cimetière intra-muros, celui de l'Esquilin entre les thermes de Dioclétien et l'église de Saint-Eusèbe. L'inscription a été trouvée à sa place en 1691, entre des tombeaux chrétiens, dans l'ancienne villa Peretti, aujourd'hui Massimi[3]; les nouveaux travaux pour l'établissement du quartier de l'Esquilin ont mis au jour d'autres épitaphes fort anciennes de ce grand cimetière.

Dans cette région s'étendaient jadis une série de vastes jardins parmi lesquels on mentionne les *horti Maecenatis* et les *horti Lamiani*. Les quartiers non bâtis de Rome semblèrent s'offrir d'eux-mêmes pour l'établissement de cimetières.

L'illustre Mécène, en installant en ce lieu ses jardins, y avait trouvé de nombreux puits funéraires, les *puticuli* de l'ancienne Rome, établis hors et tout près de l'enceinte de Servius qui passait là, et par conséquent extérieurs à la cité primitive. Mécène employa une énorme quantité de terre à combler ces cavités souterraines qui empestaient le voisinage. Et c'est au-dessus qu'il installa ses jardins dont la richesse et le charme enchanteur contrastaient singulièrement avec le sous-sol[4]. On en a conservé une serre qui en occupait à peu près le centre. Ce monument, décoré de belles fresques, a été mis au jour dans les nouvelles fouilles de l'Esquilin. Il s'appuyait en partie sur les blocs de la muraille de Servius : c'est le monument qu'on désigne habituellement sous le nom d'*auditorium* de Mécène[5].

---

plebis, | *Quod duce tunc Christo Christi meruere triumphos,* | *Felicissimo et Agapito Damasus.*

[1] Dessin de R. v. Kanzler, *Restituzione architettonica della cripta dei SS. Felicissimo ed Agapito* (*Nuovo Bull. arch. crist.*, I, 1895), p. 172 et suiv., pl. IX-X. Outre les colonnes et les barrières de marbre, toute l'ornementation est connue par des fragments.

[2] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 557.

[3] *In hortis Perettianis, nunc Negronianis* (et depuis Massimi) : De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 218, d'après Blanchinus, *Anastasii Vitae pontif.*, t. III, p. 300. Cf. Gatti, *Bull. arch. com.*, 1889, p. 392.

[4] Horace, *Satir.*, l. I, carm. 8 : *Huc prius angustis eiecta cadavera cellis*, etc. Cf. Nibby, *Roma antica*, t. II, p. 339.

[5] C. L. Visconti, *Bull. arch. com.*, 1875, p. 137 et suiv., pl. L'*auditorium* est au croisement de la Via Merulana et de la Via Leopardi.

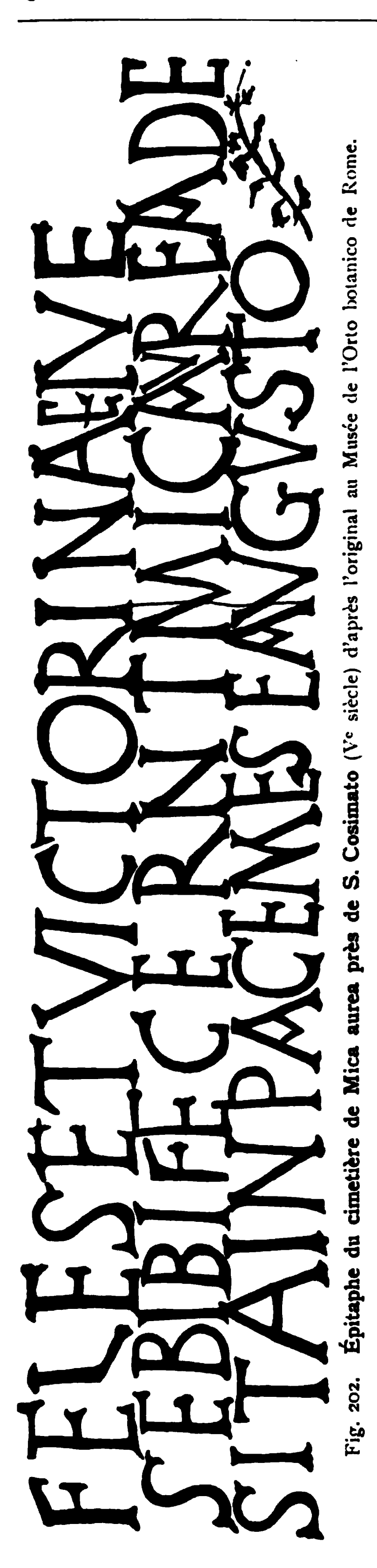


Fig. 202. Épitaphe du cimetière de Mica aurea près de S. Cosimato (Ve siècle) d'après l'original au Musée de l'Orto botanico de Rome.

Une nécropole chrétienne et l'église de Saint-Eusèbe remplacèrent donc la magnificence disparue des jardins, et les chrétiens rendirent au lieu la destination qu'il avait eue primitivement; mais la sépulture chrétienne fut incomparablement plus honorable et plus digne que celle de l'époque païenne. Elle répondait à la noblesse de l'homme, telle que l'Église l'avait fait connaître. Les tombeaux même pour les plus pauvres n'étaient plus d'horribles fosses où l'on jetait pêle-mêle les cadavres, mais des cercueils séparés, étroits, mais propres, régulièrement couverts d'un toit en équerre, murés de briques et enfoncés à une petite profondeur dans la terre. Les grands et les humbles recevaient la même bénédiction, le même adieu liturgique de l'Église, si bien exprimé dans les prières pour la paix éternelle, la *pax* de l'au-delà.

Quand on célébrait la station dans l'ancien titre de Saint-Eusèbe, alors en quelque sorte l'église du cimetière (le missel romain marque encore cette station au vendredi après le quatrième dimanche de Carême), on y lisait, comme aujourd'hui, l'évangile de la résurrection de Lazare. Les raisons de ce choix, si obscure qu'en paraisse l'origine à l'époque actuelle, ne sont pas malaisées à comprendre pour qui remonte à l'histoire primitive du lieu. Représentons-nous la procession traversant, pour aller à la messe de Saint-Eusèbe, le vaste cimetière, le principal peut-être de Rome. Quoi de plus naturel que la liturgie, dans sa langue consolatrice et suggestive, en prît texte pour crier aux morts, par la bouche du diacre, à l'Évangile, la parole du Christ à Marthe, la sœur de Lazare : " Je suis la résurrection et la vie " et aussi la parole adressée à Lazare : " Lazare, sors de là! " cette parole toute-puissante, dont l'accomplissement pour Lazare offre à tous les chrétiens une promesse et une espérance?

431. Nous connaissons à Rome un autre cimetière chrétien, un peu plus ancien que le précédent, dans l'ancien camp prétorien. Il pourrait remonter aux temps de Théodoric, à en juger par une marque de brique de ce roi, trouvée autrefois dans un des tombeaux chré-

tiens de ce lieu. En 1863, on découvrit encore d'anciennes sépultures chrétiennes dans les petits bâtiments habités jadis par les prétoriens[1].

Les prétoriens avaient été supprimés sous Constantin. L'immense rectangle occupé à l'intérieur de l'enceinte par leur camp, entre les portes nomentane et tiburtine, servit encore un certain temps à des objets militaires. Au IVe siècle on n'y enterrait pas; mais il est fort possible qu'à la fin du Ve siècle et pendant l'époque gothique on ait utilisé l'emplacement à cet effet. Ce champ, presque isolé de la ville par ses murailles, put fournir une transition naturelle et facile entre l'ensevelissement hors des murailles et l'ensevelissement dans la ville même.

Le quartier sur la rive droite du Tibre posséda également dès les dernières années du VIe siècle son cimetière chrétien à l'intérieur de la cité.

✝ HICESTLOCVSFOR
TVNATIETLVCIEINQVO
IACETFILIA·EORVMGEM
PLM
MVLAQVIVISIT·AN·X·ET
QVIHVNCLOCVMBIO
LABERITABETPARTECVMIVDA

Fig. 203. **Épitaphe du cimetière du Colisée** (VIe-VIIe siècle), d'après l'original au Musée de l'Orto botanico.

Ce n'est qu'en 1889 qu'on en a trouvé la première preuve dans le voisinage de San-Cosimato in Trastevere : c'est l'épitaphe, de la fin du VIe siècle vraisemblablement, d'un Félix et d'une Victorine; nous la reproduisons (fig. 202) à cause de son importance et comme spécimen d'écriture de l'époque[2].

Félix ou, comme il s'appelle dans l'inscription, Feles et sa compagne ont été enterrés dans la *Micaurea*, c'est-à-dire *Mica aurea*, nom qui désignait au moyen âge la vallée orientale du Janicule avec ses sables dorés; et c'est de là que les églises de San-Cosimato et de Saint-Jean della Malva[3] reçurent à une

[1] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 218, traite des anciennes fouilles racontées par Lupi (*Dissert.*, t. I, p. 65) et des nouvelles exécutées par Mgr de Mérode, ministre de la guerre du pape.

[2] *Eive* pour *sive*, *se bibi fecerunt* pour *se vivis fecerunt*, *in pacem* pour *in pace* etc., sont caractéristiques d'une époque de décadence, comme l'exécution et le formulaire.

[3] *Della malva* serait une corruption de *Mica aurea*.

époque ancienne le surnom de *in mica aurea*. L'épitaphe ci-dessus, qui a fait connaître le cimetière, est aussi le plus ancien témoignage de ce nom, qui date probablement de l'époque classique [1].

Le quatrième et dernier cimetière du VI[e] siècle a été enfin mis au jour tout récemment, en 1895, à un des points les plus célèbres de l'ancienne Rome, au nord du Colisée, sous les thermes de Titus. Des tombeaux chrétiens furent installés d'assez bonne heure en ce lieu, au cœur de la ville monumentale, au pied de l'Oppius et non pas sur les décombres et la terre qui commençaient à recouvrir sur ce point le sol ancien, mais sur la superficie même des environs du Colisée. Il est vraisemblable qu'une église érigée en ce lieu y a groupé autour d'elle les sépultures; les briques des tombeaux furent empruntées aux monuments anciens, comme en font foi leurs estampilles classiques : neuf estampilles appartenaient à l'époque de Théodoric et c'est dans cette période et dans les années suivantes qu'on peut placer avec vraisemblance l'installation des tombeaux.

Dans ces fouilles un objet attira spécialement l'attention : c'est un tombeau isolé, presque en forme de coffre, et pourvu d'un couvercle voûté. L'inscription en beaux caractères mais en mauvais latin de la fin du VI[e] ou du commencement du VII[e] siècle disait que c'était là " le lieu de Fortunat et de Lucie, où repose en paix leur fille Gemmula, âgée de dix ans " et contenait cette sévère menace : " Que celui qui violera ce lieu, partage le sort de Judas " (fig. 203) [2].

432. Des formules de ce genre et même encore plus énergiques pour protéger les tombeaux, s'introduisent justement de plus en plus à la fin du VI[e] et au VII[e] siècle dans les épitaphes des fidèles : l'antiquité chrétienne ne les connaissait pas encore; jamais on ne les rencontre dans les catacombes. L'usage qui se généralisa au VI[e] siècle d'enterrer dans la ville leur donna naissance par le danger que les tombeaux couraient plus qu'autrefois d'être violés soit par les passants, soit par l'établissement de constructions nouvelles, soit de toute autre manière [3].

Les épitaphes commencent d'ailleurs, dès cette époque, d'accuser une réelle décadence tant pour le fond que pour la forme des lettres et pour l'exécution, malgré de nombreuses exceptions.

Au lieu de l'usage classique de la pluralité des noms on n'en donne plus qu'un seul à une personne. On en a des exemples dans les deux inscriptions de la *Mica aurea* et du Colisée. Le texte de l'inscription est presque toujours précédé de la croix. La tournure la plus fréquente est le simple " Ici repose " ou " Ci-gît ", ou " C'est ici le lieu ", etc. L'ancien *in pace* trouve ici souvent sa place. La date est également un indice d'une nouvelle époque. Il est de plus en plus rare de trouver mention des calendes, des ides et des nones, d'un usage si

[1] Gatti, *Della Mica aurea nel Trastevere* (*Bull. arch. com.*, 1889, p. 392).

[2] Gatti, *Notizie degli scavi*, 1895, p. 203; *Bull. arch. com.*, 1895, n. 122 : † *Hic est locus Fortunati*, etc. *Qui hunc locum biolaberit, abet parte cum Iuda.* Remarquez : *visit, biolaberit, abet, parte*, pour *vixit, violaverit, habet, partem.* L'établissement de la nouvelle rue a fait disparaître le tombeau; on en voit une partie assez mal imitée au Musée de l'*orto botanico*, sur le Cœlius. Le tombeau était situé devant le dernier pilastre oriental de l'atrium des thermes de Titus découverts à l'époque.

[3] Gatti, *Bull. arch. com.*, 1895, p. 123, donne des exemples empruntés au *Corpus*, à de Rossi, *Inscr. christ.* et à Fabretti, *Inscr. antiquae.*

fréquent dans l'ancienne langue; on compte plus volontiers d'après les jours du mois. On accorde d'ailleurs de moins en moins d'attention à la date du mois et à l'indication du temps de la mort : l'épitaphe de Mica aurea s'en tient à l'indication très générale du mois d'août pour la date de la mort et l'épitaphe du Colisée s'abstient de toute donnée chronologique.

Les quatre cimetières susmentionnés n'étaient naturellement pas les seuls à Rome : beaucoup d'églises, et surtout des titres, ont dû grouper autour d'elles des sépultures. L'atrium de l'église invitait à utiliser dans ce but son spacieux quadrilatère. Avec le temps on alla plus loin encore et on coucha les morts çà et là, entre les maisons et les vieux monuments de la ville en ruines.

433. Ces tombeaux chrétiens, le plus souvent pauvres et très modestes, commencent à former un contraste frappant avec les monuments de la ville, toujours fiers et grandioses, même dans leur abandon.

Mais, en dépit de ce contraste, une certaine parité de sort n'en unit pas moins monuments et sépulcres. A côté des tombeaux que partout élèvent les chrétiens, la Rome monumentale peu à peu meurt et se change aussi en un tombeau; la culture classique disparaît, la vie antique s'éteint; il ne sied pas mal à la cité mourante de donner place en son sein à ses citoyens défunts et de les laisser dormir près de leurs sanctuaires.

En contemplant la Rome d'alors on ne pouvait guère échapper à la pesante importunité des pensées funèbres; nous le voyons dans les écrits des contemporains. A Rome notamment on sentait profondément le mal dont l'invasion lombarde en Italie menaçait les villes qui commençaient à peine à se relever et les campagnes en train de ressusciter péniblement. Même chez les sages qui s'élevaient au-dessus de leur époque, la désolation et l'épouvante étaient si grands qu'ils acceptaient volontiers l'idée de la fin prochaine du monde.

CHAPITRE V.

L'Invasion des Lombards en Italie.

434. Redemptus, évêque de Ferentum au nord de Rome, racontait à Grégoire le Grand, avant son exaltation au pontificat, que, faisant la visite de ses paroisses, il avait été surpris par la nuit près du tombeau du martyr Eutychius, qu'il avait dû s'y installer pour la nuit et que vers minuit le saint lui était apparu et lui avait crié : " Veilles-tu?" Sur sa réponse affirmative, le saint avait ajouté : " La fin de toute chair est arrivée "[1].

Dans le trouble universel, on rapprochait volontiers de ce récit d'évêque, qui faisait le tour du monde, certains signes célestes effrayants que plusieurs prétendaient avoir observé la nuit : apparitions de javelots flamboyants et d'escadrons armés venus du nord et qui passaient au firmament. C'étaient les Lombards, c'était le présage du malheur de l'Italie, disait-on, après leur invasion terrible, en se rappelant ces prodiges[2].

---

[1] Grégoire, *Dial.*, l. III, c. 38.

[2] *Ibid.*, et *Hom. 1, in Evang.*, c. 1.

" Comme une épée tirée du fourreau, — dit un témoin terrifié de ces événements, Grégoire le Grand, — ces hordes sauvages s'abattirent sur nous, et partout les hommes tombaient comme moissonnés. Les villes furent dépeuplées, les châteaux détruits, les églises brûlées, les monastères rasés. Les campagnes se sont changées en déserts, la terre reste dans le deuil de l'abandon, parce qu'il n'est personne qui la cultive. Les propriétaires même ont disparu, et là où les foules se pressaient, il n'y a plus qu'une solitude, séjour des bêtes sauvages "[1]. Ces paroles poignantes, écrites vingt-cinq ans à peine après l'entrée d'Alboin dans les provinces d'Italie, donnent l'impression d'un homme qui vivait au milieu des transes, dans Rome tremblante pour son existence.

Le meilleur historien lombard, Paul Diacre ou Warnefrid[2], et avant lui d'autres sources fort anciennes[3] racontent que ce fut le byzantin Narsès, gouverneur d'Italie, qui y appela les Lombards, campés en Pannonie et sur le bas Danube, pour se venger de la façon dont le traitait l'empire. La tradition populaire a de bonne heure coloré la légende en parlant des fruits d'Italie envoyés par Narsès au peuple étranger pour l'attirer. On ne pourra jamais dissiper l'obscurité que certaines invraisemblances répandent sur tout le récit. Le *Liber pontificalis* parle de graves dissentiments qui auraient fini par s'élever entre Narsès et la population de Rome et qui auraient obligé Jean III à son séjour forcé au cimetière de Prétextat[4]. Il est donc légitime de supposer que, dans les jours de terreur et d'angoisse que traversa la cité, des accusations de trahison aient pu s'élever non sans fondement contre la personnalité antipathique de Narsès. Et, comme il arrive dans des cas semblables, elles auraient trouvé facilement crédit et se seraient glissées dans les œuvres de l'époque, assez dépourvues de critique.

435. C'est au printemps de 568, sous le pontificat de Jean III, que les bandes lombardes envahirent l'Italie par le pas de Predil[5].

En quittant leurs campements de Pannonie et sur leur route, ils entraînèrent à leur suite d'autres populations germaniques : Gépides, Saxons, Alamans et Suèves, et même des Slaves orientaux. La plupart de ces envahisseurs étaient païens, bien que plusieurs, notamment les Lombards, reconnussent la foi arienne.

En venant des Alpes en Frioul, le roi Alboin aurait gravi le Monte del re, comme on l'appelle encore aujourd'hui, et aurait, avec sa suite, contemplé la belle plaine qui s'offrait à sa vue. Les désirs sauvages et les plans qui à cet aspect durent remplir l'âme du hardi guerrier et de ses soldats étaient gros d'un avenir de combats et de calamités pour la malheureuse Italie[6].

La foule innombrable se précipita comme un torrent dans la plaine : hommes, femmes, enfants, chariots chargés de bagages, de provisions, d'armes, le tout

[1] *Ibid.* En divers passages de ses œuvres le pape revient sur ces événements.

[2] *Hist. Langobard.*, l. II, c. 5 : *multimoda pomorum genera aliarumque rerum species, quarum Italia ferax est.* Il parle aussi, comme avant lui Frédégaire (l. III, c. 65, éd. Krusch, *Mon. Germ. hist.*, *Script. rerum merov.*, t. II, p. 110), de la menace de Narsès à l'impératrice Sophie : *talem se eidem telam orditurum qualem ipsa, dum viveret, deponere non posset* (éd. Bethmann-Waitz dans les *Mon. Germ. hist.*, *Script. rerum langobard. et ital.*, p. 5).

[3] *Liber pontif.*, t. I, p. 305, *Iohann. III*, § 110 : *Narses scripsit genti Langobardorum ut venirent et possiderent Italiam.*

[4] *Ibid.* Cf. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. I, part. II (1900), p. 23, 33.

[5] *Neues Archiv*, t. XV (1890), p. 211.

[6] Paul Diacre, l. II, c. 8 : *montem qui in eisdem locis prominet ascendit*, etc.

escorté des chevaux rapides. Les habitants du pays coururent se réfugier dans les lieux fortifiés. Mais la disette obligea bientôt les villes assiégées de se rendre. Les troupes byzantines, peu nombreuses, mal conduites et plus mal payées, ne firent point de résistance. La population fuyante ne cherchait qu'à atteindre les côtes orientales ou occidentales.

Milan fut pris le 4 septembre 569; Honorat, évêque schismatique, défenseur des trois chapitres, qui détenait le siège épiscopal, au lieu de rester à son poste au milieu des siens, en ce temps de péril, se retira dans la place forte de Gênes. Paulin, chef du parti des trois chapitres à Aquilée, abandonna lui aussi sa ville épiscopale, sans attendre qu'elle fût assiégée, emportant les trésors de son église et se réfugiant au sud d'Aquilée dans l'île de Grado, que ses rochers défendaient mieux. Il en fit son siège métropolitain et Aquilée devint la proie des flammes.

Les villes de la Vénétie furent presque toutes occupées par les Lombards; seules Patavium, Mons Silicis (Monselice), Mantua et quelques autres échappèrent. La province d'Istrie demeura cependant en partie byzantine. Au contraire le vaillant roi conquit, après trois ans d'investissement, Pavie (Ticinum) qui commandait le Pô. Pendant ce siège difficile et pénible, il envoya vers le sud ses guerriers et dès lors ces hôtes sauvages remplirent Rome de terreur. Ils ravagèrent sans pitié maint territoire entre Rome et Ravenne. Le lieutenant nommé par l'empereur, le préfet d'Italie Longin, trop abandonné à lui-même par l'empire, manifesta son incapacité de résistance, tandis que les maladies et la disette ravageaient le pays, se faisant les alliées des Lombards. Déjà les irrésistibles vainqueurs menaçaient de leurs expéditions l'Italie méridionale, quand Alboin succomba en mai ou juin 572, victime des siens.

Le meurtre de ce roi et le règne qui ne dura qu'un an et demi de son successeur Cleph furent suivis de dix années d'anarchie chez les Lombards; les ducs ne pouvaient s'entendre et voulaient chacun régner pour soi. Ce fut en un seus le salut de Rome, parce qu'on n'exécuta point de plan d'ensemble; c'est à ce manque persistant de plan et de système chez les Lombards que la ville dut de ne pas tomber entre leurs mains. Mais pour les provinces abandonnées à l'ennemi ces dix années n'en furent que plus terribles: ce fut la période la plus dure de la conquête. " Alors, dit Paul Diacre, beaucoup de nobles Romains (il faut entendre: des membres de la population latine) tombèrent victimes de la cupidité. Les autres se virent réduits à payer aux Lombards le tiers de ce qu'ils possédaient. Les églises furent pillées, les prêtres massacrés, les villes saccagées, la population détruite. Les portions de l'Italie qui avaient jusque-là échappé à la conquête tombèrent pour la plupart sous le joug des Lombards". Tels sont les traits sinistres sous lesquels nous sont représentés les destins du pays opprimé [1].

A ces pays soumis, dont parle Paul Diacre, n'appartenaient cependant si la Sicile, ni les deux extrémités méridionales de la péninsule; Naples et Rome, avec leur territoire, demeurent aussi byzantines. Ravenne ne fut assujettie que pour un temps, avec une partie de l'exarchat et de la Pentapole. Écchappèrent égalcment les côtes maritines de la Vénétie, de l'Istrie avec Pola et Parenzo et de la Ligurie avec Gênes.

[1] *Ibid.*, I. II, c. 32 (année 575). Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I. IV, c. 41 : *regionem ingressi* (*Langobardi*), *maxime per septem annos pervagantes, spoliatis ecclesiis, sacerdotibus interfectis, in suam redigunt potestatem.*

Au contraire la puissance lombarde prit une très forte position dans l'Italie centrale avec Spolète et Bénévent. Dans la première de ces villes, au milieu des monuments grandioses des Romains et des Pélasges, le duc Faroald et son successeur Ariulf établirent le centre d'un duché de Spolète, et dans la seconde le duc Zotto, successeur d'Arichis, planta sa domination.

Ce fut Zotto, prince cruel et sauvage, qui assaillit le Mont Cassin en 589. Le fondateur, saint Benoît, avait eu dans le gouvernement de l'abbaye quatre saints successeurs : Constantin, Simplice, Vital et Bonitus. C'est sous le dernier qu'eut lieu cette attaque perfide. Au milieu de la nuit le cliquetis des armes fut pour l'abbé et les siens un terrible réveil et les moines purent à peine sauver leur vie par la fuite : ils se rendirent à Rome avec l'original de la règle de saint Benoît, la seule chose qu'ils eussent pu emporter, outre quelques provisions de pain et de vin. On leur donna près du Latran un monastère que gouverna de longues années leur abbé Valentinien. Ce ne fut guère qu'au bout d'un siècle et demi que le Mont Cassin se releva de ses ruines.

436. Cependant Jean III était mort. Le Romain Benoît Ier, qui lui succéda le 2 juin 575, se trouva, comme les habitants de la ville, aux prises avec les terreurs de la guerre, sans recevoir de Byzance aucun secours : on manquait au Bosphore d'argent et de troupes et peut-être aussi d'un chef éminent en qui l'on eût confiance. La méfiance rendait la cour byzantine plus misérable encore qu'elle n'était.

En 579, le patrice Pamphronius vint à Constantinople, au nom de Rome, avec 300 livres d'or pour obtenir du César et de l'héritier du trône Tibère des mesures dans l'intérêt de la ville ; il rapporta l'argent sans avoir rien obtenu : à la cour, on lui signifia que les difficultés dans lesquelles se débattait l'empire ne permettaient pas pour l'instant d'aider l'Italie, qu'il se servît de l'argent pour corrompre les généraux lombards ou pour décider les ducs francs à tomber sur les derrières de l'ennemi; la guerre avec les Perses absorbait toutes les forces et toute l'attention de l'empire[1].

Sous Benoît Ier cependant, les Romains, en péril de disette, reçurent d'Égypte l'ancienne annone impériale[2].

C'est peut-être aussi à cette époque que Justin II et sa femme Sophie envoyèrent à Rome leur célèbre croix reliquaire : l'inscription[3] en fait allusion au secours céleste que Justin voudrait procurer par ce moyen à la ville. La croix en métal précieux est actuellement le plus ancien et le plus remarquable joyau que possède Saint-Pierre en ex-voto de ce genre.

---

[1] Menander, *Excerpta de legat. gentium ad Rom.*, c. 25 (Migne, *P. G.*, t. CXIII, col. 835) : Pamphronius porta à Constantinople ἄχρι κεντηναρίων τριάκοντα, 30 centenaires ou 300 livres d'or. Ce n'est pas une insulte à la pauvreté de Rome que de penser que l'or soit sorti des caisses pontificales, comme ce fut presque régulièrement le cas dans la suite pour des circonstances analogues. *Viginti iam et septem annos ducimus*, écrit Grégoire le Grand le 1er juin 595 à l'impératrice Constantine, *quod in hac urbe inter Langobardorum gladios vivimus, quibus quam multa ab hac ecclesia cotidianis diebus erogantur, ut inter eos vivere possimus, suggerenda non sunt*. Il se nomme le *sacellarius* des Lombards (*Reg.*, l. V, c. 39; éd. de S. Maur-Migne, l. V, c. 21).

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 308, *Bened.*, § III.

[3] LIGNO QVO CRISTVS HVMANVM SVBDIDIT HOSTEM | DAT ROMAE IVSTINVS OPEM ET SOCIA DECOREM.

Rome subit à l'été de 579 la première attaque des troupes lombardes. Sur ces entrefaites mourut Benoît I[er] (30 juillet), " abîmé dans la douleur et la tribulation ", dit le *Liber pontificalis*, après un pontificat d'un peu plus de quatre ans [1].

Tandis qu'avant lui la vacance du siège avait duré presque une année, son successeur Pélage II, également un Romain, prit quatre mois à peine après lui (26 nov. 579) le trône pontifical, qu'il devait garder dix années. Il fut consacré quand l'ennemi était encore sous les murs. On attendait habituellement pour procéder à la consécration que l'empereur eût exprimé son assentiment à l'élection; mais les relations tant avec la cour à Constantinople qu'avec les lieutenants impériaux à Ravenne étaient rompues, et Rome à ce moment n'était pas en situation de se pouvoir priver de la protection que depuis longtemps le pape exerçait à la tête de la cité. C'est pourquoi l'on fit la consécration aussitôt et sans autorisation, comme on a déjà eu l'occasion de le remarquer (p. 154) [2].

Il semble que ce furent les actives démarches du pape et l'argent de l'Église qui purent seuls décider les Lombards à la retraite. Du moins Pélage II parle-t-il plus tard de serments faits par les Lombards de s'abstenir d'entreprise contre Rome [3].

Aussitôt après le départ des assiégeants, une ambassade du pape et de la ville se rendit à Constantinople pour solliciter à nouveau du secours et pour s'entendre avec la cour sur l'élection pontificale [4]. L'empereur Tibère, qui venait de prendre le pouvoir, nomma enfin (579 ou 580) un commandant supérieur particulier pour l'Italie, dont la fonction devint une institution permanente dans l'exarchat de Ravenne [5]. D'ailleurs, tout en envoyant quelques troupes, les Byzantins ne se décidèrent guère qu'à recourir aux deux expédients indiqués ci-dessus : achat des chefs Lombards, et invitation aux Francs à tomber sur la frontière septentrionale de l'État lombard pour détourner de ce côté les forces ennemies.

437. Pélage II de son côté fit souvent appel aux Francs. Il mit à profit une ambassade qu'Aunaire, évêque d'Auxerre, lui avait envoyée pour obtenir des reliques du prince des apôtres. Auxerre appartenait au royaume burgonde de Gontran ; le crédit dont jouissait Aunaire, tant auprès de Gontran qu'aux autres cours franques, le fit regarder comme l'homme le plus propre à intercéder pour Rome et pour l'Italie. Le pape le sollicita donc de donner une preuve manifeste du respect pour Rome et pour le siège de Pierre, qu'il faisait si chaleureusement exprimer par ses ambassadeurs, en intervenant auprès des souverains francs en faveur de la Ville éternelle. Les paroles du pape sont comme un regard jeté sur l'avenir lointain : " Nous croyons que c'est par une disposition spéciale de la Providence que vos princes ont imité l'empire romain dans la confession de

[1] *Liber pont.*, *ibid.* Pour la durée de ce pontificat et des papes suivants, voir Duchesne, p. CCLV et sv. et son tableau p. CCLXI et sv.

[2] *Liber pont.*, t. I, p. 309, § 112 (Mommsen, p. 160) : *Hic ordinatur absque iussione principis, eo quod Langobardi obsederent civitatem romanam et multa vastatio ab eis in Italia fieret.*

[3] Lettre de 584 à l'apocrisiaire Grégoire à Constantinople (Migne, t. LXXV, col. 76; t. LXXII, col. 703; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1052; *Mon. Germ. hist.*, *Epistolae*, t. II, part. II, p. 440 (éd. Hartmann).

[4] Menander, *quo supra*, c. 25, p. 835.

[5] Hartmann, *Byzantinische Verwaltung in Italien*, p. 8.

la foi orthodoxe afin que la ville de Rome, berceau de cette foi, et toute l'Italie vous eussent pour voisins et protecteurs "[1].

Cependant les bonnes intentions du pape Pélage ne furent point couronnées de succès en Occident. Il lui manqua l'appui nécessaire de l'empire byzantin. Maurice, successeur de Tibère, s'occupa peu dans les débuts des affaires d'Italie; aussi le port considérable de Classis près de Ravenne tomba-t-il aux mains des Lombards. Sollicité par le pape de secourir Rome, le patrice Dèce, nommé en 584 commandant général et exarque de Ravenne, déclara qu'impuissant à défendre le pays qui l'avoisinait, encore moins pouvait-il songer à Rome. Il y avait bien à Rome une poignée de soldats byzantins, mais sans *magister militum*, sans *dux*[2].

L'infatigable pape adressa alors à Constantinople ses représentations. Le futur Grégoire le Grand, alors diacre, y remplissait les fonctions d'apocrisiaire de l'église romaine. Nous n'avons malheureusement conservé qu'une des " nombreuses lettres " que lui écrivit Pélage, au rapport de Jean Diacre; on y lit ces paroles : " Aucune langue ne saurait exprimer les maux que les Lombards nous font supporter, en dépit de leurs serments... Si Dieu ne meut pas le cœur de l'empereur à nous secourir, tout est en péril". De Ravenne un notaire ecclésiastique, Honorat, était arrivé dans Rome. Les relations qu'il avait eues avec Dèce, à titre, semble-t-il, d'apocrisiaire ou *responsalis* du pape auprès du siège de Ravenne, l'avaient bien mis au courant de la situation en ce lieu. Pélage l'envoya, dans l'automne de 584, à Constantinople, en compagnie d'un évêque, nommé Sébastien, qui s'y rendait; ils devaient, l'un et l'autre, exercer avec Grégoire une pression sur la cour pour en obtenir du secours[3].

438. Vers cette époque prit fin le long interrègne des ducs Lombards; Authari, fils de Cleph, fut élu roi. A son nom barbare il ajouta le nom classique de Flavius, à l'exemple des empereurs byzantins, qui l'empruntaient sans plus de raison qu'Authari à la famille de Vespasien et de Titus.

Tout en adoptant le titre de roi, les Lombards n'avaient guère le régime monarchique qu'à la surface. Les atrocités qui jusqu'alors avaient marqué les changements de règne continuèrent à les souiller par la suite. Alboin, le premier roi lombard d'Italie, était tombé victime de la vengeance de sa femme Rosemonde, qui elle-même succomba au poison dans Ravenne. Cleph fut tué par un esclave, et nos sources prétendent qu'Authari fut empoisonné. Ces sombres crimes déshonoraient le trône, établi au sein du pays chrétien.

L'époque d'Agilulf, successeur d'Authari, nous a laissé un monument qui nous montre sous l'aspect d'effrayants guerriers les sauvages conquérants de l'Italie. La scène est une apothéose d'Agilulf, d'une exécution barbare et grossière : le prince, dont le nom est écrit près de la tête, est assis sur un trône et

[1] Lettre du 5 oct. 580 (Migne, t. LXXII, col. 705; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1048; Gundlach, *Mon. Germ. hist.*, *Ep.*, t. III, p. 448) : *Nec enim credimus otiosum nec sine magna divinae providentiae admiratione* (*administratione ?*) *dispositum, quod vestri reges romano imperio in orthodoxae fidei confessione sunt similes, nisi ut huic urbi, ex qua fuerat oriunda, vel universae Italiae finitimos adiutoresque praestaret.* Cf. (Migne, col. 744; Gundlach, p. 449; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1057) la seconde lettre du 31 oct. 586, où le pape renouvelle ses doléances sur les horreurs de la guerre, sans plus rien dire d'une médiation politique.

[2] Voir la lettre du pape à l'apocrisiaire Grégoire, en 584, citée p. 237, n. 3.

[3] *Ibid.*



Fig. 204. **Plaque d'or du Musée du Bargello à Florence, représentant Agilulf, entouré de Lombards et de victoires.** Photographie.

tient sur ses genoux son épée victorieuse (fig. 204[1]). Cette œuvre, qu'on peut à peine nommer une œuvre d'art, découverte il n'y a pas très longtemps et aujourd'hui au musée du Bargello à Florence, est la plus ancienne représentation que l'on connaisse des Lombards en Italie. C'est une mince plaque d'or travaillée au repousser. Aux côtés du roi paraissent deux compagnons avec le bouclier, la lance et le panache flottant, deux victoires ailées planent à droite et à gauche, que leur mouvement pénible et contourné rend presque méconnaissables; d'une main elles tiennent un bâton avec un écusson où est écrit VICTVRIA, de l'autre une corne d'abondance. Puis viennent deux Lombards, peut-être des ducs soumis, qui s'approchent du maître dans une attitude respectueuse et suppliante; chacun d'eux est suivi d'un jeune homme qui tend au roi une couronne surmontée de la croix. Deux tours

[1] Cf. le commentaire de Umberto Rossi, dans l'*Archivio storico dell' arte*, 1893, p. 22. Près de la tête du roi on lit l'inscription DN | AG | IL | VL | REG (I?) dont il faut rappro-

flanquent ce tableau. Un trait caractéristique dans ces figures de Lombards est la chevelure avec une raie au milieu de la tête et retombant des deux côtés, et, dans le roi particulièrement, la longue barbe touffue, terminée en pointe qui a donné naissance au nom populaire de " longue barbe ". L'épitaphe à Ravenne du duc Droctulf, qui passa sous Authari aux Byzantins, dit : " Terrible était son aspect; une longue barbe tombait sur sa puissante poitrine " [1].

Paul Warnefrid nous fait mieux connaître le détail de l'extérieur des Lombards, en nous décrivant les tableaux de l'histoire de ce peuple que la reine Théodelinde, femme d'Agilulf, fit faire dans son palais de Modicia (Monza). " Ils avaient, dit-il, la nuque et l'occiput ras, mais le reste de la tête était couvert de cheveux avec une raie au milieu du front et qui tombaient le long des joues, jusqu'à la bouche. Leur vêtement était ample, le plus souvent de lin, comme celui des Anglo-Saxons, et orné de larges bandes de couleur. Leurs chaussures étaient ouvertes en dessus presque jusqu'au gros orteil et retenues par des lanières de cuir " [2].

La barbarie païenne, l'idolâtrie, l'incrédulité, que ce mélange de races guerrières avait fait pénétrer en Italie, semblaient apporter au pays une nuit complète. Les contemporains désignent les envahisseurs comme des païens et d'abominables idolâtres. On ne fait guère mention de leur christianisme arien, impuissant et mourant, que pour citer des traits de persécution et de cruauté ariennes contre les catholiques. Les conquérants pratiquèrent en Italie le culte d'Odin sous diverses formes; on sacrifiait au dieu des chèvres dont on lui présentait les têtes. Les vipères étaient l'objet d'un culte superstitieux [3]. C'est ainsi que, pendant le siège qu'elle subit au temps de Pélage II, Rome put contempler dans ses environs immédiats les hontes du plus grossier paganisme [4].

A un sacrifice des Lombards, en un lieu non déterminé, 400 prisonniers chrétiens furent amenés. Les Barbares y offrirent une tête de chèvre au milieu des chants et des danses, et l'on donna l'ordre aux chrétiens de l'adorer. Comme beaucoup s'y refusaient courageusement, les Lombards ivres saisirent leurs épées et les massacrèrent. En 578 on tua également 40 prisonniers qui refusaient de manger de la chair du sacrifice. Les catholiques parlaient de prodiges et de signes célestes survenus pour protéger de saints personnages ou pour exalter après leur mort le généreux sacrifice qu'ils avaient fait de leur vie [5].

Une scène gracieuse et qui fait un heureux contraste à la sauvagerie de ces années nous est offerte par la vie de l'ermite Ménas dans le Samnium, aimé et vénéré du peuple, en même temps que redouté des Lombards. Il a renoncé à tous les biens de la vie pour se consacrer au bonheur des autres. Il reprend avec

cher les deux VICTVRIA : Au roi Agilulf... victoire! On ne peut guère considérer cette plaque comme un produit de l'art lombard, qui ne commença que plus tard à se développer.

[1] *Terribilis visu facies, sed corda benigna* | *Longaque robusto pectore barba fuit* (Paul Diacre, *Hist. Langob.*, l. III, c. 19, éd. Bethmann, p. 102).

[2] *Ibid.*, l. IV, c. 23 (éd. Bethmann, p. 124) Paul ajoute : *postea vero coeperunt osis* (*hosis*) *uti, super quas equitantes subrugos birreos mittebant.*

[3] Pélage II à Aunaire (Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1048) : *idolatrae;* Grégoire le Grand, *Dial.*, l. II, c. 17; l III, c. 37; *Registrum*, l. II, n. 4 (II, n. 2); *Homil. I in evang.*, § 1. Sur le culte des vipères à Bénévent, cf. l'hymne à S. Barbat (Borgia, *Memorie storiche di Benevento*, t. II, p. 277).

[4] Pélage II, 1re lettre à Aunaire.

[5] Grégoire le Grand, *Dial.*, l. III, c. 28, 27; l. I, c. 4; l. III, c. 37; l. IV, c. 21, 23.

bonté les pécheurs qui viennent à lui, et avec la puissance de la sainteté il les attire sur le chemin du ciel. Il reçoit des lumières célestes qui lui font pénétrer le cœur humain. Les fidèles lui font de petits présents qui lui permettent de satisfaire ses goûts hospitaliers vis-à-vis de ceux qui le visitent dans sa solitude. Un jour il est surpris par un grossier Lombard, qui veut lui ravir le seul bien qu'il possède : quelques ruches; mais bientôt, dit le récit populaire, le malin esprit s'empare du ravisseur et le traite de terrible façon ; Dieu voulait manifester à tous les Lombards quel grand saint était Ménas. Sa verge suffisait à éloigner souverainement de ses ruches les ours du voisinage. Après cet incident son nom devint célèbre chez les Lombards qui n'osèrent plus aborder sa cellule qu'avec l'attitude la plus humble[1].

Dans les premiers temps du règne d'Authari l'exarque Smaragde succéda en Italie à Dèce[2].

Smaragde obtint des avantages sur les Lombards en gagnant le duc Droctulf: Classis et Brexillus (Bersello) furent reconquises pour l'empire et l'on put conclure honorablement un armistice de trois années.

Le siège apostolique en profita pour nouer des négociations avec les évêques schismatiques de la haute Italie pour essayer de les ramener.

CHAPITRE VI.

Rome et le schisme d'Aquilée.

439. Les efforts de Pélage Ier (cf. ci-dessus p. 140 et sv.) pour mettre fin au schisme des trois chapitres en Occident n'avaient eu qu'un succès partiel; les évêques de Vénétie et d'Istrie et nommément la métropole d'Aquilée, transférée à Grado, s'entêtaient dans leur résistance ouverte à la condamnation des trois chapitres par le cinquième concile œcuménique et dans leur séparation obstinée d'avec le siège romain qui engageait son autorité au service du concile. Le désarroi des affaires publiques en Italie empêcha longtemps un rapprochement et tout commerce, et la blessure ne put se guérir.

Après les succès des armes byzantines, Pélage mit tout son zèle à reprendre les tentatives d'union. En rétablissant le lien avec Rome des régions schismatiques de l'Italie du nord, il voulait avant tout assurer à ces évêchés si affligés les bienfaits spirituels de la religion; mais l'unité religieuse devait aussi, disait-il, avoir son effet sur la politique, sauver la société et soutenir la puissance défensive de ces pays contre les envahisseurs ou amener la conversion de ces derniers. Dans une lettre affectueuse et touchante, le pape s'adressait à tous les évêques de Vénétie et d'Istrie et à leurs fidèles.

"Nous avons eu, s'écrie-t-il, dans ces derniers temps à payer nos péchés par des souffrances et des châtiments de Dieu inouïs. Si l'union et la paix se

---

[1] *Ibid.*, l. III, c. 26.
[2] Vraisemblablement dès 585 (Hartmann, p. 10).

rétablissaient entre nous, l'on pourrait sans doute espérer aussi la fin des calamités publiques. Nous gagnerions du même coup la paix temporelle et l'éternelle paix... Je vous vois avec douleur persévérer dans le schisme. Vous voulez être les ceps séparés de la vigne; vous voulez travailler mais en dehors de la vigne que nous a enseignée le Seigneur, la seule où l'on reçoive le salaire... Ignorez-vous donc que quiconque ne demeure pas dans la paix et l'unité de l'Église, ne saurait avoir de part avec Dieu?... Regardez autour de vous; voici venir la fin du monde; la désolation s'étend sur la terre; des régions entières sont transformées en solitude. Comme au temps de Noé un déluge nous menace, et vous refusez, frères bien-aimés, d'entrer dans l'arche du salut!"[1].

C'est ainsi que le pape dans sa sollicitude invite à l'arche de l'unité. Et en effet l'unité des catholiques d'Orient et d'Occident sous la primatie de saint Pierre était, malgré le schisme des trois chapitres, un grandiose et consolant phénomène. Dans tous les pays on reconnaissait, on vénérait Rome comme la clef de voûte de l'unité. On pouvait aller des extrêmes limites de l'empire byzantin en Asie ou des steppes de l'Afrique jusqu'aux églises franques, plus loin encore jusqu'en Irlande; partout on trouvait la conscience de la communion avec les successeurs à Rome du prince des apôtres, guides et docteurs de la foi établis par Dieu.

Mais les schismatiques affirmaient qu'en acceptant les canons de Constantinople le siège apostolique avait violé l'ancien dogme de l'Église.

Pélage leur dit à ce propos dans la même lettre: "Réfléchissez, ô très chers, que l'éternelle Vérité ne saurait être taxée de mensonge. Pierre a reçu du Seigneur mission de « confirmer ses frères dans la foi ». Le Christ a demandé pour lui « que sa foi ne faiblisse pas ». La foi de Pierre ne peut donc jamais être ébranlée; elle demeure immuable ... Souvenez-vous aussi que c'est à Pierre qu'a été confié le soin de paître les brebis, à lui qu'ont été remises les clefs du ciel, que c'est sur lui que le Sauveur a bâti son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas".

Le pape ne manque d'ailleurs pas à donner des explications détaillées sur le ferme attachement aux principes de Chalcédoine que le siège apostolique a manifesté. C'est sans raison que l'on a prétendu, pour donner naissance au schisme, que la condamnation des trois chapitres est un coup à l'autorité du concile de Chalcédoine (cf. p. 133). Il finit par prier les évêques d'envoyer à Rome des délégués, qui seront accueillis avec bienveillance et recevront des réponses à toutes les questions qu'ils pourront poser sur les trois chapitres.

La lettre est de 585 ou 586. Pour la porter, Pélage choisit ce pieux évêque de Ferentum, Redemptus, de qui provient le récit de l'annonce faite par le martyr Eutychius de la fin du monde, et l'abbé Quodvultdeus, chef " du grand monastère de la basilique de Saint-Pierre ". Ils devaient aller trouver l'archevêque d'Aquilée, Élie, à l'île de Grado.

440. Élie avait succédé à l'archevêque Paulin, échappé par la fuite à la ruine d'Aquilée. Les évêchés que, de son île de Grado, Élie gouvernait au moins nominalement s'étendaient jusqu'au nord. Outre la Vénétie, l'Istrie et des parties de l'Illyricum, l'ancienne province d'Aquilée comprenait le Norique et la

[1] *Eliae Aquileiensi* (Mansi, t. IX, p. 891; Migne, t. LXXII, p. 706; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1054; Hartmann, *Append. III* au *Registrum* de Grégoire, § 1, p. 442).

seconde Rhétie. Tant que l'empire romain fut le maître en ces contrées, le lien avec Aquilée fut naturel et utile. Mais après la conquête germanique, les liens se relâchèrent beaucoup. En vain les archevêques schismatiques d'Aquilée prirent-ils à Grado l'apparence de jouer, vis-à-vis de l'empire, un rôle considérable : ils donnaient volontiers à entendre à la cour de Byzance que la reconquête de ces provinces dépendait, pour beaucoup, de leur bonne volonté et ils s'appliquaient à nourrir chez les Byzantins l'espérance mensongère de pouvoir bientôt chasser les ennemis, en désignant leur fidélité à l'empire comme une garantie contre les progrès des Lombards [1].

441. Le schisme de la haute Italie s'éteignit plus vite sur l'autre aile, celle d'Occident, à Milan et à Gênes. L'archevêque de Milan Honorat qui, dans sa fuite à Gênes, y avait porté le schisme était mort. Après sa mort, les électeurs qui se trouvaient à Gênes avaient choisi comme archevêque Laurent II (vers 574), qui rencontra un compétiteur dans la personne de Fronton, élu par la partie du clergé demeurée à Milan. Ce schisme dans le schisme devait ramener un retour à l'unité sous la suprématie de Rome. Laurent, de sentiments sans doute plus conciliants et plus accessible à la vérité que son adversaire, se mit en relations avec le siège apostolique pour se faire reconnaître et fit déclarer devant témoins par ses envoyés à Rome sa renonciation au schisme et sa soumission à l'Église romaine [2].

Quand mourut le rival de l'évêque uni de Milan, l'opposition contre Rome cessa dans ce diocèse. Laurent fut reconnu à Milan par le reste du clergé et son successeur Constance demeura fidèle à l'unité [3].

La déclaration de l'archevêque Laurent ne traitait point dans le détail la question des trois chapitres; on l'a déjà observé : le simple lien au siège apostolique et la condamnation générale de tout ce qu'il condamnait paraissaient suffire, une formule de ce genre embrassant en soi tout le nécessaire. On préférait avec raison ne plus entrer dans la question extrêmement embrouillée et devenue presque inintelligible, des trois chapitres, à moins d'y être obligé par les circonstances.

442. Mais c'est précisément dans leur opinion présumée juste sur les trois chapitres que se raidissaient les évêques schismatiques du nord-est de l'Italie, particulièrement l'archevêque d'Aquilée. Les envoyés pontificaux revinrent sans réponse de Grado et d'Istrie. Les schismatiques paraissent l'avoir renvoyée à une assemblée, dont les délégués vinrent en effet à Rome faire une déclaration au nom des autres. On s'y refusait insolemment à toute négociation et l'on se contentait d'y alléguer, à l'appui de l'opinion du parti dans la question des trois chapitres, quelques passages, cités à faux, d'anciens auteurs ecclésiastiques. Les délégués étaient des hommes de peu de culture scientifique. On leur fit la preuve,

[1] ... *quousque compressis gentibus ad libertatem omnes sacerdotes concilii sub sancta republica pervenirent*, disent en 591 à l'empereur les schismatiques d'Istrie (Mansi, t. X, p. 463; Grégoire, *Registrum*, l. I, n. 16 a). Cf. Mommsen, *Neues Archiv*, t. XVII, p. 189.

[2] Grég., *Registrum*, l. IV, n. 2; Jaffé-Ewald, n. 1273.

[3] Noris, *Dissert. hist. de synodo V* (*Opera*, 1729, t. I), p. 694. On donne comme date de la mort de Laurent le 21 août 592. Hefele (*Conciliengesch.*, t. II, p. 921, 922) nomme à tort son successeur Constantin. Cf. Greg., *Registr.*, l. IV, n. 2 (à Constance), et n. 37 (au même) sur quelques évêques de la province, encore mal disposés contre l'union.

dans la mesure où ils le permirent, d'après les actes des archives romaines que l'idée que l'on se faisait en Vénétie et en Istrie sur la question débattue était erronée. Cela ne servit à rien et ils gardèrent leur parti pris [1].

Cet insuccès n'empêcha pas le pape d'adresser en 585 ou 586 une nouvelle lettre à Élie et à ses évêques. Il y faisait une nouvelle réponse, mais sommaire, aux considérations alléguées et aux autres objections relatives aux trois chapitres, mais il parlait surtout avec insistance et sur le ton d'une affection paternelle de la nécessité de rentrer dans "le sein de la mère". "Croyez-vous donc, dit-il entre autres choses aux évêques, qu'au tribunal de Dieu Théodore de Mopsueste ou Ibas vous assisteront de leurs lettres pour vous sauver?" Il cite plusieurs fois S. Cyprien de Carthage qui s'exprime si nettement sur l'adhésion à l'Église comme condition de salut. Il rappelle les paroles de saint Augustin qui déclare en tous cas illicite la séparation d'avec "les sièges apostoliques"; or, ajoute le Pape, dans la question actuelle, celle des trois chapitres, "les sièges apostoliques" sont parfaitement unis de doctrine et d'attitude.

Nous savons que cette allusion aux "sièges apostoliques" n'est qu'un moyen pour le pape de s'accommoder au point de vue de ses adversaires qui opposaient les plus forts préjugés à l'opinion du siège apostolique de Rome [2].

Pélage propose de nouveau dans cette lettre un colloque à Rome avec des hommes réellement capables du parti des évêques schismatiques, se déclarant prêt d'ailleurs, si les périls de la guerre leur font préférer Ravenne comme lieu de la conférence, à y envoyer des représentants à une assemblée d'évêques [3].

On possède une troisième lettre ou prétendue telle de Pélage aux mêmes évêques. Cette longue et importante pièce a plutôt l'aspect d'un mémoire qui aurait accompagné la seconde lettre. Il s'étend longuement sur la question embrouillée de la condamnation des trois chapitres, que l'ignorance faisait sans cesse agiter de nouveau. Pélage confia la rédaction de ce mémoire, comme sans doute aussi celle des deux lettres, à son futur successeur Grégoire, revenu à Rome. Pour ce long travail Grégoire mit à profit les archives du Latran; et il y donna le meilleur exposé, qui se soit conservé, de la question. Ce docte travail de caractère historique et théologique examinait dans le détail et avec impartialité les causes de la condamnation des trois malheureux chapitres [4].

L'Église romaine fit ainsi tout ce qui était en son pouvoir.

---

[1] Pélage, dans sa deuxième lettre, appelle la déclaration des schismatiques un *interdictum* lancé contre lui.

[2] Langen (*Gesch. der röm. Kirche*, t. II, p. 406, 410) fait de merveilleux efforts pour montrer que l'appel du pape aux sièges apostoliques renfermerait une négation de l'autorité doctrinale personnelle et décisive du pape. Cf. ci-dessus p. 143.

[3] *Eliae Aquileiensi*, etc. (Mansi, t. IX, p. 895; Migne, t. LXXII, col. 710; Hartmann, *App. III*, §. 2, p. 445; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1055). A S. Cyprien (*De unitate ecclesiae*) Pélage emprunte entre autres les passages suivants : *Primatus Petro datur ut una Christi ecclesia et cathedra monstretur*, et : *Qui cathedram Petri, super quam ecclesia fundata est, deserit et resistit, in ecclesia se esse confidit?* qui ne se trouvent pas dans le texte original et authentique. Le pape a donc eu sous les yeux un exemplaire déjà interpolé ou bien ces passages ont été ajoutés après coup, par une main postérieure, à sa lettre. Ils peuvent d'ailleurs fort bien être supprimés de l'argumentation pontificale : les autres passages de Cyprien allégués par Pélage disent déjà tout ce que le pape a en vue. Cf. Hartel, dans son édition du *De unitate ecclesiae*, c. 4, 11, 13, 14, 17, 19 (*Corpus script. eccl. lat.* de Vienne, t. III, pars I).

[4] *Eliae Aquileiensi*, etc. (Mansi, t. IX, p. 433; Migne, t. LXXII, col. 715; Hartmann, *App. III*, §. 3, p. 449; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1056). Paul Diacre, *Hist. Lang.*, l. III, c. 20 : *epi-*

443. Quand, à la demande de Pélage II, l'exarque Smaragde eut fait au parti d'Élie de sévères représentations et lui eut demandé d'accepter au moins cette réunion à Ravenne, les schismatiques sentirent que l'intervention du pouvoir séculier pouvait avoir pour eux des résultats sérieux. Ils écrivirent donc à l'empereur Maurice des lettres suppliantes, disant qu'il leur fallait attendre la prochaine délivrance de leurs contrées du joug lombard et qu'ils iraient aussitôt à la cour de Constantinople pour y entendre leur sentence; qu'en attendant le très gracieux monarque voulût bien ordonner à l'exarque "de ne molester aucun évêque au sujet de la communion (avec Rome)" [1].

Après cet étrange appel à la plus haute autorité séculière, l'archevêque intrus Élie mourut, en 586 ou 587. Ses évêques, sans perdre de temps, élurent "pour la sainte église d'Aquilée le bienheureux archevêque Sévère" [2].

Mais l'exarque Smaragde se mit à procéder avec résolution, Constantinople n'ayant pas envoyé la lettre de sauvegarde réclamée par les récalcitrants. Smaragde, agissant suivant les prescriptions des lois pénales christiano-romaines, se rendit au siège métropolitain de Grado et fit conduire en prison à Ravenne le nouveau prétendu archevêque et quelques évêques. Les schismatiques affirmèrent que l'on avait poussé la violence jusqu'à bâtonner leur chef. En tout cas il est exact que l'on exigea d'eux et de leurs partisans, de la manière la plus rigoureuse, la communion avec l'archevêque de Ravenne Jean, ce qui aurait été un acheminement visible à la communion avec Rome. Leur refus de céder les fit maintenir en prison.

Après une longue année, Sévère acheta son retour au prix d'une souscription dans le sens de l'unité. Aussi quand il reparut parmi les siens, ceux-ci l'évitèrent tout d'abord jusqu'à ce qu'il eût retiré sa souscription dans un synode de dix évêques à Marano, synode qui eut lieu entre la fin de l'année 588 et le début de 590.

En 589 le zélé Smaragde perdit sa place et il est fort possible que les efforts répétés des schismatiques à la cour aient contribué à sa déposition.

Du moins son successeur, l'exarque Romain, qui vint en Italie à la fin de 589 ou au début de 590, après le court exarchat de Julien, était-il un homme d'un autre sentiment, bien moins hostile à ce parti épiscopal.

Le fait est que l'on se résolut à Constantinople, par égard à la situation politique, à donner au schisme une protection contraire à la législation existante. On le vit clairement quand le successeur de Pélage sur le trône pontifical, Grégoire le Grand, appuyé sur l'autorité du monarque, invita l'évêque Sévère et les autres meneurs de l'épiscopat à venir se justifier à Rome devant un synode (janvier 591). L'état de paix qui venait de suivre la mort d'Authari (5 septembre 590) aurait facilité le voyage à Rome des schismatiques et leur ôtait en tout cas les vains prétextes de périls à courir. Cependant le parti pré-

---

stolam satis utilem misit, quam beatus Gregorius, cum esset diaconus, conscripsit. Cf. Greg., *Registrum*, l. II, n. 49 (n. 51) où la lettre est appelée *liber*. Langen (*op. cit.*, p. 406) attribue à Grégoire la rédaction des trois lettres de Pélage aux schismatiques. Notons que Langen cite à faux Paul Diacre, *Hist. miscell.*, l. III, c. 2, pour le voyage de Grégoire à Constantinople, et c'est un exemple du peu d'exactitude de plusieurs de ses citations : l'*Hist. misc.* n'est pas de Paul Diacre, elle ne contient pas à l'endroit cité le passage en question, et si elle le contenait, cela ne prouverait rien, puisqu'il s'agit d'une œuvre postérieure et sans critique.

[1] Cf. la lettre de 591, citée p. 243, n. 1.

[2] *Ibid.*

féra ne pas venir et célébrer deux synodes dans ses propres provinces, pour faire à l'empereur de nouvelles et unanimes remontrances. Le groupe des évêques qui appartenaient à des contrées non encore soumises aux Lombards se réunit avec Sévère à Grado; on ne sait où les autres s'assemblèrent.

444. Les deux pseudo-synodes rédigèrent des suppliques dans le sens schismatique et les firent porter par des clercs à l'empereur. Les auteurs s'appellent "évêques de la Vénétie et de la seconde Rhétie"; leur lettre se distingue par l'expression d'un dévouement exagéré à l'empereur et par des menaces politiques bien calculées[1].

Nous y lisons de nouveau leur intention, dès que l'ennemi sera chassé, de se rendre devant la Majesté impériale pour se soumettre à son jugement. "Dieu daigne toujours mettre fin aux conflits religieux, quand ils sont portés devant les princes chrétiens". Ils cherchent à établir que le pape ne représente lui aussi qu'un parti et ne saurait en conséquence prendre une décision. Il ne faut pas exaspérer nos partisans, disent-ils; autrement à la mort de l'un de nous ils ne permettront pas au successeur de s'aller faire consacrer à Grado; on s'adressera plutôt aux archevêques gaulois du voisinage; et ce sera la dissolution de la province ecclésiastique d'Aquilée dont il faudrait au contraire, dans la situation difficile de l'Italie, maintenir l'unité et la rendre profitable à l'empire. Déjà les "évêques des Gaules" ont pourvu trois des sièges de cette province : les églises *Beconensis*, *Tiburniensis* et *Augustana*. Nous croyons donc pouvoir nous promettre à tout le moins, dans ces conjonctures publiques si pénibles, que l'empereur mettra fin aux mesures pontificales contre nous. Telle est la supplique.

L'*ecclesia Tiburniensis*, qui y est nommée, est Debern en Lurnfeld (Carinthie), l'*Augustana* probablement Augsbourg, la *Beconensis* peut-être Pettau ou Salzbourg. On remarquera les noms et les sièges des signataires : *Ingenuinus ecclesiae Sabionensis* (Seben-Brixen), *Maxentius Iuliensis* (Zuglio, près de Tolmezzo, prov. d'Udine), *Laurentius Bellunatae* (Bellune), *Augustus Concordiensis* (Concordia près de la Mirandole), *Agnellus Treientinae* (Trente), *Agnellus Acelinae* (Asolo, prov. de Trévise), *Iunior Veronensis* (Vérone), *Fonteius Feltrinae* (Feltre), *Felix Tervisianae* (Trévise), *Horontius Vicentinae* (Vicence).

La réponse de Maurice fut une lettre adressée dès 591 au pape pour lui commander de ne pas inquiéter "les évêques des provinces istriennes", mais de les laisser faire, tant que la paix ne serait pas rendue à l'Italie et que toute la province ecclésiastique ne serait pas rentrée dans l'empire romain[2].

Ainsi les schismatiques étaient cette fois sortis victorieux de la lutte.

Cependant la défaite espérée des Lombards et le retour à l'empire des provinces qui leur étaient soumises demeuraient un rêve. Loin de s'améliorer, la situation politique empirait pour les Byzantins. Plusieurs des évêques séparés, dans la détresse publique et commune, changeant leurs dispositions, firent retour à l'unité romaine. Parmi les dix noms cités ci-dessus, il en est qui dans la suite jouirent du respect des catholiques de leurs contrées et dont il faut admettre qu'ils finirent par faire leur paix avec Rome. On put alors panser les

[1] *Ibid.* L'empereur désigne les auteurs de cette supplique comme les *episcopi civitatum et castrorum quos Longobardi tenere dinoscuntur* (lettre à Grégoire le Grand, *Registrum*, l. I, n. 16 b; cf. Mommsen, *Neues Archiv*, t. XVII, p. 189; Mansi, t. X, p. 467). Cf. Hefele, t. II, p. 919 et suiv.; tr. fr., t. III, p. 536 et s.

[2] Voir la note précédente.

maux de la guerre et rendre supportable, par la conversion des Lombards, le nouvel état politique qui prenait un caractère de durée. Ces devoirs pratiques et pressants détournèrent la pensée des évêques et du clergé des vaines discussions sur les trois chapitres. Un vaste champ s'offrit à la charité et ce fut cette charité catholique, qui lentement et peu à peu guérit ce schisme qui ne faisait qu'ajouter bien inutilement aux atroces souffrances de l'époque un grand malheur spirituel.

LIVRE V.

Décadence progressive de l'organisation politique et de la civilisation romaine. Expansion vitale de l'église romaine

DECADENCE PROGRESSIVE

DE

L'ORGANISATION POLITIQUE

ET DE

LA CIVILISATION ROMAINE.

EXPANSION VITALE DE L'ÉGLISE ROMAINE.

CHAPITRE I.

Décadence et désorganisation de la vie de l'État.

I. — Byzance, l'Afrique du Nord, Mahomet.

445. La fin du monde romain antique est assombrie par les ombres profondes que projette sur elle l'irréparable mal dont sont frappées les relations publiques, tant dans les provinces de l'empire que dans les États nouvellement fondés, par les bouleversements extérieurs et par les désordres intérieurs.

La marche de la décadence ne paraissait pas devoir s'arrêter : la barbarie et l'arbitraire, la brutalité sans frein et l'humeur guerrière règnent dans les nouvelles formations politiques qui s'étaient élevées sur les ruines de l'ancien édifice en Occident (les Lombards en sont en Italie l'exemple le plus effrayant); dans l'empire romain, désormais byzantin, continuent de végéter des institutions décrépites et des formes mortes, maintenues par l'égoïsme, exploitées par l'imprévoyance pour la ruine de la grande famille de peuples qui composait cet empire.

L'espèce de paralysie dont était frappé l'état byzantin en particulier, dans sa vaste étendue, est nettement caractérisée par l'indécision et l'inertie qui se manifestèrent en face de l'invasion lombarde, par le peu de suite dans la direction des affaires civiles et militaires en Italie, par le manque de clarté dans les buts à atteindre et de justesse dans l'attitude à garder vis-à-vis des besoins sociaux du pays et des efforts de l'autorité ecclésiastique, en un mot par l'impuissance politique et sociale du gouvernement dans une province si précieuse pour l'empire, et la perle de l'Occident. Elle permet de soupçonner la faiblesse que l'on opposera au mahométisme, sur le point de surgir.

L'incertitude de la succession au trône, les troubles presque incessants qui y sont apportés tant dans l'empire que dans les pays hors de l'empire sont un

symptôme des plus alarmants. Il y a là une atteinte au nerf vital du corps politique, à la condition fondamentale de durée pour l'unité et la force intérieures; dès là que la transmission du pouvoir suprême est exposée constamment à des influences violentes, le terrain ne peut que lui manquer peu à peu sous les pas.

Si nous examinons plus en détail ces signes de la décadence générale du monde politique, l'efficacité de l'Église et des forces dont elle dispose à la même époque n'en ressortira que plus clairement à nos yeux. L'Église est le seul établissement sur la surface du globe, qui dans la décadence de l'humanité antique demeure inébranlé. Elle développe au contraire progressivement ses institutions qui tendent à la sauvegarde des biens spirituels; elle affermit sa structure par l'accroissement de l'autorité de ses évêques et surtout du siège de Rome, qui dans la ville éternelle à laquelle sont liées les destinées des peuples substitue peu à peu à l'unité politique en train de s'effacer, l'unité religieuse.

446. Dans l'empire byzantin caduc l'instabilité de la succession au trône était un mal depuis longtemps enraciné. Dans un espace de 160 ans, de 450 à 610, jamais Byzance ne vit succéder le fils au père; deux fois le neveu prit la succession et deux fois le gendre. Généralement quand ce n'était pas l'armée c'étaient les intrigues des femmes et des eunuques du palais qui donnaient la couronne.

En 518, pour devenir empereur, Justin Ier avait acheté la garde du corps avec la somme reçue pour favoriser un autre aspirant au trône.

Quand son neveu, l'entreprenant Justinien, eut obtenu le gouvernement, il n'épargna pas à la couronne l'humiliation de faire prêter par tout l'empire serment de fidélité à sa femme Théodora, ancienne actrice et courtisane. Malgré tout l'éclat de ses victoires et de sa législation Justinien ne rendit que partiellement à l'État la force disparue. Le destin des pays conquis par cet empereur fut assez triste, soumis qu'ils furent aux extorsions et à la tyrannie des fonctionnaires.

Sous ses plus proches successeurs le mal ne fut guère combattu. Justin II, trop vieux, sans volonté sous l'influence de sa femme Sophie, laissa croître le désordre bureaucratique, n'arrêta point la décadence financière, ne fit rien pour alléger le poids insupportable des impôts et ne sut point porter de remèdes efficaces à la vente aux criminels de leur grâce et à la mise aux enchères des fonctions publiques. Dans l'armée de l'empire il fallut augmenter sans cesse le nombre des Barbares, les retards dans le paiement de la solde éloignant les indigènes du service militaire.

Avec Tibère, gendre de Sophie, l'empire vit monter sur le trône en 578 un vaillant soldat. Ce Thrace guerrier arrêta les Perses qui jetaient l'effroi dans l'empire. Mais les longues guerres ne lui permirent point d'améliorer la situation intérieure.

Maurice enfin, époux de Constantine, fille de Tibère, a plus de titres encore au renom d'un souverain fort et capable. Mais chez lui aussi ce qu'on peut louer ce sont surtout les qualités militaires. Il rendit la sécurité à la capitale de l'empire menacée par les Avares qui, après le départ des Lombards en Italie, s'étaient installés en maîtres dans le pays entre Belgrade et Constantinople. La victoire d'Andrinople (587), la mort du redoutable Baïan, roi des Avares (602), scellèrent les succès de Maurice. Mais, poussé par son avarice, il commit la faute de rendre l'édit sévère qui amena la fin sanglante de sa domination :

les soldats ne voulurent point se plier à voir retrancher de leur solde le prix de l'armement et du vêtement. Ils élevèrent à l'empire le grossier et cruel centurion Phocas et, trahi par les partis, Maurice succomba, avec sa famille, victime d'une cruauté sanguinaire.

Si, au milieu de tous ces orages intérieurs, de tous ces troubles extérieurs, l'empire byzantin se maintient, il le doit dans une certaine mesure à sa pesanteur. C'était un trop vaste corps, une masse trop puissante dans son organisation traditionnelle pour céder à un seul assaut. Les institutions traditionnelles du romanisme manifestent dans la longue existence et la persistance de l'empire byzantin, malgré sa corruption intime, le génie qui leur est propre dès l'origine.

447. De Constantinople jetons un regard sur les provinces romaines de l'Afrique septentrionale, jadis si prospères; nous trouvons les ruines faites par les guerres qu'y a soutenues l'empire et celles qu'y a amoncelées la mauvaise administration.

Ce fut sans doute un éclatant triomphe que celui de Bélisaire, en 533, à l'hippodrome de Constantinople, après la soumission du royaume vandale, ayant dans son cortège triomphal le roi Gélimer prisonnier et à côté de lui les nobles vandales, tous magnifiquement vêtus, et suivis des immenses trésors de Carthage, jadis pillés par les Vandales à Rome et dans les riches cités de la Méditerranée. Le palais du Palatin de Rome déposa alors au pied du trône de Byzance, comme pour une restitution, les vases impériaux naguère ravis par les Lombards.

Mais les cris de triomphe avaient beau retentir dans l'hippodrome, il n'en commençait pas moins tant pour la population romaine des provinces nord-africaines que pour les Vandales demeurés là-bas et non incorporés à l'armée une longue période de profonde misère. Procope parle de nombreux soulèvements de la population opprimée, de concert avec les Maures, irrités de la mauvaise foi des Byzantins, et donne d'effrayants détails sur les dévastations, les meurtres et les pillages. Il termine son œuvre sur les Vandales par ces paroles: " La population de l'Afrique était terriblement décimée. Le petit nombre des survivants eut enfin la paix après tant d'angoisses, mais tous étaient réduits à la mendicité "[1].

Le coup matériel et moral que ces tristes événements avaient porté à l'Afrique du Nord était trop profond pour que l'activité et la prospérité pussent se rétablir dans les parties du pays péniblement organisées. Le désordre et la dépopulation facilitèrent la conquête aux essaims des Arabes dans le siècle suivant et Carthage tomba en 698 sous le joug mahométan.

Le mouvement suscité par Mahomet s'était déchaîné contre l'empire comme un nouveau et terrible fléau. Il tourna son fanatisme victorieux auquel rien ne semblait devoir résister contre tous les pays voisins qui portaient le nom chrétien; Mahomet, avec ses fausses révélations et son aveugle renversement de la civilisation chrétienne, semblait venu pour consommer le malheur des temps commencé par les invasions. Ses troupes guerrières sorties des déserts accomplissaient dans les provinces limitrophes de l'empire d'Orient la même œuvre sanglante qu'avaient faite les Barbares du Nord dans l'empire d'Occident; mais

[1] *De bello vandalico*, l. II, c. 28.

tandis que les Barbares avaient fini par se courber devant la croix, et sous son étendard avaient conclu la paix avec les peuples subjugués pour en apprendre la civilisation, Mahomet et les siens ne représentaient que la négation de toute foi chrétienne et de tout rapport avec ses partisans, et que la destruction de toute civilisation chrétienne.

La morale mahométane était celle de la sensualité, sa civilisation consistait à brandir fanatiquement l'épée; sa croyance, qui niait la Trinité et la dignité du Christ, formait le plus criant contraste avec le fondement religieux sur lequel était bâti le monde.

La naissance du prophète de l'antichristianisme tombe aux environs de 570 dans les années même de la formation du saint pape qui devait être la plus grande expression de l'activité salutaire et rédemptrice de l'Église pour l'humanité naissante du moyen âge, le Romain Grégoire le Grand.

II. — L'Espagne. Les pays francs. L'Angleterre.

448. En poursuivant notre enquête, nous voyons en Espagne vers la fin du VI[e] siècle la nation des Wisigoths se préparer à entrer dans l'Église. Mais avant qu'elle se convertisse, la vieille hostilité des vainqueurs ariens contre la population latine éclate en son sein par une violente persécution. Le roi Léovigilde, dont il faut stigmatiser le nom comme celui d'un cruel persécuteur de l'Église, se distingue à la guerre et fait briller de grandes qualités de souverain. Il poursuit sans relâche la destruction dans le pays de la puissance byzantine et réduit en effet les Byzantins à la possession de quelques ports sur les côtes méridionale et orientale. Mais son gouvernement intérieur mal dirigé ne fit que mettre au jour l'impuissance de toute force, qui ne venait pas de la vraie religion et de la subordination à l'Église universelle de saint Pierre, à procurer un avenir aux Wisigoths.

Léovigilde essaya d'une vaine exagération du principe monarchique et renouvela hardiment en ce sens la législation. Il se plaisait à rehausser sa personne de l'éclat extérieur; il s'ornait de la pourpre des empereurs romains, et quand il rassemblait autour de lui ses grands, il les dominait de la hauteur de son trône. Il s'efforça de rendre la monarchie héréditaire : le pays avait déjà cruellement souffert de l'absence d'hérédité, les passions des grands ayant rendu incertaine la succession des princes et l'ayant presque constamment souillée d'attentats. Amalric, Theudès, Theudégisile, Agila tour à tour avaient été massacrés. Grégoire de Tours s'écrie avec horreur : " C'est une habitude en ce pays, quand quelqu'un aspire à la royauté, d'assassiner son prédécesseur! "[1]. Léovigilde était le frère du roi Liuva, auquel Athanagilde, mort par extraordinaire de mort naturelle en 567, avait laissé le trône.

Pour assurer à sa maison l'hérédité de ce trône électif, Léovigilde déclara en 572 co-régents Herménégilde et Récarède, les deux fils issus de son premier mariage. Il prenait en même temps des mesures en faveur de l'arianisme qu'il supposait devoir être le ciment de l'État. Mais Herménégilde fut converti au catholicisme par l'austrasienne Ingonde, son épouse, et dès lors ce jeune héros devint le centre des luttes entre l'arianisme et le catholicisme.

---

[1] *Hist. Franc.*, l. III, c. 30 : *Sumpserunt enim Gothi hanc detestabilem consuetudinem*, etc.

Gosuinthe, seconde femme du roi, se fit l'instigatrice d'une grande persécution.

Ce fut pour les Latins fidèles à l'Église et pour leurs protecteurs comme Herménégilde une véritable période de terreur. Léovigilde frappa les catholiques de bannissement, de spoliation, de mort par la faim. On ne pouvait apaiser le roi que par une apostasie déclarée. Comme au temps des premiers martyrs, si éloquemment chantés par l'espagnol Prudence, les prisons publiques se remplirent; beaucoup furent flagellés et périrent dans les tortures. Les évêques n'échappèrent pas aux violences; la plupart durent partir en exil. On mettait en même temps en œuvre tous les moyens de séduction; et malheureusement les tentations, les dons et les menaces ne demeuraient pas toujours sans effet.

Herménégilde, le fils du roi, dut tomber victime d'un père dénaturé. Ce fut la fin de l'effusion du sang, et le successeur de Léovigilde, Récarède, ne tarda pas à chercher de meilleurs fondements à l'État wisigoth tout ébranlé et près de la ruine, en ramenant peu à peu son peuple à l'Église catholique par l'exemple de sa conversion et par de sages mesures.

449. Les choses ne se passaient guère autrement qu'en Espagne dans la Gaule du VIe siècle : c'est la même instabilité des trônes nouvellement fondés, c'est le même déchaînement des passions politiques, c'est la même tendance chez les princes mérovingiens à exagérer arbitrairement leur puissance, chez ces princes qui, suivant l'expression d'un éminent historien allemand, "ressemblent sous maint rapport à un empereur byzantin ou à un souverain oriental " [1].

Il est vrai que la religion n'était pas dans les liens de l'arianisme. Princes et peuples se confessaient catholiques, les anciens évêchés catholiques continuaient d'exister, on célébrait des conciles, de nombreux cloîtres s'élevaient.

Mais l'air et la liberté manquaient à la vie religieuse.

L'ingérence violente des rois entravait l'activité d'un épiscopat souvent faible et mondain. On se faisait à une condition de vie dans laquelle des souverains sans culture devenaient presque les chefs de leur église territoriale et moins qu'ailleurs le clergé opprimé et sans indépendance se montrait à la hauteur de ses devoirs sociaux.

Le démembrement après la mort de Clovis (511) de sa vaste monarchie en quatre parties et les dissensions qui déchirèrent la famille royale préparaient un terrain qui n'était que trop favorable à la tyrannie des princes, à l'abrutissement du peuple, à la décadence du clergé. Il est vrai qu'en 558 les parties séparées du royaume franc se réunirent de nouveau entre les mains de Clotaire Ier, mais ce ne fut que pour une durée de quatre ans. Après la mort de ce roi le partage de la monarchie entre ses fils donne naissance aux royaumes d'Austrasie sous Sigebert Ier, de Bourgogne sous Gontran, de Neustrie sous Chilpéric Ier et de Paris sous Charibert. Mais ce dernier royaume ne tarde pas à disparaître avec son souverain rapidement enlevé et est partagé entre les trois frères.

Chilpéric Ier apparaît comme la parfaite expression du caractère ambitieux et cruel, propre aux Mérovingiens. C'était un débauché comme ses congénères royaux; nul autant que lui ne se plongea dans l'ivresse de la domination et de la toute-puissance, il voulait imiter les plus grands des anciens empereurs; non content de jeter sur ses épaules la pourpre romaine et de s'asseoir sur une

[1] G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3e éd., t. II, part. I, p. 198.

chaise curule, il faisait des vers comme Néron[1], créait des impôts comme Justinien et, prétendant même ajouter à l'alphabet des lettres nouvelles de son invention, il voulait faire effacer à la pierre ponce les livres écrits pour les corriger[2]. Une inspiration soudaine lui fit ordonner par décret le baptême à un jour déterminé de tous les Juifs de son royaume. Quiconque résistait à ses ordres pouvait s'attendre à se voir ravir tout son bien; il faisait raser les maisons, détruire les champs et les vignes des insubordonnés. Il ne voulait rien laisser subsister de ce qui rappelait son père, qu'il haïssait; il se raillait des évêques; il menaçait les courtisans qui lui faisaient des remontrances de leur faire crever les yeux. Grégoire de Tours, son contemporain, compare pour la cruauté son long règne de 23 ans à ceux de Néron et d'Hérode[3].

Le même évêque, l'un des rares membres de l'épiscopat franc de l'époque qui montrât du courage et du zèle pour l'Église, dut résister personnellement à Chilpéric, quand celui-ci, dans son caprice arbitraire, voulut empiéter sur le domaine dogmatique et prétendit corriger le dogme de la Trinité, trouvant que les trois personnes dans la divinité étaient contradictoires. L'évêque d'Albia (Albi) prêta dans cette occurrence son concours à celui de Tours, il se déclara prêt à déchirer sous les yeux même du roi son décret[4].

Frédégonde, cette furie, qui fit de Chilpéric son dernier époux, est en partie responsable des crimes atroces qui pèsent sur la mémoire de ce prince. Mais il était par nature si prêt à verser le sang et ses meurtres étaient si notoires, que, en racontant sa fin tragique, Grégoire de Tours ne peut se défendre d'une certaine satisfaction de la disparition d'un homme à qui ses crimes avaient depuis longtemps mérité la mort.

450. Frédégonde se rendit alors à Paris sous la protection du roi Gontran. Mais Childebert d'Austrasie, son ennemi mortel, envoya une ambassade à Gontran, avec cette requête qui suffit à caractériser cette malheureuse époque de la Gaule : " Livre-moi cette femme, cette malfaitrice, qui a assassiné ma tante, mon père, mon oncle et mes neveux ". Et ce ne sont là que quelques-unes des victimes que s'est sacrifiées l'ambition et la haine de cette femme, élevée de l'humble rang de servante à la hauteur du trône. Dépassant en perfidie et en cruauté tout ce qu'on pouvait atteindre, elle ne rencontra que dans sa rivale, la célèbre Brunehaut d'Austrasie, un émule pour la ruse et l'audace, qui d'ailleurs ne la suivit que de loin et dont le caractère offre moins d'ombres à l'impartiale histoire.

Le protecteur à Paris de Frédégonde, Gontran, était l'un des princes les moins coupables ; il réparait souvent les excès de son autorité et de sa colère par des bonnes œuvres et des fondations pieuses. Mais il était si loin de l'idéal d'un prince sage et modéré, qu'ayant puni un grand rebelle, il en fit exterminer

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. 45 : *Versiculi illi nulli penitus metricae conveniunt rationi.*

[2] *Ibid. : ut sic libri antiquitus scripti, planati pumice, rescriberentur.*

[3] *Hist. Franc.*, l. VI, c. 46 : *Nero nostri temporis et Herodes.* Waitz remarque justement que le gouvernement de Néron ne répond pas du tout à l'idée de la royauté germanique.

[4] Grégoire de Tours, l. V, c. 45, dit des tentatives insensées du roi pour modifier le dogme de la Trinité : *Chilpericus rexs cripsit indiculum, ut sancta Trinitas non in personarum distinctione sed tantum Deus nominaretur ... affirmans etiam ipsum esse Patrem qui est Filius, itemque ipsum esse Spiritum sanctum qui Pater et Filius.*

toute la parenté jusqu'au 9e degré pour se garantir contre une vengeance redoutée et possible.

Quand Gontran prit possession de Paris (584), il adressa ces paroles caractéristiques au peuple rassemblé dans l'église : " Hommes et femmes ici présents, je vous prie tous de me garder la fidélité et de ne pas me donner la mort comme vous avez fait récemment à mes frères " [1]. L'année suivante, les grands, mécontents de l'état des affaires, tinrent au roi un discours, dans lequel entre autres choses, ils disaient ouvertement : " Le peuple est tombé dans le péché et chacun fait ce qu'il veut, à sa guise. Personne ne redoute le roi, on n'a aucun respect des princes et des grands. Dès qu'on veut entreprendre quelque amélioration, on se heurte à des soulèvements et à des violences. Le seul moyen d'assurer sa sécurité est de savoir se taire à temps et de laisser tout faire " [2].

Les descendants du grand Clovis sont donc une pauvre race, incapable de se gouverner, loin de pouvoir gouverner le royaume, impuissante à briser les révoltes des grands et l'insubordination du peuple, qui met sans cesse en question la succession au trône par ses caprices et ses cruautés, qui loin d'employer les forces de l'Église pour le salut du peuple franc cherche à les museler par jalousie et ambition. La décadence du monde contemporain se trouve écrite en traits sanglants dans l'histoire des provinces gauloises où la civilisation et la culture intellectuelle étaient naguère si développées. Le seul point consolant, c'est de constater au milieu de ce désordre et de cette dissolution qui règnent de plus en plus parmi les princes et les grands, la fidélité du peuple à conserver du moins en beaucoup de lieux, comme le trésor de la nation, son héritage de bonnes mœurs, de probité, de goût au travail et aux exercices de la religion : on le reconnaît dans mains traits de la vie du peuple franc, semés par l'évêque de Tours dans ses récits. Il ne manque pas aussi chez cet écrivain, on le sait, de nobles portraits de saints personnages des deux sexes, qui, dans ces temps de troubles, élèvent les habitants de la campagne et par leurs enseignements et leurs miracles jettent une douce clarté sur ces sombres années. D'où serait venue autrement cette force interne qui plus tard rendit la race des Francs capable de si grandes actions [3] ?

451. En Angleterre aussi, le romanisme s'effondre sous une tempête de malheur et de calamité ; et la nouvelle organisation germanique ne s'établit qu'après de douloureuses luttes intestines et au milieu des excès des passions de ses princes ; là aussi on retrouve ce mélange de débris de l'ancienne civilisation, de cruauté barbare et de grossièreté païenne, au-dessus duquel brillent les pâles rayons de la civilisation chrétienne, naguère fort développée et qui risque aujourd'hui de s'éteindre.

Les envahisseurs dirigés par Hengist et Horra, Angles, Jutes et Saxons, hommes d'épée et hardis navigateurs, comme nous les peint encore en vives couleurs Sidoine Apollinaire [4], furent capables de soumettre la population britannique et d'écraser la civilisation romaine dans le pays, mais non pas de lui donner un nouveau et fécond développement. Mœurs et civilisation se réfu-

[1] Grégoire de Tours, l. VII, c. 8 : *Mihi fidem inviolatam servare dignemini, nec me, ut fratres meos nuper fecistis, interematis.*

[2] *Ibid.*, l. VIII, c. 30.

[3] Loebell, *Gregor von Tours und seine Zeit*, 2e éd., p. 35 et suiv., 253 et suiv.

[4] *Ep.*, l. VIII, n. 6, éd. Krusch (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. ant.*, l. IV, part. II), p. 132.

gièrent dans le pays de Galles où les anciens habitants surent maintenir leur indépendance et leur langue, leur religion et leurs habitudes. Au contraire, dans la moitié méridionale de la Bretagne, tombée aux mains des conquérants, s'élevèrent sur les ruines de l'ancienne vie publique, ces petits royaumes anglo-saxons, qui constituèrent par la suite l'heptarchíe, et qui, pénétrés de l'esprit païen, épuisèrent leurs forces impétueuses en luttes réciproques et en efforts pour étendre leurs frontières.

C'est avec une douloureuse tristesse que, dans son *Liber querulus* (vers 560), Gildas dépeint les maux infinis jetés sur son pays par les invasions, maux dont la grandeur lui inspira des traits d'éloquence : " D'une mer à l'autre s'étendait l'incendie qui dévora villes et campagnes et qui ne cessa pas avant d'avoir tout réduit en cendres. Princes et paysans, peuple et prêtres furent frappés du glaive. Au milieu des routes gisaient pêle mêle le sommet des tours, les autels abattus et les cadavres calcinés. Tous ceux qui échappèrent au glaive périrent de faim ou durent fuir sur les mers ". La peinture que nous fait ce contemporain de l'état moral et social de son pays au VI[e] siècle est assez chargé; mais il suffit qu'une partie en réponde à la réalité, pour nous donner une idée de la décomposition profonde et lamentable qui accompagnait les guerres : " La Bretagne a des rois, mais ce sont des tyrans ; des juges, mais ce sont des impies qui persécutent les innocents et protègent les coupables ... Elle a des prêtres, mais ils sont ignorants; des clercs, mais ce sont des scélérats; des pasteurs, mais ce sont des loups prêts à déchirer le troupeau " [1].

452. Saint Colomban (mort en 615), le grand Irlandais, fondateur de l'abbaye de Bobbio, était aussi pénétré, à la vue de la désolation matérielle et morale qui remplissait le monde, du sentiment amer de la débâcle universelle. Il avait vu de ses yeux la misère des îles britanniques; ses voyages lui avaient fait connaître la triste situation des affaires chez les Francs ; il avait eu le désagrément d'entrer en contact personnel avec l'arbitraire des cours, quand un ordre royal l'avait chassé de son monastère de Luxeuil (Luxovium) qu'avec une indicible peine il avait élevé dans les ruines d'un château et de thermes romains et qu'il avait rendu prospère; enfin il avait trouvé un refuge chez les Lombards dans la haute Italie et il put y installer le célèbre monastère de Bobbio, futur foyer de civilisation chrétienne pour ce peuple et pour tout le pays avoisinant.

Voyant sombre l'avenir, Colomban s'écrie dans une lettre au pape : " Le monde est en pleine décadence. Le Pasteur des pasteurs est près de son suprême retour ... Le Seigneur du Ciel, par les terreurs qui nous entourent, veut nous secouer de notre sommeil et de notre inertie, afin qu'à son apparition redoutable il nous trouve bien préparés ... Voyez, partout les peuples sont dans le désarroi et l'agitation, partout les royaumes s'écroulent. Bientôt le Tout-Puissant va faire entendre sa voix et la terre tremblera devant lui " [2].

Dans son exaltation cet homme doué d'ailleurs d'un esprit admirable, croyait en effet à la fin prochaine du monde. Telle était l'impression que produisaient sur

[1] *Liber querulus de excidio Britanniae*, pars I, c. 24 (Migne, *P. L.*, l. LXIX, col. 346); pars II, c. 1 : *Reges habet Britannia, sed tyrannos; iudices habet sed impios;* pars III, c. 1 : *Sacerdotes habet Britannia, sed insipientes*, etc. (Migne, col. 347, 367).

[2] *Ep. 5 ad Bonifatium IV* (Migne, *P. L.*, t. LXXX, col. 276-277; éd. Gundlach, *Mon. Germ. hist.*, *Epist. mérov. et carol. aevi*, t. I), p. 5.

les esprits supérieurs à leur temps les destinées effrayantes qui accompagnaient, nous l'avons vu, dans les divers pays l'agonie du monde romain antique.

Colomban tourne ses regards sur Rome ; c'est toujours pour lui le centre de l'humanité, le cœur d'où partent les pulsations de la vie intellectuelle. C'est avec l'accent de la conviction et d'un humble respect qu'il nomme l'église de Rome " le premier siège de la vraie croix ", " la tête des églises de l'univers ". " Nous sommes, écrit-il, étroitement attachés à la chaire de S. Pierre. Quelque grande et célèbre que soit Rome pour le monde entier, le fait qu'elle possède le siège apostolique constitue toute sa grandeur, tout son éclat auprès de nous " [1].

Pour S. Colomban, Rome est le phare dans la tempête de destruction qui s'est déchaînée sur le monde. Aussi reçoit-il avec sollicitude les nouvelles sur l'attitude des papes dans la question des trois chapitres, qui sont arrivées jusqu'à sa solitude de Bobbio. C'étaient des allégations erronées et haineuses des adversaires du concile de Constantinople et des calomnies contre le pape Vigile, courantes à cette époque à la cour lombarde. Les vives préventions qu'avait sans doute Colomban ne lui permirent pas d'aboutir dans ses études sur la condamnation des trois chapitres, qu'il regarda comme injuste. Les expressions passionnées que ses lettres aux papes contiennent contre les adversaires des chapitres et contre les démarches mal interprétées de Rome sont un nouveau témoignage de sa conviction persistante sur la haute situation de la chaire religieuse suprême, dont toutes les décisions doivent être d'après lui au-dessus de tout blâme, parce que tous doivent la suivre [2].

453. Cependant au milieu même de sa décadence et de sa décomposition, le monde reçut alors de Rome l'abondance des secours spirituels et ce ne fut pas en vain que des hommes comme Colomban attendirent de là la clarté dans la nuit des questions qui agitaient l'époque, et la protection constante de ces enseignements supraterrestres qui servent à l'homme de guide sûr dans les difficultés de l'existence. Sous la protection du Christ la chaire romaine jetait en effet la lumière dans les esprits, en même temps qu'il en sortait pour les fidèles oppressés force et courage, surtout par le canal des évêques guidés et soutenus par elle. Cette époque est aussi celle où le siège apostolique commence à envoyer en grand nombre aux pays lointains des missionnaires pour faire participer les peuples infidèles au salut de l'Église et pour ressusciter la vie dans les pays chrétiens en train de mourir. Ce sont les années où il émane de Rome chez tous les peuples une force attractive croissante, où les pèlerins de toutes nations se succèdent en flots toujours nouveaux dans la merveilleuse Ville éternelle, pour y puiser la force spirituelle, pour s'y élever à la conscience de l'unité, pour y contempler les modèles des usages ecclésiastiques à introduire dans leur patrie.

Au lieu de la fin redoutée, le monde avait encore devant lui de nouveaux siècles chrétiens, et des ruines de la vie antique sortira reconstituée, avec la

[1] *Ibid.* (Migne, col. 274 et s., 278; Gundlach, p. 174) : *Nos enim, ut ante dixi, devincti sumus cathedrae sancti Petri. Licet enim Roma magna est et vulgata, per istam cathedram tantum apud nos est magna et clara.*

[3] " Ce langage est aussi une preuve, dit excellemment Funk, que la constitution de l'Église n'engendre pas seulement, comme le croient ses adversaires, des sentiments d'esclave, et qu'une noble franchise est compatible avec le respect et la vénération des supérieurs ecclésiastiques ". *Zur Gesch. der altbritischen Kirche*, au t. IV (1883) de l'*Hist. Jahrbuch*, p. 5 et suiv., p. 17; et dans ses *Kirchengeschichtl. Abhandlungen*, t. I, 1897, p. 431.

collaboration efficace de Rome, l'organisation médiévale qui se caractérise par la puissance de la foi et de l'activité chrétiennes. On ne soupçonnait pas alors ce développement. Au contraire, pendant ces années et jusque dans la bouche de Grégoire le Grand la croyance à la fin prochaine du monde s'exprime dans des phrases aussi nombreuses qu'énergiques. On ne se les explique qu'en réfléchissant que c'était bien en effet l'agonie d'un monde, le monde romain antique, et que les plus grands esprits étaient incapables de résister à cette impression paralysante de la dissolution qu'ils voyaient autour d'eux :

"Le monde s'en va!" crie le célèbre Avit, évêque de Vienne[1], qui ne trouve de consolation que dans le spectacle de la vitalité de Rome et de ses institutions.

A Rome l'inscription de Jean III dans la nouvelle église des Apôtres disait : "Généreux dans une époque misérable, le pape ne s'est point laissé accabler par le monde défaillant"[2], etc.

On entend même les écrivains se plaindre des difficultés apportées aux travaux littéraires par cette agonie du monde : écrire des livres, dit-on, devient desormais un problème insoluble.

C'est au début de la chronique dite de Frédégaire que cet aveu trouve sa plus ample expression. Il constate en soupirant que l'esprit a perdu toute sa vivacité et que personne n'est plus capable de soutenir la comparaison avec les écrivains de jadis. Lui aussi croit les derniers temps venus et il n'en a que plus de liberté à faire l'aveu de son sens borné et grossier. Sa manière d'écrire, gauche et d'une extrême indigence, ne justifie que trop ce jugement qu'il porte contre lui-même[3].

CHAPITRE II.

Décadence de la culture romaine. Histoires, faux et légendes.

I. — Écrivains et écoles.

454. Bien que le malheur des temps eût amené au VI[e] siècle une regrettable décadence des études, cette époque offre encore cependant des hommes considérables qui se sont donné beaucoup de peine pour s'approprier l'outillage scientifique de l'antiquité et dépensent avec dévouement ce qu'ils ont acquis pour le bien de leurs contemporains et de la postérité. Des figures aussi attrayantes et aussi grandes que celle du sénateur Boèce, des personnages d'un savoir universel et d'une vaste activité comme Cassiodore, des hommes de science et d'Église comme Césaire d'Arles et Ennodius de Pavie, des poètes comme Fortunat, des historiens comme Grégoire de Tours, enfin et surtout un Grégoire le Grand, que l'on peut compter parmi les Pères de l'Église de premier ordre, tous ces noms rappellent que la période de décadence, dont il est ici question,

---

[1] *Ep.* 34 éd. Peiper (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. ant.*, t. VI, p. II), p. 64; éd. Chevalier, *ep.* 5, p. 131.

[2] *Largior existens angusto in tempore praesul | Despexit mundo deficiente premi* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 65, 258, 355). Cf. ci-dessus p. 184, n. 1.

[3] Chronique écrite en 642. Wattenbach, *Geschichtsquellen*, 6[e] éd., t. I, p. 106.

produisait encore de vigoureux et puissants esprits qui maintenaient vivant l'héritage intellectuel du passé, avec une inspiration plus ou moins classique. Ce n'est guère qu'à l'activité soutenue des forces chrétiennes et aux pulsations intellectuelles entretenues dans l'humanité par la nouvelle religion descendue du ciel que l'on doit le goût de l'époque pour les vrais éléments civilisateurs de l'antiquité, qu'elle empêcha de se perdre entièrement et irrémissiblement pour les siècles suivants [1].

On apprenait encore et on lisait; dans les cloîtres surtout on cultivait sérieusement les études; mais le travail créateur manquait des encouragements qu'il avait naguère reçus de la vie publique et sociale, et surtout les tempêtes indicibles qui ravageaient tous les pays cultivés détruisaient les ressources nécessaires aux études.



Fig. 205. **Flanc du sarcophage de l'évêque Théodore, à Saint-Apollinaire in Classe, près Ravenne.** Photogr. d'Alinari. Cf. Kraus, *Gesch. der christ. Kunst*, t. I, p. 253.

Cassien de Marseille avait tenté de diriger les moines, dans leurs calmes cellules, vers les travaux scientifiques; à l'exemple de Cassiodore qui avait laissé aux monastères d'Italie les plus pressantes invitations à l'étude, le célèbre évêque d'Arles S. Césaire tendit à acclimater dans les couvents les travaux d'érudition. Césaire comptait expressément la copie des livres parmi les devoirs d'état des moines, et la plus ancienne règle que l'on connaisse pour des couvents de femmes, les prescriptions de Césaire même *ad Virgines* (513), font aux nonnes une obligation de la transcription des livres. Césarie, sœur de Césaire, qui fut supérieure du monastère fondé par le saint évêque, était personnellement une femme instruite et d'une haute culture.

[1] H. Winter, *Das weströmische Reich* (Berlin, 1865), p. 23 : " Sans le christianisme, nul Germain et nul Roman n'aurait pu élever son esprit jusqu'au goût de la magnificence anti-

455. Dans la première partie du VIe siècle, la Gaule méridionale eut une situation privilégiée au point de vue de la culture intellectuelle et de l'enseignement, comme si la Gaule avait " eu à un plus haut degré que la mère-patrie, l'Italie, la mission d'être la gardienne de la civilisation antique. Inondée de Barbares, semée de couvents, elle a, pendant des siècles, à sa gloire et au profit de l'humanité, tenu haut l'étendard de l'antique culture. La raison en est claire : nulle part plus que chez les Celtes romanisés on ne possédait le sens de cette civilisation "[1]. Après cette contrée ce fut l'Italie qui se distingua le plus par une fidélité empressée et intelligente aux traditions littéraires de l'antiquité. Ravenne en particulier continua de demeurer l'un des sièges principaux de l'antique culture, même quand n'y régnèrent plus Théodoric le Goth, qui avait si largement favorisé la science et l'art romain, ni ses successeurs. Par leurs formes empruntées au passé, par leur imitation même maladroite et impuissante des modèles des meilleures époques, bien des œuvres de l'art de Ravenne, d'Arles ou d'autres cités de la Gaule méridionale nous représentent l'effort de ces années pour conserver dans la mesure du possible ce qu'offraient de bon les siècles antérieurs. Nous retrouvons dans l'art, comme dans les écrits des hommes distingués de cette période, la même bonne volonté et les mêmes traces d'impuissance croissante. Un exemple de ces créations artistiques est le sarcophage de l'archevêque Théodore de Ravenne (fig. 205). Les reliefs qui en couvrent les flancs témoignent encore d'un certain goût et d'un certain sens des formes ; mais ce ne sont que des répétitions de motifs antérieurs, mal appliqués et sans lien. Sur la tête du lion classique, trop aplatie, repose la croix sans liaison artistique et il n'y en a guère plus entre l'autre croix et le calice ou canthare imité d'anciens modèles. Les ruisseaux et les oiseaux sont aussi des emprunts à l'antique, mais d'une bonne exécution.

Dans les cercles intellectuels de Rome, on en agissait de même avec les œuvres littéraires des anciens. On ne se contentait pas de copier les classiques, on les apprenait par cœur et on les expliquait. On cherchait à les imiter avec plus ou moins de bonheur, soit pour représenter des images, soit pour exprimer des idées chrétiennes. On se formait de préférence par l'étude de Cicéron et de Tite Live, de Pline et d'Horace, de Suétone et de Sénèque ; mais l'écrivain le plus estimé, l'auxiliaire indispensable de l'enseignement et de l'éducation était et demeura Virgile.

II. — Virgile maître du moyen âge.

456. Ce qui fit préférer le poète Virgile à tous les classiques pour la formation de la jeunesse dans les écoles, ce fut sa clarté et son aisance dans l'expression, la souple beauté de ses vers en même temps que la pureté du fond et les éléments spirituels qui s'y rencontrent. Virgile conserva sur le moyen âge la plus grande influence éducatrice ; l'humanité lui doit en grande partie ce qu'elle trouva dans les écoles de sens et d'habileté de la forme ; le cercle des

que abandonnée par ses derniers épigones, de laquelle le christianisme eut à combattre la corruption, et dont les restes n'ont été conservés pour la postérité que par des mains chrétiennes. "

[1] Ce sont les expressions de Norden dans son livre excellent et auquel nous avons fait de nombreux emprunts pour ce qui suit : *Die antike Kunstprosa vom 6. Jahrh. v. Chr. bis in die Zeit der Renaissance* (1898), p. 631.

idées de l'époque témoigne aussi de l'influence exercée par l'étude générale et partout préférée de ce poète, dont l'Énéide fut le principal livre de classe du moyen âge[1].

Au VI[e] siècle moines et prêtres instruits, laïques ayant passé par l'école, connaissaient assez bien les destins de Troie et les aventures du premier père de Rome avec toutes les vives couleurs que leur a prêtées l'imagination du poète de Mantoue; et cette connaissance contribua visiblement à augmenter le respect de Rome centre du monde. Pour marquer qu'Andarchius, fonctionnaire de la cour de Sigebert, était un homme cultivé, Grégoire de Tours dit de lui : " il était tout à fait familiarisé avec les œuvres de Virgile, le code Théodosien et le calcul "[2].

Il est facile de reconnaître par les citations et les expressions de Grégoire de Tours, que lui-même avait eu affaire dans les écoles franques du VI[e] siècle non seulement à l'Énéide, mais aux Bucoliques et aux Géorgiques de Virgile. Il doit d'ailleurs avoir lu également d'autres ouvrages anciens; on trouve chez lui par exemple des échos d'Aulu-Gelle, de Pline et peut-être de Servius, le commentateur de Virgile[3].

C'est au VI[e] siècle qu'appartient un remarquable travail poétique intitulé *Cento vergilianus de ecclesia*, que l'on attribue à Mavortius. L'auteur, dans des vers et des phrases empruntés parfois mot pour mot à Virgile, y chante la vie du Christ, l'établissement de l'Église, ses usages, notamment les cérémonies liturgiques dans la basilique. Dans ces derniers morceaux, fort instructifs, il nous montre le peuple fidèle rassemblé sous " un vaste toit que portent cent colonnes " et le prêtre prononçant un discours, pour lequel il puise ses expressions dans le trésor de Virgile; il s'écrie par exemple du haut de l'ambon : *Discite iustitiam moniti*, " apprenez à être justes ", mais au lieu d'ajouter avec Virgile : " et ne méprisez pas les dieux ", il dit : " et apprenez vos espérances "[4].

Le centon virgilien sur l'Église valut au poète, quand, suivant l'usage antique, il en fit publiquement lecture, l'honneur d'entendre cette acclamation des assistants : *Maro iunior! Maro iunior!* dont il les remercia poliment par six vers improvisés. On a là une réminiscence des solennités poétiques de la basilique ulpienne au forum de Trajan et des lectures d'Arator dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens[5].

Le versificateur Mavortius, sur lequel nous n'avons presque aucun détail biographique, fit un autre centon virgilien sur le jugement de Pâris; tant les sujets profanes se mêlaient aux thèmes religieux chez les rhéteurs et les écrivains de ce temps[6].

L'emploi de vers de Virgile pour traiter des sujets poétiques n'était d'ailleurs plus une nouveauté. On se plaisait depuis longtemps à se parer de morceaux

[1] Comparetti, *Virgilio nel medio evo*, 2[e] éd. (1896), t. I, p. 99, sur le VI[e] siècle; p. 159 et suiv. sur les études de grammaire et de rhétorique du moyen âge.

[2] *Hist. Franc.*, l. IV, c. 47 (48).

[3] Manitius, *Neues Archiv*, t. XXI, p. 549. Max Bonnet a consacré au *Latin de Grégoire de Tours* un ouvrage excellent (Paris, 1890).

[4] Éd. Schenkl (*Corpus script. eccl. Vindob.*, t. XVI), sur la liturgie, p. 621.

[5] Ebert, *Gesch. der Liter. des Mittelalters*, 2[e] éd., t. I (1889), p. 432; trad. fr., t. I, p. 460. Ennodius mentionne les lectures avec acclamations, *Carm.*, l. I, n. 9, *praef. : cur recitet publice quem laus nec decet publica nec delectat?*

[6] Éd. Riese, *Anthol. latina*, t. I, n 10; éd. Bährens, *Poetae latini minores*, t. IV, n. 200.

empruntés au poète favori de Rome ancienne. Le païen Ausone avait composé un centon virgilien sur les noces. Nous possédons aussi déjà un centon virgilien chrétien du IVe siècle dans un poème de Proba et un autre du Ve siècle dans la *Vergiliana continentia*. Proba, femme du proconsul Adelphius, préfet de la ville en 351, ne doit pas être confondue, comme on l'a fait souvent, avec Anicia Faltonia Proba. Son poème de 694 hexamètres s'occupe d'événements de l'Ancien et du Nouveau Testament; elle a voulu unir à un thème chrétien la beauté du style virgilien; souvent au moyen âge ce travail servit dans les écoles concurremment à Virgile[1]. La *Vergiliana continentia* du siècle suivant ne se borne pas à une simple reproduction matérielle des hexamètres de Virgile. L'auteur, un Africain, Fabius Planciades Fulgentius, s'efforce à donner une explication allégorique de l'Énéide, tentative malheureuse, d'où n'est sortie qu'une œuvre biscornue qui n'a fort justement rencontré que peu d'accueil[2].

Dès le quatrième siècle on avait commencé à rapporter au Christ et à sa religion le célèbre passage de la IVe églogue sur la rénovation du monde et la naissance d'un enfant merveilleux.

En entendant les paroles que Virgile met dans la bouche de la Sibylle de Cumes, des chrétiens fervents et enthousiastes ne pouvaient qu'être tentés d'y reconnaître une allusion prophétique du paganisme au Sauveur du monde[3]. L'auréole qui entourait le grand poète, maître et éducateur de la jeunesse, fut d'autant plus brillante qu'on voyait en lui en quelque sorte un prophète du Christ. Dante, qui, comme on sait, estime tant Virgile, regarde les vers de la quatrième églogue comme une annonce du Christ, comme le lui avait enseigné la tradition remontant au début du moyen âge[4]. Innocent III fait aussi état du poème en ce sens dans un sermon[5].

Sur les stalles du chœur de Zamora en Espagne, au XIIe siècle, Virgile prend place parmi les prophètes de l'ancienne alliance avec l'inscription PROGENIES qui est une allusion à la prophétie de la Sibylle de Cumes. Aujourd'hui encore, à Rome, la Sibylle peinte par Raphaël dans l'église de Sainte-Marie de la Paix tient à la main un texte qui mentionne l' " enfant descendu du ciel ".

On racontait au moyen âge que l'apôtre Paul avait fait un pèlerinage au tombeau de Virgile à Naples, et qu'il avait versé de chaudes larmes de n'avoir pu dans sa vie rencontrer le poète et le convertir. Cette plainte de S. Paul passa dans une hymne religieuse qu'on chantait dans la patrie du poète[6]; l'apôtre y disait notamment : " Que n'aurais-je pas fait de toi, si je t'avais connu en vie, ô le plus grand des poètes "[7]!

III. — Ennodius, Fortunat.

457. Dans ses œuvres l'évêque de Pavie Magnus Felix Ennodius nous introduit dans les cercles distingués qui s'occupaient à Rome d'études littéraires pendant la période gothique du VIe siècle.

[1] Ebert, p. 125 et suiv.; traduct. franç., t. I, p. 138.

[2] Sur cet auteur, parent de l'évêque écrivain Fulgence, cf. Teuffel, *Gesch. der röm. Liter.*, 5e éd., par Schwabe (1890), n. 1238.

[3] Comparetti, t. I, p. 133 et suiv.

[4] *Purg.*, c. XXII, v. 67 et suiv.

[5] *Serm. 2 in festo nativ.*

[6] Comparetti, t. I, p. 132. Voir l'hymne dans Daniel, *Thes. hymn.*, t. V, p. 266.

[7] *Quem te, inquit, reddidissem, | Si te vivum invenissem, | Poetarum maxime.*

Homme cultivé et expert en affaires, il avait appris dans un long séjour à connaître Rome et la société romaine. Il nomme une série de personnages distingués dans l'art de la parole : Faustus, Aviénus, Symmaque, Festus, Agapet, Probe, Probin et Céthégus, et deux dames: Domna Barbara, " la fleur de l'esprit romain " et Stéphanie, " la plus éclatante lumière de l'Église catholique "[1].

Le panégyriste Ennodius nous donne cette liste dans la *Paraenesis scholastica* composée par lui pour deux jeunes hommes, auxquels elle devait servir de guide dans leur éducation. Ce n'est pas un modèle pour écoliers, mais un opuscule assez superficiel et d'ailleurs caractéristique de cette époque et de la décadence du goût. La décadence ici comme ailleurs se manifeste surtout par l'exagération et l'artificiel qui sont l'écueil où vient échouer toute basse époque. Ennodius s'y embarque dans une louange creuse de la rhétorique, sophistication de la véritable éloquence. La rhétorique, selon lui, est maîtresse du monde : " Qui sert nos études, dit-il, commande à l'univers "[2].

Ennodius a composé de pompeux discours d'école sur des sujets du passé païen de Rome : de longues déclamations de Didon à Énée partant, la plainte de Thétis devant le cadavre d'Achille, etc., et aussi un discours pour amener le libre départ des prêtres sacrificateurs et des Vestales d'une ville conquise. Dans un travail fort châtié, destiné à être lu " à l'occasion de l'établissement au Forum de Rome d'une salle d'audition (*auditorium*)", il déclare que l'*auditorium* est pour les rhéteurs ce qu'est le champ de bataille pour les soldats, la mer pour les vaisseaux, le forum pour les avocats : " Animez-vous, crie-t-il aux Romains dont il voit l'essor abattu, réveillez votre zèle, courez cueillir les palmes de l'éloquence, attirés par la gloire de vos ancêtres "[3]. On peut penser que les Romains avaient l'esprit occupé de sujets plus sérieux que de s'enthousiasmer

---

[1] *Paraenesis didascalica*, à Ambroise et Béat, écrite entre 505-509 (Migne, *P. L.*, t. LXIII, p. 254; Hartel, p. 408 et suiv.). Parthénius, neveu d'Ennodius, était un des nombreux Gaulois, venus à Rome pour leurs études. Cf. dans l'*index nom.* de l'éd. Hartel les passages d'Ennodius sur ses études. Norden (p. 642) relève aussi sa lettre à Simplicien (l. VII, n. 14) : *in illa urbe litterarum scientia adstipulante laudaris... Per alveum suum romanae eloquentiae unda praelabitur;* et il cite aussi sur les exercices de rhétorique à Rome Sidoine, *Ep.*, l. IX, n. 14, § 2 : *dignus omnino quem plausibilis Roma foveret ulnis, quoque recitante crepitantis Athenaei subsellia cuneata quaterentur.* Cf. *Carm.*, l. VIII, n. 9, v. 9 et s.

[2] Boissier, *La fin du paganisme*, t. I (1891), p. 251 et suiv.; Ebert, p. 439; trad. franç., t. I, p. 464; Norden (p. 639) caractérise ainsi ces défauts de style, que l'on rencontre aussi chez d'autres contemporains : " Qui les a lus, sait que la prose... est souvent tourmentée jusqu'à en être inintelligible, que les limites sont rompues entre elle et la poésie dans les passages soutenus, que la place normale des mots est complètement bouleversée, que les plus hardis néologismes s'y accouplent aux plus violents archaïsmes, qu'on y fait un effrayant abus du clinquant, de l'homeoteleuton, des jeux de mots et autres badinages... Les réminiscences de Salluste et de Cicéron produisent sur un tel fond une impression bizarre ". Winter (*Das weström. Reich*, 1865, introduction) compare avec raison à la décadence de la littérature celle de l'art : " L'enflure de la diction, l'amoncellement des fleurs de rhétorique à côté de la sécheresse des pensées, mesquines et exagérées, étaient dans les œuvres des rhéteurs et des sophistes ce qu'étaient dans d'autres domaines la magnificence déserte de vastes palais, étincelants d'or, la grandeur colossale des monuments et des statues avec des motifs exigus et le costume grotesque des grands, dont les étoffes tissées d'or étaient brodées de fleurs et d'animaux en soies multicolores et qui portaient sur leur tête des tours de cheveux et des chignons de diverses couleurs ".

[3] *Dictio quando ad forum translatio (auditorii) facta est.* On y lit : *Hic nihil est tam familiare quam pompa dicendi. Currite, prosapiae stimulis incitati.*

pour de simples verbiages. Et que pouvaient bien dire des lecteurs de sang-froid en voyant Ennodius dans ses poèmes faire louer des moines et des nonnes par la bouche de ... Cupidon [1]!

Et cependant Ennodius prenait fort au sérieux ses fonctions d'ecclésiastique et d'évêque. Son érudition scolastique, sa rhétorique poétique n'étaient qu'un ornement extérieur. Quand il se fut donné à la cléricature, qu'il eut conduit sa femme, avec son assentiment, dans un monastère, sa vie fut toute de piété et de zèle pour les âmes, sans qu'il abandonnât d'ailleurs les exercices de style. Ennodius savait donner à sa phrase du sérieux, de l'émotion, de la dignité quand il était rempli d'un grand sujet. Ce fut le cas quand il eut à parler des destins de l'église de Rome, quand il eut à défendre contre les attaques des schismatiques le pape Symmaque. Il sut aussi à l'occasion se sacrifier héroïquement pour l'Église, par exemple quand il subit les mépris et les violences des Byzantins excités contre Rome, lors de sa seconde ambassade à Constantinople. Riche des services rendus à l'Église, honoré pour l'action intellectuelle qu'il avait exercée, Ennodius mourut en 521 avec la réputation d'un saint évêque [2].

458. Une dizaine d'années plus tard naquit un poète chrétien, dont l'activité est un miroir fidèle de la vie littéraire dans la seconde moitié du VIe siècle, surtout chez les Francs : c'est Venantius Honorius Clementianus Fortunat, évêque comme Ennodius. En lui aussi survit l'antique culture romaine, ennoblie par le christianisme de la nouvelle Rome.

Fortunat, qui possédait d'éminentes qualités, reçut à Tervisium (Trévise), sa patrie, une forte instruction en grammaire, en rhétorique et en jurisprudence. Il fit en 565 un pèlerinage au tombeau de S. Martin de Tours et, après de longues pérégrinations, il finit par s'établir à Pictavium (Poitiers), où dans un monastère dédié à la Sainte-Croix vivaient ses protectrices, Radegonde, fille d'un prince de Thuringe et veuve du roi des Francs Clotaire Ier, et la fille adoptive de cette princesse, Agnès, toutes deux possédant une culture classique et aussi amies de la poésie que de la vertu. A Pictavium Fortunat reçut la prêtrise et, vers la fin du siècle, il devint évêque de cette ville. Comme évêque, il fut l'objet de la considération et du respect des hommes les plus éminents de la Gaule, qui presque tous entretinrent avec lui des relations personnelles. Il mourut, semble-t-il, dans les premières années du VIIe siècle.

Ses poésies sont souvent des modèles de sentiment intime et profond. C'est surtout dans ses hymnes religieuses que la beauté de la forme laisse le mieux ressortir la puissance des idées chrétiennes. Les vers de Fortunat sont en général coulants et faciles; son aménité et la bonté de son cœur s'y manifestent; sa nature facilement inflammable et sa souplesse lui donnaient accès partout chez les grands comme chez les humbles, chez les ecclésiastiques comme chez les laïques. A quelle gravité pouvait atteindre sa muse, nous le voyons dans sa touchante élégie sur la ruine de la Thuringe. Ce morceau et les autres œuvres poétiques de cet homme qui avait beaucoup voyagé ont une valeur toute parti-

---

[1] *Epithal., carm. IV.*

[2] Magani, *S. Ennodio* (Pavia, 1886, 3 vol.). Ses œuvres ont été éditées par Hartel (*Corpus script. eccl. Vind.*, t. VI, 1882) et par Vogel (*Mon. Germ. hist., Auct., ant.*, t. VII, 1885).

culière par les renseignements historiques qu'on y rencontre sur les localités les mœurs, les usages, les monuments, les œuvres d'art[1].

Parmi ses œuvres les plus connues figurent les hymnes solennelles de la Passion *Vexilla Regis prodeunt* et *Pange, lingua, gloriosi proelium certaminis*. La première a la forme des poésies ambrosiennes; la seconde, sorte de chant guerrier, qui célèbre la sanglante victoire du Crucifié, a été composée par le poète dans le mètre des chants militaires romains, c'est-à-dire en trochaïques tétramètres catalectiques, combinés en strophes de trois vers. C'est un magnifique

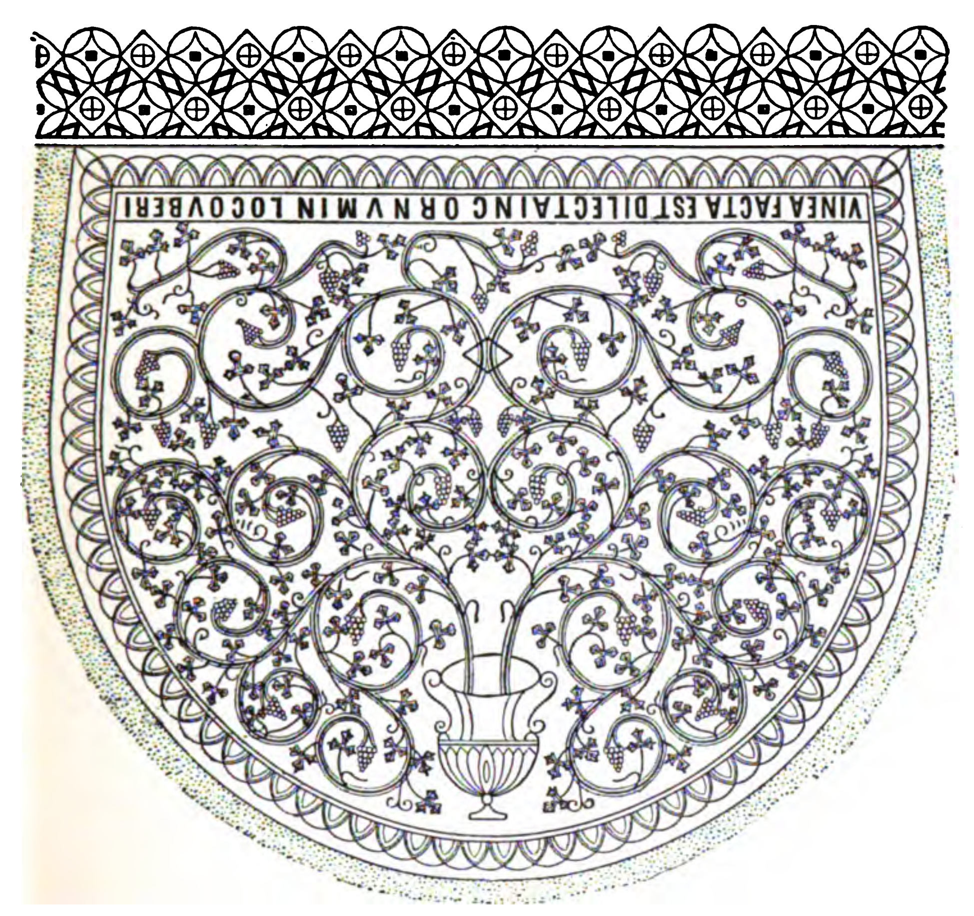


Fig. 206. **La vigne du Christ,** mosaïque du pavé de l'abside à Ancône (Holtzinger, *Altchristl. Architektur*, p. 181).

chant de triomphe offert par Fortunat aux trophées de la Croix (*dic triumphum nobilem*). Il fut écrit à l'occasion de l'envoi par Justin II, à la requête de Rade-

[3] *De excidio Thoringiae*. Il traite ce thème *ex persona Radegundis*. Sur Fortunat, cfr. Ebert, t. I, p. 518; trad. fr., t. I, p. 552; Teuffel-Schwabe, p. 1278 et suiv.; D. Leroux, *Le poète S. V. Fortunat* (Paris, 1887); Ch. Nisard, *Le poète Fortunat* (Paris, 1890); W. Meyer, *Der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus*, au t. IV, nouvelle série des *Abhandl. der Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen* (1900-1901). — On peut appliquer à la situation de Fortunat dans l'histoire de la civilisation la sentence fort juste d'Ebert sur cette époque (p. 362; tr. fr. p. 385): " La culture antique est obligée de se retirer complètement

gonde, au monastère de Poitiers d'une relique de la vraie croix dans une thèque précieuse, analogue à la croix-reliquaire envoyée par le même empereur au Vatican et conservée aujourd'hui encore dans l'église de Saint-Pierre[1]. C'est justement parce que ces chants de la passion de Fortunat étaient destinés à la fête de réception de cette relique de la croix qu'ils célèbrent particulièrement la croix matérielle, l'arbre du salut, dont la précieuse relique était un fragment. Dans une autre hymne à la croix, le poète décrit avec beaucoup de sentiment la vigne qui s'enroule autour de la hampe et des bras de la croix. Il en célèbre le fruit, d'où coulent "des vins doux d'un rouge de sang"[2] et sa poétique description rappelle les croix avec rinceaux de vignes, si fréquentes alors sur les mosaïques des églises et ailleurs[3] (fig. 206[4]).

Fortunat n'échappe pas d'ailleurs au goût décadent de l'époque; l'emphatique et l'artificiel ne lui sont pas étrangers, surtout dans ses œuvres poétiques antérieures à son sacerdoce et à son épiscopat, c'est-à-dire qui datent de l'époque de ses pérégrinations.

Au temps de son pèlerinage à Tours, il composa en Austrasie, à la cour de Sigebert, l'épithalame pour les noces de ce prince avec Brunehaut (566). Il avait encore la faiblesse dans des épithalames de ce genre d'emprunter à l'Olympe vieilli des figures décoratives. Ce sont seulement Vénus et Cupidon qui paraissent chez lui; encore leur rôle est-il plus modeste et plus honnête qu'il ne l'était chez les poètes antérieurs de la décadence. On sent aussi que le recours du poète à ces moyens est plus forcé que jadis. Le monde germanique d'ailleurs n'accordait pas à la mythologie[5] l'intérêt qu'elle continuait d'offrir aux populations de civilisation proprement latine.

Ce n'est pas seulement dans les épithalames, mais dans ses autres poésies que Fortunat outre la louange. Partout il chanta la gloire de ses hôtes et de ses nobles amis. Il vanta Chilpéric dans un éloge adulatoire en vers, qu'il récita devant des évêques dans un synode[6]; l'opinion courante veut que ce soit au synode de Braunacum (Braine) de l'année 580. Il y proclame avec une belle assurance que le nom de Chilpéric remplit l'univers; on le nomme en Libye et sur la mer Rouge et sur l'Indus lointain; il est aussi habile dans l'art des vers que vaillant dans le combat. Et cependant il ne manquait pas dans les distiques de Chilpéric de vers ou trop courts ou trop longs! A l'occasion, Fortunat prenait la même bouche en cœur pour vanter un autre Mérovingien, Caribert, en l'égalant à Trajan, aux Fabiens, à Salomon; et dans ses louanges à ce prince, il n'a garde d'omettre son habileté à manier la langue des Romains[7].

Les rois et les nobles Francs de l'époque étaient d'ailleurs très fiers de

sous l'aile de l'Église qui lui accorde un asile protecteur et parvient à la sauver notamment dans plusieurs cloîtres".

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. 40; *Vita S. Radegundis* (*Acta SS. boll.*, t. III, d'août, 13 août, p. 67 et suiv.), l. II, c. 18 et s. Cf. ci-dessus, part. I, p. 427, n. 2.

[2] Ebert, p. 533 et suiv.; trad. fr., p. 569.

[3] Sarcophage de Fusignano, près de Faenza (VI[e] s.), Garr., pl. 393; autel de Rimini, De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1864, p. 15; mosaïque médiévale à la conque de l'abside de Saint-Clément de Rome.

[4] Le texte *Vinea facta est dilecta in cornum in loco uberi* explique le sens des rinceaux de vignes; il reproduit d'après une ancienne version latine les paroles d'Isaïe, c. V, v. 1 : Une vigne a été acquise à mon bien-aimé sur un mont planté d'oliviers.

[5] Ebert, p. 526; trad. fr., t. I, p. 561.

[6] *Carmina*, l. IX, n. 1. Il s'adresse à l'*ordo sacerdotum*, aux évêques en synode.

[7] *Ibid.*, l. VI, n. 2 et 4. Cf. l'édition de Leo dans les *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV.

pouvoir être comparés sous ce rapport à de vrais et experts Romains. Les nombreuses pièces que leur adresse notre poète témoignent du plaisir qu'ils prenaient à se faire chanter en vers latins.

Vilithusa, noble dame d'origine non romaine, est baptisée romaine par Fortunat dans un poème qu'il lui dédie, parce qu'elle s'est parfaitement assimilée la culture romaine[1]. Le duc Loup, homme d'État de Sigebert d'Austrasie, né d'une famille romane, et tout à la fois Germain et Romain, s'entend dire par le poète, en termes aimables, que dans sa personne c'est la noble Rome qui est venue s'installer à la cour germanique[2].

459. Vis-à-vis de cette exaltation exclusive du romanisme, c'est un tout autre ton que prend le prologue, écrit vers cette époque, de la Loi salique, dans ses belles phrases sur la race des Francs. Cette préface latine, écrite en prose rythmique, est le plus ancien monument d'une poésie nationale chez les Francs. Elle célèbre la beauté, la sagesse, la vaillance, la loyauté de ce peuple qui a reçu la foi catholique et qui en a été davantage exalté; et qui n'a pas eu la tare de l'hérésie comme les autres peuples ariens de race germanique. "La dépendance primitive à l'égard des Romains a laissé le souvenir de la plus dure des servitudes, dont les Francs auraient secoué le joug par leur puissante énergie, et c'est avec orgueil qu'ils se vantent des riches donations faites par eux aux églises des saints martyrs auxquels jadis les Romains ont fait subir le supplice du feu et du sang"[3].

Ces sentiments nationaux ne laissaient guère à tout l'appareil mythologique et à la pompe des dieux l'espérance d'une longue existence dans les écoles latines du pays. La rhétorique prend avec le temps une langue de plus en plus chrétienne; les figures de l'Olympe ne parlent plus à la masse et ne trouvent plus d'écho que chez un petit nombre d'admirateurs. Dans les écoles des grammairiens les sujets païens diminuent peu à peu, sans cesser tout à fait, jusqu'au moment où plus tard, particulièrement à l'époque carolingienne, ils retrouvent un regain de popularité.

IV. — Compilations et livres d'éducation.

460. Une caractéristique littéraire de cette époque se trouve dans les utiles livres d'éducation qu'elle lègue aux âges suivants.

On crée une série d'œuvres qui, pour le contenu et plus encore pour la forme, ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité, mais qui obtiendront dans les siècles suivants une extraordinaire diffusion, surtout dans les écoles, et qui garderont pour la postérité le trésor des connaissances et de la culture qu'a sauvé l'antiquité expirante.

On possède une œuvre de ce genre dans les poésies déjà signalées du sous-diacre romain Arator sur l'histoire des apôtres[4]. L'usage fréquent que l'on en fit au moyen âge les éleva, sans qu'elles le méritassent, à la dignité d'une sorte de Virgile chrétien. Elles eurent sans doute une action éducatrice, même dans

[1] *Ibid.*, l. IV, n. 26.
[2] *Ibid.*, l. VII, n. 7, v. 7.
[3] Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd., t. I, p. 90. Cf. Waitz, *Verfassungsgeschichte*, 3e éd., t. II, part. I, p. 122 et suiv.; Teuffel-Schwabe, p. 1230; G. Kurth, *Hist. poét. des Mérovingiens*, p. 120 et suiv.
[4] Ci-dessus p. 103 et suiv.

le sens classique; mais leur manière allégorique favorisa le penchant des poètes et des écrivains du moyen âge aux allusions.

L'Occident eut encore des livres d'éducation d'un autre genre dans les écrits de Cassiodore, véritables arsenaux d'érudition multiple, dans les aimables et attrayants dialogues de Grégoire le Grand, avec leur monde de miracles, qui fournirent un aliment au goût des légendes, dans les œuvres profondes de Boèce, dans la traduction latine des livres théologico-philosophiques qui portent le nom de Denis l'Aréopagite, dans les compilations de Denis le Petit, etc.

Cassiodore fait un mérite particulier à ce dernier d'avoir par ses traductions fait largement profiter l'Occident des éléments de la civilisation grecque chrétienne. " Scythe d'origine, dit-il, il avait cependant une formation romaine. Il était versé dans les sciences grecques et latines et possédait assez bien les deux langues pour lire sans difficulté en latin un livre grec et un latin en grec "[1]. Denis fut employé à Rome par le Saint-Siège à recueillir des sources grecques et occidentales du droit et de la tradition et à traduire en latin des œuvres importantes des Pères grecs.

Cassiodore, son ami et son admirateur, eut à son tour le mérite d'avoir fait connaître aux écoles du moyen âge les historiens grecs de l'Église par sa célèbre *Historia tripartita*.

Nous trouvons encore au VI[e] siècle deux membres du clergé romain occupés à des traductions grecques. Un sous-diacre nommé Jean translata, avec le futur pape Pélage I[er], les " Dits des anciens Pères ", recueil édifiant et ascétique[2]; un autre Jean, diacre celui-ci, emprunte à différents Pères une " Exposition de l'Heptateuque "[3]. C'est au même diacre romain ou à l'évêque de Capoue Victor (mort en 554) qu'appartient un recueil analogue d'extraits sur les évangiles[4]. Le dernier nous a laissé entre autres écrits une traduction de l'harmonie évangélique grecque d'Ammonius Saccas et des scholies sur la Genèse tirées d'écrivains ecclésiastiques grecs[5].

Ces travaux consciencieux ne sont donc pas des œuvres scientifiques originales. Mais ils eurent le mérite d'attirer l'attention sur les trésors de culture grecque à une époque où Rome, de nouveau soumise à la domination byzantine, ne pouvait que gagner à un échange intellectuel avec l'érudition orientale.

Les monastères grecs de Rome et ceux de l'Italie méridionale s'occupèrent aussi par la suite de traductions, mais en se limitant trop aux légendes des saints.

Les " chaînes " de l'Écriture sainte qui commencent à se répandre dans le moyen âge latin, sont une continuation des extraits des saints Pères signalés ci-dessus. On aimait à réunir texte à texte les sentences de l'antiquité comme les anneaux d'une chaîne. L'idée qui a donné naissance à des livres de ce genre, c'est la réalisation du principe catholique de l'importance de la tradition pour l'explication des Saintes Écritures; mais naturellement le mode d'exécution ne peut servir de modèle de style. D'ailleurs dans ces écrits, ce qui dédommage le lecteur du défaut de forme, c'est ce fait considérable que pour bien des livres de l'ancienne église, disparus avec les noms de leurs auteurs sans laisser

[1] *Instit. div. litt.*, c. 23.

[2] Il est joint aux *Vitae Patrum*. Cf. l'édition de Rosweyd (Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 851).

[3] Pitra, *Spicil. Solesmense*, t. I, p. 278 et sv.

[4] *Ibid.*, *praef.*, p. LVIII et suiv.

[5] Migne, *P. L.*, t. LXVIII; Bardenhewer, p. 584.

de traces, on en trouve les débris cachés dans ces extraits. On continue de nos jours à découvrir des restes d'écrivains anciens dans ces œuvres naguère dédaignées de la littérature théologique[1].

461. Il était naturel que parmi les écrits relativement rares de cette époque, ceux d'un caractère religieux l'emportassent, puisque l'instruction s'était réfugiée sous le toit des églises et des couvents et que dans le malheur des affaires publiques les questions morales et religieuses offraient plus d'attraits que celles du monde. On remarque cependant que dans la littérature séculière, à côté des livres d'études et des classiques, des récits profanes et, si l'on peut dire, des romans trouvent encore un certain cercle de lecteurs.

Vers le milieu du VIe siècle, un poète chrétien, mais laïque, le Toscan Maximien écrivit longuement ses aventures d'amour, avec des détails peu propres[2]; on parle peu de ce livre; le récit des aventures d'Apollonius de Tyr[3] trouva un plus large accueil près du public séculier. C'est un remaniement, fait vraisemblablement au VIe siècle, d'un original grec païen qui remonte au moins au IIIe siècle. Dans la libre adaptation qu'il en a faite en latin, le remanieur chrétien a laissé les traces de la langue corrompue de son époque. le latin vulgaire y joue un grand rôle; le récit est sans vie et rappelle les froides créations narratives de la sophistique grecque. Fortunat fait une fois allusion à cet " Apollonius naufragé "[4]. Le roman passa par des traductions aux langues romanes.

Des indications éparses des contemporains nous laissent fort bien voir quels livres exerçaient la plus grande attraction et ce qu'on lisait le plus à Rome, surtout dans les milieux ecclésiastiques.

On donnait la préférence aux vies de saints et aux ouvrages historiques, et l'on savait encore au Ve siècle et dans une partie du VIe choisir les meilleurs de ces historiens pieux et ceux qui avaient le plus de goût. Le premier rang est tenu par Sulpice Sévère, l'élégant Aquitain, à qui l'on a donné le nom de Salluste chrétien, avec son histoire de S. Martin de Tours, ses dialogues et les deux livres de sa chronique. Quand sa vie de S. Martin parvint à Rome, " on se la disputa, dit-on, et l'on pouvait entendre les libraires raconter avec joie que rien ne s'était enlevé plus vite ni mieux payé "[5]. Un autre livre favori sont les Vies des Pères de Rufin d'Aquilée, qui mène ses lecteurs dans le monde étrange du désert de Nitrie et de ses ascètes pénitents, matière attrayante mais qu'il n'a pas traitée avec le charme de Sulpice Sévère[6]. Puis vient Paulin de Nole, particulièrement goûté par la noblesse, poète doux et tendre qui décrit avec tant de chaleur et de talent la vie ecclésiastique sous tous ses aspects[7]. Un public de choix lit les lettres et les œuvres sérieuses de S. Jérôme, dans lesquelles le sentiment et la force s'allient à une érudition débordante et souvent à une véritable éloquence.

Mais l'auteur le plus répandu, c'est Prudence, le poète espagnol plein de

[1] Voir notamment les travaux du cardinal Pitra dans le *Spicilegium Solesmense*, t. I, et sa préface p. L et suiv.

[2] Teuffel-Schwabe, p. 1274 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 1272.

[4] *Carm.*, l. VI, n. 8.

[5] C'est Sulpice Sévère qui rapporte le fait (*Dial.*, l. I, c. 23). Ses écrits sur S. Martin ne sont pas exempts d'exagérations et manquent de critique dans les récits de miracles.

[6] Les *Vitae Patrum* sont souvent aussi désignées plus tard sous le titre d'*Historia eremetica* ou *monachorum*.

[7] Cf. ci-dessus, 1re part., p. 43.

verve et de vivacité, surtout avec ses récits de martyres qui se distinguent par la richesse du coloris et la profondeur des pensées. Sa Psychomachie ou Combat des âmes[1], peinture allégorique de la lutte des vertus et des vices, est utilisée avec zèle par les adeptes de la vie spirituelle : S. Avit de Vienne, par exemple, dans une lettre à sa sœur Fuscine, en cite la peinture de la lutte entre la chasteté et la volupté; cette femme était capable de juger avec goût cette œuvre, car elle avait lu toute la Sainte Écriture et tous les poètes religieux latins[2].

La Psychomachie, que lui signalait son frère, est un ouvrage tout à fait neuf et original. C'est dans la littérature de l'Occident le premier exemple d'une poésie purement allégorique et il exerça sur le moyen âge une influence considérable pour la culture de cette forme d'art chrétien. C'est comme le miroir de la lutte spirituelle entre le paganisme et le christianisme, entre la barbarie passionnée et grossière et la morale religieuse, lutte qui eut lieu en effet au début du moyen âge. Bien des tableaux qui s'y trouvent conservent leur valeur pour les siècles postérieurs à Prudence et correspondent à un état de choses qui se perpétua dans le haut moyen âge : par exemple quand Prudence fait paraître personnifiée l'Idolâtrie, le front entouré de bandelettes à la manière des prêtres païens, quand il nous la montre attaquant la Foi, humblement vêtue, à la paysanne, les épaules nues, les bras libres, pleine d'ardeur guerrière. La Sensualité s'avance, dans le poème, comme la plus grande des furies, une torche de soufre brûlant à la main ; elle s'attaque à la Chasteté et tente avec sa torche d'atteindre ses yeux pudiques; mais elle est abattue par le glaive. L'Orgueil dresse sa haute chevelure; la Volupté est une danseuse ivre sur un char à quatre chevaux; l'Avarice fouille avidement, avec sa suite, tout le champ de bataille abandonné par les autres ennemis; elle s'empare d'hommes de toutes classes, n'épargnant pas même les prêtres du Seigneur ; mais la Raison protège ceux qu'elle pourchasse et fait qu'ils ne reçoivent que des blessures superficielles; puis la Bienfaisance (*Operatio*) finit par porter à l'Avarice une blessure mortelle[3].

C'est la façon de traiter de telles scènes qui les empêchait de tomber dans la petitesse et le ridicule. Ceux qui plus tard se sont exercés sur ce domaine allégorique n'ont pas toujours évité l'écueil avec le bonheur et l'habileté de Prudence.

V. — Décadence du genre historique. Absence de connaissances historiques. Les apocryphes dans l'art.

462. L'imagination, telle que Prudence en enseigna l'usage dans cette dernière œuvre, était bien propre à composer et à animer les écrits moraux dont le moyen âge fut si friand; mais dans les travaux historiques elle ne pouvait tenir la première place ni moins encore prétendre un droit quelconque à défi-

[1] Migne, *P. L.*, t. LX, col. 11 et suiv.

[2] *De consolatoria laude castitatis ad Fuscinam sororem*, v. 370 et suiv.

[3] La victoire de l'*Operatio* sur l'*Avaritia* est peinte dans ces termes : *Mentis avaritia stupefactis sensibus haesit*, | *Certa mori; nam quae fraudis via restet, ut ipsa* | *Calcatrix mundi, mundanis victa fatiscat* | *Illecebris, spretoque iterum sese implicet auro? Invadit trepidam virtus fortissima duris* | *Ulnarum nodis, obliso et gutture frangit* | *Exsanguem siccamque gulam...*

gurer la vérité. Néanmoins dans l'époque dont nous traitons — et cela ne fit que progresser par la suite — la force imaginative empiète d'une manière inquiétante sur le domaine du récit historique. Cette période de décadence crée, au gré de ses désirs, dans des œuvres qui se présentent comme historiques, des faits et des événements avec la plus absolue liberté; on met en circulation plus qu'auparavant des pièces apocryphes; le sens de la fidélité historique s'amoindrit étonnamment, tandis que le goût du merveilleux et de l'extraordinaire prend la haute main parmi les écrivains.

Sans doute ce n'est là qu'une des conséquences de l'universel abaissement intellectuel, car la décadence de la culture produisit chez les écrivains la fantaisie et l'indiscipline intellectuelles, et chez les lecteurs une facilité enfantine à tout accepter. C'est ainsi que s'efface pour les événements du passé la limite entre l'imagination et la réalité et que commencent à se multiplier parmi les sources historiques ces productions qui obligent l'historien à des précautions de tous les instants s'il ne veut pas prendre pour authentiques des notices apocryphes et devenir la victime de pieuses inventions.

Dans une œuvre historique du genre de celle-ci, il semblera tout naturel d'étudier avec quelque détail la décadence intellectuelle de Rome dans cette invasion des récits historiques apocryphes. Il ne sera pas sans utilité pour le lecteur de prêter attention aux exemples d'égarement intellectuel que nous produisons et de visiter les officines de faux. L'estime des sources véridiques et pures de l'histoire du passé ne peut que gagner à ce qu'on pénètre les travestissements jusque dans leurs racines. Il ne sera pas non plus sans utilité de reconnaître que beaucoup de ces faux ont un caractère bien plus innocent et une origine beaucoup moins coupable que ne l'ont prétendu les accusateurs du moyen âge[1].

Pour ce qui est de Rome, en particulier, il est bien vrai que c'est de là que sortent beaucoup d'apocryphes, nés souvent dans des milieux ecclésiastiques, ou qu'ils y sont de bonne foi propagés et utilisés, même à la chancellerie et dans les actes du gouvernement pontifical; mais leurs auteurs peuvent du moins, pour s'excuser ou, à dire mieux, pour atténuer leur responsabilité, invoquer la généralité du mal; quant aux papes qui emploient de telles pièces, le seul reproche qu'on puisse leur faire régulièrement, si c'en est un, c'est de ne s'être pas élevés au-dessus de leur temps et de n'avoir pas entretenu dans une époque sans critique un tribunal exercé pour juger les inexactitudes historiques courantes.

463. Les histoires bibliques furent un des terrains préférés par les écrivains pour y donner carrière à leurs inventions poétiques.

De bonne heure les apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament s'étaient largement répandus; ils se multiplièrent dans notre période. On trouvait les récits de la Sainte Écriture trop secs et l'on regrettait notamment dans le Nouveau Testament la maigreur des renseignements sur l'enfance de Jésus. On n'hésita pas à suppléer à cette disette dans des récits particuliers que l'on se plut à mettre sous le nom de quelque personnage biblique. Sans doute ces produits forment un violent contraste avec le ton simple et sublime des livres

[1] Cf. Hipp. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXIV (1903), p. 56 et suivantes.

saints. L'accumulation arbitraire de détails fantastiques qui n'est pas rare dans ces productions, les incohérences et les contradictions qui s'y rencontrent contribuèrent sûrement par leur contraste avec le caractère des divines Écritures à mieux éclairer la valeur éternelle de celles-ci.

L'un des motifs qui ont conduit à composer les apocryphes du Nouveau Testament peut avoir été la pensée de recueillir des renseignements sur le Christ et les apôtres qui subsistaient réellement ou étaient regardés comme subsistants dans la tradition orale; sous la masse des scories peuvent se cacher quelques grains d'or de la vraie tradition. Peut-être aussi cette circonstance même, que l'on savait glisser dans des écrits authentiques quelque parcelle de vérité, contribua-t-elle à les faire accueillir et répandre. Plus tard leur véritable origine s'obscurcit, en même temps que leur contenu continuait d'exercer son attrait justement parce qu'il était riche et plein d'imagination. Les Pères de l'Église se sont souvent élevés contre cette littérature luxuriante et l'autorité ecclésiastique dut à cause d'elle dresser le canon des livres bibliques authentiques; l'exclusion qu'elle prononça contre les apocryphes de la lecture dans les églises et de l'usage liturgique ne les empêcha pas de se répandre largement dans l'usage privé.

Le décret de Gélase à lui seul ne cite pas moins de neuf évangiles ainsi fabriqués et qui circulaient sous de faux noms : ceux de Mathias, de Pierre, de Jacques-le-Mineur, de Barnabé, de Thomas, de Barthélemy et d'André, et deux autres qui auraient été écrits par Lucien et par Hésychius. Le même décret désigne cinq " Actes " apostoliques écrits en imitation des Actes des apôtres : ceux de Thomas, de Pierre, de Philippe, de Thècle et de Paul. L' " *itinerarium* sous le nom de Pierre, attribué à S. Clément ", que nomme le même décret, n'est autre que les *Recognitiones* ou *Periodoi* bien connues sous les noms de Pierre et de Clément [1].

On était d'ailleurs si peu hostile dans Rome, au V[e] siècle, à ces apocryphes bibliques quand ils ne contenaient rien d'hérétique, qu'on accueillait leurs récits sujets à caution dans le cercle des œuvres d'art chrétiennes, même dans des monuments publics et solennels.

Pendant les trois premiers siècles et la moitié du quatrième environ, les artistes chrétiens se gardaient encore de représenter des scènes tirées des apocryphes bibliques, et toute allusion à ces écrits leur reste étranger; ils rendent témoignage par leurs œuvres du crédit des livres sacrés authentiques, mais non pas même de l'existence des apocryphes. Ce ne fut que lorsque l'on put emprunter, sans péril pour l'autorité des évangiles canoniques, des traits ou des événements aux écrits non-canoniques que le pouvoir ecclésiastique permit aux artistes de se servir de ceux auxquels on accordait quelque crédit.

Un exemple fort ancien d'une scène entière empruntée aux apocryphes nous est offert par l'arc triomphal de la basilique de Sainte-Marie Majeure sur l'Esquilin, cette œuvre magnifique des années qui suivirent le concile d'Éphèse, dont il a été question plus haut (1[re] partie, p. 309).

Parmi les grandes mosaïques de l'enfance de Jésus empruntées aux Évangiles authentiques, s'en trouve une dont l'explication a soulevé quelques difficultés, que l'on a souvent interprétée comme la représentation de l'enfant Jésus au milieu des docteurs du temple, mais où l'on est d'accord aujourd'hui pour

[1] Voir le décret dans Thiel, *Ep. rom. pont.*, p. 454 et suiv.

reconnaître une scène tirée de l'Évangile du pseudo-Matthieu. On voit près du Nil la ville où le prince appelé Aphrodisius dans le pseudo-Matthieu rencontre avec sa suite et un philosophe le divin enfant et ses parents dans leur fuite en Égypte et s'écrie : " Si cet enfant n'était pas un Dieu au-dessus de nos dieux, leurs statues n'auraient pas été renversées à son approche". La mosaïque représente ainsi la divinité de l'enfant, le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie et la dignité de Marie. C'est assurément un fait remarquable que sur une œuvre si



Fig. 207. **Marie filant.** Scène de l'Annonciation, d'après les apocryphes, sur un sarcophage de Ravenne.

considérable de l'époque de Sixte III les évangiles apocryphes aient pu ainsi mêler leurs voix à celles des canoniques pour proclamer la divinité du Christ et la grandeur de Marie [1].

Le cycle des mosaïques romaines renferme deux autres emprunts à ces apocryphes, au moins pour des traits accessoires. D'abord, dans la scène de l'Annonciation, Marie paraît occupée à filer; devant elle est une corbeille rem-

[1] Voir l'explication dans De Rossi, *Musaici*, sec. V, et surtout dans de Waal, *Die apokryphen Evangelien in der altchristlichen Kunst*, dans la *Röm. Quartalschrift*, t. I (1887), p. 189 avec renvoi au pseudo-Matthieu, c. 24. Ces deux ouvrages contiennent des reproductions en couleur. Cf. J. P. Richter, *Di un raro soggetto rappresentato nei mosaici della basilica liberiana* (*Nuovo Bull. di arch. crist.*, 1899, p. 137 et suiv.), avec photogr.; Richter et Taylor, *The Golden Age*, etc. (1904); Garrucci, *Arte crist.*, pl. 214.

plie de fils de pourpre dont elle tient l'un dans sa main, en écoutant les paroles de l'ange; c'est un trait particulier emprunté au proto-évangile de Jacques; on le retrouve plus tard dans d'autres œuvres d'art, par ex. sur un sarcophage de Ravenne (fig. 207) [1], et il revêt diverses formes; mais c'est à la basilique de Sainte-Marie sur l'Esquilin qu'il semble avoir trouvé sa première application (cf. fig. 82) [2].

Les mêmes mosaïques de Sainte-Marie Majeure représentent deux fois S. Joseph sous les traits d'un vieillard portant toute sa barbe, tandis que toutes les anciennes représentations du père nourricier du Christ le montrent jeune et imberbe. Ce sont les apocryphes qui racontent que Joseph lors de son mariage avec Marie était veuf et âgé : c'est par exemple le récit du proto-évangile de Jacques le Mineur et de l'Histoire de la naissance de Marie et de l'enfance du Sauveur. C'est de là que le trait a passé sur la mosaïque de Sixte III, pour se généraliser par la suite de plus en plus [3].

L'église de Sainte-Marie Antique au Forum dégagée en 1900 (cf. ci-dessus 1re partie, p. 202) contenait aussi dans la nef latérale droite des scènes de l'enfance de Marie empruntées aux apocryphes. Mais elles ne sont que de la seconde moitié du VIIIe siècle [4].

464. La chaire épiscopale de S. Maximien de Ravenne, l'un des chefs d'œuvre les plus remarquables de l'antiquité chrétienne, nous montre par les tableaux d'ivoire qui la décorent à quel degré les apocryphes se sont de bonne heure emparés de l'art chrétien [5].

On n'y retrouve pas seulement, dans l'Annonciation, Marie filant, avec la corbeille de fil à côté d'elle et le fuseau dans sa main gauche, et Joseph vieux et barbu, mais on y voit aussi sur deux tableaux la représentation rare des preuves données dans les apocryphes de l'innocence de Marie dans sa conception et de sa virginité dans son enfantement. La première fois elle boit en présence de Joseph et d'un ange le breuvage d'épreuve dont le pseudo-Matthieu et d'autres racontent qu'il faisait paraître nécessairement une tache sur le visage quand on était coupable [6]. La seconde fois, Salomé témoigne par sa main desséchée en punition de son indiscrétion que la mère de Dieu est restée vierge après la naissance du Christ [7].

La scène de Salomé et de la sage-femme semble avoir particulièrement attiré les écrivains et les artistes chrétiens. En dépit des protestations légitimes de S. Jérôme [8], elle a été accueillie, par exemple, par l'écrivain ecclésiastique Zénon et par Prudence. Dans la catacombe de S. Valentin à Rome, on peut encore lire sur une peinture du VIIe ou du VIIIe siècle, qui représentait ce

[1] Liell, *Die Darstellungen der allers. Jungfrau Maria*, p. 214; Kraus, *Gesch. der christl. Kunst*, p. 189.

[2] Kraus, *Realencyklop. des christl. Alterth.*, t. II, p. 936; Dom H. Leclercq, *L'Annonciation dans l'art* (*Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Dom Cabrol, fasc. 8, 1905, p. 2255 et suiv.); *Protoevangelium Iacobi*, c. 10 et suiv.

[3] De Rossi, *Bullettino di archeologia crist.*, 1865, p. 31.

[4] Sur cette découverte de Mgr Wilpert, voir son article de la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XIV (1905), p. 581 et suiv.

[5] Garrucci, *Arte crist.*, t. VI, pl. 415 et suiv.; V. Schultze, *Archäol. der altchristl. Kunst*, (1895), p. 129, 281.

[6] Garrucci, pl. 417, fig. 2.

[7] *Ibid.*, pl. 417, fig. 4.

[8] *Contra Helvidium*, c. VIII (Migne, *P. L.*, t. XXIII, col. 192) : *Nulla ibi obstetrix*, etc. De Waal, *op. cit.*, p. 183, n. 2.

sujet, le mot *Salome* écrit de haut en bas [1]. La mosaïque de Jean VII à Saint-Pierre (début du VIII[e] siècle) en fit aussi un large usage [2].

On a souvent désigné à tort comme un emprunt fait aux apocryphes la représentation bien connue de la crèche avec le bœuf et l'âne, telle qu'on la trouve sur la chaire de Ravenne et sur d'autres œuvres d'art, dès l'année 343 (fig. 208 et 209) : la tradition qui parle de ces animaux existe en dehors même des apocryphes. S. Jérôme, qui les condamne si sévèrement, admet cette antique conception de la scène de la crèche [3].

Par contre, c'est bien aux évangiles apocryphes qu'il faut rapporter un autre trait qui se rencontre sur la chaire de Maximien : dans la scène du voyage à Bethléem un ange retient par la bride l'animal, parce que le moment de l'enfantement est arrivé pour Marie, et il invite la Vierge-mère à descendre dans une caverne près du chemin. C'est l'Évangile de la naissance de Marie qui raconte les détails de cet événement légendaire [4].

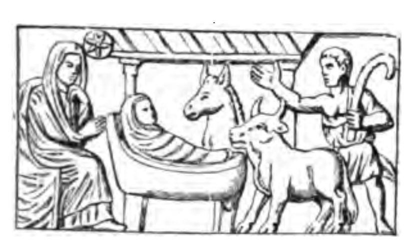


Fig. 208. **Naissance du Christ, à Mantoue.**
(Liell, *Die Darstellungen Mariä*, p. 222; Kraus, *Geschichte*, etc., p. 171).

Quand on est habitué à demander aux sources et aux monuments historiques une vérité historique sûre, l'on est surpris de voir de si bonne heure cheminer côte à côte et la main dans la main la fiction et la tradition authentique. Le sens critique de notre époque procéderait avec plus de sévérité. Mais alors on se sentait en pleine possession de la vérité évangélique sur l'histoire du Christ et on en jouissait. On n'avait pas encore besoin d'en défendre les vrais témoins, de s'inquiéter d'en garantir l'autorité et de les arracher à la compagnie suspecte des apocryphes. Et par suite l'on ne faisait pas trop difficulté de laisser ces derniers, à condition qu'ils ne fussent pas hérétiques, enlacer de leurs tiges le tronc vigoureux de la vérité, dont la santé ne causait aucune crainte.



Fig. 209. **Naissance du Christ, au Latran.**
(Liell, *Die Darstellungen*, etc., p. 271).

465. L'exemple donné par les apocryphes bibliques fut imité sur d'autres terrains. Même sur le champ de l'histoire ecclésiastique, notamment dans les récits sur les saints et les martyrs, dans les notices sur les fondations d'églises, que l'intérêt poussait à rendre aussi brillantes que possible, on se mit à forger

[1] Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino*, p. 63 et suiv.; Garrucci, t. II, pl. 84.

[2] Garrucci, t. IV, pl. 280, fig. 2; pl. 281, fig. 1.

[3] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1877, p. 141. Le tableau de la chaire est reproduit dans Garrucci, t. VI, pl. 417, fig. 4.

[4] Garrucci, t. VI, pl. 417, fig. 3.

des relations, et l'on inventa hardiment le texte de diplômes qui n'avaient jamais existé.

Ce qui favorisa l'extension de ces mensonges et de ces faux, c'est qu'il n'y avait dans l'Église que bien peu d'œuvres scientifiques d'un caractère strictement historique, des ouvrages de longue haleine avec un ensemble systématique de preuves dont la lecture aurait pu démasquer et combattre ces mauvais livres. En Occident surtout, l'on ne possédait point d'histoire générale de l'Église, ni même une histoire particulière des papes, des conciles ou de la législation ecclésiastique. En Orient, on était, il est vrai, un peu plus riche; et les Grecs se vantaient avec raison depuis le IVe siècle de posséder l'histoire classique d'Eusèbe; le Ve y ajouta les continuations de Socrate, de Sozomène et surtout du savant et solide Théodoret, sans compter maint ouvrage de détail.

Les Latins se contentaient d'un remaniement d'Eusèbe fort médiocre et plein de fautes, dû à la plume légère de Rufin, et ils n'y trouvaient que relativement peu de détails sur les affaires d'Occident et notamment sur les papes. S. Jérôme leur donna aussi la traduction et la continuation des tables chronologiques de la chronique d'Eusèbe, source historique fort maigre; il y ajouta un travail original: son petit traité "Des hommes illustres" ou "Des écrivains ecclésiastiques", estimable à bien des égards mais qui n'en reste pas moins assez maigre et plein de légèretés et d'erreurs inconcevables[1].

En 403, Sulpice Sévère dota l'Occident d'une histoire ou chronique sainte, écrite en beau latin mais assez pauvre en renseignements pour l'époque chrétienne. Cassiodore, vers le milieu du VIe siècle, ne trouva rien de mieux à faire que de fondre dans son *Historia tripartita* des traductions et des extraits de Socrate, de Sozomène et de Théodoret.

L'histoire était ainsi demeurée une littérature d'emprunt; et dans un tel état des ressources historiques, il était facile de se laisser entraîner à accepter simplement comme exactes des relations inauthentiques ou mensongères.

L'absence de mémoires bien ordonnés d'histoire ecclésiastique jeta parfois ses ombres jusque sur les actes pontificaux.

Nous en citerons avec quelques détails un exemple de l'époque du pape Zosime. L'évêque d'Arles Patrocle, se laissant guider par un désir exagéré d'exalter son siège, donna l'assurance au pape que l'église d'Arles avait pour fondateur un disciple direct de S. Pierre, S. Trophime, qui de là aurait répandu la foi par toute la Gaule. Trop prompt à prêter créance aux affirmations d'autrui, Zosime répéta la même chose fort ingénument dans une lettre aux Gaules[2]. Plus tard Grégoire le Grand, qui avait sous les yeux cette lettre de son prédécesseur, fit allusion, dans un écrit important adressé à l'évêque d'Arles, à cette conversion de toute la Gaule par le disciple des apôtres[3]. Et cependant ce n'était pas conforme à la réalité historique. Déjà l'historien des Francs presque contemporain de Grégoire le Grand, Grégoire de Tours, met hors de doute qu'il n'existait en Gaule aucune tradition certaine ni même simplement vraisemblable en ce sens. En ce qui concerne Arles, il se borne à dire que le susdit S. Trophime

[1] Sur S. Jérôme à ce point de vue, voir Sychowski, *Hieronymus als Literarhistoriker*, dans les *Kirchengesch. Studien* de Knöpfler, Schrörs et Sdralek, t. II, fasc. 2 (1894) et Bernoulli, *Der Schriftstellerkatalog des Hieronymus* (1895).

[2] *Ep. ad Hilarium* : Mansi, t. IV, p. 364; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 332.

[3] *Registrum*, l. V, n. 58 (n. 53), *ad Virgilium*.

y est arrivé comme évêque sous l'empereur Dèce, c'est-à-dire seulement au IIIe siècle[1]. Si néanmoins le moyen âge continua d'accepter comme un fait avéré l'envoi de Trophime par S. Pierre, il est bien clair que les lettres pontificales ne suffisent pas à en faire une réalité, et que l'histoire qui se heurte à des difficultés dont nous n'avons indiqué qu'une seule, est bien en droit de demander de meilleures preuves avant d'admettre sinon la possibilité, du moins la réalité de cette conversion de la Gaule par un disciple des apôtres[2].

Les papes n'ont pas eu sous la main une *Series episcoporum* du monde chrétien, comme on cherche aujourd'hui à en établir une péniblement. Si l'on avait commencé de meilleure heure à Rome à dresser des annales d'histoire ecclésiastique, bien des erreurs eussent sans doute été rendues impossibles. Mais les premiers siècles étaient des époques d'action, non de plume. On travaillait aux grandes tâches de l'Église sans se préoccuper des aperçus et recherches historiques propres aux époques plus faibles et plus modernes. Dès l'époque apostolique l'on planta profondément les fondements de l'Église dans de vastes étendues de pays, sans que l'on sentît vivement le besoin de coucher par écrit les voyages et les destins des prédicateurs bénis de Dieu : l'Église ne se fondait pas sur l'histoire et sur la science, mais sur les actions vivantes de l'Esprit-Saint.

466. Pour les plus anciennes lois et ordonnances de l'Église la situation est la même que pour son histoire. Au début l'on ne se préoccupa pas de les recueillir avec soin, et cela s'explique et s'excuse par divers motifs ; mais ce fut la cause qui favorisa la naissance de collections inauthentiques, telles par exemple que les Constitutions apostoliques et les Canons apostoliques qui obtinrent le plus large crédit. On eut l'imprévoyance de laisser des faux se glisser dans la place vide.

A Rome même l'habitude et l'usage offraient assurément un guide suffisant pour l'application des axiomes juridiques, indépendamment des documents déposés dans les archives du Latran. Il a pu exister aussi des recueils que nous ne connaissons plus. En tout cas, pour les recueils juridiques comme pour l'histoire, l'Orient était mieux outillé que l'Occident; et c'est d'Orient que se répandirent par des traductions latines, particulièrement en Italie, les livres des Canons les plus usuels. Ils renfermaient, avec les décisions du concile de Nicée, celles des conciles d'Ancyre, de Néocésarée et de Gangra, plus tard celles d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople et de Chalcédoine. Il circulait en outre une collection des conciles africains faite en 419[3].

Denis le Petit, moine de la province romaine de Scythie, résidant à Rome, est le premier dont nous possédions une collection de documents conciliaires, formée vers l'an 500. Il mit en tête de ce recueil une traduction des faux Canons apostoliques, au nombre de 50, jusqu'alors inconnus en Occident. Il y ajouta un certain nombre de décrétales des papes Sirice, Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Léon, Gélase et Anastase II. Le pape Hormisdas accepta la dédicace d'une nouvelle édition de cette œuvre et le pape Jean II lui emprunta dans ses actes officiels ses citations des conciles et des décrétales pontificales. Denis le

[1] *Hist. Franc.*, l. I, c. 28.

[2] Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 104, 120.

[3] Maassen, *Geschichte der Quellen ... des canonischen Rechts*, p. 66 et s.; Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. CXXX.

Petit laissa donc à l'église romaine un *Liber canonum* important et qui exerça une large influence[1].

Les Canons apostoliques sont un recueil, composé au plus tôt au commencement du Ve siècle, vraisemblablement en Syrie ou en Palestine, de règlements authentiques mais postérieurs, notamment de décrets des conciles du IVe siècle. Bien que dans son recueil Denis avoue douter de l'origine apostolique qu'ils portent dans leur titre, la place d'honneur qu'il leur assigne a beaucoup contribué à leur assurer peu à peu la plus grande autorité. Gratien les accueillit plus tard simplement dans sa célèbre collection juridique comme des décrets authentiques des apôtres et fit un large usage des cinquante premiers. Depuis lors ils eurent au moyen âge la valeur absolue de lois "apostoliques"[2].

Déjà le concile de Constantinople de 692 (*Trullanum* ou *Quinisextum*), qui jouit en Orient d'une haute autorité, avait déclaré : "Le saint synode décrète que les 85 canons (et non pas seulement les 50), qui nous sont parvenus sous les noms des saints et vénérables apôtres, demeurent à l'avenir fermes et immuables"[3].

Les Constitutions des apôtres en huit livres sont, comme les Canons apostoliques, tout au plus du début du Ve siècle ; comme eux aussi, elles ont vraisemblablement la Syrie ou la Palestine pour patrie. Leur auteur commun était dans un certain sens un talent créateur ; il n'a pas été guidé, comme on l'a supposé récemment, par des tendances dogmatiques ou "de hiérarchie ecclésiastique" ; il se proposa plutôt pour objet de refondre et de rendre plus maniables des documents ecclésiastiques déjà existants[4].

La fantaisie eut un succès fatal. Le concile de Constantinople de 692 fut encore assez peu favorable aux Constitutions apostoliques, à la différence des Canons, et le décret cité plus haut se plaint que "les Constitutions des saints apôtres rassemblées par Clément aient été défigurées depuis longtemps par des docteurs d'erreur qui y ont fait des interpolations inauthentiques et contraires à la piété", et il les condamne. Néanmoins les théologiens et canonistes grecs en firent usage comme d'actes authentiques[5].

Une autre œuvre apocryphe, d'un caractère théologico-philosophique, que Rome et l'Occident héritèrent de l'Orient et qui obtinrent une large diffusion, sont les œuvres du pseudo-Denis l'Aréopagite.

Leur profondeur en fit en Occident pendant tout le moyen âge une des mines les plus chères des discussions spéculatives et mystiques. Les savants de la cour de Rome et les papes trouvèrent aussi dans l'Aréopagite un mentor inestimable pour l'intelligence de la vérité religieuse la plus profonde. Aujourd'hui encore bien souvent des livres théologiques ou ascétiques d'auteurs mal informés se parent de morceaux sortis de la bouche de ce sage de l'Aréopage athénien, prétendûment converti par S. Paul.

---

[1] Mansi a publié d'après Denis les Canons apostoliques, t. I, p. 49 et suiv. Denis les a puisés dans les Constitutions apostoliques (voir ci-dessous). Cf. Funk, *Die apostol. Constitutiones* (1891), et *Das achte Buch der apostol. Constit.* (1893) ; Bardenhewer, *Patrologie* (1894), § 5 : *Pseudoapost. Schriften*, p. 31. Sur Denis, cf. Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. CXXX. Au Congrès d'archéologie chrétienne tenu en avril 1900 à Rome, Mgr Duchesne signala un recueil canonique encore plus ancien.

[2] Gratien, pars I, dist. XVI, c. 4 : *patet quod non sunt inter apocrypha deputandi.*

[3] Can. 2 (Mansi, t. XI, col. 940).

[4] Cf. les écrits de Funk cités dans la n. 1 et Bardenhewer, *Patrologie*, p. 29.

[5] *Conc. trullanum*, *ibid.*

En réalité les écrits aréopagitiques ne furent composés que dans les vingt dernières années du Ve siècle, par un anonyme orthodoxe et vraisemblablement syrien. La première fois qu'on les produisit en public, — au colloque de Constantinople (531), — l'évêque Hypace d'Éphèse les déclara de suite interpolés. Ils ne s'en répandirent pas moins promptement et cent ans plus tard à peine l'on était profondément convaincu à Rome de leur authenticité. Au concile du Latran de 649 on les cita sans l'ombre d'un doute en faisant l'éloge de leur auteur supposé. De nos jours l'opinion presque universelle des érudits regarde comme un résultat assuré de la critique qu'il ne faut pas les attribuer à Denis l'Aréopagite[1].

Notre sujet nous ramène plus spécialement à Rome pour y étudier quelques produits faux ou interpolés de la fin de l'époque chrétienne primitive.

VI. — Les faux Symmachiens à Rome.

467. Nous rencontrons à Rome sous le pontificat de Symmaque tout un groupe de récits et d'actes forgés qui sont devenus célèbres. Ces pièces dont l'inauthenticité est depuis longtemps reconnue, ont été fabriquées au profit de ce pape pendant les attaques dirigées contre lui, et elles ont plus tard joué dans le droit canon un rôle aussi considérable qu'immérité par les appels fréquents qui y ont été faits. Elles sont fort loin d'avoir servi de moyens prémédités pour exalter la puissance du siège pontifical, comme on l'a prétendu dans les temps modernes; elles ont plutôt un caractère privé et il est impossible d'établir qu'elles aient été employées officiellement et publiquement en faveur de Symmaque. Ce qui en rend l'origine importante pour l'histoire, c'est qu'elle montre combien dès le commencement du VIe siècle commençait à s'obscurcir la mémoire des véritables événements du IVe, puisqu'il était possible d'en parler d'une manière aussi erronée et aussi fausse[2].

La forme de ces pièces accuse bien la décadence de la langue et de la culture à l'époque. Le latin en est extrêmement mauvais, l'exposé manque de clarté et de cohésion, le sens en est parfois presque incompréhensible; ils tranchent donc considérablement sur les documents de la curie romaine et autres productions officielles de l'époque.

On a vu ci-dessus comment le pape Symmaque fut persécuté par l'antipape Laurent, opprimé par les autorités civiles, accusé faussement de simonie et d'immoralité. Longtemps il ne put prendre possession de la résidence pontificale du Latran et dut se contenter d'accomplir les fonctions pontificales et notamment l'administration solennelle du baptême dans l'église du Vatican. C'est dans cette situation pénible qu'un anonyme voulut lui venir en aide par des faux historiques qui ont conservé le nom de Symmaque et dans lesquels les faits de la vie du pape ont trouvé un certain écho.

Nous allons examiner séparément les parties qui forment ce groupe de

[1] J. Stiglmayr, *Das Aufkommen der pseudodionysianischen Schriften bis 649* (Feldkirch, 1895), p. 84 sur le concile du Latran. Les écrits grecs du pseudo-Denis sont connus sous les noms de : *De divinis nominibus*, *De coelesti hierarchia*, *De ecclesiastica hierarchia*, *De theologia mystica*; il y faut ajouter dix lettres.

[2] Cf. ci-dessus p. 15 et suiv., 26 et suiv., et les ouvrages de Döllinger qui y sont cités.

fausses légendes et tout d'abord les "Gestes du pape Libère" et les "Gestes du pape Marcellin" ou l'histoire de Sinuessa.

Les Gestes fabuleux du pape Libère[1] font voir leur héros en exil, hors de Rome, non pas loin de cette ville, comme le raconte l'histoire, mais assez près de la ville pour qu'il puisse baptiser à Sainte-Agnès, puis, avec une solennité particulière, au Vatican où le prêtre Damase amena l'eau baptismale dans un nouveau baptistère. Comme, en dépit des entraves apportées à son ministère, Libère est un pape légitime et vénérable, on voit de suite les conséquences juridiques que, dans la pensée de l'auteur, on en peut tirer relativement à la situation de Symmaque.

Deux détails de la légende nous permettent pour ainsi dire de jeter un regard fort intéressant sur l'atelier du faussaire.

Le premier trait est la description des travaux d'établissement du baptistère par le prêtre Damase. Les indications en sont pleinement d'accord avec ce que, dans une inscription métrique conservée encore en original, Damase nous rapporte des travaux qu'il fit effectivement exécuter, mais comme pape, pour amener l'eau du baptême et installer un baptistère dans la basilique de Saint-Pierre. L'auteur a lu cette inscription et l'a mise en prose pour les besoins de sa cause. Il est fréquent de voir les légendes utiliser des inscriptions ou des monuments existants; il est rare qu'elles le fassent avec autant de fidélité.

Le second trait se rapporte au baptême de Constantin le Grand. Ici l'auteur s'en tient à la fable déjà courante du baptême de l'empereur à Rome par le pape Silvestre. Ce récit avait contre lui la relation claire et irréfutable d'Eusèbe de Césarée, contemporain et ami de Constantin, d'après laquelle[2] l'empereur, au lieu d'être baptisé à Rome par Silvestre, l'aurait été par Eusèbe de Nicomédie, dans une villa près de cette cité, à la fin de sa vie et par conséquent après le pontificat de Silvestre. On pouvait lire ce récit authentique dans la chronique de S. Jérôme, qui précisait le nom de la villa, Ancyron. Que va faire le faussaire de ces données? Il ne s'embarrasse pas pour si peu : il raconte le baptême fait à Nicomédie par Eusèbe, en corrigeant plus ou moins bien le nom de la villa en Aquilon; mais en faisant du baptisand Constant ou Constance, fils de Constantin, dont il fait en outre par erreur un neveu du grand empereur.

Il est bon de noter que cette légende sur la persécution du pape Libère a été utilisée une vingtaine d'années plus tard par le rédacteur du *Liber pontificalis*, qui en a pris d'ailleurs à son aise avec elle. Par l'usage qu'il en a fait dans son chapitre sur Libère, on voit qu'il ne lui accorde pas le moindre crédit. Il va de son côté à l'extrême en accablant Libère, en en faisant un instrument de l'hérétique Constance et un persécuteur des catholiques romains[3], tandis qu'il exalte comme un saint, comme un vaillant confesseur l'antipape Félix, qui lors

[1] Publiés par Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 1388 et suiv., d'après Coustant, *Epist. roman. pont., append.*, p. 89. Cet appendice contient aussi les autres faux "symmachiens". Cf. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I. p. CXX et suivantes.

[2] *Vita Constantini*, l. IV, c. 61-64. Cette relation qui démolit impitoyablement la fable du baptême par Silvestre, commence ainsi : Ἐπειδὴ δὲ εἰς ἔννοιαν ἥκει τῆς τοῦ βίου τελευτῆς, etc.

[3] T. I, p. 207, *Liberius*, § 51 : ... *Liberius... consensit Constantio heretico... et tenuit basilicas... et persecutio magna fuit in urbe Roma, ita ut clerus et sacerdotes neque in ecclesia neque in balnea haberent introitum.*

de l'exil du pontife légitime eut la faiblesse de se laisser installer par l'arien Constance comme évêque de Rome!

Ce sont là de grosses erreurs historiques, signes, si l'on peut dire, de l'anarchie historique qu'amène avec soi la décadence de la civilisation romaine. Il est visible que ces erreurs n'ont pu naître que par une étrange confusion du peuple relativement à Félix : il n'est pas douteux qu'il ne faisait qu'un seul et même personnage de l'antipape Félix et de son homonyme le saint martyr vénéré à Rome. Il semble bien que la même confusion des deux personnages se manifeste également dans la date de la mort et dans la sépulture. Le martyr Félix, le plus éminent des martyrs romains de ce nom, était enseveli à la *via Portuensis* et l'on célébrait sa déposition le 29 juillet. Or le *Liber pontificalis* veut que l'autre Félix, l'adversaire de Libère, se soit retiré en dernier lieu près de la *via Portuensis* et qu'il y soit mort sur un de ses domaines, justement le 29 juillet, tandis qu'en réalité l'antipape Félix est mort le 22 novembre, au témoignage d'un contemporain [1].

Le second faux symmachien, l'histoire du pape Marcellin, n'est pas moins étrange.

Il se rapporte aux événements de la vie du pape Marcellin, qui aurait contracté une souillure en sacrifiant aux idoles, et à son synode de Sinuessa. Dans le moyen âge l'on a pris pour une vérité la légende étrange du tribunal tenu au synode : historiens, théologiens, juristes ont cité le fait. A cause du malheureux Marcellin, 300 évêques et une multitude de clercs se réunissent en concile dans une grotte voisine de Sinuessa, puis dans la petite cité elle-même; ils proclament que la chaire suprême ne peut être jugée par personne et ils amènent à grand' peine Marcellin à faire lui-même l'aveu de son sacrifice aux idoles; c'est lui-même qui prononce personnellement sa culpabilité et sa déchéance [2].

Ici encore le rapport de la légende à l'histoire de Symmaque, du temps de qui elle est née, est clair. L'auteur veut établir que nul ne peut juger Symmaque. Mais il n'était vraiment pas nécessaire d'apporter à l'appui de l'axiome connu qu'un pape en tant que juge suprême ne saurait être soumis à aucun tribunal humain, une invention aussi absurde que celle de 300 évêques qui, en pleine persécution de Dioclétien, à un moment où nul chrétien n'était en sûreté, se réunissent en synode solennel et, après avoir expédié les affaires, demeurent sans raison longtemps assemblés, jusqu'à ce qu'enfin ils succombent pour la plupart à la suite d'édits meurtriers lancés contre eux du fond de la Perse par Dioclétien. L'axiome de l'intangibilité du pape était depuis longtemps reconnu dans l'Église, sous la forme même employée du temps de Symmaque et qui se maintint dans la suite [3].

---

[1] Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. CXXIII; Hergenröther, *Handbuch*, 3e éd., t. I, p. 376, 377; tr. fr., t. II, p. 66; Hefele, *Conciliengeschichte*, 2e éd., t. I, p. 661, 681; tr. fr., t. II, p. 41, 61; Jungmann, *Dissertationes*, t. II, p. 81; Döllinger, *Papstfabeln*, 2e éd., p. 126. De Feis, *Storia di Liberio papa*, a émis une autre opinion, à la suite de vieux auteurs. Sur une tentative antérieure de Antonio Paoli pour sauver la mémoire de Félix II (1790), cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 176, 177.

[2] *Gesta Marcellini papae sive de synodo Sinuessana* (Migne, *P. L.*, t. VI, col. 11 et suiv.); Mansi, t. I, p. 125c et suiv. Cf. Hefele, t. I, p. 144; tr. fr., t. I, p. 126; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. CXXXIII et sur l'histoire de Marcellin, p. LXXIII, XCIV, 163; Döllinger, *Papstfabeln*, p. 57.

[3] Cf. ci-dessus, p. 28, n. 2, le passage cité de Gélase.

468. Il nous reste à examiner les trois autres pièces des faux "symmachiens".

Dans la "Purification de Sixte III", on raconte l'accusation d'immoralité portée par Bassus contre ce pape qui se lava de l'accusation par un serment et rendit par là inutile tout jugement ultérieur. La véritable histoire ne sait rien de pareil sur Sixte; il est difficile de citer un fait de sa vie qui ait pu prêter matière à l'invention; tout au plus pourrait-on songer aux soupçons auxquels donna lieu son extrême douceur vis-à-vis des Pélagiens [1].

Les récits sur l'évêque de Jérusalem Polychronius, la figure principale de la légende suivante du faussaire assez apparentée à la précédente, se heurtent à une difficulté encore plus grande. Polychronius n'a point existé; mais, d'après le faux récit, il a été l'objet d'un procès en simonie. Son sort se rattache donc visiblement aux événements relatifs à Symmaque, la simonie étant, avec l'immoralité, une des accusations calomnieuses portées contre ce pontife [2].

Viennent enfin les documents attribués au pape Silvestre et souvent cités dans la suite comme authentiques par les écrivains et les jurisconsultes. Ils comprennent en particulier un recueil de 20 ordonnances, que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Constitutum Silvestri* [3], et les décrets d'un synode où Silvestre aurait siégé avec 275 évêques [4]. Le faux récit du baptême de Constantin par Silvestre et de sa guérison de la lèpre qui en fut la conséquence est aussi mêlé dans ces actes faux; car la légende, une fois mise en circulation, plut tellement à l'imagination des Romains et parut si honorable pour l'Église, qu'on ne put se dispenser d'en parler, dès qu'il était question du pape Silvestre, d'abord dans les milieux moins bien informés, puis dans les cercles même cultivés et officiels.

Il semble que l'affaire capitale ait été pour l'auteur du faux Constitutum de Silvestre les principes appliqués ou applicables dans le cas de Symmaque: que la forme traditionnelle de la juridiction ecclésiastique doit être maintenue intacte, que les clercs ne sauraient être appelés devant les tribunaux laïques, que "l'évêque suprême ne peut être jugé par personne". Aucun des vingt articles du *Constitutum* que Silvestre aurait établi en concile, ne peut se vanter de l'avoir pour auteur.

Cependant, avec le temps, le Constitutum prit place parmi les décrétales des papes. C'est la première fausse décrétale qui paraisse dans l'histoire; c'est, pour ainsi parler, l'ancêtre des fausses décrétales destinées à établir des points de discipline et qui ont fini par constituer toute une littérature assez considérable.

Le faux concile du pape Silvestre avec ses 275 évêques, tenu en présence de Constantin et dont le principal objet aurait été de confirmer celui de Nicée, a le malheur de tomber à une époque (325) où Constantin ne séjournait pas à Rome, et en un lieu, les thermes de Trajan, qui ne servit jamais à la tenue de conciles et même qui ne pouvait servir à cet usage, puisque les thermes à cette époque étaient encore fréquentés. En outre il prend des décisions impossibles, par exemple celle qui est relative à la fête de Pâques et se trouve en contradiction avec le canon de Nicée, ou celle qui exige quarante-six ans passés au service de l'Église avant d'être admis à la prêtrise. Cette assemblée sous le pape

[1] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. CXXVI, 232.
[2] *Ibid.*, p. CXXXIII et suiv.
[3] Migne, *P. L.*, t. VIII, col. 829 et suiv.
[4] *Ibid.*, col. 822 et suiv.

Silvestre est censée confirmer solennellement le concile de Nicée; mais les sources authentiques ne parlent nulle part d'une confirmation de ce genre; Athanase et Hilaire qui traitent expressément et avec détails des synodes de l'époque n'en savent rien non plus. Mais c'est assez. L'auteur de ces étranges actes synodaux entendait simplement mettre dans un certain jour au gré de ses désirs le cas de Symmaque par une série de données arbitraires.

469. L'attitude que garda le VIe siècle vis-à-vis de ces falsifications ressort clairement des premières collections de canons ecclésiastiques nées peu après en Occident.

Une des plus anciennes, l'œuvre estimée de Denis le Petit, passe encore complètement ces pièces sous silence, et l'on en doit conclure qu'à Rome, où Denis travaillait, on ne leur reconnaissait pas la moindre autorité. Elles n'ont même pas encore pénétré dans cette édition de la collection dionysienne que le pape Hadrien envoya en pays franc à Charlemagne[1].

L'auteur postérieur de la collection pseudoisidorienne n'accueillit pas davantage dans son recueil ces actes en apparence si importants.

Mais dès le VIe siècle ils paraissent dans une collection canonique italienne, d'une moindre célébrité, que des travaux récents nous ont fait connaître surtout d'après un manuscrit de Saint-Blaise du VIe siècle et d'après une copie vaticane du IXe siècle. Cette collection originaire d'Italie a le mérite douteux d'avoir la première jeté dans la circulation les faux Symmachiens[2].

L'auteur du *Liber pontificalis* contribue également dès le VIe siècle à leur donner du crédit. Il est vrai qu'il n'en utilise pas toutes les pièces pour son travail, et qu'il traite celles qu'il emploie avec une liberté si souveraine qu'il ne peut avoir cru effectivement à leur valeur spéciale. Il accueille cependant particulièrement les règlements disciplinaires dans les faux documents du pape Silvestre. Il les répartit avec la plus entière liberté entre différents papes, sans seulement se demander si les circonstances historiques permettent une telle attribution; et il ne laisse guère à saint Silvestre que bien peu de ces décrets solennels. Il change sans plus de scrupule le fond même des actes, pour les mieux accommoder aux usages de son temps.

VII. — Les légendes des martyrs. Les martyrologes.

470. La littérature légendaire, qui se mêle aux rares actes des martyrs, réellement dignes de ce nom, que nous ayons conservés, naquit du pieux désir ou du besoin de connaître et de raconter sur les martyrs chrétiens du temps passé, notamment sur les plus vénérés et les plus fêtés, plus que ne donnaient les maigres sources subsistantes. Il en fut ici comme pour les apocryphes bibliques. Les actes authentiques, tirés des procès-verbaux judiciaires, et les relations écrites par des contemporains chrétiens étaient pour la plupart perdues, les persécutions païennes ayant détruit les écrits en possession de l'Église. Beaucoup de martyrs n'avaient jamais fait l'objet d'aucune relation détaillée, dans les tribulations des persécutions païennes. Quand l'Église eut triomphé et sur-

[1] *Duchesne*, *op. cit.*, p. CXXXIV, d'après Maassen, *Gesch. der Quellen*, t. I.
[2] Duchesne, *ibid.*

tout quand le culte public des vaillants champions de la foi eut pris le plus grand essor après deux ou trois siècles et que les pèlerins étrangers eurent multiplié leurs questions sur la personne et la mort des martyrs, chacun d'eux dut peu à peu avoir sa Passion.

Pour beaucoup de ces récits on voit clairement que l'on s'est contenté d'étoffer la maigre matière fournie par la tradition, au moyen d'amplifications oratoires et de pieuses considérations. Dans d'autres cas on peut montrer que certains traits communs et qui peuvent se rencontrer facilement ont été adoptés pour donner plus de vie au récit, ou bien encore que quelque fait saillant de la vie d'un martyr a été transporté dans la biographie d'un autre.

La piété et l'imagination des Grecs étaient particulièrement habiles à des inventions de ce genre. Dans l'Italie byzantine et à Rome une part importante revient aux auteurs grecs dans la diffusion des passions légendaires et merveilleuses, et il est remarquable que les histoires des saints romains soient assez souvent de simples traductions latines d'œuvres écrites en Orient ou tout au moins dans des langues orientales et propagées de bonne foi à Rome et en Occident.

Une langue embarrassée et souvent enflée caractérise la plupart de ces récits fabriqués. Les actes authentiques s'en distinguent avantageusement par la forme, courte, simple, dépourvue de clinquant, et sans ces discours que l'on trouve dans les passions, pleins de rhéthorique, de fierté parfois et souvent de paroles malicieuses et même blessantes contre les juges. Bref, les actes authentiques portent le cachet du calme et de la mesure antique : les héros sont modestes, préoccupés humblement de garder leur constance; les règles des tribunaux y sont observées dans leur caractère historique, parfois même avec une précision pédantesque. Les actes postérieurs et inauthentiques sont bien des enfants du goût et de l'ignorance de l'époque : ils inventent des procédures juridiques contraires à la réalité, créent des préteurs et des *praesides* de provinces qui n'ont jamais vécu, quand ils n'introduisent pas comme juges et exécuteurs un empereur impossible, et ils abondent en anachronismes.

Le penchant à la fausse rhétorique a fait de son côté beaucoup de mal; il devint si général qu'Ennodius même orne ses biographies, d'ailleurs excellentes, comme celle de S. Épiphane, de longs discours inventés qu'il met dans la bouche de ses héros, sans atteindre à la maîtrise d'un Tite-Live.

Le "décret gélasien" nous apprend d'une manière certaine qu'au début du VI[e] siècle, on ne faisait point usage dans l'église romaine des histoires de martyrs (*Gesta martyrum*) pour les lectures publiques : d'une part, parce qu'on ignorait les noms de leurs auteurs, de l'autre, parce qu'elles contenaient souvent des détails impropres ou déraisonnables, parfois même contraires au dogme. Le catalogue gélasien dit sagement : "Avec l'église romaine, nous honorons dévotement tous les martyrs et leurs luttes que Dieu connaît mieux que les hommes... Qui pourrait douter que leurs souffrances et leur martyre aient été un grandiose triomphe et qu'ils aient plus souffert encore que ne le racontent leurs actes?" Cependant, "d'après une antique coutume, on s'abstient par une précaution particulière dans l'église romaine de les lire parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont totalement ignorés et que les œuvres mêmes sont tenues (par les incroyants et les ignorants) comme exagérées ou peu conformes à la réalité" [1].

---

[1] Thiel, *Ep. roman. pont.*, p. 454 et suiv.

Un passage de Grégoire le Grand sur les actes des martys montre aussi clairement combien peu de crédit on leur accordait encore dans l'église romaine : " En dehors de ce que les livres d'Eusèbe contiennent sur les Gestes des martyrs, il n'y a rien là-dessus à ma connaissance dans les archives de cette église et dans les bibliothèques de Rome, à l'exception de quelques actes réunis dans un seul volume "[1].

Ce peu d'estime des nouveaux actes ne pouvait durer bien longtemps; le goût des fidèles pour ces récits édifiants était trop grand et la conscience de leur insuffisance devait s'éteindre peu à peu dans le cours des années. On en vint à les admettre, avec des modifications, dans les offices religieux[2].

471. Nous nous trouvons dans de meilleures conditions pour le catalogue des martyrs d'après leurs noms et les lieux où ils ont souffert.

La liste la plus importante, le martyrologe le plus considérable, nous est parvenue sous le faux nom de S. Jérôme, dans une rédaction qui remonte au VI[e] ou au V[e] siècle, abstraction faite des nombreuses interpolations qu'elle a subies plus tard. L'auteur du martyrologe l'a fait précéder de deux lettres apocryphes, en guise d'introduction : l'une de Chromatius et d'Héliodore à Jérôme, l'autre de Jérôme à ces deux personnages. Le véritable auteur de ces lettres et de tout l'ouvrage est demeuré inconnu.

Nous n'avons pas affaire ici à une œuvre officielle, à un écrit public de l'autorité ecclésiastique ou du siège apostolique, mais à une rédaction purement privée.

On peut indiquer avec certitude l'Italie comme lieu d'origine de cette pièce et fixer l'époque de sa première rédaction à la première moitié du V[e] siècle, peut-être au pontificat de Sixte III. Cependant, dans sa rédaction actuelle, le livre ne remonte pas au delà du VI[e] siècle ou du début du VII[e], puisque toutes les copies et formes que nous en connaissons jusqu'à présent, et qui toutes présentent au regard de l'original des transformations et des corruptions, se rapportent à un martyrologe d'Aunaire, qui fut évêque d'Autissiodorum (Auxerre) de 573 à 603. Ce fait a été mis en lumière par les travaux de Mgr Duchesne et de de Rossi[3].

La forme et le plan du martyrologe nous sont décrits en quelques mots par Grégoire le Grand qui l'a eu sous les yeux : ils contenaient les noms de presque tous les martyrs, classés d'après les jours, et avec leurs noms, l'indication du lieu et du temps, mais non pas du mode de leur martyre; le livre,

[1] *Registrum*, l. VIII, n. 28 (éd. S. Maur, 29).

[2] Les nouveaux bollandistes, A. Dufourcq, *Études sur les Gesta martyrum romains* (Paris, 1900), Pio Franchi de' Cavalieri, dans ses nombreuses monographies, se sont acquis un mérite particulier par le jour qu'ils ont jeté sur les légendes des martyrs romains. Sur les travaux du dernier, cf. *Röm. Quartalschrift*, 1904, p. 265 et suiv.

[3] Le *Martyrologium hieronymianum* a été publié récemment par ces deux savants au t. II de novembre des *Acta sanctorum* des Bollandistes. Cf. l'excellente introduction de Duchesne sur l'origine du martyrologe et son mémoire des *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. V (1885), p. 120-160; de Rossi, *ibid.*, p. 115-119 et *Roma sotterr.*, t. II, p. X et suiv. Ces travaux servent de base à mon mémoire des *Anal. rom.*, t. I, p. 231 et suiv. : *Le origini del martirologio romano.* En réponse aux vues divergentes de Krusch, cf. Duchesne, *Anal. boll.*, t. XVII (1898), p. 421 et suiv.; cf. mes *Anal. rom.*, t. I, p. 668, 669. Voir aussi les études plus complètes de H. Achelis, *Die Martyrologien, ihre Geschichte*, etc. (extrait des *Abhandl der Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen, philol. hist. Klasse*, vol. III, fasc. 3, 1900).

ajoute S. Grégoire, jouissait à son époque de la réputation d'une œuvre historique authentique et utile pour la liturgie et était fort répandu[1]. Un passage de Cassiodore semble aussi se rapporter à ce travail[2].

L'original du grand martyrologe, qui embrassait une grande partie de la chrétienté, avait été puisé à de bonnes sources : pour les martyrs orientaux, par exemple, il avait utilisé un vieux calendrier ecclésiastique de l'Orient, aujourd'hui perdu ; pour les martyrs africains et pour ceux de certaines parties de l'Italie, des calendriers authentiques de ces églises.

Quant aux martyrs de Rome, son modèle avait été un catalogue plus ancien, exact et développé, dont nous regrettons aujourd'hui la perte. On peut le reconnaître à l'uniformité constante des indications que le pseudo-Jérôme lui emprunte pour les martyrs romains : le nom de lieu, désigné par *Romae*, est régulièrement suivi d'indications topographiques plus précises, qu'il s'agisse de la ville ou des environs ; et dans ce dernier cas, l'on a soin de mentionner la voie consulaire et la distance en milles de Rome, pour préciser davantage la place à laquelle se rattache le souvenir du martyr. L'on a pu souvent constater brillamment l'exactitude de ces données topographiques, par des recherches locales et la comparaison avec d'autres sources.

Le catalogue primitif des martyrs romains, cette excellente source, doit avoir été composé vers 312, dès qu'eurent cessé les persécutions. Car un calendrier des fêtes, de l'année 354, et peut-être 336, que nous possédons encore, a utilisé ce catalogue, dont on retrouve aussi la trace dans la table du comput pascal, qui remonte à l'an 312[3].

On peut admettre que ce catalogue des martyrs a été tiré des fastes (*fasti*) de l'église romaine aux trois premiers siècles. Il est indubitable que l'on rédigea dans l'église primitive à Rome des fastes religieux avec liste des fêtes et des saints ; Tertullien y fait clairement allusion. C'était un usage courant déjà dans les milieux civils, dans les corporations, dans les bureaux administratifs, à la cour, dans le culte même des dieux ; le clergé chrétien en trouva partout les formulaires et n'eut pas besoin d'inventer de nouvelles formes pour l'usage du culte chrétien. La rédaction brève et solennelle des plus anciennes données martyrologiques est un écho de la forme des calendriers païens[4].

Le pseudo-Jérôme n'accueillit dans son martyrologe que les noms des martyrs, et les mentions topographiques et chronologiques, en particulier celle du jour, la plus importante au point de vue des fêtes religieuses. Il fit aussi une place dans son catalogue à des saints italiens non martyrs du IVe et du Ve siècle. Le fait qu'on ne trouve point dans son œuvre mention d'évêques morts après 450 et auxquels l'Église rendit un culte, semble justifier l'attribution de cette œuvre à la première moitié du Ve siècle. Parmi les papes qu'il compte au nombre des saints, le dernier est Boniface Ier, mort en 422. Le nom de Léon le

[1] *Registr.*, l. VIII, n. 28 (29) : *Nos autem pene omnium martyrum, distinctis per singulos dies passionibus, collecta in uno codice nomina habemus atque quotidianis diebus in eorum veneratione missarum solemnia agimus. Non tamen in eodem volumine, quis qualiter sit passus, indicatur, sed tantummodo nomen, locus et dies passionis ponitur ; unde fit ut multi ex diversis terris atque provinciis per dies, ut praedixi, singulos cognoscantur martyrio coronati. Sed haec habere vos beatissimos credimus.* C'est la suite de la lettre à Euloge, patriarche d'Alexandrie, dont un passage a été donné ci-dessus p. 287.

[2] *De inst. div. litt.*, c. 32 (Migne, *P. L.*, t. LXX, col. 1147). Cf. *Anal. rom.*, t. I, p. 256.

[3] Cf. *Anal. rom.*, t. I, p. 248.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 249.

Grand est vraisemblablement une addition postérieure, autorisée par le renom exceptionnel de sa sainteté.

Par la suite, les additions se multiplièrent; pour n'en citer qu'un exemple, dont il a été question [1], on trouve, dès le VIe siècle, le nom de Jacques joint à celui de Philippe au 1er mai, à l'occasion de la consécration par Jean III de l'église des Apôtres à Rome.

Aux additions s'ajoutent les modifications et les corruptions, dont une partie est due à l'inadvertance des copistes; c'était une trop lourde tâche pour leur zèle que la transcription de cette foule innombrable de dates et de noms pour la plupart inconnus. Quand, dans l'empire franc, Aunaire prit en main la copie qu'il nous a transmise, il est visible qu'elle était déjà passablement défigurée.

Comment nous l'a-t-il transmise? Lui-même ou un de ses clercs l'a accommodée aux besoins de l'église d'Auxerre. Il y a introduit des saints gaulois, notamment de sa propre contrée, et il a donné les fêtes du Seigneur suivant l'usage gallican, etc. Ce travail n'est pas encore la forme définitive sous laquelle nous est parvenu le martyrologe hiéronymien. Notre situation est encore plus déplorable. On ne connaît le martyrologe d'Aunaire que par des copies corrompues, des remaniements, d'anciens extraits.

Dans les derniers siècles déjà, les érudits ont redressé bien des erreurs. Le martyrologe hiéronymien ou celui d'Usuard, qui en est sorti, ont été corrigés pour servir de base avec d'autres documents au Martyrologe romain actuellement en usage [2].

Mais il reste encore à la critique une grande et noble tâche vis-à-vis des martyrologes, tant actuels qu'anciens, et notamment de celui de Jérôme. S'il n'est pas possible de dégager ce dernier de toutes les modifications et corruptions qu'il a subies et de le rétablir pleinement dans sa pureté primitive, on pourra du moins réussir à le débarrasser de bien des erreurs et des malentendus qui s'y sont glissés. Le caractère du fond primitif, qui mérite toute confiance, comme nous l'avons indiqué, ne peut qu'encourager les chercheurs. De Rossi et Mgr Duchesne ont déjà considérablement aplani les voies aux éditeurs futurs par leur classement et leur édition des manuscrits.

472. Une des sources de la corruption des martyrologes fut la germination, étudiée ci-dessus, des légendes et prétendus actes des martyrs.

Leur influence se manifeste clairement par exemple dans le *Martyrologium romanum parvum*, œuvre de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe, dans laquelle la couleur locale romaine se fait vivement sentir. Elle a pour base le pseudo-Jérôme, dans son état d'alors, c'est-à-dire défiguré par toute sorte d'additions postérieures. Mais l'auteur ne se fait pas scrupule de s'éloigner souvent des bons catalogues qu'il a sous les yeux, sur le crédit des légendes déjà répandues. Il suit dans les cas douteux plus volontiers les relations détaillées des belles légendes et des actes supposés que les maigres listes traditionnelles. Nous lui devons par exemple la fausse date de jour, conservée dans le martyrologe actuel, et empruntée au *Liber pontificalis*, pour la mémoire des saints papes Pontien et Félix Ier, et c'est encore lui qui a fixé arbitrairement

[1] P. 187 et n. 3.

[2] *Anal. rom.*, t. I. p. 234 et s. : *Usuardo e il suo martirologio.*

des dates pour quelques saints de l'Ancien Testament et pour d'autres nommés dans les Évangiles[1].

VIII. — Le Liber pontificalis. Les catalogues pontificaux.

473. Le *Liber pontificalis*, que nous avons si souvent cité, mérite d'autant plus que nous nous y arrêtions quelque peu qu'il date de l'époque de décadence de la littérature latine que nous décrivons ici et qu'il conserve dans ses pages les traces visibles de cette décadence.

Si le *Liber pontificalis* est indispensable à quiconque veut apprendre à connaître l'histoire de l'ancienne Rome chrétienne et de ses papes, on s'exposerait à de fortes déceptions en y cherchant une œuvre historique proprement dite. Sans doute il renferme des renseignements précieux et instructifs sur les détails de la vie de l'église romaine et l'auteur est presque intarissable quand il parle de petites choses qui lui tiennent à cœur. Quand il arrive à des années voisines de lui, il est également fidèle dans les renseignements généraux qu'il nous donne et il comble par de précieuses indications les lacunes que laisse dans notre connaissance l'insuffisance d'autres écrivains; par là même, il gardera toujours sa valeur propre. Mais la décadence de l'époque et l'imperfection de la culture scientifique font que l'auteur du livre n'a réalisé que d'une manière fort peu satisfaisante l'idée d'une histoire des évêques romains.

De même que le meilleur des martyrologes romains portait en tête le nom de S. Jérôme comme auteur, le *Liber pontificalis* s'orna du nom de Damase, plaçant faussement sous son autorité les parties au moins antérieures à son pontificat, bien que le travail ne fasse guère honneur à un pape comme Damase.

Quel sujet tentant c'eût été que d'éclairer le passé de la grandiose institution de la papauté, quelle richesse de matériaux sûrs eussent offerte alors encore pour une telle entreprise les archives de l'Église, les collections de chartes de l'empire, les inscriptions et les œuvres d'art de l'époque, et toute l'activité vivante du présent! Combien différente serait la condition de l'historien actuel, si l'éclat d'une œuvre historique de ce genre illuminait ces époques antiques sur lesquelles aujourd'hui s'étendent des ombres épaisses ou un vague crépuscule, dans lequel çà et là seulement, et pour certains côtés de la vie du passé, des diplômes ecclésiastiques ou civils et les relations accidentelles de contemporains font de rares trouées de lumière!

L'auteur anonyme du *Liber pontificalis* n'avait d'autre dessein que de donner de brèves notices sur les papes, dans l'ordre de leur succession; il expédie l'antiquité avec quelques lignes pour chaque pape : il cite pour chacun son origine, la durée de son gouvernement et, à l'occasion, une construction d'église ou un décret, en y ajoutant, suivant un formulaire constant, les consécrations faites par lui et parfois le lieu de sa sépulture. Et il poursuit ce travail avec une régulière uniformité jusqu'à ce que la série des pontifes approche de son époque. Si du moins il était exact et correct! Mais l'auteur de ce livre, qui

[1] De Rossi (*Roma sotterr.*, t. II, p. XXX) dit avec raison du *martyrologium romanum parvum : L'autore non si attenne alla tradizione dei calendarii, ma la guastò*, etc. Dans le *Bull. arch. crist.*. 1871, p. 91, il cite par exemple l'erreur de l'auteur qui transporte à Rome sur l'Aventin un *arcus Faustini* de la région de Terni. Cf. mes *Anal. rom.*, t. I, p. 243.

visiblement appartenait aux bas rangs du clergé, ne possédait aucun sens historique. Il lui manquait le zèle pour la recherche de la vérité, bien que les moyens pour cela ne lui eussent pas fait défaut à Rome, où sans doute il écrivait, étant donné surtout qu'il appartenait au clergé. Il ne met pas une seule fois à profit les archives pontificales pour les questions les plus importantes, même quand il s'agit d'événements presque contemporains.

Par contre il en use de la façon la plus arbitraire. Il donne souvent aux anciens papes une durée de pontificat en ans, mois et jours, en contradiction avec d'autres données authentiques, inventant à plaisir pour suppléer au silence des sources qu'il avait à sa disposition; il leur attribue des décrets que non seulement ils n'ont pas rendus, mais qu'ils ne peuvent avoir rendus; il leur fait par exemple donner les ordres en décembre alors qu'ils n'ont jamais compté ce mois dans leur court pontificat. Les deux lettres de Jérôme à Damase et de Damase à Jérôme qui forment son prologue sont aussi de pures inventions de sa part.

La critique a fait peu à peu la lumière sur tout cela. L'auréole qui entourait l'œuvre au moyen âge est à jamais détruite, mais au profit de la vérité historique. Pour les quatre premiers siècles au moins on ne peut attribuer à ce travail d'autre autorité que celle de ses sources et souvent l'on est amené en dernière analyse à soupçonner des sources aujourd'hui perdues, comme par exemple pour les indications sur la nationalité des différents papes [1]. L'auteur n'offre par lui-même pour cette période aucune garantie. Pour l'époque postérieure il est au contraire beaucoup plus utile, mais là encore ses données sont sujettes à caution, dès que l'on sort du cercle des affaires romaines [2].

Jusqu'à notre époque on a fait honneur du *Liber pontificalis* à l'érudit Anastase le bibliothécaire et souvent encore on le cite comme auteur.

Mais le livre n'a rien à voir avec l'écrivain connu du IXe siècle, si ce n'est qu'il a été continué jusqu'à son époque pour les papes postérieurs à la rédaction première. Différentes mains ont commencé dès le VIe siècle, époque à laquelle le livre fut écrit, des continuations d'autant plus importantes qu'elles sont contemporaines.

L'anonyme, auteur du travail primitif, a écrit vraisemblablement ses notices dans la forme actuelle, sous le pontificat de Boniface II, mort en 532. Aussi quand il arrive à l'époque où il a vécu, c'est-à-dire à peu près à partir du pontificat de Léon le Grand, ses indications deviennent peu à peu plus abondantes et les erreurs historiques moindres. C'est aussi ce qui explique la couleur plus personnelle que prend le récit, ce relief et cette vie qui donnent un caractère propre aux notices des pontificats de la fin du Ve siècle et du commencement du VIe [3].

[1] Cf. A. Harnack, *Ueber die Herkunft der ersten 38 (37) Päpste* (*Sitzungsber.* de l'Acad. de Berlin, 1904, t. II, p. 1004 et suiv.

[2] Cf. Grisar, *Der Liber pontificalis*, au t. XI (1887) de la *Zeitschr. für kath. Theologie*, p. 417-446; résumé dans les *Anal. rom.*, t. I, p. 1-25. C'est une étude sur l'excellente et solide édition de L. Duchesne (voir ci-dessous) et son introduction critique détaillée.

[3] J'ai cherché à rendre vraisemblable, contre l'opinion de Mgr Duchesne, cette rédaction en un seul jet au temps de Boniface II dans ma dissertation déjà citée, p. 426 et suiv. (p. 7 et suiv. du texte italien). Mgr Duchesne fait écrire la première rédaction sous Hormisdas par un écrivain qui aurait ajouté le reste sous Félix IV. Ma manière de voir a été acceptée par Bardenhewer (*Patrologie*, p. 611), et par Funk (*Kirchenlexikon*, 2e éd., t. VII, p. 1888).

L'auteur connaît *de visu* les affaires de l'église de Rome dans cette période. Pour les constructions d'églises, les décorations de lieux saints, la topographie de la ville, il est en général des plus utiles, tandis que la largeur du point de vue lui fait absolument défaut quand il s'agit de la grande action d'un pontificat. Pour tous ces détails, il reste aussi classique en dépit de sa forme fastidieuse : il avait à sa disposition les inventaires des biens de fondation et des objets de sacristie et il a eu la bonne idée de les reproduire en partie textuellement, ce qui laisse supposer qu'il était un clerc du Latran, peut-être employé dans le *vestiarium* ou garde-meubles de la résidence pontificale.

474. La première continuation embrasse les pontificats de Boniface II, de Jean II, d'Agapet et le commencement de celui de Silvère. L'auteur se donne comme témoin du terrible siège de Rome en 537 et 538 et se montre l'adversaire des papes Boniface II et Silvère, sans pousser cependant jusqu'au schisme.

La biographie de Silvère est continuée par un autre auteur sur le ton d'un éloge hyperbolique. C'est un des points où apparaît le plus clairement que toute la chronique n'est qu'un assemblage de pièces et de morceaux et non pas une œuvre d'art ou de science.

Après Silvère, il semble qu'on soit demeuré longtemps sans rien ajouter au livre : ce n'est que sous Honorius, dans le troisième décennium du siècle suivant, qu'un autre continuateur aurait repris la plume. Toute la partie en effet qui va de Silvère à Honorius offre quelques traits d'une uniformité surprenante, par exemple dans l'usage des dates de sépulture et dans l'indication des consécrations; et d'autre part les premiers temps après Silvère contiennent trop d'erreurs et de faussetés pour être l'œuvre d'un contemporain ou même d'un auteur vivant au VIe siècle. Les sièges de Rome de 546 et 549 par exemple sont confondus ensemble, et sous Pélage Ier la question des trois chapitres, cause principale cependant de la situation difficile de ce pape, a complètement échappé à l'auteur. L'époque d'Honorius est donc celle qui convient le mieux pour la rédaction des courtes biographies entre Silvère et ce pape [1].

Il y a ensuite diverses continuations, toutes, comme les précédentes, pleines de détails sur les constructions des papes et sur leurs dons votifs. Plusieurs chapitres, contemporains des pontificats dont ils traitent, commencent à avoir la valeur de sources d'histoire générale, par les aperçus plus larges qu'ils donnent, comme on le constate de plus en plus dans le livre.

Le recueil continue ainsi jusqu'au IXe siècle, où les notices sont assez riches et détaillées, mais sont rendues d'une lecture fatigante par des minuties, comme le dénombrement à perte de vue des donations pontificales aux églises de Rome.

Le manuscrit le plus important qui nous ait conservé ce travail a été découvert dans la bibliothèque capitulaire de Lucques; la minuscule s'y mêle à l'onciale et le manuscrit peut appartenir au VIIIe siècle; il s'étend jusqu'au pape Constantin, qui régna au début de ce siècle.

Ce n'est qu'à notre époque que deux savants éminents, s'appuyant sur ce manuscrit et sur beaucoup d'autres, ont apporté à l'étude de cette remarquable chronique cette application et ce sens critique dont elle avait été sevrée jusqu'ici.

[1] Cf. ma dissertation, p. 429 et suiv. (11 et s. de l'italien).

Les éditions de Mgr L. Duchesne[1] et de Theodor Mommsen[2] sont des chefs d'œuvre de critique et le premier a de plus enrichi la sienne d'éclaircissements historiques.

475. Mgr Duchesne a clairement établi que l'ancien catalogue des papes, dit félicien, qui s'étend jusqu'à Félix IV (*alias* III), et celui qu'on appelle cononien, parce qu'il va jusqu'à Conon, ne sont que des extraits du *Liber pontificalis*. Mais il montre aussi qu'ils ont connu cet ouvrage, pour ce qui est de son noyau primitif qui date du VI[e] siècle, non point sous la forme où nous le possédons actuellement, mais dans une première rédaction de l'auteur, aujourd'hui perdue. Le critique français a su restituer avec un grand bonheur cette première rédaction au moyen de ces deux catalogues des papes[3].

Mgr Duchesne a encore établi que le catalogue libérien, plus ancien que les deux précédents, a été le fondement principal du *Liber pontificalis*, et en appliquant sa critique à ce catalogue, il a corrigé le texte que nous en possédons à l'aide de son excellente édition du *Liber pontificalis* et de ses études sur les catalogues félicien et cononien[4].

Ces trois documents ne sont pas à proprement parler des Catalogues des papes, si l'on entend par là de simples listes de noms et de chiffres; ils donnent aussi sur les papes diverses notices historiques fort brèves.

On possède de véritables catalogues des papes qui ne nous donnent avec les noms que la durée du gouvernement. C'est avec le plus vif intérêt que l'on contemple l'exemplaire de Paris, que son âge vénérable met à la tête des catalogues de ce genre (fig. 210)[5]. C'est le catalogue, écrit au VI[e] siècle, dans un recueil de canons, qui de l'abbaye de Corbie a passé à la Bibliothèque nationale[6]. Primitivement le catalogue s'étendait jusqu'au pape Hormisdas; il a été continué sous Vigile et jusqu'à ce pape par une autre main. C'est donc sans doute sous Hormisdas même qu'il a été commencé[7].

Des deux autres Catalogues des papes, qui suivent chronologiquement celui-là, l'un conservé dans un manuscrit de Chieti s'étend aussi jusqu'à Hormisdas. Peut-être faut-il voir un lien entre ce fait et une indication contenue dans le registre des lettres de Grégoire le Grand[8]. On avait demandé au pape

[1] *Le Liber pontif., texte, introd. et comment.* Paris, 1886-1892, 2 vol. in-4°. (*Bibl. des Écoles franç. d'Ath. et de Rome*, 2[e] série, tom. III.)

[2] *Mon. Germ. hist. Gestorum pont. rom. t. I.* Il ne va que jusqu'au pape Constantin, tandis que Duchesne embrasse toutes les continuations jusqu'à la fin du moyen âge.

[3] Ce magnifique travail occupe les pp. 48-113 de l'édition Duchesne. La 1[re] colonne donne l'abrégé félicien, la 2[e] l'abrégé cononien, la 3[e] est intitulée : *Liber pontificalis, 1[re] édition, restitution.*

[4] P. 2-9. Cf. sur les trois catalogues mon mémoire, p. 431 et s. (éd. ital. p. 14 et s.).

[5] Écrit peu après 537 et avant 555. L'écriture en est très voisine de celle du manuscrit véronais de Sulpice Sévère, qui est de l'an 517. (Zangemeister et Wattenbach, pl. 32)

[6] Lat. 12097. Sur ce manuscrit, cf. Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. XIV et Maassen, *Gesch. der Quellen*, p. 556-574.

[7] Une main du VI[e] siècle conduit le catalogue jusqu'à Hormisdas. Notre fac-similé donne Sixte III et ses 9 années, etc., Léon II, avec ses 20 années, Hilaire (intercalé), Simplice, Félix III, Gélase, Anastase, Symmaque, Hormisdas, Jean, Félix IV, Boniface, Jean, Agapet, Silvère, Vigile. En bas à droite est le total des années. Cf. ce catalogue dans Duchesne, t. I, p. 16, et les fac-similés de Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum lat.*, pl. 40, et Dahn, *Urgeschichte der german. Völker*, t. IV, p. 301.

[8] L. IX, n. 147 (éd. de S. Maur, IX, 52). Cf. Duchesne, dans les *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1898, p. 403; Grisar, *Anal. rom.* t. I, p. 686.

Fig. 210. **Le plus ancien catalogue des papes, fac-similé.** (Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum*, p. 40.)

si les *Ordinationes* des papes avaient été continuées au delà d'Hormisdas, et il répondit qu'elles l'avaient été jusqu'à Vigile. Par ces *Ordinationes* il faut entendre ici tant la consécration des papes eux-mêmes que les ordinations faites par eux. Il est surprenant que dans le *Liber pontificalis* aussi les ordinations pontificales renferment pour la partie qui s'étend d'Hormisdas à Vigile, des particularités qui laissent supposer que dans les sources de l'auteur elles formaient un groupement spécial[1].

Pour ce qui est de la valeur et de l'origine de ces trois plus anciens catalogues des papes, ils semblent se rapporter à un catalogue unique qui aurait été dressé à Rome même, vers le milieu du V[e] siècle. L'étude des autres catalogues anciens confirme cette hypothèse d'une commune origine. Cette liste perdue du V[e] siècle semble, à l'examen des noms et des dates qu'elle contient, avoir été dressée à l'aide des chroniques de S. Jérôme et de Prosper d'Aquitaine. Les données chronologiques des catalogues que nous possédons, et naturellement aussi de ce travail primitif, ne méritent pleine confiance que pour l'époque postérieure à Sirice (384). Pour la période antérieure nous devons, et cette remarque s'applique aussi au *Liber pontificalis* et au catalogue libérien, rechercher d'autres points d'appui pour la chronologie des papes. Il sort d'ailleurs du cadre de cet ouvrage d'étudier ces listes des premiers papes[2].

Notons seulement que la liste des anciens évêques de Rome, commençant à S. Pierre, se distingue avantageusement de tant d'autres catalogues épiscopaux sous le rapport de la certitude des noms et de la suite des papes. La fantaisie et la falsification ne s'y sont point donné carrière, tandis que les catalogues des anciens évêques d'autres églises ont été le champ que les faussaires ont recherché pour y exercer leur industrie. Dès la fin du monde antique, les évêchés visaient à posséder à leurs débuts des noms illustres et vénérés; ils voulaient surtout tirer leur origine des disciples des apôtres, notamment d'évêques envoyés par S. Pierre.

Dans ses efforts pour s'élever jusque près de Rome, l'église de Constantinople prétendit ainsi se rattacher à l'apôtre André, frère de S. Pierre. Et cependant pour la période antérieure à l'érection de Constantinople en capitale par Constantin le Grand, on ne connaît avec certitude qu'un évêque de Byzance, lieu jusqu'alors peu considéré. C'est Métrophane, prédécesseur immédiat d'Alexandre, évêque au moment de la consécration de la ville de Constantin. Cela n'empêcha pas le pseudo-Dorothée dans sa synopse de l'histoire épiscopale de Constantinople de faire précéder le nom de Métrophane d'une longue série d'autres et de remonter jusqu'à saint André, le " premier élu ", Protokletos, comme les Grecs se plaisaient à nommer cet apôtre pour marquer que Jésus-Christ l'avait appelé à l'apostolat avant S. Pierre ; l'origine apostolique du siège de Constantinople fut universellement acceptée en Orient en dépit du manque absolu de fondement historique[3].

---

[1] A. Harnack, *Ueber die Ordinationen im Papstbuch* (*Sitzungsber.* de l'Ac. de Berlin, 1897, p. 761 et suiv.).

[2] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. I et suiv., XII et s., LXXVIII et suiv.

[3] Cuper, *Dissert. hist. chron. de patriarchis Constant.* au t. I d'août des *Acta sanctorum boll.*, § 1 ; Hergenröther, *Photius*, t. I, p. 7. Il est possible que la fausse liste n'ait été mise en circulation qu'au temps de Photius.

IX. — Les meilleures légendes et Grégoire de Tours. Le décret de Gélase.

476. De même qu'à côté des fausses listes épiscopales il y en a d'autres qui se distinguent par leur précision, comme celle des pontifes romains, de même on trouve parmi les légendes et récits de l'époque des écrits d'une réelle valeur historique. Nous en examinerons deux comme exemples de la bonne littérature populaire qui se cultivait à côté de la mauvaise; malheureusement nous ne pouvons choisir ces exemples dans les histoires des saints romains; la fantaisie des faussaires s'est tellement exercée sur eux que leurs légendes sont parmi celles qui excitent le plus la défiance. Soit qu'il en faille accuser les efforts jaloux des titres pour embellir l'histoire de leur fondation ou la curiosité croissante des pèlerins étrangers sur l'histoire des saints dont ils venaient visiter les tombeaux dans la métropole, il est certain que la ville la plus riche du monde en grands souvenirs offrait un terrain particulièrement propice aux inventions, par suite de la destruction des documents écrits plus grande qu'ailleurs dans ce centre des persécutions.

Parmi les légendes non romaines, les plus remarquables par leur naturel et leur simplicité sont le récit de l'abbé Eugippe sur S. Séverin et les nombreuses histoires de Grégoire de Tours. Au point de vue de la forme, elles ont l'avantage d'être demeurées indemnes de la manière affectée de l'époque et d'avoir montré la voie à des écrits réellement utiles pour les siècles grossiers et enfants qui suivent, bien qu'on ne puisse que trop reprocher à Grégoire un excès de crédulité. Dès qu'on ne cherchait pas à produire des effets par un style contourné, les belles et grandes actions qu'on racontait inspiraient presque d'elles-mêmes — c'est le cas chez ces deux écrivains — des expressions naturelles et touchantes.

La précieuse biographie de S. Séverin[1], apôtre du Norique, fut écrite vers 511 par Eugippe. Elle nous peint avec les couleurs les plus simples la grande lutte, menée par ce missionnaire de la civilisation chrétienne contre les restes du paganisme romain et contre la barbarie apportée par les envahisseurs du Nord. A la fin se trouve le récit détaillé de la translation du corps du saint homme, aussitôt après sa mort, des rives du Danube en Italie, où il devait trouver un asile sûr (488). Ses fidèles disciples le portent à Naples et le cachent sur le rocher à pic sur la mer, où jadis s'élevait la villa de Lucullus[2], transformée par eux en couvent; c'est le Pizzofalcone actuel. Le saint et ses pieux moines héritiers du luxe et de la magnificence de Lucullus, voilà bien un tableau digne de celui de S. Benoît prenant possession de la villa de Néron sur le haut Anio et de celui de S. Colomban s'établissant avec ses compagnons dans les thermes de Luxeuil! Les traits de ce genre marquent d'une manière saisissante la marche des temps.

477. On est heureux aussi dans les œuvres de l'autre écrivain que nous avons nommé, Grégoire de Tours, de ne se pas heurter aux efforts d'un Ennodius ou d'un Fortunat qui peinent pour maintenir la magnificence bien pâlie du classicisme, mais un récit populaire, aisé, et vraiment édifiant. Il forme le con-

[1] Il y en a de nouvelles éditions par Sauppe (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. ant.*, t. I, part. II) et par Knöll (*Corpus script. eccl. Vindob.*, t. IX). La meilleure est celle de Mommsen, *Scriptores rerum germ. in usum scholarum*, 1898.

[2] *Castrum Lucullanum* (c. 46).

traste le plus vif qui se puisse rêver avec le style des écoles savantes de l'époque. Son allure facile, son ton si approprié à la tournure intellectuelle du moyen âge commençant lui ont assuré de nombreux lecteurs. L'auteur franc recueille avec zèle tout ce qu'il peut apprendre, surtout sur des faits extraordinaires, et il le raconte avec aisance et ampleur. Il nous fait de la vie de son temps, même à la cour des rois, une peinture d'une merveilleuse sincérité, sans se soucier de l'impression défavorable que peuvent causer à tel ou tel des puissants ses peintures sombres et parfois terribles. Le pieux évêque, mort vers 594, fut le père de l'histoire franque[1].

Outre son œuvre principale, les dix livres de l'histoire des Francs, Grégoire écrivit entre autres ouvrages un traité de la vie des Pères, où il raconte la vie de vingt évêques et moines des Gaules, dont la plupart étaient ses contemporains et dont il a connu plusieurs personnellement, ce qui donne à son récit de la fraîcheur et du charme; il écrivit encore sept livres des Miracles, que le pieux évêque recueillit et raconta avec un goût particulier, notamment quatre livres des seuls miracles de S. Martin, son grand prédécesseur sur le siège de Tours : il y raconte beaucoup de faits arrivés de son temps, sous ses yeux même, au tombeau de l'apôtre des Gaules, devenu un sanctuaire fréquenté. Dans ces récits de miracles, notamment pour ce qui s'est passé loin de Tours, il fait place, nous l'avons déjà dit, à bien des faits non avérés, qu'il ne connaît que par ouï-dire; mais il est trop fidèle, trop soucieux de la vérité pour inventer lui-même.

Un point qui intéresse particulièrement notre sujet, c'est que Grégoire, en parlant des choses de Rome, fait usage, de la meilleure foi du monde, des fausses légendes des martyrs déjà en circulation. Sa simplicité naïve s'engage, pour ainsi dire, à pleines voiles sur cet océan de légendes édifiantes qui, emportées de Rome par l'incessant mouvement des pèlerinages, faisaient le tour du monde avec une incroyable rapidité. Il est incontestable que son traité de la gloire des martyrs a contribué à faire connaître dans les nouveaux États d'Occident nombre de martyrs romains aux figures célèbres et populaires et à surexciter chez les jeunes nations l'ardent et saint désir d'aller à Rome vénérer leurs tombeaux.

Du plus vénéré des tombeaux romains, celui de S. Pierre sur la colline vaticane, l'écrivain franc nous a laissé la description la plus circonstanciée et la plus instructive que nous possédions en dehors du *Liber pontificalis*[2]. Dans tout son récit, Rome où Pierre a établi sa chaire doctrinale, comme il dit avec respect, et où il a offert avec Paul le sacrifice de sa vie, Rome paraît comme "la tête du monde". Bien que d'autres évêques nomment leurs sièges "apostoliques", c'est celui de Rome, dit-il, qui est par excellence le siège "apostolique"; le successeur de Pierre ou le "gouverneur de l'Église", le *papa urbis Romae*, selon son expression, élève avec autorité sa voix dans les questions controversées, au cours de son récit[3].

Grégoire de Tours avait un profond respect de la civilisation romaine et dans ses jeunes années, il s'en était assimilé tout ce que son temps pouvait lui

---

[1] Loebell, *Gregor von Tours und seine Zeit*, 2e éd., 1869; Wattenbach, *Geschichtsquellen*, 6e éd., t. I, p. 94-102; Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours* (1890).

[2] *In gloria martyrum*, c. 27, éd. Krusch (*Mon. Germ. hist.*, *Script. rerum merov.*), p. 504; Migne, *P. L.*, t. LXXI, col. 728. Cf. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 285, 301 et suiv.

[3] Grisar, *ibid.*, p 356 et suiv.

en offrir. Mais il préférait avec raison, dans des écrits destinés à ses contemporains, prendre le ton que nous avons dit, bien différent de celui des écoles. Il avait pleine conscience du fossé qui séparait sa manière sans art des autres productions de la littérature : il commence son traité des miracles de S. Martin par le récit d'un rêve, où sa mère lui apparut pour l'encourager à mettre la main à l'œuvre en dépit de sa manière peu classique de tenir la plume : elle n'entrait pas dans les scrupules que lui inspirait son " style de paysan ". Sous cette forme il nous fait assister au propre combat intérieur qui se livre dans son âme, convaincu qu'il est, suivant ses propres expressions, de son incapacité, en dépit de l'instruction qu'il a reçue, à faire des phrases polies et arrondies à la manière antique[1].

Que Grégoire ait ressenti la même hésitation à accepter les légendes fabriquées et sans crédit des martyrs, rien ne nous le fait soupçonner. Et cependant il aurait pu aisément reconnaître leur manque de solidité et leurs incohérences. Déjà, dans Rome même, on s'était élevé contre la diffusion et l'emploi de ces légendes, d'une manière d'ailleurs qui n'avait point fait de bruit et n'avait guère eu d'effet. Nous voulons parler du décret de Gélase, qui fera la conclusion de ce chapitre sur l'histoire et la légende à la fin du monde antique.

478. Il serait souhaitable que la science eût fait la pleine lumière sur ce remarquable décret ; mais l'authenticité et l'existence avant l'époque de Grégoire de Tours en soulèvent de graves objections. Par un destin singulier le seul décret explicite dirigé contre l'emploi des apocryphes se voit soumis lui-même au soupçon d'inauthenticité.

Il renferme toute une série de livres condamnés et retranchés de l'usage de l'Église catholique, tant apocryphes bibliques qu'ouvrages dogmatiques et historiques[2].

Le décret cite au hasard et pêle-mêle des livres contraires à la foi et d'autres qui sont irrépréhensibles mais dont les auteurs se sont cachés sous un faux nom ; et, malgré son étendue, la liste est loin d'être complète. L'auteur inconnu semble vouloir expliquer ces lacunes par sa formule initiale : l'Église romaine condamne tous les écrits des hérétiques et des schismatiques, et n'énumérer que les quelques titres qui lui viennent en mémoire.

Il nomme par exemple, mêlés à d'autres écrits, les trois évangiles apocryphes que nous avons vu employés sur des monuments d'art célèbres : le pseudo-Matthieu, le proto-Jacques et l'Évangile de l'Enfance. Il y ajoute, comme nous avons vu, neuf autres évangiles. Il ne cite pas seulement les Canons apostoliques, ce qui semble assez étonnant si l'on se rappelle l'honneur que leur fait Denis le Petit, mais aussi les Constitutions apostoliques, si du moins ce sont bien elles que désignent les *Iussa (Lusa) apostolorum* qu'il rejette.

Le style du décret est extraordinairement négligé, et ce caractère contribue, avec le peu d'ordre qu'il présente et le vague de ses sentences, à le distinguer du tout au tout des décrets authentiques pris à l'époque par le gouverne-

[1] *De mirac. S. Martini, praef.*

[2] Thiel, *Ep. rom. pont.*, p. 454 et suiv. Les livres qu'il cite sont classés sous les rubriques : *libri non recipiendi*, | *repudiati*, | *ab omni romana catholica et apostolica ecclesia eliminati*, | *a catholicis vitandi*, | *quos nullatenus recipit catholica et apostolica romana ecclesia.*

ment ecclésiastique de Rome et notamment de ceux de Gélase. En tout cas, il n'émane pas de ce pape, bien qu'il porte de vieille date son nom. Il ne peut guère davantage être d'Hormisdas, dont un des éditeurs de la pièce a cru reconnaître la main. Mais l'époque de ce pape et d'une manière plus générale le premier tiers du VI[e] siècle peuvent être acceptés comme le temps de sa composition [1].

Il n'est pas impossible que ce schéma rapide ne soit qu'un projet de décret, un plan inachevé d'une loi de l'église romaine, sur laquelle nous n'avons pas d'autre détail. Dans les manuscrits, ce morceau se trouve joint aux trois décrets solennels sur le canon de la Sainte-Trinité et sur les patriarcats que nous avons ci-dessus attribués à Damase et qui ont été en partie répétés par Damase, puis par Hormisdas. Le doute qui plane contre l'authenticité et la validité du décret de Gélase ne saurait diminuer l'autorité des trois autres décrets [2].

479. Un grand travail intellectuel a commencé de nettoyer le terrain de l'histoire des apocryphes et légendes, éclos dans la décadence de la civilisation antique, et notre époque continue à déblayer le sol, partout où il est besoin, avec le concours de nombreuses forces. Cela dit, pour tranquilliser le lecteur chez qui la longue énumération de tant d'erreurs et de faux aurait pu provoquer un sentiment fâcheux de doute contre toute tradition ecclésiastique en général; une sécurité satisfaisante est le dernier fruit des travaux critiques qui éliminent le faux. Les sources auxquelles est puisé notre récit de l'histoire de Rome et des papes se distinguent fort des produits fabriqués de cette littérature qui revendique faussement le caractère de sources, et si nous sommes obligés de recourir à des œuvres où l'erreur se mêle à la vérité, nous nous efforçons en toute conscience de séparer les faits solides de ceux qui ne le sont pas. Jusqu'ici notre exposé sur la papauté et la ville éternelle s'est appuyé constamment sur des sources réelles de la connaissance historique : décrets officiels et contemporains des papes, monuments que nous avons encore sous les yeux, relations des personnages les mieux informés et les plus véridiques. Et c'est aussi de la même manière que procédera la suite de notre récit. En exposant toute la vérité, il ne se laissera pas guider par la faveur ou la malignité. On ne peut que dire et répéter avec raison que les papes dans leur histoire ont toujours eu besoin, tant autrefois qu'aujourd'hui, de la vérité et de la seule vérité. " Si vous vous écartez quelque peu du droit chemin, dit S. Jérôme, peu importe que ce soit à droite ou à gauche, vous n'en avez pas moins quitté le vrai chemin " [3]. Et l'éminent Cassiodore ajoute que tout ce que doit dire l'historien de l'Église, renferme de grands et hauts enseignements et laisse reconnaître la sage conduite des affaires humaines par le Créateur, pensée qui assurément ne peut qu'encourager à dire partout la vérité, sans se laisser embarrasser même quand

[1] Entre autres adversaires de l'authenticité se trouve Roux, *Le pape Gélase I[er]*, p. 169 et suiv. Cf. mon article dans la *Zeitschrift für kath. Theologie*, t. VIII (1884), p. 204 et suiv. Friedrich (*Sitzungsber.* de l'Acad. des sciences de Bavière, *phil. hist. Klasse*, 1888, I, p. 54 et suiv.) regarde le décret comme une œuvre privée. Cf. les travaux de Friedrich et Thiel cités partie I, p. 274, n. 1. La question n'est pas encore vidée.

[2] Cf. ci-dessus part. I, page 274, 277 et suivante.

[3] *Comment. in Matth.*, l. VI, c. 1 (Migne, *P. L.*, t. XXII, col. 42). C'est à propos de toutes les vertus en général que le Père de l'Église s'exprime ainsi; mais la plus haute et première vertu de l'historien est l'amour de la vérité.

sur un point déterminé elle est défavorable aux personnes ou aux institutions qu'on vénère avec raison [1].

CHAPITRE III.

Sort de la langue et de l'art romains.

I. — Le latin populaire. La langue de l'Église.

480. La décadence de la littérature et de la culture littéraire est accompagnée de celle de la langue latine et de l'invasion du latin vulgaire.

D'ailleurs le latin littéraire n'avait jamais été le patrimoine commun des gens instruits. Dans la Rome classique même, plébéiens et nobles parlaient dans le commerce ordinaire de la vie un autre latin que les prosateurs et les poètes, qu'on est habitué généralement à considérer comme les seuls représentants de la langue. La différence entre les deux langues était très grande, plus grande même parfois que celle qui sépare de nos jours les dialectes populaires de la langue écrite. Le latin du bas peuple romain s'appelait *Lingua vulgaris.* La langue de la population rurale ou *lingua rustica* était encore de quelques échelons inférieure à celle des villes; les gens cultivés se tenaient toujours quelque peu au-dessus du niveau du pur idiome vulgaire. Mais eux aussi devaient acquérir par une étude spéciale la connaissance de la langue écrite [2].

Quand, vers la fin de l'empire, la décadence s'appesantit sur la population tant urbaine que rurale, quand les Latins commençèrent à se mêler avec les esclaves de toutes nations affranchis en masse et avec les nouveaux conquérants des provinces romaines, quand le bouleversement général eut fait sombrer la littérature et les écoles, le latin vulgaire dut accueillir de plus en plus des éléments étrangers. Mais en même temps son domaine et sa puissance s'accrurent aux dépens de la langue de Cicéron et de César. Il finit par entrer hardiment dans la littérature avec diverses œuvres, et son triomphe fut ainsi scellé.

On sait que les nouvelles langues romanes sont des transformations du latin vulgaire, dans son dernier état de désordre et de décomposition, transformations opérées sous des influences qui changent avec les pays et les races. Une opinion jadis courante et dont L. Valla entre autres s'est fait l'écho [3], veut qu'il en ait été différemment : les Goths et les Vandales auraient détruit en Italie la langue latine et établi la domination de la leur propre. De telles idées, qu'il n'est pas utile d'examiner en détail, ne pouvaient surgir que dans l'enfance de la linguistique.

Le bas latin populaire se rencontre d'ailleurs chez les comiques latins de la meilleure époque. C'est ainsi que le langage commun de Rome antique

[1] *De inst. div. litt.*, l. II, c. 17.

[2] Teuffel-Schwabe, p. 1227; Monceaux, *Le latin vulgaire* au t. CVI (1891), p. 429-448 de la *Revue des deux mondes* (aussi en tiré à part.)

[3] *Elegantiarum lib.* III, *praef.* : *Postquam hae gentes (Gothi et Vandali) semel iterumque Italiae influentes, Romam ceperunt, ut imperium eorum, ita linguam quoque, quemadmodum aliqui putant, accepimus et plurimi forsan ex illis oriundi sumus.*

employait déjà *caballo* au lieu d'*equus*, *sommo* au lieu de *somnus*, *oro* au lieu d'*aurum*, *oricla* au lieu d'*auricula*. Mais quand on parlait au Sénat, on se gardait bien de laisser échapper ces formes vulgaires. En italien et en français, au contraire, elles sont devenues d'usage dominant : *cheval, cavallo; sommeil, sonno; or, oro; oreille, orecchia* ou *orecchio*.

L'Église eut sa part, qu'il ne faut point passer sous silence, dans ce lent progrès qui aboutit au triomphe du latin vulgaire dans la langue écrite.

Les prédicateurs religieux accommodaient leurs expressions surtout à celles du peuple pour se mieux faire entendre ; les savants dans leurs polémiques se heurtaient à la difficulté de créer des termes nouveaux pour de nouvelles idées; et comme le noble latin de l'école se prêtait moins à cette évolution, parce qu'il n'avait ni la souplesse, ni la spiritualité, ni la profondeur nécessaire, on dut créer beaucoup de termes à l'aide de la langue populaire, plus malléable, en l'accommodant à l'esprit chrétien. Mais une fois créées les nouvelles expressions, il fallut s'y tenir pour se faire plus aisément et plus sûrement comprendre.

" Il s'agit pour nous, dit Tertullien, de sauver les âmes par la religion, et non point d'affiner nos mots pour en faire éclat ". Et dans une homélie Augustin dit à ses auditeurs : " Il m'arrive souvent d'employer des expressions qui ne sont pas d'un bon latin : c'est pour que vous m'entendiez bien ". Et il ajoute ailleurs : " Il vaut mieux être réprimandé par les grammairiens que de n'être pas entendu du peuple[1] "

Les plus anciennes traductions de l'Écriture sainte, que l'on désigne sous le nom d'*Itala*[2], furent écrites en latin vulgaire. Elles ont fait le fond propre sur lequel s'est développée la langue de l'Église. On les croyait généralement autrefois originaires d'Afrique; mais c'est un fait très incertain[3]. On aurait peut-être bien plus de raisons de les attribuer à l'Italie et même à Rome[4]. Elles serraient de fort près leur modèle grec, et pour l'Ancien Testament elles suivirent le texte des Septante antérieur à l'hexaple. Aussi étaient-elles remplie sd'hellénismes et d'hébraïsmes. Ces éléments étrangers sont venus dès lors enrichir la langue de l'Église; mais c'est aussi parle même chemin qu'a pénétré dans le latin ecclésiastique le style harmonieux et puissamment imagé des langues grecque et hébraïque.

481. S. Cyprien, Tertullien et S. Augustin avaient aussi exercé une influence considérable sur la formation de la langue ecclésiastique et théologique. Ils étaient Africains et cette circonstance suffit à expliquer maintes particularités du latin d'Église. Ce n'est pas que les œuvres des trois écrivains soient d'une forme impure et défectueuse; S. Augustin même, ancien maître d'éloquence, s'élève souvent dans son langage et dans son style à une véritable perfection. Mais ils portent le caractère du latin local et de l'emphase de l'Afrique septentrionale. Le style, dans la prose littéraire, y avait en général

[1] *Enarr. in psalm. 138*, c. 20 : *Melius est reprehendant nos grammatici quam non intelligant populi.* Cf. S. Jérôme, *Ep. 64 ad Fabiolam*, c. 11 : *Volo pro legentis facilitate abuti sermone vulgato;* Monceaux, *op. cit.*, p. 440.

[2] Teuffel-Schwabe, p. 942 et suiv.

[3] L'origine africaine a été notamment combattue par Ziegler, *Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus*, 1879.

[4] E. Ranke (*Fragmenta versionis S. S. autehiernonym.*, 1868, p. 3) : *quum auspiciis, ut omnino credibile est, ecclesiae romanae prodierit.* D'après J. R. Harris (*A study of the Codex Bezae*, 1893), l'Itala aurait circulé dès le début du IIe siècle.

de la sonorité et de la richesse : le style dominant était le style dit " asianique ", c'est-à-dire cet abus de la rhétorique que l'Asie avait déjà prêté à bien des écrivains anciens de la Grèce et de Rome. En outre, dans les provinces africaines de l'empire, la langue des Romains se trouvait entre la langue des populations libyques, qui est restée celle des Berbères, et la langue punique, qui se maintint jusqu'à la conquête arabe, sans compter en partie la langue hébraïque. Le voisinage de ces trois langues différentes ne pouvait qu'apporter au latin africain, avec des éléments matériels étrangers, une exagération de cette emphase et de cette richesse d'expressions et dans la phrase la prédominance du solennel et du sonore. La langue de l'Église en reçut la marque à son tour, comme il a été dit [1].

Le latin d'Église offre, tant dans la prose solennelle que dans les poésies liturgiques, un copieux emploi du rythme. C'est un phénomène que l'on trouve déjà dans les productions analogues de l'antiquité grecque et romaine. Les hymnes, dont la loi n'est pas la quantité prosodique comme pour la poésie classique, mais l'accent tonique revenant avec une certaine régularité et le compte des syllabes, s'acclimatèrent dans l'Église. Pour ce qui est de la prose liturgique on reconnaît aisément la loi du rythme, par exemple dans la composition des plus anciennes oraisons de la messe dominicale et dans les vénérables préfaces qui précèdent le canon. C'est ainsi qu'appartiennent à ce que les grammairiens postérieurs appellent le *cursus planus* des finales comme : *nóstris infúnde, largíre cùlpárum, devotiónis àffé̆ctu, reficiámur ìnménte;* au *cursus tardus : dígnos èfficiant, sacraménta quàesúmpsimus;* au *cursus velox : glóriàm pérducámur, actiónibus érudíta, spíritus sáncti Déus.* Le pape au nom duquel se rattache la rédaction du sacramentaire presque le plus ancien, Gélase, était précisément africain de naissance, circonstance qui a son importance pour l'histoire du latin d'Église. Quand on lit que Gélase a écrit des textes liturgiques et théologiques *cauto et delimato sermone*, cette louange que lui décerne l'antique écrivain n'a rien d'exagéré pour beaucoup des plus anciennes prières liturgiques et notamment pour les oraisons des messes dominicales, qu'on en fasse ou non honneur à Gélase [2].

L'influence directe de l'Église sur la langue latine écrite ne s'exerça pas pour son désavantage mais pour sa conservation ; bien des auteurs ecclésiastiques représentent une sorte de reviviscence, de rénovation de la littérature par l'élégance particulière de leur style qui contraste avec la négligence habituelle et aussi avec les exagérations de la manière d'école ; la littérature d'ailleurs était condamnée pour d'autres causes à une irrémédiable décadence.

482. En poursuivant l'examen du vocabulaire, nous constaterons au VIe siècle et même antérieurement la présence dans le langage de Rome de nombreuses expressions byzantines qui le défigurent. Une influence de ce genre ne pouvait manquer de s'exercer depuis que l'Italie était soumise au gouvernement de l'Orient et qu'une armée de fonctionnaires et de soldats grecs vivaient dans le pays. Le manque d'écoles et d'œuvres maîtresses brisa de plus

[1] Norden, *Die antike Kunstprosa*, p. 596 et suiv., 634 et suiv.; Monceaux, p. 441.

[2] Norden, p. 841 et suiv., 909 et suiv., 950 et suiv.; Monceaux, p. 442; *Liber pontif.*, t. I, p. 255, *Gelasius*, § 74 (Duchesne, n. 14); A. de Santi, *Il cursus nella storia letteraria e nella liturgia, edizione ampliata* (Roma, 1903).

en plus la force de résistance du langage. Les Grecs rendaient ainsi avec usure aux Romains ce qu'ils en avaient reçu.

Jadis en effet plus d'une expression occidentale avait passé dans les écrits des Grecs. Depuis les réformes de Dioclétien et de Constantin notamment le grec officiel, et à son tour le grec vulgaire, durent donner le droit de cité à toute une série de mots latins. Et quel vêtement étrange les caractères grecs donnent aux mots latins qui paraissent si souvent dans le langage : *kentourion*, *komes*, *doux*, *desertor*, *koustodia*, etc.[1]!

Vice versa l'invasion des mots grecs en latin n'est pas moindre. Dans sa fameuse règle, S. Benoît n'emploie pas seulement des expressions grecques pour désigner des objets liturgiques, ce que l'Église avait fait avant lui : *letania*, *ebdomadarius*, *synaxis*, *antefana* (c'est la graphie de S. Benoît pour *antiphona*), mais il emploie aussi (nous ne donnerons que ce remarquable exemple d'emprunt au grec) le mot *senpecta* qu'il faut dériver de συμπαίκτης, compagnon de jeu, et auquel il donne le sens de frère du couvent. Il est vraisemblable que le saint avait quelque connaissance de la langue grecque, bien qu'on puisse montrer qu'il ne lisait pas dans leur texte original, mais dans la traduction de Rufin, les Grecs qu'il cite.

483. Le latin de S. Benoît est fortement influencé par la *latinitas vulgaris* ou *rustica*, et le saint commet par suite beaucoup de fautes grammaticales. Il dit par exemple en parlant du repos nocturne des frères : *pausent in lecta sua*; *pausare* vient du grec παύεσθαι et l'emploi du nominatif au lieu de l'ablatif doit être mis sur le compte du latin vulgaire.

Si la philologie s'attache aujourd'hui avec une certaine prédilection à l'étude jusqu'ici assez négligée des écrivains de la décadence latine, c'est qu'elle y trouve à exploiter un domaine vaste et neuf. Elle en fait avec raison le point de départ de recherches sur le langage populaire de l'époque antérieure et sur les débuts des langues romanes. Parmi ces écrivains de la décadence, S. Benoît mérite assurément une attention particulière.

Sa règle, par la grande diffusion qu'elle a reçue, a exercé une influence prépondérante sur le langage dans certains domaines. Elle est relativement bien conservée dans sa forme originale. Les meilleures copies en sont celles de Saint-Gall, de Vienne, du Mont-Cassin et, dans une certaine mesure, d'Oxford. Ces manuscrits et quelques autres permettent de restituer la règle assez sûrement dans son premier état, telle qu'elle est sortie des mains du fondateur, avec toutes ses incorrections de forme et de construction. Par respect du saint les plus anciens copistes n'ont pas osé corriger les fautes, comme il est plus ou moins arrivé pour beaucoup d'autres écrivains de l'époque, ce qui rend difficile de porter sur l'état réel de leur latinité un jugement tout à fait sûr par l'examen des manuscrits les plus anciens et les plus fidèles[2].

[1] Κεντουρίων, κώμης, δούξ, δεσέρτωρ, κουστωδία, νέρβος, πραιτώριον, δεπόσιτα, βῆλον, etc.

[2] Wölfflin, *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, t. IX (1896), p. 493-521 : *Das Latein Benedikts von Nursia*. Autres exemples empruntés à la règle : *tres lectiones cum responsoria sua* (IX, 20); *de sedilia sua surgant* (IX, 15); *si fallitus fuerit* (de *fallere*, XLV, 3); *propter diversorum infirmitatibus* (XXXIX, 3); *excepto hos quos praetulerit* (pour *exceptis his*, LXIII, 13). Les citations sont empruntées à l'édition de Wölfflin. Cf. son mémoire : *Benedikt von Nursia und seine Mönchsregel* (*Sitzungsberichte* de l'Académie bavaroise, 1895, p. 429-454). Après Wölfflin, Traube s'est engagé

S. Benoît était incontestablement assez instruit dans les sciences; il avait fréquenté les écoles de Rome avant de rechercher la solitude; si donc il laisse échapper tant de fautes de langage, cela montre sans doute que, tout pénétré de la grandeur du sujet à traiter, il n'attache à la forme aucune importance ou qu'il se réservait de corriger plus tard ces fautes, ce que d'ailleurs il ne semble pas avoir fait.

Cassiodore, qui a écrit à la même époque et qui lui aussi avait une culture romaine, est en comparaison de S. Benoît un véritable classique en dépit de sa manière tendue et boursouflée. Il manifeste avec exagération le prix qu'il attache à la politesse classique.

II. — Divers représentants de la décadence linguistique.

484. Le modeste auteur du *Liber pontificalis* reflète exactement dans son latin toute la décomposition du parler populaire de l'époque; il abonde en fautes contre la grammaire. Et ses continuateurs jusqu'à l'époque carolingienne ne valent pas mieux. Dans la biographie du pape Pélage I[er] nous lisons par exemple: *Initiata est basilica apostolorum Philippi et Iacobi; qui dum initiaretur*, etc.; et plus haut: *Pelagius in ambone ascendit.* Sur son successeur Jean III on nous dit qu'il est *ex patre Anastasio inlustrio*, pour *inlustri*, et: *Hic instituit ut ministraretur oblationem*, pour *oblatio* [1].

Les auteurs du *Liber pontificalis* se désignent par là même comme de simples clercs d'ordre inférieur, au niveau du peuple de Rome, comme des hommes peu familiarisés, on l'a déjà remarqué, avec les études de l'époque à Rome. Car il y avait toujours dans cette ville des écoles où l'on enseignait à fuir de pareilles fautes, où l'on vous apprenait le nécessaire pour la justesse de l'expression, la plénitude et la clarté dans le style.

Ce n'est pas sans satisfaction qu'on voit un exemple d'une semblable formation au langage et au style dans Grégoire le Grand, le Père de l'Église, au déclin du VI[e] siècle. Il ne parle lui-même qu'humblement de sa manière d'écrire: "Je n'évite point les barbarismes, dit-il, je ne fais pas attention à la place des prépositions et aux cas". Il déclare même considérer qu'il est "fort peu convenable de plier les paroles de la doctrine céleste sous les règles de Donat" [2]. Mais il nous donne là un tableau exagérément modeste de ses prétentions : on ne rencontre pas chez lui de fautes contre la grammaire. Assurément sa langue n'a pas la pureté, l'harmonie des classiques ou de divers Pères de l'Église de la

dans de nouvelles voies pour la critique textuelle de la règle : *Textgeschichte der Regula S. Benedicti* (*Abhandlungen* de l'Académie bavaroise, t. XXI, 3[e] fasc., p. 599-731. Il a montré que les manuscrits les plus voisins de l'original disparu en 896, dans l'incendie du monastère de Teano, doivent être ceux que nous indiquons ci-dessus, tandis que le manuscrit d'Oxford préféré par Wölfflin ne contient que l'édition interpolée vers 560 par l'abbé Simplice, dont le texte fut sans doute le plus répandu jusque vers l'an 800. Cf. Weyman, *Histor. Jahrbuch*, 1898, p. 726 et suiv. Traube (cf. ci-dessus, p. 571, n. 1) n'a point donné d'édition de la règle. En 1892 le Bénédictin E. Schmidt a publié une édition d'après de nombreux manuscrits. Il a écrit également sur "la culture scientifique de S. Benoît", dans les *Studien und Mittheilungen des Benedictiner und Cistercienser-Ordens*, t. IX (1888), p. 57, 234, 361, 553.

[1] Éd. Duchesne, t. I, p. 303, § 109; p. 305, § 110.

[2] *Non barbarismi confusionem devito*, etc. (*Epistola ad Leandrum*, *ante Praef. Moral.*, c. 5; Migne, *P. L.*, t. LXXV, col. 516).

première époque ; mais ses expressions sont toujours d'un bon latin, bien appropriées aux choses, il n'y manque pas à l'occasion une certaine élégance et une noble simplicité, surtout quand il sait éviter l'ampleur qui lui est chère et le genre allégorique.

Les écrits composés à la cour pontificale gardent longtemps aussi une certaine supériorité de style et de correction. Au VIe et au VIIe siècle, ils sont bien au-dessus des documents officiels d'autres cours ou chancelleries, des actes par exemple des rois mérovingiens. Dans l'époque suivante cependant, au VIIIe siècle, avant que la renaissance carolingienne eût commencé pour Rome, les lettres pontificales, à en juger du moins par la forme sous laquelle elles nous sont parvenues, partagent le sort de l'universelle décadence du langage.

Aux rares écrivains de l'empire mérovingien appartient Grégoire de Tours, dont il a déjà souvent été question. En dépit de sa culture et de son talent peu commun, il écrit un latin corrompu et fautif. Nous avons déjà dit que son style tournait le dos à la rhétorique des écoles, et non à son détriment. Nous devons ajouter ici qu'au point de vue de la langue ses livres nous offrent une vivante image du sort subi partout, même à Rome, par l'expression latine. Le langage de l'évêque de Tours est très gravement influencé par la *lingua vulgaris*. Lui-même s'en plaint au début de divers ouvrages; et à la différence de Grégoire le Grand, c'est bien son propre portrait qu'il nous fait. " Excusez-moi, dit-il, de violer les règles de la grammaire dans l'emploi des lettres et des syllabes ". Il nous montre ses lecteurs lui faisant ce reproche dont il convient : " Mais tu ne sais donc pas distinguer les substantifs. Tu mets des mots masculins au féminin et viceversa, ou tu emploies le neutre pour l'un et l'autre genre. L'usage que tu fais des prépositions est faux et contraire à toutes les autorités des maîtres. Tu mets l'accusatif où il faudrait l'ablatif et viceversa " [1].

Tels sont ses aimables aveux. On pourrait en effet lui dire : Tu as bien raison et tu fais pis encore; tu confonds les temps comme les cas. Tu bouleverses toute la conjugaison latine, par l'emploi d'auxiliaires pour exprimer le futur et le passé. Tu commences à ramener toute la déclinaison à deux cas : direct et indirect ; pour les autres tu te sers volontiers des prépositions, etc.

En poursuivant de plus près l'examen de ces imperfections on assiste au passage de la langue latine à la française. En Italie la langue de Rome suivait une voie analogue pour aboutir à l'italien actuel. Les deux cas furent seuls conservés dans l'évolution romane; on ne tint plus compte des syllabes finales ; les prépositions servirent à exprimer les relations mutuelles des mots. Les termes non latins que l'écrivain franc emprunte abondamment au trésor du langage populaire, devinrent avec beaucoup d'autres l'un des ornements du français naissant; ils lui prêtèrent les couleurs et le charme de la jeunesse [2].

Avec tous ses défauts de forme, l'Histoire des Francs de Grégoire de Tours est, nous le répétons volontiers, une lecture précieuse, un récit naïf d'événements réels, d'autant plus estimable que c'est la plus ancienne histoire du peuple.

[1] *De gloria confessorum*, *praef.* Cf. la préface de l'*Historia Francorum* où le modeste écrivain s'excuse en disant qu'il a souvent remarqué avec étonnement, que peu de gens entendaient un écrit bien conforme aux règles de l'école, tandis que le langage de l'homme simple était intelligible à tous.

[2] Monceaux, *Le latin vulgaire*, p. 444.

485. C'est quelque chose d'étrange que de voir l'empire grec au VIe siècle nous offrir aussi deux œuvres en langue latine, qui sont du plus haut intérêt pour l'évolution de cette langue à cette époque. Constantinople, la nouvelle Rome, le siège de l'empire, embrassait alors le monde même au point de vue intellectuel. De la cité du Bosphore se répandait sur tous les points accessibles à son action une civilisation digne de toute estime.

C'est à Constantinople, sous l'empereur Anastase, que le grammairien Priscien écrivit en latin le traité le plus complet et le plus parfait de la langue latine, ses *Institutiones grammaticae*, en dix-huit livres[1]. Les manuscrits de l'œuvre nous apprennent qu'elle a été transcrite *in urbe Roma Constantinopoli* par l'*antiquarius* ou calligraphe Flavius Théodore. Le grand nombre de ces manuscrits est un témoignage de l'usage que l'on fit au moyen âge de l'œuvre de Priscien. Elle eut en Orient même toute une série de disciples dans les grammairiens latins Eutychès, Théodore, Flavien, etc.

L'autre écrit d'un Grec que nous devons citer ici, traitait d'une matière trop déterminée pour obtenir un aussi vaste succès que le précédent, mais il n'en a que plus d'intérêt pour l'histoire de la décomposition du latin et il en offre également pour l'histoire de la civilisation. C'est le traité d'Anthime " sur l'observation des mets ", joli manuel d'économie et de cuisine, dédié au roi Théodoric, dans la première partie du VIe siècle. L'auteur grec avait appris son latin en Italie pendant l'époque gothique. Aussi est-ce la langue réellement parlée dont il fait usage et non pas la langue littéraire. Il nous fait donc fidèlement connaître l'idiome vulgaire de l'Italie à cette époque. C'est ainsi qu'il a appris à se servir de *de* pour le génitif et de *ille* comme article, deux procédés que la langue de l'Italie conservera par la suite. Pour le verbe devenir il a déjà l'actuel *devenire* et son bonsoir est *bonasera*. On retrouve également son *caballicare* dans *cavalcare*, sa *medietas* dans *medietà*, etc.[2].

486. Nous avons d'ailleurs des témoins encore meilleurs de l'état du langage de Rome, dans un certain nombre d'inscriptions du VIe siècle, qui aujourd'hui même nous mettent sous les yeux avec une indiscutable certitude la décadence de la grammaire dans la capitale du latinisme. Ici du moins nous n'avons pas affaire à des mains de copistes qui pouvaient corriger les fautes, comme dans les livres; ici c'est la réalité qui parle[3].

Les deux exemples suivants choisis par nous ne sont pas des épitaphes de gens du bas peuple ni un travail exécuté à l'étourdie par quelque apprenti ignorant, comme il arrive pour tant d'épitaphes des catacombes, qui se distinguent par de grossières fautes de langage; tout semble démontrer que nous avons ici affaire à un travail conçu et exécuté avec tout le soin dont l'époque était capable. Les deux inscriptions sont de la fin du VIe siècle.

L'une est l'épitaphe en vers du " notaire Eugène et des siens ", gravée sur une grande dalle de marbre et qui célèbre les louanges de son jeune fils Boèce (voir part. II, p. 193); à la fin il y est question d'une fondation testamentaire pour

[1] Teuffel-Schwabe, p. 1242. La principale édition est celle de Keil, aux t. II-III des *Grammatici latini* (Lipsiae, 1855-1859).

[2] Teuffel-Schwabe, p. 1264. Édition de V. Rose, (Lipsiae, 1877.)

[3] On sait que le latin vulgaire avec ses licences joue déjà un grand rôle dans les inscriptions des catacombes. Voir par ex. l'inscription de la catacombe de Calixte : GENVARVS PLACVID SE VNITER PONI CVM AMICVM SVVM SIBIRINV, c'est-à-dire *Ianuario placuit*, etc. (De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. 27, n. 8.)

oblations et les cierges : *ex testamenti paginam ad oblatione vel luminaria;* le jardin donné à cet effet se trouve situé, précise l'inscription, *iuxta porta portuense;* on donne encore la partie d'un bien-fonds, *fundi quod est constitutum via labicana inter affines fundi capitiniani,* etc. [1].

La deuxième inscription est celle d'Eusèbe près de la basilique de S. Paul. Après avoir exécuté ses grands travaux de restauration dans les environs de la basilique (part. II, p. 178), ce pieux et bienfaisant personnage installa une plaque commémorative, encore intacte, et qui est un témoignage aussi patent de la décadence du langage que de la grandeur des dommages subis par l'Église et qu'Eusèbe a voulu réparer. Il a notamment, aux termes de cette inscription, restauré *picturas quas in ruinas erat totas* et le *tectum cum tegulas,* et *marmora quae minus habuit;* en outre *in superiora marmoravit palatium.* Ses *alumni* ou aides ont dû établir un grillage contre les voleurs : *causa fures, cia multa mala facent.* L'inscription nous fait connaître plusieurs termes populaires d'architecture qu'on chercherait en vain dans les écrivains d'une bonne latinité, par exemple *speclarum, clostrum, incinus, manganum* [2].

Les inscriptions solennelles de dédicace, placées par les papes dans les basiliques élevées ou restaurées par eux, n'échappent pas toutes à cette décadence du style. Sans être défigurées par des fautes contre la grammaire comme celles d'Eugène ou d'Eusèbe, elles emploient des phrases souvent lourdes et contournées jusqu'à devenir inintelligibles, surtout quand elles revêtent la forme métrique. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore on lit sous la mosaïque du pape Honorius (mort en 638), dans la basilique de Sainte-Agnès sur la voie nomentane, six distiques qui offrent un véritable chaos de mots retentissants dont on ne peut déchiffrer que le sens général. C'est un chef-d'œuvre d'impuissance et de mauvais goût du style alambiqué : l'auteur aurait pu condenser en un seul distique tout son poème [3].

III. — Les derniers efforts de l'art à Rome et à Ravenne.

487. Cette inscription poétique de la basilique de Sainte-Agnès est bien en rapport avec la mosaïque même par sa désolante imperfection ; la mosaïque en effet accuse aussi une décadence et dans son impuissance à cacher la misère de l'époque cherche l'éclat dans la somptuosité des accessoires.

Au centre de la mosaïque (fig. 152) est représentée la martyre dont on honore la sépulture. A ses côtés apparaissent deux papes : Honorius, restaurateur de l'église, et probablement Symmaque, qui l'avait déjà réparée. Ces trois figures sont raides et sans mouvement. Le souffle de la vie semble échapper à l'art romain. Ce sont en réalité des formes byzantines et qui ne montrent que les ombres de ce style et non ses qualités. On sent en leur présence que la restauration à Rome de la domination byzantine y avait implanté aussi l'esprit et le style de Byzance. Ce n'est point sans doute l'art de Sainte-Sophie de Constantinople qui commence à Rome un règne durable mais une dégénérescence de cet art ; ce sont des formes byzantines sans vie, comme les phrases de l'inscription nous offrent des sons vides de pensées.

---

[1] *Analecta rom.*, t. I, p. 153.

[2] *Ibid.*, p. 100, 157 et pl. III, fig. 4.

[3] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 325. Il y a notamment une comparaison entre l'effet produit par la couleur de la nouvelle mosaïque et l'aurore.

La figure de la vénérable martyre en particulier est bien éloignée du type traditionnel des saints jeunes. C'est une figure d'adulte, maigre, d'une raideur solennelle et cérémonieuse, exagérément surchargée de vêtements précieux et de perles. Une main qui sort des nuées lui tend la couronne habituelle; à ses pieds sont les instruments de son supplice d'après la tradition : la flamme et l'épée [1].

488. Une autre mosaïque, qui n'est guère antérieure, dans la basilique de Saint-Laurent, porte déjà aussi, bien qu'à un moindre degré, le cachet de raideur et de pauvreté plastique de cette période byzantine romaine. Peut-être a-t-elle été exécutée au VI[e] siècle sous Pélage II, qui reconstruisit l'église. On y voit au centre le Christ, trônant sur la sphère du monde : à sa droite se tiennent S. Pierre avec la croix à hampe, le diacre Laurent avec la même croix, et le pape Pélage II, à titre de fondateur : à gauche sont S. Paul, le diacre Étienne et le martyr Hippolyte, jadis enterré dans le cimetière voisin. Le groupe entier est encadré de part et d'autre par la représentation traditionnelle des villes de Jérusalem et de Bethléhem. Le bas byzantinisme est encore plus sensible dans la figure du Christ que dans les autres. Le visage du Seigneur par sa gravité ascétique rappelle presque le type habituel des moines orientaux. D'ailleurs l'œuvre est encore quelque peu illuminée par la tradition artistique romaine et elle est remarquable par le caractère de transition qui se manifeste [2].

Il n'est pas inutile pour se bien rendre compte de la ruine progressive de la culture romaine d'examiner l'art plastique de cette fin du VI[e] siècle.

Comme l'état des sciences, de l'histoire, de la poésie, de la langue, mais avec une réalité plus saisissante encore, la décadence de cet art montre bien que l'on ne pouvait plus espérer un retour du monde aux voies antiques. Il fallait poursuivre d'autres objets, mettre en jeu d'autres forces. A la nouvelle humanité en formation, bien plus modeste en ses besoins de culture extérieure, il ne fallait qu'une instruction plus humble qu'à la précédente. Au lieu de songer à la satisfaction des goûts esthétiques, c'étaient les besoins spirituels et les nécessités terrestres qui réclamaient des soins immédiats; au lieu de plonger dans les profondeurs de la science, il fallait s'abaisser jusqu'à la rudesse d'esprits non dégrossis, jusqu'au deuil d'une foule abattue par les coups du sort; au lieu de se préoccuper de beau langage et de beau style, il fallait empêcher de s'effacer dans une partie de l'humanité les lois de la vertu et de la morale que l'on travaillait péniblement à implanter dans le terrain sauvage qu'offrait l'autre partie.

Que si l'on veut considérer les derniers efforts et comme les derniers pas de l'art plastique à Rome, qu'on aille voir les autres œuvres laissées par Pélage II dans la basilique de Saint-Laurent sur la voie tiburtine; car, outre la

[1] De Rossi, *Musaici delle chiese di Roma, sec. VII*, reproduction en couleurs. Il y a d'autres reproductions, moins bonnes, dans Garrucci, pl. 274, et dans Fontana, *Chiese di Roma*, t. VI, pl. 8.

[2] De Rossi, *Musaici, sec. VI;* Garrucci, pl. 271; Fontana, t. VI, pl. 22. L'inscription de la mosaïque est reproduite dans mes *Anal. rom.*, t. I. p. 119. Le jugement de Vitet (*Journal des savants*, juin 1863, p. 348) est que le Christ a bien l'air farouche, ascétique d'un moine d'Orient, mais que " les saints qui l'entourent ne sont ni très raides ni très allongés mais conservent à peine quelques traits de l'ancien caractère romain ". De Rossi ajoute : *Sarebbe questo adunque un monumento ed un esemplare della transizione dai tipi dell' arte cristiana classica a quelli della bizantina.*

mosaïque ci-dessus décrite, on doit à ce pontife un remaniement de la seconde église, celle de derrière, avec de remarquables sculptures.

Mais tandis que le Ve siècle avait encore produit à Rome des œuvres plastiques de la beauté et de l'importance de la porte de Sainte-Sabine, tandis que l'art des sarcophages y avait encore enfanté tant de créations estimables, ici, après cette guerre des Goths, il ne peut plus être question de sculpture figurée. La sculpture ornementale continue seule de vivre; encore, comme le prouvent les exemples de Saint-Laurent, est-elle en pleine décadence et réduite à se mêler à de beaux fragments empruntés à l'antiquité.

Sous Pélage II, on surmonta les magnifiques colonnes de la construction constantinienne à Saint-Laurent du haut entablement fait de matériaux anti-

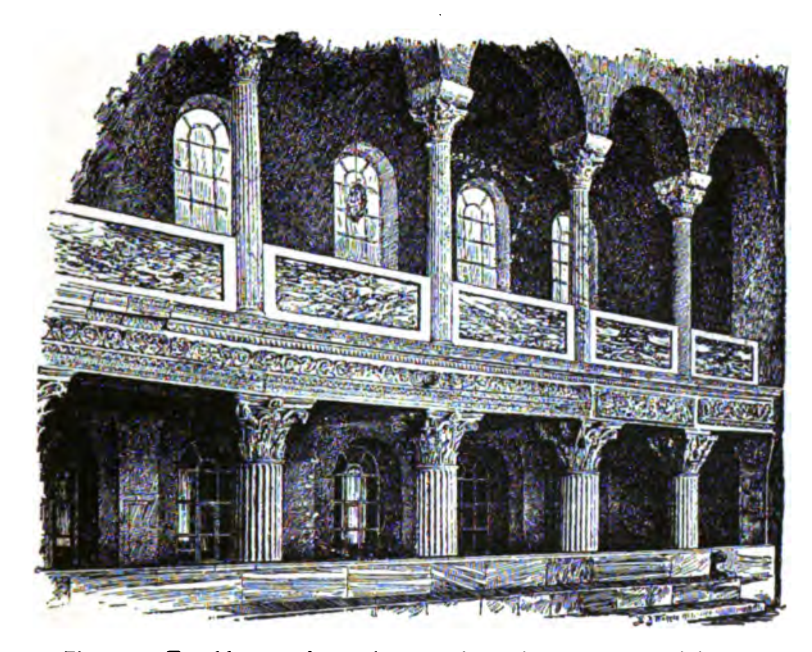


Fig. 211. Entablement de marbre sur des colonnes constantiniennes, dans la basilique de Saint-Laurent, époque de Pélage II.

ques que l'on voit sur notre figure 211 [1]. Il supporte les colonnettes des tribunes élevées à cette époque sur les nefs latérales et sur l'entrée de la basilique primitive. Les fragments antiques richement décorés furent placés au petit bonheur et sans cohérence; on ne prit la peine ni d'ordonner ni de compléter l'ornementation. Il semble qu'à cette époque Rome n'ait pas eu un maître capable même de ce petit travail [2].

[1] Lanciani, *Pagan and Christian Rome*, p. 135. Trois des magnifiques colonnes de Constantin, avec leurs chapiteaux corinthiens semblables, sortent de la profondeur et sont enfermées par le banc de marbre du chœur médiéval. La dernière colonne de droite avec le chapiteau en trophée, d'une décoration différente et plus riche, est une addition de Pélage II comme celle qui lui fait face et qu'on ne peut voir sur la figure. Les parapets entre les colonnettes supérieures sont modernes. Les tailloirs qui surmontent les chapiteaux de ces colonnettes caractérisent l'époque de la décadence sous Pélage II, comme l'entablement de marbre qui surmonte les colonnes constantiniennes.

[2] Cattaneo, *L'architettura in Italia prima del sec. VI al mille circa*, p. 39 : *Nella sua*

Les colonnes voisines de la mosaïque de Pélage II, qui sont aussi une addition de ce pape aux colonnes constantiniennes, reçurent de magnifiques chapiteaux classiques, ornés de trophées militaires, et qui contrastent singulièrement avec les productions originales des ouvriers employés à la décoration de l'église. Le travail de ces derniers ne consiste guère que dans les tailloirs byzantins, à forte saillie, qui surmontent les colonnettes corinthiennes des tribunes, les simples croix grecques marquées sur ces tailloirs, deux chapiteaux en style byzantino-corinthien (fig. 212 A), du même modèle que ceux de Ravenne, Parenzo et Venise, enfin les maigres bas-reliefs de quatre bases de colonnes. Deux de ces bases ne possèdent que la croix entre deux rosettes (fig. 213)[1]; les autres[2] portent des rosettes, un maigre feuillage, des colombes, des croix stéréotypées, deux fois aussi sous les bras de la croix l'alpha et l'oméga. Et c'est là toute la richesse[3].

489. Tout ici rappelle la pauvreté de la décoration ornementale du tombeau de Cassius à Narni et de l'autel de S. Victor à Otricoli près de Rome, deux monuments du même siècle dont il sera question plus bas, sur lesquels la



B A C

Fig. 212. **Chapiteau de Pélage II à Saint Laurent** (A) **et chapiteaux du temps de Théodoric à Saint-Martin aux Monts** (B. C.), d'après Mazzanti, *Scultura ornamentale*, p. 48.

sculpture ne s'est également élevée qu'à la représentation de la croix et de misérables figures d'agneaux.

On peut ajouter qu'il n'y a d'ailleurs aucune œuvre de sculpture à citer dans Rome ou dans ses environs pour la période byzantine du VI[e] siècle, si l'on en excepte la simple décoration du pont de Narsès sur l'Anio[4] et quelques parties ornementales sans importance de l'église des Apôtres[5] et de la basilique de Saint-Pierre[6]. Car c'est encore à la période ostrogothique du siècle qu'appar-

goffaggine (*la trabeazione di S. Lorenzo*) *accusa la povertà e rozzezza di quel tempo*, etc.

[1] Ces deux bases se trouvent sous les colonnes dont les chapiteaux sont ornés de trophées.

[2] Elles se trouvent sous les colonnettes de la tribune qui dominent l'ancienne entrée, c'est-à-dire la chambre funéraire actuelle de Pie IX.

[3] Mazzanti, *La scultura ornamentale*, dans l'*Archivio storico dell' arte*, 1896, p. 52, cite dans le cloître de Saint-Laurent quelques restes de sculpture qu'il attribue au temps de Pélage II.

[4] Ci-dessus part. II, p. 148 fig. 172.

[5] Ces parties se trouvent dans l'atrium.

[6] Fig. dans Mazzanti, p. 52. Il n'y a aucune raison d'attribuer à Grégoire le Grand, comme le fait Mazzanti, le chapiteau du Soracte dont il donne la figure au même endroit.

tiennent les travaux de l'église de Saint-Martin (fig. 212 B C) [1] et de l'église de Saint-Clément, dans laquelle Jean II [2] a laissé le remarquable chancel du chœur, à son monogramme, qui se ressent déjà de l'influence byzantine.

Mais après la fin du VIe siècle, l'art du sculpteur, ou pour mieux dire du tailleur de pierres, est encore plus pauvre de productions à Rome, sans s'éteindre cependant tout à fait et sans tomber aussi bas que dans le reste de l'Italie : les travaux qu'exigeaient les grandes et nombreuses églises de Rome auront maintenu dans ce centre du culte quelque souffle de vie à la sculpture.

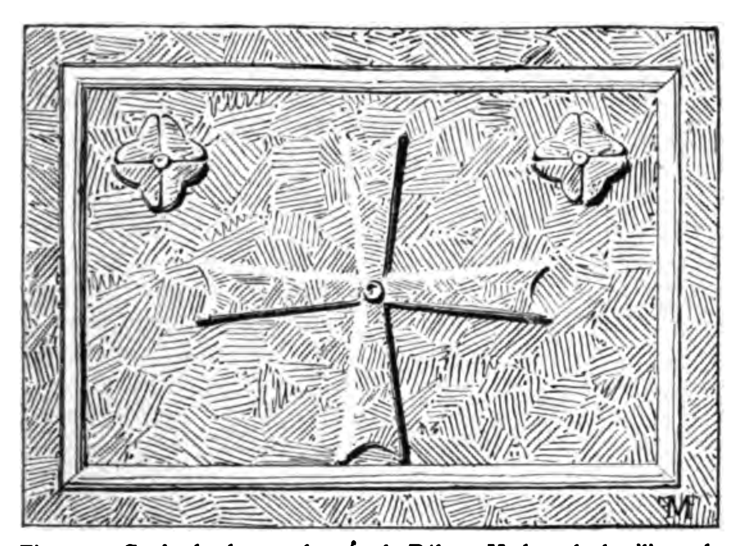


Fig. 213. **Socle de deux colonnés de Pélage II dans la basilique de Saint-Laurent**, dessin original de Mazzanti.

Les objets ordinaires sur lesquels s'exerce le ciseau sont des chancels, des parapets (*transennae, plutei*), comme à Saint-Clément. Mais quelle différence entre ces reliefs et ceux des siècles précédents! Le travail n'a ni le même relief ni la même liberté, le modèle est sans délicatesse et sans naturel, l'exécution est languissante, vague, sans force. Les feuilles d'acanthe ne se rencontrent plus que sur les chapiteaux corinthiens, qui se rapprochent de la manière byzantine, sans en adopter la richesse ornementale et en restant en arrière des formes fantastiques de l'Orient.

490. La promptitude et la profondeur de la décadence de la sculpture hors de Rome s'observent particulièrement à Ravenne. A l'époque gothique on savait encore exécuter dans les nouvelles églises de bons travaux décoratifs, et l'art des sarcophages y avait trouvé un asile quand, à Rome même, il commençait à subir une regrettable décadence. La chaire ou ambon de l'évêque Agnellus (vers 560) dans la cathédrale de Ravenne est aussi un témoignage de la persistance jusqu'au milieu du VIe siècle d'une certaine puissance plastique chez les artistes ravennates. Mais dans les années suivantes et au VIIe siècle on ne s'aperçoit que trop que, dans la ville menacée par les Lombards, les Byzantins ont de tout autres préoccupations que celles de la sculpture.

L'ambon daté de 597 dans l'église des Saints-Jean et Paul est déjà une œuvre de la barbarie, et il en est à peu près de même de l'ambon dont le palais Rasponi à Ravenne conserve une partie. Les figures d'animaux qui s'y trouvent dans de petits cadres ne sont qu'une imitation servile et maladroite de la modeste décoration de l'ambon d'Agnellus dans la cathédrale : tandis que cette

[1] Ci-dessus part. II, p. 42.

[2] Part. II, p. 53, fig. 151.

dernière œuvre offre encore de bons contours, bien détachés, l'ambon des Saints-Jean et Paul témoigne d'un manque absolu de sens du relief, et même de justesse du dessin. Il serait impossible de distinguer l'agneau du cerf si ce dernier n'avait pas sa ramure; et le paon ne se différencie de la colombe que par son aigrette. Yeux, ailes, plumes sont de simples traits. Les rosettes, le feuillage, les bordures de perles rivalisent d'insuffisance. Et que dire des deux petites figures humaines des angles supérieurs, deux orants rabougris, qui ont la prétention de représenter les saints Jean et Paul[1]!

C'est vraiment une œuvre tragique. Ces figures monstrueuses des deux martyrs marquent la fin, pour une longue période, de la représentation de la figure humaine dans la sculpture de l'Italie. Même dans Rome, métropole de l'art antique, la représentation humaine est une tâche trop lourde pour le tailleur de pierre et ses travaux au VII[e] siècle ne vont pas au-delà de quelques formes animales grossières.

491. On se demande avec angoisse jusqu'à quel degré tombera la civilisation en Italie, dans ce glorieux sol classique!

Après la ruine de l'art et de la science, après le naufrage de l'antique civilisation, qui pourra désormais arrêter la chute dans la barbarie des mœurs, le progrès de l'immoralité sauvage, le pire malheur de l'humanité? La réponse est donnée par ces mêmes églises qui contiennent les monuments déplorables de ce grand recul de la civilisation. Car le sanctuaire des temples est précisément destiné à garder aux peuples la civilisation. La divine institution de l'Église, fondée pour le bien des âmes sur l'indestructible roc, garde à la famille humaine, en dépit de l'invasion de la barbarie, le trésor de ses biens propres et réels. Elle enseigne aux enfants la croyance aux plus hautes vérités, l'espoir en des biens plus sublimes, même au milieu de l'époque la plus troublée de l'histoire d'Occident; elle les garantit contre l'immoralité par son amour plein de tendresse, en même temps que par des peines sévères; elle forme lentement et patiemment une nouvelle société dans laquelle le véritable culte de Dieu prend une puissance souveraine, une société qui pendant longtemps se contente modestement comme nourriture intellectuelle de l'héritage de l'antiquité, mais qui plus tard a des créations originales de son propre esprit et de ses propres forces, sans cesser d'admirer et dans un certain sens d'imiter l'antiquité, jusqu'à ce qu'enfin le génie classique, renaissant de ses cendres, et s'unissant à l'inspiration immortelle du christianisme, vienne créer une nouvelle civilisation.

Ce qui dans cette époque de dissolution a été sauvé le fut par l'Église; ce qui a été détruit le fut non par elle, mais par les malheurs accumulés qui s'appesantirent sur le monde à une époque où déjà la civilisation et la forme politique de l'antiquité s'étaient affaiblies et ne possédaient plus la force nécessaire pour résister matériellement aux barbares victorieux et au triomphe de leur barbarie. Un des membres les plus éminents de l'Académie française, qui s'est fait une spécialité des recherches sur la fin du monde romain, M. Gaston Boissier, écrit: L'Église loin de nuire à l'empire "sauva au moins de la civilisation tout ce qui en pouvait survivre"[2]. "Il n'y a rien qui soit moins conforme à la vérité (que de soutenir que l'Église a détruit l'ancienne littérature) et ceux qui soutien-

[1] Reproduction de cet ambon dans Cattaneo, p. 19.

[2] *La fin du paganisme*, 4e éd. (Paris, 1903), t. II, p. 426.

nent cette opinion ne semblent guère connaître l'histoire de la littérature latine pendant l'empire"[1].

Lors de l'invasion des Barbares, l'Église a donné une preuve éclatante de sa force. Elle a été le seul port qui offrît un refuge au monde, et sa bienfaisante action était guidée par de grandes et vastes pensées spirituelles. Cet objet éternel qu'elle poursuivait lui servit plus que n'auraient fait de vaines tentatives pour garder l'empire dans son intégrité et pour se consacrer seulement au maintien du bien-être matériel et de la culture profane. Qui pourrait lui en faire un reproche? Mais, par un merveilleux enchaînement des choses, "cet intérêt (de l'Église) s'est trouvé d'accord avec celui de l'humanité; en songeant à elle, elle a servi tout le monde"[2]. Ainsi parle un savant historien, dont le jugement n'est pas influencé par un parti pris pour l'Église dans le passé ou dans le présent[3].

CHAPITRE IV.

Les évêques et le clergé.

492. Les plus anciens formulaires que nous possédions de la consécration des évêques à Rome, nous montrent le pape prononçant dans cette cérémonie une série d'exhortations qui devaient faire une impression profonde sur l'esprit des ordinands et qu'on peut regarder comme un admirable programme d'action pour les pasteurs à une époque où leur zèle était rendu plus indispensable par la dissolution de l'ordre social et par la perturbation continuelle de la paix publique.

"Que la puissance de l'Esprit-Saint, disait le successeur de Pierre, remplisse les évêques dans leur vie intérieure et dans leur action extérieure. Qu'en eux demeure la force de la foi, la pureté de l'amour, la sincérité de la paix. Que leurs pieds courent évangéliser la paix au monde et lui porter les biens du ciel. Accordez-leur, Seigneur, d'être des ouvriers de la réconciliation en paroles, en actes, en signes miraculeux. Qu'ils usent du pouvoir que vous leur confiez non pour s'élever, non pour détruire, mais pour édifier... Qu'ils soient de fidèles serviteurs, de sages guides, établis par vous sur votre famille pour lui donner la nourriture en temps opportun, pour rendre chacun parfait. Qu'ils travaillent sans se rebuter, pleins de la chaleur de l'Esprit, qu'ils haïssent l'orgueil et aiment la vérité. Que jamais ni la crainte vaine, ni la molle indolence ne leur fasse abandonner la vérité. Que jamais ils ne présentent la lumière comme ténèbres, ni

---

[1] *Ibid.*, p. 376. [2] *Ibid.*, p. 425.

[3] Voir notamment tout le chapitre III du livre VI. L'auteur s'étend sur la controverse engagée, dès le temps des Pères de l'Église, sur la question de la responsabilité de l'Église dans l'affaiblissement militaire et économique de l'empire. Sur le reproche fait au christianisme d'avoir énervé la force de l'armée, il cite entre autres la réponse de S. Augustin que le fondateur de l'Église n'a été en aucun sens hostile au métier des armes et aux guerres justes, que le christianisme au contraire a présenté David comme le modèle d'un vaillant guerrier (t. II, p. 370 et suiv., d'après S. Augustin, *Epist.* 135, 138, 189; *De civit. Dei*, l. I, c. 21, 26). Sur la décadence économique de l'empire, Boissier dit : "Les maladies cachées qui devaient perdre l'empire, ont précédé de beaucoup la victoire du christianisme. Il a eu le malheur d'hériter d'une situation fort compromise, etc." (t. II, p. 359).

les ténèbres comme lumière. Qu'ils ne se laissent jamais détourner d'appeler mal le mal et bien le bien. Seigneur, soyez leur autorité, soyez leur puissance, soyez leur force "[1]!

I. — Évêques éminents d'Italie.

493. Ennodius a présenté aux pasteurs et aux fidèles des siècles futurs, dans S. Épiphane de Pavie, un type des évêques qui, armés de la force divine, savaient réaliser ces paroles. Il consacra au célèbre pontife une biographie sympathique, tableau brillant de l'objet et des devoirs de l'épiscopat vis à vis du monde opprimé. Malgré toute sa rhétorique, la biographie possède un caractère historique; l'auteur connaissait de près l'évêque, auquel il succéda sur le siège de Pavie[2].

Il nous montre Épiphane se sacrifiant pour son troupeau dans les grandes calamités de l'époque, combattant hardiment en face des grands pour la vérité, le droit et la paix, tenant toujours à la disposition des petits, comme s'il n'avait à s'occuper que d'eux, non seulement les consolations de la religion, mais aussi les secours temporels de la bienfaisance. L'évêque n'hésitait pas à recueillir personnellement des aumônes pour racheter les prisonniers.

Quand on craignit une entente entre Ricimer et les populations germaniques d'au-delà des Alpes contre l'empereur Anthémius, on pria le pieux et vaillant pasteur de s'entremettre pour écarter le danger de la guerre. Il répondit : " Je ne faillirai pas à l'amour que je dois à ma patrie "[3]. Et ses instances déterminèrent alors Ricimer à conclure la paix avec l'empereur. La réconciliation opérée par l'évêque assura du moins la paix pour un certain temps.

L'amour du pauvre peuple détermina aussi une démarche d'Épiphane auprès du Goth Théodoric pour obtenir le retrait de certains édits dont se plaignait la population romaine opprimée. Le peuple, dit Ennodius, recourait à l'évêque comme à un médecin, habitué à guérir les plaies de l'époque[4], et l'évêque n'hésita point à se rendre, avec Laurent de Milan, auprès du prince, pour lui faire prendre à cœur les vœux pressants des opprimés.

Bien des évêques, suivant de tels exemples, mettaient la haute autorité dont ils étaient revêtus au service spirituel et temporel du peuple. Ils constituaient en Italie, au milieu des terribles événements de la guerre et du trouble des affaires publiques, une puissance inébranlable. C'est vers les évêques que tournaient leurs regards les contemporains en quête de secours, surtout quand ils avaient le renom du détachement et de la sainteté sacerdotale.

Parmi les évêques de l'Italie centrale qui se distinguèrent alors par leurs vertus, nous citerons Marcellin d'Ancône, Cerbonius de Populonia, Probus de Reate, Boniface et Redemptus de Ferentum, Fulgence d'Ocricolum, Cassius de Narnia, Herculanus de Perusium, Fortunat de Tudertum, tous appartenant à la province ecclésiastique du pape au sens étroit, tous consacrés à Rome. Au

[1] *Sacramentarium Gelasianum*, l. I, § 99. Cf. *Sacramentarium Leonianum*, *decemb.* n. 14.

[2] *Vita beatissimi viri Epiphanii episcopi Ticinensis ecclesiae* (Migne, *P. L.*, t. LXIII, col. 209; éd. Vogel, *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. VII).

[3] *Affectum quem debeo patriae non negabo* (Migne, col. 215). Belle parole d'un saint, qui comme les autres membres de l'épiscopat latin savait unir le patriotisme romain avec ses devoirs d'évêque et son amour de la religion.

[4] *Manu medica publicis consueverat subvenire vulneribus* (Migne, col. 226).

milieu des plus grandes difficultés, ils se conduisirent en hommes vraiment apostoliques, dans l'esprit qu'ils avaient puisé à Rome, près de la confession du prince des apôtres[1].

Le dernier nommé, Fortunat de Tudertum, avait acquis par sa sainteté tant de crédit sur le peuple, que celui-ci trouvait tout simple de lui demander des miracles dans ses besoins. " Nous savons, criait-il, que tu reproduis la vie des apôtres, que tu purifies les lépreux et que tu rends la vue aux aveugles; secours-nous donc aussi "[2]! Les Goths en garnison dans sa ville épiscopale refusaient de croire à l'effet de ses menaces et de renoncer à leurs méfaits; ils apprirent à leurs dépens la puissance de ses prières.

Fulgence d'Ocricolum humilia par son autorité et par l'intervention du ciel en sa faveur une horde sauvage de guerriers goths qui le menaçaient. Sa pieuse conduite et les choses extraordinaires qu'on racontait de lui imposèrent même au farouche Totila. La cruauté du roi, dit notre source, se changea en profond respect pour le saint[3].

La ville d'Ocricolum, aujourd'hui Otricoli, est sur la voie Flaminienne.

II. — Evêchés et évêques de la voie Flaminienne.

494. Après avoir quitté la ville au point décrit plus haut et avoir atteint l'église de Saint-Valentin au-delà du pont milvien sur le Tibre, la voie flaminienne remontait le fleuve, laissait à droite le Mont Soracte, retraversait le Tibre au nord du Ponte Felice actuel sur un pont de l'époque classique dont le peuple désigne les ruines sous le nom de " piliers d'Auguste "[4], puis sur la rive gauche du fleuve, elle escaladait la hauteur où trône Ocricolum, continuait sa route au nord vers le Nar (aujourd'hui Nera), affluent du Tibre, où elle atteignait les rochers de Narnia, bourg qui devait, comme Ocricolum, son importance au fait de commander la route qui mettait en relations avec Rome le nord de l'Italie et notamment la contrée ravennate. La voie flaminienne passait ensuite par Interamnia, Spoletum, Fulginium, Nuceria, franchissait vers Calles la chaîne des Apennins pour arriver à l'Adriatique en touchant aux stations d'Intercisa, Forum Sempronii, ad Octavum, Fanum Fortunae[5].

La route était bordée de cités épiscopales importantes, comme le montrent ces noms.

Dans ces lieux historiques remarquables, on rencontre, à côté des restes magnifiques des monuments païens, de nombreux édifices chrétiens, témoins de la civilisation religieuse et de la piété de l'époque primitive, et les noms vénérés de martyrs marquent sur la voie flaminienne la route, en même temps que des anciennes légions romaines, des premiers prédicateurs de la foi.

Entre autres restes de l'antiquité classique, nous voyons une petite cité

---

[1] Populonia est détruit; l'évêché subsiste dans Massa maritima; Ferentum, près de Viterbe, a également disparu, Ocricolum est devenu Otricoli, Narnia Narni, Perusium Pérouse, Tudertum Todi.

[2] Grégoire le Grand, *Dialog.*, l. I, c. 10 : *Scimus quod apostolorum vitam tenes, leprosos mundas, caecos illuminas*, etc.

[3] *Ibid.*, livre III, chap. 12 : *Totilae mens effera ad magnam eius reverentiam conversa est.*

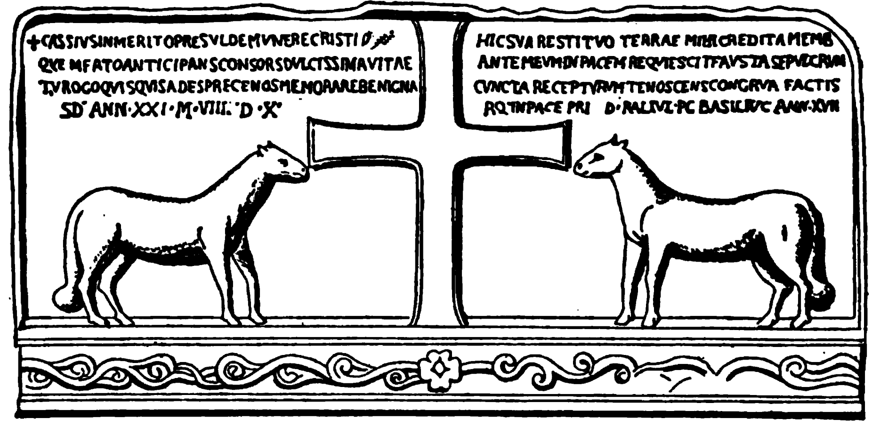
[4] G. Tomassetti, *La Via Flaminia.*

[5] Les noms actuels sont Terni, Spolète, Foligno, Nocera Umbra, Cagli, Furlo (célèbre galerie dans les rochers de l'Apennin oriental), Fossombrone, Calcinelli, Fano.

comme Ocricolum livrer, dans les fouilles exécutées sous Pie VI, et la tête colossale de Jupiter (Musée du Vatican), la plus belle connue de toutes les représentations du dieu, et l'inestimable pavage en mosaïque à figures coloriées (même musée) et d'autres trésors artistiques; la ville possède encore son théâtre et ses bains antiques [1]. Entre autres antiquités chrétiennes, elle conserve le remarquable monument élevé par l'évêque Fulgence en l'honneur du martyr S. Victor : c'est la partie d'un autel de marbre, où Fulgence déposa le corps du martyr, retiré de sa sépulture primitive. Nous y lisons encore l'antique et incorrecte inscription (*super altarem*, etc.) et nous pouvons reconnaître l'art en décadence du VIe siècle dans les pauvres agneaux sculptés à gauche et à droite d'une croix [2]. Une remarquable crypte funéraire encore subsistante gardait à Ocricolum les corps de S. Medicus et d'autres martyrs [3].

Le bourg de Narnia, qui possède dans ses environs des antiquités romaines, garde dans sa cathédrale l'étroite crypte de S. Juvénal, évêque de la ville, avec son antique sarcophage, et la sépulture de l'évêque Cassius, encore plus célèbre.

495. Cassius de Narni fut l'ornement de son évêché au temps des guerres gothiques. Ce fut un des pasteurs envoyés de Rome, qui réalisa dans la mesure



ABCDEFGHIKLMNOPQRSTVX

Fig. 214. Pierre tombale de S. Cassius à Narni.

de ses forces, au milieu des calamités qui accablaient l'Italie, l'idéal que l'Église se faisait de l'épiscopat. Il dépensait en aumônes tous les biens dont il pouvait disposer; il célébrait chaque jour avec larmes le saint sacrifice au tombeau de S. Juvénal, son modèle. Grégoire le Grand rapporte que le porte-glaive (*spatharius*) de Totila, ayant été saisi du mauvais esprit dans le camp de Narnia, fut délivré par les prières du pieux Cassius et que Totila se prosterna aux genoux du saint. Le ciel donna dans maintes circonstances à Cassius une connaissance miraculeuse de l'avenir. Il lui fut révélé qu'il mourrait le jour de la fête des saints apôtres. Cassius avait coutume de se rendre ce jour à

[1] Guardabassi, *Indice-guida dei monumenti dell' Umbria*, p. 160 et suiv.

[2] Garrucci, pl. 422, fig. 3.

[3] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1871, p. 83; 1880, p. 115 et suiv.; Boldetti, *Osservazioni sui cimiteri*, p. 587.

Rome aux tombeaux de S. Pierre et de S. Paul; une terreur naturelle le fit désormais renoncer à ce voyage; mais il n'évita pas la mort. Le pape Grégoire raconta, dans un sermon au peuple rassemblé dans l'église de Saint-Sébastien sur la voie appienne, que cette prophétie se réalisa plusieurs années après, à la fête des apôtres, après que Cassius eut "célébré la messe" non à Rome, mais dans la chapelle de son évêché de Narni, "donné aux assistants le corps du Christ et le baiser de paix"[1].

On voit à l'extérieur de la chapelle de S. Cassius dans l'église cathédrale de Narni la pierre tombale de l'évêque, intéressante au point de vue archéologique (fig. 214)[2]. Elle donne comme date de l'ensevelissement l'année 558, *pridie kalendas Iulii*, c'est-à-dire le lendemain de la fête des Apôtres. Dans la première partie de l'inscription rédigée par lui, Cassius déclare que lui, "indigne prélat, élevé par la grâce du Christ" repose en ce lieu et que devant son tombeau est ensevelie Fausta, la très douce compagne de sa vie; il sollicite du visiteur une prière pour lui et pour sa pieuse épouse. Il avait dû quitter la vie commune avec Fausta pour entrer dans les ordres supérieurs; tous deux se trouvaient réunis dans la mort. Comme le fragment d'autel d'Ocricolum, la dalle est ornée d'une croix en relief entre deux agneaux et montre à son bord inférieur un alphabet contemporain tout entier, comme on en rencontre parfois sur d'autres monuments funéraires chrétiens, toujours avec un sens mystique.

III. — Les évêques hors d'Italie.

496. Hors d'Italie, l'épiscopat catholique avait aussi de saints représentants, qui travaillaient dans l'esprit de Rome à répandre la moralité et la paix et qui offraient eux-mêmes dans leurs personnes des modèles de vertu chrétienne et de véritable esprit de sacrifice.

En Gaule, comme à la fin du V[e] et au commencement du VI[e] siècle l'illustre Avit, évêque de Vienne, issu d'une famille sénatoriale des Arverni (Auvergne), préparait les voies, avec une grande largeur de pensée et de sentiment, à la civilisation chrétienne chez les nouveaux maîtres de ce sol alors romain, comme Césaire d'Arles, par la puissance de sa parole et de son exemple, assurait alors à la religion une grande autorité chez les Francs (part. II, p. 65 et suiv.), c'étaient aussi d'excellents évêques et d'infatigables civilisateurs des Francs que Remi de Reims (Remi), Médard de Noyon (Noviomum), Grégoire de Langres (Lingones), Nizier de Trèves (Treviri), Loup de Lyon (Lugdunum), Léon de Sens (Senones), Éleuthère et Aunaire d'Auxerre (Autissiodorum), Germain de Paris (Parisii), Prétextat de Rouen (Rothomagum), Magloire de

[1] *Homil.* 37, n. 9. Cf. *Dialog.*, l. III, c. 6; l. IV, c. 56.

[2] D'après Garrucci, *Arte crist.*, pl. 393, fig. 6. J'ai fait ajouter l'alphabet, qui manque au dessin de Garrucci, d'après Eroli, *Miscellanea stor. narnese*, t. I (1858), p. 280. De Rossi, dans un passage du *Bull. arch. crist.* (1881, p. 140 et suiv.) où il parle des alphabets, a passé celui-ci sous silence. L'inscription de S. Cassius comprend six hexamètres suivis à l'ordinaire de la ligne de date, ajoutée à la poésie de Cassius après sa mort. Le sarcophage qu'on regarde comme l'ancien tombeau de S. Juvénal, a certainement le style antique. Je n'y ai point remarqué d'inscription. Mais j'ai vu à l'intérieur de la crypte l'épitaphe originale de l'évêque Pancrace, datée du consulat d'Albin le jeune. Elle se trouve reproduite dans Eroli. Cf. E. Wüscher Becchi, *Das Oratorium des hl. Cassius und das Grab des hl. Juvenal in Narni*, dans la *Röm. Quartalschrift*, 1905, p. 42 et suiv.

Dol (Dola), Euphrone de Tours (Turones) et son successeur Grégoire, l'historien des Francs.

Ce dernier mourut, en grande vénération dans toute la Gaule, l'an 594, après avoir été le conseiller et le soutien du roi Childebert dans les plus importantes affaires de l'État[1]. Aunaire, évêque d'Auxerre, qui mourut au commencement du VII[e] siècle après un long gouvernement, avait également joui de la plus grande influence à la cour des Francs et s'en était servi pour le bien de l'Église et du peuple.

On pourrait augmenter sensiblement la liste des évêques exemplaires de Gaule. On verra cependant ailleurs que beaucoup de pasteurs de l'Église dans cette contrée au VI[e] siècle, trop même, furent au-dessous de leur tâche. L'institution des évêques étant en général soumise à l'ingérence arbitraire du pouvoir civil, il en résulta que des indignes, soutenus par la faveur de princes ambitieux, trouvèrent aisément les moyens de se faufiler dans le sanctuaire. En outre les multiples affaires et soucis temporels qui s'imposaient à la sollicitude des évêques (et c'est une observation qui s'applique aussi à d'autres pays, notamment à l'Italie), ne détournèrent que trop souvent les pasteurs des églises de répondre avec le zèle nécessaire à leur vocation spirituelle. La défense des cités, le soin des pauvres, le rachat des captifs, le maintien de l'ordre public, sans parler de l'éducation et de l'enseignement, reposaient assez souvent sur eux seuls et sur leurs représentants, et il en résultait aisément une diminution de l'esprit épiscopal.

Tous les évêques ne savaient pas s'élever au-dessus des choses du dehors, comme on le dit du saint évêque de Nantes (Namnetes) Félix, qui était vraiment le père des âmes et le maître des intelligences, en même temps qu'il était un architecte dans toute l'acception du mot. On ne lui devait pas seulement l'exécution d'édifices ecclésiastiques, mais il entreprenait encore la construction de monuments civils quand les besoins du peuple l'exigeaient : à défaut d'autres ingénieurs, il établit lui-même des barrages contre un fleuve sujet à des débordements, gagnant ainsi à l'agriculture un pays dévasté jusqu'alors. La description que nous fait Fortunat[2] de cette vaste entreprise permet d'y reconnaître la persistance des grandes traditions de l'ancienne architecture romaine.

Chez les Suèves d'Espagne, S. Martin, évêque et abbé de Dumium près Bracara (Braga), déploya une profonde activité pour l'introduction de la morale et de la civilisation chrétiennes. Chez les Wisigoths d'Espagne, Léandre, descendant d'une famille romaine, évêque d'Hispalis (Séville), fut le plus considérable des évêques qui paraissent dans l'histoire à ces commencements de leur civilisation.

Le tableau que S. Paulin de Nole nous fait, pour une époque un peu antérieure, de l'activité de S. Nicétas en Dacie pourrait s'appliquer à bien des pasteurs des royaumes germaniques nouvellement établis. Dans un poétique langage, il nous peint cet homme apostolique fondant à la chaleur de sa doctrine et son exemple la glace des cœurs dans cette contrée aux froids hivers, employant tout ensemble la force et la douceur pour remplacer dans les montagnes impraticables les brigands par des moines, messagers de paix. Les

[1] Ebert lui donne de grandes louanges dans sa *Geschichte der Literatur des Abendlandes*, t. I, page 567 ; traduction française, t. I, p. 604 et s.

[2] *Carm.*, l. III, c. 10 (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV, p. 62-63).

Barbares sont formés par lui, ils apprennent à connaître la pureté des mœurs et la vie de famille, ils font retentir les forêts, muettes naguère, des louanges du Christ, " avec un cœur romain ", dit Paulin, car ils se réconcilient avec Rome en en recevant les bienfaits de la civilisation [1].

Les évêques catholiques, qui avaient généralement été formés dans la civilisation romaine et qui en étaient les représentants vis-à-vis des Barbares, ont jeté un pont sur l'abîme qui séparait ces derniers des Latins.

On parle bien moins, dans ces années, d'études savantes de l'épiscopat et du clergé que de leurs efforts pour le bien matériel et spirituel du troupeau confié à leurs soins. La formation du clergé, en Italie particulièrement, était sans aucune prétention scientifique. Plus profonde était dans cette époque, si troublée par les invasions guerrières, la décadence de la culture scientifique, moins on pouvait parler, dans cette contrée où les orages se succédaient, d'une efflorescence du travail pacifique de la science, et plus l'épiscopat et le clergé se virent ramenés aux forces surnaturelles de l'Évangile, à l'action par un langage simple et populaire, à l'exemple des saines vertus.

IV. — Lecture de la Bible et travail manuel.

497. Le clergé se formait surtout à la lecture de la Bible, dont la parole vivante et vivifiante se maintint au milieu de la décadence extérieure. La piété et la connaissance de la Sainte Écriture remplacèrent chez les ordinands ce qui leur manquait en instruction préparatoire.

A l'occasion de la consécration d'un diacre pour un évêché de la province ecclésiastique romaine, Pélage Ier déclare que le malheur des temps ne permet plus d'appliquer avec la même rigueur les principes ecclésiastiques; il déclare que ce n'est pas seulement le mérite qui fait défaut aux hommes, mais les hommes qui manquent au pays [2]. Une autre fois il ne demande à l'évêque de Centumcellae, pour procéder à l'ordination d'un prêtre, d'un diacre et d'un sous-diacre, que de s'assurer de leurs bonnes mœurs et de l'absence d'empêchements canoniques [3]. Les candidats avaient été proposés par les troupes impériales cantonnées à Centumcellae, pour leurs propres besoins, peut-être choisis parmi elles, et en tout cas il n'est point question d'études faites par les ordinands. Toujours comme dans ce cas, Pélage insiste sur la nécessité d'exiger — condition fondamentale pour le maintien du clergé, — de l'aspirant aux ordres supérieurs qu'il soit " solide dans la religion, de bonnes mœurs et ferme à résister aux ennemis " [4].

Peu après, il est souvent question en Italie, entre autres conditions imposées pour la réception de la consécration épiscopale, d'une connaissance suffi-

[1] *Carm.* 17 *ad Nicetam*, v. 261 et suiv. (Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 488) : *Orbis in muta regione per te | Barbari discunt resonare Christum | Corde romano, placidamque casti | Vivere pacem.* Cf. la *Vita S. Honorati* sur la civilisation des Barbares par les moines de Lérins.

[2] Mansi, t. IX, p. 906, 909; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1006 : *defectus nostrorum temporum quibus non solum merita sed corpora ipsa hominum defecerunt.*

[3] Mansi, t. IX, p. 736; Jaffé-Kaltenbrunner n. 1002; cf. *Neues Archiv*, t. V (1880), p. 548, n. 30.

[4] A. Agnellus de Ravenne (Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1009; *Collect. brit. ep.* 37) : *fixus in religione et bonus in moribus et in resistendo adversariis efficax.*

sante des psaumes. Il faut savoir les psaumes par cœur pour pouvoir être admis à la dignité épiscopale. En cas de doute, on soumet le candidat à un examen pour voir combien de psaumes il ne possède pas dans sa mémoire[1].

En Occident, le concile de Tolède de 653 imposa au clergé par un décret spécial la connaissance textuelle des psaumes[2]; et en Orient le second concile de Nicée (787) fait aussi de cette connaissance une condition au moins de la consécration épiscopale[3].

Une des raisons de telles prescriptions, c'est qu'aux heures canoniques on avait coutume de chanter ou de réciter par cœur les psaumes, qui formaient une partie essentielle de la prière officielle du clergé et des moines. Qui n'estimait pas les psaumes et en négligeait la connaissance paraissait ne pouvoir aimer l'office ecclésiastique et la Sainte Écriture.

498. Celui qui veut prêcher la parole de Dieu, disait un des plus éminents contemporains, doit puiser ses preuves dans la Sainte Écriture et s'appuyer sur l'autorité de Dieu comme sur le vrai fondement[4]. Le Christ est la porte, comme il nous l'a lui-même appris; mais l'Ancien et le Nouveau Testament sont deux degrés qui conduisent à la porte[5]. Les paroles suivantes du même écrivain expriment un infini respect de la Sainte Écriture : " L'Esprit-Saint doit être regardé comme l'auteur de ce livre; c'est lui qui a écrit puisque c'est lui qui a dicté les paroles à écrire "[6]. " Qu'est-ce que l'Écriture Sainte, sinon une lettre du Dieu tout puissant à sa créature "[7]? " Elle est un pain qui nourrit l'esprit et donne des forces pour bien faire"[8]. " Se plonger dans sa lecture anime l'esprit, met la patience dans notre âme, nous donne la lumière de la vérité et provoque en nous les larmes de la pénitence "[9]. Ce qu'exprime Grégoire le Grand dans ces paroles profondes, le moyen âge tout entier l'a répété à la suite de son illustre maître, et bien loin de mépriser la Bible, les meilleurs et plus vaillants esprits du clergé séculier ou régulier, ont réalisé cette conception dans la vie pratique.

Les récits et les enseignements de la Sainte Écriture étaient si connus et si familiers à tous à la fin des premiers temps chrétiens que les écrivains, — Arator par exemple dans ses œuvres poétiques — supposent la Bible entière comme connue et ne prennent point la peine de préciser ou d'expliquer les allusions qu'ils font à des récits ou à des passages bibliques. Les poésies de Sedulius avec leurs brèves allusions bibliques sont inintelligibles sans une connaissance précise des Évangiles.

Même les laïques instruits avaient une prédilection pour la lecture de la Sainte Écriture, où ils cherchaient un délassement et un plaisir spirituel. Un médecin distingué de la cour byzantine se vit recommander par Grégoire le

---

[1] Grég. le Grand, *Registrum*, l. V, n. 51 (éd. de S. Maur, n. 48); l. XIV, n. 11 : *de rustico diacono quantos psalmos minus teneat, perscrutandum est.*

[2] Can. 8 (Mansi, t. X, p. 1206).

[3] Can. 2 (Mansi, t. XIII, p. 748).

[4] Grég. le Grand, *Moral.*, l. XVIII, c. 26, § 39 : *causarum origines a sacris paginis sumat*, etc.

[5] *In Ez.*, l. II, *hom.* 3, § 1 et suiv.

[6] *Praef. ad moral.*, § 2 : *Auctor libri* (*Iob*) *Spiritus sanctus fideliter credatur. Ipse igitur haec scripsit qui scribenda dictavit*, etc.

[7] *Reg.*, l. V, n. 46 (IV, n. 31) *ad Theodorum medicum : Quid est scriptura sacra nisi quaedam epistola omnipotentis Dei ad creaturam suam?*

[8] *Moral.*, l. XV, c. 13, § 16 : *panis.*

[9] *In Ez.*, l. I, *hom.* 7, § 11 et suiv. : *ad poenitentiae lamenta compungit*, etc.

Grand de s'approprier cet usage[1]; et le même pontife fit la même recommandation à deux nobles femmes, afin de leur apprendre à vivre dans l'état de mariage et à gouverner chrétiennement leur maison[2].

A Rome, vivait un pieux mendiant, appelé Servulus, bien connu des visiteurs de la basilique de Saint-Clément, ayant coutume d'implorer la pitié des passants de son lit de souffrance dressé dans l'atrium de cette église. Les aumônes qu'il recevait lui avaient permis d'acheter des manuscrits de l'Écriture qu'il apprit à connaître complètement par une lecture assidue[3].

Dans la province de Valeria, non loin de Rome, Équitius, ce saint fondateur de monastère, voyageait sur sa mule, prêchant partout. Il portait une ceinture, d'où pendaient à droite et à gauche des poches de cuir contenant la Sainte Écriture[4]; car il voulait partout charmer ses auditeurs par les récits de la parole divine. On raconte que, étant abbé de son monastère, il interrompt les lectures pour aller faucher le foin ou faire d'autres travaux agricoles, tandis que ceux de ses moines qui sont calligraphes (*antiquarii*) s'occupent de transcrire les livres et notamment la Sainte Écriture[5].

La figure de cet Équitius, simple et peu instruit, qui a la réputation d'un thaumaturge, est fort caractéristique pour cette époque : au lieu de hautes études, la simple et fervente lecture des livres saints; au lieu du luxe et de l'oisiveté du paganisme, un travail âpre et méritoire, et la transcription soigneuse des trésors littéraires.

499. Le travail manuel était habituel dans le clergé, plus encore chez les moines. Le clergé vivait au milieu du pauvre peuple, partageant ses peines, et les cloîtres n'étaient pas seulement le refuge des pauvres dans le besoin, mais un asile de travail et d'application, un modèle d'activité, de lutte contre la nature et contre la désolation des campagnes, conséquence des guerres, un inestimable instrument du bien-être qui menaçait de périr. Quand le peuple voyait ce Sévère, prêtre de la province de Valeria, qu'il vénérait pour sa sainteté, et dont les Dialogues de Grégoire nous parlent[6], planter les vignes, ou le sous-diacre Quadragésime garder avec soin les brebis[7], il lui devenait plus facile d'estimer et d'aimer ses propres travaux dans la campagne.

Le paganisme romain et grec n'avait eu du travail qu'une idée erronée et préconçue.

On avait, dans les temps païens, abandonné aux esclaves méprisés les occupations des champs, le travail manuel, les prestations personnelles, comme indignes d'un homme libre. Aristote ne croyait pas qu'une supériorité intérieure et la noblesse intellectuelle pussent se rencontrer chez des hommes livrés au travail corporel[8]. Et Cicéron dit : " Tous les artisans exercent une profession vile; il n'y a point place pour la liberté dans un atelier "[9].

Mais quand le divin Sauveur, dans son long séjour à Nazareth, eut donné l'exemple du travail; quand les apôtres et les saints eurent rendu au labeur

[1] Ép. citée *ad Theodorum medicum*.

[2] *Registrum*, l. XI, n. 59 (78) *ad Barbaram et Antoninam* (*filias Venantii patricii*).

[3] Grég. le Grand, *Dial.*, l. IV, c. 14.

[4] Grég. le Grand, *Dial.*, l. I, c. 4 : *Super semetipsum sacros codices in pelliceis sacculis missos dextro laevoque portabat latere.*

[5] *Ibid.* : *antiquarii scribentes.*

[6] L. I, c. 12.

[7] *Ibid.*, l. III, c. 17.

[8] *Polit.*, l. VI, c. 2 (4), § 7.

[9] *De officiis*, l. I, c. 42 : *Opifices omnes in sordida arte versantur, nec enim quidquam ingenuum potest habere officina.*

manuel sa dignité primitive dans le monde par leur exemple comme par leurs enseignements, le christianisme consacra le foyer familial par un travail joyeusement consenti, il consola et ennoblit les humbles qui y trouvaient leur vocation, et il invita les gens plus élevés à s'abaisser à une honorable concurrence avec eux. Il traça de cette façon de meilleures voies à la culture morale de l'humanité. Si le clergé travaillait, il le faisait bien en partie par nécessité, mais en partie aussi par un sacrifice volontaire, pour mettre en honneur chez les contemporains les principes évangéliques sur le travail et la pauvreté.

En Orient, d'après Sozomène[1], Socrate[2] et S. Basile[3], il était tout à fait régulier que le clergé fournît lui-même à ses besoins par l'exercice d'un métier manuel ou par la culture des champs. Les Pères de l'Église enseignaient à ennoblir le travail par des motifs supérieurs en le rapportant à Dieu. Des hommes d'une haute culture, comme Grégoire de Nazianze, estimaient le travail manuel comme une douce récréation. " Qui nous rendra les jours, écrit-il à son ami Basile, où nous travaillions ensemble du matin au soir, où nous fendions du bois, où nous portions des pierres, où nous plantions des arbres et les arrosions, où nous nous fatiguions à ce point à traîner des chars pesants que nos mains en gardaient longtemps des callosités "[4]?

Il en allait tout de même en Occident, où les conciles recommandaient au clergé le travail. On l'invite à pourvoir de cette façon à ses besoins, au moins partiellement. Dans l'église franque notamment, les serviteurs de l'autel se distinguaient par leur zèle au travail et par leurs efforts pour y amener le peuple[5].

Le christianisme obtint en Occident un double résultat au point de vue de la conception et de la pratique du travail. Il triompha des habitudes traditionnelles de l'antiquité qui sacrifiait ses forces physiques et intellectuelles à l'oisiveté et à la jouissance; et par l'habitude du travail il musela l'activité désordonnée des peuples nouveaux et leur génie puissant mais inconstant, en les pliant à une vie d'ordre et de renoncement.

V. — Défauts du clergé.

500. Les occupations manuelles du clergé et la nécessité où il se trouvait de gagner sa vie lui créaient d'inévitables périls et lui étaient souvent un obstacle pour se maintenir à cette hauteur de vie qu'exigeait sa vocation. Beaucoup se laissaient dominer par la vie séculière avec laquelle ils étaient en contact si étroit, ne s'occupaient que des petits intérêts du milieu dans lequel ils vivaient, se laissaient guider par l'égoïsme et la cupidité et oubliaient les buts sublimes de l'Église. Le portrait du clergé de l'époque ne répondrait pas à la réalité, si l'on négligeait de reproduire, à côté de ses bonnes qualités, les traits de décadence et les exemples de vices qui nous ont été transmis.

Si jamais le clergé n'a pu atteindre l'idéal de la vertu, encore bien moins l'a-t-il pu faire dans des périodes comme celle-là, où tout en Italie était ébranlé par de profonds bouleversements sociaux et politiques. Les occasions de mal

[1] *Hist. eccl.*, l. VII, c. 27.
[2] *Hist. eccl.*, l. I, c. 8.
[3] *Ep.* 319. [4] *Ep.*, l. IX, 13.
[5] Cf. Ratzinger, *Die Volkswirtschaft in ihren sittlichen Grundlagen* (2e éd., 1895), p. 153 et suiv.

faire et l'exemple public ne déchaînaient que trop dans les rangs mêmes du clergé les basses passions.

On rencontre alors dans les rangs du clergé italien, comme on le voit dans le registre des lettres de Pélage Ier, des ecclésiastiques qui, atteints par les habitudes générales de pillage, s'emparent des vases sacrés précieux pour s'enrichir. Nous trouvons également cité dans ces lettres un clerc qui dans sa brutalité s'oublie jusqu'à crever l'œil à un autre; un troisième s'abandonne au délit commun du viol[1]; un abbé du monastère de Fondi, dans sa colère contre le saint moine Libertin, lui administre des leçons à coups d'escabeau; le saint religieux, modèle admirable de douceur, répond à ceux qui l'interrogent sur sa blessure, qu'il a heurté de la tête contre un escabeau[2]. On pouvait voir au moyen âge, sur les fresques murales de Saint-Clément de Rome, une reproduction de cette scène étrange[3].

On pourrait citer bien d'autres traits encore plus sombres; nous n'en choisirons qu'un qui a son importance pour l'histoire de la civilisation : on trouve dans les rangs du clergé un magicien. On découvrit à Rome au temps de Cassiodore toute une bande qui s'occupait de magie noire; Cassiodore eut part à l'enquête et à la découverte de la clique. Un des chefs, un certain Basile, échappa au sévère châtiment que l'État chrétien infligeait à de pareils délits et devint moine auprès d'Équitius, dont il a été question ci-dessus, dans la province de Valérie. Mais il retomba dans ses pratiques et chercha par des philtres à corrompre une nonne d'un monastère voisin. La nonne tomba malade, dit notre relation, et sous l'influence de l'enchanteur déclara que seul Basile pouvait lui rendre la santé. Mais S. Équitius perça les intrigues du moine et le chassa du pieux monastère; retourné à Rome, Basile y continua l'exercice de son art funeste. Découvert de nouveau, il fut tué, sans plus ample jugement, par le peuple chrétien exaspéré[4].

Mais, en dépit des fautes du clergé séculier et régulier, il n'est que juste de répéter l'éloge que, après tant d'autres historiens indifférents ou hostiles au christianisme, l'historien français de l'empire romain donne aux serviteurs de l'Église à cette époque. " Dépositaire de la doctrine et de la vérité morale, il (le corps sacerdotal) a défendu l'une, suivant les temps et les lieux, avec l'esprit de mansuétude, de sacrifice ou de dureté impitoyable; mais il a conservé l'autre aux jours les plus sombres de l'histoire et il l'enseigne encore" [5].

VI. — Le célibat ecclésiastique.

501. Dans le précepte du célibat le clergé possédait un appui pour son action et un préservatif contre la chute dans les habitudes séculières. La loi du célibat fut soutenue énergiquement au VIe siècle par les papes, les évêques et les conciles comme un héritage ancien de l'Église et devint comme la prunelle de la discipline ecclésiastique.

La prescription de la continence s'étendait, comme plus tard, aux évêques,

---

[1] Jaffé-Kaltenbrunner, t. I, p. 125 et suiv.

[2] Grég. le Grand, *Dial.*, l. I, c. 2.

[3] Ces figures, malheureusement effacées depuis la découverte, sont signalées dans Mulooly, *S. Clement*, p. 240; et dans *Mostra di Roma a Torino*, 1884, p. 217, n. 313.

[4] Grég. le Grand, *Dial.*, l. I, c. 4; Cassiod., *Variar.*, l. IV, n. 22, 23.

[5] *Histoire des Romains*, t. VI (1883), page 192.

aux prêtres et aux diacres, mais point aux clercs minorés. Pour le sous-diaconat, l'observance ecclésiastique variait. A Rome les sous-diacres paraissent avoir été soumis de très bonne heure à la loi du célibat; mais la première preuve qu'on en ait se rencontre dans les lettres de Léon le Grand [1]. Dans la plupart des autres contrées d'Occident, ce n'est qu'au Ve siècle que la prescription du célibat prit pied peu à peu.

Vers la fin du VIe siècle Pélage II fut amené à prendre une mesure sévère contre les sous-diacres de Sicile qui, peut-être sous l'influence grecque, s'étaient considérés comme dégagés de cette prescription. Ils durent, aux termes de la décision pontificale [2], se régler sur les usages de la province ecclésiastique de Rome, à laquelle ils appartenaient; ils ne pouvaient en conséquence se marier et ceux qui l'étaient avant leur ordination devaient s'abstenir de tout commerce matrimonial avec leurs femmes. Cette mesure parut trop sévère à Grégoire le Grand qui la modifia en déclarant simplement qu'à l'avenir nul évêque ne pourrait ordonner un sous-diacre, sans lui faire prendre l'engagement formel de garder le célibat [3].

L'extension qui se fit lentement du célibat au sous-diaconat s'explique par les relations de plus en plus étroites de cet ordre avec le service de l'autel; et c'est aussi la raison qui le fit mettre au nombre des ordres majeurs. A Rome, en particulier, les sous-diacres étaient chargés vis-à-vis de la Sainte-Eucharistie de fonctions très honorables pour eux; aujourd'hui encore dans la messe solennelle du pape, c'est le sous-diacre de service qui va lui présenter sur son trône la sainte hostie sur la patène.

Ce fut surtout l'étroite relation des ordres majeurs au très saint sacrifice qui entraîna pour eux la conséquence du célibat. Il fallait dans l'idée de l'Église que ceux qui se consacraient au plus saint de tous les offices s'élevassent aussi haut que possible au-dessus des liens terrestres et des inclinations des sens. On voyait de simples fidèles s'attacher par zèle religieux à l'imitation de la vie virginale de l'agneau sans tache qu'ils adoraient sur les autels; comment dès lors n'aurait-on pas exigé des serviteurs élus de l'autel, des intermédiaires des mystères sublimes de la sanctification, qu'ils se rendissent par l'acceptation du célibat plus dignes de leurs fonctions? Une telle loi ne pouvait être que le produit de l'esprit le plus intime de l'Église. D'ailleurs tout chrétien demeurait libre d'accepter ou non cette obligation; si l'on n'était pas intérieurement pressé par un véritable amour pour l'état ecclésiastique, pour ses privilèges et pour ses obligations, l'Église n'admettait pas que l'on se présentât au sacerdoce; ses exigences idéales ne s'adressaient pas à des êtres sans vocation.

502. S. Jérôme, entre autres, nous parle de l'existence d'une loi générale du célibat pour les ordres majeurs. Il ressort clairement de ses expressions qu'en Orient comme en Occident, dans le patriarcat de Rome comme dans ceux d'Alexandrie et d'Antioche, la continence absolue était imposée par la discipline en vigueur à l'époque au clergé supérieur. “Que font donc, dit-il, les églises de l'Orient, celle d'Égypte et celle du siège apostolique, qui n'admettent

[1] *Ep. ad Anastasium Thessalonic.*, § 4 (Mansi, t. VI, p. 427; Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 672; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 411).

[2] Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1059.

[3] *Registr.*, l. I, n. 42 (I, n. 44); Jaffé-Ewald, n. 1112.

à la cléricature que des vierges, ou des continents, ou des hommes mariés qui ont renoncé à l'usage du mariage "? Il s'adressait en ces termes à l'hérétique Vigilantius, adversaire du célibat, le premier parmi les hérétiques, nombreux cependant jusqu'alors, qui eût osé s'en prendre à cette loi[1].

En remontant au-delà de cette époque pour retrouver les traces de cette législation, on est conduit aux premiers temps de l'Église. Les manquements à la loi du célibat ainsi conçue ne sont que des exceptions.

Il est très remarquable que nulle part dans l'Église le clergé ait soulevé les moindres protestations contre les premières injonctions positives des conciles relativement à cette loi. Si en Occident le hasard a voulu que les premiers documents historiques parvenus jusqu'à nous, où s'exprime la loi du célibat ecclésiastique, soient les actes du synode d'Elvire (vers 300?), il n'en faut pas induire que ce soit cette époque ou ce synode qui aient les premiers institué cette loi, d'autant plus que nous ne possédons pas pour l'Occident de décisions conciliaires antérieures à celle d'Elvire[2].

Si les plus anciens actes conciliaires supposent déjà la discipline du célibat, il en est de même de la plus ancienne décrétale pontificale que nous ayons conservée : celle de Sirice à Himère de Tarragone (385). Il y est parlé de la manière la plus expresse de l'obligation pour les évêques, les prêtres et les diacres de la continence absolue[3]. Sirice déclare en outre, dans une lettre à l'épiscopat africain (386), que c'est là une obligation établie " par les apôtres et les prescriptions des Pères "; il communique dans cette lettre les décisions d'un concile romain célébré " près des reliques du saint apôtre Pierre "[4].

Depuis Sirice les décrétales pontificales, comme celles d'Innocent Ier et de Léon le Grand, les canons des conciles occidentaux, les écrits des Pères de l'Église, nous présentent " presque année par année une série ininterrompue de témoignages sur l'existence et l'observation de cette obligation; et lorsque, plus tard, des clercs, oublieux de leur honneur et de leurs devoirs, osèrent s'attaquer avec une rage désespérée à cette vénérable barrière, l'immortel Grégoire VII leur opposa intrépidement les prescriptions de ses prédécesseurs et des conciles occidentaux pour sauver l'idéal chrétien et la liberté de l'Église "[5].

La cause du célibat était bien en effet dans une certaine mesure celle de la liberté même de l'Église. Dans un certain sens il existe un lien étroit entre l'indépendance de l'Église et l'indépendance morale du clergé, auquel la vie religieuse dans l'état de célibat assura l'affranchissement des liens de la vie de famille, des soucis domestiques et de cent autres considérations terrestres.

503. Les Grecs n'ont pas gardé la pureté primitive du célibat avec la même fidélité que les Latins. Les adoucissements ont commencé chez eux d'assez bonne heure et y ont pris un caractère durable. L'un de leurs écrivains, Épi-

---

[1] *Contra Vigilantium*, c. 2 (Migne, *P. L.*, t. XXIII, col. 341).

[2] *Concilium Illiberitanum*, can. 33. Cf. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. I (2e éd.), p. 168; traduction française, t. I, page 147; Bickell, *Der Cölibat, eine apostolische Anordnung*, au t. II (1878) de la *Zeitschrift für kath. Theologie*, p. 35.

[3] Mansi, t. III, p. 655; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 255.

[4] Mansi, t. III, p. 669; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 258 : *apostolica et patrum constitutione.* Le concile romain fut tenu le 6 janvier *ad S. Petri apostoli reliquias.*

[5] Bickell, *quo supra*, p. 27. La lettre d'Innocent Ier est adressée aux évêques du Bruttium; celle de Léon le Grand à Anastase de Thessalonique.

phane, proclame bien que la continence a été prescrite, comme il dit, par les lois de l'Église dès les temps apostoliques; mais il ajoute que dans certaines contrées les transgressions de cette loi sont devenues tout à fait chose commune[1]. Ce n'est que pour l'épiscopat qu'on s'en tint en Orient à la rigueur primitive; on en vint graduellement à permettre le mariage aux deux autres degrés hiérarchiques. Le concile de Constantinople dit *in Trullo* (682) n'imposa la continence aux prêtres et aux diacres qu'aux jours où ils étaient employés au service des autels[2]. Mais ce mépris de l'ancienne observance ne fut pas l'une des moindres raisons qui décida les papes à proclamer la nullité de ce concile.

Si un candidat aux ordres majeurs était déjà marié, c'était une règle générale de droit, admise primitivement même en Orient, qu'il cessât la vie commune du libre consentement de sa femme. La femme faisait ordinairement vœu de chasteté ou se retirait dans un cloître. Longtemps on ne lui interdit pas la simple cohabitation avec son mari; Grégoire le Grand, se fondant sur les principes ecclésiastiques, accorde expressément encore à l'épouse la cohabitation avec un évêque qu'il interdit à toute autre femme[3]. Ailleurs ce pontife parle d'un prêtre de la région de Nursia, qui, " après avoir reçu les ordres, aimait sa *presbytera* comme une sœur, mais la redoutait comme une ennemie et gardait vis-à-vis d'elle une grande réserve "[4]. Il veut dire que ce prêtre scrupuleux, dans ses relations avec son épouse; était toujours tourmenté de la crainte de se laisser aller à une rupture de ses obligations. D'après S. Jérôme, la vie matrimoniale aurait été regardée, au moins chez un évêque, comme un adultère[5]; délit contre lequel les châtiments ecclésiastiques étaient inexorables.

La législation des empereurs chrétiens s'était mise au service de l'Église et de ses organes sur le terrain même du célibat. On crut agir plus efficacement, avec le concours du pouvoir civil, contre les transgressions provoquées par la faiblesse humaine.

Un des édits les plus sévères sur la nécessité du célibat fut écrit par Justinien Ier; et ce souverain alla plus loin que l'Église dans son zèle de législateur: il ne permit pas d'élever à l'épiscopat un veuf avec enfants[6]; cette décision d'ailleurs ne put prévaloir. Quant aux peines légales, nous nous contenterons de signaler deux lois impériales récemment retrouvées dont l'une est antérieure à la décrétale de Sirice sur le célibat. L'une et l'autre ordonnent la condamnation aux travaux forcés des enfants d'évêques, prêtres et diacres nés après l'ordination de leurs pères[7]. Ces lois portent le cachet des relations qui unissaient alors à l'Église le pouvoir impérial devenu chrétien.

---

[1] *Adv. haer.*, c. 48 (Migne, *P. G.*, t. XLI, col. 868); c. 59 (col. 1024); *Expositio fidei cathol.*, c. 21 (Migne, *P. G.*, t. XLII, col. 824).

[2] Can. 13.

[3] *Registr.*, l. IX, n. 110 (n. 60), lettre à divers défenseurs et patrons : *Si qui episcoporum, quos commissi tibi patrimonii finis includit, cum mulieribus degunt, hoc omnino compescas, et de cetero illic eas habitare nullo modo patiaris, exceptis iis, quas sacrorum canonum censura permittit, id est matre, amita, germana et aliis huiusmodi, de quibus prava non possit esse suspicio... Hoc tantum adiecto, ut hi, sicut canonica decrevit auctoritas, uxores, quas caste debent regere, non relinquant.* Cf. *Reg.*, l. XIII, n. 38 (n. 35).

[4] *Dial.*, l. IV, c. 11.

[5] *Adv. Iovinianum*, l. I, c. 34.

[6] L. XLII, § 1, *Cod. de episc. et cler.* : *Oportet episcopum, minime impeditum affectionibus carnalium liberorum, omnium fidelium spiritualem esse patrem*, etc.

[7] Hänel, *Berichte über die Verhandl. der sächs. Gesellschaft der Wissensch. zu Leipzig*, t. XX, p. 1; Bickell, p. 37.

Tout ce qui précède éclaire la façon dont il faut comprendre les fréquents passages des sources ecclésiastiques, qui nous parlent sans le moindre embarras des fils d'évêques ou de papes, pourvus eux-mêmes de hautes dignités ecclésiastiques : Félix III (483-492) est désigné comme l'aïeul (*atavus*) de Grégoire le Grand [1], l'évêque de Jérusalem Théodore comme le père du pape de même nom [2], un diacre comme l'époux d'une Petronia ensevelie à Saint-Paul [3], etc. Dans tous ces cas, il s'agit de mariages contractés et d'enfants nés avant l'ordination. Le terme de *presbytera*, que nous avons rencontré tout à l'heure, était une désignation courante pour la femme unie au prêtre avant l'ordination, comme *episcopa* pour l'épouse de l'évêque. Que la stricte observation de la règle canonique n'empêchât pas l'intimité de subsister entre mari et femme, c'est ce que montre l'épitaphe, citée plus haut, du saint évêque de Narni Cassius, où il parle de sa "très douce compagne" Fausta, enterrée devant son propre tombeau [4].

VII. — Les ordinations ecclésiastiques.

504. Au temps de Léon Ier il n'y avait pas à Rome de jours fixes pour les ordinations; cependant il était habituel qu'elles se fissent en décembre, le mois qui précédait la fête de la nativité. *In mense decembrio* telle est la mention qui précède couramment dans le *Liber pontificalis* la relation des ordinations par les anciens papes. Les papes n'ordonnaient pas seulement à cette époque des diacres et des prêtres pour les besoins de leur église de Rome, mais des évêques pour diverses parties de la chrétienté (*episcopi per diversa loca*).

Ce n'est que sous le pontificat de Gélase que furent fixés d'une manière ferme les temps des ordinations à Rome. Ce pape désigna à cet effet le "jeûne du quatrième, du septième et du dixième mois", et en outre le premier, le quatrième, puis le cinquième dimanche de carême. On faisait coïncider les cérémonies de l'ordination avec la vigile du samedi de la semaine occurrente; la vigile était une préparation aux actes de l'ordination qui avaient lieu à la messe du matin. L'ordre des mois commençant en mars, les ordinations avaient donc lieu au samedi des semaines de jeûne de juin, de septembre et de décembre, que l'on nomma plus tard les *quatuor tempora*, en y comprenant la semaine correspondante du carême [5].

La communauté chrétienne participait ainsi par le jeûne et la prière à la réception par ses supérieurs des dignités ecclésiastiques.

Ces trois jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois prirent alors une signification différente de celle qu'ils avaient eue autrefois, comme nous le

[1] Grégoire le Grand, *In Evang. hom.* 38; *Dial.*, l. IV, c. 16; Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, c. 1.

[2] *Liber pontificalis*, tome I, page 331, § 125.

[3] *Levitae coniunx Petronia, forma pudoris*, etc. (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, part. 1, p. 371.)

[4] Ci-dessus part. II, p. 317.

[5] Gélase, *Epist. ad episc. Lucaniae*, § 11 (Thiel, p. 368; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 636) : *quarti mensis ieiunio, septimi et decimi, sed etiam quadragesimalis initii.* Cf. Probst, *Die Sacramentarien.* p. 98, avec référence à cette lettre de Gélase. Cf. aussi les lettres de Pélage Ier dans Jaffé-Kaltenbrenner, n. 995, 1002, 1015, 1017, dans lesquelles il est question des ordinations. Dans le n° 1015, il invite un diacre, élu évêque de l'*ecclesia Consilinitana*, à venir à Rome pour l'ordination avant Pâques, *ut vel sabbato ipso noctis magnae post baptismum valeat ordinari... Alioquin necesse est eum usque ad quarti mensis ieiunia sustinere*

verrons ; comme le jour correspondant du carême, ils furent regardés comme des jours où la pénitence avait pour principal objet d'attirer la bénédiction de Dieu sur les ordinands, conception fort différente de celle qui s'était attachée d'abord aux trois premiers de ces quatre-temps.

505. On rattachait aux ordinations, pour rehausser l'éclat de la cérémonie, l'exercice des stations, si cher à Rome, qui consistait dans une visite processionnelle du clergé et du peuple de la ville, à la suite du pape, à une église éminente, dans laquelle le pape célébrait l'office. En même temps l'église romaine donnait aux ordinations un certain caractère de publicité légale par des formalités destinées à mêler plus directement les fidèles à un acte qui les touchait de si près et bien en harmonie avec le fait important de l'élévation aux dignités ecclésiastiques de nouveaux personnages. La première station avait lieu, en présence des candidats, le mercredi, à Sainte-Marie Majeure ; la seconde le vendredi, à l'église des Saints Apôtres Jacques et Philippe (*XII Apostoli*), dans le voisinage du Forum de Trajan ; la troisième enfin, sous forme d'une vigile à laquelle se rattachait l'ordination, le samedi, à Saint-Pierre du Vatican. Le choix de ces églises et l'ordre des stations est significatif. On commençait par la basilique de Sainte-Marie sur l'Esquilin, parce qu'elle remplaçait, comme seconde cathédrale pontificale, le Latran, siège du pape, mais trop éloigné, de manière à faciliter l'affluence du peuple. Le choix pour la seconde station de l'église des Apôtres élevée par Narsès, comme un monument de la domination byzantine, répond à d'autres témoignages d'honneur particulier que lui accordent les papes. Il était convenable que la cérémonie s'achevât au tombeau de l'apôtre qui avait reçu du Christ avec les clefs symboliques la plénitude du pouvoir spirituel [1].

A Sainte-Marie Majeure, la première station, dès que le sacrifice liturgique était commencé, un notaire ecclésiastique gravissait l'ambon, annonçait la station suivante et lisait publiquement les noms des candidats présents, avec indication du titre ou de la paroisse auquel chacun appartenait, et de l'ordre qu'il devait recevoir. Il terminait par cette formule : " Si quelqu'un a quelque chose à dire contre ces hommes, qu'il se présente et qu'il parle hardiment pour Dieu et pour l'amour de Dieu, mais qu'il se souvienne de sa condition ". Après une attente, si personne ne soulevait de difficultés, les candidats étaient appelés séparément, conduits dans le presbyterium et placés à droite et à gauche dans l'hémicycle de l'abside, où ils assistaient jusqu'à la fin à la messe solennelle du pape [2].

Cette proclamation publique des noms prenait encore plus expressément un caractère d'acte légal le vendredi à l'église des Apôtres et le samedi à Saint-Pierre, chaque fois en présence du pape, du clergé de la ville et du peuple. Ce sont les trois appels usités aujourd'hui encore sous une autre forme dans les cités épiscopales de toute l'Église, avant les ordinations.

[1] Les stations se trouvent indiquées dans cet ordre dans les plus anciens sacramentaires et aujourd'hui encore dans le missel romain.

[2] *Sacrament. Gelas.*, l. I, § 20 : *Ordo qualiter in romana sedis apostolicae ecclesia presbyteri, diaconi vel subdiaconi eligendi sint.* Sur l'âge de cet *ordo*, voir Probst, *Sacramentarien*, p. 200, 246 ; Duchesne, *Origines du culte*, p. 337 et sv. On a trop négligé jusqu'ici l'antique description du rite romain de l'ordination dans Deusdedit, *Collect. canon.*, l. II, *De romano clero*, § 91 : *De gradibus romanae ecclesiae* (éd. Martinucci, p. 206).

Naturellement dans l'antiquité chrétienne, comme à toute autre époque, était prescrit un examen secret et préalable des ordinands, il s'agissait de leur admission aux plus saintes fonctions de l'Église, et à une prééminence qui exigeait avant tout une vie exemplaire comme garantie de leur dignité. On rencontre les traces d'un tel examen dans le huitième *Ordo* romain. Le texte en est visiblement d'un âge fort ancien, puisqu'il suppose une époque où beaucoup de païens adultes se convertissaient encore à l'Église et qu'il fait allusion à cette profonde décadence de la moralité publique que d'autres sources rattachent à la fin de l'époque païenne. Les candidats devaient, aux termes de cet *ordo*, répondre en secret et par serment à quatre questions, à savoir s'ils s'étaient rendus coupables de sodomie, de bestialité, d'adultère ou de viol sur une vierge consacrée à Dieu [1].

506. On peut rapprocher, pour la beauté des prières et la profondeur des symboles, des riches et complexes cérémonies de l'ordination celles du baptême solennel en commun célébré à Rome la grande nuit, c'est-à-dire la nuit de Pâques. Dans la nuit du baptême, les nouveaux membres de la communauté sortaient de l'eau de la régénération; et dans l'autre nuit, à Saint-Pierre, l'Église demandait pour les nouveaux titulaires de ses dignités hiérarchiques, pour les nouveaux serviteurs des mystères divins, le caractère surnaturel et la puissance de la grâce. Mais il est assez difficile de décrire les usages de l'ordination pour l'époque à laquelle nous nous trouvons; les données qui les concernent dans les sacramentaires gélasien et grégorien appartiennent à une époque postérieure, dans laquelle ces livres ont été remaniés. Cependant les formules même des prières usitées dans l'acte de consécration paraissent bien appartenir à une époque antérieure et avoir été en usage dès le temps de Gélase; car nous les retrouvons sous la même forme dans le sacramentaire dit de Léon le Grand [2]. Il en est de même de certaines paroles adressées dans les deux premiers sacramentaires par le pape aux ordinands et que l'on trouve déjà dans les " Statuts de l'antique Église " compilés par saint Césaire d'Arles [3].

Le point central de l'ordination était l'imposition des mains sur les candidats à la prêtrise et au diaconat, accompagnée d'une prière du pape. Les Actes des apôtres témoignent déjà de l'usage de cette cérémonie pour la transmission des pouvoirs sacrés, comme ils établissent clairement ce principe que les ordinands doivent être élus par les apôtres, leurs vicaires et successeurs.

Il semble bien que ce soit vers le VIe siècle et en Gaule qu'ait commencé l'usage de l'onction des mains des nouveaux prêtres avec l'huile sainte, à l'imitation d'un ancien usage oriental. Mais ce n'est que plus tard que, dans les provinces ecclésiastiques d'Occident, prit place parmi les cérémonies de l'ordination la remise aux candidats aux ordres majeurs de certains ustensiles liturgiques, symboles de leurs pouvoirs, choisis différemment suivant l'ordre auquel ils étaient élevés. A Rome, au commencement du VIe siècle, le sous-diacre reçut le calice, et l'accomplissement de ce rite suffisait à sa consécration [4].

[1] *Ordo* VIII, § 5 (Migne, *P. L.*, t. LXXVIII, p. 1001); Duchesne, p. 341.

[2] Probst, *op. cit.*, p. 200.

[3] *Ibid.*, p. 246; Duchesne, p. 337. Malnory a établi la paternité de S. Césaire d'Arles (*Congrès intern. des cathol. à Bruxelles*, 1889, t. II, p. 428 et s.). Les *Statuta* ont été publiés par Ballerini, *S. Leonis M. Opera*, t. III, p. 653 et sv. Cf. Mansi, t. III, p. 945 et suiv.

[4] Le diacre romain Jean dit, au commencement du VIe siècle : *Cuius hic apud nos ordo est ut accepto sacratissimo calice... subdiaconus iam dicatur.* (Migne, *P. L.*, t. LIX col. 405).

Il était naturel qu'au tombeau de saint Pierre la relation des dignités ecclésiastiques à la fonction de l'apôtre, chef de la hiérarchie, trouvât dans les ordinations une expression particulière. Des rituels postérieurs nous montrent les *stolae* que l'on remettait aux diacres prises de la confession du prince des apôtres, dont l'attouchement les avait sanctifiées[1]. Les évêques consacrés à Saint-Pierre devaient lire et jurer à l'autel qui se trouvait sur le tombeau de l'apôtre la formule de leur confession de foi et une copie signée par eux en était déposée près de la confession[2].

Les consécrations épiscopales ne se faisaient pas exclusivement aux temps marqués ci-dessus, et la raison en est claire : il y aurait eu de graves inconvénients à obliger un candidat à l'épiscopat venu à Rome d'attendre longtemps son ordination et à priver ainsi son diocèse de sa présence. Le pape célébrait les ordinations épiscopales tous les dimanches de l'année et dans d'autres églises que Saint-Pierre.

Cependant c'était régulièrement dans cette dernière basilique que le pape lui-même recevait la consécration épiscopale. Si, comme il arrivait ordinairement, il sortait des rangs des diacres ou des prêtres romains, cette consécration épiscopale était indispensable : les consécrateurs étaient les évêques d'Ostie, de Portus Romanus et d'Albanum[3].

C'était déjà une prescription générale au commencement du IVe siècle que trois évêques au moins prissent part à la consécration épiscopale. Par suite de la constitution des provinces ecclésiastiques la présence de plusieurs évêques consécrateurs de la même province avait l'avantage d'assurer à l'un des actes les plus importants de la vie de l'Église une plus grande garantie de validité et une publicité extérieure plus forte. Cependant quand le pape consacrait un évêque, un vieil usage voulait que l'on n'exigeât plus l'assistance d'autres évêques, au témoignage de Fulgence Ferrand, diacre de Carthage au VIe siècle[4].

Car l'évêque de Rome revêtait une dignité qui lui permettait de représenter le corps entier de l'épiscopat[5].

CHAPITRE V.

Quelques côtés de la vie religieuse à Rome.

I. — Fêtes qui se rattachent à des usages païens. Les Quatre-Temps.

507. Comme la procession dans la campagne romaine à la fête de S. Marc, la *Litania maior* du 25 avril, se rattachait à l'usage païen des *robigalia*, que les papes cherchèrent à remplacer par une procession chrétienne, d'autres solennités de l'église romaine présentent un lien analogue avec des cérémonies religieuses du paganisme.

Au lieu d'apporter une fausse sévérité à défendre aux fidèles la célébration traditionnelle de certains jours fériés de l'époque païenne, les autorités ecclé-

[1] Deusdedit, *quo supra*.

[2] *Liber diurnus*, éd. Sickel, form. 83, p. 93: *tibi, beate Petre apostole, apostolorum princeps, pura mente et conscientia optuli.*

[3] *Ibid.*, form. 57, p. 46.

[4] *Breviarium*, c. 6 : *Ut unus episcopus episcopum non ordinet, excepta ecclesia romana.*

[5] Duchesne, *op. cit.*, p. 364.

siastiques s'appliquèrent bien plutôt à modifier dans un sens chrétien ces exercices traditionnels auxquels le peuple se sentait attaché.

Parmi les fêtes qui caractérisent ce passage du paganisme au christianisme, se trouve celle des collectes, souvent mentionnée par Léon le Grand, fête des aumônes, que l'on ne voit plus citée après lui et qui disparut peut-être quand l'institution des diaconies romaines eut régularisé le service des aumônes. S. Léon la regarde comme une très vieille fête de la Rome religieuse; il en fait même remonter l'origine aux temps apostoliques. Souvent, dans ses homélies, il recommande aux fidèles de donner en ce jour les aumônes de la charité qui permettaient aux chefs de l'Église de subvenir aux besoins de leurs frères dans le Christ. La fête des collectes coïncidait à peu près avec l'époque des *Ludi apollinares*, du 5 au 13 juillet; une particularité de ces jeux, c'est qu'on y faisait une collecte pour subvenir à leur entretien. Et comme à cette occasion le particulier contribuait à la fête commune par un sacrifice pécuniaire, il semble que les chrétiens de Rome aient transformé cette offrande habituelle en une sainte aumône pour les pauvres[1].

Nous rencontrons la fête de la chaire de S. Pierre (*Natale Petri de cathedra*) au 22 février, c'est-à-dire au jour même où le peuple païen célébrait une fête qui lui tenait fort à cœur, celle de la *cara cognatio*, en mémoire des membres défunts de la famille. C'était l'occasion de banquets auxquels les chrétiens ne pouvaient guère prendre part. Il suffit de se rappeler que l'apôtre Pierre était regardé comme le père de la communauté romaine et sa dignité comme le lien surnaturel qui unissait en une seule famille tous ceux qui lui étaient soumis pour comprendre que l'on ait choisi ce jour pour célébrer la mémoire de l'institution à Rome du siège apostolique. La tradition ne fixait pas de jour pour cette institution, mais comme on célébrait la mort de Pierre (29 juin), on voulut célébrer aussi le commencement de son épiscopat à Rome, d'autant plus que c'était un usage de commémorer en même temps que la *depositio* des évêques leur *natalis*, c'est-à-dire l'anniversaire de leur entrée en fonctions[2].

508. La fête de Noël et sa célébration au 25 décembre offre aussi, suivant toute apparence, une analogie avec un jour du calendrier païen. Comme aucune tradition sûre ne faisait connaître le jour de la naissance du Christ et qu'en Orient on fêtait le 6 janvier, sous le nom d'Apparition du Seigneur, la fête de son entrée dans le monde, on choisit à Rome pour cette commémoration, dès la fin du IIIe siècle, le temps où tombait le solstice d'hiver et que le calendrier romain célébrait sous le nom de *Sol novus*. Dans le recueil philocalien, le calendrier profane désigne le 25 décembre sous le titre de *Natalis invicti*, c'est-à-dire jour de l'invincible dieu du soleil, et dans le culte mithriaque, si répandu dans

---

[1] D. Germain Morin, *Revue bénédictine*, 1897, p. 340. Nous avons pour ce qui suit largement utilisé cet excellent mémoire (p. 337-346) consacré à l'origine des Quatre-temps. D. Morin cite notamment les paroles suivantes des sermons 8 et 9 de Léon le Grand qui ont trait aux collectes, mais qui sont aussi fort caractéristiques pour l'origine des fêtes dont il va être question : *Nam illi beatissimi discipuli veritatis hoc divinitus inspirati commendavere doctrina, ut quotiens caecitas paganorum superstitionibus suis esset instantior, tunc praecipue populus Dei orationibus et operibus pietatis instaret... Ut quia in hoc tempore gentilis quondam populus superstitiosius daemonibus serviebat, contra profanas hostias impiorum sacratissima nostrarum celebraretur oblatio.*

[2] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 266 et s.

le monde païen au IIIe et IVe siècle, le 25 décembre était le commencement du salut apporté par Mithra, dieu du soleil.

Une fois entré dans la voie de plier les solennités païennes à un sens chrétien, il était d'autant plus naturel de choisir cette fête pour célébrer l'apparition du vrai Soleil du monde, qui est le Christ, que l'on connaissait la date approximative de la mort du Seigneur (assez généralement fixée au 25 mars) et que, fixant à trente-trois années le cours de sa vie, on faisait coïncider non sans vraisemblance avec cette date celle de sa conception, ce qui reportait la naissance à neuf mois après, c'est-à-dire à la fin de décembre. C'est là l'hypothèse la plus acceptable pour l'explication de ce fait que le calendrier philocalien, rédigé à Rome en 336, contient précisément cette date du 25 décembre pour la fête de la nativité du Christ et que la table contemporaine des anniversaires épiscopaux laisse tomber le commencement de l'année liturgique entre le 8 et le 27 décembre[1].

509. Une coïncidence encore plus surprenante avec les fêtes païennes se rencontre dans la célébration des trois parties les plus anciennes des Quatre-temps. Primitivement en effet ce que l'on nomma plus tard les *Quatuor tempora* ne se célébrait dans l'église romaine que trois fois par an, au quatrième, au septième et au dixième mois, c'est-à-dire en juin, septembre et décembre. Aux mêmes époques la coutume païenne célébrait des fêtes (*feriae*) pour obtenir le secours des dieux sur les fruits de la campagne : au commencement de l'été, c'était la moisson que l'on avait en vue, au commencement de l'automne la vendange, au commencement de l'hiver les semailles. Or il est surprenant que dans la liturgie des Quatre-temps les textes empruntés à la Sainte Écriture se rapportent expressément aujourd'hui encore aux diverses périodes de la culture. Cela seul suffit à rendre vraisemblable cette conclusion que l'établissement des fêtes chrétiennes se rattache à des observances religieuses populaires de l'antiquité païenne et que le triple jeûne de chaque semaine des Quatre-temps et les stations tenues à cette occasion avaient primitivement pour objet d'implorer la bénédiction divine pour les biens terrestres du pain et du vin[2].

Pour mieux établir cette pensée, rappelons encore que des trois *feriae* païennes les *feriae messis* tombaient en juin ou aussitôt après, suivant la situation du lieu et l'espèce des fruits de la terre ; les *feriae vindemiales* entre le 19 août, date de la fête des *vinalia*, et l'équinoxe de septembre ; les *feriae sementinae* enfin, les plus importantes, dans la semaine qui précède le solstice d'hiver. C'était aux prêtres qu'était abandonné le soin d'en préciser la date, qu'ils devaient annoncer à l'avance ; et peut-être en était-il de même pour les autres *feriae* sur lesquelles nous sommes moins bien renseignés. Aux *feriae sementinae*, le jour désigné par le pontife était marqué par un sacrifice à Cérès et à Tellus. Les invocations faites à cette occasion inspirent à Ovide un poétique éloge de la paix qui accompagne le triomphe de Cérès et il célèbre la transformation des armes de la guerre en instruments pacifiques de l'agriculture[3].

[1] Morin, p. 340; Duchesne, p. 247 et s.

[2] Morin, p. 341 et s.; sur les *feriae* païennes, voir l'article de Jullian sous cette rubrique dans le *Dict. des ant. grecques et rom.* de Daremberg et Saglio, t. II, 2e partie, p. 1042 et suiv.

[3] *Fast.*, l. I, v. 597 et s. : *Bella diu tenuere viros, erat aptior ensis* | *Vomere; cedebat taurus arator equo.* | *Sarcula cessabant versique in pila ligones,* | *Factaque de rastri pondere*

Il est tout à fait remarquable que primitivement aussi la fixation des Quatre-temps chrétiens offrait une certaine élasticité, tout en tombant régulièrement dans les mois précités. On chercha plus tard, il est vrai, à rattacher ces fêtes à certaines semaines fixes du cycle liturgique, mais en 683 encore, par exemple, le samedi des Quatre-temps du quatrième mois, qui plus tard tomba toujours dans la semaine de la Pentecôte, n'eut lieu que dans la troisième semaine après cette fête, le 27 juin [1]. Cette mobilité des jours eut donc pour effet dans l'église romaine d'obliger l'autorité religieuse à annoncer le terme fixé, comme cela se faisait pour la fête païenne. On possède encore les formules pour la *denuntiatio ieiuniorum quarti, septimi et decimi mensis* [2], qui ordonne le jeûne du mercredi et du vendredi et, pour le samedi, (le jeûne et) " la vigile à Saint-Pierre ", c'est-à-dire une veillée avec prière et lecture dans la basilique vaticane.

Comme les *feriae* païennes étaient censées amener la purification et la sanctification de ceux qui y prenaient part, nous voyons aussi la *denuntiatio* chrétienne que nous venons de citer déclarer que " le jeûne annuel dans sa pureté sanctifie le corps et l'esprit " et que cette salutaire institution a pour effet " de laver par le jeûne et l'aumône les taches des fautes, que la fragilité de la chair nous a fait contracter ". Cependant, nous l'avons déjà remarqué, l'importance de ces jours comme temps de prières pour les fruits de la terre apparaît clairement dans le texte des leçons et prières qui y sont dès longtemps usitées. La liturgie des Quatre-temps de décembre, par exemple, demande que la semence confiée à la terre germe en bénédiction terrestre pour le peuple ; mais en même temps, la proximité de la fête de Noël lui fait élever la pensée des assistants jusqu'au véritable froment qui est le Christ, et c'est ainsi qu'elle spiritualise la fête des semailles de l'antiquité par de hautes pensées, venues du christianisme [3]. " La semence divine s'abaisse à nous, dit la préface du sacramentaire léonin, et tandis que les fruits de la campagne nourrissent notre vie temporelle, cette semence sublime nourrit nos âmes pour l'immortalité. La terre a fourni le pain, le vin et l'huile, mais voici venir l'ineffable nativité de celui qui dans sa miséricorde donne aux fils de Dieu le pain éternel " [4]. Ces paroles font mieux comprendre le cri que la liturgie de ces jours laisse échapper avec le prophète : " Cieux, versez votre rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste ; que la terre s'ouvre et enfante le Sauveur " !

cassis erat. | *Gratia dis domuique tuae : religata catenis* | *Iam pridem nostro sub pede bella iacent.* | *Sub iuga bos veniat, sub terras semen aratas.* | *Pax Cererem nutrit, pacis alumna Ceres.*

[1] *Liber pont.*, t. I, p. 360, *Leo II*, § 150 et n. 11.

[2] *Sacrament. gelas.*, l. I, § 82 : *Anniversarii, fratres carissimi, ieiunii puritatem, qua et corporis acquiritur et animae sanctitas, nos commonet* illius *mensis instaurata devotio. Quarta igitur et sexta feria sollicito convenientes occursu, offeramus Deo spiritale ieiunium ; die vero sabbati, apud beatum Petrum, cuius nos intercessionibus credimus adiuvandos, sanctas vigilias christiana pietate celebremus, ut per hanc institutionem salutiferam peccatorum sordes, quas corporis fragilitate contrahimus, ieiuniis et eleemosynis abluamus, auxiliante Domino nostro Iesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia saecula saeculorum.* Cf. Léon le Grand, *Serm.* 78, 80, 86, 88, 89, etc., où l'on trouve les paroles suivantes, essentiellement semblables aux précédentes : *Quarta igitur et sexta feria ieiunemus, sabbato autem ad beatum Petrum apostolum pariter vigilemus.*

[3] *Sacram. Gelas.*, l. II, § 85 : *Nec est nobis seminum desperanda fecunditas, cum pro supplicationibus nostris annua devotione venerandus etiam matris Virginis fructus salutaris intervenit Christus Dominus noster.*

[4] Éd. Feltoe (1896), p. 117.

Aujourd'hui encore, le mercredi des Quatre-temps avant Noël, on lit à la messe un passage d'Isaïe, qui fait écho à l'éloge de la paix de Cérès par Ovide : " De leurs glaives ils forgeront des socs de charrue et de leurs lances des faux; un peuple ne lèvera pas l'épée contre un autre, aucun ne se préparera plus à la bataille "[1]. Les leçons du vendredi des Quatre-temps de la Pentecôte ont un rapport plus immédiat à la bénédiction des moissons; on y rappelle les promesses faites aux Juifs de la fécondité du sol et le devoir auquel ils sont tenus d'offrir les prémices de leurs moissons[2].

A une époque où les Quatre-temps n'ont pas encore pris la signification principale et presque exclusive de jours d'ordination pour le clergé romain, Léon le Grand parle de leur étroite relation avec la moisson : " Comme nous devons remercier le Seigneur, dit-il dans une homélie pour le jeûne du dixième mois, dans l'espérance du bonheur auquel nous tendons par la foi, pour la sublime destinée à laquelle il lui plaît de nous préparer, nous devons aussi l'honorer et le louer pour les biens terrestres qu'il nous dispense dans le cours de chaque année; car dès l'origine il a établi la fécondité de la terre et institué pour chaque graine et chaque semence les lois de la croissance, de manière qu'elles ne s'en puissent écarter, mais que dans toute la nature se manifeste le gouvernement du miséricordieux créateur. Tout ce que livrent pour l'usage de l'homme les champs, les vignobles, les plants d'oliviers, tout découle de la générosité du Dieu de bonté "[3].

510. L'auteur du *Liber pontificalis* contient aussi une allusion au lien primitif entre les Quatre-temps et les prières pour demander la bénédiction des fruits de la terre; mais il attribue sans fondement certain au pape Calixte, sans qu'aucune autre source confirme mention, l'établissement de cette fête et il allègue un passage de Zacharie (c. VIII, n. 19), qui n'a rien à faire ici, comme ayant donné naissance à cette institution : " Ce pape, dit-il, institua un jeûne de trois samedis dans l'année, celui du froment, celui du vin et celui de l'huile, conformément à la prophétie "[4]. Ce qui est remarquable dans ce passage, c'est de voir les Quatre-temps d'hiver rapportés à la production de l'huile, comme on le remarque aussi dans le passage cité ci-dessus de Léon le Grand. La cueillette des oliviers se fait en effet en Italie après les Quatre-temps d'hiver et il est fort possible que les prières et les exercices de pénitence de ces jours aient eu pour objet d'obtenir une heureuse récolte pour un produit si important dans cette contrée. Mais il est plus remarquable encore que le *Liber pontificalis* parle de trois et non de quatre jeûnes, bien qu'à l'époque de l'auteur les Quatre-temps existassent déjà. Au VI[e] siècle, en effet, la première semaine du carême était déjà liée aux trois semaines de jeûne antérieures et son mercredi, son vendredi et son samedi formaient avec ceux de ces semaines les *quattuor tempora*. Ce fut sans doute cette circonstance, que l'on constate déjà au temps de Léon le Grand, qui provoqua le choix, contemporain de Gélase et dont il a été question plus haut[5], des Quatre-temps pour les ordinations à Rome.

Il faut laisser dans le doute la question de savoir si c'est au troisième siècle, dans lequel tombe le pontificat de Calixte mentionné par le *Liber pontificalis*,

[1] C. II, v. 4.
[2] *Lev.*, c. XXIII, v. 10 et suiv.; *Deutér.*, c. XXVI, v. 10.
[3] *Sermo 5 in ieiunio mensis decimi*, § 1.
[4] T. I, p. 141, *Callistus*, § 17.
[5] Part. II, p. 327, n. 5.

ou à une époque antérieure qu'il faut attribuer l'origine des Quatre-temps. Léon le Grand en considérait l'institution comme beaucoup plus ancienne; dans un passage de ses homélies il la fait remonter "à nos saints pères"[1], et dans d'autres passages il la rapporte aux saints apôtres sans alléguer d'ailleurs une autorité suffisante à l'appui de son opinion[2].

En tout cas on peut rattacher l'observance des Quatre-temps au jeûne hebdomadaire introduit de très bonne heure dans l'église romaine, les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine et les faire remonter ainsi jusqu'à l'antiquité.

Primitivement le rite des Quatre-temps était une observance propre à l'église de Rome; ce n'était qu'une institution locale, ce qui concorderait assez avec l'origine que nous en avons indiquée ci-dessus et qui la fait dériver des *feriae* païennes célébrées à Rome. Ce n'est que depuis Gélase que des prescriptions pontificales étendirent peu à peu l'observance des Quatre-temps et des ordinations qui y étaient rattachées à d'autres églises, tout d'abord aux évêchés de la province ecclésiastique de Rome, puis à presque toute l'Italie et à d'autres contrées, jusqu'à ce que les Carolingiens qui firent tant pour la diffusion des usages romains, l'étendirent partout, à l'exception de l'Espagne et de Milan.

II. — Autres jeûnes observés à Rome.

511. Relativement au jeûne hebdomadaire de l'église de Rome, on rencontre déjà dans la *Doctrina apostolorum* la mention du jeûne pour le mercredi et le vendredi; il est aussi rappelé dans le Pasteur d'Hermas sans indication des jours, qui sont précisés dans Clément d'Alexandrie, Tertullien et autres. Le jeûne du samedi n'apparaît primitivement que comme une prolongation, usitée en quelques endroits, du jeûne du vendredi (*continuare ieiunium*, dit Tertullien), mais à Rome il devint par la suite un exercice indépendant. Cependant, dès le temps de S. Augustin, l'on s'était relâché à Rome de la stricte observance de ce triple jeûne hebdomadaire, car il n'en parle que comme d'un usage "fréquent" chez le peuple de Rome et cette fréquence ne possède plus à ses yeux le caractère d'une loi. La seule chose qui se maintint par la suite, ce fut une abstinence limitée le vendredi et le samedi[3].

Au contraire, l'observation du carême, pour en venir au jeûne le plus usité, demeura une loi stricte. Malgré les divergences des différentes églises par rapport au jeûne quadragésimal, qui précède la fête de Pâques, la plus haute de l'année liturgique, il n'en faut pas moins faire remonter jusqu'aux premiers temps de l'Église l'origine des jours de jeûne avant Pâques. Le cinquième canon du con-

[1] *Sermo* 16, § 2 : *in quo sancti patres nostri divinitus inspirati decimi mensis sanxere ieiunium.*

[2] *Sermo* 12, § 4 : *apostolicis traditionibus; sermo* 93, § 3 : *et apostolis et legalibus institutionibus.* Par *legales institutiones*, il faudrait entendre un usage juif. conservé par l'Église, dit ailleurs S. Léon. Mgr Duchesne, *Origines*, p. 222, est d'accord avec D. Morin pour repousser une influence de l'Ancien Testament; mais, au lieu de rattacher les Quatre-temps aux *feriae* païennes, il y voit un reste de l'ancien jeûne hebdomadaire de l'église romaine.

[3] Voir les citations dans Duchesne, *Origines*, p. 218 et s. S. Augustin, *Ep.* 36 (écrite en 396 ou 397) : *verum etiam christianus qui quarta et sexta feria et ipso sabbato ieiunare consuevit, quod* frequenter *Romana plebs facit.*

cile de Nicée (325) suppose l'existence et l'observation universelle du jeûne quadragésimal avant Pâques [1].

512. Le jeûne quadragésimal auquel le Sauveur a voulu se soumettre est donné à maintes reprises par les Pères de l'Église comme le modèle de cet exercice religieux d'un usage universel. C'est ce que dit par exemple Grégoire le Grand dans une homélie aux habitants de Rome, faite dans la basilique de Latran, le premier dimanche du carême. Il y expose avec éloquence quel esprit intérieur doit présider à ces exercices extérieurs du jeûne pour leur donner leur valeur. Après avoir rappelé Moïse et Élie se préparant à leur sublime mission par un jeûne de quarante jours et recommandant la sanctification personnelle comme l'indispensable compagne de la mortification, il s'écrie : "Il est bien juste que nous imposions à notre corps, dont les concupiscences nous ont entraîné à la violation de la loi de Dieu, la pénitence de la mortification!" "Que dans ce saint temps chacun tourne avant tout ses efforts contre l'ennemi intérieur qu'il porte en soi, contre ses mauvais désirs! Qu'il cherche à se rendre maître de ses passions et de la partie basse de son être, et puis il pourra devenir cette hostie dont S. Paul a dit [2] : Offrez vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu" [3].

Et Grégoire ne se contente pas de recommander ainsi le dépouillement personnel comme condition d'un jeûne méritoire, il recommande étroitement à ses Romains d'ennoblir la mortification extérieure par les œuvres de la charité, par les aumônes, par l'exercice de toutes les vertus. "Dieu se plaît au jeûne qui lui est offert par des mains pleines des œuvres de la miséricorde et exercées aux travaux de la charité fraternelle". "Quitte la colère et la haine, mets un frein à ta volonté. C'est en vain que tu châties ton corps si tu ne combats pas les vices et les crimes de ton esprit".

Ce pape nomme le carême une dîme offerte à Dieu ; mais il n'entend point par là qu'il soit surtout un acte de remerciement à Dieu pour les biens terrestres que nous recevons de lui. D'autres jours étaient depuis longtemps destinés à ces actions de grâces. Le carême était bien plutôt un temps de recueillement et de pénitence, une préparation non seulement aux grâces des fêtes pascales, mais aussi à la cérémonie du baptême que les néophytes recevaient dans la nuit de Pâques et auquel les autres chrétiens assistaient solennellement en souvenir de leur propre baptême. Pour les baptisands, le jeûne formait depuis longtemps une partie essentielle de leur préparation à la réception du sacrement régénérateur. Les autres fidèles, en prenant part à l'acte du baptême et aux exercices préparatoires pour vivifier chez eux la grâce du baptême autrefois reçu, ne faisaient qu'accomplir, surtout dans les temps primitifs où chaque année l'Église grossissait à Pâques ses rangs par le baptême de nombreux païens convertis, un devoir que leur imposait de lui-même le sentiment religieux.

513. Dans la Rome du VIe siècle, le carême ne commençait pas avec le mercredi des cendres, mais avec le lundi suivant. C'était encore le cas

[1] Ce canon ordonne la tenue d'un des deux synodes provinciaux annuels πρὸ τῆς τεσσαρακοστῆς.

[2] *Ép. aux Rom.*, c. XII, v. 1.

[3] *In Evang. Rom.* 16, § 6 : *Illud ieiunium Deus approbat... quod ex pietate conditur. Hoc ergo quod tibi subtrahis, alteri largire,* etc. Sur l'homélie, voir Pfeilschifter, *Die authentische Ausgabe der Evangelienhomilien Gregors des Grossen* (1900), p. 20.

au temps de Grégoire le Grand qui dans l'homélie citée, tenue au début du carême, déclare expressément que d'après l'usage la durée du jeûne pascal n'est pas de quarante jours à Rome, mais de trente-six; les dimanches de carême étaient exempts de jeûne; les quatre jours ajoutés pour faire le nombre de quarante ne le furent qu'au VII[e] siècle. Mais Grégoire le Grand rapporte le chiffre de 36 aux 365 jours de l'année et constate qu'ils en forment la dîme offerte au Seigneur par la reconnaissance des fidèles.

On peut établir avec certitude qu'au temps de ce pontife l'on célébrait déjà, avec une solennité particulière, les trois dimanches qui précédaient le carême, ceux de septuagésime, de sexagésime et de quinquagésime : on tenait des stations dans quelques principales églises. Les homélies de Grégoire sur les Évangiles nous font connaître et les lieux où se tenaient ces stations et les passages de l'Évangile qu'on y lisait à la messe. Pour ces jours comme pour tant d'autres, le missel actuel a conservé l'ancienne station et ses leçons. A la septuagésime la procession se faisait au tombeau de saint Laurent sur la voie tiburtine, à la sexagésime à celui de saint Paul sur la voie d'Ostie, à la quinquagésime à celui de saint Pierre au Vatican. C'est ainsi qu'on honorait successivement, dans un ordre ascendant, les trois saints dont le culte était le plus répandu à Rome[1].

La belle liturgie de ces trois dimanches est toute pénétrée des invocations de l'église romaine, qui supposent une époque de douloureuse nécessité. Dès l'introït de la messe de la septuagésime, est évoqué le souvenir de jours de péril public : " Les gémissements de la mort m'environnent, y dit-on avec le psalmiste[2], les douleurs de l'enfer me pressent, et dans ma nécessité j'invoque le Seigneur ". S'il faut placer au VI[e] siècle l'origine de cette fête, la pensée se reporte naturellement au temps de Pélage I[er] et de Jean III, à l'époque de la grande restauration du culte religieux, auquel la guerre des Goths avait porté atteinte, quand des invasions soudaines de Barbares couvrirent l'Italie, et que celle des Lombards notamment mit Rome en péril. On incline volontiers à penser que Jean III, à qui son " amour des cimetières " inspira tant de sollicitude pour le culte des tombeaux des saints, institua ces trois dimanches pour aller implorer dans les basiliques cimetériales de Saint-Laurent, de Saint-Paul et de Saint-Pierre le secours de Dieu dans une station que la continuité du danger fit maintenir les années suivantes[3].

514. Pendant le carême qui suivait ces trois dimanches de préparation, on faisait à chaque jour de la semaine, le jeudi excepté, station dans une des églises principales de la cité ou dans une basilique cimetériale des environs immédiats. Les stations du jeudi ne furent établies que par Grégoire II (715-731), ce qui explique que le sacramentaire gélasien ne contienne pour ce jour en carême aucune messe, comme il le fait pour tous les autres[4].

[1] Voir les intitulés des homélies 2, 15, 19 de Grégoire et mon mémoire : *Die Stationsfeier und der erste römische Ordo*, au t. IX (1885) de la *Zeitschrift für kath. Theologie*, particulièrement le tableau, page 404 et suivante.

[2] Ps. XVII, v. 5.

[3] Duchesne, *Origines du culte*, p. 234, rejetterait au VII[e] siècle l'institution de ces trois dimanches. Cela me paraît inconciliable avec les homélies de Grégoire le Grand, et non pas seulement avec leurs intitulés, ajoutés postérieurement.

[4] Cf. ci-dessus, 1[re] partie, p. 348.

Certains jours étaient réservés aux cérémonies dans la cathédrale pontificale du Latran où le clergé tout entier s'assemblait autour du pape. Ces stations du Latran avaient lieu le premier dimanche de carême, le dernier dimanche avant Pâques qui ouvrait la semaine de la Passion, le jeudi de cette même semaine (*feria V in coena Domini*) et surtout le samedi où les fêtes de Pâques commençaient avec la vigile de la "grande nuit".

Dans ces occasions le peuple de Rome venait en masse des parties les plus habitées de la ville au vaste *campus lateranensis* situé à son extrémité sud-est, où s'élevait la majestueuse basilique de Constantin, qui servait en première ligne aux fonctions liturgiques du pape, à côté de la vaste résidence pontificale, l'*episcopium lateranense*, ainsi nommé de l'ancienne race des *Laterani* (1re partie, p. 167).

La vénérable basilique, "mère et chef de la ville et du globe", comme disait le moyen âge, offre la meilleure occasion de voir comment la vie religieuse se développait dans des circonstances solennelles à l'intérieur des murailles des grandes basiliques.

L'étude détaillée que nous allons consacrer à la basilique du Latran nous permettra d'observer les usages ecclésiastiques de l'époque, tant ceux du clergé que ceux des fidèles qui visitent l'église [1].

III. — Dans l'atrium de la cathédrale pontificale.

515. Il est nécessaire avant tout que le lecteur se transporte sur la place grandiose et animée qui entourait l'ancien Latran. Voici plus de cinq siècles qu'un grand calme s'est fait sur cette place; et les grandioses monuments qui l'entourent, depuis que vers la fin du moyen âge la résidence papale a été transportée au Vatican, ont pris un caractère de calme grave et solitaire. Mais au VIe siècle et dans le haut moyen âge, la vie s'agitait sur ce point historique de Rome et quand le chef de l'Église célébrait solennellement la liturgie dans la splendide basilique, on pouvait, en y voyant accourir une foule innombrable tant de citadins que d'étrangers venus de toutes les parties du monde, en considérant toute cette variété des vêtements antiques, se rendre compte qu'on se trouvait devant un sanctuaire de l'humanité, le siège d'une hiérarchie une et puissante, fondée par le Christ.

Les bâtiments qui, avec le vaste palais papal, entouraient la basilique formaient presque une petite ville : l'église constantinienne s'élevait au milieu de nombreux hospices de pèlerins, oratoires, cloîtres, habitations du personnel ecclésiastique. Le baptistère avec son portique, qui conduisait à l'oratoire de la Croix du pape Hilaire, formait à l'ouest un flanc allongé, tandis qu'à l'est les hautes constructions du palais avec leurs cours et leurs galeries se continuaient jusqu'aux grandioses aqueducs qui venaient de la campagne dans la ville; ils s'étendaient jusqu'à la Scala Santa.

[1] On lit encore sur la façade actuelle l'inscription restaurée du XIIe siècle : DOGMATE PAPALI DATVR AC SIMVL IMPERIALI | QVOD SIM CVNCTARVM MATER CAPVT ECCLESIARVM (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 306, 322, 425; Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, p. 468). Les inscriptions encore subsistantes de Grégoire XI (1372) et de Sixte IV (1475) déclarent aussi que l'église du Latran est d'un rang supérieur à toutes les autres (Forcella, *Iscrizioni*, t. VIII, p. 21, n. 31, p. 25, n. 42).

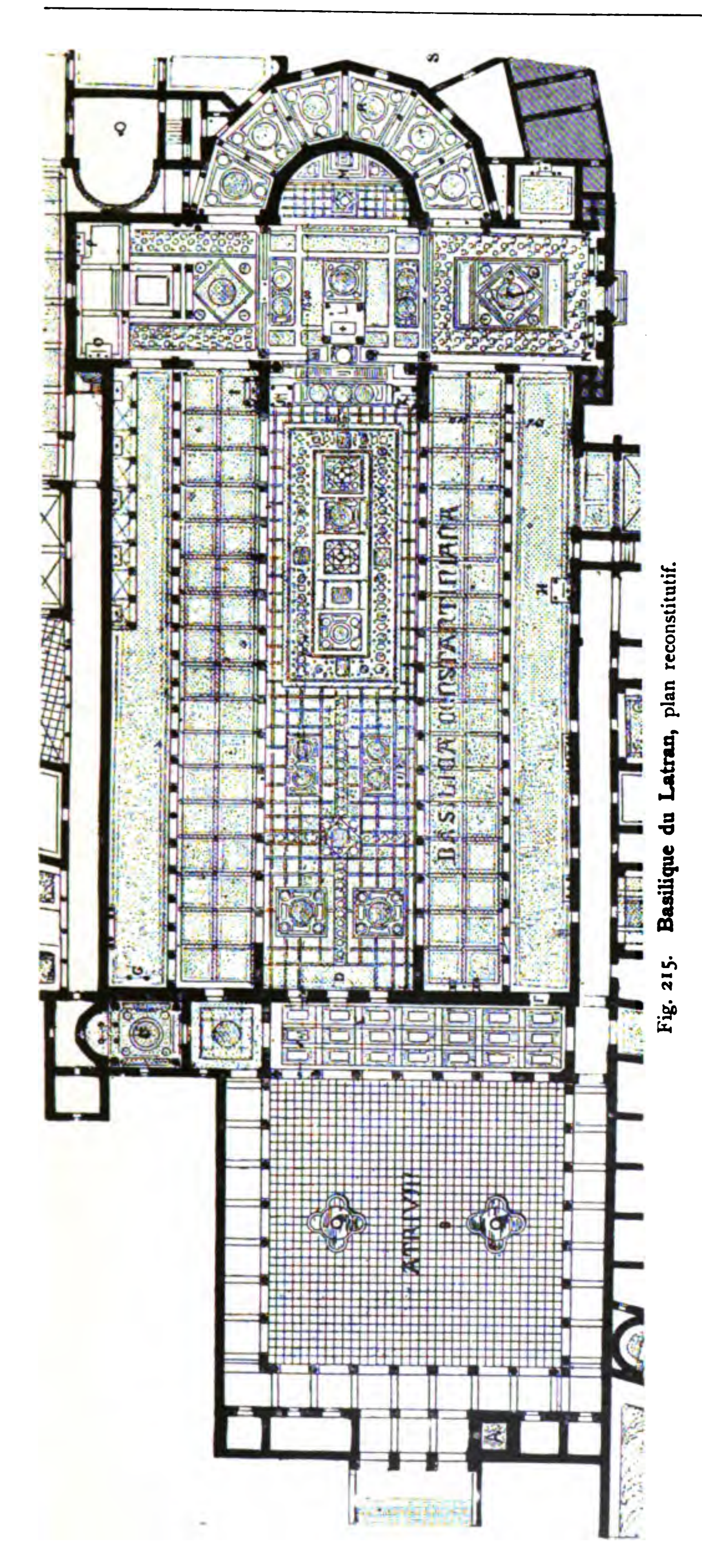


Fig. 215. **Basilique du Latran**, plan reconstitutif.

La basilique du Sauveur, dite aussi constantinienne (fig. 215[1]), avait, comme aujourd'hui, deux entrées : l'une à droite, la plus accessible quand on venait de la ville; l'autre, la principale, à la façade, où s'étendait le vaste atrium carré, entouré de colonnes. L'abside de l'église était, comme aujourd'hui encore, ouverte à l'est et le pape officiant faisait face au peuple vers l'entrée.

Si nous nous approchons de l'entrée principale à l'orient, nous apercevons de la place le large escalier, qui monte à l'atrium, pourvu de pauvres qui attendent les dons de la charité : les escaliers des basiliques étaient un lieu d'aumônes privilégié. A l'intérieur de l'atrium, nous trouvons mêlés aux men-

[1] Cf. Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge*, pl. IV. Cette figure comprend aussi une reconstitution, moins sûre, de l'ancien palais du Latran attenant à la basilique. J'ai fait reproduire la partie utile pour nous de ce beau dessin, bien qu'il contienne plusieurs éléments ajoutés au moyen âge comme le clocher A et plusieurs oratoires ou galeries autour du monument. Les seules lettres qui nous intéressent dans ce volume sont : B le canthare de l'atrium (primi-

diants les pénitents, à qui est interdite l'entrée de la maison de Dieu et qui implorent les prières de ceux qui entrent[1].

Dans cette foule et dans celle des curieux qui viennent visiter le monument et des dévots en prières, les fidèles se pressent pour s'approcher d'un des bassins jaillissants (*canthari*) au milieu de l'atrium, où ils trempent leurs doigts dans l'eau pour exprimer symboliquement la pureté de leurs intentions en pénétrant dans le saint lieu[2].

Quarante colonnes de marbre, disposées en carré, entourent ce tableau vivant qui se déroule sur les grands pavés du sol de l'atrium jusqu'à ses quatre portiques latéraux, dont les colonnes supportent la toiture en appentis. Sur leurs chapiteaux repose une architrave de pierre; et la frise est ornée de belles mosaïques. La haute et sévère façade de l'église se dresse, présentant aux visiteurs les grandes figures de saints sur fond d'or, qui la décorent et qui invitent au recueillement et à la prière. Il est vraisemblable que la mosaïque centrale, sur laquelle nous n'avons aucun détail précis, représentait le Sauveur. Le buste du Christ, relativement petit, qui se trouve actuellement à la façade n'est qu'une œuvre du moyen âge avancé[3].

Cinq portes s'ouvrent aux arrivants: la plus grande au centre, flanquée de deux plus basses, et deux autres plus petites encore pour les nefs latérales[4]. Avant d'entrer, beaucoup de fidèles baisent le pavé ou les montants des portes. Sous le porche couvert, qui précède ces portes, et dans l'espace réservé, clos de barrières et de tentures, qui s'étend au-delà, à l'intérieur même de l'église, nous trouvons de nouveaux groupes de personnes qui, comme les précédentes, n'ont pas accès aux vaisseaux de l'église; ce sont, avec d'autres pénitents, les catéchumènes et les infidèles, sur lesquels exercent une étroite surveillance les portiers, clercs de rang inférieur; l'espace clos de tentures s'appelle le narthex.

Avant de poursuivre notre marche à l'intérieur, retournons-nous pour jeter

---

tivement il y en avait un et non pas deux); C le portique avec, à gauche, le *secretarium* en forme d'oratoire; D l'entrée principale, à l'extrémité orientale de l'église; I et K les colonnes et les piliers postérieurs de l'arc triomphal; entre I et K la place de la confession de Serge II; L le maître-autel, et autour les quatre colonnes constantiniennes de bronze; M le trône dit " du pape Silvestre "; au-dessus de N l'entrée latérale; R le déambulatoire "léonin", de date postérieure; à droite de S se rattache le plan du baptistère que nous avons reproduit fig. 81 en l'empruntant à la même pl. de Rohault de Fleury. Rohault de Fleury donne aussi des vues du monument. Hübsch offre (pl. IV, fig. 4) une coupe meilleure que la vue qu'il reproduit (fig. 3). La plus ancienne description est celle de Panvinio, *De septem eccles.*, p. 106 et suiv. Cf. Ugonio, *Stationi*, p. 37 et suiv.; Jean Diacre, *De eccl. later.* (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 560) et les observations de De Rossi sur cet opuscule (*Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 222; il en fixe la date peu après 1073 et montre qu'il fut augmenté sous Alexandre III par Jean Diacre et plus tard par d'autres écrivains. C'est une œuvre sans critique dont l'objet principal est de glorifier le Latran au détriment de Saint-Pierre.

[1] Sur la place des pénitents, cf. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, tome I, p. 283.

[2] L'inscription mise par Léon Ier au canthare de Saint-Paul hors les murs parlait du lavement des mains (et des mains seules); cf. *Anal. rom.*, t. I, p. 94 : *Ablue fonte manus;* Paulin de Nole (Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 850); Tertullien, *De orat.*, c. 11.

[3] L'atrium devait être aussi large que l'église; et celui que l'on voit dessiné dans Rohault de Fleury, *Le Latran*, pl. IV, et dans Lanciani, *Forma urbis*, pl. 37, ne peut être l'atrium primitif.

[4] Panvinio, p. 115 : *quinque portae, sed tres praecipuae, media maior, ab utroque latere minores duae.*

un regard sur l'atrium et pour nous rémémorer quelques traits historiques de la vie de l'église romaine, concernant les pauvres et les pénitents.

516. C'était dans l'atrium de la basilique du Latran que se tenait la veille de Pâques la noble Fabiola pour y accomplir la pénitence publique qu'elle avait volontairement acceptée. Elle avait contracté un nouveau mariage du vivant de son époux païen et, comme œuvre satisfactoire, elle s'était, écrit S. Jérôme, revêtue du sac des pénitents, se mêlait à leurs rangs et confessait avec sanglots sa faute : ses pieds étaient nus ; ses riches vêtements étaient déchirés par endroits en signe de deuil, sa tête restait à découvert, et de ses propres mains elle se couvrait de cendres qui défiguraient son visage et son cou. Le Père de l'Église ajoute que le peuple, le clergé et le pape ne pouvaient voir ce spectacle sans verser d'abondantes larmes[1].

La pénitence publique, telle qu'on la voit pratiquée par Fabiola, cessa, comme on sait et pour des raisons faciles à comprendre, d'être observée avec le zèle et sous la forme des premiers temps, et de plus en plus les autorités ecclésiastiques eurent égard aux sentiments des fidèles contre les manifestations extérieures de la pénitence. Les exercices satisfactoires se ramenèrent de plus en plus à des œuvres privées et moins bruyantes ; et d'ailleurs le domaine propre de la pénitence avait toujours été l'intimité de la conscience. Au VIIe siècle, sans que la pénitence publique ait complètement disparu, les anciens exercices publics de pénitence ne sont plus en usage ; c'est dans les monastères que se retirent ordinairement les pénitents. Mais on continue toujours de recourir à l'exclusion des sacrements ou de la communauté et à diverses œuvres de pénitence.

517. Il en fut de même de la bienfaisance publique chrétienne : son action aux premiers temps s'exerçait, notamment dans l'atrium des basiliques, d'une manière plus vive et plus extérieure que dans l'époque postérieure.

Paulin de Nole parle des tables installées par le noble Romain Pammachius, " près de la basilique, devant les portes de l'atrium et les escaliers de la place ", pour y nourrir les pauvres, auxquels il faisait ensuite de larges distributions d'argent et de vêtements. Le fait se passait à Saint-Pierre du Vatican, et la cause de ces aumônes extraordinaires, au dire de l'écrivain, fut la mort de Pauline, fille de Paule et femme de Pammachius[2]. Mais de telles aumônes, faites en de tels lieux, ne devaient pas avoir un caractère exceptionnel ; car le même Paulin, excitant à la bienfaisance son ami Alethius, lui représente " les tables dans l'atrium de la maison du Seigneur ", comme le lieu où sa main pourra donner des preuves de sa générosité[3].

Mais, à côté de pieux personnages comme Pammachius, les Pères de l'Église nous montrent aussi des hommes de la haute société, dont la vanité ne faisait jamais assez d'éclat et de bruit quand ils faisaient quelques aumônes pour la nourriture des pauvres devant la basilique de Saint-Pierre. Ils nous

[1] *Ep.* 73, § 4 et suiv. (Migne, *P. L.*, t. XXII, col. 692) : *tota urbe spectante romana, ante diem Paschae, in basilica quondam Laterani... in ordine poenitentium*, etc.

[2] *Ep.* 13 *ad Pammachium* (Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 213) : *et intra basilicam et pro ianuis atrii et pro gradibus campi... per accubitus.* Sur Pammachius, cf. part. I, p. 42 et s.

[3] *Ep.* 34 *ad Alethium* (Migne, col. 344) : *mensa quae proposita est in atriis Domini.*

témoignent aussi qu'il se glissait des abus parmi ceux qui prenaient part à ces distributions de nourriture et de boisson, surtout aux fêtes des saints, où des banquets d'un caractère plus général réunissaient même les gens fortunés qui apportaient leurs provisions [1].

La grande sainte Monique, mère de S. Augustin, se conduisait à Milan avec une humble modestie, portant aux basiliques, suivant l'ancienne coutume, ses "paniers et bouteilles", les jours commémoratifs des martyrs; elle manifesta plus encore son humilité le jour où, comme nous l'apprend une lettre de S. Augustin [2], elle se vit repousser avec ses dons par le portier. Au temps d'Ambroise, on commença, dans Milan, d'abandonner l'ancien usage des agapes : les abus qui s'étaient introduits exigèrent de sévères mesures de l'évêque; Monique dut se conformer à cette défense.

S. Augustin suivit à Hippone l'exemple de S. Ambroise au sujet des agapes et fit cesser en Afrique les ripailles devant les églises. Il dit que si on toléra d'abord ces festins près des basiliques aux fêtes des saints, ce fut par égard pour la foule des convertis à peine sortis du paganisme et habitués à fêter leurs dieux par des banquets et des orgies; il est temps, ajoute-t-il, de quitter ces usages, comme l'ont déjà fait d'autres églises.

En écrivant ces dernières paroles, S. Augustin pouvait songer avec un douloureux embarras à la ville de Rome, où l'on ne pouvait retrancher d'une manière décisive un usage qui glissait si facilement dans l'abus; on n'y demeurait que trop fermement attaché à des coutumes profanes traditionnelles. On nous objecte, dit le Père de l'Église, que "il ne se passe point de jours où l'on ne cite des faits d'ivrognerie arrivés à la basilique de Saint-Pierre". Et il ne sait que répondre, sinon qu'à Rome aussi la défense existe et que si on ne l'observe pas à Saint-Pierre, cela tient à un manque de surveillance dans cette église éloignée de la demeure pontificale. Il ajoute que les pèlerinages amenaient continuellement à Saint-Pierre des éléments impurs mêlés aux pieux fidèles, et qu'il y avait aussi des personnes bien intentionnées, qui devant ce saint lieu ne résistaient pas au désir de suivre une fois au moins les usages de leur pays [3].

La bienfaisance de l'église romaine devint dans le cours du temps de mieux en mieux réglée et de plus en plus féconde. Sous Léon Ier nous ne trouvons pas seulement la fête des collectes ci-dessus mentionnée (part. II, p. 331), mais aussi les "présidents" [4], chargés d'administrer les aumônes recueillies dans les quêtes régulières et d'en surveiller la distribution à ceux qui le méritaient dans les divers quartiers de la ville; ces présidents étaient les diacres. L'institution des diaconies urbaines avec leurs églises propres fut le terme auquel aboutit tout ce développement. Les diaconies n'avaient que la charge de l'assistance ecclésiastique publique; la charité privée continuait de s'exercer partout et notamment aux alentours des basiliques. Plus tard des donations constituèrent ces patrimoines de l'église romaine, qui permirent aux papes de multiplier d'abondantes aumônes. Dans les décrétales relatives aux patrimoines ils nomment les pauvres "nos frères"; ce sont les "pauvres du Christ";

[1] Ci-dessus, part. II, p. 331.

[2] *Ep.* 29 *ad Alypium* (Migne, *P. L.*, tome XXXIII, col. 118); *Confess.*, l. VI, ch. 2.

[3] Lettre citée à Alypius : *de basilica beati Petri apostoli quotidianae vinolentiae proferebantur exempla.*

[4] Léon le Grand, par exemple, nomme les *praesidentes*, dans un de ses appels ordinaires à la *collectio* (*Sermo* 11, § 2).

et le Seigneur, le créateur commun, implore lui-même pour eux la pitié des fidèles [1].

En Orient aussi, l'atrium des basiliques était le rendez-vous de la misère sous toutes ses formes et le théâtre de la charité chrétienne. Le paralytique à la porte du temple de Jérusalem formait pour les mendiants de tous les temps et de tous les lieux un modèle digne de vénération. Saint Chrysostome, dans une homélie, rappelle au peuple fidèle les bandes de mendiants que l'on voit journellement aux portes des églises [2]. Il lui recommande de purifier son âme par des aumônes, comme il prend soin de sa pureté extérieure en se lavant les mains au bassin de l'atrium.

Au reste les païens de Rome avaient déjà vu les mendiants se grouper de la même façon sur les degrés des temples, de même que (et c'est encore une coïncidence remarquable) il ne manquait généralement pas près des demeures des dieux de bassins avec l'eau pour se purifier. On se servait pour les lustrations des "perirrhanteries"; Homère nomme à diverses reprises les lotions sacrées, expression naturelle du sentiment commun à tous les hommes qu'il faut être pur pour s'approcher de l'être suprême. La purification symbolique devant l'église était quelque chose d'aussi naturel que la coutume de manifester sa charité au prochain au lieu même où l'on venait implorer pour soi les dons du ciel.

Cependant il est temps d'accompagner le visiteur à l'intérieur même de la basilique du Latran.

IV. — Intérieur de la basilique du Latran.

518. En entrant dans la nef centrale, on se trouvait au milieu d'une gigantesque forêt de colonnes (fig. 216) [3].

Elles divisaient le vaste espace de la basilique en cinq nefs inégales : la plus considérable, en hauteur et en largeur, était celle du milieu avec ses trente-six énormes colonnes de marbre. Les premières nefs latérales un peu plus petites et les deux autres moins grandes encore étaient séparées les unes des autres par deux rangées de quarante-six colonnes en tout. Les colonnes de la nef centrale avaient des chapiteaux tantôt corinthiens et tantôt ioniques, empruntés à des constructions antiques et dont la diversité témoignait de la précipitation apportée à l'exécution de la basilique.

Malgré leurs moindres dimensions les colonnes des nefs latérales étaient plus précieuses, étant toutes de marbre vert antique et couronnées de chapiteaux identiques et très ornés; peut-être provenaient-elles de l'ancienne salle centrale

[1] *Liber diurnus*, éd. Sickel, p. 123, form. 95 pour les diaconies : *fratres nostri, Christi pauperes.*

[2] *De poenit., hom.* 3, § 2 (Migne, *P. G.*, t. XLIX, col. 294).

[3] L'original se trouve à Saint-Martin aux monts sur le mur de la nef latérale gauche, près de l'entrée; plus que l'intérieur de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, qui se trouve figuré sur la même muraille, la peinture offre une grande fidélité; au temps de l'auteur l'église du Latran conservait encore son ancien état, tandis que la basilique primitive de Saint-Pierre était déjà détruite et qu'il fallait se fier à sa mémoire et à son imagination pour en donner une représentation qui ne pouvait être qu'inexacte. Nous avons laissé sur notre dessin comme sur l'original le haut tabernacle gothique à colonnes d'Urbain V, les fenêtres de l'abside et du haut des murs, également devenues gothiques. Nous avons reproduit seulement les lignes architecturales, parce qu'il ne s'agit que d'elles, et nous avons obtenu ainsi une figure beaucoup plus claire que celle de Doulcet, dans le mémoire cité ci-dessus.

du palais des Laterani ; dans la basilique, elles reposaient sur des bases carrées assez hautes, auxquelles elles n'étaient certainement pas destinées [1].

La grandeur et l'harmonie reposante de tout l'intérieur laissaient à peine apercevoir les défauts de quelques parties [2].

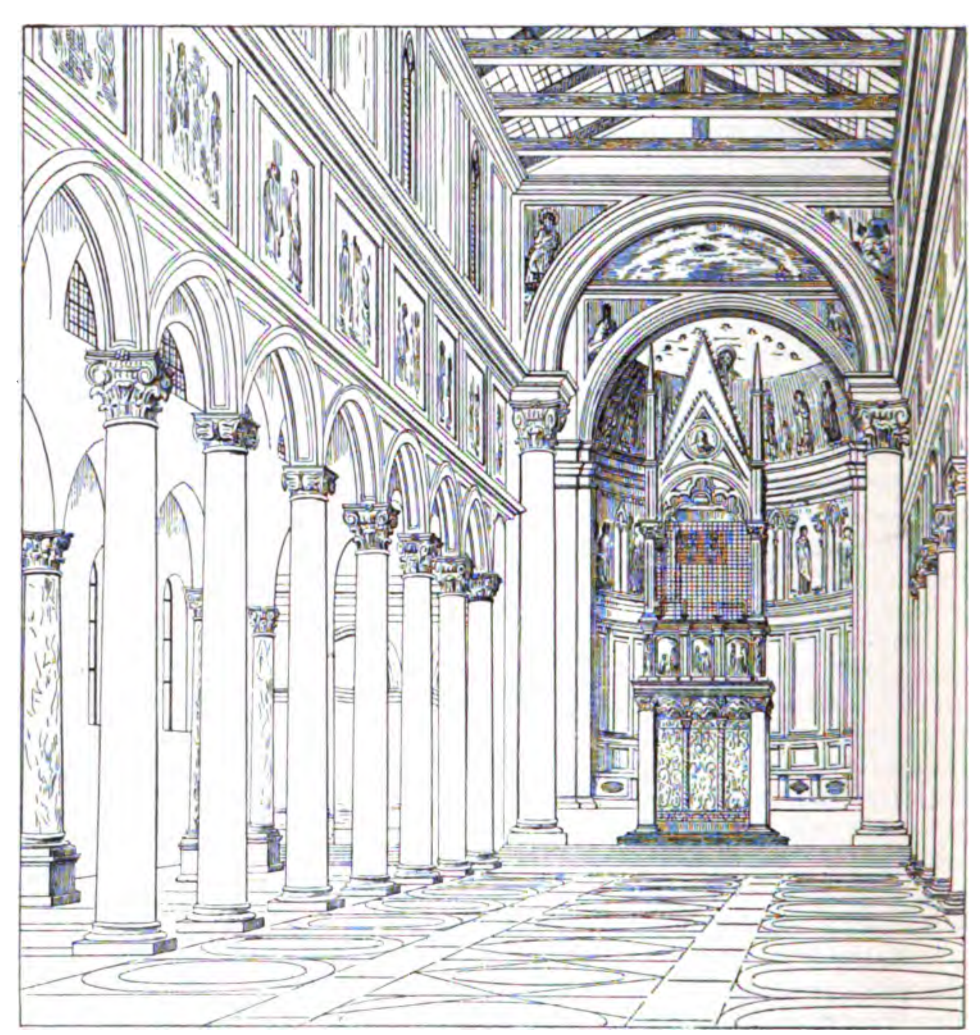


Fig. 216. **Intérieur de la basilique du Latran.** État ancien, d'après une peinture de 1640-1644, dessin du peintre Tabanelli.

L'œil suivant librement les deux gigantesques colonnes qui soutenaient l'arc triomphal, s'élevait jusqu'à la mosaïque qui resplendissait au-dessus; puis il glissait au-delà, par derrière l'autel muni du ciboire, jusqu'à la conque

[1] Ugonio vit encore 7 grandes colonnes; les autres étaient déjà encastrées dans les pilastres, ainsi que les 42 petites *di pietra verde, laconica, allegra e gratissima all' occhio.* Panvinio parle de 30 grandes colonnes, de quatre pilastres et de 42 petites colonnes *cum elegantissimis capitulis.*

[2] Dehio en signale un (p. 105) : " Les entrecolonnements des colonnades extérieures ne sont point égaux à ceux des rangées intérieures ; ce qui témoigne d'un sentiment de la symétrie singulièrement émoussé ".

étincelante d'or de l'abside, où le grand buste du Sauveur brillait dans un entourage de mosaïques.

Parmi les détails architecturaux ou ornementaux qui attachent le regard, citons les vastes nefs transversales derrière l'arc de triomphe, les arcs légers qui se courbent au-dessus des colonnes de la nef centrale, la longue série de peintures sur champs carrés qui décorent les murs au-dessus de ces arcs, les fenêtres en plein cintre situées encore plus haut et qui, par leurs ouvertures de marbre perforé, jettent dans l'église une douce lumière. Les fenêtres sont séparées par des scènes en peinture tirées de l'Écriture Sainte, et dans lesquelles vraisemblablement, suivant une mode fort goûtée, l'Ancien Testament, qui est la figure, alterne avec le Nouveau, qui est l'accomplissement. Les murailles que portent les petites colonnes vertes qui séparent les nefs latérales sont aussi percées de fenêtres cintrées.

Le toit des nefs latérales s'abaisse en ligne oblique sur les longues murailles de la basilique qui laissent aussi pénétrer le jour à l'intérieur par une longue série de fenêtres cintrées. Au-dessus de la nef centrale s'étend, depuis Constantin le Grand, un immense soffite de bois, décoré de caissons dorés pleins de délicatesse, et qui répand sur tout l'intérieur de la basilique une clarté enchanteresse. C'est peut-être de là qu'est venu plus tard à la basilique son nom de " basilique dorée "[1].

Aujourd'hui l'état de la basilique du Latran est considérablement modifié. De toutes ces colonnes on ne voit plus que les deux plus grandes de granit qui portent l'arc triomphal. Des autres, toutes celles qui existaient encore au moment de la reconstruction de l'église par Borromini sous Innocent X ont été enfermées deux à deux dans les douze massifs piliers de l'église actuelle, 24 des colonnes de vert antique des nefs latérales ont été raccourcies et appliquées à ces piliers pour servir à la décoration des statues des apôtres. Sous Léon XIII, l'antique abside a cédé la place à son tour à une autre plus vaste et décorée dans le goût moderne. La grande nef centrale de l'église, qui a malheureusement perdu son caractère basilical, a été recouverte sous Pie IV d'un riche soffite à caissons[2].

Malgré tous ces changements intérieurs, l'antique et vénérable édifice est demeuré sur ses fondements. Les murs extérieurs sont encore en grande partie ceux de Constantin, bien qu'un tremblement de terre à la fin du IXe siècle (896) et deux incendies pendant le séjour des papes en Avignon y aient nécessité d'importantes réparations. Dans la reconstruction de l'intérieur sous Innocent X, l'on a eu raison de conserver avec soin en certains endroits, au-dessus des piliers de la nef centrale, les anciens murs; ce sont les endroits occupés aujourd'hui par les médaillons des prophètes[3].

Une fresque de Saint-Martin aux Monts nous a conservé une reproduction claire et assez fidèle de la basilique médiévale (fig. 216)[4].

---

[1] C'est à ce plafond qu'il faut rapporter les paroles du *Liber pont.*, *Silvester*, § 36, sur la *camera ex auro trimita in longum et latum.* Cf. Eusèbe, *Vita Const.*, l. III, c. 32 sur la καμάρα λακωνάρια du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Cf. Holtzinger, p. 52, 72, 138 et ci-dessus, part. I, p. 370, n. 3.

[2] Les mesures sont les suivantes : longueur de la nef centrale 87 m., largeur 16 m.; hauteur de l'arc triomphal 11 m.; largeur du porche 56 m., profondeur 9 m.

[3] Rohault de Fleury, *Le Latran*, p. 18.

[4] Doulcet a consacré à cette fresque un mémoire, avec une bonne reproduction, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. V (1885), p. 377 et suiv., pl. 14[a]. Cf. dans Holtzinger, *Die altchristl. Baukunst*, p. 38, fig. 31, une reproduction empruntée à Essenwein.

Elle a été exécutée entre 1640 et 1644 et montre dans l'ensemble l'état du monument avant la reconstruction. On y saisit toute la beauté de cette basilique à cinq nefs avec ses riches colonnes de marbre. On voit au-dessus de tout l'espace la charpente à nu du toit, sans l'ancien soffite. Les fresques antiques décorent encore au-dessus des arcs les hautes murailles. Les fenêtres supérieures de la nef centrale et celles de l'abside sont devenues gothiques. Devant le presbyterium s'élève, au-dessus de l'escalier, le magnifique tabernacle gothique à colonnes d'Urbain V. Par derrière, on voit encore le chancel de marbre de l'abside; mais les barrières, qui avançaient dans la nef pour fermer le chœur carré des chantres, ont déjà disparu, comme les ambons[1].

La " mère de toutes les églises " a subi ainsi dans une large mesure les vicissitudes des temps.

519. On n'a guère remarqué jusqu'ici que la grandiose mosaïque de l'abside (fig. 217), jusqu'au moment où sous Léon XIII cette abside a cédé la place à une nouvelle, avait conservé d'importantes parties de l'œuvre primitive. Eugène Müntz, l'archéologue à qui les monuments de Rome sont si redevables, les a reconnues et décrites[2].

Et tout d'abord le buste du Christ, d'une majestueuse beauté, qui occupe l'espace central, s'y trouvait dès l'origine; sans doute aussi dans l'œuvre primitive les figures de la Sainte Vierge, de Jean-Baptiste, des apôtres Pierre et Paul, Jean et André, devaient être groupées, comme aujourd'hui, au-dessous du Christ. Peut-être est-ce encore la croix ancienne, magnifiquement ornée, qui se trouve entre eux. Elle se dresse sur une colline, d'où coulent les quatre fleuves mystiques. Au contraire, les figures des saints François et Antoine n'ont été ajoutées au groupe que sous Nicolas IV.

Quand, au XIIIe siècle, ce pontife renouvela complètement l'abside, il laissa donc subsister toutes les figures principales, et nous avons notamment sur la belle image du Sauveur le témoignage exprès d'une inscription qui parle de sa conservation[3]. On fit grâce aussi à la large bordure du bas de la mosaïque, avec ses magnifiques représentations idylliques[4].

Sur cette riche bordure, on aperçoit un tableau animé, bien caractéristique de l'antique; ce sont des scènes joyeuses dans un fleuve, où jouent de gracieux enfants et des monstres marins. A droite et à gauche des génies nus versent à pleins bords l'eau de leurs vases, et cette eau forme le fleuve marqué du nom IORDANES. Dans l'onde amie, des enfants ailés pêchent à la ligne ou au filet, rament dans de légers canots, glissent avec leurs voiles sur

[1] Panvinio, p. 119 : *duo marmorea pulpita, quemadmodum sunt in basilica S. Mariae maioris, S. Pauli, SS. Cosmae et Damiani et in omnibus Urbis basilicis.*

[2] *Revue archéol.*, 1878, p. 273; 1879, p. 109: *Des éléments antiques dans les mosaïques romaines du moyen âge.*

[3] Forcella, *Iscrizioni*, t. VIII, p. 15, n. 16. Début : *Tertius ecclesiae pater;* sur le Christ : *Quo fuerat steteratque situ relocatur eodem.* Cf. Panvinio, p. 114.

[4] Reproductions de toute la mosaïque, avant la reconstruction de l'abside sous Léon XIII : Fortuna, *Chiese*, t. VI, pl. 1; mieux et en couleurs, De Rossi, *Musaici*, mais sans commentaire. Sous Léon XIII la mosaïque fut décomposée et replacée dans la nouvelle abside. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si l'on mit à respecter les éléments anciens tout le soin recommandé par le pontife. Voir Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 191, n. 28.

la surface entre les cygnes et les poissons, jouent sur les bords avec les fleurs ou les oiseaux[1].

C'est un tableau analogue à celui qui s'est conservé à la bordure inférieure de la mosaïque absidale de Sainte-Marie Majeure, et à celui que d'anciennes

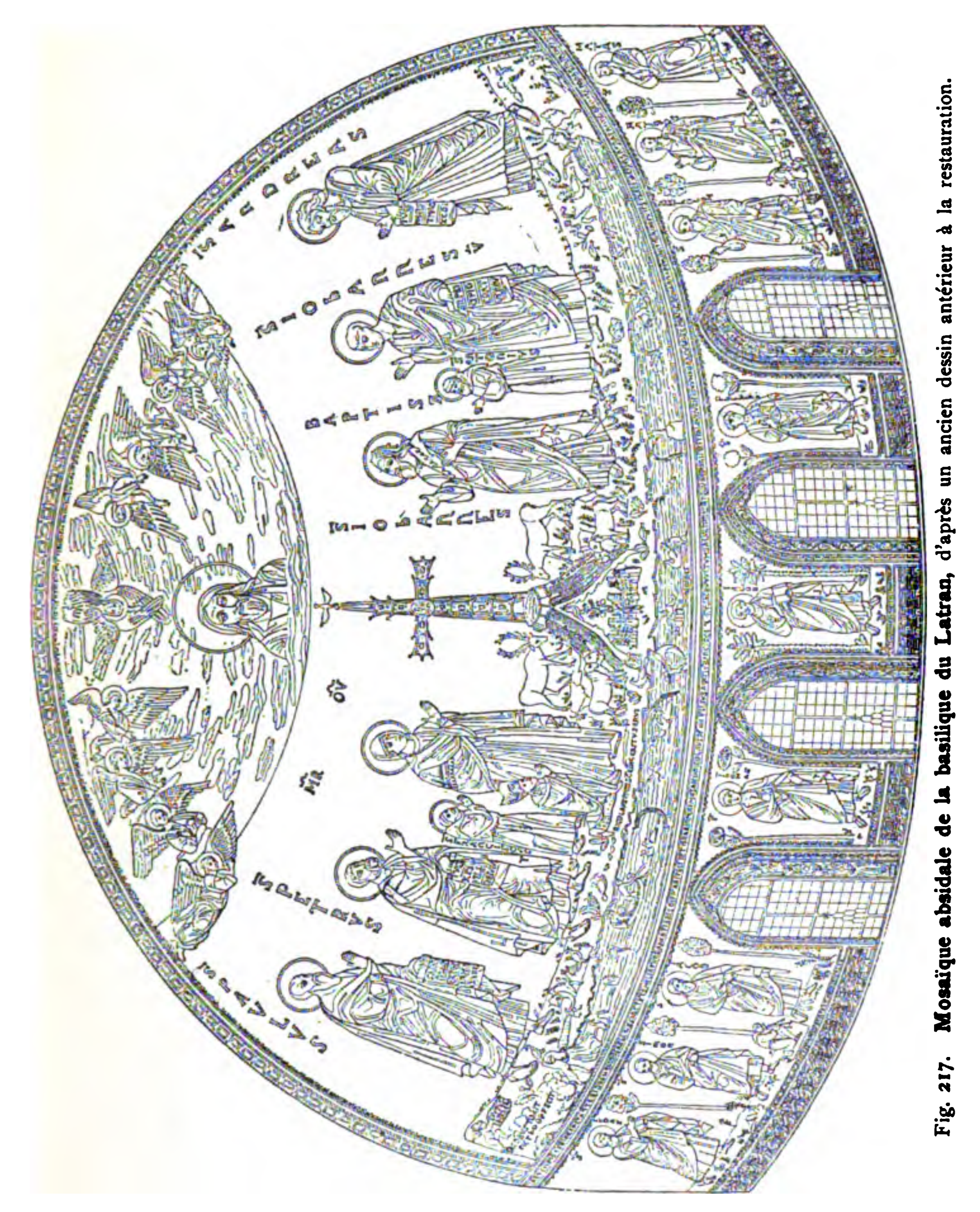


Fig. 217. **Mosaïque absidale de la basilique du Latran,** d'après un ancien dessin antérieur à la restauration.

représentations nous apprennent avoir décoré la mosaïque de la coupole à Sainte-Constance[2].

[1] Sur le sens symbolique du Jourdain, cf. Heuser, *Realencyklopädie für christl. Alterth.*, t. II, p. 21. Dans la *Clavis* attribuée à Méliton, on lit: *Iordanis... baptismi figuram habens* (Éd. Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 297).

[2] Garrucci les a reproduites sur sa pl. 204 d'après le livre d'esquisses de Francisco d'Ollanda à l'Escurial.

Cette dernière église, qui s'élève près de Sainte-Agnès sur la voie nomentane, avait déjà reçu à l'époque constantinienne sa décoration en mosaïque, en partie encore subsistante (fig. 110 et 122). Dans cette rotonde, mausolée impérial et baptistère du IVe siècle (part. I, p. 391 et suiv.) la ceinture inférieure de la coupole à l'intérieur était encore plus abondamment peuplée de génies ailés, prenant leurs ébats dans l'eau d'un fleuve ou sur ses bords, que les églises ci-dessus nommées. On les voyait notamment occupés à faire la chasse aux cygnes, ou à lancer des javelots contre des animaux marins aussi grands qu'eux-mêmes.

C'étaient là des scènes fort goûtées dans l'antiquité classique, comme le prouvent les tombeaux païens avec leurs génies de marbre ou de stuc, ou simplement peints, qui s'occupent si souvent aux travaux et aux plaisirs des champs. On en a une autre preuve dans l'imitation de ces motifs de décoration que l'on retrouve sur les sarcophages chrétiens, notamment à l'époque constantinienne. Une mosaïque païenne de Constantine par exemple, qui représente le triomphe de Neptune, offre un parallélisme frappant avec la scène du fleuve de la basilique du Latran [1].

La comparaison avec Sainte-Constance et d'autres monuments permet de reculer l'origine de la mosaïque de l'église constantinienne du Latran beaucoup plus que n'a fait Müntz. Cet érudit s'est arrêté aux environs du Ve siècle; mais la mosaïque appartient plutôt au IVe siècle et à l'époque de la famille de Constantin.

L'inscription du consul Flavius Constantius Felix (428), qui se trouvait jadis dans l'abside [2], n'offre point de difficulté. Elle parlait d'une manière vague d'une décoration faite en ce saint lieu par ce consul et son épouse Padusie; on a voulu y voir une allusion à la mosaïque. Mais l'inscription se trouvait immédiatement au-dessus du trône pontifical au fond de l'abside (*in throno*), comme nous l'apprend le copiste attentif qui l'a transcrite au IXe siècle, elle pouvait se rapporter au trône lui-même ou à la décoration de marbre des parois près de ce trône et rien ne prouve qu'elle concernât la mosaïque de la conque de l'abside.

On montre encore dans le cloître le trône pontifical qui se trouvait au moyen âge dans l'église du Latran et auquel on donne le nom de " trône de saint Silvestre ". C'est une œuvre du moyen âge et non de l'antiquité chrétienne; mais le siège en est formé par une magnifique chaise de marbre antique, bien antérieure à l'époque de Silvestre et qui remonte à la meilleure époque classique. Ce siège de marbre pourrait d'ailleurs avoir servi au pape Silvestre, mais ce n'est là qu'une simple possibilité; peut-être Constantius Felix lui a-t-il donné une décoration que nous ignorons [3].

520. Revenons un instant à la remarquable figure de Christ de l'abside (fig. 218); on croyait au XIe et au XIIe siècle que c'était la plus ancienne image du Sauveur qui eût été exposée publiquement à Rome; et si l'image date de

[1] La mosaïque de Neptune est reproduite dans Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, *Archéologie*, pl. 139 et suiv.

[2] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. 1, p. 149, 307; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 241; t. II, p. 236; Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 480.

[3] Un dessin de ce trône, exposé actuellement dans le cloître du Latran, se trouve dans Rohault de Fleury, *Latran*, pl. 22, 23. Sur l'hémicycle de l'abside autour du trône, cf. Panvinio, p. 119 : *hemicyclum e nobilissimo marmore sectis tabulis incrustatum.* Le mur de l'abside possède encore une décoration analogue à Sainte-Agnès, aux Saints-Nérée et Achillée et dans d'autres vieilles églises de Rome.


Fig. 218. Partie supérieure de la mosaïque de l'abside de l'ancienne basilique du Latran : le Christ de l'époque constantinienne.

Constantin ou de Silvestre, cette tradition serait très acceptable ; car la grande construction pontificale du Latran dut être le premier lieu qui offrit à Rome, à moitié païenne encore, du point le plus sacré de ses murailles, une représentation monumentale des traits du Sauveur, tels qu'on se les figurait alors.

En dépit de toutes les restaurations, cette image a conservé l'expression de sublimité solennelle et de grande harmonie que lui avait donnée l'antiquité. On n'y sent pas encore la sévérité et la raideur conventionnelle des Christs byzantins. Les dés de mosaïque, dont elle était formée, étaient assez grands ; de plus petits, notamment dans le nimbe, provenaient de restaurations.

Tout témoignait de la sollicitude apportée par les siècles disparus à la conservation de cette face vénérable[1].

[1] L'ancienne photographie de Parker, qui a servi à notre figure, est une reproduction de la tête du Christ avant

Au XIII[e] siècle il s'était attaché à cette figure une légende digne de retenir l'attention.

Tandis qu'au XII[e] siècle encore, Jean Diacre, dans sa description du Latran[1], rapporte simplement la tradition qui veut que cette image ait été le premier portrait du Christ exécuté dans un monument public, dès la fin du XIII[e] siècle, au temps de Nicolas IV (mort en 1292), qui restaura l'abside, les auteurs de l'inscription de dédicace parlent déjà d'une apparition miraculeuse de ce portrait. Ils croient que, lors de la consécration de la basilique par S. Silvestre, il sortit tel quel soudainement de la muraille[2].

C'est encore à cette époque pleine d'imagination que nous devons la remarquable inscription[3], qui attribue à l'église du Latran certaines reliques devenues célèbres, que, depuis longtemps déjà, on ne considère plus, au Latran même, que comme des témoignages de l'imagination poétique du moyen âge : l'arche de l'alliance, les deux tables de la Loi, le bâton de Moïse, la verge d'Aaron, le chandelier d'or à sept branches, l'urne d'or avec la manne du désert. Tous ces objets et d'autres reliques précieuses auraient été rapportées de Jérusalem par " Titus et Vespasien " et auraient été cachés par la suite sous l'autel de S. Silvestre. Cette inscription croit pouvoir alléguer comme preuve de la translation à Rome de ces objets sacrés les reliefs de l'arc de Titus (fig. 16).

521. Entre l'abside et l'autel de la basilique du Latran, Constantin aurait érigé, dit-on, quatre hautes colonnes corinthiennes de bronze doré.

Elles étaient en tout cas fort anciennes et l'on a dès la plus haute antiquité des exemples de ces hautes colonnes isolées établies comme des gardes d'honneur dans ou devant les sanctuaires. Dans l'atrium du temple de Salomon se trouvaient les deux colonnes nommées Iakin et Boaz. Les Phéniciens avaient deux colonnes semblables dans le temple de Baalsami, à Tyr. L'inscription, ci-dessus rappelée, du temps de Nicolas IV, ne manque pas d'ailleurs de faire

la restauration de l'église sous Léon XIII. Le fait que c'est la seule reproduction connue qui ait été faite de ce célèbre portrait du Christ avant cette restauration contestable et que les négatifs de la grande collection Parker de monuments de la Rome antique et médiévale ont disparu dans un incendie, donne une valeur d'autant plus grande à notre figure. Les photographies que nous avons reproduites déjà et celles que nous reproduirons plus tard du fonds de cet Anglais entreprenant attirent une remarque analogue sur l'extrême rareté des exemplaires de ces photographies, qui nous ont seules conservé quelques objets et quelques sites, disparus dans la transformation moderne de Rome.

[1] Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 562 : *imago primum visibilis omni populo romano apparuit.* De même le lectionnaire du Latran, aujourd'hui perdu, que cite Crescimbeni (*Stato della chiesa later. nel 1723*, p. 156) et qui date à peu près de la même époque: *imago... primum visibiliter omni populo romano apparuit.*

[2] L'inscription métrique de Nicolas IV au Latran, citée part. II, 346, n. 3, dit encore simplement : *Postremoque prima Dei veneranda refulsit | Visibus humanis facies.* Crescimbeni, le plus zélé défenseur du miracle, avoue que ces trois textes, les seuls que l'on possède, n'expriment pas la tradition d'un miracle, *mentre anche ciò che dalpittore vien dipinto, si può dire che apparisca agli occhi dei risguardanti.* Cependant l'inscription qui courait sous la mosaïque absidale restaurée par Nicolas IV, disait dans sa seconde partie : *sacrum vultum salvatoris integrum reponi fecit in loco, ubi primo* miraculose *populo romano apparuit, quando fuit ista ecclesia consecrata* (Forcella, t. VIII, p. 14, n. 14). Il resterait à contrôler l'authenticité de cette seconde partie, puisque l'autre inscription de Nicolas IV, qui énumère les *sanctuaria* du Latran, ne contient rien de semblable (*Ibid.*, n. 15). Actuellement toute l'inscription est restaurée.

[3] Forcella, t. VIII, p. 14, n. 15. Cf. part. I, p. 79, n. 5.

venir les quatre colonnes de bronze du Latran avec les autres dépouilles de Terre Sainte sous Titus[1].

Vers la fin du moyen âge, ces quatre colonnes changèrent de place à diverses reprises. Actuellement, elles se trouvent, en une forme à peine modifiée, à l'autel latéral du Très Saint-Sacrement, érigé par Clément VIII, sous la table dite de la Cène[2].

L'autel constantinien primitif de la basilique reçut sa place presque sous l'arc triomphal et l'empereur fit placer au-devant deux grands candélabres (*phara canthara*), l'un d'or, l'autre d'argent. L'autel était surmonté d'un tabernacle d'argent à colonnes, d'une grande richesse, avec des représentations plastiques. Il disparut, peut-être dans les vicissitudes et pillages que subit la cité; et Sixte III dut le remplacer par un autre, avec le généreux concours de l'empereur Valentinien III[3]; on n'employa pas moins de deux mille livres d'argent à ce nouveau travail; on peut croire que le nouveau tabernacle, comme l'ancien, était orné de figures fondues ou repoussées. La principale figure de l'ancien tabernacle était celle du protecteur de cette basilique du Sauveur: le Seigneur Christ, assis sur son trône et environné du cortège des douze apôtres[4].

Bien que, suivant l'antique usage, cet autel fût le seul de la basilique, nous lisons que Constantin fit aussi installer sept petits autels d'argent; ils étaient évidemment destinés au service du grand autel et établis dans son voisinage.

On avait employé à la fabrication de chacun d'eux 200 livres d'argent, et ils étaient sans doute disposés de façon à s'étendre jusque dans les nefs latérales. Les nefs latérales servaient à faciliter le saint office en cas de trop grande presse. C'était de là comme de la nef centrale que les fidèles portaient leurs offrandes, le pain et le vin, qui dans la basilique du Latran trouvaient place vraisemblablement sur ces autels auxiliaires. Comme il y avait sept "diacres du siège apostolique", on peut se figurer que chacun d'eux était préposé à l'un des sept autels et aux *oblatae* et *scyphi* qu'il portait[5].

Les anciens inventaires mentionnent aussi parmi les dons faits par Constantin à la basilique du Latran sept scyphes pour le vin, sept patènes pour le pain, et sept chandeliers d'airain, sans indiquer avec précision la destination de ces divers objets. Mais on n'a guère chance de se tromper en les attribuant tous, à cause de ce nombre sept, aux sept tables d'autel en argent.

Le savant diacre romain Jean écrit au VIe siècle, que c'est un vieil usage dans la ville (et il faut entendre surtout cela de l'église pontificale du Latran) de décorer sept autels le samedi saint[6]; mais la signification de cet usage lui échappe déjà. Nous ne sommes guère en meilleure situation que lui, mais nous

[1] Panvinio, p. 118: *quattuor miri operis columnae corinthio aere et opere fabricatae.* Ugonio, p. 42, dit que les colonnes sont pleines de pierres et de débris de briques, *che dicono essere di Terra Santa.* Cf. De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1882, p. 142 sur les colonnes de Jérusalem et autres analogues, avec le dessin d'un verre peint du Vatican, qui représente les colonnes du temple Juif.

[2] Panvinio, p. 118, sait encore qu'elles étaient autrefois *paulo ante absidem.* Il les vit *a laeva sinistraque altaris.* Sur la place que leur donne une gravure de 1508 au musée du Latran, cf. Doulcet, *Mélanges d'arch. et d'hist.*, t. V (1885), p. 380.

[3] *Liber pont.*, t. I, p. 233, *Xystus III*, § 64.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 172, *Silvester*, § 36: *fastidium argenteum battutilem, qui habet in fronte Salvatorem*, etc.

[5] Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 191, n. 33. La basilique du Latran est la seule église romaine pour laquelle nos sources historiques mentionnent les sept autels.

[6] *Ep. ad Senarium* (Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. C; Migne, *P. L.*, t. LIX, col. 402) Jean vivait à Rome au temps de Théodoric.

pouvons supposer qu'il s'agit là des sept autels constantiniens et qu'il y avait quelque rapport entre cet usage et le nombre septenaire des diacres et des régions ecclésiastiques.

D'ailleurs la très ancienne coutume de n'avoir à proprement parler qu'un autel par église ne s'était pas maintenue à Rome au VIe siècle. Dès le quatrième et le cinquième siècle, on avait d'autres autels, dans des chapelles annexées au bâtiment; au VIe siècle, ils avaient pénétré dans l'église même. Dans une lettre de Grégoire le Grand adressée à Santo (Saintes) en Gaule (596), il est question d'une église de cette ville qui ne possédait pas moins de treize autels, dont quatre n'avaient pas encore été consacrés par la déposition de reliques. Le Pontife envoie à cet effet à l'évêque du lieu des reliques de quatre saints[1].

Primitivement l'autel de la basilique du Latran n'avait pas à proprement parler de confession : c'est-à-dire cet emplacement profondément situé sous l'autel, que l'on voyait dans d'autres basiliques et où les corps des martyrs étaient au lieu primitif de leur repos; et ce qui explique du premier coup cette apparente anomalie, c'est que le Latran n'était pas une église funéraire comme Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Laurent, Sainte-Agnès, etc. Ce n'est que Serge II (mort en 847), qui " construisit " dans la basilique du Latran " une confession et y mit de ses propres mains des reliques en la consacrant "[2].

Le même Serge fit aussi entreprendre des travaux dans l'atrium de l'église, que souvent autrefois on rapportait à la Scala Santa près du Latran, escalier de la maison de Pilate que le Sauveur, d'après l'opinion courante des derniers siècles, aurait gravie dans sa passion. La relation serait du plus haut intérêt si elle s'y rapportait, mais elle parle d'une tout autre chose. A la lire attentivement, nous y voyons que, quelque temps avant le pontificat de Serge, la galerie de l'atrium qui se trouvait immédiatement devant les portes de l'église, avait été en grande partie close de murs, peut-être en vue d'augmenter la solidité de la construction. Le résultat de ces travaux avait été de masquer au regard les portes et les seuils du temple divin; Serge rétablit les arcades et fit disparaître les murs. Il a, dit le *Liber pontificalis*[3], rendu à la vue les *sacra limina*, cachés auparavant. Il n'est pas possible de voir dans ces paroles une découverte de la Scala Santa. D'ailleurs une petite partie de cette galerie, le coin que l'on voit à gauche en entrant, demeura fermée et l'avait peut-être été dès l'origine. En cet endroit (fig. 215 en G) se trouvait le *secretarium* ou *sacrarium*, la future sacristie[4].

522. A Saint-Pierre le *secretarium* était à la même place. Grégoire le Grand fut enterré dans l'atrium de la basilique vaticane dans l'allée qui se trouvait devant le coin gauche du portique et les sources placent toujours sa sépulture " devant le secretarium "[5].

Dans ces annexes qui servaient à la conservation d'objets employés dans les solennités liturgiques, on tint parfois des synodes. C'est là aussi que, dans

---

[1] *Registr.*, l. VI, n. 48 (éd. de S. Maur, 49).

[2] *Liber pont.*, t. II, p. 91, § 489.

[3] *Ibid.* : *sacra pridem quae latebant populis limina summo studio omnibus manifesta constituit, cum pulchri decoris ibidem arcos a fundamentis constituit*, etc.

[4] Panvinio, p. 115. Ce *secretarium* portait habituellement le nom de chapelle de Saint-Thomas; il était mis en communication immédiate avec la basilique par une des cinq portes, la dernière de gauche.

[5] *Liber pont.*, t. I, p. 312, n. 113.

certaines occasions, le pape recevait les hommages de hauts personnages laïques, comme les autres évêques dans leurs églises; là encore qu'il se préparait régulièrement avec sa suite à l'entrée solennelle dans l'église (*ad procedendum*) [1].

C'est de là qu'entraient en procession dans l'église, à la suite du clergé, les fidèles chargés d'offrandes solennelles et précieuses pour le maître-autel; il n'était point rare de voir dans la cathédrale pontificale, comme à la confession de Saint-Pierre au Vatican, des processions pompeuses d'ambassadeurs étrangers portant au nom des princes, nobles et évêques de pays même lointains des ex-voto d'or ou d'argent, destinés à briller sur l'autel ou dans son voisinage.

V. — Ex-voto et vœux.

523. Dans toutes les basiliques de Rome, les alentours de l'autel et notamment la *pergula*, quand elle existait, étaient remplis des dons votifs offerts à la



Fig. 219. **Justinien Ier et ses offrandes votives.** Mosaïque de Ravenne.

maison de Dieu par la piété des fidèles. C'étaient souvent des souvenirs de vœux faits dans des besoins publics ou privés.

Deux grandes mosaïques du VIe siècle, à Ravenne, nous montrent de la manière la plus claire comment les hauts personnages faisaient ainsi aux basiliques des offrandes d'une grande valeur. Nous en reproduisons une (fig. 219) qui se trouve à l'église de Saint-Vital sur un mur voisin de l'abside et qui représente Justinien Ier accompagné de deux courtisans et de plusieurs gardes d'honneur. Il est vêtu d'une riche chlamyde, a la tête ornée d'une couronne et du nimbe rond [2] et porte dans ses mains une patène d'or, extérieurement décorée de gemmes. Près de l'empereur se tient l'archevêque de Ravenne Maximien,

[1] Grégoire parle (*Registr.*, l. III, n. 54 [56]) de la réception des laïques, *filii ecclesiae*, à Ravenne.

[2] En signe de sa dignité terrestre.

avec la croix portative, suivi de deux diacres dont l'un tient l'évangile et l'autre l'encensoir[1]. L'autre mosaïque, qui se trouve sur le mur en vis-à-vis, n'est pas d'une moindre importance historique et archéologique : on y voit Théodora, femme de Justinien, portant son présent votif : un grand calice ou *scyphus*, tout orné de pierres précieuses. Elle se dispose à passer du porche en avant de la porte de l'église, dont on voit le canthare avec son jet d'eau, dans la basilique ; un clerc soulève la tenture de l'entrée[2].

Il vaut la peine de jeter un coup d'œil sur quelques-uns des anciens objets votifs trouvés à Rome et en partie conservés : leurs inscriptions nous font entrer dans un exercice du culte fort cher à la piété chrétienne de cette époque.

En 1632, on trouva dans le jardin des Saints-Martin et Silvestre l'espèce de petite corbeille d'argent déjà signalée ci-dessus (part. I, p. 425, n. 3), que son inscription nous apprend être un ex-voto offert au sanctuaire du saint pape Silvestre : " A S. Silvestre, en acquit du vœu de sa servante "[3]. L'objet d'un beau travail ajouré était une *gabata* destinée à l'éclairage; il doit remonter au V[e] siècle. A la même époque appartient une coupe trouvée à Rome avec l'inscription : " J'ai demandé et j'ai reçu ; j'ai acquitté mon vœu "[4]. Nous reproduisons (fig. 220) ce qui reste d'un ex-voto, donné à un sanctuaire de Rome ou des environs par un certain évêque Héraclide, peut-être dans un pèlerinage à Rome. L'objet, du IV[e] siècle environ, est une plaque de bronze pendue à une chaîne, et sur laquelle on lit en caractères d'argent : " Héraclide, évêque, serviteur de Dieu, a fait (ce présent) "[5].

On possède aussi la plaque de bronze, à inscription métrique, qui accompagnait un riche ex-voto d'or et de pierres précieuses, apporté vers le même temps à Rome, de la lointaine Pannonie, de la cité des Carnuntes (Petronella). Les deux distiques de l'inscription disent que les Carnuntes offrent ce don aux " sublimes tables d'autel " et que plus que l'or et les gemmes vaut le nom du vénérable donateur Mandronius : c'était sans doute l'évêque de cette lointaine population. A en juger par la forme du fragment subsistant, l'objet suspendu à la plaque devait être une gabata ou un lustre[6]. — On peut à cet ex-voto provenant de la Hongrie actuelle en rattacher un autre trouvé en Transylvanie. C'est aussi une plaque de métal, dont de Rossi a donné la description, à laquelle pendait, au moyen d'un monogramme ajouré du Christ, un objet qui devait être

[1] Pour le pallium de l'archevêque Maximien, qui est nommément désigné, voir fig. 153 et la n. 1 de la p. 67 de ce volume. Pour l'explication des autres parties du vêtement clérical : *tunica*, *dalmatica* (des diacres), *planeta*, et pour le vêtement des officiers de cour, cf. mes *Anal. rom.*, t. I, diss. 12, § 4-10. Sur le bouclier du garde à gauche il y a un monogramme du Christ ☧ qui n'apparaît pas très distinctement sur notre figure.

[2] Garrucci, pl. 264. Dahn, *Urgeschichte*, t. I, p. 178, 326 donne de bonnes reproductions à grande échelle de ces deux scènes. Cf. Diehl, *Justinien*, p. 17, pl. I et p. 64, pl. II.

[3] ⳨ SANCTO SILVESTRIO ANCILLA SVA VOTVM SOLVIT.

[4] + PETIBI ET ACCIPI VOTVM SOLVI. (De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1872, p. 38, d'après Mai, *Script. veter. biblioth.*, t. V, p. 198, 1.)

[5] Sur cette plaque qui appartient au comte Basilewski, cf. de Rossi, *ibid.*, 1871, p. 65 et sv., pl. V, fig. 1 ; A. Darcel et A. Basilewsky, *Collect. Basilewsky. Cat. raisonné* (Paris, 1874), p. 9, n° 38.

[6] Reproduction réduite de la plaque, qui se trouve au Musée du Latran, dans *Triplice omaggio*, etc., pl. I, fig. 10. De Rossi (*Bull. arch. christ.*, 1877, p. 12 et s.) a rétabli ainsi l'inscription : *(Quo)d gens Carnuntum m(ensis) sublimibus offert*, | *(N)on auro aut gemmis sit ca(rum), at titulo.* | *(Nam) quod Mandroni venerando nomine fulget* | *Maius ydaspeo munere suspicitur.*

une lampe. Cette plaque porte cette simple inscription : " Moi, Zenovius, j'ai fait ce présent en vertu d'un vœu " (fig. 221)[1].



Fig. 220. **Fragment de l'ex-voto d'Héraclide.**

524. Le sol de Rome nous a livré plus d'une inscription votive sur marbre. Elles ne sont pas toujours aussi détaillées que celle du VIe siècle que l'on peut toujours lire dans la basilique de Saint-Pierre ès-liens et dans laquelle le donateur, le prêtre Sévère *a vinculis Sancti Petri*, nous apprend que l'encadrement de l'objet inconnu offert par lui est en bois de cèdre[2]. Ces textes ne permettent pas toujours de déterminer la nature de l'offrande. Souvent les donateurs se sont contentés de contribuer par une somme d'argent aux frais de construction ou d'embellissement du bâtiment.

Dans l'église actuellement disparue de Sainte-Bonose au Transtévère on exhuma vers 1869 une inscription sur marbre qui parle d'une donation faite par un certain Deusdedit à un " lieu saint " indéterminé. Est-ce la maison de Sainte-Bonose transformée en oratoire? Du moins la demeure de la pieuse Romaine semble avoir été là. L'inscription, du Ve ou VIe siècle, apporterait un témoignage considérable à l'appui des traditions qui se rattachent à l'église de Sainte-Bonose, si elle provenait bien du point où elle a été trouvée. Mais cela n'est pas sûr. Beaucoup d'inscriptions et d'innombrables marbres ont subi à Rome de longues pérégrinations avant d'arriver au point où on les trouve aujourd'hui. Une particularité de cette plaque votive est la palme de victoire et de bonheur, placée à côté du mot *feliciter*, qui se rapporte ici à l'heureuse exécution du vœu ou à l'obtention de la grâce souhaitée[3].



Fig. 221. **Ex-voto de Zenovius.**

[1] De Rossi, *ibid.*, 1871, p. 66, pl. VI, fig. 1; 1891, p. 143, pl. IX, fig. 1 (à laquelle est empruntée notre fig.) : EGO ZENOVIVS VOTVM POSVI.

[2] *Anal. rom.*, t. I, p. 152 et pl. II, fig. 3 : VRBICLVS CEDRINVS EST.

[3] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1870, p. 33

Parmi les ex-voto papaux, rappelons le don de Pélage II à Saint-Pierre, qui consistait en un lustre de métal précieux ou en une autre décoration pour l'autel de l'apôtre et dont l'inscription métrique a été transcrite sur place au IX[e] siècle. On peut conclure du texte de cette inscription qu'il s'agissait d'une offrande solennelle faite par le pape " avec le peuple fidèle " pour le bonheur de l'empereur Maurice et de son fils, en particulier pour obtenir des temps heureux, à l'abri des troubles de la guerre. On se reporte aux orages de la guerre des Lombards, en entendant retentir dans ces vers une prière à saint Pierre, sollicité de dompter dans tout l'univers les ennemis par sa puissance[1]. Parmi les présents princiers nous avons déjà cité la couronne ornée de pierres précieuses envoyée par Clovis, le roi converti des Francs, à Saint-Pierre[2], les riches présents faits à la même église par Théodoric[3] et Justinien le Grand[4], et la croix d'or actuellement encore conservée dans la basilique vaticane (fig. 127)[5]. A la collection analogue d'objets précieux du Latran appartenait entre autres le trésor des *cymelia episcopii*, mentionnés sous le pape Séverin[6].

Nous possédons le texte d'un ex-voto impérial du V[e] siècle à Saint-Pierre ès-liens : Théodose le jeune, Eudocie avec son mari et Eudoxie y témoignent qu'ils accomplissent leur vœu[7]. On connaît aussi le texte d'un ex-voto mis en 425 dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem par Placidie, son fils Valentinien III et sa fille Honoria[8]. Mais la plus importante inscription de ce genre appartient à un bas-relief en marbre palombino, du IV[e] siècle environ. Le bas-relief représente une figure féminine avec un livre ouvert, entre deux saints ou deux apôtres ; c'est peut-être la sainte inconnue à laquelle était faite l'offrande, sainte romaine sans doute, puisque c'est à Rome que le marbre a été trouvé. L'inscription dit simplement : " Ligurius accomplit son vœu ", VOTVM SOLVIT[9].

525. La formule VOTVM SOLVIT est tellement habituelle et constante qu'on la retrouve sur les trois inscriptions en prose d'ex-voto de la basilique vaticane, que nous ont conservées des transcriptions dans les anciens itinéraires de pèlerins[10].

Les vœux étaient déjà en usage, comme on sait, chez les païens et la même formule VOTVM SOLVIT se rencontre sur beaucoup d'inscriptions païennes. Sous une image de Diane au chien, qui se conserve à Vienne[11], on lit par exemple : MAXIMIANVS VOTVM SOLVIT[12]. On possède aussi les

et pl. III, fig. 3. L'inscription incorrecte dit : EGO DEVSDEDET AMATOR LOCI SANTI BOTVM FECIT FELICITER.

[1] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 145 ; Duchesne, *Liber pont.*, t. I, p. 310 : *Ut romana manu coelesti sceptra regantur | Sit quorum imperio libera vera fides... Hostibus ut domitis Petri virtute per orbem | Gentibus et populis pax sit et ista fides.*

[2] Cf. part. II, p. 36.

[3] Cf. part. II, p. 36.

[4] Cf. part. II, p. 35.

[5] Cf. part. II, p. 427.

[6] *Liber. pont.*, t. I, p. 328, § 122.

[7] De Rossi, *Bull. arch. christ.*, 1872, p. 37 : *Theodosius pater, Eudocia cum coniuge votum | Cumque suo supplex Eudoxia nomine solvit.*

[8] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. I, p. 435, n. 107. *Reges terrae et omnes populi, principes et omnes iudices terrae laudent nomen domini. Sanctae ecclesiae Hierusalem Valentinianus, Placidia et Honoria Augusti votum solverunt.*

[9] De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1872, p. 36 et suiv., pl. I : LYGYRIVS VOTVM SOLVIT.

[10] *Ibid.*, p. 37.

[11] Dans le cabinet impérial des médailles et antiques.

[12] De Rossi, *ibid.*

formules complètes de vœux païens : Si tu protèges le peuple des Quirites, dit-on par exemple au dieu, si tu accordes la félicité à la maison d'Auguste, nous te vouons tel ou tel objet[1].

Nous apprenons par Théodoret que, dès son époque, les sanctuaires chrétiens recevaient, entre autres ex-voto, la représentation de membres humains guéris[2]. C'est encore un usage du culte païen, qui en abusait même. Entre les années 1876 et 1889, époque féconde des dernières entreprises de constructions, on a découvert rien qu'à Rome ou dans ses alentours cinq grandes collections différentes de figures votives païennes. Elles ont été trouvées près de temples que la superstition honorait d'un culte particulier, dans les substructions dites *favissae*, qui servaient de débarras pour les objets de ce genre quand les murs du temple en étaient encombrés[3]. A côté de figurines de terre cuite, représentant les divinités honorées dans ces lieux, on comptait par centaines les reproductions de parties du corps humain, qui offraient souvent un intérêt médical, tout en laissant à désirer au point de vue de la décence publique.

En 1876, on ouvrit une *favissa* de ce genre à l'emplacement de l'ancien temple d'Hercule au cimetière actuel du Campus Veranus[4]; en 1885 on ouvrit la seconde sous l'ancien temple de Diane au lac de Nemi, dans le fameux Artemisium nemorense[5]. La troisième collection d'ex-voto païens fut recueillie, au cours des travaux du Tibre, en 1886, sur les deux rives de l'île Tibérine et provenait du temple d'Esculape dans cette île, où l'on venait chercher la guérison dans des songes. Au lieu d'être déposés dans une *favissa*, ces objets avaient été jetés dans le fleuve le long des deux rives de l'île[6].

En 1887, une autre collection d'ex-voto remarquables fut livrée par l'ancien temple de Minerva Medica : ce n'est pas le majestueux bâtiment des jardins liciniens auquel on donne à tort ce nom, mais le petit temple, depuis longtemps disparu, de la déesse que les Grecs nommaient Athéné Hygieina, au croisement de la Via Merulana et de la voie jadis appelée de Minerva Medica. Chez les Romains, on avait surtout recours à ce temple quand on désirait voir pousser sa chevelure. Et c'est aussi à ce point de vue que dans les inscriptions des ex-voto conservés s'exprime la reconnaissance pour la puissance de la déesse. En 1889 enfin, commencèrent près du temple de Junon à Véies les découvertes de petits ex-voto : déjà sous Alexandre VII on avait pratiqué au même lieu des fouilles fort heureuses. Les plus récentes recherches ont établi que le temple lui-même, dont l'emplacement a été discuté, s'élevait sur la citadelle de l'ancien Véies.

Il est surprenant de rencontrer sur des lampes païennes de bronze ou de métal des inscriptions votives qui nous apprennent qu'elles doivent brûler devant la statue ou *l'aedicula* d'un dieu en reconnaissance de dons reçus, tout

[1] Vœux dans les inscriptions des Arvales, *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n. 2025.

[2] Il nomme (*Sermo 8 de martyr.*) des yeux, des pieds, des mains d'or et d'argent.

[3] Sur les *favissae* et leur contenu, cf. ce que dit Lanciani, témoin de ces fouilles, *Pagan and Christian Rome*, p. 58 et suiv.

[4] Au point où s'élève le Pincietto, au-dessus du cimetière de Cyriaque. Cf. l'inscription d'une *ara* au *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n. 1503.

[5] Au point dit Le Mole, où les fouilles ont continué jusqu'à ces derniers temps avec succès.

[6] On avait donné dans l'antiquité à cette île dédiée à Esculape une ceinture en forme de vaisseau, dont il reste à l'arrière des morceaux reconnaissables avec une tête de taureau et un serpent. Cf. Besnier, *l'île Tibérine*, p. 83; et sur les ex-voto et les *favissae*, p. 229 et 236.

comme on est habitué à voir brûler des lumières devant les images ou les sanctuaires chrétiens. Le culte païen faisait aussi brûler les lumières en l'honneur des dieux sur la voie publique. Au temps du paganisme, quand on parcourait le soir les rues de Rome, on distinguait à tous les carrefours, aux lampes qui y brûlaient, les *aediculae* consacrées aux dieux protecteurs des chemins publics, les *lares compitales*. Depuis Auguste, qui en prit soin dans les embellissements apportés par lui à la ville, on les décorait de fleurs deux fois par an; et c'est encore là un parallélisme avec la coutume chrétienne de décorer de fleurs à certaines occasions les chapelles ou images des saints qui se trouvent sur les rues ou les places publiques.

526. Après ce que nous avons déjà dit ailleurs, il est superflu de remarquer que de semblables coïncidences n'autorisent aucunement à porter un jugement défavorable sur les usages chrétiens ; que, bien au contraire, il faut reconnaître dans la coutume tant païenne que chrétienne le besoin légitime et la tendance naturelle de l'esprit humain à honorer le sublime et l'invisible par des symboles empruntés au monde visible.

Ces échos purement extérieurs des coutumes de la vieille Rome païenne ne font que mieux ressortir l'universalité de la Rome chrétienne et mettent en pleine lumière, à côté du caractère divin de la nouvelle religion, son côté véritablement humain.

Le profond abîme qui séparait les deux cultes était sensible à tout le monde; et les actes solennels de l'Église, dont nous allons à présent nous occuper, manifestaient de la manière la plus tranchante à ceux qui y prenaient part toute la hauteur et la profondeur de la nouvelle croyance vis-à-vis de la folie à laquelle jusqu'alors le monde avait rendu hommage. Nous voulons parler des actes qui introduisaient les convertis du paganisme dans la famille des fidèles, dans le sanctuaire de la communauté chrétienne. Il ne saurait exister de contraste moral plus grand que celui qui sépare les cérémonies, que nous avons déjà eu l'occasion de décrire, de l'initiation à la forme la plus répandue du culte païen, c'est-à-dire au culte de Mithra (part. II, p. 203), des cérémonies de la réception des non-baptisés dans le sein de l'Église. L'aperçu que nous avons donné de quelques côtés de la liturgie et de la vie religieuse à Rome ne saurait se conclure plus dignement que par l'étude des préparatifs du baptême et de l'acte solennel lui-même. C'est là, pour ainsi dire, que se caractérise, comme en un creuset spirituel, la sortie du monde antique, à laquelle est consacré le présent volume. C'est le passage d'un monde mourant à un monde naissant, de la mort à la vie, le *transitus maris rubri*, pour employer une expression de l'antique liturgie, le passage de la servitude d'Égypte de jadis à la liberté des enfants de Dieu, non point par un baptême de sang qui souille, mais par la renaissance qui vient de l'esprit.

VI. — Réception des néophytes dans l'Église (*initiatio christiana*). Préparation au baptême.

527. La condition primitive du catéchuménat s'était considérablement modifiée au VIe siècle. Le fait que c'était beaucoup moins qu'autrefois des adultes et beaucoup plus des enfants qui entraient par le baptême dans l'Église,

devait nécessairement amener une transformation de l'ancienne discipline relativement à la préparation au baptême. Néanmoins les pratiques qui s'y rapportaient continuaient de porter le sceau de la plus vénérable antiquité. C'étaient des actes complexes et d'un sens profond.

On les connaît surtout par le septième *ordo* romain, désigné sous le nom de règle des scrutins de l'église romaine, et qui contient aussi des renseignements sur la solennité du baptême pascal. Cet *ordo* remonte au VIe siècle pour ses parties essentielles[1].

Nous possédons en outre dans le sacramentaire gélasien un recueil, fait au Ve siècle, de prescriptions et de prières qui se rapportent à cette époque plus ancienne; mais il est vraisemblable que dans le siècle suivant on n'avait pas encore modifié sensiblement les textes. Dans le sacramentaire dit grégorien, au contraire, les rites de la préparation au baptême et du baptême lui-même sont déjà fortement remaniés et surtout fort abrégés, comme on le fit de plus en plus par la suite. Il sera donc fort légitime dans les considérations qui suivent de nous en tenir à cet *ordo scrutinii* et au sacramentaire gélasien : il n'y a guère de points où l'on puisse douter s'ils appartiennent bien au VIe siècle ou s'ils ne représentent pas plutôt l'usage ecclésiastique de la période immédiatement suivante du moyen âge[2].

Le premier scrutin ou la première assemblée des catéchumènes avait lieu le mercredi de la troisième semaine de carême. Il était suivi, à intervalles déterminés, de cinq autres scrutins jusqu'à la fête de Pâques, date du baptême commun; le dernier scrutin avait lieu le samedi saint, c'est-à-dire le jour de la vigile. On nommait ces assemblées scrutins, à cause des examens auxquels étaient soumis les candidats adultes. Les autres fidèles pouvaient à l'occasion exprimer leur avis sur la réception des catéchumènes. Les candidats ou leurs parrains devaient assister aux instructions et rendre compte de leur foi.

Tous les scrutins servaient à des instructions faites par le clergé aux catéchumènes adultes sur les dogmes chrétiens. Nous avons un excellent modèle des instructions faites à cette occasion dans les célèbres catéchèses de S. Cyrille de Jérusalem et dans les allocutions de S. Augustin *ad competentes*. *Competentes* ou *electi* étaient le nom donné aux aspirants au baptême, dès qu'ils avaient été admis dans le cercle des catéchumènes par un acte solennel de l'Église.

Au VIe siècle, à Rome, cet acte solennel avait lieu au premier scrutin.

L'assemblée était annoncée au peuple deux jours d'avance, à la station du lundi après le troisième dimanche de carême. La formule d'usage invite à assister " au mystère céleste, par lequel est vaincu le malin ennemi et l'esprit du monde et est ouverte la porte du royaume des cieux "[3].

Dans l'assemblée, qui se tenait dans une basilique, un acolythe prenait les noms de ceux qui se disposaient au baptême et de ceux qui remplissaient auprès d'eux les fonctions de parrains (*patrini*). Il rangeait ensuite les aspirants au baptême, les hommes à droite, les femmes à gauche, en relisant leurs noms.

---

[1] Il a été imprimé par Mabillon, *Mus. ital.*, t. I, p. 77 et suiv., et d'après lui par Migne, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 993 et s. Le meilleur commentaire est celui de Probst, qui a le mieux précisé aussi l'époque de la rédaction, *Die Sacramentarien*, p. 401 et ss.

[2] Sur la haute valeur et l'âge des parties du sacramentaire gélasien relatives au baptême, cf. Probst, *ibid.*, p. 218. Cf. Duchesne, *Orig. du culte*, 2e éd., p. 281 et suiv. : *l'initiation chrétienne.*

[3] *Sacr. gelas.*, l. I, § 29; *ordo VII rom.*, § 1.

Le prêtre s'avançait et leur soufflait à tous à tour de rôle au visage, comme avait fait le Christ aux apôtres, pour symboliser l'Esprit-Saint, puis il leur faisait avec le pouce un signe de croix sur le front. Ensuite il étendait les mains sur leurs têtes et prononçait une oraison, que le sacramentaire gélasien intitule *ad catechumenum faciendum.*

Venait ensuite, dans la même assemblée, la cérémonie symbolique du sel, propre au rituel romain. Le prêtre consacrait le sel par l'exorcisme, en mettait à chacun quelques grains sur la bouche, en prononçant une prière, qui indiquait que le sel est le signe de la vraie sagesse céleste.

Au VI[e] siècle, Jean Diacre explique à un certain Senarius, qui le lui avait demandé, les rites romains de la préparation au baptême et il dit au sujet de l'insufflation et du sel : " L'insufflation a lieu pour signifier au malin esprit son expulsion par le bon et pour préparer l'entrée au Christ, notre Dieu. Le non-baptisé est la demeure de Satan; il doit devenir celle du Sauveur. On ne juge pas le malin ennemi digne d'autre chose que de ce simple souffle qui doit le soumettre; l'antique révolté contre Dieu ne mérite que ce traitement méprisant... Le sel, poursuit-il, dans l'ordre naturel des choses, sert à assaisonner et à conserver la viande. Nous assaisonnons l'esprit du catéchumène du sel consacré de la sagesse et de l'enseignement de la parole de Dieu, afin qu'il prenne force et santé contre la corruption des sentiments terrestres "[1].

Après une bénédiction du prêtre, les nouveaux *electi* devaient se retirer dans l'espace qui leur était assigné à l'entrée de l'église.

On commençait les cérémonies de la messe, d'après le formulaire de la messe des scrutins que nous connaissons encore et qui contient des prières spéciales pour les fidèles qui vont être rattachés à l'Église.

Après la collecte et avant les leçons, le diacre criait : " Les catéchumènes peuvent s'approcher ". Ils venaient et, après une nouvelle lecture de leurs noms, étaient rangés à droite et à gauche du prêtre assis sur un siège élevé. C'était le préambule des exorcismes, qui commençaient par ce cri du diacre : " Priez, élus, à genoux "! Ils priaient à genoux en silence. Puis retentissait de nouveau ce cri : " Levez-vous, achevez la prière en commun et dites *amen* "! Ce *flectamus genua* et ce *levate* retentissent parfois encore aujourd'hui dans la liturgie catholique comme un souvenir sacré d'usages des temps primitifs.

Les baptisands étaient ensuite, sur le commandement du diacre, marqués au front de la croix par leurs parrains et marraines, puis soumis à tour de rôle aux exorcismes sacrés par trois acolythes (anciennement par des exorcistes). Chacun d'eux les signait de la croix, puis leur imposait la main, en prononçant les formules de conjuration, dans lesquelles, au nom du vrai Dieu vivant, l'on commande à Satan, que l'on suppose régner dans l'âme souillée du péché originel, " de n'avoir plus rien de commun avec les serviteurs de Dieu, qui sont résolus à tourner le dos à son empire ", et d'en abandonner la possession au Sauveur qui a racheté le monde. " Le Dieu des anges et des archanges, le Dieu des prophètes et des martyrs " est supplié d'amener les catéchumènes jusqu'à la grâce du baptême. Pierre, qui dans la tempête va rejoindre le Christ en marchant sur les ondes; Susanne, échappée aux mains des calomniateurs, sont les modèles que ces oraisons magnifiques, saintes et fortes de l'antique Église proposent à l'esprit des néophytes pour les encourager. Après une autre prière

[1] *Ep. ad Senarium*, § 3 (Migne, *P. L.*, t. LIX, col. 402).

faite en silence et à genoux, annoncée et terminée par les mêmes paroles du diacre, après un nouveau signe de croix et une nouvelle bénédiction du prêtre, ont lieu les leçons de la messe. Puis le diacre crie : " que les catéchumènes sortent ", et il répète deux fois cette injonction presque dans les mêmes termes [1].

En exécution de cet ordre sévère, la troupe des catéchumènes se retire dans l'espace indiqué ci-dessus à l'entrée de l'église, c'est-à-dire dans le narthex, et la messe continue. Les catéchumènes sont encore exclus de toute participation immédiate aux mystères de l'autel ; leurs alliés ou parrains présentent pour eux les oblations usuelles, le pain et le vin, qui sont déposés sur l'autel principal ou sur les autels auxiliaires. Au *Memento*, avant la consécration, on lit les noms des parrains et marraines, en priant Dieu de se souvenir d'eux ; au *Hanc igitur* on lit les noms des catéchumènes, qu'on accompagne d'une prière spéciale à leur état.

A la fin de la messe, les assistants communient, à l'exception des candidats au baptême, qui jusqu'ici n'ont pas été formellement initiés à la connaissance des mystères. Mais cette mention de la communion " de tous les fidèles " que nous trouvons dans le septième ordo est une trace de haute antiquité : au VII[e] siècle ces communions tout à fait générales n'avaient plus lieu comme jadis [2].

528. Les second, quatrième, cinquième et sixième scrutins avaient lieu de la même manière. Mais le troisième avait un caractère particulier.

C'est dans cette réunion qu'avait lieu la tradition du symbole, de l'Évangile et du Pater noster. On nommait cette cérémonie : " l'introduction à la loi " ou " l'ouverture des oreilles " (*aperitio aurium*).

Après le renouvellement des exorcismes ci-dessus décrits et le commencement de la messe, les catéchumènes restaient dans la basilique. On lisait un passage du prophète Isaïe et un autre de S. Paul, qui avaient trait à la cérémonie. Puis quatre diacres, chacun avec un évangile, s'avançaient devant l'autel. Deux candélabres, le thuribulum et l'encensoir étaient portés devant eux, comme on fait aujourd'hui quand on chante l'évangile. Ils déposaient les évangiles sur les quatre coins de la table d'autel. Le prêtre empruntait au livre liturgique une allocution aux néophytes, leur annonçant que l'Évangile leur était ouvert et expliquant le sens de ce nom sacré d'évangile ou bonne nouvelle.

Puis le premier diacre lisait le commencement de l'évangile de S. Matthieu ; après quoi le prêtre expliquait que cet évangéliste était désigné par le symbole de l'homme, " parce que, au commencement de son évangile, il décrit en détail l'origine humaine du Christ ".

On agissait de même pour les trois autres évangiles ; après que l'un des diacres en avait lu le commencement, le prêtre expliquait le symbole qui lui était appliqué : le lion de S. Marc signifie qu'au début de son évangile il parle de la voix qui prêche dans le désert ; le bœuf du sacrifice est attribué à S. Luc, parce qu'il traite au commencement du sacrifice de Zacharie ; l'aigle à S. Jean

---

[1] *Catechumeni recedant. Si quis catechumenus est recedat. Omnes catechumeni exeant foras.* (*Ordo* VII, § 3).

[2] *Post finita vero missarum solemnia communicent omnes, praeter ipsos infantes.* (*Ibid.*) Cf. Probst, *Die Sacramentarien*, p. 411. *Infantes* était un terme général pour désigner les baptisands, même adultes.

parce qu'au début de son évangile, il s'élève au plus haut des mystères, à l'annonce de l'enfantement du Verbe divin.

Les quatre symboles des évangélistes étaient alors un objet très goûté et très répandu tant chez les écrivains ecclésiastiques que dans les représentations de l'art chrétien.

La véritable raison du choix de ces symboles est donnée dans un passage des allocutions du prêtre, où il dit que déjà dans la prophétie d'Ezéchiel[1], les évangélistes sont désignés par les formes de l'homme, du lion, du bœuf et de l'aigle, qui apparaissent près des roues des chérubins[2].

Cette explication des évangiles, qui sans doute était encore plus développée, était suivie de la première lecture du symbole aux néophytes.

Le prêtre, dans une allocution préparatoire, exaltait la valeur du symbole qu'ils recevaient; symbole inspiré de Dieu, enseigné par les apôtres, bref en paroles, mais abondant en mystères. La " tradition " du symbole avait lieu séparément aux Grecs et aux Latins présents à la cérémonie; car, dans la Rome byzantine de l'époque, les néophytes se divisaient régulièrement en groupes d'après leur origine grecque ou latine. Un acolythe prenait d'abord dans ses bras un enfant grec et le prêtre posait au porteur et au groupe qu'il représentait cette question : " Dans quelle langue confessent-ils N.-S. J.-C. "? L'acolythe répondait : " En grec ", et le prêtre disait : " Annonce la foi qu'ils doivent professer". L'acolythe récitait à haute voix le symbole en grec, en tenant la main sur la tête de l'enfant qu'il portait. Le sacramentaire gélasien reproduit en effet à cette place le symbole en caractères latins, mais en langue grecque : *Pisteuo is hena theon patera*, etc. L'acolythe et le prêtre répétaient la même cérémonie avec une jeune fille grecque.

Un second acolythe agissait de même pour les Latins avec un garçon, puis avec une fille, récitant sur eux le symbole latin après la question : " En quelle langue confessent-ils N.-S. J.-C. "?

Au commencement, l'on employait constamment à cet effet la formule du symbole dit des Apôtres. Cependant nos textes, tant le sacramentaire gélasien que l'ordo, donnent déjà dans les deux langues le symbole nicéno-constantinopolitain. Comme ce symbole n'était plus en usage sous Léon III (795-816), il semble que son emploi au baptême n'ait été que transitoire. Peut-être fut-il introduit par les papes par égard pour Constantinople au temps de la restauration byzantine à Rome dans le VI[e] siècle[3].

Une allocution finale du prêtre résumait le symbole en d'autres termes et recommandait aux candidats au baptême d'apprendre avec soin et exactitude la formule, afin de résister, comme des soldats du Christ, les armes à la main, aux embûches du malin ennemi.

Puis avait lieu une troisième et courte cérémonie, la " tradition " du Pater noster. Le prêtre commençait aussi par expliquer en termes généraux toute la haute valeur de cette prière que nous a enseignée " le Verbe de Dieu et la Sagesse de Dieu, le Seigneur Christ ". Le Pater était ensuite récité tout haut

---

[1] *Ez.*, c. 10, v. 14.

[2] *Sacram. Gelas*, l. I, § 34 : *expositio evangeliorum in aurium aperitionem ad electos.*

[3] Qu'on remarque que le sacramentaire gélasien lui-même désigne le symbole comme *a Domino inspiratum, apostolis institutum*, ce qui suppose l'emploi du symbole des apôtres. Jean Diacre dit, *op. cit.*, § 4 : *symboli ab apostolis traditi iam meretur* (*catechumenus*) *verba suscipere.*

phrase à phrase; et chaque demande donnait matière à une courte explication.

Après une exhortation finale à profiter du mystère de la foi catholique qui leur était désormais transmis (avec les Évangiles, le Credo et le Pater), les *electi* se retiraient. Ils attendaient dans le narthex que le saint sacrifice, où l'on offrait encore les oblations pour eux, eût pris fin par la communion de tous les fidèles.

529. Les scrutins suivants étaient accompagnés d'un enseignement toujours plus explicite sur les vérités du salut. Les sources ne parlent point de ces instructions, mais on doit les supposer comme quelque chose de tout à fait naturel. Elles devaient avoir trait notamment à la Sainte Eucharistie dont la réception était liée à celle du baptême. Le baptême et la communion formaient le centre de l'initiation chrétienne; aussi sur le sarcophage du préfet de la ville Junius Bassus, mort néophyte (NEOFITVS IIT AD DEVM) avons-nous vu (part. I, p. 445 et fig. 134), à côté du sacrement de baptême, le mystère de l'Eucharistie figuré par des actes symboliques exécutés par des agneaux. Les cérémonies, que nous venons de décrire, de la tradition de l'Évangile dans le troisième scrutin jettent un jour tout particulier sur la scène de la tradition de la loi à un agneau. Les scrutins se renouvellent donc pour un enseignement plus développé, et il fallait qu'ils fussent au nombre de sept, afin, dit l'ordo, d'exprimer les sept dons du Saint-Esprit que l'on devait recevoir au baptême

La veille de Pâques, a lieu pour les néophytes le dernier exorcisme, qui n'est pas fait comme les précédents par les acolythes, mais par un prêtre. La cérémonie est rendue plus solennelle encore par l'*Epheta*. Les néophytes étant disposés à l'ordinaire par sexes à droite et à gauche, le prêtre les signe de la croix, leur impose les mains et conjure le malin ennemi de quitter une fois pour toutes les "élus" du baptême, parce que le Christ veut prendre possession d'eux. Il touche du doigt humecté de salive leur lèvre supérieure et leurs yeux, comme le Seigneur a fait à l'aveugle-né, et il dit : "Epheta, c'est-à-dire ouvrez-vous au doux parfum. Et toi, démon, va-t'en, car le jugement de Dieu est proche"!

Telle était la gravité et l'insistance que l'Église dans ses cérémonies mettait à combattre cette sinistre puissance, maîtresse de la société païenne, que le Christ avait nommée le "Prince de ce monde" [1], et dont S. Jean disait que c'est "le grand dragon, qui a conduit à l'erreur le monde entier" [2].

Dans le sacramentaire gélasien, l'*epheta* est suivie d'une autre cérémonie symbolique. Les baptisands sont oints de l'huile consacrée sur la poitrine et sur le dos. On imite ainsi les athlètes qui avant les luttes se faisaient des onctions d'huile. Les néophytes devaient ensuite marcher pieds nus; et c'était là vraisemblablement aussi une imitation de ce que faisaient les athlètes à leur entrée dans l'amphithéâtre (*pompa*); ces actions symbolisaient que les baptisés, comme dit Jean Diacre, ne se laisseraient pas arrêter dans le chemin de la vie publique par les contradictions et les difficultés [3].

---

[1] S. Jean, c. XII, v. 31 : *princeps huius mundi*.

[2] *Apoc.*, c. XII, v. 9.

[3] Le rite de la marche à pieds nus manque dans l'ordo VII et dans le sacramentaire gélasien, mais est expressément spécifié dans Jean Diacre, § 6, et S. Augustin y fait une allusion assez claire dans un passage que nous citons à la page suivante.

Le combat spirituel auquel ils se préparent, trouve son expression dans ces trois questions suivantes posées à chaque néophyte : Renonces-tu à Satan? et à toutes ses œuvres? et à toute sa pompe? Chacun répond à chaque question : " J'y renonce ".

Puis il doit réciter le symbole. Il l'a reçu précédemment pour l'apprendre et l'étudier, et maintenant il le confesse en le disant lui-même ou par la bouche d'autres qui parlent pour lui, ce qui a lieu pour les enfants en bas âge. Une fois cette récitation terminée, tous, sur l'indication du diacre, tombent à genoux et prient en silence pour être ensuite invités par le diacre à dire amen en commun.

530. Ainsi s'accomplissait la préparation solennelle et mystérieuse, par laquelle l'église romaine amenait ses nouveaux membres au but sublime de la régénération dans l'eau du baptême.

Le Père de l'Église S. Augustin rappelle déjà, dans des homélies pleines de chaleur et de force, aux néophytes de l'Afrique chrétienne, où l'on se conformait avec respect aux usages romains, la signification de bien des détails des cérémonies exposées ci-dessus, et le lecteur contemporain comprend sans peine à ses allusions que déjà ces saintes cérémonies s'accomplissaient essentiellement avec le même rite que plus tard[1].

Il rappelle aux catéchumènes les rites mystérieux des exorcismes, des prières et chants sacrés, des insufflations, du cilice, des inclinations, de la marche à pieds nus et des autres exercices auxquels ils se sont soumis; il parle de " l'impression de crainte salutaire, qui s'y attache et qui élève le cœur "; il dit à ceux qui aspirent au baptême, qu'ils trouvent là une nourriture spirituelle, dont la mère Église nourrit ses enfants en les portant dans son sein, pour les consacrer au jour de fête. Elle est, l'Église, la sainte femme de l'Apocalypse, dont le dragon guette le fruit pour l'engloutir. " Armez-vous, s'écrie-t-il, du symbole de la foi, qui vous a été solennellement transmis et par lequel votre mère virginale, l'Église, se défend toujours triomphalement; gravez-en les paroles dans votre cœur, dont nous avons chassé le malin ennemi par les conjurations; songez que vous avez dit : Je renonce à sa pompe, et que cette parole a été recueillie, non par des hommes, mais par Dieu et par ses anges, et qu'elle a été pour ainsi dire inscrite dans les livres du ciel ".

VII. — La "grande nuit" au Latran.

531. Le baptême solennel dans la nuit de Pâques, que l'on appelait la "grande nuit", concordait admirablement avec le mystère fondamental de la religion que l'on commémorait dans cette fête[2].

Au même jour de fête où l'Église entonnait l'alléluia de joie en l'honneur de la résurrection du Rédempteur, où elle se réjouissait des promesses qui lui étaient faites, elle voulait aussi faire participer à la renaissance de l'Esprit et aux gages de bonheur les nouveaux convertis. Aujourd'hui encore la liturgie a conservé la même union sublime. Le joyeux alléluia retentit comme jadis le

[1] *De symbolo sermo ad catechumenos* (4), c. 1 et suiv. (Migne, *P. L.*, t. XL, col, 659.) On lit encore aujourd'hui quelques passages de ce sermon dans le second nocturne de la vigile de la Pentecôte, qui était le second grand jour du baptême.

[2] Pélage Ier nomme la *nox magna* dans le passage cité part. II, page 327, n. 5.

samedi saint; aujourd'hui encore, au Latran, comme dans d'autres cathédrales du monde chrétien, de nouveaux baptisés entourent l'autel pendant que résonne le chant pascal à la plus grande fête du Seigneur.

A côté de la fête de Pâques, celle de la Pentecôte était la seule où se célébrât également le baptême solennel. Quand les circonstances l'exigeaient, en cas de maladie par exemple, on pouvait sans doute administrer le sacrement en d'autres temps, sous une forme simple; mais dans ces jours le pape (et dans chaque diocèse l'évêque) officiait en grande solennité.

Le baptême pascal attirait des flots de peuple de la Rome chrétienne au Latran, où l'on célébrait en même temps une station pontificale. A aucun jour, dans aucune nuit, la basilique ne renfermait dans son enceinte une foule aussi nombreuse qu'aux vénérables cérémonies de la vigile, du baptême et de la messe de cette fête. Le poète chrétien Prudence nous montre déjà les " longues files des fidèles, qui " dit-il à ce qui restait de païens à son époque, " passent devant les temples des dieux d'antan pour courir au Latran recevoir le signe sacré avec le chrême royal "[1]; ce mot chrême désigne la confirmation que l'on administrait, comme nous verrons, aux néophytes après le baptême.

Ce n'étaient pas seulement des Latins et des Grecs qui venaient recevoir le baptême, mais souvent aussi des Goths, des Lombards, des Francs, des Anglo-Saxons et des enfants d'autres nations. Il n'était pas rare que loin de Rome on ajournât le baptême pour avoir le bonheur de le recevoir dans cette cité près des tombeaux des saints, sous la présidence du successeur du pêcheur élu, comme beaucoup jadis remettaient leur baptême d'année en année pour le recevoir dans les eaux du Jourdain. Le roi anglo-saxon Cadwalla fut un de ces nobles étrangers venus de leur patrie à Rome pour s'y faire baptiser[2]. A la foule bigarrée des baptisands qui accouraient au Latran dans leurs vêtements de fête, Grecs, Latins ou Barbares aux voyantes couleurs, pour les changer bientôt après la sainte cérémonie contre la blanche robe des baptisés, se mêlaient la foule de leurs parents et amis et la longue théorie des fidèles qui voulaient célébrer à la fois l'anniversaire de leur baptême et la fête du Sauveur; l'on pouvait presque dire que la fête de la Résurrection était celle du baptême commun de la cité tout entière, qui s'y était préparée par le jeûne du carême avec les catéchumènes.

La longue assemblée liturgique commençait le samedi soir pour ne se terminer que dans la matinée du dimanche de Pâques.

532. Au chant des litanies, le clergé et les baptisands entraient avec le pape dans la basilique. Un diacre gravissait l'ambon et commençait son *praeconium paschale*, chant de louange au Sauveur et à la sainte lumière surnaturelle qu'il a portée au monde plongé dans les ténèbres sépulcrales du paganisme. Dès le sixième siècle la lumière du Christ était symbolisée par le cierge pascal.

Primitivement le *praeconium* était un texte composé chaque fois par le diacre et récité ou chanté librement par lui. Plus tard et dès la fin du sixième siècle, le texte et la mélodie reçurent une forme constante. Le vénérable *Exultet*

---

[1] Ce passage a été cité ci-dessus, part. I, p. 53, n. 4.

[2] L'épitaphe de ce prince, mort à Rome dans la blanche robe de son baptême, se trouve à Saint-Pierre. La voir dans mes *Anal. rom.*, t. I, p. 102 :... *Fonte renascentem quem Christi gratia purgans | Protinus albatum vexit in arce poli.*

que l'on chante encore de nos jours, avec la profondeur de ses pensées et la puissance impressionnante de son antique mélodie, reste profondément gravé dans la mémoire de qui l'a une fois entendu. Bien que l'usage n'en soit constaté que par des manuscrits gallicans du VII[e] et du VIII[e] siècle, on peut le faire remonter dans la liturgie romaine jusqu'avant Grégoire le Grand. La prière de consécration du cierge pascal, dans le sacramentaire gélasien, est aussi sans doute une partie primitive de ce sacramentaire[1].

Outre le cierge pascal, on en consacrait un autre que l'on allumait aux lampes à huile qui brûlaient depuis la consécration des saintes huiles le jeudi saint précédent, mais étaient tenues cachées.

L'église, remplie d'hommes, commençait à resplendir de l'éclat de toutes ses lumières allumées à la flamme nouvelle; symbolisation dramatique de la lumière apportée au monde par le Christ, d'autant plus saisissante dans la basilique brillante du Latran, que le marbre de ses colonnes, les pierres polies qui décoraient les murailles, l'or de son plafond, l'or et l'argent des objets votifs du maître-autel, la décoration propre à ce jour des sept autels auxiliaires réverbéraient à l'envi toute la clarté qui remplissait l'espace. Bientôt après, l'on bénissait l'eau baptismale et l'on y plongeait le cierge pascal allumé et l'autre cierge, liant ainsi étroitement la signification symbolique de la lumière aux rites du baptême ; et c'est un exemple qui montre comment, dans cette " grande nuit ", la fête du Ressuscité et celle du sacrement du baptême se compénétraient jusque dans le détail des cérémonies.

Cependant, avant de procéder à la bénédiction de l'eau, on lisait les prophéties de l'Ancien Testament, partie de la vigile ou veille nocturne accomplie par le clergé et le peuple comme dernière préparation à la fête. Les vigiles se passaient ainsi partout en lectures publiques entremêlées de chants. Ces chants étaient en partie exécutés par le peuple, par exemple les psaumes qui lui étaient familiers, et dans ce cas un chantre et le chœur alternaient généralement; pour les morceaux plus artistiques et peu familiers à la foule, ils n'étaient exécutés que par des chantres du bas clergé, qui se trouvaient enfermés dans la *schola cantorum*. Le nombre des lectures était approprié aux besoins et variait suivant les époques.

Les leçons du samedi saint comprennent aujourd'hui encore les prophéties antiques, dont le nombre au cours des siècles a été fixé à douze ; elles sont toujours entremêlées des traits ou morceaux de chant, exécutés par les chantres et qui, à la façon des anciens chœurs grecs, expriment ce qui se trouve dans les leçons, d'une manière plus sensible et plus saisissante, en employant généralement d'autres termes bien choisis de la Sainte-Écriture. Ces chants et leçons remplissaient les heures des vigiles en excitant le cœur et l'esprit. Ils pouvaient être compris de tous, et à Rome, au temps byzantin, on les disait à la fois en latin et en grec, à cause du mélange des deux populations.

Régulièrement les leçons sont précédées d'un appel du diacre au peuple pour attirer son attention. L'ordo romain des scrutins le note souvent. C'est : " Debout, avec ordre et en silence "[2]! ou bien : " Debout, en silence, et écoutez attentivement "[3]! Le " Debout " avait sa raison d'être : beaucoup, dans la lon-

[1] Probst, *Sacramentarien*, p. 218 et suiv. Cf. Ebner, *Handschriftl. Studien über das* praeconium paschale, dans le *Kirchenmusik. Jahrbuch*, 1893, p. 73 et suiv.

[2] § 2 : *State cum disciplina et cum silentio.*

[3] § 5 : *State, cum silentio, audientes intente.*

gueur de la cérémonie, et en l'absence de bancs dans les églises, s'asseyaient sur le marbre du pavement, qu'ils couvraient de tapis apportés à cet effet ; mais les saintes leçons demandaient à être entendues debout et dans l'attitude du respect.

Dans les livres du rite ambrosien, on note aussi, avant l'Évangile, cet avis : " Gardez le silence ". L'utilité de ces invitations à demeurer tranquilles est éclaircie par un passage de S. Ambroise qui dit que les femmes devraient se souvenir que l'apôtre leur commande de garder le silence dans les églises; pendant le chant en commun du psaume, ajoute-t-il, l'attention règne généralement, parce que chacun y prend part ; mais quand le clerc seul lit la leçon, ce n'est plus la même tranquillité, et on se dissipe en bavardage[1]. Dans une cérémonie comme la vigile au Latran que nous sommes en train de décrire, le trouble était augmenté par la présence de beaucoup de curieux. On ne pouvait être venu à Rome au moment de Pâques sans avoir vu l'église papale toute illuminée la nuit et l'évêque suprême présidant de son trône la cérémonie.

Les leçons de l'Ancien Testament que l'on entendait au Latran pendant cette nuit développaient l'immense tableau de tout ce que Dieu avait établi pour le salut de l'homme, depuis le jour où par la création il était sorti de ses mains.

Plusieurs leçons avaient aussi une relation particulière au baptême, par lequel a lieu la nouvelle création des enfants de Dieu. Par exemple, l'histoire de Noé sauvé dans l'arche des eaux du déluge ; car l'arche est l'image de l'Église dans laquelle on entre par le baptême. Ainsi encore le récit de la promesse faite à Abraham, sur le point d'immoler son fils Isaac, quand Dieu lui dit : " Je multiplierai ta semence comme les étoiles du ciel " ; car la semence, dit expressément l'oraison qui suit la leçon, c'est la multitude innombrable de tous les fidèles du monde, devenus par la régénération la descendance du patriarche. Ainsi encore l'histoire du passage de la mer Rouge par les Israélites ; car ici encore l'oraison nous dit que Dieu opère ce miracle du salut du peuple et un miracle beaucoup plus grand par l'eau du baptême et dans les ondes au travers desquelles il conduit les élus au pays éternel de la promesse. Ainsi enfin la dernière leçon qui formait une introduction au baptême même avec l'histoire des trois jeunes hommes dans la fournaise. La généreuse confession des trois jeunes gens était pour les candidats au baptême un modèle du ferme courage et de la disposition constante au sacrifice avec lesquels ils devaient confesser le Christ ; l'assistance divine dont avaient bénéficié les jeunes gens leur rappelait la protection qu'ils pouvaient attendre de la puissance et de la bonté de Dieu.

Parmi les autres leçons se trouvaient la prophétie du baptême par Isaïe et la description prophétique de la résurrection par Ézéchiel. Dans les chants retentissait la louange de la vigne spirituelle, l'Église, et à la fin, comme une transition à la cérémonie du baptême le psaume : " Comme le cerf aspire après les sources d'eau pure, ainsi mon âme aspire après vous, ô mon Dieu " !

533. Une fois terminé ce chant expressif, les baptisands, avec le pape et le clergé, sortaient de la basilique pour aller au baptistère y attenant. Pour la deuxième fois pendant cette procession retentissait le chant des litanies. Deux notaires ecclésiastiques précédaient les files de la procession, tenant les deux grands cierges bénis, toujours brûlants ; ils étaient accompagnés de l'encens et de l'encensoir. Il semble que dans l'abside de la basilique fut percée une sortie

[1] Probst, p. 403, d'après Mabillon, *De liturgia gallicana*, l. I, c. 2, n. 8.

permettant d'accéder au baptistère situé par derrière et où l'on entrait par son porche particulier (fig. 222 A ; voir un plan à plus grande échelle fig. 81).

Les files assez considérables des catéchumènes auraient alors passé devant la grande mosaïque ci-dessus décrite, et qui représentait le Jourdain (fig. 217).

Là étaient figurées les saintes joies de l'eau spirituelle qui devait les purifier. Là jaillissaient de la colline, sur laquelle se dressait la grande croix décorée, les fleuves mystiques du Paradis. Les grandes figures des évangélistes avec leurs symboles qui dominaient de la hauteur, rappelaient à l'esprit la solennelle introduction aux évangiles qui avait eu lieu pendant les scrutins.

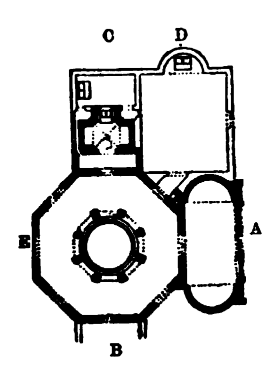


Fig. 222. **Plan du baptistère du Latran :** A. ancienne entrée du porche; B. chapelle de Saint-Jean Baptiste, construite par le pape Hilaire; C. chapelle de S. Jean l'Évangéliste, due au même pape; D. chapelle de S. Venance, établie au VIIe siècle; E. entrée actuelle, qui autrefois servait de sortie pour aller au porche de la chapelle de la Croix ou de la confirmation.

La chapelle baptismale elle-même, si l'on peut donner ce nom de chapelle à cette vaste et haute rotonde encore subsistante, avait reçu une décoration destinée à évoquer dans l'âme de qui entrait les pensées du baptême.

Sur les bords du bassin rond qui se trouvait au centre, étaient de grandes statues en argent du Christ et de S. Jean-Baptiste, et entre eux un agneau avec l'inscription : " Voici l'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde ". Sous l'agneau retombait en arc dans la vasque ronde le jet principal de l'eau. D'autres jets d'eau sortaient en même temps des bouches de trois cerfs. Quelques degrés conduisaient jusqu'à l'onde, profonde de quelques pieds. Le vaste bassin de marbre, de forme arrondie, était entouré de huit colonnes de granit rouge, que l'on admire encore à leur ancienne place; c'est Sixte III qui les avait élevées, en faisant reposer sur elles la coupole de l'édifice. Autour de la colonnade courait un large déambulatoire arrondi que flanquaient les oratoires de Saint-Jean Baptiste et de Saint-Jean l'Évangéliste. La coupole, qui s'élevait sur la frise octogonale de la colonnade était analogue à celle de la célèbre rotonde de Sainte-Constance, et la voûte intérieure en était certainement aussi décorée de mosaïques ou de peintures relatives au baptême. Du milieu du bassin s'élevait vers la coupole un puissant candélabre de porphyre qui portait à son extrémité, dans certaines occasions du moins, un vase d'or rempli d'huile balsamique, où brûlaient des mèches d'amiante. Ces lumières et un grand nombre d'autres remplissaient dans la nuit le monument de clarté et de parfum. Du haut de la coupole pendait, planant sur les eaux, une colombe de métal précieux, symbole de l'Esprit fécondant de Dieu. L'inscription métrique de Sixte III, exécutée en lettres majuscules sur la frise de marbre de la colonnade, disait, dans ce langage profond et dogmatique que nous connaissons déjà, les effets du baptême, l'origine du sacrement, sorti sur la croix, avec l'eau, de la plaie du côté du Christ; l'égalité de tous les hommes, dont l'unité de l'eau, l'unité de l'esprit, l'unité de la foi faisait une seule famille étroitement unie (fig. 223)[1].

[1] Cf. part. I, p. 302, et mes *Anal. rom.*, t. I, p. 106. Notre figure reproduit plus exactement l'architecture que la décoration que nous fait connaître le *Liber pontif.* Cf. le plan de la fig. 81 dont les parties b, e, f, sont ici reconstituées clairement. L'oratoire de la

534. Le pape saluait du *Dominus vobiscum* les assistants pressés autour du bassin avec des cierges allumés. Par l'*oremus* il les invitait à la prière en commun et commençait après l'oraison la bénédiction de l'eau en récitant sur le vaste bassin les prières analogues à la préface qui sont encore en usage aujourd'hui [1].

Il demandait à Dieu " pour la régénération du peuple nouveau qui devait sortir de la source du baptême, l'esprit de la filiation divine ". Il rappelait que dès le commencement du monde l'esprit de bénédiction planait sur les eaux. Il faisait allusion en termes solennels à Noé et aux ondes expiatrices du déluge universel ; il implorait la grâce d'en haut qui enfante dans l'eau du baptême les enfants de l'Église. Dans ce discours sublime et profond trouvaient place non seulement l'origine du sacrement sorti de la plaie du côté du Christ et d'autres images que l'on retrouva dans l'inscription de Sixte III, mais aussi l'idée des " quatre fleuves du Paradis, qui arrosent toute la terre ", celle de l'eau que la verge de Moïse fit jaillir du rocher dans le désert, celle enfin du Jourdain dans lequel le Christ a sanctifié l'eau baptismale par son propre baptême. C'est ainsi que les leçons bibliques, la décoration monumentale du lieu et les majestueuses prières de la liturgie s'accordaient à faire mieux pénétrer le sens de la cérémonie.

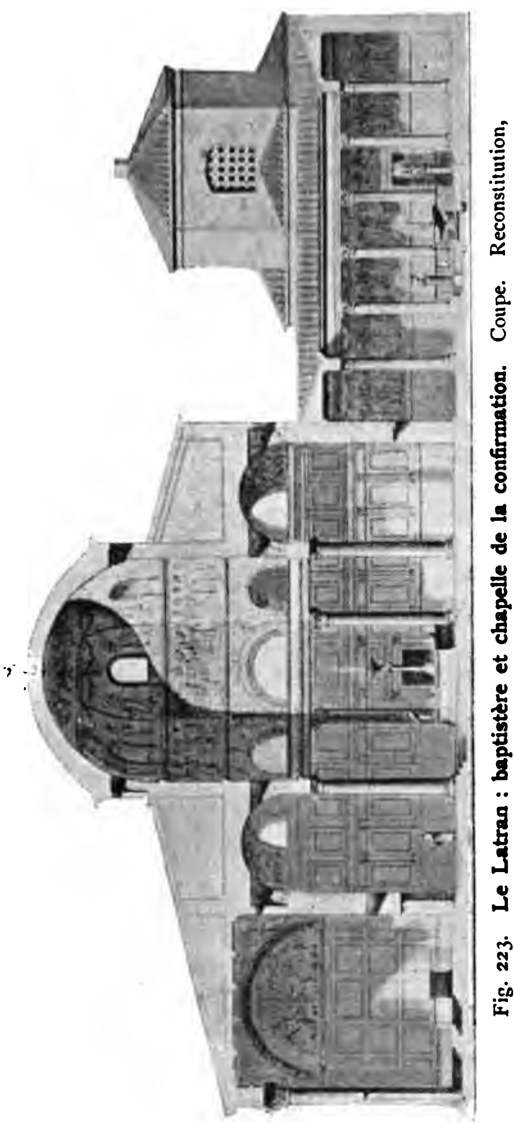


Fig. 223. **Le Latran : baptistère et chapelle de la confirmation.** Coupe. Reconstitution, d'après Rohault de Fleury, *le Latran au moyen âge*, pl. 33.

Aux paroles de la bénédiction : " Que la vertu de votre esprit descende dans la plénitude de ces eaux ", les deux notaires plongeaient dans le bassin les cierges qu'ils portaient. A la fin, le pape versait d'un vase d'or sur l'eau l'huile consacrée le jeudi saint précédent et les mélangeait de sa main.

Croix (chapelle de la confirmation), aujourd'hui disparu, a pu être dessiné suffisamment d'après les anciennes reproductions. Cf. part. I, p. 346 et suiv.

[1] *Sacram. Gelas.*, l. I, § 44 : *Inde descendis cum litania ad fontem. Benedictio fontis.* — La chapelle baptismale s'appelait *S. Iohannes in fonte.*

La bénédiction achevée, l'acte du baptême commençait.

L'archidiacre conduisait les néophytes l'un après l'autre au pape, qui leur posait encore sur leur foi de courtes questions auxquelles ils répondaient affirmativement.

Puis le néophyte descendait dans l'eau soit tout nu, suivant l'usage constant d'autrefois, soit vêtu seulement des vêtements les plus indispensables. On ne faisait plus réellement comme autrefois la triple immersion; l'on se contentait, pendant que le baptisand était dans le bassin, de faire jaillir trois fois sur sa tête et son corps les jets d'eau qui alimentaient ce bassin ; l'immersion se trouvait ainsi jointe à l'infusion ou à l'aspersion. Les prêtres, diacres et autres clercs qui prenaient part à la cérémonie étaient aussi dans l'eau sans chaussures et vêtus de blanc; l'on répétait la cérémonie pour chaque néophyte, en l'accompagnant des paroles : " Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ".

Les parrains et marraines saisissaient le baptisé par la main au sortir de l'eau et le prenaient ainsi sous leur protection. Ils avaient soin de l'essuyer avec des linges préparés à cet effet et le présentaient au prêtre qui achevait la cérémonie du baptême en le signant au front de la croix avec le chrême consacré. Dans la prière qui accompagnait cet acte, il disait que le Christ, qui l'avait " régénéré dans l'eau et le Saint-Esprit, lui donnait avec le chrême du salut l'onction de la vie éternelle ".

Il est à peine besoin de dire que dans cette cérémonie toutes les mesures étaient prises pour garantir la pudeur, et une stricte surveillance exercée. Les femmes étaient aidées par des matrones. D'ailleurs les usages publics rendaient cette antique époque moins sensible et moins délicate, et aussi moins accessible aux attraits du mal que les siècles suivants[1].

Les vêtements, que revêtait ensuite le baptisé, étaient blancs, en signe de la pureté que lui avait conférée le baptême. Grégoire le Grand parle en divers passages des vêtements blancs des nouveaux baptisés, en termes qui témoignent clairement qu'il s'agit là non de nouveau-nés, mais d'adultes[2].

On entourait la tête du baptisé d'un linge blanc, qu'il portait comme une couronne sacerdotale. C'était du moins le sens que l'on attachait, aux temps du diacre Jean[3], à cette bandelette, qui avait d'ailleurs simplement son origine dans la coutume de tenir cachée la partie du visage ointe du saint chrême.

535. La confirmation, que l'on administrait aussitôt après le baptême, avait lieu depuis Hilaire dans l'oratoire de la Croix construit par lui (part. I, p. 346).

Auparavant, on avait sans doute utilisé à cet effet l'espace de l'antique portique du baptistère, où l'on voit encore aujourd'hui la conque de l'abside

[1] Voir les textes dans Duchesne, *Origines du culte*, p. 301, et *Liber pontif.*, t. I, p. 321, n. 3. Le nom cité par lui de l'oratoire de S. Jean (fig. 222 en B) *S. Ioannes ad vestem* ne se rapporte d'ailleurs pas au dévêtissement, mais à la garde en ce lieu de la *vestis* ou *tunica S. Ioannis Baptistae.*

[2] *Registr.*, l. VIII, n. 1. Il écrit à l'évêque de Corse (d'Aléria) Pierre : *Transmisimus fraternitati tuae quinquaginta solidos ad vestimenta eorum, qui baptizandi sunt, comparanda.* Cf. l. V, n. 17 (3), et VIII, n. 23, où il est question en passant des vêtements blancs portés par les baptisés.

[3] § 6 : *renascentis caput lintei decore componitur*, etc. D'après le septième ordo romain, § 11, cité part. II, p. 359, les baptisés recevaient du pape avant la confirmation *stolam, casulam et chrismale et decem siclos* (offrande pascale) *et vestiuntur.*

décorée d'une mosaïque représentant la vigne du Christ. La mosaïque avec ses rinceaux classiques se rapporte fort bien à une époque antérieure à Hilaire. On voit des croix mêlées aux pampres gracieux. Comme les confirmands étaient marqués "du signe de la croix du Christ", les croix pouvaient ici symboliser ce sacrement[1].

Rien que par ses dimensions plus grandes, l'oratoire susdit de la Sainte-Croix était plus convenable pour cette cérémonie. Les baptisés s'y rendaient par la porte opposée au portique du baptistère (fig. 222 en E), qui donne aujourd'hui accès dans le monument. Ils traversaient le portique qui reliait le baptistère à la chapelle de la Croix. La nuit était déjà fort avancée, et l'on peut se représenter le tableau que formait cette théorie des baptisés dans leurs blancs vêtements sous la lumière des cierges et le scintillement des étoiles, lorsqu'ils traversaient avec une pieuse émotion les antiques galeries à colonnes, au milieu des jardins et des bassins jaillissants, accompagnés du peuple psalmodiant (cf. fig. 223).

Ils se mettaient sur deux rangs devant le trône du pape, à peu près dans l'ordre où leurs noms avaient été accueillis d'abord. L'*ordo* insiste scrupuleusement sur ce point: car nul ne devait entrer s'il n'avait été admis. Le pape, étendant la main, appelait sur eux l'Esprit-Saint, il le suppliait de faire descendre sur ces régénérés les sept dons de sa grâce et de les "marquer pour la vie du signe de la croix du Christ" (*consignare, sacramentum consignationis*). Puis il faisait à chacun sur le front le signe de la croix avec son pouce trempé dans le saint chrême en récitant la formule sacramentelle. La cérémonie se terminait par le baiser de paix[2].

536. Enfin la messe pouvait commencer.

On retournait processionnellement à la basilique, où retentissait le chant des litanies exécuté par les chantres. C'est la seule des trois litanies de l'antique rituel qui soit demeurée en usage. Le chœur des chantres était demeuré dans l'église et avait déjà commencé pendant cette longue halte le chant des litanies. Il avait répété les invocations sept fois, puis cinq, enfin trois, avec des interruptions. C'est vers la fin de ces triples invocations que le pape paraissait avec son cortège et se prosternait devant l'autel.

Quand il s'était relevé, il entonnait le *Gloria in excelsis* et continuait la messe. C'était le premier sacrifice liturgique auquel les néophytes assistassent avec le reste des fidèles. Le formulaire encore en usage aujourd'hui montre que c'est à proprement parler la messe de Pâques. Aussi après l'épître entendait-on retentir trois fois le joyeux alléluia, comme une annonce du triomphe du Sauveur sur la mort. A l'*Hanc igitur* l'officiant avait encore un memento exprès pour les néophytes.

A la fin, ils étaient admis à la communion du corps du Christ. Même les petits enfants qui avaient reçu le baptême participaient à ce sacrement; et le

[1] Belle reproduction de la mosaïque dans de Rossi, *Musaici*, sec. V. Le commentaire de cet érudit marque la relation de la mosaïque avec la confirmation.

[2] Sur la chapelle de la Croix comme chapelle de la confirmation et sur la confirmation dans les anciens monuments chrétiens, voir l'article de Franz J. Dölger, dans la *Röm. Quartalschrift*, t. XIX, 1905, p. 1 et suiv. *Die Firmung in den Denkmälern des altchristl. Altertums*, qui combat l'opinion ci-dessus exprimée.

septième ordo note expressément qu'à cause de cela, ils ne doivent pas être allaités après le baptême : car depuis longtemps déjà existait la prescription de recevoir la communion à jeun.

Avant la fin du canon, le pape avait béni un mélange de lait, de miel et d'eau, que l'on versait dans le calice de la messe après la communion, et que l'on donnait à boire aux néophytes, dit Jean diacre, visiblement en forme d'ablution. On voulait symboliser par là, dit le même auteur, que les baptisés sont entrés dans le véritable "pays de la promesse, où coulent le lait et le miel"; comme les néophytes entreprennent actuellement le passage à travers ce pays, ils sont, dit-il, les petits auxquels conviennent surtout le lait et le miel.

537. Quand les fidèles et leurs nouveaux frères rentraient chez eux, le matin du dimanche de Pâques était arrivé. Au Latran on ne célébrait pas d'autre messe le dimanche. Mais dans la seconde cathédrale pontificale, à Sainte-Marie-Majeure, il y avait au contraire cérémonie liturgique dans la matinée.

L'après-midi, les néophytes devaient de nouveau se trouver réunis au Latran autour du pape pour les vêpres solennelles. Après le Magnificat et la prière finale, on sortait de la basilique en chantant de joyeux cantiques grecs et latins et l'on se rendait au baptistère, où l'on faisait halte, puis à l'oratoire de la Croix. Nous avons encore les prières liturgiques récitées par le pape à ces petites stations.

Ces visites aux deux sanctuaires si chers à leurs cœurs, où ils avaient été régénérés et marqués de la croix comme des soldats du Christ, les néophytes les renouvelaient de la même façon à chaque jour de la semaine suivante. C'était une salutaire et durable rénovation des premières impressions qu'ils avaient reçues des mystères. En outre, pendant toute la semaine de Pâques, ils assistaient quotidiennement à la messe papale, célébrée chaque fois en forme de station dans une église différente de la ville. Ils gardaient leurs blancs vêtements pendant ces huit jours, jusqu'au dimanche appelé le "dimanche blanc" inclusivement, dont le nom se réfère à cet usage. L'étrange et édifiante procession des *candidati*, accompagnée aux églises de la masse des fidèles, exprimait la pensée, ci-dessus indiquée : que toute la cité chrétienne célébrait son baptême commun.

Le lundi de Pâques, le pape se rendait avec les néophytes à Saint-Pierre; l'église du prince des apôtres méritait la première distinction, le pasteur Pierre la première visite des nouvelles brebis. L'oraison de la messe de ce jour au sacramentaire gélasien contient une allusion à cette visite dans l'invocation du prince des apôtres. Le mardi était consacré à une assemblée à Saint-Paul. Il est remarquable qu'aujourd'hui encore le missel contienne à l'épître du lundi l'annonce par Pierre de la résurrection du Christ, à celle du mardi la même annonce par Paul, chacun dans son église; le missel actuel marque encore les anciennes stations dans leur ordre primitif.

Le mercredi, la station avait lieu à Saint-Laurent-hors-les-Murs. On rendait ainsi honneur au saint qui tient le troisième rang dans le culte romain. L'évangile traite de la pêche miraculeuse et du repas des sept disciples avec le pain et le poisson, par allusion sans doute aux néophytes gagnés à la foi et à leur communion.

Le jeudi réunissait les néophytes et la communauté dans l'église, fort privilégiée à l'époque, des Saints-Philippe et Jacques, l'apostoleion de Rome, et l'épître y rappelle aujourd'hui encore le baptême par Philippe de l'eunuque

de la reine Candace. Le vendredi, on fit par la suite la station à l'église de Sainte-Marie *ad martyres* (le Panthéon), le samedi au Latran; le dimanche, jour solennel de clôture de l'octave, conduisait les néophytes sur la voie aurélienne, dans la basilique du jeune martyr Pancrace, célébré, on le sait, comme patron des innocents et protecteur des serments. La messe commençait, comme à présent, par ces mots de la première épître de saint Pierre : " Comme des enfants nouveau-nés, désirez avec simplicité le lait de la raison ".

Après un an écoulé, les baptisés célébraient une fête particulière, le *pascha annotinum*, pour renouveler en eux la grâce reçue. En outre, dès les premiers temps chrétiens, l'on se faisait à cette occasion des présents pleins de signification, destinés à tenir éveillée la mémoire de ce saint jour. La belle lampe de Florence, qui montre le vaisseau de l'Église et l'inscription : " Le Seigneur donne la loi à Valère Sévère. Vive Eutrope ! " est visiblement un souvenir de la transmission de la loi à Sévère et de son admission dans l'Église par le baptême (fig. 13). Et si l'on rencontre sur des verres dorés de la première époque chrétienne la scène de la tradition par le Christ de la loi à S. Pierre, il est assez naturel, puisque ces verres se donnaient volontiers en présent, d'y voir un souvenir du baptême, surtout quand ils renferment dans leur inscription des souhaits de bonheur pour quelqu'un. Beaucoup d'autres objets d'usage familier et chrétien étaient aussi ornés de figures relatives au baptême. La cuiller chrétienne d'Aquilée (fig. 224), avec une colombe qui symbolise l'Esprit-Saint descendant sur un personnage nu dans le bassin baptismal, en est un exemple expressif.



Fig. 224. **Scène du baptême sur une ancienne cuiller chrétienne d'Aquilée, en argent,** d'après Garrucci, *Arte crist.*, pl. 462, fig. 8.

538. Telle était la manière dont on célébrait à Rome, à la fin du monde antique, l'entrée de nouveaux membres dans l'Église. C'était le plus beau triomphe de Rome, de son évêque et de son clergé de voir dans ces cérémonies profondes et significatives grossir le cercle des adeptes de la foi. Il ne s'agissait pas pour l'église romaine de la souveraineté, ni d'une situation dominante, il s'agissait d'augmenter le royaume du Christ. Le champ le plus particulier de l'activité de ses évêques était constamment de gagner ceux qui étaient hors de l'Église à la grande et universelle famille des rédimés qui reconnaissait le Christ pour son chef.

Il est temps que notre exposition, s'élevant au-dessus du cercle étroit de l'église romaine et de ses usages, s'occupe de la situation spirituelle dans le monde des évêques de Rome.

A mesure que l'Église poursuivait au dehors sa marche ascendante, ses chefs avaient de plus en plus à satisfaire à la charge que Dieu leur avait imposée dans leur fonction, et à resserrer plus étroitement les parties dispersées dans l'unité voulue par le Christ. Nous avons déjà exposé en détail cette marche logique de la situation de Rome pour l'époque antérieure au VI[e] siècle et pour la période de l'expansion de l'église catholique au sein de l'empire romain ; mais ce n'est qu'occasionnellement que nous avons été conduits à examiner l'autorité de la primauté romaine en dehors des limites de l'empire.

Dans le chapitre suivant, il nous reste, pour clore ce volume consacré à la fin du monde antique, à considérer de plus près les progrès de la fonction pontificale au VI[e] siècle, au temps où le cadre de l'empire romain est déjà fortement disloqué et où de nouveaux peuples ouvrent de nouvelles voies à l'activité du siège apostolique.

CHAPITRE VI.

La primauté de l'église romaine au VI[e] siècle.

I. — L'idée de l'unité de l'empire romain.

539. Dans le brillant tableau que nous fait Pline de la grandeur de l'empire romain, l'idée qui ressort davantage c'est que sa domination enferme dans une unité majestueuse les peuples de la terre[1].

D'après la conception romaine de l'époque, Rome avait été donnée au genre humain comme point de départ d'une vie nouvelle; et la plupart des peuples étaient d'accord pour désirer que ce présent fût irrévocable, éternel. Le vœu fut exaucé, et dans un sens beaucoup plus parfait que ne pouvait le soupçonner le monde païen.

L'État romain s'écroula en Occident. Alors surgit l'Église chrétienne, qui avait dans la caduque Rome son centre de direction, comme l'institution grandiosement organisée, destinée à réunir tous les habitants de la terre et à en faire une seule famille spirituelle. Ce fut la réalisation de la pensée romaine, mais sous une forme plus sublime et plus pure. L'Église n'offrait pas à l'humanité un simple lien extérieur, une unité factice produite par la soumission violente, par l'imposition des mêmes lois inflexibles, comme était l'unité politique romaine, mais un rapprochement harmonique, une liaison réciproque des pays fondée sur la même foi religieuse, sur la même charité fille du ciel.

Cependant la vieille forme du grand empire romain continua en quelque mesure de subsister. Elle se maintint en Orient, où s'était réfugié le siège gouvernemental de l'empire, et d'Orient le romanisme devenu byzantin s'efforça de faire prévaloir en Occident dans le sens traditionnel son nom et sa puissance. Les contrées occidentales restées à sa remorque, l'Afrique du Nord, l'Italie non lombarde, avec l'Istrie, la Dalmatie et l'Illyrie, enfin ce qu'on avait gardé sur les côtes d'Espagne, demeurèrent, comme devant, des pays "romains"; et autour de l'empire romain, Byzance voulut que les nouveaux États fondés par les "Barbares" se groupassent dans un certain lien de dépendance ou du moins d'amitié et d'alliance dévouée et respectueuse.

L'empereur d'Orient se considérait avec quelque raison, bien que ses prétentions fussent exagérées, comme l'héritier de l'ancien *imperium mundi*. La puissance de cet "empire du monde" avait poussé de trop profondes racines dans la vie des peuples pour que les meilleurs esprits n'aient pas été dominés par cette idée que Constantinople est la capitale de la terre et l'empereur son

---

[1] *Hist. nat.*, l. XIV, c. 2; l. XXVII, c. 2. Cf. Friedländer, *Sittengeschichte Roms*, 5[e] éd. t. II, p. 4.

souverain suprême. L'empire des " Romains " continuait d'être le synonyme de la civilisation; ses mœurs, sa culture, ses institutions politiques si sages et si richement constituées demeuraient dans le chaos des peuples nouveaux des modèles admirables. Au contraire, l'expression courante ne désignait le reste de l'humanité restée en dehors de l'empire que comme des troupeaux de peuples, des *gentes.*

Si les papes, comme on sait, continuèrent de rester inviolablement attachés à l'idée de l'empire romain de Byzance, cela tint avant tout au respect du droit et d'une situation traditionnellement historique, et à cet esprit conservateur qui marqua d'une empreinte profonde leur gouvernement et que des motifs religieux les engageaient à entretenir. Ce fut aussi l'intérêt des peuples; car l'unité déposée dans l'empire, la civilisation tant intellectuelle que matérielle, dont il était le représentant, ne pouvait qu'infiniment profiter au monde, à condition que l'unité ne se confondît pas avec la tyrannie et que le ferment chrétien pénétrât la civilisation. L'attachement des papes à l'idée de l'unité politique romaine tourna aussi au profit de l'Église et de son gouvernement spirituel, puisque l'*imperium mundi*, conformément à la tendance de l'empire romain depuis qu'il avait des maîtres chrétiens, imposait à l'empereur comme premier et principal devoir d'aider l'Église comme royaume de Dieu sur la terre et de contribuer à son développement.

Ce fut une idée directrice, bien qu'elle n'ait été sans doute qu'imparfaitement réalisée, que la plus haute puissance civile devait être une puissance protectrice de l'Église, que l'empereur, souverain idéal du monde, devait être le gardien de la paix religieuse[1].

Jadis, à l'époque païenne, l'empereur avait revêtu la dignité de *pontifex maximus;* il avait réuni sur son trône la plus haute puissance spirituelle et temporelle. Pareille chose n'était plus possible, depuis que le divin fondateur du christianisme avait institué d'autres chefs pour le gouvernement de son royaume et créé un ordre indépendant de l'ordre temporel. Cependant ce qui pouvait être sauvé de la dignité païenne, sans nuire à l'essence de la religion chrétienne, fut conservé : de souverain pontife laïque l'empereur devint protecteur suprême.

540. Nulle part l'Église romaine n'exprima plus clairement que dans sa liturgie l'idée de l'empire chrétien. Il était naturel qu'elle choisît avant tout le sanctuaire de l'autel pour y revêtir du langage les idées qui l'avaient frappée dans les périls qui menaçaient les affaires publiques. C'est ainsi que nous l'entendons sans cesse dans ses livres sacrés recommander au Seigneur des espérances et des efforts qui sont comme un écho de l'époque des meilleurs empereurs chrétiens. Ce sont des prières solennelles, qui traversèrent le moyen âge, où on les appliquait à l'empereur du saint empire romain de la nation germanique, et qui subsistent partiellement encore dans la liturgie, bien qu'elles n'aient guère tardé, par la faute de l'empire ou des circonstances publiques, de n'avoir plus qu'une valeur idéale, dont la réalisation restait fort éloignée. Mais qui pourra reprocher à l'église de Rome d'avoir continué dans le trouble et la décadence du monde, de fixer son regard vers un idéal sublime et de prier Dieu pour le but le plus haut, bien que depuis longtemps elle dût se contenter du moindre?

[1] Cf. ci-dessus part. I, p. 287 et suiv.

Nous l'entendons à l'heure la plus solennelle de l'année, dans l'office du vendredi saint, prier pour le représentant de l'empire romain " afin que Dieu lui soumette tous les peuples barbares, dans une paix perpétuelle ". " Jetez, crie-t-elle, un regard de miséricorde et de pitié sur l'empire romain, afin que les peuples (*gentes*), qui se confient dans leur force sauvage, soient domptés par la puissance de votre droite ". Les invasions des peuples, auxquelles fait allusion cette prière, ont donné naissance à d'autres prières analogues pour l'empire romain : " Élevez, ô Dieu, un obstacle contre les ennemis du nom romain et les adversaires de la foi catholique " ; et encore : " que par votre grâce se maintiennent la sécurité de l'État romain et la piété chrétienne ". Dans ces dernières prières la puissance romaine est presque confondue avec la communauté des catholiques. C'est d'ailleurs un usage de la langue liturgique. Le romanisme chrétien est ailleurs simplement désigné comme " l'empire soumis à la divine majesté ", et quand on implore la protection du ciel pour le " nom romain ", cela revient dans la bouche de l'Église à implorer l'assistance divine pour le maintien de la religion [1].

Aucune puissance terrestre n'était capable de garantir en Occident la durée de l'empire et il était décidé dans les conseils célestes, que le cercle qui enserrait ses habitants se relâchât de plus en plus et fît place à de nouvelles formations politiques. Mais que l'unité civile romaine se rompît, ou qu'elle se transformât en une simple fédération, l'unité ecclésiastique romaine ne continuait pas moins de subsister. Ce fut pour l'Église un devoir d'une urgente nécessité, que de maintenir du moins unis par les liens d'une même foi et d'une même direction religieuse les parties du pays qui tendaient à se disloquer, et au besoin de les faire entrer dans cette nouvelle unité spirituelle. Ce fut pour ainsi dire l'épreuve de l'autorité de la primauté romaine. Que Rome demeurât le siège et la tête de la religion même dans la nouvelle forme que prit le monde, comme elle l'avait été dans l'intérieur de l'empire, et l'unité était sauvée pour l'avenir chrétien.

Mais il ne faut pas non plus exagérer l'importance critique de ce tournant d'histoire pour Rome. La cité chrétienne était de taille à faire face sans trop d'efforts à ce devoir vis-à-vis du monde en dissolution. Les mesures prises par ses évêques en ce sens sont si modestes qu'il ne semble presque pas qu'ils aient conscience d'un danger. La soumission au Saint-Siège pénètre avec l'Évangile chez les nations converties, tout doucement et comme de soi-même. Elle était déjà comme liée à l'acceptation des dogmes de la foi, et le monde demeurait vivement pénétré de la situation suprême de l'église de Rome. Dès 430, le poète chrétien Prosper d'Aquitaine avait pu s'écrier : " Rome, siège sublime de Pierre,

[1] ... *ut Deus omnipotens subditas illi* (*imperatori*) *faciat omnes barbaras nationes ad nostram perpetuam pacem... Respice propitius ad romanum benignus imperium, ut gentes quae in sua feritate confidunt, dexterae tuae potentia comprimantur* (Prière du Sacram. gélasien, Muratori, *Opera*, éd. d'Arezzo, t. XIII, part. II, p. 111). La même prière se retrouve dans le missel gallican de Mabillon avec mention expresse du *romanum imperium*. — *Hostes romani nominis et inimicos catholicae professionis expugna* (Oraison du dimanche de la Pentecôte. Migne, *P. L.*, t. LV, col. 42). Cf. *ibid.*, col. 76, 80, 86, 81 : *Tuo munere dirigantur et romana securitas et devotio christiana. Ibid.*, col. 133 : *regnum tuae maiestati deditum* désigne l'empire romain et l'on prie pour *custodia romani nominis*. Le sacramentaire gélasien et le grégorien ont aussi ces prières sous cette forme ou sous une autre presque semblable.

est devenue la capitale du monde par la dignité pastorale, et l'empire que la ville n'a pu se soumettre par la force des armes, elle l'a gagné par la religion "[1].

L'œuvre de l'Église fut secondée sans doute aussi par la sagesse avec laquelle elle accepta la pensée romaine et la représenta dans le monde; et nulle puissance ne pouvait lui contester soit le droit soit la capacité de le faire. Ce n'était en effet que dans l'Église que continuait de vivre pour l'Occident le souvenir de l'ancienne puissance mondiale de l'Italie et de l'empire romain. Les mœurs et les idées romaines ne subsistaient dans les provinces conquises par les Barbares que grâce aux efforts de l'Église. Elle s'élevait sans doute par son caractère spirituel au-dessus de tous les contrastes nationaux, mais reposant sur la civilisation latine et hellénique, il était naturel qu'elle représentât en première ligne le romanisme, aidât à sa domination et lui procurât la plus puissante influence sur l'évolution politique[2].

Les évêques de l'Église avaient une formation romaine, tant que les temps furent favorables à la culture; ses missionnaires de foi faisaient des communautés nouvellement converties, des centres de civilisation romaine. Les décrets ecclésiastiques suivaient les voies du droit romain. Sous l'influence des organes ecclésiastiques, les codes des nouveaux peuples s'ouvrirent aussi à des ordonnances romaines. Partout les représentants de l'Église réclamaient le maintien du lien spirituel, religieux, avec Rome, capitale du monde, qui désormais, grâce aux clefs de S. Pierre, représentait l'unité de l'humanité dans un sens bien plus haut que jadis[3].

Dans les pages suivantes, pour nous faire une idée plus claire de l'état et de la force de la primauté dans la seconde moitié du VIe siècle, nous examinerons quelques exemples de son action dans les différents pays, autant que le permettent la maigreur de nos sources et la rareté des lettres pontificales que le hasard nous a conservées. Nous suivrons en général l'ordre que nous avons adopté en étudiant la décadence politique, examinant à tour de rôle l'empire d'Orient, les provinces de l'Afrique du Nord, puis les pays occidentaux, enfin les États francs.

II. — L'Empire d'Orient et l'Afrique du Nord.

541. Pour ce qui est de l'empire d'Orient, un décret de Justinien le législateur adressé au pape Jean II avait déjà reconnu textuellement, comme une tradition de l'antiquité, que " tous les évêques de l'empire devaient être soumis à l'église de Rome, comme au chef de toutes les églises "[4].

Pélage Ier et Pélage II cherchent à faire prévaloir ce principe contre le schisme redoutable de l'Istrie. Ils maintiennent énergiquement la toute-puissance de la primauté confiée par Dieu aux papes, en vertu de laquelle ils

[1] *De ingratis*, v. 51 et suiv. : *Sedes Roma Petri, quae pastoralis honoris | Facta caput mundo, quidquid non possidet armis | Religione tenet.*

[2] Ebert, *Literatur des Abendlandes*, 2e éd., tome I, p. 361; traduction française, t. I, p. 382.

[3] Une partie du remarquable ouvrage anonyme d'un prélat romain, *Delle cause della grandezza di Roma* (Rome, 1884), est destinée à prouver *che i principii della grandezza di Roma (pagana), la legge divina o naturale, e il concetto del diritto, dell' uguaglianza e della libertà, che ne devria, il principio dell' autorità del senato e della religione, si trovano nella chiesa elevati all' ordine soprannaturale o in istato di perfezione* (p. 123-229).

[4] *Cod. Iustin.*, L. I, tit. I, l. 3.

exigent des évêchés séparés de l'unité, la soumission à leur autorité. Le premier déclare nulle une grande assemblée synodale tenu par les schismatiques pour renforcer leur parti[1], et le second leur fait un exposé plein de force des passages de la Sainte-Écriture qui établissent le droit divin des successeurs de Pierre[2].

Pélage II eut une autre occasion importante de défendre l'unité et l'ordre ecclésiastiques dans l'empire, et là encore il manifeste la conscience la plus nette des devoirs du siège apostolique et témoigne d'une vue claire de l'avenir. Le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, avait prononcé un jugement contre le patriarche d'Antioche Grégoire dans un synode auquel assistaient soit personnellement soit par des délégués les plus hauts princes de l'église d'Orient. Poussé par le besoin d'élévation personnelle, qui travaillait depuis longtemps le siège de Byzance, et soutenu par la faveur de la cour, le vaniteux patriarche profita de cette occasion pour se donner le titre de "patriarche œcuménique". En Occident et à Rome, on vit dans le titre et la dignité du nouveau *patriarcha universalis* un danger pour l'antique organisation et hiérarchie de l'Eglise, que l'on conservait avec tant de sollicitude, et en tout cas une grave atteinte à l'esprit d'humilité et de charité qui est le gage de l'unité religieuse. Sans égard pour la situation considérable du patriarche de cour auprès du trône de Byzance, le pape mit une ferme résolution à déclarer nuls tous les actes du synode, à l'exception d'un décret concernant le patriarche incriminé d'Antioche. Il commanda à Jean de déposer le nouveau titre qu'il avait usurpé. Il interdit à son diacre (l'apocrisiaire papal à Constantinople) d'accompagner le patriarche au divin sacrifice, tant qu'il n'aurait pas satisfait pour ses empiètements. Nous n'avons point conservé le texte de ces lettres; celui qu'en a publié Baronius n'est pas authentique; mais nous avons d'autres garants du fait[3].

Le successeur de Pélage II, Grégoire le Grand, doit faire de nouveaux et vigoureux efforts contre cette usurpation de titre. Enfin une décision de l'empereur Phocas ordonne la soumission au siège apostolique. Ce but fut atteint en 607 par Boniface, l'ancien apocrisiaire, devenu pape sous le nom de Boniface III[4].

542. Les apocrisiaires du siège apostolique à Constantinople étaient les chargés d'affaires ecclésiastiques que les papes y entretenaient. Depuis la seconde moitié du Ve siècle, cette représentation du Saint-Siège dans la capitale de l'empire était devenue permanente; Léon le Grand avait déjà chargé d'une pareille mission permanente dans la capitale grecque l'évêque de Cos. Les papes Vigile et Pélage avaient, à titre de diacres, été apocrisiaires à Constantinople. Ils furent élevés de cette situation au pontificat, et souvent aussi par la

[1] *Neues Archiv.*, t. V (1880), p. 553; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1018; Mansi, t. IX, p. 715; cf. ci-dessus, part. II, p. 142, n. 2. Langen, *Geschichte der röm. Kirche*, t. II, p. 389, conteste sans raison la tenue de ce concile.

[2] Lettre à Élie d'Aquilée : Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1054; Mansi, t. IX, p. 891; Hartmann, *Appendix III* du *Registrum Gregorii Magni*, page 443. Cf. ci-dessus, part. II, page 241 et s.

[3] *Registr. Greg. Magni*, l. V, n. 41 (éd. de S. Maur, n. 43), aux patriarches Euloge et Anastase. Cf. l. V, n. 44 (n. 18), *Ioanni ep. Constantinop.*; l. IX, n. 156 (n. 68), *Eusebio Thessalonicensi*, etc.

[4] *Liber pont.*, t. I, p. 316, § 115. Sur toute cette lutte et sur ses origines, voir mon article de la *Zeitschrift für kath. Theol.*, t. IV, (1880), p. 468-523 : *Oekumenischer Patriarch und Diener der Diener Gottes.*

suite il advint que les détenteurs de cette importante fonction près du trône impérial, qui étaient dans la règle des diacres romains, devinrent papes.

Les apocrisiaires n'étaient généralement pas investis de pleins pouvoirs extraordinaires. On ne saurait donc les mettre sur le même rang que les légats *a latere*. Leur rôle se bornait en général à faciliter les relations ecclésiastiques, à poursuivre les affaires du siège apostolique, à lui adresser des rapports. C'est de la rédaction de ces rapports ou réponses qu'ils prenaient leur nom latin de *responsalis*, qui est l'équivalent du grec apocrisiaire. Le fait que les affaires des évêchés de tout l'empire byzantin se traitaient constamment à la cour de Constantinople et près du patriarche de cette ville permet de comprendre combien étaient importantes ces fonctions de l'apocrisiaire, d'autant plus qu'il ne représentait pas seulement Rome dans les affaires ecclésiastiques, mais qu'il avait encore à discuter au centre de l'empire les affaires temporelles de l'Italie et de sa patrie, surtout depuis les périls que leur faisaient courir les Lombards. Dans un fragment, récemment mis au jour, d'une lettre de Pélage Ier, on voit ce pape révoquer de son emploi d'apocrisiaire à Constantinople le diacre Sarpate à qui son âge ne permettait plus de subvenir aux exigences de cette charge. " Un apocrisiaire, dit Pélage, ne doit pas s'absenter une heure du palais "[1].

Malheureusement c'est à peine s'il tombe un rayon de lumière sur les nombreuses décisions et mesures pontificales qui se débattaient dans le palais de Byzance pour les affaires d'Orient et aussi pour celles d'Occident, car de la correspondance des apocrisiaires il ne nous est pour ainsi dire rien resté. D'autres lettres nous ont conservé par hasard la connaissance d'une démarche de Pélage II qui soustrait le siège épiscopal de Thèbes à la juridiction spirituelle du métropolitain de Larisse pour le soumettre directement au Saint-Siège, à la suite d'un abus de pouvoir du métropolitain[2].

543. Dans les provinces byzantines de l'Afrique du Nord, si gravement éprouvées, le premier souci du siège de Rome fut le rétablissement des diocèses et de l'organisation ecclésiastique; il s'efforça d'y remettre les choses dans l'état prescrit jadis par la législation de Rome[3].

L'Église d'Afrique portait profondément marquées les traces de son origine romaine et de la haute direction exercée sur elle par les papes. Nulle part les usages ecclésiastiques n'avaient un caractère aussi pénétré de romanisme que dans la patrie des Cyprien, des Augustin, des Optat, des Fulgence, et aujourd'hui encore l'on peut bien souvent demander aux écrivains africains des détails sur les usages religieux et liturgiques de Rome dont l'histoire ne nous parle pas.

La papauté triompha facilement en Afrique des suites du schisme des trois chapitres, qui ne troubla que passagèrement la paix religieuse de ces contrées, malgré toute la violence qu'y manifesta d'abord l'opposition. On dut ce résultat en partie aux mesures d'apaisement et aux explications doctrinales des papes, en partie aussi à la sévère attitude des pouvoirs civils, qui mirent en Afrique

---

[1] *Neues Archiv*, t. V (1880), p. 559, n. 63; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1035 : *apocrisiarius qui est, una hora de palatio recedere non potest.*

[2] *Registr. Greg. M.*, l. III, n. 7; Jaffé-Ewald, n. 1211.

[3] *Quae sedis apostolicae principalitas perscripsit*, dit Agapet (Mansi, t. VIII, p. 850); lettre à l'archevêque de Carthage Reparatus sur diverses affaires (Jaffé-Kaltenbrunner, n. 893).

un grand zèle à l'accomplissement du devoir que leur imposait la loi de mettre l'autorité politique au service de l'action religieuse de Rome. C'est lorsque ainsi la plus haute autorité spirituelle et les représentants de l'État byzantin marchaient la main dans la main conformément à l'idée d'une réciprocité de service entre l'État et l'Église, que se manifesta d'une manière plus décisive qu'ailleurs la puissance de la primauté de l'Église romaine pour l'union des forces et le progrès des idées chrétiennes. D'ailleurs ni les évêques d'Afrique ni les représentants scientifiques de ce pays n'avaient le sens de la séparation et de la révolte.

Naguère déjà le diacre Ferrand de Carthage, l'un des plus ardents défenseurs des trois chapitres, avait déclaré ouvertement qu'en matière de doctrine catholique, c'était avant tout à l'évêque du siège apostolique qu'il se fallait adresser, comme au dépositaire de la vérité et de l'autorité[1]. Un autre diacre carthaginois, Liberatus, qui fut l'ardent compagnon de Ferrand dans la question des trois chapitres, guidé par le même principe, s'était rendu personnellement à Rome pour y faire examiner et régler, comme au siège même des décisions, des affaires importantes de son église.

Dans une lettre d'un évêque africain du V[e] siècle, qui est peut-être Voconius, on rencontre ces paroles significatives : " Ne croyez pas posséder la vraie foi catholique, si vous ne professez pas la foi romaine "[2].

III. — La primauté vis-à-vis des Wisigoths et des Bretons.

544. Les anciennes relations entre la papauté et l'Espagne se renouvelèrent au VI[e] siècle, sans effort ni recherche ; les évêques du pays s'accordèrent à respecter les " statuts généraux " que leur avait envoyés le pape Hormisdas[3].

Le pape Vigile trancha nettement les questions que lui soumit, comme à son supérieur ecclésiastique, Profuturus, évêque de Bracara, dans le royaume des Suèves. Il rappelle que c'est à lui qu'a été commise la défense de " la règle de la foi " et que le siège apostolique a le devoir et le droit de veiller sur la discipline catholique[4]. Il met, entre autres, aux mains de Profuturus " le texte de la prière canonique " (c'est-à-dire du canon de la messe) " que nous avons reçu, dit-il, de la tradition apostolique "[5].

Au second concile de Bracara (563), on fit lecture solennelle de cette lettre du pape[6] et les décrets des évêques assemblés montrent qu'ils l'adoptèrent pour règle : par exemple, leur décision relative à la célébration de la messe d'après

---

[1] Lettre à Sévère de Constantinople sur certaines questions christologiques : *Interroga, vir prudentissime, si quid veritatis cupis audire, principaliter apostolicae sedis antistitem, cuius sana doctrina constat iudicio veritatis et fulcitur munimine auctoritatis. Interroga plurimos per diversa loca pontifices* (Ép. 5. Migne, *P. L.*, t. LXVII, col. 911).

[2] *Non crederis veram fidem tenere catholicam, quae fidem non doces esse servandam romanam* (sic). Mai, *Nov. bibl. patrum*, t. I, page 273. Cf. Morin, *Revue bénéd.*, 1896, page 341.

[3] 2 avril 517 : Jaffé-Kaltenbrunner, n. 787 (*generalia statuta*).

[4] La meilleure édition de cette lettre conservée par la *Collectio Hispana* se trouve dans Hinschius, *Pseudo-Isidor*, p. 710 (cf. p. CV); Jaffé-Kaltenbrunner, n. 907. Le texte de Mansi, t. IX, p. 29, a besoin de corrections. Profuturus désirait être renseigné sur différents points *quid iuxta catholicam disciplinam teneat apostolicae sedis auctoritas.*

[5] *Textum canonicae precis, quem ex apostolica traditione suscepimus.*

[6] Mansi, t. IX, col. 776 et suiv.

le canon romain[1]. De même, dans ses mesures contre le priscillianisme[2], l'assemblée s'en tint expressément aux écrits adressés par Léon le Grand[3] à l'épiscopat de la Gallaecia et à l'évêque Turibe.

Il y eut peu après chez les Wisigoths toute une série d'évêques éminents par leur science et leur zèle, comme Léandre et Isidore d'Hispalis (Séville), qui travaillèrent dans le sens de l'union avec Rome et de la fidélité à en suivre les lois établies pour les autres églises et en particulier pour l'Espagne. Les conciles du pays ne ne se firent pas faute non plus de rappeler avec insistance le caractère obligatoire des prescriptions papales. L'auteur de la collection communément désignée sous le nom d'Hispana, qui appartient aux commencements du VII[e] siècle, dit dans sa préface qu'il allègue les décrets des papes à côté des décisions conciliaires, "parce qu'en vertu de la prééminence du siège apostolique, ces décrets n'ont pas une autorité moindre que les canons des conciles "[4].

545. Jetant un regard en Angleterre sur l'église britannique, nous y trouvons une race assez fermée, dont l'évolution ecclésiastique a été fort particulière, mais qui n'en manifeste pas moins avec énergie sa dépendance de l'église de Rome et sa soumission à l'unité spirituelle avec elle.

L'ancienne église que les missionnaires de l'Angleterre trouvèrent chez la population celte de la Bretagne, ne s'écartait, comme les évêchés établis en Irlande et en Écosse, que sur certains points de discipline, des observances communes à presque tout l'Occident : par exemple sur la détermination de la fête de Pâques, sur la pratique du célibat ecclésiastique, sur la forme de la tonsure cléricale, simples détails qui cependant causèrent bien des discussions avec les missionnaires. Mais il n'y a jamais eu de dissentiments doctrinaux, particulièrement sur la question de la primauté romaine. Assurément des divergences de cette espèce, si elles avaient existé, n'auraient pas manqué de se manifester dans les débats sur les minuties, soit dans les relations avec Augustin l'évêque missionnaire, soit sous Wilfrid ou Colman. " Mais Augustin, en demandant simplement l'acceptation de quelques usages de l'église romaine et un concours pour la conversion des Anglo-Saxons, suppose la reconnaissance par les Bretons de l'église romaine, car autrement il aurait dû en parler comme du point essentiel "[5].

Les évêques irlandais assemblés vers 630 à Lenia (Leighlin) agissaient évidemment d'après une ancienne règle traditionnelle de leur pays, en envoyant une ambassade au pape à l'occasion de la fête de Pâques[6]. S. Patrice, apôtre des Irlandais, leur a sans doute prêché et laissé la foi telle qu'il l'avait reçue, c'est-à-dire avec la doctrine de la primauté. La collection irlandaise de canons qui porte le nom de Patrice lui fait dire en effet que dans les cas difficiles

[1] C. 4 : *ex eodem ordine* (le canon envoyé à Profuturus) *missae celebrentur;* c. 5, on décide également d'observer l'*ordo baptizandi*, reçu par ce pontife.

[2] C. 14.

[3] Mansi, col. 773. Cf. Hefele, *Conciliengeschichte*, 2[e] éd., t. III, p. 15; trad. fr., t. III, p. 556.

[4] Maassen, *Geschichte der Quellen*, p. 227: *in quibus pro culmine sedis apostolicae non impar conciliorum exstat auctoritas.*

[5] Funk, *Zur Gesch. der altbritischen Kirche*, au t. IV (1883) de l'*Histor. Jahrbuch*, p. 5-44, p. 19; *Kirchengesch. Abhandlungen*, t. I, p. 431 et suiv.

[6] Mansi, t. X, p. 611; Hefele, t. III, p. 78, trad. fr., t. III, p. 618. D'après Prosper (*Chron.*, à l'année 431) S. Palladius aurait été envoyé par le pape Célestin aux Bretons comme missionnaire.

c'est au pape qu'il faut demander une décision[1]. Un tel principe pouvait d'autant moins être contradictoire à son enseignement que, dans son troisième *dictum* dont l'authenticité est reconnue, Patrice réclame comme nécessaire l'union avec Rome et l'empire, même à d'autres égards : " L'église des Scots, dit-il, est une église de Romains. Soyez chrétiens en étant Romains"[2].

Nous trouvons un commentaire instructif de ces paroles dans une déclaration, que nous avons déjà citée, de S. Colomban, fondateur de couvents irlandais, au pape : " Nous sommes étroitement attachés à la chaire doctrinale de Pierre ", dit-il, et il proclame que ce qui fait aux yeux de ses compatriotes la grandeur de l'église de Rome, ce n'est point l'illustration de la cité, mais la présence du siège de l'apôtre Pierre[3].

Nous n'avons guère conservé de traits historiques des relations avec la papauté de l'ancienne église britannique, et l'on ne saurait méconnaître que ce groupe fermé de la communauté catholique a subi, comme nous l'avons déjà noté, une évolution particulière et indépendante; mais l'histoire n'en a pas moins le droit de repousser comme une invention sans fondement l'affirmation produite récemment que l'église dite " culdéenne " de ce pays était demeurée sans lien avec le siège apostolique et " indépendante de Rome "[4].

CHAPITRE VII.

Le siège romain et les Francs.

546. Bien que l'Église ne jouît chez les Francs que de peu de liberté et se vît presque réduite par les rois mérovingiens, qui dominaient le faible épiscopat, à demeurer dans l'ornière étroite d'une église nationale, il ne manque point cependant de faits remarquables qui témoignent que l'église franque se sentait fille de la grande famille dont le chef était l'évêque de Rome, représentant de l'unité. Des évêques considérables, comme S. Césaire d'Arles et S. Avit de Vienne qui, s'élevant au-dessus de leur époque, savaient exprimer avec tant de vivacité la pensée du lien spirituel avec Rome (part. II, p. 64), ne se rencontraient assurément plus dans les États francs morcelés et troublés par des guerres perpétuelles. Dans ces États, tout était petit; le mauvais gouvernement d'une race princière avide et ambitieuse provoquait les cabales et la servilité, mais non pas un véritable essor intellectuel. On continuait cependant de vivre sur les traditions des nombreuses illustrations de l'ancienne église de Gaule et, sous l'oppression de la tyrannie, au milieu de guerres fratricides, l'on se

---

[1] Duchesne, *Bull. critique*, 1888, p. 281 (compte rendu de W. Stokes, *The tripartite life of Patrick*); Bellesheim, *Liter. Rundschau*, 1889, col. 336 et s.; *Geschichte der kath. Kirche in Irland*, t. I, p. 37 et sv.; 128 et sv.

[2] *Aecclesia Scotorum, immo Romanorum, ut Christiani ita et Romani sitis.*

[3] Ci-dessus, part. II, p. 259.

[4] Ebrard n'a pas seulement prétendu dans son écrit : *Die iroschottische Missionskirche des VI, VII. und VIII. Jahrhunderts* (Gütersloh, 1873) prouver que l' " église culdéenne " a été " indépendante de Rome ", mais encore que par ses doctrines elle a été le précurseur du protestantisme. Cf. Funk, *quo supra*, notamment p. 7; et Bellesheim, *Geschichte der kath. Kirche in Irland*, t. I, p. 216 : *die Culdeer.*

souvenait avec respect de la prééminence et de l'influence salutaire de la mère église de Rome.

Parmi les conciles francs qui ont exprimé leur dévouement à la Rome spirituelle, le deuxième concile de Tours (567) tient une place éminente. Les évêques assemblés déclarent qu'ils ne font que suivre la tradition du passé en proclamant leur obéissance aux décisions papales. « Quel membre du clergé, s'écrient-ils, oserait s'élever contre elle »[1] ?

Les trois conciles d'Aurelianum (Orléans) de 538[2], 541[3] et 549[4] expriment aussi ou supposent clairement la soumission au siège apostolique. On peut encore citer dans le même sens le 9e canon du concile d'Agatha (Agde) en 506 et la préface du deuxième concile d'Arausio (Orange) en 529[5]. Le métropolitain de la seconde Lugdunaise, Léon de Senones (Sens), en appela au pape de Rome ou à un synode d'un empiètement inouï de Childebert Ier sur les droits de l'Église[6]. L'évêque d'Autissiodorum Aunaire appelle Rome la ville vénérée de tout l'univers, qui a le gouvernement de toutes les églises[7].

547. L'importance du siège métropolitain d'Arles pour les relations de Rome avec les pays francs faisait régulièrement nommer par les papes les archevêques de ce siège « vicaires du siège apostolique » pour la Gaule ou pour la partie de la Gaule à laquelle Arles se trouvait rattachée dans les vicissitudes politiques; les circonstances ne permettaient pas en effet au vicaire apostolique d'exercer effectivement ailleurs ses pouvoirs, bien que, dans la pensée de Rome et dans celle d'Arles, ce dernier siège dût servir d'intermédiaire pour faire sentir à la Gaule entière l'influence de la tête de l'Église, pour le bien de l'unité et de la discipline ecclésiastique. On a déjà vu que Vigile éleva en 545 l'évêque Auxanius et en 546 son successeur Aurélien à la dignité du vicariat; Pélage Ier agit de même en 557 pour Sapaudus et Grégoire Ier en 595 pour Vigile. Les trois premiers étaient nommés vicaires pour le royaume de Childebert Ier, le quatrième pour celui de Childebert II[8].

A en juger par la teneur habituelle des pleins pouvoirs que ces vicaires apostoliques recevaient de Rome à leur nomination, ils devaient surveiller la marche de la vie ecclésiastique et adresser à ce sujet des rapports au Saint-Siège; ils avaient la présidence des conciles, jugeaient les débats entre évêques « au nom du siège apostolique »; mais les affaires importantes, particulièrement en matière de foi, qui ne pouvaient être terminées en Gaule, devaient être portées à Rome. Les évêques ne pouvaient refuser de comparaître aux synodes convo-

---

[1] Can. 21 (Mansi, t. IX, p. 798 [can. 20]; éd. Maassen, *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, *Concilia aevi merov.*, 1893, p. 128) : *Quis sacerdotum contra decretalia, quae a sede apostolica processerunt, agere praesumat?... Patres nostri hoc semper custodierunt, quod eorum praecepit auctoritas.*

[2] Can. 3 (Maassen, p. 74; Mansi, t. IX, p. 12 [c. 4]).

[3] C. 1 (Maassen, p. 87; Mansi, p. 11).

[4] C. 1 (Maassen, p. 101; Mansi, p. 127).

[5] Maassen, *Gesch. der Quellen*, p. 227.

[6] Migne, *P. L.*, t. LXVIII, p. 11 : *usque ad papae notitiam vel synodalem audientiam.*

[7] Lettre de Pélage II à Aunaire : Migne, t. LXXII, p. 705; Gundlach, *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. III, p. 448; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1048 : *Si mundo venerabilem iudicatis hanc urbem, si ad pacem sedis apostolicae cunctarum regere moderamina ecclesiarum praedicatis*, etc.

[8] Cf. ci-dessus, part. II, p. 69-70. Langen, *Geschichte der röm. Kirche*, t. II, p. 411, nomme sans preuve Aunaire d'Auxerre « vicaire pontifical en Gaule ». La lettre pontificale du 31 octobre 586, à laquelle il se réfère, ne contient rien de cela.

qués par le vicaire apostolique, et en cas d'empêchement, ils devaient au moins s'y faire représenter par un prêtre ou un diacre, chargé de leur rapporter les décisions du vicaire ou du pape, à l'observation desquelles ils ne se pouvaient soustraire[1].

C'est ainsi, comme l'écrit Pélage Ier à son vicaire Sapaudus, que, grâce à la situation et à l'activité du représentant des papes à Arles, la fermeté éternelle de l'inébranlable rocher (Pierre, pierre angulaire de l'Église) résidait dans l'autorité des successeurs de l'apôtre et de ses vicaires; " les saints pères ", dit-il, ont désiré cette institution, et nos ancêtres ont déjà transmis aux tiens les droits nécessaires... C'est ainsi que, par la grâce de Dieu, la sainte Église universelle de Dieu a été gouvernée par nos prédécesseurs, qui ont fait partager à d'autres leur sollicitude "[2].

Les rares documents historiques de l'époque ne nous ont conservé que peu de traces des mesures que les papes ont appliquées par ces vicaires aux pays francs, ou du rôle de ces vicaires dans les affaires ecclésiastiques. D'ailleurs leurs actes ne devaient pas être très nombreux.

On apprend néanmoins que le pape Vigile chargea en 545 son vicaire Auxanius de trancher la question litigieuse relative à l'évêque de Cavellio (Cavaillon), Prétextat, et de veiller à ce que les ordinations se fissent canoniquement chez les Francs[3]; nous savons aussi que le vicaire Sapaudus fit au pape Pélage Ier son rapport sur un attentat relatif au domaine ecclésiastique et que le pape lui demanda de plus précises informations à ce sujet[4]; nous savons enfin que Pélage éleva des plaintes formelles contre le procédé du roi Childebert, qui, dans une affaire concernant l'archevêque-vicaire Sapaudus, avait voulu obliger ce prélat à se présenter au tribunal du plus considérable de ses suffragants[5].

Nous voyons dans un autre cas Pélage adresser à Sapaudus et à d'autres évêques francs une encyclique sévère, à l'occasion de graves abus qui se perpétuaient : il s'agissait particulièrement de la pratique commune chez les Francs de donner trop vite la consécration épiscopale, et d'une tolérance coupable de restes du paganisme. Le pape se plaint que chez eux on puisse être " consacré en un seul jour clerc, acolythe, sous-diacre, diacre, prêtre et même évêque ". Cette plainte était légitime; mais cet abus et une partie considérable des autres vices qui ravageaient l'église de ces pays venaient précisément de l'élévation arbitraire et irrégulière à l'épiscopat de personnes, qui ne présentaient aucune

[1] Voir notamment les lettres de Grégoire Ier pour la nomination de l'archevêque d'Arles Virgile : *Registr.*, l. V, n. 58, 59, 60 (éd. de S. Maur, 53, 54, 55); Jaffé-Ewald, n. 1374, 1375, 1376. Dans la lettre aux évêques soumis au vicaire (l. V, n. 59) on lit : *Quae a nostro vicario Deo auxiliante fuerint definita, ad eum qui absens est, per ipsum quem miserit, fida relatione perveniant, ut inconvulsa firmitate serventur, et nullus ea quae statuimus audeat occasionis excusatione violare.*

[2] Gundlach, *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. III, 1892, p. 73; Migne, *P. L.*, t. LXIV, col. 405 et s.; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 945 et suiv. : ... *Sic ergo participata sollicitudine sanctam Dei universam ecclesiam nostri per Dei gratiam rexere maiores.*

[3] Gundlach, p. 62; Migne, t. LXIX, col. 29; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 915 : *Licet fraternitati vestrae, apostolicae sedis vicibus attributis, quas directa auctoritate commisimus, generaliter emergentium causarum sit discutiendarum licentia, tamen... specialiter*, etc.

[4] Gundlach, p. 69; Migne, t. LXIX, col. 401; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 941.

[5] Gundlach, p. 76; Migne, col. 406; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 948.

garantie pour la vie religieuse et qui n'avaient d'autre titre que l'appui de la cour ou de cabales puissantes[1].

548. L'historien des Francs nous fait un récit d'un naturel effrayant de la vie de deux évêques, dont les mœurs nous offrent un tableau de la barbarie de la Gaule à cette époque. Cette histoire, que nous ne pouvons négliger, appartient à l'histoire même des rapports de la primauté romaine avec les papes francs.

"A la bataille de *Mustiae Calmes*, dit textuellement Grégoire de Tours, assistaient aussi les deux frères Salunius et Sagittarius, l'un et l'autre évêques (le premier d'Ebredunum, le second de Vapingum). Comme arme, ils ne portaient point la croix céleste, mais les armes séculières, le heaume et la cuirasse, et ce qui est pis, ils abattirent de nombreux morts de leurs propres mains... Il s'éleva contre eux un grand mécontentement. Lorsqu'ils furent dans leurs évêchés et qu'ils purent suivre leur propre volonté, ils s'abandonnèrent avec une frénésie insensée au pillage, au meurtre, à l'adultère et à toutes sortes de crimes. Un jour, ils surprirent l'évêque de Trois-Châteaux Victor avec une bande armée d'épées et de javelots. Victor célébrait précisément l'anniversaire de son exaltation à l'épiscopat. Ils pénétrèrent dans le lieu, lui arrachèrent ses vêtements, frappèrent ses serviteurs, prirent les vases et tous les autres préparatifs du festin et laissèrent l'évêque gravement outragé. Quand le roi Gontran apprit cela, il ordonna la réunion d'un concile dans la cité de Lyon" [2].

L'historien des Francs raconte ensuite que ce concile, présidé par l'évêque Nizier, trouva les deux évêques coupables et les déposa, mais qu'ils se plaignirent au roi, encore bien disposé pour eux, et obtinrent de lui la permission de se rendre auprès du pape. "Le roi leur accorda leur demande et leur donna des lettres. Et ils vinrent devant le pape Jean (III) et lui exposèrent qu'ils avaient été déposés, bien que l'on n'eût formulé contre eux que des plaintes sans fondement. Là-dessus le pape adressa des lettres au roi, en ordonnant leur rétablissement sur leurs sièges. Le roi le fit sans perdre de temps, mais il les blâma fortement. Cependant les évêques n'en devinrent pas meilleurs... Ils s'enfonçaient de jour en jour davantage dans le crime... Leur barbarie contre leurs concitoyens alla jusqu'à en battre avec des verges jusqu'au sang. Les cris du peuple finirent pas aller jusqu'aux oreilles du roi, qui les fit de nouveau mander en sa présence".

Ils furent condamnés, dit Grégoire, à être enfermés séparément dans un monastère; mais la raison principale de cette mesure fut que Sagittaire s'était emporté en des propos inconsidérés et offensants sur la descendance illégitime de Gontran. Ce n'est qu'après un long temps qu'ils furent relâchés : le fils aîné du roi tomba malade et les amis des condamnés durent suggérer au roi que c'était un châtiment du ciel qui le punissait d'avoir fait enfermer des évêques innocents. Sagittaire et Salunius se montrèrent quelque temps corrigés et pleins

[1] Jaffé-Kaltenbrunner, n. 978. Cette lettre, écrite entre 558 et 560 et que nous ne connaissons que par la Collection britannique, n'est pas adressée au seul Sapaudus, comme l'indique Jaffé, mais à plusieurs évêques (*quis ex vobis... redditurus est rationem*, etc.), peut-être à tous les évêques du vicariat. Il y est aussi question de l'admission de moines aux saints ordres.

[2] L. IV, c. 42; l. V, c. 20 (21). *Mustiae Calmes* est peut-être Les Chamousses, près d'Embrun. Vapingum est Gap; la ville de Trois Châteaux est Saint-Paul Trois Châteaux.

de zèle. Mais ils retombèrent ensuite dans leurs désordres passés, passant leurs jours dans des débauches et entretenant des femmes.

" Sur l'ordre du roi " un synode se réunit enfin (579) à Cabillonum (Chalon-sur-Saône), qui déposa de nouveau les deux évêques et les jeta en prison. Mais ils s'échappèrent et errèrent de côté et d'autre jusqu'au moment où ils reçurent la récompense de leur perversité : Sagittaire fut tué en prenant part à de nouveaux faits de guerre[1].

549. Ce qu'il faut surtout relever ici dans ce récit rude et cru de Grégoire de Tours, c'est la part du roi aux jugements épiscopaux, aux conciles, à la discipline ecclésiastique, qui semble une chose tout ordinaire. Les évêques étaient souvent les premiers, dans leurs sentiments puisés à la cour, à attirer la puissance royale dans le cercle de leur propre activité. Même de bons évêques, dans l'état grossier de la législation qui régnait partout, se sentaient incapables de rien faire sans l'appui de la puissance séculière. Les papes restaient impuissants devant cet état de trouble et de fermentation, si seulement ils avaient connaissance de ces désordres ; car les guerres, même en Italie, creusaient de profonds fossés et empêchaient les communications. Le siège de Rome abandonnait donc régulièrement à l'épiscopat et au gouvernement local la décision des affaires ecclésiastiques ; dans le cas ci-dessus, Jean III ne fit que suspendre le jugement contre les deux évêques déposés, ordonnant de le soumettre à un nouveau synode. D'ailleurs le manque d'union des évêques, leur jalousie, leur ambition, leur faiblesse ont dû souvent mettre obstacle à l'action du Saint-Siège.

Quant au vicariat d'Arles, il est certain qu'il n'obtint jamais la situation qu'avait rêvée la papauté ; la faute en fut en partie à l'incapacité de ceux qui furent revêtus de cet office, en partie à la dislocation politique du pays, en partie aussi au caractère des puissances séculière et spirituelle.

Mais on s'est trompé quand on a prétendu que jamais l'archevêque-vicaire d'Arles n'avait vu reconnaître son rang dans les conciles, qu'il devait présider en vertu de ses pouvoirs. Au contraire, il n'y a pas un concile auquel il assiste sans le présider ; quand il ne souscrit pas comme président, c'est qu'il avait des raisons d'être absent, qu'il n'avait aucun besoin de paraître et qu'il n'était pas même représenté[2].

A cette époque les papes n'ont pas seulement toléré en silence une grande extension de la sphère d'influence des rois francs sur le domaine ecclésiastique, ils l'ont parfois même favorisée, quand ils ont pu croire par exemple que le bien commun l'exigeait. Il n'y avait parfois guère d'autre moyen de réprimer la brutale prépondérance de l'anarchie et l'arbitraire de certains sujets et d'intéresser le prince au bien religieux du pays. Pélage Ier dit par exemple à Childebert Ier, prince favorable à l'Église, sur lequel il fonde de grandes espérances :

[1] Grégoire de Tours, livre V, chap. 27 (28).

[2] Voir mes arguments contre Loening et Hauck dans mon article de la *Zeitschrift für kath. Theol.*, t. XIV (1890), p. 447-493 : *Rom und die fränkische Kirche, vornehmlich im 6. Jahrh.*, p. 484 et suiv.; reproduit en italien dans mes *Analecta rom.*, t. I, p. 333 et suivante. Cette dissertation peut servir à compléter ce qui est dit ci-dessus sur les rapports entre la primauté et les Francs. Dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* de Duchesne (1893), t. I, les faits relatifs à la primauté pontificale sont dispersés et isolés, comme le veut le plan de l'ouvrage.

" Dieu vous a appelé pour défendre dans ces jours la paix de l'Église "[1], et dans une autre occasion, il lui rappelle que Dieu lui a confié la protection des églises[2]. Mais il sait aussi lui signifier qu'il ne doit pas agir selon son bon plaisir dans les affaires de l'Église, mais prêter son concours à l'exécution des anciens principes ecclésiastiques. Dans le conflit dont il a été question ci-dessus avec le vicaire apostolique Sapaudus, Pélage représente sévèrement à ce prince qu'il a violé le droit ecclésiastique; qu'il faut qu'il satisfasse pour cette faute, afin qu'elle ne serve pas d'exemple et ne tourne pas à la confusion des églises; s'il s'empresse de reconnaître avec louanges combien le roi prend à cœur le soin des affaires ecclésiastiques, il n'en est que plus pressant à prévenir le retour de tout attentat de ce genre contre les prescriptions de l'Église; ce n'est qu'en observant les prescriptions des saints Pères que Childebert fera preuve envers Dieu d'une véritable piété[3].

Par une mesure de sagesse, quand les papes nommaient les archevêques d'Arles vicaires du Saint-Siège et qu'ils leur conféraient le pallium, ils attachaient une grande importance à noter dans leurs lettres que cette distinction était accordée de l'aveu et sur la demande des princes territoriaux. Il y avait une raison de convenance à ce que le roi et l'archevêque sollicitassent l'acte du Saint-Siège; c'était tout d'abord un moyen d'éviter la nomination d'un plénipotentiaire peu agréable au souverain.

Dans un cas semblable, le pape Vigile témoigna ces égards diplomatiques non seulement au roi des Francs Childebert, mais aussi à la cour byzantine. Il ne voulut pas conférer le vicariat et le pallium à l'archevêque Auxanius sans l'aveu de Justinien; et c'est là quelque chose de nouveau dans l'histoire de l'Église d'Occident. Il déclare d'ailleurs qu'il pourrait agir sans entente préalable avec l'empereur, mais il croit préférable de lui donner cette preuve de respect. C'était là une politique particulière à Vigile et qui s'explique peut-être par le caractère du malheureux pape et par la dépendance où il était de Byzance[4]. Un seul pape, Grégoire le Grand, a suivi dans une certaine mesure son exemple en donnant le pallium à un évêque franc; encore semble-t-il avoir été guidé ici par les nécessités de sa situation en face des soupçons de la cour byzantine[5].

En Orient, on observait avec une jalousie non dissimulée et des doutes souvent offensants les rapports de la papauté avec les nouveaux États occidentaux, qui s'étaient installés dans les anciennes provinces de l'empire. Byzance,

---

[1] *Deus gloriam vestram contra inimicos pacis ecclesiasticae misericorditer hoc tempore praeparavit* (Gundlach, p. 80; Migne, *P. L.*, t. LXIX, col. 408; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 946 et 908).

[2] *Ecclesiae, quas vobis Deus credidit*, etc. (Gundlach, p. 76; Migne, col. 406; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 948).

[3] *Non aliter Deo nostro recte potest regalis devotio famulari, nisi providentia eius ecclesiasticorum ordinum servetur integritas*(*ibid.*).

[4] A Auxanius (Gundlach, p. 58; Migne, t. LXIX, col. 26; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 912): *ratio postulat* une entente avec l'empereur; on garde ainsi envers lui *honor fidei*. Cf. la 2[e] lettre au même (Gundlach, p. 61; Migne, col. 27; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 913); la lettre à Aurélien (Gundlach, p. 65; Migne, col. 37; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 918).

[5] *Registr.*, l. VIII, n. 4 (éd. de S. Maur, IX, 11; éd. Hartmann, *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. II, II, p. 5); Migne, t. LXXVII, col. 951; Jaffé-Ewald, n. 1491 (envoi du pallium à Syagrius d'Autun): *Et serenissimi domni imperatoris, quantum nobis diaconus noster, qui apud eum responsa ecclesiae faciebat, innotuit, prona voluntas est et concedi hoc omnino desiderat.* Cf. *Zeitschr. für kath. Theologie*, t. XIV (1890), p. 487-491; *Anal. rom.*, t. I, p. 377 et suiv.

avec son idée fixe de légitimité, était fort éloignée de renoncer à toute pensée de suprématie de l'empereur sur ces contrées.

D'ailleurs tous les Occidentaux animés de sentiments vraiment romains, et avec eux les papes, trouvaient tout naturel que les nouveaux peuples se missent vis-à-vis du seul grand empereur du monde chrétien sur le pied de relations non seulement amicales mais déférentes et respectueuses. Les Francs eux-mêmes, depuis qu'ils s'étaient convertis et avaient appris à apprécier la civilisation romaine, n'appartenaient plus aux nations barbares (*barbarae nationes, gentes*), qui d'après l'idée de l'époque devaient être soumises à l'empire. Une opinion générale, et que favorisait l'Église, leur accordait plutôt une honorable alliance avec l'État romain, sous réserve de la prééminence de ce dernier. C'est en ce sens que Pélage Ier appelle l'empereur le " père " des rois francs, et cela, dans des lettres officielles, adressées aux rois eux-mêmes, sans crainte de blesser leur susceptibilité [1] ; Vigile de son côté leur rappelle le devoir, avantageux pour eux, de maintenir dans son intégrité leur " amitié et alliance " avec l'empire [2]. L'idée de l'empereur médiéval offre une étroite connexité avec la conception que les papes se font de la dignité de l'empire romain.

550. Mais l'évolution ecclésiastique chez les Francs était alors aussi éloignée de l'essor qu'elle prit au temps de l'élévation de Charlemagne à l'empire, que les empereurs Grecs étaient éloignés de l'idée du souverain vraiment chrétien, qui serait le chef d'une fédération générale des peuples d'Orient et d'Occident. Les Francs, nous l'avons vu, reconnaissaient la primauté romaine et appartenaient à la grande unité spirituelle; mais on ne saurait méconnaître que les liens qui rattachaient le pays au pape n'étaient pas aussi resserrés que dans l'ancienne Gaule, encore soumise à la domination de l'empire romain. On ne connaissait plus ni la même fréquence ni la même intimité que jadis dans les rapports avec le siège apostolique; et la papauté ne pouvait plus faire sous les Mérovingiens ce qu'avaient fait pour l'église gallicane les papes Sirice, Innocent Ier, Zosime, Léon Ier, Hilaire, Anastase II, etc. On voit là ce que ces pays avaient perdu à sortir des cadres de l'empire chrétien; cette séparation avait ouvert la carrière au particularisme des potentats, à leur ambition propre, et à un certain isolement national, qui préparaient des obstacles aux influences étrangères même les plus bienveillantes.

Sous Grégoire le Grand nous assisterons à un commerce plus vivant entre les Francs et le Saint-Siège; mais ensuite, au VIIe siècle, nos sources ne nous laissent entrevoir ces relations que plus rares encore. La reconnaissance de la primauté s'exprima surtout par un attachement général à l'unité ecclésiastique. Mais quiconque connaît l'Église, sait bien que la primauté des papes n'a pas besoin de s'exprimer dans des actes de suprématie spirituelle; car le seul fait d'appartenir à la communauté catholique entraîne de soi la soumission à son chef visible institué par le Seigneur. " Nous confessons, écrit Pélage II à l'évêque franc Aunaire, une seule église de Dieu; nous nous édifions tous ensemble sur l'unique rocher, sur lequel a été fondée la foi catholique " [3].

[1] Ci-dessus, t. II, p. 144, n. 3.

[2] Lettre à Aurélien, archev. d'Arles, en lui conférant le vicariat : *Gratiae intactae foedera custodire.* (Gundlach, p. 65; Migne, t. LXIX, col. 37, 39; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 918, 919).

[3] *Nec aliter unam solamque Dei confitemur ecclesiam, nisi omnes ad petram, super quam fundata est fides catholica, construamur.* (Gundlach, p. 449; Migne, *P. L.*, t. LXXII, col. 744; Jaffé-Kaltenbrunner, n. 1057).

Coup d'œil rétrospectif sur l'évolution de la situation spirituelle de Rome.

551. Le grand chemin parcouru par la papauté était une garantie qu'elle serait aussi dans l'avenir à la hauteur de sa tâche. La force merveilleuse de la primatie romaine avait triomphé de difficultés sans exemple tant intérieures qu'extérieures. Sous son action l'Église avait brillamment prouvé qu'elle pouvait tenir sur ses propres pieds, si l'empire romain, son premier soutien, tombait en ruines. Et non seulement ce corps puissant se tenait sur ses pieds, grâce à la vie de l'unité que Rome faisait circuler en lui, mais dans l'effondrement de l'ancien corps politique et de l'ancienne civilisation romaine, il sauvait pour la postérité les meilleurs éléments du passé.

L'empire romain, s'il avait été pour l'Église une aide heureuse, lui avait aussi créé toutes sortes de périls.

Lorsqu'au temps de Silvestre et de Constantin, l'alliance avait été conclue entre l'évêque de Rome et le pouvoir civil, l'Église ne pouvait supposer que le dernier s'attribuerait, comme il fit, un droit arbitraire d'intervention dans les affaires ecclésiastiques. Égarés par leur situation, les empereurs chrétiens ne firent que trop souvent une loi de l'erreur et opposèrent leur volonté et leurs armes à l'autorité des évêques de Rome.

La pierre de touche de l'unité religieuse fut l'arianisme. Contre lui les premiers et constants défenseurs de la vraie foi furent les papes Jules Ier et Damase, auquel une élite de Pères de l'Église prêtaient le concours de leur autorité; ils défendirent en même temps l'indépendance de l'Église contre les puissances terrestres.

Au commencement du Ve siècle le pape Innocent entreprit la lutte contre l'hérésie pélagienne, et elle fut continuée par le pape Célestin; l'un et l'autre trouvèrent le concours des évêques africains.

Dans ces luttes la primatie gagna en autorité, parce qu'elle représenta puissamment et victorieusement l'unité de l'Église menacée; ce fut encore plus le cas lors de la résistance opposée par Célestin et Sixte III aux Nestoriens, et de la longue et victorieuse lutte que soutinrent contre les Eutychiens et l'État hérétique le grand pape Léon et ses successeurs Hilaire, Simplice, Félix III, Gélase, Symmaque, Hormisdas.

Déjà les invasions barbares s'abattaient comme un torrent sur l'Italie. Mais la prudente activité des évêques de Rome et leur vigilance sur l'Église entière ne furent pas diminuées par les périls et les calamités, au milieu desquels le Saint-Siège conquit plus encore le respect, parce qu'il apparaissait comme la puissance protectrice de Rome et de l'Italie. Léon le Grand et Gélase exerçaient en Occident et en Orient une autorité comparable à celle des grands papes du moyen âge.

Les papes extirpèrent les restes tenaces et séducteurs du paganisme romain; d'une main sage et habile ils accommodèrent aux pensées chrétiennes ce qu'on pouvait utiliser des conquêtes de la vie antique. Sur ce terrain, à côté de Léon le Grand, ses successeurs Hilaire, Gélase, Symmaque se sont acquis des titres immortels. La barbarie énerva les créations heureuses de l'art antique, mais les papes ouvrirent un asile à ses dernières productions dans les basiliques. Les écoles tombèrent, mais la Rome ecclésiastique a fait de brillants efforts, avec le

concours de représentants de la science antique comme Cassiodore, pour sauver les études classiques. La grossièreté des mœurs fit partout des progrès, mais la ville éternelle envoya sur les hauteurs voisines de Subiaco un S. Benoît pour créer le monachisme occidental, pilier de morale et de piété et l'un des plus importants facteurs de la civilisation sociale du moyen âge.

Quand la domination à Rome d'Odoacre, puis celle de Théodoric et de son peuple eurent provoqué des dissensions au sein de l'église romaine, quand, aux derniers temps de la vie de Théodoric, l'hostilité se fut déclarée entre lui et la puissance ecclésiastique, Symmaque et Hormisdas surent triompher des difficultés de la situation par leur sagesse et leur énergie, et Jean Ier fit le sacrifice de sa vie pour la paix de l'Église. Au même temps, quand les rois germaniques fondèrent leur puissance dans un voisinage si dangereux pour la papauté, l'Orient disputeur vint ajouter au péril en se jetant dans le schisme acacien et rompant l'unité de l'Église. Avec quelle force et quelle autorité retentirent alors par delà les mers les paroles d'un Simplice et d'un Félix III, exposant suivant l'ordre établi par Dieu les droits respectifs des pouvoirs temporel et spirituel ! Grâce à l'assistance que donna aux papes la Providence, ce schisme acacien fut aussi guéri et ce ne fut pas le moindre fruit de cette longue épreuve que cette claire et durable exposition des rapports entre les deux pouvoirs.

Les noms de Silvère et de Vigile évoquent des années douloureuses pour l'Église romaine. Vigile, le pape flottant et indécis, subit dans la capitale grecque le traitement le plus indigne, mais il a pour successeur Pélage, à l'esprit plus clair et au cœur plus vaillant, qui a surtout le courage de confesser sa conversion dans la question du cinquième concile et de s'y tenir. Il assiste avec douleur aux débuts du schisme des trois chapitres, qui ne veut pas céder ; il voit chez les Francs la sauvagerie croissante sous le mauvais gouvernement des Mérovingiens ; il regrette de rencontrer dans les autres États nouveaux des obstacles presque insurmontables à l'action bienfaisante de l'Église. Mais à Rome, après le triomphe de Narsès, il put saluer la restauration de l'empire byzantin ; car l'empire romain, représenté et continué par les Byzantins, est toujours, malgré ses abus, le gage relativement le meilleur de l'ordre. Tout en combattant les empiètements souvent arbitraires des empereurs sur le domaine ecclésiastique, les successeurs de Pélage Ier, Jean III, Benoît et Pélage II, demeurent, avec une fidélité de patriciens, fermement attachés à l'empire.

L'invasion lombarde semble ouvrir pour Rome un avenir plus sombre. Si Rome était devenue lombarde, et tout semblait y tendre, dans la longue durée de l'empire lombard le Saint-Siège aurait été plongé dans la dépendance la plus oppressive. De pape il serait devenu un simple prêtre dépendant de la grâce et du bon plaisir de rois souverains. Mais dans cette situation désespérée le guide divin de l'Église accorde au siège de Pierre sa protection. Les tours et les murailles de Rome se gardent par un miracle.

Si, dans l'orage lombard, les relations de la cité avec l'empire d'Orient se disloquent de plus en plus, cela ne tourne pas à son désavantage, tout au contraire. Car la papauté est forcée de défendre et de sauver Rome par elle-même et sa main protectrice ne s'étend pas seulement sur la ville, mais sur une grande partie de l'Italie. C'est une nouvelle situation qui se prépare pour l'*urbs aeterna* et son siège spirituel.

L'homme élu qui établit dans cette nouvelle situation l'église romaine avec esprit de sagesse et de sacrifice, est Grégoire le Grand, pape dont la profonde action spirituelle en faveur des peuples nouveaux au moment de la disparition du monde antique aide puissamment à fonder le monde nouveau du moyen âge.

ERRATA.

Tome I, page 126, l. 5,	*au lieu de*	779	*lire*	795
» p. 133, n. 3, l. 1,	»	journaux	»	journées
» p. 204, n. 2, l. 7,	»	p. 7	»	p. 17
» p. 258, fig. 72,	»	Lucien	»	Lucius
» p. 341, n. 1, l. 4,	»	Oltzinger	»	Holtzinger
» p. 413, l. 3,	»	fig. 127	»	fig. 124
» p. 418, n. 3, l. 5,	»	Ganucci	»	Garrucci
» p. 420, l. 8,	»	fig. 129	»	fig. 126
» p. 421, n. 1, l. 4,	»	1875	»	1895
Tome II, p. 76, l. 18,	»	d'Alexandrie	»	deConstantinople
» p. 106, n. 4,	»	journaux	»	journées
» p. 118, l. 12,	»	diverses	»	divers
» p. 124, n. 1, l. 1 et 5,	»	Bartoli	»	Bartolini
» p. 142, n, 2, l. 1,	»	prince	»	patrice
» p. 161, n, 2, 2e col., l. 4,	»	Kohn	»	Cohn
» p. 235, l. 27,	»	seus	»	sens
» — l. 40,	»	si	»	ni
» p. 261, n. 1, l. 1,	»	Winter	»	Richter
» p. 329, n. 3, l. 3,	»	Bruxelles, 1889	»	Paris, 1888.

Table des Matières de la IIe Partie

LIVRE II.

ROME ET LES PAPES

PENDANT LA DOMINATION GOTHIQUE EN ITALIE

LIVRE III.

ROME, BYZANTINS ET OSTROGOTHS

AU TEMPS DU RÉTABLISSEMENT EN ITALIE DE LA PUISSANCE IMPÉRIALE

LIVRE IV.

ROME SOUS NARSÈS

ET LES PREMIERS TEMPS DE L'EXARCHAT

LIVRE V.

DÉCADENCE PROGRESSIVE DE L'ORGANISATION POLITIQUE ET DE LA CIVILISATION ROMAINE.

EXPANSION VITALE DE L'ÉGLISE ROMAINE

Table des Figures de la IIe Partie

N. B. — Les premières figures de cette 2e partie, numérotées par erreur fig. 136 à 145, doivent porter les numéros 141 à 150, pour faire suite au N° 140 de la 1ère partie (vol. I. p. 457.)



Table alphabétique

N. B. — *Les églises, basiliques, etc., sont classées non au nom du saint titulaire, mais, suivant l'usage courant, au mot Saint.*

A

B

D

E

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Z

Liste des ouvrages cités

N. B. — *La liste suivante a pour objet de préciser et dans certains cas de compléter et de rectifier les renseignements bibliographiques relatifs aux ouvrages cités dans ce volume. Elle a permis d'ajouter, pour la commodité du lecteur français, les titres de traductions françaises non indiquées dans les notes. Les articles de revue allégués par l'auteur ne figurent ici que dans des cas exceptionnels, quand, par exemple, ils sont cités à diverses reprises sans mention de la revue. On s'est généralement abstenu de mentionner ici les écrivains anciens pour lesquels aucune édition n'avait été spécialement désignée.*

Abhandlungen der historischen Klasse der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften. München, Franz, 1833 et suiv. In-4°.

Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Göttingen, Dietrich, 1843 et suiv. In-4°.

ACHÉLIS (Hans). Die Martyrologien, ihre Geschichte und ihr Wert. Berlin, Weidmann, 1900. In-4°, VIII-247 p. (Extrait des Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Neue Folge. III.)

Acta primorum martyrum sincera et selecta... opera et studio Domni Theoderici Ruinart. Parisiis, apud F. Muguet, 1689. In-4°, 3 ff. n. ch., LXXIV[-VIII]-710 p. et l'index. — Editio secunda ab ipso auctore recognita. Amstelaedami, ex officina Watsteniana, 1713. In-fol., 3 ff. n. ch., LXXVII [-VII]-645 p. — Acta martyrum P. Theoderici Ruinart opera ac studio collecta, selecta atque illustrata. Accedunt praeterea in hac editione acta SS. Firmi et Rustici... Veronae, ex typogr. Tumermaniana, 1731. In-fol., 4 ff. n. ch., LXVII [-IV]-570 p.

Acta sanctorum. Antverpiae, puis Bruxellis, apud socios bollandianos, 1643-1894. In-fol. (cité sous le titre : Acta sanct. boll.)

ADAMI (Antonio Filippo). Dissertazioni critiche in cui... molti argomenti si trattano sopra le antichità etrusche, romane e de' mezzi tempi. Pisa, A. Pizzorno, 1766. In-4°.

ADINOLFI (Pasquale). Il Laterano e la via Maggiore. Roma, Puccinelli, 1857. In-8°. — La Via Sacra o del papa nell' età di mezzo. Roma, Monaldi, 1865. In-8°. — Ces deux mémoires ont été reproduits au t. I de l'ouvrage du même auteur : Roma nell' età di mezzo. Roma, fratelli Bocca, 1881. 2 vol. in-8°.

AGATHIAS. Historiae libri V. Éd. Niebuhr dans Corpus script. hist. byzant. — Il en existe une vieille trad. fr. par Martin Fumée avec Procope : Histoire des guerres faictes par l'empereur Justinian contre les Vandales et les Goths. Paris, M. Sonnius, 1587. In-fol.

AGINCOURT. *Voir* Seroux d'Agincourt.

AGNELLUS. Liber pontificalis ecclesiae ravennatis. Éd. Holder Egger, dans les Monum. Germ. hist., Script. rerum langobard. et ital.

Al sommo pontefice Leone XIII omaggio giubilare della biblioteca Vaticana. Roma, tip. della S. C. di propaganda fide, 1888. 9 part. en 1 vol. gr. in-fol.

ALLARD (Paul). Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose. Paris, Lecoffre, 1897. In-18, XII-303 p.

ALLARD (Paul). Études d'histoire et d'archéologie. Paris, V. Lecoffre, 1899. In-18, VIII-437 p.

ALLARD (Paul). Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles (pendant la première moitié du IIIe siècle). Paris, V. Lecoffre, 1885-1886. 2 vol. in-8°. — Les dernières persécutions du IIIe siècle. *Ibid.* 1887. In-8°. — La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église. *Ibid.* 1890. 2 vol. in-8°.

ALLARD (Paul). *Voir* Northcote.

ALLEMAGNE (Henri-René d'). Histoire du luminaire, depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle. Paris, Alphonse Picard, 1891. In-4°, 683 p., pl. et fig.

AMBROISE (saint). Éd. Migne, Patr. lat., t. XIV-XVII. — Éd. Schenkl, dans le Corpus script. ecclesiast., t. XXXII. — Tr. fr. par Duranti de Bonrennel : Lettres. Paris, F. Mathey, 1741. 3 vol. in-12 ; — Œuvres sur la virginité. Paris, B. Alix, 1729. In-12.

American Journal of archæology. Baltimore, 1885 et suiv. In-8°.

AMMIEN MARCELLIN. Éd. Gardthausen dans les Mon. Germ. hist. Auct., antiq., t. IX. — Tr. fr. par Th. Savalète, dans la Collection des auteurs latins publiée sous la direction de D. Nisard. Paris, Firmin

Didot, 1849. Gr. in-8°. — Tr. all. partielle : Auszüge übersetzt von D. Coste. Leipzig, F. Duncker, 1884. In-8°, 118 pag. (Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit.)

Analecta bollandiana. Bruxellis, apud socios bollandianos, 1882 et suiv. In-8°.

Analecta graeciensia. Festschrift zur 42. Versammlung der Philologen in Wien. Graz, Styria, 1893. In-8°, IV-217 p.

Analecta juris pontificii, dissertations sur divers sujets de droit canonique, liturgie et théologie. Rome, place de Venise, 115 — librairie de la Propagande, 1855-1891. In-fol. — Annales romaines, analecta juris pontificii. Paris, Letouzey et Ané, 1894 et suiv. In-fol.

ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE. *Voir* Bianchini (Francesco).

Anecdota Maredsolana. Bruges, Desclée, de Brouwer, 1893 et suiv. In-4°.

Anecdota syriaca. Collegit, edidit, explicuit J. P. N. Land. Lugduni Batavorum, apud E. J. Brill, 1862-1875. 4 vol. in-4°.

ANGELIO (Pietro), de Barga, De privatorum publicorumque aedificiorum urbis Romae eversoribus epistola ad Petrum Usimbardum. Florentiae, apud B. Sermartellium, 1589. In-4°, 66 p.

ANGELIS (Paulus de). *Voir* Degli Angeli.

Annales de Maximien. *Voir* Excerpta Valesiana.

Annali dell'Istituto di corrispondenza archeologica. Roma, tip. Salviucci, puis della R. Accademia dei Lincei, 1829-1885, 57 vol. in-8°.

Annuario dell' associazione artistica fra i cultori di architettura in Roma. Roma, tip. delle Mantellate, 1891 et suiv. In-8°, fig.

Anonymus Valesianus. Éd. Mommsen dans les Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi, t. IX. — Tr. all. par D. Coste, avec Procope.

ANTHIME. De observatione ciborum epistula ad Theudericum regem Francorum. Iterum edidit Valentinus Rose. Lipsiae, B. G. Teubner, 1877. In-16, 58 p. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum teubneriana.)

Anthologia latina sive poesis latinae supplementum. Ediderunt F. Bücheler et A. Riese. Leipzig, B. G. Teubner, 1894-1897. 2 vol. in-16 (Bibliotheca scriptorum graec. et latin. teubneriana.)

ARATOR. De actibus apostolorum libri duo, et epistolae tres ad Florianum, Vigilium et Parthenium... Recensuit... Henricus Joannes Arntzenius. Zutphaniae, apud I. A. Van Hoorn, 1769. In-8°. — Éd. Migne, Patr. lat., t. LXVIII.

Archæologia; or, miscellaneous tracts relating to antiquities, published by the Society of antiquaries of London. London, 1770 et suiv. In-4°.

Archäologische Zeitung. Berlin, 1843-1886. 43 vol. in-4°, pl.

Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. Frankfurt a. M., Andreä; puis Hannover, Hahn, 1819-1874. In-8°.

Archiv für katholisches Kirchenrecht. Innsbruck; puis Mainz, Kirchheim, 1857 et suiv. In-8°.

Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik. Leipzig, Teubner, 1884 et suiv. In-8°.

Archiv für Philologie und Pädagogik. Leipzig, B. G. Teubner, 1831 et suiv. In-8°.

Archivio della r. società romana di storia patria. Roma, 1878 et suiv. In-8°. (cité sous le titre : Arch. stor. rom.)

Archivio storico dell' arte. Roma, L. Pasqualucci, 1888 et suiv. In-4°.

ARMELLINI (Mariano). Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia. Roma, tip. poliglotta, 1893. In-8, V-779 p.

ARMELLINI (Mariano). Le chiese di Roma dal secolo IV al XIX. 2ª edizione. Roma, tip. Vaticana, 1891. In-8°, XI-998 p.

ARNDT (Paul). *Voir* Brunn.

ARNTZENIUS (Henr. Joh.) *Voir* Arator.

Arte (l'), già Archivio storico dell'arte. Roma, Danesi, 1898 et suiv. In-fol.

ATHANASE (St). Opera, aux t. XXV-XXVIII de la Patr. graec.-lat. de Migne.

Atti della R. Accademia dei lincei. Serie seconda. Roma, tipi del Salviucci, 1873 et suiv. In-4°.

Atti della R. Accademia di scienze, lettere ed arti di Padova. Padova, G. B. Randi. In-4°.

AUCLER (Le P. Paul) S. J. Les Villes antiques. Rome, Carthage, Athènes, Jérusalem, restaurations archéologiques. Paris, Ch. Delagrave (1899). 4 broch. in-18, 28, 28, 46 et 50 p., pl.

AUER (Hans). Der Tempel der Vesta und das Haus der Vestalinnen am Forum Romanum. Wien, Tempsky, 1888. In-4°, 22 p. et 8 pl.

AUGUSTIN (saint). Opera, aux t. XXXII-XLVI de la Patr. lat. de Migne. — La dernière édition est celle du Corpus scriptorum ecclesiasticorum de l'Académie de Vienne, en cours de publication.

AVIT (saint). Œuvres complètes. Nouvelle édition publiée pour les Facultés catholiques de Lyon par le chanoine Ulysse Chevalier. Lyon, Emmanuel Vitte, 1890. Gr. in-8°, LXXIX-363 p. — Éd. Peiper, au t. VI, part. 2 des Mon. Germ. hist., Auct. antiq.

BAEHRENS (Emil). *Voir* Poetae latini.

BAEUMER (Dom Suitbert), O.S.B. Geschichte des Breviers, Versuch einer quellenmässigen Darstellung der Entwicklung des altkirchlichen und des römischen Officiums bis auf

unsere Tage. Freiburg, B. Herder, 1895. In-8°, xx-638 p. — Tr. fr. par le P. Dom Réginald Biron : Histoire du bréviaire... mise au courant des derniers travaux. Paris, Letouzey et Ané, 1905. 2 vol. in-8°.

BALLERINI (les frères). *Voir* Léon le Grand.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr. X.). Les mosaïques des églises de Ravenne. (Extrait de la Revue de l'art chrétien.) Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1897. In-4°, 126 p., fig.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). *Voir* Palustre.

BARDENHEWER (Otto). Patrologie. 2e grossenteils neu bearbeitete Auflage. Freiburg i. B., Herder, 1901. In-8°, x-603 p. (Theologische Bibliothek.) — Tr. fr. de la 1re édition sous le titre : Les Pères de l'Église, leur vie et leurs œuvres, par P. Godet et Verschaffel. Paris, Bloud et Barral, 1898-1899. 3 vol. in-8°.

BARGAEUS. *Voir* ANGELIO (Pietro).

BARNES (A. S.) S. Peter in Rome and his tomb on the Vatican Hill. London, Sonnenschein, 1900. In-8°, 406 p., fig. et pl.

BARONIUS (Caesar). Annales ecclesiastici. Romae, ex typ. Congregationis Oratorii, 1593-1607. 12 vol. in-fol.

BARONIUS (Caesar). Martyrologium romanum ad novam kalendarii rationem et ecclesiasticae historiae veritatem restitutum. 2^a editio. Antverpiae, ex officina C. Plantini, 1589. In-fol. xxxv-576 p., et index.

BARTOLINI et non BARTOLI (Domenico Cardinal). L'Antico Cassino e il primitivo monastero di S. Benedetto. Tipogr. di Monte Cassino, 1880. In-fol., 64 p., 10 pl.

BARTOLINI (Domenico Cardinal). Della celebratissima statua di bronza del principe degli Apostoli nella Vaticana basilica. Roma, P. Marietti, 1867. In-8°, 32 p.

BASILE (S.), Opera, dans Migne. Patr. græc.-lat., t. XXIX-XXXII.

BASILEWSKY (A.). *Voir* Darcel (A.).

BATIFFOL (Mgr Pierre). Histoire du bréviaire romain. 2e éd. Paris, A. Picard et fils, 1893. In-16, xiv-356 p.

BAUMEISTER (August). Denkmäler des klassischen Alterthums zur Erläuterung des Lebens der Griechen und Römer. München, Oldenbourg, 1884-1888. 3 vol. in-4°, ill.

BAUMGARTEN (Paul Maria), DANIEL (Charles), DE WAAL (Anton). Die katholische Kirche unserer Zeit und ihre Diener in Wort und Bild. I. Rom, das Oberhaupt, die Einrichtung und die Verwaltung der Gesamtkirche. Berlin, allgemeine Verlagsgesellschaft, 1899. In-4°, xvi-689 p., fig. et pl. — Tr. fr. : L'Église catholique à la fin du XIXe siècle. Rome... Paris, Plon et Nourrit, 1900. In-4°, xi-711 p., fig. et pl.

BAUMSTARK (Anton). Liturgia romana e liturgia dell'esarcato. Il rito detto in seguito patriarchino e le origini del Canon missae romano. Roma, Pustet, 1904. In-8°, 192 p., 2 pl.

BAUMSTARK (Anton). Oriens christianus, periodico semestrale romano. Roma, E. Loescher, 1901 et suiv. Gr. in-8°.

BAUNARD (Mgr Louis). Histoire de saint Ambroise. 3e éd. Paris, C. Poussielgue, 1899. In-8°, xl-612 p.

BECKER (Wilhelm Adolf). Handbuch der römischen Alterthümer. Leipzig, Weidmann, 1843-1864. 5 vol. in-8°.

BEISSEL (Le P. Stephan), S. J. Bilder aus der Geschichte der altchristlichen Kunst und Liturgie in Italien. Freiburg i. B., Herder, 1899. In-8°, xii-334 p., fig.

BEKKER (Immanuel). *Voir* Corpus script. hist. byzantinae.

BELLESHEIM (Mgr Alphons). Geschichte der katholischen Kirche in Irland von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart. Mainz, F. Kirchheim, 1890-1891. 3 vol. in-8°.

BELLONI (Paolo). Memoria sulla grandezza e disposizione della primissima basilica ostiense nella sua abside rinvenuta nell'anno 1850. Roma, tip. Forense, 1853. In-8°, ill.

BELOCH (Julius). Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt. Leipzig, Duncker und Humblot, 1886. In-4°, xvi-520 p. (Historische Beiträge zur Bevölkerungslehre. I.)

BENOÎT (saint). Regula... juxta antiquissimos codices... recognita a P. Edmundo Schmidt. Ratisbonae, F. Pustet, 1880. In-8°, xxix-74 p. — Benedicti regula monachorum. Recensuit Eduardus Woelfflin. Lipsiae, Teubner, 1895. In-16, iv-85 p. (Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum.)

BENOÎT (saint). Opera, dans Migne, Patr. lat. t. XLVI.

Berichte über die Verhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Leipzig, Hirzel, 1846 et suiv. In-8°.

BERNOULLI (Carl Albrecht). Der Schriftsteller-Katalog des Hieronymus, ein Beitrag zur Geschichte der altchristlichen Litteratur. Freiburg i. B., J. C. B. Mohr, 1895. In-8°, viii-342 p.

BERTAUX (Émile). L'art dans l'Italie méridionale. T. I. De la fin de l'empire romain à la conquête de Charles d'Anjou. Paris, Albert Fontemoing, 1904. Gr. in-4°, xiv-841 p., pl. et fig.

BERTHIER (Le P. Joachim-Joseph), O. P. La porte de Sainte-Sabine à Rome. Fribourg (Suisse), librairie de l'Université, 1892. In-4°, xii-90 p., fig.

BESNIER (Maurice). L'Ile Tibérine dans l'antiquité. Paris, Albert Fontemoing, 1902. In-8°, iv-365 p., fig. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 87.)

Bessarione (il), pubblicazione periodica di stûdi orientali. Roma, SS. Apostoli, 51, 1896 et suiv. In-8°.

BEUGNOT (Comte Auguste-Arthur). Histoire de la destruction du paganisme en Occident. Paris, F. Didot frères, 1835. 2 vol. in-8°.

BEZOLD (Gustav von). *Voir* Dehio (Georg).

BIANCHINI (Francesco). Anastasii bibliothecarii De vitis romanorum pontificum. Romae, ex typ. vaticana, apud J. M. Salvioni, 1723-1735. 4 vol. in-fol.

Bibliotheca patrum. *Voir* Maxima bibliotheca.

Bibliothèque de l'École des chartes. Paris, Picard, 1839 et suiv. In-8°.

BINDING (Carl). Das burgundisch-romanische Königreich. I. Leipzig, Engelmann, 1868. In-8°, XV-404 p.

BIRT (Theodor). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. X.

BLUMENSTOK (Alfred H.). Der päpstliche Schutz im Mittelalter. Innsbruck, Wagner, 1890. In-8°, III-169 p.

BODE (Wilhelm). Die italienische Plastik. 2e Auflage. Berlin, W. Spemann, 1893. In-8°, 1888 p., fig. (Handbücher der königlichen Museen zu Berlin).

BODE (W.). *Voir* Burckhardt (Jakob).

BOÈCE. Opera omnia. Éd. Migne, Patr. lat., t. LXIII-LXIV.

BOISSIER (Gaston). La fin du paganisme, études sur les dernières luttes religieuses en Occident au IVe siècle. 3e éd. Paris, Hachette, 1898. 2 vol. in-16.

BOLDETTI (Marc'Antonio). Osservazioni sopra i cimiterj de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma. Roma, stamp. di G. M. Salvioni, 1720. In-fol., 808 p. et l'index.

BOLLANDISTES. *Voir* Acta sanctorum.

BONANNI. *Voir* Buonanni.

BONELLI (Giovanni Antonio). Memorie storiche della basilica costantiniana dei SS. XII Apostoli di Roma. Roma, tip. del Salviucci, 1879. In-8°, 92 p.

Bonner Jahrbucher (primitivement) Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, A. Marcus, 1842 et suiv. In-8°.

BONNET (Max). Le Latin de Grégoire de Tours. Paris, Hachette, 1890. In-8°, 796 p., figures.

BORGATTI (Mariano). Castel Sant' Angelo in Roma, storia e descrizione. Roma, tip. di C. Voghera, 1890. In-8°, 215 p., pl. et plans.

BORGIA (Stefano). De cruce vaticana ex dono Justini Augusti, in parasceve maioris hebdomadae pubblicae venerationi exhiberi solita, commentarius. Romae, typis Sacrae Congregationis de propaganda fide, 1779. 2 vol. in-4°, pl.

BORGIA (Stefano). Memorie istoriche della pontificia città di Benevento, dal secolo VIII al XVIII. Roma, stamp. del Salomoni, 1763-1769. 3 vol. in-4°.

BORMANN (Eugen). *Voir* Corpus inscr. lat.

BOSIO (Antonio). Roma sotterranea, opera postuma... compita, disposta e accresciuta dal M. R. P. Giovanni Severani da S. Severino. Roma, G. Facciotti, 1632. In-fol., pièces liminaires, 656 p., et fig.

BOTTARI (Giovanni Gaetano). Sculture e pitture sagre, estratte dai cimiterii di Roma. Roma, stamp. Vaticana (N. e M. Pagliarini), 1737-1754. 3 vol. in-fol., pl.

BRAUN (Le P. Joseph), S. J. Die pontificalen Gewänder des Abendlandes nach ihrer geschichtlicher Entwicklung. Freiburg i. B., Herder, 1898. In-8°, VII-191 p., fig. pl. (Stimmen aus Maria Laach. 73. Ergänzungsheft.)

BRESSLAU (Harry). Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien. I. Leipzig, Veit, 1889. In-8°, 982 p.

BROGLIE (Albert, duc de). L'Église et l'empire romain au IVe siècle. Paris, Didier, 1856-1866. 6 vol. in-8°.

BROWNLOW (William Robert Bernard). *Voir* Northcote.

BRUCKMANN (Friedrich). *Voir* Brunn (Heinrich).

BRUDERS (H.), S. J. Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten bis 175. Mainz, Kirchheim, 1904. In-8°, XVI-406 p. (Forschungen zur altchristlichen Literatur- und Dogmengeschichte. IV, 1-2).

BRUNN (Heinrich), BRUCKMANN (Friedrich). Denkmäler griechischer und römischer Sculptur in historischer Anordnung. Fortgeführt... durch Paul Arndt. München, Verlagsanstalt für Kunst, 1888-1906. 120 livr. in-fol, pl. avec texte.

BRUZZA (Luigi). Regesto della chiesa di Tivoli. Roma, tip. della Pace, 1880. In-4°, 187 p, pl. (Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica. VI.)

BUECHELER (Franz). *Voir* Anthologia latina.

BUEDINGER (Max). *Voir* Untersuchungen.

The Builder. London, 1843 et suiv. In-fol.

Bulletin critique. Paris, Thorin, 1880 et suiv. In-8°.

Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma. Roma, tip. Salviucci, 1872 et suiv. Gr. in-8°. (cité sous le titre : Bull. arch. com.)

Bullettino di archeologia cristiana. *Voir* De Rossi (Giovanni Battista).

BUNSEN (Freiherr Christian Carl Josias von). Die Basiliken des christlichen Roms. Nach ihrem Zusammenhange mit Idee und Geschichte der Kirchenbaukunst, dargestellt... Auch als erläunternder Text zu dem Kupferwerke... von den Architecten J. G.

Gutensohn und J. M. Knapp. München, J. G. Cotta, 1843. Gr. in-4°, VIII-84 p. et pl. — Tr. fr. par Daniel Ramée : Les Basiliques chrétiennes de Rome. Paris, H. Sotheran, J. Baer et Cie, 1872. In-fol., 28 p., pl.

BUNSEN (Freiherr Christian Carl Josias). Beschreibung der Stadt Rom. *Voir* Platner.

BUONANNI (Le P. Filippo). Numismata summorum pontificum templi vaticani fabricam indicantia. Romae, sumpt. F. Caesaretti et Paribeni, 1696. In-fol., XV-246 p. — Autre éd. Romae., ex typis J. Plachi, 1715. In-fol., 218 p., pl.

Buonarroti (il), scritti sopra le arti e le lettere. Roma, tip. delle scienze matematiche, 1866-1890. In-4°.

BURCKHARDT (Jakob). Der Cicerone. Anleitung zum Genuss der Kunstwerke Italiens. 7e Auflage unter Mitwirkung von C. v. Fabriczy bearbeitet von W. Bode. Leipzig, E. A. Seemann, 1898. 2 part. en 4 vol. in-8°. — Tr. fr. par Auguste Gérard sur la 5e éd. : Le Cicérone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie. Paris, Firmin-Didot, 1885-1892. 2 vol. in-18, pl.

BUSIRI VICI (Andrea). La colonna santa del tempio di Gerusalemme ed il sarcofago di Probo Anicio, prefetto di Roma. Roma, Giuseppe Civelli, 1888. In-4°, 24 p. et pl.

Byzantinische Zeitschrift. Leipzig, B. G. Teubner, 1892 et suiv. In-8°.

CABROL (Dom F.), O. S. B. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Paris, Letouzey et Ané, 1902 et suiv. Gr. in-8°. En cours de publication.

CABROL (Dom F.), O. S. B. Étude sur la Peregrinatio Silviae : les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle. Poitiers et Paris, H. Oudin, 1895. In-8°, VIII-208 p.

CAETANI LOVATELLI (Ersilia). Antichi monumenti illustrati. Roma, tip. dei Lincei, 1889. In-16, 348 p. et 16 pl.

CAETANI LOVATELLI (Ersilia). Varia. Roma, Loescher, 1905. In-16.

CAHIER (Le P. Charles). MARTIN (le P. A.), S. J. Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature. Paris, Ve Poussielgue-Rusand, 1847-1856. 4 vol. in-fol. avec pl. — Suite aux mélanges d'archéologie. Paris, Morel, 1868. 2 vol. in-fol. avec pl.

CALDERINI (G.). *Voir* Petersen (Eugen).

CANCELLIERI (Francesco). Notizie del carcere tulliano, detto poi mamertino, alle radici del Campidoglio, ove fu rinchiuso S. Pietro. Roma, L. Perego Salvioni, 1788. In-8°, VII-142 p., pl. — Réédition : Roma, Ferretti, 1855. In-8°.

CANCELLIERI (Francesco). Storia de' solenni possessi dei Sommi Pontefici, detti anticamente processi o processioni, dopo la loro coronazione, dal'a basilica vaticana alla lateranense. Roma, L. Lazzarini, 1802. In-4°, XXXIV-544 p.

CANINA (Luigi). Gli edifizi di Roma antica cogniti per alcune importanti reliquie. Roma, tip. Canina, 1848-1856. 6 vol. in-fol., dont 3 de pl.

CASIMIRO da Roma (Le P.), O. M. Memorie istoriche della chiesa e convento di S. Maria in Araceli di Roma. Roma, R. Bernabo, 1736. In-4°, XX-512 p. et pl.

CASSIEN. Éd. Petschenig dans le Corpus script. ecclesiast., t. XIII et XVII. — Éd. Migne, Patr. lat., t. XLIX-L.

CASSIODORE. Éd. Mommsen dans les Mon. Germ. hist., Auctor. antiq., t. XII. — Éd. Migne, Patr. lat., LXIX-LXX.

CATTANEO (Raffaele). L'architettura in Italia prima del sec. VI al mille circa. Venezia, tip. Emiliana, 1889. In-8°, 306 p., ill. — — Tr. fr. par Le Monnier : L'architecture en Italie. Venise, F. Ongania, 1891. In-8°, 329 p., ill.

Cause (Delle) della grandezza di Roma pagana e delle loro relazioni con la chiesa cattolica. Traduz. di Enrico Fabi. Roma, Befani, 1884. In-8°, 432 p.

Centralblatt für Bibliothekswesen. Leipzig, Harrassowitz, 1884 et suiv. In-8°.

CHACON (Alonso), O. P. Vitae et res gestae pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium... cum uberrimis notis ab Augustino Oldoino recognitae. Romae, sumptibus P. et A. de Rubeis, 1677. 4 vol. in-fol.

CHEVALIER (Chanoine Ulysse). Repertorium hymnologicum, catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'église latine depuis les origines jusqu'à nos jours. Louvain, impr. de Lefever, 1890-1904. 2 vol. gr. in-8°.

CHEVALIER (Chanoine Ulysse). *Voir* Avit.

Chronica minora saec. IV. V. VI. VII. *Voir* Mon. Germ. hist. Auct. antiq., t. IX, XI, XIII.

CIAMPI (Ignazio). I Cassiodori nel V et VI secolo. Roma, E. Loescher, 1876. In-16, 280 p.

CIAMPINI (Giovanni). De sacris aedificiis a Constantino Magno constructis synopsis historica. Romae, apud J. J. Komarek, 1693. In-fol., XVI-220 p., pl.

CIAMPINI (Giovanni). Vetera monimenta in quibus praecipue musiva opera sacrarum profanarumque aedium structura ac nonnulli antiqui ritus dissertationibus iconibusque illustrantur. Romae, apud J. J. Komarek (et Bernabo), 1690-1699. 2 vol. in-fol., pl.

CICHORIUS (Conrad). Die Reliefs der Trajanssäule. Berlin, Reimer, 1896-1900. 3 vol. in-8° et in-fol.

CINTI (Alessandro). Historia critica ecclesiae catholicae. Romae, cuggiani, 1888-1895. In-8°, 512 p.

Civiltà cattolica. Napoli, puis Roma, 246 via Ripetta, 1850 et suiv. In-8°.

CLARAC (Charles Othon Frédéric Jean Baptiste Cte de). Musée de sculpture antique et moderne, ou description historique et graphique du Louvre... Paris, Impr. royale, 1841-1853. 6 t. en 7 vol. in-8°, et 6 vol. in-4° d'atlas. (cité sous le titre : Musée des statues.)

CLASSEN. *Voir* Corpus script. hist.

CLAUDIEN. Édition de Theodor Birt dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., T. X. — Tr. fr. de Delatour et de Gerusez dans la Collection des auteurs latins de Nisard. Paris, F. Didot, 1878, gr. in-8°.

Codex Theodosianus, cum perpetuis commentariis Iacobi Gothofredi... Editio nova. Lipsiae, M. G. Weidmann, 1736-1745. 6 vol. in-fol. — *Voir* Mommsen (Theodor).

Codices e vaticanis selecti phototypice depicti. Milano, U. Hoepli, 1899 et suiv. In-fol. (En cours de publication.)

Codices graeci et latini photographice depicti. Lugduni Batavorum, A.W. Sijthoff, 1896 et suiv. In-fol. (En cours de publication.)

COHEN (Henry). Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales. Paris, Rollin, 1859-1862. 6 vol. gr. in-8°, pl. (cité sous le titre : Médailles impériales.)

COHN (Hugo) et non KOHN. Die Stellung der byzantinischen Statthalter in Oberund Mittel-Italien (540-751). Inaugural-Dissertation... Berlin, Druck von E. Zeidler (1889). In-8°, 125 p.

Collectio avellana. *Voir* Corpus script. ecclesiast., t. XXXIII.

COLUMBAN (S.) Opera. Éd. Migne, Patr. lat., t. LXXX.

Commentationes philologae in honorem Theodori Mommseni. Berolini, Weidmann, 1877. In-4°, 828 p., pl.

COMPARETTI (Domenico). Virgilio nel medio evo. 2^a^ edizione. Firenze, B. Seeber, 1896. 2 vol. in-8°.

Concilia aevi merovingici. *Voir* Mon. Germ. hist., Legum sectio III.

Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris du 8 au 13 avril 1888. Paris, bureaux des Annales de philosophie chrétienne, 1889. 2 vol. in-8° et un appendice. (Cité à tort comme Congrès international des cath. à Bruxelles.)

CONSTANTIN le Rhodien. Description des œuvres d'art et de l'église des saints Apôtres de Constantinople, publiée par Émile Legrand. Paris, Leroux, 1896. In-8°, 80 p.

Corpus inscriptionum latinarum consilio et auctoritate Academiae literarum regiae borussicae editum. Berolini, apud G. Reimerum, 1863 et suiv. In-fol. (En cours de publication). C'est le t. VI : Inscriptiones urbis Romae latinae. Collegerunt Guilelmus Henzen et Iohannes Baptista de Rossi. Ediderunt Eugenius Bormann et Guilelmus Henzen. 3 part. en 4 vol. (1876-1886), qui est généralement allégué ici.

Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, editum consilio et imperio Academiae litterarum Caesareae Vindobonensis. Vindobonae, apud C. Geroldi filium, puis Tempsky, 1866 et suiv. In-8°.

- I. SULPICE SÉVÈRE. Libri qui supersunt. Recensuit... Carolus Halm. 1866. XIV-278 p.
- III. 1-3. CYPRIEN (S.) Opera omnia. Recensuit... Guilelmus Hartel. 1868-1871. 3 vol.
- V. OROSE. Historiarum adversus paganos libri VII. Recensuit... Carolus Zangemeister. 1882. XXXIX-819 p.
- VI. ENNODIUS. Opera omnia. Recensuit... Guilelmus Hartel. 1882. LXXXVI-720 p.
- VII. VICTOR DE VITE. Historia persecutionis africanae provinciae. Recensuit... Michael Petschenig. Accedit incerti auctoris Passio VII monachorum et notitia quae vocatur. 1881. XIII-174 p.
- VIII. SALVIEN. Opera omnia. Recensuit... Franciscus Pauly. 1883. XVI-359 p.
- IX. 2. EUGIPPE. Vita S. Severini. Recensuit... Pius Knoell. 1886. XIV-102 p.
- XIII. CASSIEN. Conlationes viginti... Recensuit... M. Petschenig. 1886. 709 p.
- XVI. Poetae christiani minores. Pars I : Paulini Petricordiae carmina recens. M. Petschenig. Orientii carmina, rec. C. Ellis. Paulini Pellaei eucharisticos rec. G. Brandes. Claudii Mariae Victoris Alethia et Probae cento, rec. C. Schenkl. 1888. 640 p.
- XVII. CASSIEN. De Institutis coenobiorum... De incarnatione Domini. Recensuit... M. Petschenig. 1888. CXVI-530 p.
- XVIII. Priscilliani quae supersunt... Ed. Georgius Schepss. Accedit Orosii commonitorium de errore priscillianistarum et origenistarum. 1889. XLVI-224 p.
- XXIX. PAULIN (S.) Epistulae. Recensuit... G. de Hartel. 1894. XXVII-462 p.
- XXX. PAULIN (S). Carmina. Recensuit... G. de Hartel. 1894. XXXII-453 p.
- XXXII. AMBROISE (S.). Opera... Recensuit... Carolus Schenkl. 1892-1904. 4 vol.
- XXXIII. Epistulae imperatorum, pontificum, aliorum .. avellana quae dicitur collectio. Recensuit... Otto Guenther. 1895-1898. 2 part. en 1 vol. XCIV-970 p. (cité sous le titre : Coll. Avellana.)

Corpus scriptorum historiae byzantinae. Editio emendatior et copiosior consilio B. G. Niebuhrii C. F. instituta. Bonnae, Weber, 1828-1897. 49 vol. in-8°.

- AGATHIAS. Historiae libri V cum versione latina et annot. Bon. Vulcanii. B. G. Niebuhrius C. F. graeca recensuit. 1828. XXXVII-420 p.
- DEXIPPI, EUNAPII, PETRI patricii, PRISCI, MALCHI, MENANDRI historiarum quae supersunt ex recens. Imm. Bekkeri et B. G. Niebuhrii C. F. cum versione latina per I. Classenum emendata. Accedunt eclogae Photii ex Olympiodoro, Candido, Nonnoso et Theophane, et Procopii sophistae panegyricus, Prisciani panegyricus. 1829. XVI-657 p.

JEAN MALALAS. Chronographia ex recens. Ludov. Dindorfii. 1831. LXXVIII-799 p.

PROCOPE. Procopius ex recens. Guil. Dindorfii. 1833-1838. 3 vol.

THÉOPHANE. Chronographia ex rec. Classeni et Bekkeri. 1839-1841. 2 vol.

ZONARAS. Annales ex recens. Maur. Pinderi 1881-1897. 3 vol.

ZOSIME. Zosimus ex recens. Imm. Bekkeri. 1837. XL-454 p.

COSTE (D.). *Voir* Ammien Marcellin, Procope.

COUSTANT (Dom Pierre), O. S. B. Epistolae romanorum pontificum et quae ad eos scripta sunt a S. Clemente I usque ad Innocentium III. Tomus I (et unicus) ab anno Christi 67 ad annum 440. Parisiis, D. Delatour, 1721. In-fol., CL p., 1280-124 col. et l'index.

CRESCIMBENI. Stato della chiesa lateranense nell'anno 1723. Roma, stamp. di S. Michele a Ripa Grande, 1723. In-4°, XII-189 p., pl.

CROSTAROSA (Mgr Pietro). Le basiliche cristiane. Roma, tip. di F. Cuggiani, 1892. In-4°, 91 p.

CUMONT (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra. Bruxelles, Lamertin, 1896-1899. 2 vol. in-4°.

CYPRIEN (S.). Éd. Hartel. *Voir* Corpus scriptorum ecclesiasticorum.

CYRILLE (S.) d'Alexandrie. Opera, dans Migne, Patr. graec.-lat., t. LXVIII-LXXVII.

DAHN (Felix). Die Könige der Germanen. München, Fleischmann, puis Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1861-1902. 9 part. en 15 vol. in-8°.

DAHN (Felix). Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker. Berlin, Grote, 1881-1890. 4 vol. in-8°. (Allgemeine Geschichte von Oncken.)

DAHN (Felix). *Voir* Wietersheim (E. von).

DAMASE. Epigrammata. Accedunt pseudodamasiana aliaque ad Damasiana inlustranda idonea. Rec. et adnot. Maximilianus Ihm. Lipsiae, Teubner, 1895. In-16, LII-147 p., pl. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum teubneriana.)

DANIEL (Charles). *Voir* Baumgarten (Paul Maria).

DANIEL (Hermann Adalbert). Thesaurus hymnologicus, sive hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitatarum collectio amplissima. Halis et Lipsiae, Barth, 1841-1856. 5 vol. in-8°.

DARCEL (A.), BASILEWSKY (A.). Collection Basilewsky. Catalogue raisonné. Paris, Ve A. Morel et Cie, 1874. In-fol., IV-122-202 p., et 50 pl.

DAREMBERG (Charles), SAGLIO (Edm.) Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Paris, Hachette, 1877 et suiv. In-4°. En cours de publication.

DE CARA (Le P. C. A.), S. J. Gli Hethei Pelasgi, ricerche di storia e di archeologia orientale, greca ed italica. Vol. I (unico). Roma, tip. dell'Accademia dei Lincei, 1894. In-8°, 749 p.

DE FEIS (Le P. Leopoldo), barnabite. Storia di Liberio papa e dello scisma dei semiariani. Roma, tip. poliglotta della S. C. de propaganda fide, 1894. In-4°, 211 p. (Extrait des Studi e documenti di storia e diritto. Anno XIV.)

DEGLI ANGELI (Paolo). Basilicae S. Mariae Majoris de Urbe a Liberio papa I usque ad Paulum V pont. max. descriptio et delineatio. Romae, ex typ. B. Zannetti, 1621. In-fol.

DEHIO (Georg.), BEZOLD (Gustav von). Die kirchliche Baukunst des Abendlandes, historisch und systematisch dargestellt. Stuttgart, J. G. Cottasche Buchhandlung, 1884-1892. In-8°, VIII-720 p. et atlas in-fol.

DELAMARE (Ad. H. Al.). Exploration scientifique de l'Algérie. Archéologie. Paris, Impr. nationale, 1850. In-fol., 193 pl. — Le texte n'a point paru.

DE ROMANIS (Antonio). Le antiche camere esquiline, dette comunemente delle Terme di Tito. Roma, de Romanis, 1822. In-fol., 61 p., pl.

DE ROSSI (Giovanni Battista). Bullettino di archeologia cristiana. Roma, Salviucci, 1863-1869. In-4°, 1870-1894. In-8°. (Cité sous le titre : Bull. arch. crist.) — Tr. fr. des années 1867-1883 par les abbés Martigny et Duchesne.

DE ROSSI (Giovanni Battista). La capsella africana argentea offerta a Leone XIII dal cardinale Lavigerie. Roma, Cuggiani, 1891. In-fol., 83 p., pl. — Tr. fr. par J. de Laurière : La capsella d'argent africaine offerte au Souverain Pontife Léon XIII. Paris, Picard, 1889. In-8°, 88 p., pl. (Extrait du Bulletin monumental.)

DE ROSSI (Giovanni Battista). Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores. Romae, ex officina libraria pontificia, 1857-1888. 2 vol. in-fol.

DE ROSSI (Giovanni Battista). Il monastero di S. Erasmo nella casa dei Valerii. Roma, tip. della Pace, 1886. In-4°, 23 p. (Extrait des Studi e documenti di storia e diritto)

DE ROSSI (Giovanni Battista). Musaici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al sec. XIV. Roma, G. Haass, 1899. Gr. in-fol., 53 p. avec texte. (L'ouvrage a commencé de paraître chez Spithoever en 1872.)

DE ROSSI (Giovanni Battista). De origine historia indicibus scrinii et bibliothecae sedis apostolicae en tête du t. I de : Codices palatini latini bibliothecae vaticanae descripti praeside I. B. cardinale Pitra... Recensuit et digessit Henricus Stevenson iunior, recognovit I. B. de Rossi. T. I. Romae, ex typographeo vaticano, 1886. In-4°, [IV-]CXXXII-327 p. — Tiré à part.

DE ROSSI (Giovanni. Battista). Piante icnografiche e prospettiche di Roma anteriori al sec. XVI. Roma, Salviucci, 1879. In-4°, VIII-152-29 p. et atlas gr. in-fol.

DE ROSSI (Giovanni Battista). La Roma sotterranea cristiana descritta ed illustrata. Roma, tipografia pontificia, 1864-1877. 3 vol. in-fol.

De ROSSI (Giovanni Battista). *Voir* Corpus inscriptionum; — Martyrologium hieronymianum.

DE SANTI (A. Le P. Angelo). S. J. Il cursus nella storia letteraria e nella liturgia, edizione ampliata. Roma, Civiltà cattolica, 1903. In-8°. (Extrait de la Civiltà cattolica.)

DEUSDEDIT. Collectio canonum e cod. Vaticano edita a Pio Martinucci. Venetiis, ex typ. Aemiliana, 1869. In-8°, XIX-520 p., planche. — Viktor Wolf von Glanvell vient de donner une nouvelle édition de cette collection : Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit. I. Paderborn, F. Schöningh, 1905. Gr. in-8°, LIV-656 p.

DE WAAL (Mgr Anton). Des Apostelfürsten Petrus glorreiche Ruhestätte. Regensburg. Pustet, 1873. In-8°, 108 p.

DE WAAL (Mgr Anton). Die Apostelgruft *ad Catacumbas* der Via Appia, eine historisch-archäologische Untersuchung auf Grund der neuesten Ausgrabungen. Rom, Spithoever, 1894. In-8°, 143 p., 3 pl. (3es Supplementheft de la Römische Quartalschrift).

DE WAAL (Mgr Anton). Der Sarkophag des Junius Bassus in den Grotten von S. Peter. Rom, Spithoever, 1900. In-fol., 96 p., 13 pl.

DE WAAL (Mgr Anton). *Voir* Baumgarten (Paul Maria).

DIEHL (Charles). L'Afrique byzantine, histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709). Paris, Leroux, 1896. In-8°, XIV-644 p., fig., cartes.

DIEHL (Charles). Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-731). Paris, Thorin, 1888. In-8°, XIX-426 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 53).

DIEHL (Charles). Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle. Paris, Leroux, 1901. Gr. in-8°, XL-696 p., fig. et pl.

DIEHL (Charles). Les villes d'art célèbres, Ravenne. Paris, Laurens, 1903. In-4°, 143 p. et fig.

DINDORF (Ludwig). *Voir* Corpus script. historiae byzantinae; — Dion Cassius.

DINDORF (Wilhelm). *Voir* Corpus scriptorum historiae byzantinae.

DION CASSIUS. Ῥωμαϊκὴ ἱστορία... Cum annotationibus Ludovici Dindorfii. Lipsiae, Teubner, 1863-1865. 5 vol. in-16. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum Teubneriana.) — Tr. fr. par É. Gros : Histoire romaine. Paris, F. Didot, 1845-1855. 5 vol. gr. in-8°.

DIONISI (Filippo Lorenzo). Sacrarum basilicae vaticanae cryptarum monumenta... cum append. Aemil. Sarti et Jos. Settel. Romae, Ferretti, 1828-1840. 2 vol. in-4°, pl.

Dioscurides. Codex Aniciae Iulianae picturis illustratus nunc Vindob. med. gr. I phototypice editus, moderante bibl. Jos. de Karabacek. Praefati sunt Anton. de Premerstein, Carol. Wessely, Jos. Mantuani. Lugduni Batavorum, A. W. Sijthoff, 1906. In-fol., 284 p. et fig., 982 p. en photot. (Codices graeci et latini photographice depicti, X.)

Dissertazioni dell' accademia (*puis* della pontificia accademia) romana di archeologia. Roma, 1821 et suiv. In-4°.

DITTRICH. Dionysius der Grosse von Alexandrien. Freiburg i. B., Herder, 1867. In-8°, VIII-130 p.

DÖLLINGER (Ignaz von). Kirche und Kirchen, Papstthum und Kirchenstaat. München, literarisch-artistische Anstalt, 1861. In-8°, XLV-684 p. — Tr. fr. par l'abbé A. Bayle : l'Église et les églises. Paris, Lethielleux, 1862. In-18.

DÖLLINGER (Ignaz von). Die Papstfabeln des Mittelalters, ein Beitrag zur Kirchengeschichte. Stuttgart, Cotta, 1891. In-8°, VII-188 p. — Tr. fr. par Ph. Reinhard : Études critiques sur quelques papes du moyen âge. Paris, Bordes frères, 1865. In-8°, 137 p.

DÖLLINGER (Ignaz von). Das Papstthum. Neubearbeitung von Janus : Der Papst und das Concil im Auftrag des inzwischen heimgegangenen Verfassers von J. Friedrich. München, Beck, 1892. In-8°, XIX-579 p. — Traduit par A. Giraud-Toulon : La Papauté, son origine au moyen âge et son développement jusqu'en 1870. Paris, F. Alcan, 1904. In-8°, XXIII-474 p. (Bibliothèque d'histoire contemporaine.)

DOMASZEWSKI (A. von). *Voir* Petersen (Eugen).

Dublin Review. London, 1836 et suiv. In-8°.

DUCHESNE (Mgr Louis). Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées. Paris, Albert Fontemoing, 1896. In-8°, 360 p.

DUCHESNE (Mgr Louis). Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. T. I-II. Paris, Albert Fontemoing, 1893-1900. 2 vol. in-8°.

DUCHESNE (Mgr Louis). Le Forum chrétien. Rome, Spithöver, 1899. In-16.

DUCHESNE (Mgr Louis). Le Liber pontificalis, texte, introduction et commentaire. Paris, Thorin, 1886-1892. 2 vol. in-4°. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, III.)

DUCHESNE (Mgr Louis). Notes sur la topographie de Rome, au t. VII des Mélanges d'archéologie.

DUCHESNE (Mgr Louis.) Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne. 2e éd. Paris, Albert Fontemoing, 1898. In-8°, VIII-534 p. — 3e éd., *Ibid.* 1903. In-8°.

DUCHESNE (Mgr Louis). Vaticana, dans les Mélanges d'archéologie, t. XXII.

DUCHESNE (Mgr Louis). *Voir* De Rossi; — Martyrologium hieronymianum.

DUFOURCQ (Albert). Étude sur les Gesta martyrum romains. Paris, Albert Fontemoing, 1900. In-8°, VIII-441 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 83.)

DUMOULIN (Maurice). Le gouvernement de Théodoric... d'après les œuvres d'Ennodius. Paris; Nogent le Rotron, impr. Daupeley-Gouverneur, 1902. In-8°, 52 p. (Extrait de la Revue historique, t. LXXVIII et LXXIX.)

DURUY (Victor). Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. Nouvelle édition. Paris, Hachette, 1879-1885. 7 vol. gr. in-8°, avec cartes, plans, pl. et fig.

DYER (Thomas Henry). History of the city of Rome, its structure and monuments from its foundation to the end of the middle ages. London, Longmans, 1865. In-8°, 470 p.

EBERT (Adolf). Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1874-1887. 3 vol. in-8°. — 2e éd. du t. I en 1889. — Trad. fr. par Joseph Aymeric et James Condamin : Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident. Paris, Ernest Leroux, 1883-1889. 3 vol. in-8°.

EBRARD (J. H. A.). Die iroschottische Missionskirche des VI. VII. und VIII. Jahrhunderts und ihre Verbreitung und Bedeutung auf dem Festland. Gütersloh, Bertelsmann, 1873. In-8, 555 p.

ECKHART (Johann Georg von). Commentarii de rebus Franciae orientalis et episcopatus Wirceburgensis. Wirceburgi, sumpt. Univ. Juliae, 1729. 2 vol. in-fol., pl. et fig.

ELLIS (S.) *Voir* Corpus script. ecclesiast. 4.

ELTER (Anton). Natalicia regis augustissimi Guilelmi II imperatoris germanici ab Universitate Fridericia Guilelma rhenana die 27 m. ianuarii 1891... concelebranda indicunt Universitatis rector et senatus. Inest Antoni Elter De forma urbis Romae deque orbis antiqui facie dissertatio prior. Bonnae, ex C. Georgi typographeo, 1891. In-4°, XXXVI-25 p.

ENNODIUS. Opera Jacobus Sirmondus in ordinem digesta... notis illustravit. Parisiis, S. Cramoisy, 1611. In-8°, XIV-644 p., index, 111 p. — Éd. : Migne, au t. LXIII de la Patr. lat.; — Hartel dans le Corpus scriptorum ecclesiast. — et Vogel dans les Mon. Germ. hist., Auct. ant. VII. — Une nouvelle édition avec trad. franç. est entreprise par M. l'abbé S. Léglise : Œuvres complètes. I. Lettres. Paris, A. Picard, 1906. In-8°.

Ephemeris epigraphica, Corporis inscriptionum latinarum supplementum. Romae et Berolini, Reimer, 1872 et suiv. Gr. in-8°.

ÉPIPHANE (S.). Opera, aux t. XLI-XLIII de la Patr. graec.-lat. de Migne.

Epistulae imperatorum, pontificum... *Voir* Corpus script. ecclesiast.

ERBES (C.). Die Todestage der Apostel Petrus und Paulus und ihre römischen Denkmäler. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1899. In-8°, 138 p. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der alchristlichen Literatur., Neue Folge, IV, I.)

EROLI (Marchese G.) Miscellanea storica della città di Narni. Narni, Gatta melata, 1858-1862. 2 vol. in-8°, fig.

EROLI (Marchese G.) Raccolta di prose e versi. Roma, 1885. In-8°, 594 p.

ESSENWEIN (August). Die Baustile, historische und technische Entwickelung. Des Handbuches der Architektur 2er Theil, 3er Band, 1. Hälfte. Die Ausgänge der klassischen Baukunst (christlicher Kirchenbau). Die Fortsetzung der klassischen Baukunst im oströmischen Reiche (byzantinische Baukunst). Darmstadt, A. Bergsträsser, 1886. In-4°, VIII-164 p. fig. et pl.

Études d'histoire du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod. Paris, Léopold Cerf; Félix Alcan, 1896. In-8°, XIV-463 p.

EUGIPPE. Vita Severini. Denuo recognavit T. Mommsen. Berlin, Weidmann, 1898. In-8°, 32-60 p., pl. (Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum.) — Cf. Mon. Germ. hist., Auct. antiq., I, 2. — Éd. Knoell, dans le Corpus script. ecclesiast., IX, 2.

EUSÈBE. Œuvres aux t. XIX-XXIV de la Patr. gr. lat. de Migne.

EWALD (P.) *Voir* Jaffé; — Mon. Germ. hist., Epist., I-II.

Excerpta Valesiana. Éd. Gardthausen dans les Mon. Germ. hist., Auct. ant., IX.

FABI. *Voir* Cause della grandezza di Roma.

FABRETTI (Raffaele). De aquis et aquaeductibus veteris Romae, dissertationes tres. Romae, typ. Ioannis Baptistae Bussotti, 1680. In-4°, 213 p., pl. et fig. — Nouvelle éd. en 1788. Roma, apud Natalem Barbiellini. In-8°.

FABRETTI (Raffaele). De columna Traiani syntagma. Romae, ex off. Nicolai Angeli Tinassij, 1683. In-fol. 420-lxii p., pl. et fig. — Réimpression à Rome en 1690.

FABRETTI (Raffaele). Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio et additamentum. Romae, ex off. Dominici Antonii Herculis, 1699. In-fol., III-759-XIV p. et l'index, pl. et fig. — Éd. nouvelle avec addit. de Gruter. *Ibid.*, 1702. In-fol.

FEA (Carlo). Miscellanea filologica critica e antiquaria. T. I. Roma, stamp. Pagliarini, 1790. In-8°, 30-CCCXXXV p.

FEA (Carlo). *Voir* Winckelmann.

FECHTRUPP (Bernhard). Der heilige Cyprian, sein Leben und seine Lehre. I. Münster, Theissing, 1878. In-8°, VIII-264 p.

FELTOE. *Voir* Sacramentarium leonianum.

Festgabe für Rudolf von Gneist zum Doctorjubiläum am 20. November 1888 gewidmet. Berlin, E. Springer, 1888. In-8°, 304 p.

Festschrift zum 1100jährigen Jubiläum des deutschen Campo santo in Rom. Freiburg i. B., Herder, 1897. Gr. in-8°, XI-307 p., fig. et pl.

FICKER (Johannes). Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans. Leipzig, Seemann, 1890. In-8°, V-211 p., pl.

FILIPPINI (Giovanni Antonio). Ristretto di tutto quello che appartiene all' antichità e veneratione della chiesa dei SS. Silvestro e Martino de' Monti di Roma. Roma, A. Fea, 1639. In-4°, XIV-103 p.

FIORENTINI (Francesco Maria). Vetustius occidentalis ecclesiae martyrologium, D. Hieronymo... tributum... Lucae, ex typ. H. Pacii, 1668. In-fol., XIV-1072 p., index.

FÖRSTER (Th.). Ambrosius, Bischof v. Mailand. Halle, Strien, 1884. In-8°, VIII-336 p.

Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Ernest Leroux, 1894 et suiv. In-fol.

FONTANA (Carlo). Il tempio vaticano e sua origine. Roma, stamp. di G. F. Buagni, 1694. Gr. in-fol., XXVIII-484 p. et les index, pl.

FONTANA (Domenico). Della trasportazione dell' obelisco Vaticano e delle fabbriche di N. S. papa Sisto V. Roma, D. Basa, 1590. In-fol.

FORCELLA (Vincenzo). Iscrizioni delle chiese e d' altri edificii di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri. Roma, tip. delle scienze matematiche, 1869-1884. 14 vol. in-fol.

Forma urbis Romae. *Voir* Jordan.

FORTUNAT. Opera. Éd. Leo et Krusch dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., IV. — Tr. fr. dans la Collection Nisard, par Charles Nisard : Œuvres complètes d'Ausone, Sidoine Apollinaire et Fortunat. Paris, Firmin-Didot, 1887. Gr. in-8°, V-817 p.

FORTUNATI (Lorenzo). Relazione generale degli scavi e scoperte fatte lungo la via latina dall' ottobre 1857 all' ottobre 1858. Roma, 1859. In-4°.

FRANTZ (Erich). Geschichte der christlichen Malerei. Freiburg im Breisgau, Herder, 1887-1894. 3 vol. in-8°, ill.

FRANZ (Adolf). M. Aurelius Cassiodorius Senator, ein Beitrag zur Geschichte der theologischen Literatur. Breslau, Aderholz, 1872. In-8°, VIII-137 p.

FRÉDÉGAIRE. Éd. Krusch, dans les Mon. Germ. hist., Script. rer. meroving., II. — Éd. Migne, Patr. Lat., t. LXXI. — Tr. fr. de Guizot et Jacobi avec Grégoire de Tours.

FRIEDLÄNDER (Julius). Die Münzen der Ostgothen. Berlin, Trautwein, 1844. Gr. in-8°, 64 p., pl.

FRIEDLANDER (Ludwig). Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine. 7e Auflage. Leipzig, S. Hirzel, 1901. 2 vol. in-8°. — Tr. fr. par Ch. Vogel : Mœurs romaines, d'Auguste aux Antonins. Paris, Reinwald, 1865. 2 vol. in-8°.

FRIEDRICH (Johann). Drei unedirte Concilien aus der Merowingerzeit, mit einem Anhang über das Decretum Gelasii. Bamberg, Reindl, 1867. In-8°.

FRIEDRICH (Johann). *Voir* Döllinger.

FULVIO (Andrea). De antiquitatibus Urbis libri quinque. Romae, 1527. In-fol., IX-106 p., 5 ff.

FUNK (Franz Xaver von). Das achte Buch der apostolischen Konstitutionen und die verwandten Schriften, auf ihr Verhältnis neu untersucht. Tübingen, H. Laupp, 1893. In-8°, 68 p.

FUNK (Franz Xaver von). Die apostolischen Konstitutionen, eine litterarhistorische Untersuchung. Rottenburg, W. Bader, 1891. In-8°, VII-374 p.

FUNK (Franz Xaver von). Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen. Paderborn, F. Schöningh, 1897-1899. 2 vol. in-8°.

FUNK (Frank Xaver von). Opera patrum apostolicorum. Tübingen, Laupp, 1878-1881. 2 vol. in-8°.

GALLETTI (Pierluigi). Del primicerio della s. sede apostolica. Roma, G. Salomoni, 1776. In-4°, XVI-416 p.

GARDTHAUSEN. *Voir* Monum. Germ. hist., Auct. antiq.

GARRUCCI (Le P. Raffaele), S. J. Il crocifisso graffito in casa dei Cesari e il simbolismo cristiano in una corniola del secondo secolo. Roma, tipi della Civiltà cattolica, 1897. In-8°, 31 p., fig. (Extrait de la Civiltà cattolica).

GARRUCCI (Le P. Raffaele), S. J. Storia della arte cristiana nei primi otto secoli della chiesa. Prato, Francesco Giachetti (cav. Gaetano Guasti), 1873-1881. 6 vol. in-fol., pl.

GARRUCCI (Le P. Raffaele), S. J. Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma. Roma, tip. Salviucci, 1858. In-fol., XXIV-111 p., pl.

GASQUET (Amédée). Études byzantines. L'Empire byzantin et la monarchie franque. Paris, Hachette, 1888. In 8°, XII-484 p.

GATTOLA (Erasmo). Historia abbatiae Casinensis. Venetiis, S. Coleti, 1733. 2 vol. in-fol., pl. — Ad historiam abbatiae Casinensis accessiones. *Ibid.* 1734. 2 vol. in-fol.

GAUDENZI (Augusto). Sui rapporti fra l'Italia e l'Impero d'Oriente fra gli anni 476 e 554 del Cristo. Bologna, tipogr. militare, 1888. In-8°, 232 p.

Gazette des beaux arts. Paris, Quantin. 1859 et suiv. In-4°.

GEBHARDT (Oscar von), HARNACK (Adolf). Evangeliorum Codex graecus purpureus rossanensis (Σ), litteris sexto ut videtur saeculo scriptus picturisque ornatus, seine Entdeckung, sein wissenschaftlicher und künstlerischer Werth. Leipzig, Giesecke und Devrient, 1880. In-fol., VI-XLIX p., 19 pl.

GEBHARDT (Oscar von). *Voir* Patrum apostolicorum opera.

The Gelasian sacramentary, Liber sacramentorum Romanae ecclesiae. Edited... by H. A. Wilson. Oxford, Clarendon press, 1894. In-8°, LXXVIII-400 p.

GERHARD (Eduard). Beschreibung der Stadt Rome. *Voir* Platner.

GERMANO DI S. STANISLAO (Le P.). La Casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo, scoperta ed illustrata. Roma, tip. della Pace, 1894. In-8°, 536 p., ill.

GIBBON (Edward). History of the decline and fall of the Roman Empire. Edited by W. Smith. London, Warne, 1872. 3 vol. in-8°. — Tr. fr. par Buchon, dans le Panthéon littéraire : Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain. Paris, Delagrave, 1880. 2 vol. gr. in-8°.

GIESELER (Johann Carl Ludwig). Lehrbuch der Kirchengeschichte. Bonn, Marcus, 1831-1835. 2 t. en 5 vol. in-8°.

GILDAS le Sage. Édition Migne, Patr. lat., t. LXIX ; — éd. Mommsen, dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., XIII.

GODEFROY (Jacques). *Voir* Codex theodosianus.

Göttingische gelehrte Anzeigen. Göttingen. Vandenhoeck und Ruprecht, 1802 et suiv. In-8° puis gr. in-8°.

GRAESSE (Theodor). *Voir* Voragine.

Grammatici latini ex recensione H. Keilii. Leipzig, Teubner, 1836-1880. 7 vol. gr. in-8° et un supplément.

GRANDERATH (Theodor). Constitutiones dogmaticae sacrosancti oecumenici concilii vaticani ex ipsis eius actis explicatae. Friburgi, Herder, 1892. In-8°, VIII-243 p.

GRÉGOIRE LE GRAND. Opera omnia... studio et labore monachorum ordinis S. Benedicti. Parisiis, C. Rigaud, 1705. 4 t. en 6 vol. in-fol. — Réimpr. dans Migne, Patr. lat., t. LXXV-LXXIX. — Éd. Ewald et Hartmann dans les Mon. Germ. hist., Epist., I.

GRÉGOIRE de Tours. Éd. Bruno Krusch dans les Mon. Germ. hist. Script. rer. meroving. I. — Éd. Migne, Patr. Lat., t. LXXI. — Tr. fr. par Guizot et Jacobi, pour la société de l'histoire de France : Histoire ecclésiastique des Francs. Paris, Renouard, 1860-1861. 2 vol. in-8°.

GREGOROVIUS (Ferdinand) Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1889. 2 vol. in-8°.

GREGOROVIUS (Ferdinand). Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. 4te verbesserte Auflage. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1886-1896. 8 vol. in-8°. — 5te verbesserte Auflage. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1903 et suiv. In-8°. T. I-II.

GRENFELL (Bernard Pyne), HUNT. The Amherst papyri, being an account of the Greek papyri in the collection of the right hon. Lord Amherst. London, H. Frowde, 1900-1901. 2 vol. in-fol.

GRISAR (Le P. Hartmann), S. J. Analecta romana, dissertazioni, testi, monumenti dell' arte riguardanti principalmente la storia di Roma e dei papi nel medio evo. Vol. I. Roma, Desclée, Lefebvre e C^{ia}, 1899. Gr. in-8, XXI-703 p., 13 pl. et fig. dans le texte.

GRUPP (Georg). Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit. München, allgemeine Verlagsgesellschaft, 1904. 2 vol. in-8°.

GRÜTZMACHER. Die Bedeutung Benedikts von Nursia und seiner Regel in der Geschichte des Mönchtums. Berlin, Mayer und Müller, 1892. In-8°, 72 p.

GUARDABASSI (Mariano). Indice-Guida dei monumenti pagani e cristiani riguardanti l' istoria e l' arte nella provincia dell' Umbria. Perugia, Boncompagni, 1872. In-4°, 376 p.

GUATTANI. Memorie enciclopediche romane sulle belle arti, antichità, etc. Roma, Salomoni, 1806-1817. 6 vol. in-4°.

GUENTHER (Otto). *Voir* Corpus scriptorum ecclesiasticorum, XXXIII.

GUHL (Ernst), KONER (Wilhelm). Das Leben der Griechen und Römer nach antiken Bildwerken dargestellt. 5e Auflage. Berlin, Weidmann, 1882. In-8°, XX-844 p., fig. — Tr. fr. par F. Trawinski, revue et annotée par O. Riemann : La Vie antique, manuel d'archéologie grecque et romaine. Paris, Rothschild, 1884-1885. 2 vol. in-8°, ill.

GUTENSOHN (J. G.). *Voir* Bunsen (Freiherr Christian Carl Josias von).

HALM (Carl.) *Voir* Corpus scriptorum ecclesiasticorum, I ; —Monum. Germ. hist., Auct. ant., I, 1 ; III.

HARNACK (Adolf). Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius. I. Die Ueberlieferung und der Bestand, bearbeitet unter Mitwirkung von E. Preuschen. II. Die Chronologie. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1893-1897. 2 vol. in-8°.

HARNACK (Adolf). Der pseudo-cyprianische Tractat De aleatoribus, die älteste lateinische christliche Schrift, ein Werk des römischen Bischofs Victor I. Leipzig, Hinrichs, 1888. In-8°, V-135 p. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur, V, 1.)

HARNACK (Adolf). Das Wesen des Christentum, 16 Vorlesungen vor Studierenden aller Facultäten. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1900.

In-8°, 190 p. — Tr. fr. : L'essence du christianisme, seize conférences faites aux étudiants. Paris, Fischbacher, 1902. In-16, 320 p.

HARNACK (Adolf). *Voir* Gebhardt (Oscar von); — Patrum apostolicorum opera.

HARRIS (J. Rendel). Codex Bezae, a study of the so-called Western text of the New Testament. Cambridge, University press, 1892. In-8°, 292 p. (Texts and studies, contributions to biblical and patristical literature. II, 1).

HARTEL (Wilhelm von), WICKHOFF (Franz). Die Wiener Genesis herausgegeben. Wien, F. Tempsky, 1895. In-fol., 171 p., pl. et fig.

HARTEL (Wilhelm von). *Voir* Corpus script. ecclesiast., III, XXIX, XXX.

HARTMANN (Ludo Moritz). Geschichte Italiens im Mittelalter. Gotha, Perthes, 1897-1903. 2 vol. in-8°. (Allgemeine Staatengeschichte.)

HARTMANN (Ludo Moritz). Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien seit 540. Leipzig, S. Hirzel, 1890. In-8°, VII-182 p.

HARTMANN (Ludo Moritz). *Voir* Mon. Germ. hist., Epist., I.

HASELOFF (Arthur). Codex purpureus rossanensis. Die Miniaturen der griechischen Evangelien-Handschrift in Rossano. Leipzig, Giesecke und Devrient, 1898. In-4°, XVI-154 p., pl. et fig.

HAVET (Julien). Œuvres. T. I. Questions mérovingiennes. T. II. Opuscules divers. Paris, Ernest Leroux, 1896. 2 vol. in-8°.

HEFELE (Carl Joseph von). Conciliengeschichte. 2e Auflage. I-IV. Freiburg i. B., Herder, 1873-1879. In-8°. Les volumes V-VII de la nouvelle édition ont été revus par Knöpfler; l'ouvrage a été continué par Hergenröther. — Tr. fr. sur la 1re éd. par les abbés Goschler et Delarc : Histoire des conciles. Paris, Le Clère, 1869-1878. 11 vol. in-8°.

HEGEL (Carl). Geschichte der Städteverfassung von Italien. Leipzig, Weidmann, 1847. 2 vol. in-8°.

HENNECKE (Edgar). Altchristliche Malerei und altchristliche Literatur. Eine Untersuchung über den biblischen Cyklus der Gemälde in den römischen Katakomben. Leipzig, Veit, 1896. In-8°, XI-299 p., fig.

HENZEN (Wilhelm). *Voir* Corpus inscr. lat.

HERGENRÖTHER (Joseph Cardinal). Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte. 3e Aufl. Freiburg i. B., Herder, 1884-1886. 3 vol. in-8°. (Theologische Bibliothek, 10-12.) — Tr. fr. par l'abbé P. Belet dans la Bibliothèque théologique : Histoire de l'Église. Paris, Palmé, 1880-1892. 6 vol. in-8°.

HERGENROETHER (Joseph Cardinal). Katholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschichtlicher Entwicklung und in Beziehung auf die Fragen der Gegenwart. Freiburg in B., Herder, 1872. In-8°, XXXIV-1050 p.

HERGENROETHER (Joseph Cardinal). Photius, Patriarch von Constantinopel, sein Leben, seine Schriften und das griechische Schisma. Regensburg, Manz, 1867-1869. 3 vol. in-8°.

HERGENROETHER (Joseph Cardinal). *Voir* Wetzer.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie. Berlin, Weidmann, 1866 et suiv. In-8°.

HERTLING (Georg Freiherr von). Der Untergang der antiken Kultur, St Augustin. Mainz, Kirchheim, 1902. In-8°, VI-112 p., fig. (Weltgeschichte in Karakterbildern, hrsg. von F. Kampers, S. Merkle und M. Spahn.)

HILDEBRAND (August). Boethius und seine Stellung zum Christenthum. Regensburg, Manz, 1885. In-8°, VII-314 p.

HILGENFELD (Adolf). Libellum de aleatoribus inter Cypriani scripta conservatum edidit... Adolfus Hilgenfeld. Freiburg i. B., J. C. B. Mohr, 1889. In-8°, 87 p.

HINSCHIUS (Paul). Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. T. I-VI, 1. Berlin, Guttentag, 1869-1897. In-8°.

Historische Zeitschrift. München, Oldenbourg, 1859 et suiv. In-8°.

Historisches Jahrbuch, im Auftrage der Görresgesellschaft... herausgegeben. München, Herder, 1880 et suiv. In-8°.

Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland. München, Literarisch-artistische Anstalt, 1838 et suiv. In-8°.

HODGKIN (T.). Theodoric the Goth, the Barbarian champion of civilization. New-York, Putnam, 1891. In-8°, 444 p.

HOEVELER (P.) Prof. Ad. Harnack und die katholische Ascese. Düsseldorf, L. Schwann, 1902. In-8°, 60 p.

HOLDER (Karl). Die Designation der Nachfolger durch die Päpste. Inaugural-Dissertation. Freiburg i. Schweiz, Universitätsbuchhandlung, 1892. In-8°, 113 p.

HOLDER-EGGER (Oswald). *Voir* Mon. Germ. hist., Script. rerum langob.

HOLLWECK (Joseph). Der apostolische Stuhl und Rom, Untersuchung über die rechtliche Natur der Verbindung des Primates mit der Sedes apostolica. Mainz, F. Kirchheim 1895. In-8°, 191 p.

HOLTZINGER (Heinrich). Die altchristliche Architektur in systematischer Darstellung. Stuttgart, P. Neff, 1889. In-8°, 288 p., ill. — Publié aussi sous le titre : Handbuch der altchristlichen Architektur.

HOLTZINGER (Heinrich). Altchristliche Basiliken in Rom und Ravenna. Berlin, W. Spemann, 1898. In-4°, 12 p., 8 pl. (Die Baukunst, I, 4.)

HOLTZINGER (Heinrich). Die altchristliche und byzantinische Baukunst. 2. Auflage. Stuttgart, A. Bergsträsser, 1899. Gr. in-8°, VII-172 p., ill. (Handbuch der Architektur, II, III, I.)

HOLTZINGER (Heinrich). Kunsthistorische Studien. Tübingen, Fues, 1886. In-8°, 75 p., fig.

HOMO (Léon). Essai sur le règne de l'empereur Aurélien (270-275). Paris, Albert Fontemoing, 1904. In-8°, 390 p., carte, plans et fig. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 89.)

HUEBSCH (Heinrich). Die altchristlichen Kirchen nach den Baudenkmalen und ältern Beschreibungen. Karlsruhe, Veith, 1858-1863. Gr. in-fol., IV-80 p., pl. — Trad. fr. par l'abbé V. Guerber : Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne. Paris, Morel, 1866. In-fol., 63 pl.

HUELSEN (Christian). Bilder aus der Geschichte des Kapitols. Rom, Loescher, 1899. In-8°, 31 p., fig.

HUELSEN (Christian). Das Forum romanum, seine Geschichte und seine Denkmäler. Rom, Loescher, 1904. In-8°, VII-219 p. Trad. ital. : Il foro romano. Ibid. 1905.

HUELSEN (Christian). Romae veteris tabula in usum scholarum descripta. Berlin, Reimer, 1902. In-fol. en 4 ff.

HUNT. *Voir* Grenfell (Bernard Pyne).

IHM (Maximilian). *Voir* Damase.

ISABELLE (E.) Les Édifices circulaires et les dômes classés par ordre chronologique. Paris, Firmin-Didot frères, 1855. Gr. in-fol., 152 p., 78 pl.

JACOBACCI (Domenico cardinal). De concilio tractatus. Romae, excud. A. Bladus, 1538. In-fol., XXXVIII-783 p. — Réimpr. : Parisiis, 1673. In-fol.

JACOBI. Grundzüge einer Museographie Roms zur Zeit des Augustus. I. Speier, 1884. In-8°. (Jahresbericht del kgl. Studienanstalt von Speier.)

JAFFÉ (Philipp). Regesta pontificum romanorum a condita ecclesia ad annum post Christum natum 1198. Editionem secundam correctam et auctam auspiciis Gul. Wattenbach curaverunt S. Loewenfeld, F. Kaltenbrunner, P. Ewald. Lipsiae, Veit, 1885-1888. 2 vol. in-4°.

Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts. Rom, Loescher, 1886 et suiv. In-4°.

Jahrbücher für protestantische Theologie, Leipzig, Barth, 1875-1892. 18 vol. in-8°.

JEAN MALALAS. *Voir* Corpus script. hist. byzant.

JÉRÔME (Saint). Opera, dans Migne, Patr. lat., t. XXII-XXX. — Trad. fr. de Benoît Matougues dans le Panthéon littéraire : Œuvres. Paris, A. Desrez, 1838. Gr. in-8°, XXXII-683 p.

JORDAN (Henri). Forma urbis Romae regionum XIIII. Berolini, Weidmann, 1875. Gr. in-fol., VII-70 p., 37 pl.

JORDAN (Henri). Der Tempel der Vesta und das Haus der Vestalinnen. Berlin, Weidmann, 1886. In-4°, XI-85 p., 13 pl.

JORDAN (Henri). Topographie der Stadt Rom im Alterthum. Berlin, Weidmann. 1871-1885. 2 vol. in-8°.

JORDANÈS. Édit. Mommsen dans les Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi, t. V. — Trad. allem. Gothengeschichte, nebst Auszügen aus seiner römischen Geschichte. Uebersetzt von Wilh. Martens. Leipzig, F. Duncker, 1884. In-8°, VIII-124 p., tableau. (Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit V.) — Trad. fr. par G. Fournier de Moujan dans la Collection des auteurs latins de Nisard : Ammien Marcellin, Jornandès, Frontin (les Stratagèmes), Végèce, Modestus. Paris, Firmin Didot, 1878. Gr. in-8°, III-820 p.

Journal des savants. (Nouv. série.) Paris, Impr. royale (puis nationale), 1824 et suiv. In-4°.

JUNGMANN (Bernhard). Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam. Ratisbonae, Pustet, 1880-1887. 7 vol. in-8°.

JUSTINIEN. Novellae quae vocantur sive constitutiones, quae extra codicem supersunt, ordine chronologico digestae. Ed. C. E. Zachariae a Lingenthal. Leipzig, Teubner, 1881-1884. 2 vol. in-8°, et un appendice.

KALTENBRUNNER (F.). *Voir* Jaffé.

Katholik (Der), eine religiöse Zeitschrift. Speyer; puis Mainz, Kirchheim, 1821 et suiv. In-8°.

KAULEN (Franz). *Voir* Wetzer.

KEIL (Heinrich). *Voir* Grammatici latini.

KELLNER (K. A. Heinrich). Heortologie oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste in ihrer geschichtlichen Entwicklung. Freiburg i. B., Herder, 1901. In-8°, 240 p. — 2e Auflage. 1906. XI-303 p.

Kirchenlexikon. *Voir* Wetzer.

Kirchenmusikalisches Jahrbuch. Regensburg, Pustet, 1886 et suiv. In-8°.

KIRSCH (Mgr Johann Peter). Die christlichen Cultusgebäude im Alterthum. Köln, J. P. Bachem, 1893. In-8°, 96 p., fig.

KNAPP (Johann Michaël). *Voir* Bunsen (Freiherr Christian Carl Josias).

KNOELL (Pius). *Voir* Corpus script. ecclesiast., IX, 2.

KOHN (Hugo). *Voir* Cohn.

KONDAKOFF (N.). Histoire de l'art byzantin considéré principalement dans les miniatures, traduit par Trawinski. Paris, Librairie de l'art, 1886-1891. 2 vol. in-4°, ill.

KONER. *Voir* Guhl.

KRAUS (Franz Xaver). Geschichte der christlichen Kunst. Freiburg i. B., Herder, 1895-1900. 2 vol. in-8°, ill.

KRAUS (Franz Xaver). Realencyklopädie der christlichen Alterthümer unter Mitwirkung mehrerer Fachgenossen. Freiburg i. B., Herder, 1879-1886. 2 vol. in-8°, ill.

KRAUS (Franz Xaver). Roma sotterranea. Die römischen Katakomben, eine Darstellung der neuesten Forschungen, mit Zugrundelegung des Werkes von J. Spencer Northcote und W. R. Brownlow. 2e Auflage. Freiburg i. B., Herder, 1879. In-8°, XXXII-636 p., fig. et planches.

KRAUS (Franz Xavier). Das Spottcrucifix vom Palatin und ein neuentdecktes Graffito. Freiburg i. B., Herder, 1872. In-8°, VIII-31 p., pl.

KRUMBACHER (Karl). Geschichte der byzantinischen Litteratur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches (527-1453). 2e Auflage, von H. Gelzer. München, H. Beck, 1897. In-8°, XX-1193 p. (Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft, IX, 1.)

KRUSCH (Bruno). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. ant. IV, 2, VIII; Script. rer. merov.

KURTH (Godefroid). Histoire poétique des Mérovingiens. Paris, Alphonse Picard et fils, 1893. In-8°, IV-552 p.

KURTH (Julius). Die Mosaiken der christlichen Aera, I. Die Wandmosaik von Ravenna. Berlin, deutsche Bibelgesellschaft, 1902. In-4°, VIII-292 p., pl.

LABARTE (Jules). Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. 2e édition. Paris, Ve A. Morel, 1872-1874. 3 vol. in-4°, pl.

LAMBECIUS (Petrus). Commentarii de augustissima bibliotheca caesarea Vindobonensi. Editio altera opera et studio Adami Franc. Kollarii. Vindobonae, J. T. de Trattnern, 1766-1782. 6 vol. in-fol.

LAMPE (Felix). Qui fuerint Gregorii Magni papae temporibus in imperii byzantini parte occidentali exarchi et qualia eorum iura atque officia. Berolini, Mayer et Müller, 1892. In-8°, 42 p.

LANCIANI (Rodolfo). Ancient Rome in the light of recent discoveries. London, Macmillan, 1888. In-8°, XXIX-329 p., ill.

LANCIANI (Rodolfo). I comentarii di Frontino intorno le acque e gli acquedotti. Silloge epigrafica aquaria (Extrait des Atti della R. Accademia dei Lincei, 1879-1880). Roma, Salviucci, 1880. In-4°, 402 p., pl.

LANCIANI (Rodolfo). Forma urbis Romae consilio et auctoritate regiae academiae Lyncaeorum. Milano, Ulrico Hoepli, 1893-1901. In-fol., 46 pl.

LANCIANI (Rodolfo). L'Itinerario di Einsiedeln e l'Ordine di Benedetto. Milano, Hoepli, 1891. In-4°. (Extrait des Monumenti antichi della R. Accademia dei Lincei, t. I.)

LANCIANI (Rodolfo). Pagan and christian Rome. London, Macmillan, 1893. In-8°, VIII-374 p., ill.

LANCIANI (Rodolfo). Ruins and excavations of ancient Rome. London, Macmillan, 1897. In-8°, 654 p.

LANCIANI (Rodolfo). Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità. Vol. I : 1000-1530. II : 1531-1549. Roma, E. Loescher, 1902-1905. In-4°, IV-263 p. et 266 p.

LANCIANI (Rodolfo). Sulle Vicende edilizie di Roma. Roma, 1878. In-8°. (Extrait de la *Monografia della città di Roma*, t. I.)

LANCIANI (Rodolfo). *Voir* Visconti (Carlo Lodovico).

LANGEN (Joseph). Geschichte der römischen Kirche bis zum Pontifikate Leos I. Bonn, Cohen und Sohn, 1881. In-8°, XII-873 p.

LAURENTI (Giovanni), abbé de Monte Vergine. Storia della diaconia cardinalizia e monistero abbaziale di S. Agata alla suburra. Roma, 1797. In-4°.

LECLERCQ (dom Henri), O. S. B. L'Afrique chrétienne. Paris, Lecoffre, 1904. 2 vol. in-18.

LÉCRIVAIN (Charles). Le sénat romain depuis Dioclétien à Rome et à Constantinople. Paris, Thorin, 1880. In-8°, 241 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 52.)

LEFORT (L.). Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie et mélanges archéologiques. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885. In-18, IV-289 p.

Légende dorée. *Voir* Voragine.

LEGRAND (Émile). *Voir* Constantin le Rhodien.

LEHNER (F. A. von). Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten. 2e Auflage. Stuttgart, Cotta, 1886. Grand in-8°, XXV-343 p., pl.

LEO (Friedrich). *Voir* Mon. Germ. hist., Auctor. antiq., IV, 1.

LÉON le Grand. Opera... Éd. des frères Ballerini. Venetiis, 1753-1757. 3 vol. in-fol. Réimpr. par Migne, Patr. Lat, t. LIV-LVI.

LEROUX (Abbé D.) Le poète S. V. Fortunat. Paris, Oudin, 1885. In-18, IX-368 p.

LETAROUILLY (Paul). Édifices de Rome moderne. Paris, F. Didot, 1840-1857. 3 vol. in-4° et 3 albums gr. in-fol.

Liber diurnus romanorum pontificum. Ed. Th. von Sickel. Vindobonae, Gerold, 1889. In-8°, XCII-220 p. et pl.

Liber pontificalis. *Voir* Duchesne (Mgr Louis); — Monumenta Germ. hist., Gesta.

LIELL (H. F. Joseph). Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesbärerin Maria auf den Kunstdenkmälern der Katakomben. Freiburg i. B., Herder, 1887. In-8°, XIX-410 p., pl. et fig.

LIGHTFOOT (Joseph Barber). The Apostolic Fathers. I. S. Clement of Rome. Revised

text with notes and dissertations. London, Macmillan, 1890. In-8°, 1030p. — II. S. Ignatius, S. Polycarp. Revised text, with introductions, notes and dissertations. *Ibid.* 1885. 3 vol. in-8°.

LINSENMAYER (A.). Die Bekämpfung des Christenthums durch den römischen Staat bis zum Tode des Kaisers Julian. München, J. J. Lentner, 1905. In-8°, IV-301 p.

LIPSIUS (Richard Adelbert). Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden. Braunschweig, C. A. Schwetschke und Sohn, 1883-1890. 3 vol. in-8°.

LIPSIUS (Richard Adelbert). Die Quellen der römischen Petrussage kritisch untersucht. Kiel, Schwers, 1872. In-8°, VII-168 p.

Literarische Rundschau (puis L. R. für das katholische Deutschland). Aachen; (puis Freiburg i. B., Herder, 1875 et suiv. In-4°.

LOEBELL (Johann Wilhelm). Gregor von Tours und seine Zeit... 2e vermehrte Auflage mit einem Vorwort von Heinrich von Sybel und Zusätzen von Th. Bernhardt. Leipzig, Brockhaus, 1869. In-8°, XII-459 p.

LÖNING (Edgar). Geschichte des deutschen Kirchenrechtes. Strassburg, Trübner, 1878. 2 vol. in-8°.

LOEWENFELD (S.). Epistolæ pontificum romanorum ineditae. Lipsiae. Veit, 1885. In-8°, VII-288 p.

LOEWENFELD (S.). *Voir* Jaffé.

LOVATELLI. *Voir* Caetani Lovatelli.

LUEBKE (Wilhelm). Geschichte der Architektur. 6ste Auflage. Leipzig, Seemann, 1884. 2 vol. gr. in-8°.

LUEBKE (Wilhelm). Geschichte der deutschen Kunst. Stuttgart, Ebner und Seubert, 1890. In-4°, XVII-965 p., fig.

LUETJOHANN (Christian). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. VIII.

LUGANO (P.). S. Maria antiqua e le origini di S. Maria Nova de Urbe al foro romano rivendicate su documenti finora inediti. Roma, tip. Artigianelli, 1900. In-8°, 82 p.

LUGARI (Mgr J. B.). Le lieu du crucifiement de saint Pierre. Tours, Mame, 1898. In-8°, 148 p. et pl.

LUPI (Le P. Antonmaria). Dissertazioni, lettere ed altre operette... poste in luce da Francescantonio Zaccaria. Faenza, stamp. di G. Archi, 1785. 2 vol. in-4°, fig. et pl.

MAASSEN (F.). *Voir* Mon. Germ. hist., Legum sectio III.

MABILLON (Dom Jean), O. S. B. Analecta veterum. Lutetiae Parisiorum, L. Billaine, 1675-1685. 4 vol. in-8°.

MABILLON (Dom Jean), O. S. B. Annales ordinis S. Benedicti, occidentalium monachorum patriarchae. Lutetiae Parisiorum, C. Robustel, 1703-1739. 6 vol. in-fol.

MABILLON (Dom Jean), O. S. B. De liturgia gallicana libri III... Parisiis, apud viduam Edmundi Martini, 1685. In-4°, XXXVIII-477 p. et l'index.

MABILLON (Dom Jean), O. S. B. Musaeum italicum seu collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta... studio et labore D. Iohannis Mabillon et D. Michaelis Germain. Lutetiae Parisiorum, apud viduam E. Martini, 1687-1689. 2 vol. in-4°.

MAGANI (Francesco). S. Ennodio, vescovo di Pavia. Pavia, Fusi, 1886, 3 vol. in-8°.

MAI (Angelo Card.). Novae patrum bibliothecae tomus I-IX. Romae, typis sacri consilii propagando christiano nomini, 1852-1888. 9 vol. in-4°.

MAI (Angelo Card.) Scriptorum veterum nova collectio. Romae, Burliaeus, 1825-1838. 10 vol. in-4°.

MAI (Angelo Cardinal). Spicilegium romanum. Romae, typis Collegii urbani, 1839-1844. 10 vol. in-8°.

MALFATTI (Bartolommeo). Imperatori e papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia. Milano, U. Hoepli, 1876. 2 vol. in-8°.

MALVASIA (Le P. Bonaventura), O. M. Conv. Compendio historico della ven. basilica di SS. Dodeci Apostoli di Roma... Roma, Ignatio di Lazari, 1665. In-8°, VIII-264 p.

MANSI (Giovanni Domenico). Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio... Editio nova. Florentiae et Venetiis, A. Zatta, 1759-1798. 31 vol. in-fol.

MARANGONI (Giovanni). Delle memorie sacre e profane dell' Anfiteatro flavio di Roma, volgarmente detto il Colosseo. Roma, stamp. di N. e M. Pagliarini, 1746. In-4°, VI-88 p., fig.

MARCELLIN. Chronicon. Édit. Mommsen dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. XI. — Cf. Migne, Patr. lat., t. LI.

MARCHI (Le P. Giuseppe), S. J. Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo. Architettura. Roma, Puccinelli, 1844. In-4°, 272 p., pl.

MARINI (Gaetano). Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali. Roma, A. Fulgone, 1795. 2 vol. in-4°.

MARINI (Gaetano). Iscrizioni antiche doliari, pubblicate da G. B. de Rossi, con annotazioni di Enrico Dressel. Roma, tip. Salviucci, 1884. In-4°, 544 p. (Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica, 3.)

MARQUARDT (Joachim). Privatleben der Römer. Leipzig, S. Hirzel, 1879-1886. 2 vol. in-8°. (Handbuch des römischen Alterthümer.) — Trad. fr. par V. Henry: La Vie privée des Romains. Paris, Thorin, 1892-1893. 2 vol. in-8°, fig.

MARQUARDT (Joachim). Römische Staatsverwaltung. 2e Auflage. Leipzig, S. Hirzel, 1881-1885. 3 vol. in-8°, (Handbuch der römischen Alterthümer.) — Trad. fr par P. Louis-Lucas et A. Weiss : Organi-

sation de l'empire romain. Paris, Thorin, 1889-1892. 2 vol. in-8°.

MARTENS (Wilhelm). *Voir* Jordanès.

MARTIAL. Epigrammaton libri. Recogn. Walther Gilbert. Lipsiae, Teubner, 1886. In-16, XXXIV-407 p. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum teubneriana.) — Réimpr. en 1896. XL-407 p.

MARTIN (Le P. A.), S.J. *Voir* Cahier (Charles).

MARTIN (Abbé Paulin). Pseudo-synode connu dans l'histoire sous le nom de brigandage d'Éphèse. Paris, Maisonneuve. 1875. In-8°, XXI-214 p. (Extrait de la Revue des sciences ecclésiastiques.)

MARTINELLI (Fioravante). Primo trofeo della croce eretta in Roma nella via lata da S. Pietro apostolo. Roma, Tinassi, 1655. In-4°, fig.

MARTINELLI (Fioravante). Roma ex ethnica sacra, sanctorum Petri et Pauli apostolica praedicatione profuso sanguine. Romae, typis I. de Lazaris, 1653. In-8°, XL-452 p. et l'index. — Editio repetita. Romae, sumptibus Gregorii et Joannis Andreoli, 1668. In-8°, VIII-452 p. et l'index., pl.

MARTINUCCI. *Voir* Deusdedit.

Martyrologium hieronymianum, edentibus Johanne Baptista de Rossi et Ludovico Duchesne, au t. II, pars prior, des Acta sanctorum novembris. Bruxellis, apud socios bollandianos, 1894. In-fol.

MARUCCHI (Orazio). Le catacombe romane secondo gli ultimi studi e le più recenti scoperte. Roma, Desclée, Lefebvre, 1903. In-8°, 713 p., ill.

MARUCCHI (Orazio). Il cimitero e la basilica di San Valentino e guida archeologica della via Flaminia. Roma, Saraceni, 1890. In-8°, 141 p., pl.

MARUCCHI (Orazio). Éléments d'archéologie chrétienne. I. Notions préliminaires. II. Les catacombes romaines. III. Basiliques et églises de Rome. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1900-1902. 3 vol. in-8°, fig. et pl.

MARUCCHI (Orazio). Guida archeologica dell'antico Preneste. Roma, Cuggiani, 1885. In-8°, 168 p.

MARUCCHI (Orazio). Guida del museo cristiano lateranense. Roma, 1898. In-16.

MARUCCHI (Orazio). Le memorie degli apostoli Pietro e Paolo a Roma. 2ª edizione. Roma, Pustet, 1903. In-16, 200 p.

MARUCCHI (Orazio). Nuova descrizione della casa e degli edifizi annessi delle vestali secondo il resultato dei più recenti scavi. Roma, Befani, 1887. In-8°, 87 p., pl.

MARUCCHI (Orazio). Il pontificato del papa Damaso e la storia della sua famiglia secondo le recenti scoperti archeologiche. Roma, Pustet, 1905. In-8°, 129 p.

MAU (August). *Voir* Overbeck (Johannes).

Maxima bibliotheca patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarito de La Bigne... edita... locupletata. Lugduni, apud Anissonios, 1677. 27 vol. in-fol.

MAXIME de Turin. Opera omnia. Éd. Migne, Patr. lat., t. LVII.

MAYERHOEFER (Anton). Geschichtlich-topographische Studien über das alte Rom. München, Lindauer, 1887. In-8°, III-115 p.

MELA (Pomponius). De situ orbis libri tres... curante Abrah. Gronovio. Lugduni Batavorum, S. Luchtmans, 1722. In-8°, LXXVIII-811 p., index., carte.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome. Paris, Thorin, 1881 et suiv. In-8°.

Mélanges G. B. de Rossi, recueil de travaux publiés par l'École française de Rome. Paris, E. Thorin, 1892. In-8°, VIII-391 p., fig.

MENANDER. Éd. Bekker et Niebuhr, au Corpus script. hist. byz.

MEYER. *Voir* Mommsen.

MEYER (Wilhelm). Der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus. Berlin, Weidmann, 1901. In-4°, 140 p. (Extrait des Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Neue Folge IV.)

MEYER (Wilhelm). *Voir* Symmaque.

MICHEL (André). Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours publiée sous la direction de A. M. Tome I. Des débuts de l'art chrétien jusqu'à la fin de la période romane. Paris, Armand Colin, 1905. 2 vol. gr. in-8°, pl. et fig.

MICHEL le Syrien. Chronique, éditée pour la première fois et traduite en français par J. P. Chabot. Paris, E. Leroux, 1899-1905. In-4°. T. I, II, et fasc. 1 du T. III.

MIDDLETON (John Henry). The remains of ancient Rome. London, A. Black, 1892. 2 vol. in-8°, pl. et fig.

MIGNE (Abbé Jacques Paul). Patrologiae cursus completus ... (series latina.) Parisiis, Migne, 1844-1855. 221 vol. in-4°. — Patrologiae cursus completus... series graeca. Ibid. 1857-1866. 161 t. en 166 vol. in-4°. — Plusieurs volumes ont été réimprimés à diverses reprises.

MINASI (Chanoine G). M. A. Cassiodoro Senatore nato a Squillace in Calabria nel V. secolo. Napoli, tip. Lanciano e Pinto, 1895. In-8°, 232 p.

Mirabilia Romae, e cod. vatic. emendata. Edidit G. Parthey. Berolini, A. Effert, 1869. In-8°, XX-75 p., carte.

Mittheilungen der k. k. Central-commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale (der Kunst und historischen Denkmale). Wien, Braumüller, 1857 et suiv. In-4°.

Mittheilungen des deutschen archäologischen Institutes in Athen. Athen, K. Wilberg, 1876 et suiv. In-8°.

Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. Innsbruck, Wagner, 1880 et suiv. In-8°.

Mittheilungen des kaiserlichen deutschen archäologischen Instituts. Römische Abtheilung. Rom, Loescher, 1886 et suiv. In-8°.

MOELLER (Wilhelm). Lehrbuch der Kirchengeschichte. I. Freiburg in Breisgau, J. C. B. Mohr, 1889. In-8°, XII-576 p.

MOLINIER (Émile). Histoire générale des arts appliqués à l'industrie. T. IV. L'orfévrerie religieuse et civile, 1re partie, du Ve à la fin du XVe s. Paris, E. Lévy, 1901. In-fol., 297 p., fig. et pl.

MOMBRITIUS (Boninus). Sanctuarium sive Vitae sanctorum. S. l. n. d. [Milan, v. 1479.] 2 vol. in-fol. — Le P. Brunet, bénédictin de Solesmes, en prépare une réédition.

MOMMSEN (Theodor). Das römische Staatsrecht. 2e Auflage. Leipzig, S. Hirzel, 1876-1877. 2 vol. in-8°. (Handbuch der römischen Alterthümer.) — Trad. fr. par Fr. Girard : Le droit public romain. Paris, Thorin (et Fontemoing), 1887-1895. 7 vol. in-8°.

MOMMSEN (Theodor), MEYER. Theodosiani libri XVI cum constitutionibus sirmondianis. I. Berolini, Weidmann, 1905. In-4°, CCCLXXXV-931 p.

MOMMSEN (Theodor). *Voir* Eugippe; Mon. Germ. hist., Auct. antiq., V, 1, IX, XI, XII, XIII.

MONSACRATI (Michel Angelo). De catenis S. Petri dissertatio. Romae, excud. O. Puccinelli, 1750. In-4°, VI-XLVIII p. — Trad. ital. de L. Giampaoli : Memorie delle S. catene di S. Pietro apostolo. Prato, Lici, 1884. In-4°, 236 p.

Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi. Berolini, apud Weidmannos. In-4°. Les volumes allégués ici sont les suivants.

I, 1. SALVIANI libri qui supersunt. Recensuit Carolus Halm. 1877. VII-176 p.

I, 2. EUGIPPE. Vita S. Severini. Recensuit et adnotavit Hermannus Sauppe. 1877. XX-36 p.

III, 1. VICTOR de Vite. Historia persecutionis africanae provinciae... Rec. Carolus Halm. 1879. X-99 p.

IV, 1. FORTUNAT. Opera poetica. Rec. et emend. Fridericus Leo. 1881. XXVIII-428 p.

IV, 2. FORTUNAT. Opera pedestria. Rec. et emend. Bruno Krusch. 1885. XXXIII-144 p.

V, 1. JORDANES. Romana et getica. Rec. Th. Mommsen. 1882. LXXIII-200 p.

VI, 1. SYMMAQUE. Quae supersunt. Edidit O. Seeck. 1883. CCXII-355 p.

VI, 2. AVIT (S.). Opera quae supersunt. Recensuit Rud. Peiper. 1883. LXXVI-376 p.

VII. ENNODIUS. Opera. Rec. Fridericus Vogel. 1885. LXI-419 p.

VIII. SIDOINE APOLLINAIRE. Epistulae et carmina. Rec. et emend. Christianus Luetjohann. Accedunt Fausti aliorumque epistulae ad Ruricium aliosque Ruricii epistulae. Rec. et emend. Bruno Krusch. 1887. LXXVIII-483 p.

IX, XI, XIII. Chronica minora saec. IV. V, VI. VII. Ed. Theodorus Mommsen. 1892-1898. 3 vol.

X. CLAUDIEN. Carmina. Rec. Th. Birt. 1892. CCXXIX-611 p.

XII. CASSIODORE. Variae. Rec. Th. Mommsen. Accedunt I. Epistulae Theodericianae. Ed. Th. Mommsen; II. Acta synhodorum habitarum Romae a. 499, 500, 502. Ed. Th. Mommsen; III. Cassiodori orationum reliquiae. Ed. L. Traube. 1894. CLXXXII-597 p., pl.

Monumenta Germaniae historica. Epistolæ. Berolini, Weidmann. In-4°.

I-II. Gregorii I papae registrum epistolarum. Ediderunt Paulus Ewald et Ludovicus M. Hartmann. 1891-1893. 2 vol.

III-V. Epistolae merowingici et karolini aevi. 1892-1899. 3 vol.

Monumenta Germaniae historica. Gestorum pontificum romanorum vol. I. Liber pontificalis. Pars I. Ed. Th. Mommsen. Berolini, Weidmann, 1898. In-4°, CXXXIX-295 p., pl.

Monumenta Germaniae historica. Legum sectio III. Concilia. T. I. Concilia aevi merovingici. Rec. Fr. Maassen. Hannoverae, Hahn, 1893. In-4°, XVII-281 p.

Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum longobardicarum et italicarum saeculi VI-IX. Edd. G. Waitz et O. Holder Egger. Hannoverae, Hahn, 1878. In-4°, VIII-636 p., pl.

Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum merovingicarum. Hannoverae, Hahn. In-4°.

I. GRÉGOIRE DE TOURS. Opera. Ed. B. Krusch. 1885. VIII-964 p., pl.

II. Fredegarii et aliorum chronica. Vitae sanctorum. Ed. B. Krusch. 1888. VIII-579 p., pl.

Monumenti antichi, pubblicati per cura della r. Accademia dei Lincei. Milano, U. Hoepli, 1889 et suiv. In-4°.

MORONI (Gaetano). Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica. Venezia, tip. Emiliana, 1840-1879. 103 vol. et 6 vol. de tables in-8°.

Mostra della città di Roma alla esposizione di Torino, 1884. Roma, Centenari, 1884. In-4°, XXV-287 p.

MOTHES (Oscar). Die Baukunst des Mittelalters in Italien von der ersten Entwicklung bis zu ihrer höchsten Blüthe. Jena, Costenoble, 1884. In-8, XII-828 p., pl. et fig.

Münchener historisches Jahrbuch. München, Literarisch-artistische Anstalt, 1865-1866. In-8°.

MULLOOLY (Joseph). Saint Clement pope and martyr, and his basilica in Rome. Rome, Guerra, 1873. 2 vol. in-8°.

MÜNTZ (Eugène). Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge. Première série. Paris, Ernest Leroux, 1887. In-12, VI-179 p.

MÜNTZ (Eugène). Raphaël, archéologue et historien d'art. Paris, Quantin, 1880. Gr. in-8°, 23 pages. (Extrait de la *Gazette des beaux-arts.*)

MURATORI (Lodovico Antonio). Opere varie. Arezzo, 1767-1780. 36 vol. in-4°.

Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. Hannover, Hahn, 1876 et suiv. In-8°.

NIBBY (Antonio). Analisi storico-topografico-antiquaria della carta de' dintorni di Roma. Roma, tip. delle Belle Arti, 1837. 4 vol. in-8° dont 1 d'atlas.

NIBBY (Antonio). Le mura di Roma, disegnate da W. Gell, illustrate con testo e note. Roma, Poggioli, 1820. In-4°, fig.

NIBBY (Antonio). Roma nell' anno 1838. I. Roma antica. II. Roma moderna. Roma, tip. delle Belle Arti, 1838-1841. 2 part. en 4 vol. in-8°, pl.

NICHOLS (Francis Morgan). The Roman forum, a topographical study. London, Longmans, 1877. In-8°, VII-336 p., plan, planches et fig.

NICOLAI (Niccolò Maria). Della basilica di S. Paolo. Roma, stamp. de Romanis, 1815. In-fol., XII-311-VIII p., plans, fig. et pl.

NIEBUHR (G. F.). *Voir* Corpus scriptorum hist. byz.

NILLES (Nic.). Kalendarium manuale utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis academiis clericorum accommodatum. 2ª edit. Oeniponte, F. Rauch, 1896. In-8°, LXXII-536 p.

NISARD (Charles). Le poète Fortunat. Paris, Champion, 1890. In-16, XII-216 p.

NORDEN (Eduard). Die antike Kunstprosa vom VI. Jahrhundert v. Christus bis in die Zeit der Renaissance. Leipzig, B. G. Teubner, 1898. In-8°, XVIII-969 p.

NORIS (Enrico Cardinal). Opera omnia nunc primum collecta. Veronae, ex typ. Tumermania, 1729-1732. 4 vol. in-fol.

NORTHCOTE (J. Spencer), BROWNLOW (William Robert Bernard). Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines... avec des additions et des notes par Paul Allard. 2ᵉ éd. Paris, Didier, 1874. In-8°, XX-636 p., plan, fig. et pl.

NORTHCOTE (J. Spencer). *Voir* Kraus (F. X.)

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla r. accademia dei Lincei. Roma, tip. di Salviucci, 1876 et suiv. In-4°.

Nuova antologia. Firenze, puis Roma, 1866 et suiv. In-8°.

Nuovo bollettino di archeologia cristiana. Roma, Spithöver, 1895 et suiv. Gr. in-8°.

Oesterreichische Vierteljahresschrift für katholische Theologie. Wien, Braumüller, 1862 et suiv. In-8°.

OLDOINO. *Voir* Chacon.

OLYMPIODORE. *Voir* Corpus script. hist. byz.

OMONT (Henri). Facsimilés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale du VIᵉ au XIᵉ siècle. Paris, Ernest Leroux, 1902. In-fol., VII-48 p.

OPTAT. De schismate Donatistarum. Éd. Migne, Patr. Lat., t. XI.

Oriens christianus. *Voir* Baumstark (Anton).

OROSE. Édition Zangemeister. *Voir* Corpus script. eccles., t. V.

OVERBECK (Johannes). Pompeji in seinen Gebäuden, Alterthümern und Kunstwerken dargestellt. 4ᵉ im Vereine mit Aug. Mau durchgearbeitete Auflage. Leipzig, Engelmann, 1884. Gr. in-8°, XVI-676 p., plan, pl. et fig.

PALUSTRE (Léon), BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). Le Trésor de Trèves. Paris, A. Picard, s. d. (1886). In-4°, VIII-65 p., 30 pl.

PANCIROLI (Ottavio). Tesori nascosti dell' alma città di Roma. Roma, Luigi Zannetti, 1600. In-8°, 954 p., table. — Roma, heredi di A. Zannetti, 1625. In-8°, 847 p. et les index.

PANVINIO (Onofrio). De praecipuis urbis Romae sanctioribusque basilicis, quas septem ecclesias vulgo vocant, liber. Romae, apud haeredes Antonii Bladi, 1570. In-8°, 271 p.

PAOLI (Pietro Antonio). Di S. Felice II papa e martire, dissertazioni. Roma, stamp. Pagliarini, 1790. In-4°, XII-340-XCII p.

PAPENCORDT (Felix). Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika. Berlin, Duncker und Humblot, 1837. In-8°, 232 p.

PARKER (John Henry). The Archæology of Rome. Oxford, J. Parker, 1874-1891. 8 vol. in-8°.

PASSAVANT (Johann David). Rafael von Urbino und sein Vater Giovanni Santi. Leipzig, Brockhaus, 1839-1858. 3 vol. in-8°, ill. — Édition française par Jules Lunteschütz : Raphaël d'Urbin et son père. Paris, Vᵉ J. Renouard, 1860. 2 vol. in-8°.

PASTOR (Ludwig). Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Freiburg i. B., Herder, 1886-1895. 3 vol. in-8°. Plusieurs réimpressions. — Trad. fr. par Furcy Raynaud : Histoire des papes depuis la fin du moyen âge. Paris, Plon, Nourrit, 1892-1898. 6 vol. in-8°.

Patrum apostolicorum opera. Textum ad fidem codicum... recensuerunt, commentario exegetico et historico illustraverunt... Osc. de Gebhardt, Ad. Harnack, Th. Zahn. Leipzig, C. Hinrichs, 1876. 4 fasc. in-8°. Réédition en 1 vol. *ibid.* 1900.

Patrum nicaenorum nomina latine, graece, coptice, syriace, arabice, armeniace ediderunt H. Geltzer, H. Hilgenfeld, O. Cuntz. Lipsiae, Teubner, 1898. In-8°, 73-265 p., carte. (Scriptores sacri et profani. II.)

PAULIN (S.) de Nole. Opera... secundis curis recogn. L. A. Muratorius. Veronae, 1736. In-fol. — Éd. Migne, Patr. lat., t. LXI. — Éd. de Hartel, Corpus script. ecclesiast., t. XXIX-XXX.

PAULY (Franz). *Voir* Corpus script. ecclesiast. t. VIII.

PEIPER (Rudolf). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. antiq., VI, 2.

PELLEGRINI (Angiolo). Cenni storici intorno ad una basilica di S. Pietro in Campo di Merlo. Roma, 1860. In-8°, 19 p.

PELLEGRINI (Angiolo). Gli edifizi del collegio dei fratelli Arvali nel luco della dea Dia. Roma, 1865. In-8°, 13 p.

PÉRATÉ (A.). L'archéologie chrétienne. Paris, Quantin, 1892. In-8°, 368 p., fig. (Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.)

PÉRIES (G.). L'intervention du pape dans l'élection de son successeur. Paris, Roger et Chernoviz, 1902. In-12, XX-209 p.

PERRET (Louis). Les catacombes de Rome. Paris, Gide et Baudry, 1852-1856. 6 vol. gr. in-fol., planches.

PETERS (Johann). Der heilige Cyprian von Karthago, Bischof, Kirchenvater und Blutzeuge Christi in seinem Leben und Wirken dargestellt. Regensburg, Manz, 1877. In-8°, VIII-599 p.

PETERSEN (Eugen). Comitium, Rostra, Grab des Romulus. Rom, Loescher, 1904. In-8°, 42 p., fig.

PETERSEN (Eugen), DOMASZEWSKI (A. von), CALDERINI (G.). Die Marcussäule auf Piazza Colonna in Rom. München, F. Bruckmann, 1896. In-fol., VII-127 p., 128 pl.

PETERSEN (Eugen). Vom alten Rom. Leipzig, E. A. Seemann, 1898. Gr. in-8°, III-142 p., fig. (Berühmte Kunststätten.) — 3e Auflage. 1904. 185 p.

PETSCHENIG (Michaël). *Voir* Corpus script. ecclesiast., t. VII, XIII, XVII.

PFEILSCHIFTER (G.). Die authentische Ausgabe der 40. Evangelienhomilien Gregors des Grossen. München, Lentner, 1900. In-8°, XII-122 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, IV.)

PFEILSCHIFTER (G.). Der Ostgotenkönig Theoderich und die katholische Kirche. Münster, H. Schöningh, 1896. In-8°, 271 p. (Kirchengeschichtliche Studien, herausgegeben von Knöpfler, Schrörs und Sdralek, III, 1-2.)

PHILLIPS (Georg). Kirchenrecht. Regensburg, Manz, 1845-1889. 8 t. en 10 vol. in-8°. — Trad. partielle par l'abbé Crouzet : Du droit ecclésiastique. Paris, Lecoffre, 1850-1852. 4 vol. in-8°.

Philosophische Aufsätze, Eduard Zeller zu seinem 50jährigen Doctor-Jubiläum gewidmet. Leipzig, Fues, 1887. In-8°, 482 p.

PHOTIUS. Bibliotheca. Éd. Migne, Patr. Gr., t. CIII. — Éd. Imm. Bekker, Berolini, Reimer, 1824-1825. 2 vol. in-4° et dans le Corpus script. hist. byz.

PIALE (Stefano). Del circuito delle mura di Roma fatte da Aureliano, au t. I, p. II (1823) des Dissertazioni dell' Accademia romana d'archeologia. Tir. à part : Delle mura Aureliane di Roma. Roma, 1833. In-4°.

PINDER (Maur.). *Voir* Corpus script. hist. byzant.

PIRANESI (Giambatista). Le Antichità romane. 2a edizione. Roma, stamp. de Salomoni, 1786. 4 vol. in-fol.

PITRA (Jean-Baptiste cardinal). Analecta novissima, Spicilegii solesmensis altera continuatio. Paris, Roger et Chernoviz, 1885-1888. 2 vol. in-4°.

PITRA (Jean-Baptiste Cardinal). Spicilegium solesmense, complectens sanctorum patrum scriptorumque ecclesiasticorum anecdota hactenus opera. Parisiis, Roger, 1852-1858. 4 vol. gr. in-8°.

PLATNER (Ernst). Beschreibung der Stadt Roms von Ernst Platner, Carl Bunsen, Eduard Gerhard und Wilhelm Röstell, mit Beiträgen von B. G. Niebuhr und einer geognostischen Abhandlung von F. Hoffmann... Stuttgart und Tübingen, J. G. Cotta, 1829-1842. 3 tomes in-8° avec planches et atlas in-fol.

Poetae latini minores. Recensuit et emendavit Aemilius Baehrens. Lipsiae, Teubner, 1879-1883. 5 vol. in-16. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum teubneriana.)

PRELLER (Ludwig). Die Regionen der Stadt Rom. Jena, Hochhausen, 1846. In-8°, 264 p.

PRELLER (Ludwig). Römische Mythologie. Berlin, Weidmann, 1858. In-8°, VIII-822 p. 3e Aufl. von H. Jordan. *Ibid.*, 1881-1882. 2 vol. in-8°. — Trad. fr. de L. Dietz : Les dieux de l'ancienne Rome, avec une préface par M. L. F. Alfred Maury. Paris, Didier, 1865. In-8°, XVI-519 p.

PRISCILLIEN. Éd. Schepss, Corpus script. eccles., t. XVIII.

PROBST (Ferd.) Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines erklärt. Münster i. W., Aschendorff, 1892. In-8°, XV-412 p.

PROCOPE. Éd. Dindorf. *Voir* Corpus script. hist. byz. — Éd. Migne, Patr. graec.-lat., t. LXXXVII. — Éd. Jacob Hanry : Opera omnia. Lipsiae, Teubner, 1905. 2 vol. in-16. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum teubneriana.) — Éd. avec trad. it. de Comparetti : La guerra gotica. Roma, Forzani, 1895-1898. 3 vol. gr. in-8°. (Fonti per la storia d'Italia, pubblic. dall' Istituto storico italiano). — Trad. all. : Gothenkrieg, nebst Auszügen aus Agathias, sowie dem Anonymus Valesianus und dem Johannes von Antiochia. Uebersetzt von D. Coste. Leipzig, F. Duncker, 1885. In-8°, 398 p. —

Vandalenkrieg. Uebersetzt von D. Coste, *Ibid.* 1885. In-8°, 82 p.

PROFUMO (A.). Le Fonti ed i tempi dello incendio neroniano. Roma, Forzani, 1905. In-4°, XII-748 p., 3 pl.

PROSPER d'Aquitaine. Éd. Migne, Patr. lat., t. LI.

PRUDENCE. Quae exstant carmina... Recensuit... Albertus Dressel. Lipsiae, H. Mendelssohn, 1860. In-8°, XLVIII-538 p.

RADE (Martinus). Damasus, Bischof von Rom. Ein Beitrag zur Geschichte der Anfänge des römischen Primates. Freiburg i. B., Mohr, 1882. In-8°, VIII-164 p.

RANKE (Ernst). Fragmenta versionis sacrarum scripturarum latinae antehieronymianae. Wien, W. Braumüller, 1868. In-4°, IV-210 p., pl.

RANKE (Leopold von). Weltgeschichte. Leipzig, Duncker und Humblot, 1881-1885. 5 vol. in-8°.

RAPHAËL. Lettera a papa Leone X, di nuovo posta in luce dal can. Pietro Ercole Visconti. Roma, tip. delle scienze, 1840. In-8°, 42 p.

RATZINGER (Georg.). Die Volkswirtschaft in ihren sittlichen Grundlagen. 2te Auflage. Freiburg i. B., Herder, 1895. In-8°, XVIII-642 p.

RAUSCHEN (Gerhard). Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen. Freiburg i. B., Herder, 1897. In-8°, XVII-609 p.

RE (Camillo). Statuto della città di Roma. Roma, tip. della Pace, 1880. In-4°, CXXIII-312 p. (Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica. I.)

REBER (Franz). Die Ruinen Roms. 2e Auflage. Leipzig, T. O. Weigel, 1879. In-4°, 576 p., ill.

REINACH (Salomon). L'arc de Titus et les dépouilles du temple de Jérusalem. Paris, A. Durlacher, 1890. Gr. in-8°, 31 p., pl.

REINACH (Salomon). Répertoire de la statuaire grecque et romaine. T. I. Paris, Ernest Leroux, 1897. In-8°, LXIV 660 p., fig. Nelle éd. en 1906.

RELANDUS. De spoliis templi hierosolymitani in arcu titiano Romae conspicuis. Trajecti ad Rhenum, B. Broedelet, 1716. In-8°, II-138 p., index, pl.

Repertorium für Kunstwissenschaft. Stuttgart, puis Berlin, Spemann, 1867 et suiv. Gr. in-8°.

REUMONT (Alfred von). Geschichte der Stadt Rom. Berlin, von Decker, 1867-1870. 3 t. en 4 vol. in-8°.

Revue archéologique. Paris, Leroux, 1844 et suiv. In-8°.

Revue bénédictine. Abbaye de Maredsous (Belgique), 1884 et suiv. In-8°.

Revue de l'art chrétien. Paris, A. Pringuet (Blériot, Palmé), 1857-1881. In-8°. — Nouvelle série. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1883 et suiv. In-4°.

Revue des deux mondes. Paris, bureaux de la Revue, 1831 et suiv. In-8°.

Revue des questions historiques. Paris, Palmé, puis bureaux de la Revue, 1866 et suiv. In-8°.

Revue des sciences ecclésiastiques. Arras, puis Lille; et Paris, Roger et Chernoviz, 1860 et suiv. In-8°.

Rheinisches Museum für Philologie. Bonn, Weber; puis Frankfurt a. M., Sauerländer, 1827 et suiv. In-8°.

RICHTER (Heinrich) et non Winter. Das weströmische Reich besonders unter den Kaisern Gratian, Valentinian II und Maximus (375-388). Berlin, Dümmler, 1865. In-8°, VIII-697 p.

RICHTER (Jean-Paul), TAYLOR (A. Cameron). The golden age of classic christian art, a study of the mosaics of S. Maria Magg. London, Duckworth, 1904. In-fol. pl.

RICHTER (Otto). Topographie der Stadt Rom, 2e Auflage. München, Oskar Beck, 1901. In-8°, X-411 p. et 20 pl. (Handbuch der klassischen Altertumwissenschaft, III, III, 2.)

RIESE (A.). *Voir* Anthologia latina.

RIO (Alexis-François). De l'art chrétien. Nouvelle édition. Paris, Bray et Retaux, 1874. 4 vol. in-12.

RÖSTELL (Wilhelm). Beschreibung der Stadt Rome. *Voir* Platner.

ROHAULT DE FLEURY (Charles). Archéologie chrétienne. Les saints de la messe et leurs monuments. Paris, May et Motteroz, 1893-1900. 10 vol. in-4°, pl. et fig.

ROHAULT DE FLEURY (Charles). La Messe, études archéologiques sur ses monuments, continuées par son fils. Paris, Librairies imprimeries réunies, 1883-1889. 8 vol. in-4°, avec pl. et fig.

ROHAULT DE FLEURY (Georges). Le Latran au moyen âge. Paris, Ve A. Morel, 1877. In-8°, XIV-553 p. et album in-fol.

ROSE (Adolf). Kaiser Anastasius I. Erster Theil : Die äussere Politik des Kaisers. Halle a. S., R. Nietschmann, 1882. In-8°, 69 p.

ROSE (Valentin). *Voir* Anthime.

ROSSINI (Luigi). I Sette colli di Roma antica e moderna. Roma, 1829. In-fol.

ROUX (Abbé A.). Le pape saint Gélase Ier (492-496), étude sur sa vie et ses écrits. Paris, Thorin, 1880. In-8°, 224 p.

RUINART (Dom Thierry). *Voir* Acta primorum martyrum.

RUTILIUS NAMATIANUS. De reditu suo libri duo. Accedunt Hadriani Flori Apuleii Annii Sereni aliorumque saec. A. V. C. X. poetarum. Recensuit... Lucianus Mueller. Lipsiae, Teubner, 1870. In-16, XII-61 p. (Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum teubneriana.)

Sacramentarium gelasianum. *Voir* Gelasian sacramentary.

Sacramentarium leonianum. Edited with introduction, notes... by the rev. Charles Lett Feltoe. Cambridge, University press, 1896. In-8°, XIX-244 p., pl.

SAGLIO (Edm.). *Voir* Daremberg (Ch.).

SALLENGRE (Albert-Henri de). Novus Thesaurus antiquitatum romanarum. Hagae Comitum, H. Du Sauzet, 1716-1719. 3 vol. in-fol. — Réimpr. Venetiis, Pasquali, 1735. 3 vol. in-fol.

SALVIEN de Marseille. De gubernatione Dei. Édit. Halm, dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. I.—Éd. Pauly dans le Corp. script. ecclesiast. de Vienne, t. VIII.

SARTI (Emiliano). *Voir* Dionisi (Filippo Lorenzo).

SAUPPE (Hermann). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. antiq. I, 2.

SCHENKL (Carl). *Voir* Corpus script. ecclesiast., t. XXXII.

SCHMID (J.). Petrus in Rom, oder Novae vindiciae Petrinae. Luzern, Räber, 1892. In-8°, 278 p.

SCHMIDT (Le P. Edmund), O. S. B. *Voir* Benoît (saint).

SCHMIDT (Ludwig). Geschichte der Wandalen. Leipzig, B. G. Teubner, 1901. In-8°, IV-203 p.

SCHNEIDER (Arthur). Das alte Rom, Entwickelung seines Grundrisses und Geschichte seiner Bauten. Leipzig, Teubner, 1896. In-fol., 12 p. et 14 pl.

SCHULTZE (Victor). Archäologie der altchristlichen Kunst. München, C. H. Beck, 1895. In-8°, XII-382 p., fig.

SCHULTZE (Victor). Geschichte des Untergangs des griechischrömischen Heidenthums. Jena, Costenoble, 1887-1892. 2 vol. in-8°.

SCHULTZE (Victor). Die Quedlinburger Itala-Miniaturen der kgl. Bibliothek in Berlin. München, C. H. Beck, 1898. In-4°, III-44 p., 7 pl.

SCHWEGLER (F. C. Albert). Das Nachapostolische Zeitalter in den Hauptmomenten seiner Entwicklung. Tübingen, Fues, 1845-1846. 2 vol. in-8°.

Scuola cattolica. Milano, 1873 et suiv. In-8°.

SEECK (Otto). Geschichte des Unterganges der antiken Welt. 1er Band, 2e Auflage. Berlin, Siemenroth, 1897-1898. In-8°, 607 p.

SEECK (Otto). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. VI, 1.

SEEFELDER. Abhandlung ueber das Carmen adversus Flavianum. Gmünd, 1901. In-4°, 65 p.

SEGNA (Cardinal.). De successione primorum romanorum pontificum Romae, ex Off. Unione cooperativa editrice, 1897. In-8°, 76 p. (anonyme.)

SEROUX D'AGINCOURT (J. B. L. G.). Histoire de l'art par les monuments, depuis sa décadence au IVe siècle jusqu'à son renouvellement au XVIe siècle. Paris, Treuttel et Wurtz, 1823. 6 vol. in-fol., pl.

Serta Harteliana. Wien, F. Tempsky, 1896. In-8°, 314 p., fig.

SETTEL (Jos.). *Voir* Dionisi (Filippo Lorenzo).

SEVERANI (Giovanni). Memorie sacre delle sette chiese di Roma e di altri luoghi che si trovano per le strade di esse. Roma, Giacomo Mascardi, 1630. 2 vol. in-8°, pl.

SEVERANI (Giovanni). *Voir* Bosio.

SICKEL (Theodor von). *Voir* Liber diurnus.

SIDOINE APOLLINAIRE. Éd. Luetjohann dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. VIII. — Trad. fr. *Voir* Fortunat.

SIRMOND (Le P. Jacques), S. J. *Voir* Ennodius.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Wien, Tempsky, 1848 et suiv. In-8°.

Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Berlin, Reimer, 1882 et suiv. In-4°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Klasse der königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften zu München. München, Franz, 1871 et suiv. In-8°.

SOCRATE, SOZOMÈNE. Éd. Migne, Patr. graec.-lat., t. LXVII.

SPERANDIO (Francesco Paolo). Sabina sagra e profana, antica e moderna. Roma, stamp. di G. Zempel, 1790. In-4°, XII-500 p., pl.

Spicilegium Casinense complectens analecta sacra et profana e codd. casinensibus aliarumque bibliothecarum collecta atque edita cura et studio monachorum S. Benedicti... T. 1 (seul paru). Typis archicoenobii Montis Casini, 1888. In-fol., CXIV-466 p., pl.

SPREITZENHOFER (Le P. Ernest), O. S. B. Die Entwicklung des alten Mönchthums in Italien von seinen ersten Anfängen bis zum Auftreten des heiligen Benedict. Wien, Kirsch, 1894. In-8°, 140 p.

SPREITZENHOFER (Le P. Ernest), O. S. B. Die Voraussetzungen der Regel des heiligen Benedikt. Wien, H. Kirsch, 1894. In-8°, 139 p. (Jahresbericht des Schottengymnasiums.)

STIGLMAYR (Joseph). Das Aufkommen der pseudodionysianischen Schriften und ihr Eindringen in die christliche Literatur bis zum Laterankonzil 649. Feldkirch, 1895. In-8°, 96 p.

Stimmen aus Maria Laach. Freiburg i. B., Herder, 1871 et suiv. In 8°.

Studi e documenti di storia e diritto. Roma, tip. della Pace, 1880 et suiv. In-4°.

Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner (*puis* und dem cistercienser-Orden.

Brünn, Buchdruckerei der Raigerner Benediktiner, 1882 et suiv. In-8°. Le recueil a été commencé en 1880 sous le titre : Wissenschaftliche Studien...

STUHLFAUTH (G.). Die altchristliche Elfenbeinplastik. Freiburg, i. B., J. C. B. Mohr, 1896. In-8°, IV-211 p., pl. (Archäologische Studien zum christlichen Altertum und Mittelalter, II.)

STUHLFAUTH (G.). Die Engel in der altchristlichen Kunst. Freiburg i. B., J. C. B. Mohr, 1897. In-8°, VIII-264 p., fig. (Archäologische Studien zum christlichen Altertum und Mittelalter, III.)

SUÉTONE. Praeter Caesarum libros reliquiae. Ed. Augustus Reifferscheid. Lipsiae, Teubner, 1860. In-8°, XX-565 p., pl.

SULPICE SEVÈRE. Éd. Halm. *Voir* Corpus scriptorum ecclesiasticorum, I.

SWETE (H. Barclay). Introduction to the old Testament in Greek. London, Macmillan, 1900. In-8°, XI-592 p.

SYCHOWSKI (Stanislaus von) Hieronymus als Literarhistoriker, eine quellenkritische Untersuchung der Schrift des hl. Hieronymus de viris illustribus. Münster i. W., Schöningh, 1894. In-8°, VIII-198 p. (Kirchengeschichtliche Studien, II, 2.)

SYMMAQUE. Relationes. Recensuit Guilielmus Meyer. Lipsiae, Teubner, 1872. In-8°, IV-68 p. — Quae supersunt. Éd. Seeck dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., VI, 1.

TAYLOR (A. Cameron). *Voir* Richter (Jean Paul).

TEUFFEL (W. S.). Geschichte der römischen Literatur. Neu bearbeitet von Ludwig Schwabe. 5e Auflage. Leipzig, Teubner, 1890. In-8°, XIV-VIII-1346 p. — Trad. fr. sur la 3e éd. par J. Bonnard et P. Pierson : Histoire de la littérature romaine. Paris, F. Vieweg, 1879-1883. 3 vol. in-8°.

THÉDENAT (Le P. Henri), de l'Oratoire. Le forum romain et les forums impériaux. 3e éd. Paris, Hachette, 1904. In-16, XII-459 p. et pl.

THÉODORET. Opera omnia, graece et latine, ex recensione Sirmondi, denuo edidit... J. L. Schultze. Halae, typis Orphanotrophaei, 1768-1774. 5 t. en 10 vol. in-8°. — Reproduit dans Migne, Patr. graec.-lat., t. LXXX-LXXXIV.

Theologische Quartalschrift. Tübingen, Laupp, 1819 et suiv. In-8°.

THÉOPHANE. Chronographia. Éd. Classen et Bekker dans le Corpus script. hist. byzant.

THIEL (Andreas). De decretali Gelasii papae de recipiendis et non recipiendis libris et Damasi concilio romano de explanatione fidei et canone scripturae sacrae, P. Constantii suasque observationes praemisit et textum... edidit. Brunsbergae, Peter, 1866. In-4°, 26 p.

THIEL (Andreas). Epistolae romanorum pontificum genuinae et quae ad eos scriptae sunt a S. Hilaro usque ad Pelagium II. Brunsbergae, Peter, 1868. Gr. in-8°, XL-1018 p.

THIERRY (Amédée). Récits de l'histoire romaine au Ve siècle. Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre Sainte. 3e édition. Paris, Didier, 1876. In-12, XIV-529 p.

THORBECKE (Aug.). Cassiodorus Senator, ein Beitrag zur Geschichte der Völkerwanderung. Programm. Heidelberg, 1867. In-8°, 60 p.

TIKKANEN (J. J.). Die Psalteri lustration im Mittelalter, Ier Band. Helsingfors; Leipzig, K. W. Hiersemann, 1895-1900. In-4°, 320 p., pl.

TILLEMONT (Louis Sébastien Lenain de). Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les 6 premiers siècles de l'Église. Paris, Robustel, 1691-1738. 6 vol. in-4°. — 2e éd. Bruxelles, Fricx, 1707-1710. 14 vol. in-12.

TILLEMONT (Louis Sébastien Lenain de). Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles. Paris, Robustel, 1693-1712. 16 vol. in-4°. (Cité sous le titre : Histoire ecclésiast.)

TISCHENDORF (Constantin). Acta apostolorum apocrypha... Lipsiae, Avenarius et Mendelssohn, 1851. In-8°, LXXX-276 p.

TORRIGIO (Francesco Maria). Le Sacre Grotte Vaticane. Viterbo, i Discepoli, 1618. In-8°, 112 p. — Réimpr. Roma, Jacomo Facciotti, 1635. In-8°, XIV-615 p.; Roma, 1675. In-8°.

TOSTI (Dom Luigi), O. S. B. Della Vita di San Benedetto, discorso storico. Monte Cassino, tip. di Monte cassino, 1892. In-8°, 400 p.

TOURNON (Philippe Camille Casimir Marcellin comte de). Études statistiques sur Rome et la partie occidentale des États romains. Paris, Treuttel et Würtz, 1831. 2 vol. in-8°. — 2e éd., Paris, F. Didot, 1855. 2 vol. et un album in-8°.

TRAUBE (Ludwig). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. XII.

Travaux et mémoires des Facultés (puis de l'Université) de Lille. Lille, au siège de l'Université, 1889 et suiv. In-8°.

TRAWINSKI. *Voir* Guhl, Kondakoff.

Triplice omaggio alla santità di papa Pio IX nel suo giubileo episcopale offerto dalle tre romane accademie di archeologia di S. Luca e dei Nuovi Lincei. Roma, tip. della Pace, 1877. In-4°, 296 p.

UGGERI (Angelo). Journées pittoresques des édifices de Rome ancienne. Romae, in aedibus Capitolinis, 1800-1802. 3 vol. in-4°.

UGONIO (Pompeo). Historia delle stationi di Roma. Roma, B. Bonfadino, 1588. In-8°, XXXVIII p., 330 ff. portr.

Untersuchungen zur römischen Kaisergeschichte herausgegeben von Max Büdinger. Leipzig, Teubner, 1868-1870. 3 vol. in-8°.

URLICHS (C. L.). Codex urbis Romae topographicus. Wirceburgi, Stahel, 1871. In-8°, 256 p.

USENER (Hermann). Anecdoton Holderi, ein Beitrag zur Geschichte Roms in ostgothischer Zeit. Leipzig, B. Teubner, 1877. In-8°, 80 p.

VICTOR de Vite. Historia persecutionis africanae provinciae. Éd. Halm, dans les Mon. Germ. hist., Auct. antiq., t. III, pars 1. — Éd. Petschenig dans le Corpus script. ecclesiast., t. VII.

VISCONTI (Carlo Lodovico), LANCIANI (Rodolfo). Guida del Palatino. Torino, Bocca, 1873. In-24, X-138 p., pl. — Trad. fr. : Guide du Palatin. *Ibid.* 134 p., pl.

VISCONTI (Pietro Ercole cardinal). *Voir* Raphaël.

VOGEL (Friedrich). *Voir* Mon. Germ. hist., Auct. ant., t. VII.

VORAGINE (Jacques de). Legenda aurea vulgo historia lombardica dicta. Ed. Th. Graesse. Breslau, Koebner, 1890. In-8°, X-957 p.

WAITZ (Georg). Deutsche Verfassungsgeschichte. Bd. I-II. 3e Auflage. Berlin, Weidmann, 1880-1882. In-8°.

WAITZ (Georg). *Voir* Mon. Germ. hist., Script. rer. langobard.

WATTENBACH (Wilhelm). Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts. 6e Auflage. Berlin, Besser, 1895. 2 vol. in-8°.

WATTENBACH (Wilhelm). Passio sanctorum IV Coronatorum. Au t. II des Untersuchungen zur römischen Kaisergeschichte.

WATTENBACH (Wilhelm). *Voir* Zangemeister (Carl).

WEERTH (Ernst aus'm). Kunstdenkmäler des christlichen Mittelalters in den Rheinlanden. Leipzig, Weigel, 1857-1868. 3 vol. in-4° de texte et 3 vol. gr. in-fol. de pl.

WELTE (Benedikt). *Voir* Wetzer.

WETZER (Heinrich Joseph), WELTE (Benedikt). Kirchenlexikon oder Encyklopädie der katholischen Theologie und ihrer Hülfswissenschaften. 2te Auflage in neuer Bearbeitung unter Mitwirkung vieler katholischen Gelehrten, begonnen von Joseph Cardinal Hergenröther, fortgesetzt von Dr. Franz Kaulen. Freiburg i. B., Herder, 1880 et suiv. Gr. in-8°. (En cours de publication.)

WICKHOFF. *Voir* Hartel.

WIEGAND (Johann). Das altchristliche Hauptportal an der Kirche der h. Sabina auf dem aventinischen Hügel zu Rom beschrieben und erklärt. Trier, Paulinus-Druckerei, 1900. In-8°, III-145 p., 21 pl.

WIETERSHEIM (E. von). Geschichte der Völkerwanderung. 2te vollständig umgearbeitete Auflage besorgt von F. Dahn. Leipzig, Weigel, 1880-1881. 2 vol. in-8°.

WILLEMS (C.). Der heilige Rock zu Trier, eine archäologisch-historische Untersuchung. Trier, Paulinus-Druckerei, 1891. In-8°, VIII-186 p. — Trad. fr. par Furcy Raynaud : La sainte robe de Trèves. *Ibid.*, 1891. In-8°, 339 p., fig.

WILPERT (Mgr Joseph). Ein Cyklus christologischer Gemälde aus der Katakombe der hl. Petrus und Marcellinus. Freiburg i. B., Herder, 1891. In-fol., VII-58 p., 9 pl.

WILPERT (Mgr Joseph). Fractio panis. Die älteste Darstellung des eucharistischen Opfers in der Cappella greca entdeckt und erläutert. Freiburg i. B., Herder, 1895. In-fol., XII-140 p., pl. et fig.

WILPERT (Mgr Joseph). Die Gemälde der Katakomben Roms. Freiburg i. B., Herder, 1903. In-fol., XIX-596 p. et 267 pl. — Édition italienne : Le Pitture delle catacombe.

WILPERT (Mgr Joseph). Die Gewandung der Christen in den ersten Jahrhunderten, vornehmlich nach den Katakomben Malereien dargestellt. Köln, J. P. Bachem, 1898. In-8°, VI-58 p., fig.

WILPERT (Mgr Joseph). Die gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche. Freiburg in B., Herder, 1892. In-fol., 105 p., pl. et fig.

WILPERT (Mgr Joseph). Principienfragen der christlichen Archäologie, mit besonderer Berücksichtigung der Forschungen von Schultze, Hasenclever und Achelis erörtert. Freiburg i. B., Herder, 1889. In-8°, VIII-104 p., 2 pl.

WILSON (H. A.). *Voir* Gelasian sacramentary.

WINCKELMANN (Johann). Geschichte der Kunst des Alterthums. Dresden, Walther, 1764-1767. 4 vol. in-4°, pl. — Trad. ital. par C. Fea : Storia delle arti del disegno. Roma, stamp. Pagliarini, 1783-1784. 3 vol. in-4°, pl. — Trad. fr.: Histoire de l'art chez les anciens. Paris, Jansen, an II-an XI. 3 vol. in-4°, pl.

WINTER (Heinrich). *Voir* Richter (Heinrich).

Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen. *Voir* Studien.

WISSOWA (G.). Religion und Kultus der Römer. München, Beck, 1902. In-8°, VII-768 p. (Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft, V, 2.)

WOELFFLIN (Eduard). *Voir* Benoît (saint).

WOLFIUS (Joannes). Lectiones memorabiles et reconditae. 2e editio. Francofurti ad Moenum, haeredes H. Grosii, 1671. 2 vol. in-fol.

YVER (Georges). Euric, roi des Wisigoths (466-485). P. 11-46 des Études d'histoire du moyen âge.

ZACHARIAE VON LINGENTHAL. *Voir* Justinien.

ZAHN (Theodor). *Voir* Patrum apostolicorum opera.

ZANGEMEISTER (Carl), WATTENBACH (Wilhelm). Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum. Heidelberg, Koester, 1876-1879. In-12, VIII-20 p. et 62 pl. in-fol.

ZANGEMEISTER (Carl). *Voir* Corpus script. ecclesiast., t. V.

Zeitschrift für katholische Theologie. Innsbruck, Rauch, 1877 et suiv. In-8°.

Zeitschrift für Kirchengeschichte. Gotha, Perthes, 1876 et suiv. In-8°.

Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jena, Mauke; puis Leipzig, Reisland, 1858 et suiv. In-8°.

ZIEGLER (L.). Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus und die Itala des Augustinus. München, Liter.-artist. Anstalt, 1878. In-4°, VIII-135 p.

ZONARAS. Éd. Pinder. *Voir* Corpus script. hist. byz.

ZOSIME. Éd. I. Bekker dans Corpus script. hist. byzant. — Trad. fr. du président Cousin, revue par Buchon, dans le Panthéon littéraire : Ouvrages historiques de Polybe, Hérodien et Zosime. Paris, A. Desrez, 1836. Gr. in-8°, XVI-768 p.

IMPRIMERIE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE
DESCLÉE, LEFEBVRE ET CIE.

